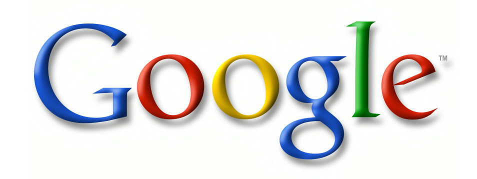






BULLETIN
MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

3e Série, Tome 10e, 30e Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,
DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.
CAEN, A. LE BLANC-HARDEL.
ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1864

BULLETIN

MONUMENTAL.

BULLETIN

MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE ;

3e. Série, Tome 10e., 30e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1864.

DES BAGUES

A TOUTES LES ÉPOQUES

ET EN PARTICULIER

DE L'ANNEAU DES ÉVÊQUES

ET DES ABBÉS;

PAR M. L'ABBÉ BARRAUD,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.



En entreprenant cette notice, je n'avais pas eu d'autre but que d'écrire quelques mots sur les anneaux des évêques et des abbés, considérés au double point de vue de l'archéologie et des règles liturgiques. C'était un travail purement ecclésiastique que je voulais rédiger, pour faire suite à plusieurs autres du même genre. Les recherches que je dus faire me fournirent des documents précieux concernant les bagues portées par les différentes classes de la société, dans l'antiquité et au moyen-âge; et je crus que ces documents pourraient aussi offrir quelque intérêt aux antiquaires. Je me proposai, dès lors, de ne pas les écarter : j'y trouvais un complément, sinon indispensable, du moins utile, pour le sujet que je m'étais proposé spécialement de traiter. En se renfermant dans des limites trop étroites, on s'expose à ne pas jeter un jour suffisant sur la matière même dont on s'occupe. Les faits s'enchaînent et se prêtent un mutuel secours. On peut se rendre plus facilement raison d'un usage moderne en se rap-

pelant des usages semblables qui avaient été adoptés à des époques antérieures. Le sens mystique attaché à certains objets dont l'Église se sert dans ses cérémonies, ou pour l'ornement de ses ministres, ne saurait souvent se bien comprendre qu'autant que l'on connaît celui qu'on leur donnait dans des temps plus anciens, ou l'emploi qu'on en faisait alors. Ainsi, comme je l'ai déjà fait, du reste, pour un des mémoires que la Société française d'archéologie a bien voulu accueillir dans le *Bulletin monumental*, celui sur l'encens, j'envisagerai la question d'une manière tout-à-fait générale, et j'entrerai, autant que je le pourrai, dans tous les détails qu'elle comporte.

Voici les chapitres qui composeront ce mémoire: 1°. Origine des bagues, leur usage chez les peuples de l'antiquité; — 2°. Destinations diverses des bagues; — 3°. Usage des bagues chez les premiers chrétiens; — 4°. Ancienneté de l'usage de l'anneau pour les évêques, les abbés et quelques autres dignitaires ecclésiastiques; — 5°. Manière de porter les anneaux; circonstances dans lesquelles on les quittait; — 6°. Matière avec laquelle on a fabriqué les anneaux dans l'antiquité et au moyen-âge; — 7°. Formes et ornements des anneaux; — 8°. Sujets gravés sur la pierre des bagues ou la tablette de métal qui en tient la place; — 9°. Signification symbolique et mystique des anneaux, et en particulier de celui des évêques et des abbés; — 10°. Différents noms des anneaux.

CHAPITRE Ier.

ORIGINE DES BAGUES, LEUR USAGE CHEZ LES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ.

Les poètes font remonter l'origine des anneaux que l'on porte aux doigts à Prométhée. Suivant eux, Prométhée, ayant

dérobé le feu du ciel, fut attaché au Caucase par Jupiter, pour être dévoré par un vautour; mais, ayant averti le dieu de s'abstenir de tout commerce avec Thétis, s'il ne voulait pas que celui qu'elle mettrait au monde le détronât, il fut, d'après ses ordres, délivré par Hercule. Ce ne fut cependant qu'à la condition qu'il porterait toujours au doigt un anneau de fer dans lequel serait enchâssée une petite pierre prise dans le rocher. Jupiter s'était engagé à laisser toujours l'audacieux Prométhée attaché au Caucase, et il lui semblait qu'en imposant cette condition il restait fidèle à son serment, tout en accomplissant un acte que la reconnaissance lui prescrivait. Ce serait à l'imitation de Prométhée que les hommes, dans la suite, auraient porté un anneau au doigt.

Pline ne fait pas difficulté de rejeter ce récit. Il le met, avec raison, au nombre des fables, aussi bien que ce qui est raconté de l'anneau de Midas ou de Gygès, qui rendait invisibles ceux qui le portaient (1). Mais cet auteur se trompe évidemment lorsqu'il attribue aux bagues une origine assez moderne, lorsqu'il assure que les Orientaux ne s'en sont pas servis pour sceller leurs actes et leurs lettres (2). L'usage de l'anneau remonte à des temps très-reculés et a été suivi chez presque tous les peuples de l'antiquité.

La Bible nous apprend qu'il existait à l'époque même où vivaient les Patriarches. Nous lisons, au verset 18 du chapitre XXXVIII de la Genèse, que Judas, fils de Jacob, donna

(1) De Prometheo omnia fabulosa arbitror, quanquam illi quoque ferreum annulum dedit antiquitas; vinculumque id, non gestamen, intelligi voluit. Midæ quidem annulum, quo circumacto habentem nemo cerneret, quis non etiam fabulosiorem fateatur? (C. Plinii Secundi *Historiarum mundi* lib. XXXIII, n°. 4.—Édit. de Panckoucke, Paris, 1833, t. XIX, p. 8.)

(2) Non signat Oriens aut Ægyptus, etiam nunc, litteris contenta solis. (*Ibid.*, p. 18.)

à Thamar, pour gage de ses promesses, l'*anneau* qui lui servait de cachet, ainsi que son bracelet et le bâton qu'il portait à la main (1).

Lorsque Moïse, par l'ordre de Dieu, fit construire le Tabernacle, les *Israélites* et leurs femmes vinrent lui offrir, pour la fabrication des objets qui devaient servir au culte, leurs bracelets, leurs pendants d'oreilles, leurs *bagues* et les ornements qu'ils mettaient à leur bras droit (2). — On voit dans le troisième livre des *Rois*, chapitre XXI, verset 8, que Jézabel, femme d'Achab, roi de Samarie, scella de l'anneau de son mari la lettre qu'elle écrivit en son nom pour faire périr Naboth (3). — Ayant conçu le projet de se rendre dans le camp d'Holopherne pour délivrer sa ville, Judith prend ses plus beaux vêtements et se pare de ses bracelets, de ses pendants d'oreilles et de ses *anneaux* (4). — « Le Seigneur au jour de sa justice, dit Isaïe, rendra chauve la tête des filles de Sion; en ce jour-là, il leur ôtera leurs chaussures magnifiques, leurs croissants d'or, leurs colliers, leurs bracelets, leurs mîtres, leurs rubans de cheveux, les anneaux qu'elles portent aux jambes, leurs chaînes d'or, leurs boîtes de parfums, leurs pendants d'oreilles, leurs *bagues* et les pierreries

(1) Ait Juda : Quid tibi vis pro arrhabone dari ? Respondit : Annulum tuum, et armillam, et baculum quem manu tenes. (*Genes.*, cap. XXXVIII, vers 18.)

(2) Viri cum mulieribus præbuerunt armillas et inaures, annulos et dextralia : omne vas aureum in donaria Domini separatum est. (*Exod.*, cap. XXXV, vers. 22.)

(3) Scripsit itaque litteras ex nomine Achab, et signavit eas annulo ejus, et misit ad majores natu et optimates, qui erant in civitate ejus, et habitabant cum Naboth. (III *Reg.*, cap. XXI, vers. 8.)

(4) Induit se vestimentis jucunditatis suæ, induitque sandalia pedibus suis, assumpsitque dextraliola, et lilia, et inaures, et annulos, e omnibus ornamentis suis ornavit se (*Judith*, cap. X, vers. 3.)

qui retombent sur leur front (1). » — Après avoir reproché à Joachim, roi de Juda, son injustice et son luxe, et l'avoir menacé des malédictions du Seigneur, Jérémie prédit, en ces termes, que son fils Jéchonias sera arraché du trône de ses pères et emmené captif à Babylone, d'où il ne reviendra plus : « Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que quand le fils de Joachim, roi de Juda, serait comme un *anneau* à ma main droite, je ne laisserai pas de l'arracher de mon doigt (2). » — Le père du Prodigue, dans l'Évangile, ordonne à ses serviteurs de revêtir ce jeune homme d'une robe précieuse et de lui mettre au doigt une *bague* telle qu'avaient coutume d'en porter les personnes de son rang (3).

Le livre des *Nombres* rapporte qu'après la défaite des *Madianites* les principaux officiers de l'armée israélite vinrent offrir au Seigneur tout ce qu'ils avaient trouvé en or dans le butin. C'étaient surtout des jarretières, des *bagues*, des *anneaux*, des bracelets et des colliers. Tout l'or pris sur les vaincus pesait 16,700 sicles (4). Gédéon remporta une victoire signalée sur le même peuple. Dans cette circonstance, son

(1) Decalvabit Dominus verticem filiarum Sion, et Dominus crinem earum nudabit. In die illa auferet Dominus ornamentum calceamentorum, et lunulas, et torques, et monilia, et armillas, et mitras, et discriminalia, et periscelides, et murenulas, et olfactoriola, et inaures, et annulos, et gemmas in fronte pendentes. (*Isai.*, cap. III, v. 17-21.)

(2) Juro ego, dicit Dominus, quia si fuerit Jechonias filius Joachim regis Juda, annulus in dextra mea, inde evellam eum. (*Jerem.*, cap. XXII, v. 24.)

(3) Cito proferte stolam primam, et induite illum, et date annulum in manu ejus, et calceamenta in pedes ejus. (*Luc.*, cap. XV, v. 22.)

(4) Ob hanc causam offerimus in donariis Domini singuli quod in præda auri potuimus invenire : periscelides, et armillas, annulos et dextralia, ac murenulas, ut depreceris pro nobis Dominum. (*Num.*, cap. XXXI, v. 50.)

armée voulut lui conférer, ainsi qu'à ses descendants, la dignité royale; mais il refusa cet honneur et ne voulut accepter que les pendants d'oreilles qui se trouvaient dans le butin (1). Le livre des *Juges,* qui donne ces détails, affirme que tous les Ismaélites avaient coutume de porter des pendants d'oreilles ; il ne parle pas des anneaux, mais tout porte à croire qu'alors ils en avaient, comme dans les siècles précédents.

Nous trouvons l'anneau avec une forme et une marque particulières adopté en *Égypte,* comme signe d'autorité et de distinction, au temps où Joseph y fut conduit. Le roi, dont seul il avait pu expliquer les songes, lui passa au doigt l'*anneau* qu'il portait lui-même, le revêtit d'une robe fort riche, et lui mit au cou un *torques* d'or (2). Il est en outre incontestable que, dans ce pays, des bagues plus ou moins riches formaient un des éléments de la parure des simples particuliers, lorsque les Israélites se retirèrent dans le désert, puisque ceux-ci, peu de temps après leur sortie d'Égypte, offrirent, comme on vient de le dire, celles qu'ils portaient, ainsi que leurs femmes, pour la fabrication des objets qui devaient servir dans les cérémonies religieuses.

On lit dans la *Vie* d'Apollonius de Tyane, écrite par Philostrate, liv. IIIe., chap. IVe., que les brachmanes de l'*Inde* portaient un anneau et un bâton ; qu'ils attribuaient à ces deux objets une très-grande vertu, et cela pour deux raisons mystiques qui leur paraissaient on ne peut plus puissantes :

(1) *Judic.*, cap. VIII, vers. 24.

(2) Tulitque annulum de manu sua, et dedit eum in manu ejus, vestivitque eum stola byssina, et collo torquem auream circum imposuit. (*Gen.*, cap. XLI, vers. 42.)

Τὴν δ' ἰσχὺν τοῦ δακτύλιου καὶ τῆς ῥάβδου, ἃ φορεῖν αὐτοὺς ἄμφω, δύνασθαι μὲν πάντα, δύο δ' ἀρρήτω τετιμῆσθαι (1).

Hérodote, faisant l'énumération des objets qui formaient le costume des *Babyloniens* et qui leur servaient de parure, dit que chacun d'eux portait aussi au doigt un anneau à cacheter et à la main un sceptre fort riche : Σφρηγῖδα δ' ἕκαστος ἔχει καὶ σκηπτρόν χειροποίητον (2). La collection de cylindres babyloniens de feu M. le marquis de Fortia renferme un certain nombre d'anneaux trouvés dans les ruines de Babylone.

Le prophète Daniel n'ayant pas voulu obéir à l'édit porté par Darius-le-Mède, fut, à la demande des satrapes, jeté dans la fosse aux lions, et l'on apporta une pierre qui fut mise à l'entrée de la fosse et scellée de l'*anneau* du roi et de l'*anneau* des grands de la nation (3).

Aman scelle de l'*anneau* d'Assuérus, roi de *Perse*, les lettres qu'il écrit à tous les satrapes du royaume pour faire périr les Juifs (4). Lorsqu'Esther eut obtenu de son époux qu'il révoquât cet ordre et qu'il rendît un édit en faveur du peuple auquel elle appartenait, l'édit fut encore scellé de

(1) *Œuvres complètes de Philostrate*, édition in-folio de Claude Morel; Paris, 1608, p. 121 ; — édition de Didot, p. 54.

(2) Hérodote, *Hist.*, liv. Ier., § 195, p. 65, de l'édition de Didot. Paris, 1844.

(3) Allatusque est lapis unus, et positus est super os loci : quem obsignavit rex annulo suo, et annulo optimatum suorum. (*Daniel*, cap. VI, vers. 17.)

(4) Tulit ergo rex annulum quo utebatur de manu sua, et dedit eum Aman. — Et litteræ signatæ sunt ipsius annulo. (*Esther*, cap. III, vers. 10 et 12.)

l'*anneau* royal, et l'auteur du livre d'*Esther* fait remarquer, à cette occasion, que personne n'osait opposer la moindre résistance aux ordres que contenait une lettre écrite au nom du roi et munie de l'empreinte de son anneau (1). On conserve au musée égyptien du Louvre plusieurs anneaux d'or, d'argent et de pierres précieuses, trouvés dans les ruines de Persépolis.

Les Perses assuraient que Djemschid, quatrième roi de la première dynastie, introduisit l'usage de porter l'anneau au doigt pour cacheter les lettres et les autres actes nécessaires dans le commerce de la vie.

Alexandre-le-Grand, roi de *Macédoine*, cachetait de son ancien *anneau* les lettres qu'il envoyait en Europe, et de l'*anneau* de Darius celles qui étaient destinées pour l'Asie. Il voulait montrer par là que l'esprit d'un seul homme pouvait suffire à la fortune de deux (2). Le même prince, en mourant, remit à Perdiccas l'anneau qu'il portait alors au doigt, et recommanda de choisir pour le remplacer celui qui paraîtrait le plus digne (3). On jugea qu'il avait lui-même

(1) Scribite Judæis, sicut vobis placet, regis nomine, signantes litteras annulo meo. Hæc enim consuetudo erat, ut epistolis, quæ ex regis nomine mittebantur, et illius annulo signatæ erant, nemo auderet contradicere. (*Esther*, cap. VIII, vers. 8.)

(2) Litteras quoque, quas in Europam mitteret, veteris annuli gemma obsignabat; iis, quas in Asiam scriberet, Darii annulus imprimebatur, ut appareret, unum animum duorum non capere fortunam. (Q. Curtii Rufi *De rebus gestis Alexandri Magni, regis Macedonum*, lib. VI, nº. 6, édition de Panckoucke, t. II, p. 309.)

(3) Propiusque adire jussis amicis (nam et vox deficere jam cœperat), detractum annulum digito Perdiccæ tradidit, adjectis mandatis, ut corpus suum ad Ammonem ferri juberet. (Q. Curtii *De rebus gestis Alexandri Magni*, lib. X, nº. 5, t. III, page 399 de l'édition de Panckoucke.)

suffisamment indiqué qu'il regardait Perdiccas comme le plus digne, puisqu'il lui avait fait don de la bague qui servait à sceller les actes de l'autorité royale (1).

Dans *Les Chevaliers* d'Aristophane, le peuple, exprimant à Cléon son mécontentement et lui retirant sa confiance, lui adresse ces paroles: « Toi, Paphlagonien, qui prétends être mon ami, tu m'as offensé; rends-moi mon *anneau*, tu ne seras plus mon trésorier:

Καὶ νῦν ἀπόδος τὸν δακτύλιον, ὡς οὐκ ἔτι
Εμοὶ ταμιεύσεις. »

Cléon répond: « Le voilà; mais sache que si tu m'ôtes le gouvernement, mon successeur sera encore pire que moi (2). »

Pline suppose que l'usage de l'anneau n'a été adopté par les *Grecs* qu'après la guerre de Troie. — La raison qu'il donne à l'appui de son opinion est qu'Homère n'en parle pas. Quand, dans ses poèmes, dit-il, il s'agit d'envoyer des lettres ou de renfermer des vases d'or et d'argent dans des cassettes, on se sert de cordons, on noue les liens; mais jamais on n'imprime la marque de l'anneau. Le poète, ajoute Pline, ne dit pas non plus que les chefs grecs, lorsqu'ils tirent au sort pour combattre Hector, aient fait usage de cachets; et enfin, dans son dénombrement des objets fabriqués pour les

(1) Tum Aristonus orsus est dicere, Alexandrum consultum, cui relinqueret regnum, voluisse optimum deligi; judicatum autem ab ipso optimum Perdiccan, cui annulum tradidisset..... Nec dubitavere, quin vera censeret. Itaque universi procedere in medium Perdiccan, et regis annulum tollere jubebant. (Q. Curt. *De rebus gestis Alexandri Magni*, lib. X, n°. 6, p. 412.)

(2) Aristophane, *Les Chevaliers*, acte II, scène IV, édit. in-32 de Lyon, 1624, p. 326; et traduction de M. Artaud. Paris, Lefèvre, 1841, p. 84.

dieux, il parle d'agrafes, de boucles d'oreilles et d'autres éléments de la toilette des déesses, mais jamais de bagues (1). Nous ne regardons pas cet argument comme bien concluant.

Les *Sabins* avaient des anneaux aux doigts, au temps de Romulus. Nous lisons, en effet, dans Denis d'Halycarnasse, qui emprunte ce récit à Cincius, que la jeune Tarpeia livra au chef des Sabins la citadelle que commandait Sp. Tarpeius, son père, à la condition qu'il lui donnerait *les anneaux d'or* de ses soldats et les bracelets qu'ils portaient au bras gauche, et que celui-ci ayant pénétré dans la citadelle la fit périr (2). Tite-Live rapporte aussi cette histoire : « Sp. Tarpeius, dit-il, commandait la citadelle de Rome. Sa fille, sortie par hasard des murs pour aller chercher l'eau nécessaire aux sacrifices, se laissa corrompre par l'or de Tatius et promit de livrer la citadelle à ses soldats. Quand ils en furent maîtres, ils ensevelirent et écrasèrent cette jeune fille sous leurs armes, soit pour faire croire que la force les avait rendus maîtres de ce poste, soit pour prouver que l'on ne doit pas de fidélité aux traîtres. On ajoute que les Sabins avaient coutume de porter au bras gauche des bracelets d'un grand poids, et à la main gauche des *anneaux* ornés de pierres brillantes ; que la jeune fille était convaincue qu'on lui donnerait ce qu'ils

(1) Equidem nec iliacis temporibus ullos fuisse annulos video : Nusquam certe Homerus dicit, quum et codicillos missitatos epistolarum gratia indicet, et conditas arcis vestes, ac vasa aurea argenteaque, et ea colligata nodi, non annuli nota. Sortiri, quoque contra provocationem duces non annulis tradit. Fabricam etiam Deum fibulas, et alia mulieris cultus, sicut inaures, in primordio factitasse, sine mentione annulorum. (Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, n°. 4, p. 11 du t. XIX de l'édition de Panckoucke.)

(2) Denis d'Halycarnasse, *Antiquités romaines*, liv. XI. (*Œuvres complètes*, édition in-folio de Sylburge. Francfort 1586, p. 105.)

avaient à la main gauche, et qu'on jeta sur elle les boucliers au lieu des anneaux d'or. On prétend même qu'en demandant ce qu'ils avaient à la main gauche elle avait réellement entendu leurs armes, et que les Sabins, croyant reconnaître là un piége, l'avaient tuée (1).

Dans l'endroit même où il raconte l'histoire de Tarpeia, Denis d'Halycarnasse nous fait assez comprendre que les *Étrusques* portaient des anneaux d'or; car, à l'occasion des bagues des soldats sabins que leur chef devait donner à la jeune fille, il fait remarquer que les Sabins menaient une vie molle et aimaient le luxe *comme les Étrusques*, qu'ils se servaient comme eux d'ornements d'or (2).

On ne peut pas dire d'une manière précise à quelle époque les Romains ont adopté l'usage des *bagues*. Nous sommes assez porté à croire qu'il remonte chez eux à l'origine même de Rome, et que ceux qui la fondèrent, du moins les principaux d'entre eux, s'en paraient, ainsi que cela se pratiquait chez les peuples auxquels ils avaient appartenu. Pline semble émettre quelques doutes à ce sujet. Il fait remarquer que la statue de Romulus au Capitole n'avait point d'anneau, pas plus que celles des autres rois, sauf Numa et Servius; que Brutus même n'en portait pas. Cette absence cependant lui paraît surprenante, surtout chez les Tarquins, originaires de la

(1) Additur fabulæ quod vulgo Sabini aureas armillas magni ponderis brachio lævo gemmatosque magna specie annulos in sinistris manibus habebant, et scuta illi pro aureis donis conjecta. (Tite-Live, *Histoire romaine*, liv. Ier., § 11, édition de Panckoucke; Paris, 1830, t. Ier., p. 45.)

(2) Denis d'Halycarnasse, *Antiquités romaines*, livre II; *Œuvres complètes*, édit. in-folio de Sylburge. Francfort, 1586, p. 165, n°. 30.

Grèce, à laquelle il pense que les Romains ont emprunté l'usage des bagues (1).

D'après le même auteur, les *Gaulois* et les *Bretons* mettaient un *anneau* au doigt du milieu (2).

Les *Francs* portaient aussi des *bagues*. On a trouvé dans le tombeau de Childéric son anneau d'or, que l'on conserve dans le musée des Souverains. Sur cet anneau sont gravés ces mots : CHILDERICI REGIS. Celui de Louis-le-Débonnaire, rapporté par Chifflet, avait pour inscription : XPE PROTEGE HELDOVICVM IMPERATOREM.

CHAPITRE II.

DESTINATIONS DIVERSES DES ANNEAUX.

Sous ce rapport, nous pouvons ranger les anneaux en dix classes ou catégories principales.

I.

ANNEAUX INDIQUANT DES DIGNITÉS OU SERVANT A DISTINGUER LES RANGS ET LES CONDITIONS.

Chez certains peuples, les princes portaient l'anneau comme marque de leur autorité et de leur pouvoir. — En passant sa bague au doigt de Joseph, Pharaon voulait faire comprendre qu'il le considérait comme un autre lui-même,

(1) Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, n°. 4, p. 9 du t. XIX°. de l'édition de Panckoucke.

(2) Galliæ Britanniæque medio dicuntur usæ. (Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, n°. 6, p. 18 du t. XIX°. de l'édition de Panckoucke.)

qu'il le chargeait d'administrer ses États en son nom, et que tous ses sujets devaient lui obéir. — Nous avons vu qu'Alexandre-le-Grand ayant remis, avant de mourir, son anneau à Perdiccas, on crut que par là il avait eu l'intention de le désigner comme son successeur. — Au rapport de l'historien Josèphe, Hélène, reine de l'Adiabène, contrée d'Assyrie, aujourd'hui partie du Diarbeck, après la mort de Bosée, son mari, fit reconnaître roi son fils Izate, que Bosée lui-même avait choisi pour régner après lui. Comme il était alors absent, elle chargea provisoirement Monabaze, frère aîné du jeune prince, de gouverner en sa place. Pour cela elle lui posa la couronne royale sur la tête et lui remit l'anneau de son père, τὸν σημαντῆρα τοῦ πατρὸς δακτύλιον (1). — Nous lisons dans Nicétas que Jean Comnène, s'apercevant que sa mère Irène travaillait à l'exclure du trône pour y faire asseoir sa sœur Anne, ôta l'anneau porté par son père Alexis, qui était sur le point d'expirer, et qu'il assura ainsi son droit à l'Empire (2). — L'anneau figure dans le sacre des rois de France. Le consécrateur, en le remettant au monarque dans cette cérémonie, lui adresse ces paroles:

Accipe annulum, signaculum fidei sanctæ, soliditatem regni, argumentum potentiæ, per quem scias triumphali potentia hostes repellere, hæreses destruere, subditos coadunare, et catholicæ fidei perseverabiliter connecti.

« Recevez cet anneau qui est le signe de la foi et de votre dignité royale, la marque de votre puissance, afin que, par son secours, vous triomphiez de vos ennemis, vous détruisiez

(1) Josèphe, *Antiquités judaïques*, liv. XX, ch. II, p. 685 de l'édition de La Rovière; Genève, 1611; et p. 515 de la traduction de Génébrard. Paris, 1663.

(2) Nicétas, *Histoire de l'Empire grec. Règne de Jean Comnène*, au commencement. Édition in-4°. de 1693, p. 7.

l'hérésie, vous teniez vos sujets dans l'union et demeuriez persévéramment attaché à la foi catholique. »

Puis, après avoir quitté la mître, le prélat récite cette oraison :

Deus, cujus est omnis potestas et dignitas, da famulo tuo prosperum suæ dignitatis effectum, in qua, te remunerante, permaneat, semperque te timeat, tibique jugiter placere intendat. Per Christum Dominum nostrum.

« Dieu, à qui toute puissance et toute dignité appartiennent, faites que votre serviteur recueille les fruits de sa dignité, qu'il y demeure affermi par votre grâce, qu'il vous craigne toujours et qu'il s'étudie à vous plaire sans cesse en toutes choses. Par Jésus-Christ, notre Seigneur. »

Cette allocution et cette prière se lisent dans le *Cérémonial du sacre des rois de France*, imprimé à Paris, en 1775, d'après ce qui s'est observé au sacre de Louis XV (p. 105). Elles n'ont pas été récemment composées. On les trouve, avec quelques légères variantes, dans le Pontifical manuscrit de Pierre, évêque de Senlis, mort en 1356 (1); dans un pontifical de Sens, écrit vers le même temps (2); dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, de 1300 (3), et même dans le Sacramentaire de Corbie, écrit par les ordres de Ratolde, abbé de ce monastère, qui mourut en 986 (4).

Chez les Romains, on donnait des anneaux d'or aux *commissaires envoyés chez les peuples étrangers.* L'État, alors, en faisait la dépense. Le but, sans doute, était de faire regarder ces députés comme les hommes les plus honorables de

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. II, cap. x, ord. 8, p. 224 du tome III de l'édition de Behourt. Rouen, 1702.

(2) Martène, *Ibid.*, ord. 6, p. 216.

(3) Id., *Ibid.*, ord. 5, p. 204.

(4) Id., *Ibid.*, ord. 4, p. 194.

la nation qu'ils représentaient (1). — Les Grecs paraissent avoir eu la même coutume. On connaît l'habileté avec laquelle Isménias de Thèbes, envoyé par les Béotiens en ambassade à la cour de Perse, évita une difficulté qui se présenta à son arrivée. L'introducteur l'avertit que c'était une règle, établie dans sa nation, de ne parler au roi qu'après s'être mis à genoux devant lui et l'avoir adoré. Ses compatriotes abhorraient cette salutation, comme un acte de bassesse et en même temps comme une injure faite à la Divinité. Il se présenta toutefois à l'audience du souverain, et, lorsqu'il fut devant lui, il détacha son anneau de son doigt, le laissa tomber comme par mégarde, et se prosterna aussitôt pour le ramasser. Les Grecs ne pouvaient rien trouver à reprendre dans cette action; mais les Perses crurent qu'il se soumettait à leur usage. Le roi satisfait écouta favorablement Isménias, et il crut ne devoir rien refuser à un homme qui lui avait rendu sans difficulté un honneur que tous les autres Grecs s'opiniâtraient à lui refuser (2).

Les triomphateurs romains, au jour de leur triomphe, avaient un anneau au doigt; mais, encore que, dans cette circonstance, on plaçât une couronne étrusque d'or au-dessus de leur tête, leur bague n'était qu'en fer. On voulait par là les empêcher de se laisser aller à de trop vifs sentiments d'orgueil, en leur rappelant que, comme hommes, ils n'étaient

(1) Longo certe tempore ne senatum quidem romanum habuisse aureos manifestum est. Si quidem his tantum qui legati ad exteras gentes ituri essent, annuli publice dabantur; credo, quoniam ita exterorum honoratissimi intelligebantur. (*Histoire naturelle* de Pline, livre XXXIII, chap. IV, p. 8-10 du tome XIX de l'édition de Panckoucke.)

(2) Elien, *Histoires diverses*, livre I, ch. XXI, p. 17 de l'édition in-32 de 1587.

pas au-dessus de l'esclave qui portait la couronne (1). Tel fut le spectacle que présenta le triomphe de Marius sur Jugurtha. La bague d'or n'orna la main de ce général que sous son troisième consulat. Ceux même qui, pour cause d'ambassade, avaient reçu des anneaux d'or, ne les portaient qu'en public; dans l'intérieur, ils avaient des anneaux de fer (2).

Un anneau d'or était un des insignes des *sénateurs* romains. Il leur avait été incontestablement assigné à une époque antérieure à l'échec de Caudium (322 ans avant l'ère chrétienne, l'an 432 de Rome); car Tite-Live, parlant de cette honteuse défaite, rapporte qu'en signe de deuil, et sans attendre pour cela l'impulsion des dépositaires du pouvoir, les boutiques entourant le *Forum* furent fermées; que les tribunaux, de leur propre mouvement, et avant d'y être invités, cessèrent de siéger; que les laticlaves et les *anneaux d'or* furent quittés (3). — Le même auteur nous apprend encore que Cn. Flavius, fils de l'affranchi Annius, ayant été nommé édile curule au préjudice de Petelius et de Domitius, concurrents issus de pères consulaires, la plupart des nobles déposèrent leurs anneaux pour exprimer leur méconte-

(1) Et quum corona ex auro etrusca sustineretur a tergo, annulus tamen in digito ferreus erat, æqua fortuna triumphantis et servi coronam sustinentis. (*Histoire naturelle* de Pline, liv. XXXIII, ch. IV, p. 10 du tome XIX de l'édition de Panckoucke.)

(2) Hi quoque, qui ob legationem acceperant aureos, in publico tantum utebantur his: intra domos vero ferreis. (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, ch. IV, édition de Panckoucke, p. 10 du t. XIX.)

(3) Extemplo, sine ulla publica auctoritate, consensum in omnem formam luctus est. Tabernæ circa Forum clausæ, justitiumque in Foro sua sponte cœptum, priusquam indictum; laticlavi, annuli aurei positi. (Tite-Live, livre IX, chap. VII, p. 32 du tome V de l'édition de Panckoucke.)

ment (1). Les nobles dont il veut parler appartenaient au sénat, car Pline, rapportant le même fait qui eut lieu l'an 449 de Rome, ne fait mention que des sénateurs, et il semble en outre indiquer que, parmi les sénateurs mêmes, il n'y eut que les nobles qui déposèrent leurs anneaux. Voici comment il s'exprime : « A cette nomination, les sénateurs conçurent tant d'indignation qu'ils déposèrent leurs anneaux. C'est à tort que l'on pense vulgairement que l'ordre équestre imita cet exemple. Cette addition dans les mémoires du temps, « les phalères furent même déposées, » fit ajouter le nom des chevaliers. On lit aussi dans les annales du temps que la noblesse seule et non le sénat tout entier quitta les anneaux (2). — Après la prise de Capoue, l'an 210 avant Jésus-Christ, le trésor public se trouvait épuisé, et le peuple paraissait peu disposé à accepter de nouveaux impôts. On ne savait comment se procurer les ressources nécessaires pour continuer à faire la guerre. Les sénateurs consentirent alors à donner pour cela toutes leurs richesses, mais ils réservèrent leurs *bagues d'or*, marque de leur dignité. C'est à la suite d'une pressante harangue, qui leur fut adressée par le consul Levinus, qu'ils prirent cette généreuse résolution. « Si les magistrats sont au-dessus du sénat, et les sénateurs au-dessus des citoyens, leur avait-il dit, ils doivent aussi donner l'exemple de toutes

(1) Tantumque Flavii comitia indignationis habuerunt ut plerique nobilium annulos aureos et phaleras deponerent. (Tite-Live, livre IX, chap. XLVI, p. 202 de l'édition de Panckoucke.)

(2) Quo facto, tanta Senatus indignatione exarsit, ut annulos ab eo abjectos fuisse in antiquissimis reperiatur annalibus. Fallit plerosque, quod tum et equestrem ordinem id fecisse arbitrantur. Etenim adjectum hoc quoque : « sed et phalera posita, » proptereaque nomen equitum adjectum est. Annulos quoque depositos a nobilitate, in annales relatum est, non a Senatu universo. (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, chap. VI, p. 14 du tome XIX de l'édition de Panckoucke.)

les privations et des sacrifices les plus pénibles. Voulez-vous imposer quelque chose à vos inférieurs? Soyez les premiers à vous y soumettre, et vous les trouverez plus disposés à vous satisfaire. Les contributions coûtent moins quand on voit les grands en supporter une part plus forte que leurs moyens même ne leur permettent. Nous désirons aujourd'hui que le peuple équipe, entretienne des flottes et que les particuliers fournissent volontiers des rameurs. Commençons par nous imposer. Or, argent, monnaie de cuivre, portons, sénateurs, portons tout dès demain dans le trésor public, sans nous réserver autre chose que *nos anneaux*, pour nous, nos femmes et nos enfants, une bulle d'or pour nos fils et une once d'or pour ceux d'entre nous qui ont des femmes et des filles, etc. (1). » Florus, après être entré dans quelques détails sur le ralentissement de l'armée d'Annibal et de son chef, qui aurait dû sans retard marcher sur Rome, parle aussi avec enthousiasme du désintéressement des sénateurs, ne se réservant d'autre or que celui de *leurs anneaux*, et du zèle de tous les citoyens : « Cependant le peuple romain respire et semble sortir du tombeau. Il était sans armes, on en tire des temples ; sans légions, on affranchit, on enrôle les esclaves ; sans trésor public, les sénateurs offrent avec joie leurs richesses, et chacun d'eux ne se réserve d'autre or que celui des bulles et *d'un seul anneau* (2). »

(1) Itaque classes habere atque ornare volumus populum romanum? Privatos sine recusatione remiges dare? Nobismetipsis primum imperemus. Aurum, argentum, æs signatum omnes, senatores, crastina die, in publicum inferamus ; ita ut annulos sibi quisque et conjugi et liberis, et filio bullam relinquant, et quibus uxor filiæve sint singulas uncias pondo auri relinquant. (Tite-Live, livre XXVI, chap. XXXVI, p. 282 du tome X de l'édition de Panckoucke.)

(2) Arma non erant, detracta sunt de templis. Deerat juventus, in sacramentum militiæ liberata servitia ; egebat ærarium, opes suas

Tous les sénateurs ne portaient pas l'anneau d'or. Pline nous assure qu'un siècle même avant Vespasien, sous le règne duquel il vivait, il y en avait qui conservaient encore au doigt *l'anneau de fer*. « Nos grands-pères, ajoute-t-il, ont vu des hommes qui avaient été préteurs vieillir la bague de fer au doigt. Tels furent, selon Fenestrella, Calpurnius et Manilius, cet ex-lieutenant de Marius dans la guerre de Jugurtha ; tel fut Fufidius, à qui sont adressés les mémoires de Scaurus sur sa vie (1). »

Les *chevaliers*, ainsi que les sénateurs, purent aussi avoir des anneaux d'or, comme marque de leur dignité (2). Ils en portaient déjà, sinon tous, du moins les principaux d'entre eux, à l'époque de la seconde guerre punique. Mogon, frère d'Annibal, envoyé à Carthage pour annoncer la victoire que les Carthaginois avaient remportée à Cannes sur les Romains, fit jeter, en effet, dans le vestibule de la curie, pour preuve des heureux succès qu'il rapportait, une prodigieuse quantité d'anneaux d'or. Certains auteurs en ont fait monter la mesure à trois boisseaux et demi ; mais la tradition qui avait prévalu

libens senatus in medium protulit, nec præter quod in bullis, singulisque annulis erat quidquam sibi auri relinquere. (Annius Florus, *Abrégé de l'Histoire romaine*, livre II, n°. 6, p. 110 de l'édition de Panckoucke.)

(1) Ne tum quidem omnes senatores habuerunt ; utpote quum, memoria avorum multi prætura quoque functi, in ferreo consenuerint, sicut Calpurnium et Manilium, qui legatus Caii Marii fuerat Jugurthino bello Fenestrella tradit ; et multi L. Fufidium illum, ad quem Scaurus de vita sua scripsit. (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, chap. VI, p. 16 du tome XIX de l'édition de Panckoucke.)

(2) Annuli distinxere alterum ordinem a plebe, ut semel cœperant esse celebres. (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, chap. VII, p. 22, même tome, même édition.)

et qui se rapprochait le plus de la vérité, suivant le sentiment de Tite-Live, était qu'il n'y en avait pas au-delà d'un boisseau. Mogon assurait, pour indiquer un plus grand désastre, que les chevaliers seuls et même les plus distingués d'entre eux portaient cet insigne (1).

Suétone, dans la *Vie de Galba*, chap. x, n°. 4, dit que ce prince choisit pour faire la garde auprès de lui, à la place des soldats, des jeunes gens de l'ordre équestre, qui, conservant l'usage de l'anneau, portaient le nom de *evocati* (2). Appien, dans son livre sur les guerres des Romains avec les Carthaginois, rapporte que, pendant la troisième guerre punique, Scipion envoya à Asdrubal plusieurs captifs délivrés de leurs fers, en le priant de faire inhumer les tribuns qui venaient de périr en combattant, et que celui-ci put les reconnaître, au milieu des cadavres, à l'anneau d'or qu'ils avaient au doigt. Et l'auteur, à cette occasion, fait remarquer que les tribuns militaires étaient distingués du commun des soldats en ce qu'ils avaient un anneau d'or, tandis que ceux-ci n'en portaient que de fer: Χρυσοφοροῦσι γὰρ τῶν στρατευομένων οἱ χιλίαρχοι, τῶν ἐλαττόνων σιδηροφορούντων (3). On serait

(1) Ad fidem tam lætarum rerum effundi in vestibulo curiæ jussit annulos aureos, qui tantus acervus fuit, ut metientibus dimidium super tres modios explesse, sint quidam auctores. Fama tenet, quæ propior vero est, haud plus fuisse modio. Adjecit deinde verbis quo majoris cladis indicium esset neminem nisi equitem, atque ipsorum priores id gerere insigne. (Tite-Live, livre XXIII, chap. XII, p. 39 du tome IX de l'édition de Panckoucke.)

(2) Delegit et equestres ordinis juvenes, qui, manente annulorum usu, evocati appellarentur, excubiasque circa cubiculum suum vice militum agerent. (Suétone, dans la *Vie de Galba*,, ch. x, p. 346 du tome II de l'édition de Panckoucke.)

(3) Appien, *Histoire romaine*, livre VIIIe., *sur la guerre avec les Carthaginois*, chap. CIV, p. 146 de l'édition de Didot; Paris, 1851.

porté à penser, d'après ces deux passages, qu'après la seconde guerre punique il fut interdit aux chevaliers de combattre et de faire leur service avec l'anneau d'or au doigt. Mais la conclusion serait évidemment fausse, car ces paroles d'Appien : « les soldats n'en ont que de fer, » ne s'appliquent qu'aux soldats ordinaires, qu'aux piétons. Les chevaliers avaient à peu près le même rang et la même dignité que les tribuns ; ils n'étaient point considérés comme leurs inférieurs. Quant à Suétone, il ne donne pas comme une chose extraordinaire et nouvelle que les jeunes gens tirés de l'ordre des chevaliers aient conservé leurs anneaux d'or, mais seulement qu'ils aient été choisis par le prince pour veiller auprès de son appartement, à la place des soldats, pour être ses gardes du corps, et qu'on leur ait donné le même nom qu'aux vétérans. Les vétérans, *evocati*, étaient de vieux soldats aguerris qui avaient accompli leur temps et qu'on appelait dans les besoins de l'État, ou qui rentraient volontairement au service pour faire plaisir à quelque chef.

Comme on vient de le voir par le témoignage d'Appien, *les simples soldats*, à l'époque de la troisième guerre punique, ne pouvaient avoir que des *anneaux de fer*. Ce ne fut que sous le règne de l'empereur Sévère qu'il leur fut généralement permis d'en porter d'or. Ce prince, pour les flatter et leur être agréable, leur accorda ce privilége peu de temps après son avènement au trône, ainsi que le rapporte Hérodien, au chapitre VII du livre III de l'*Histoire des successeurs de Marc-Aurèle* (1).

(1) Hérodien, *Histoire des successeurs de Marc-Aurèle*, livre III, chap. VII, folio 44 verso, de la traduction de Jacques, des comtes de Ventemille. Lyon, 1554.

L'*anneau de fer* était aussi le seul qui fût permis *aux esclaves*. Stace, dans la troisième pièce du troisième livre des *Silves*, rappelant que le père de Claude Etruscus d'esclave était devenu chevalier romain, après avoir rendu comme affranchi d'importants services sous les règnes de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron, s'exprime ainsi : « Celui qui règne maintenant sur les astres, qui a partagé naguère entre ses illustres fils le gouvernement de la terre et des cieux (Vespasien), lui fit l'honneur de l'associer à son triomphe sur l'Idumée vaincue. Oui, Etruscus prit place parmi les vainqueurs, et sa naissance obscure ne mit aucun obstacle à sa gloire ; et quand les plébéïens furent admis dans l'ordre équestre, le prince, lui ôtant l'anneau de fer, marque de sa première condition, changea sa destinée et le fit marcher à l'égal des plus hauts personnages. »

Dignatusque loco victricis et ordine pompæ
Non vetuit, tenuesque nihil minuere parentes.
Atque idem in cuneos populum quum duxit equestres,
Mutavitque genus, lævæque ignobile ferrum
Exuit, et celse natorum æquavit honori (1).

Pline nous apprend que de son temps les esclaves commençaient à envelopper d'or le fer de leurs anneaux, et qu'ils se permettaient même quelquefois, contre les règles établies, d'en avoir d'or pur ou dont une partie du moins était de ce métal (2). Marcus Portius Caton, qui mourut 148 ans avant

(1) Stace, IIIe. livre des *Silves*, 3e. pièce: *Larmes de Claudius Etruscus*, vers 141, p. 288 du tome 1er. de l'édition de Panckoucke. Paris, 1829.

(2) Necnon et servitia jam ferrum auro cingunt ; alia per sese mero auro decorant. (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, chap. vi, p. 18 du tome XIX de l'édition de Panckoucke.)

l'ère chrétienne, dit dans son traité *De re rustica*, cap. LIX, que les esclaves pouvaient avoir des bagues d'or en leur possession, mais qu'ils ne pouvaient pas les porter (1).

Lorsque les esclaves étaient affranchis ou qu'ils devenaient chevaliers, ils allaient quelquefois suspendre les anneaux de fer qu'ils avaient portés aux jambes dans un des temples de Saturne. C'est ce que fit Zoïle, lorsqu'il fut fait chevalier, comme on le lit dans cette épigramme de Martial :

> Has, cum gemina compede, dedicat catenas,
> Saturne, tibi Zoïlus, annulos priores.

« Ces chaînes avec ces doubles fers, Zoïle te les dédie, Saturne; ce sont ses premiers anneaux (2). »

Avec les anneaux de leurs jambes, les esclaves offraient sans doute au dieu leurs bagues de fer. Ce qui les portait à déposer aux pieds de Saturne ces marques de servitude, c'est que lui-même, d'après la mythologie, avait été enchaîné par son père.

Isidore de Séville, auteur du VIIe. siècle, s'est évidemment trompé en avançant, à l'art. 32 du chap. XIX de ses *Étymologies*, que *les hommes libres* avaient généralement la faculté de porter aux doigts des bagues d'or (3). Dion Cassius, qui vivait dans le IIIe. siècle, dit formellement que chez les anciens Romains l'usage de ces anneaux était interdit non-

(1) Marc. Port. Cato, *De re rustica*, cap. LIX.

(2) Val. Martial, livre III, *épigramme* 29, p. 259 du tome Ier. de l'édition de Panckoucke. Paris, 1834.

(3) Isidore de Séville, chap. XXXII du livre XIX des *Étymologies*; col. 701 du t. LXXXII du *Cours complet de Patrologie*, de M. l'abbé Migne. Paris, 1850.

seulement aux affranchis, mais même aux hommes libres de naissance, et qu'il fallait pour pouvoir s'en servir être sénateur ou chevalier (1). Un fait rapporté par Plutarque, dans la *Vie de Marius*, confirme cette assertion : « Les serviteurs de Cornutus, nous dit cet auteur, ayant caché leur maître, pendirent dans la maison le cadavre d'un homme du peuple, au doigt duquel ils mirent un anneau d'or. Ils montrèrent ce cadavre aux satellites de Marius, qui cherchaient Cornutus pour le faire périr, puis le portèrent au bûcher sans que personne se fût douté de la feinte, et Cornutus put ainsi se retirer en sûreté dans a Gaule (2). » Comment la présence de l'*anneau d'or* aurait-elle pu servir à éloigner tout soupçon s'il eût été permis aux hommes du peuple d'en porter de semblables, aussi bien que lës sénateurs et les chevaliers?

D'après Isidore, que nous venons de citer, l'anneau des *affranchis* était d'argent : *Annulo aureo liberi utebantur, liberti argenteo, servi ferreo* (3). Nous ne connaissons aucun auteur plus ancien qui le dise positivement et d'une manière générale ; mais il est assez croyable que les affranchis en portèrent quelquefois en ce métal, aussi bien que les autres particuliers qui n'appartenaient ni au sénat ni à l'ordre équestre. Il y en avait pourtant qui se contentaient de matières plus communes, telles que le cuivre, le fer et le verre : *Multi honestissimi*, dit l'auteur des *Étymologies*, *annulo ferreo*

(1) Dion Cassius, livre XLVIII, p. 439 D, de l'édition de Henri Estienne. Paris, 1592.

(2) Plutarque, *Vie de Marius*, vers la fin, p. 431 de l'édition in-folio des successeurs d'André Wechel. Francfort, 1599 ; et p. 525 du t. Ier. de la traduction française d'Amyot. Paris, 1580.

(3) Isidore de Séville, livre XIX, chap. XXXII, tome LXXXII du *Cours complet de Patrologie*, de M. l'abbé Migne, col. 701.

utebantur (1). Nous avons vu même des sénateurs ne point en porter de plus précieux.

Quoiqu'il ne fût pas généralement permis aux *simples citoyens* d'avoir des anneaux d'or, les princes, les généraux, les magistrats, suivant l'opinion de plusieurs savants qui ont écrit sur les antiquités, auraient quelquefois accordé ce privilége à des hommes qui avaient rendu des services importants ou qu'ils voulaient favoriser. Ces auteurs s'appuient sur des paroles de Cicéron : « Nos généraux, dit le grand orateur romain, au chapitre LXXX du livre III de sa seconde action contre Verrès, après avoir vaincu les ennemis et s'être signalés par d'importants services, ont souvent décoré publiquement leurs secrétaires de l'anneau d'or ; mais vous, après quels services, après quels exploits avez-vous osé convoquer une assemblée pour conférer le même honneur (2) ? » Ils citent, en outre, de simples particuliers, des affranchis même qui, d'après le récit d'historiens anciens, auraient ainsi reçu le droit de porter la bague des chevaliers, entre autres : le comédien Roscius, au temps de Sylla ; Decimus Laberius et Mena, pendant la dictature de Jules-César ; Musa, sous Auguste ; Pallas ou Pallans, sous Claude ; Icelus, sous Galba ; Asiaticus, sous Vitellius ; Etruscus, sous Vespasien. Ces preuves ne nous paraissent pas avoir une grande force. Parmi les personnages dont il vient d'être question, il y en avait, en effet, qui étaient déjà chevaliers. On ne leur accordait pas un

(1) Isidore de Séville, *loc. cit.*

(2) Sæpe enim nostri imperatores, superatis hostibus, optime re publica gesta, scribas suos annulis aureis in concione donarunt. Tu vero, quibus rebus gestis, quo hoste superato, concionem donandi causa advocare ausus es ? (Cicéron, seconde action contre Verrès, livre III, chap. LXXX, p. 431 du tome VII de l'édition de Jos.-Vict. Leclerc. Paris, 1821.)

droit qui tenait essentiellement à leur rang, mais on leur faisait présent d'une bague précieuse pour reconnaître leurs talents ou récompenser leurs services. Quant aux autres, en leur donnant l'anneau d'or, on les admettait par là même dans l'ordre équestre. Ces mots, être décoré de l'anneau d'or, *annulo aureo decorari*, étaient ordinairement synonymes de ceux-ci : être créé chevalier romain, *eques romanus fieri*. Macrobe, qui nous parle de Roscius, ne nous dit pas formellement que le titre de chevalier lui ait été conféré par Sylla, dont il était l'ami, mais il le fait assez comprendre (1). — Suétone, décrivant les spectacles donnés au peuple par César, s'exprime ainsi au sujet de Laberius : Decimus Laberius, *chevalier romain*, joua *ses mimes*, reçut cinq cents sesterces et un anneau d'or, et, quittant la scène, traversa l'orchestre pour aller s'asseoir parmi les chevaliers (2). Dion Cassius, après avoir dit que César reçut volontiers Mena, l'un des anciens partisans de Pompée, qu'il l'environna d'honneurs, qu'il lui donna le droit de porter des anneaux d'or, fait suivre immédiatement ces mots de ceux-ci : et il l'admit dans l'ordre équestre (3). — Antoine Musa fut aussi probablement mis au rang des chevaliers romains. Atteint d'une maladie grave à l'époque de son onzième consulat, Auguste

(1) Roscius qui etiam L. Sullæ carissimus fuit et annulo aureo ab eodem donatus. (Macrobe, livre III, ch. XIV, p. 331 de l'édition in-8°. de Henri Estienne. Paris, 1585.)

(2) Decimus Laberius, eques romanus, mimum suum egit, donatusque quingentis sesterciis et annulo aureo, sessum in quatuordecim e scena per orchestram transiit. (Suétone, *Vie de Jules-César*, chap. XXXIX, p. 52 du tome Ier. de l'édition de Panckoucke. Paris, 1830.)

(3) Cæsar Menam libentissime accepit... neque dedidit Pompeio postulanti, et magno insuper in honore habuit, annulisque aureis decoravit, et in equestrem ordinem adscripsit. (Dion Cassius, livre XLVIII, p. 439 de l'édition in-folio de Henri Estienne.)

ne pouvait rien faire de ce qui était exigé pour le rétablissement de sa santé. Musa le guérit avec des bains froids et des boissons également froides. Dion Cassius nous apprend que, pour reconnaître un service aussi important, le prince et le sénat donnèrent à ce médecin habile une somme d'argent considérable et l'usage *des anneaux d'or*. L'historien ajoute : « car il était affranchi, » ce qui semble bien indiquer un changement de position et de rang (1).—Pallas était affranchi de Claude. Le sénat, conformément au désir de l'empereur, lui accorda les marques de distinction dont jouissaient les préteurs, et en particulier le droit de porter l'anneau d'or. On ne peut pas assurer d'une manière positive qu'il ait été en même temps élevé à la dignité de chevalier, mais il y a encore tout lieu de le croire. Voici comment en parle Pline-le-Jeune : « Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives des préteurs à Pallas, à un esclave : ce sont des esclaves (les sénateurs) qui les lui offrent. Je ne relève pas l'avis émis par eux : que l'on ne doit pas seulement exhorter, mais même contraindre Pallas à accepter l'usage des anneaux d'or. Il eût été contre la majesté du sénat qu'un préteur eût porté des anneaux de fer. Ce ne sont là que des bagatelles, etc. (2). »

(1) Antonius Musa, quum nihil Augustus eorum quæ maxime ad sanitatem opus erant, posset facere, lavacris frigidis, frigidisque potationibus, sanitati restituit ; quamobrem etiam pecunia ei ab Augusto et senatu multa, ususque annuli aurei, libertus enim erat, datus est, etc. (Dion Cassius, livre LIII, p. 593 de l'édition de Henri Estienne.)

(2) Omitto, quod Pallanti servo prætoria ornamenta offeruntur, quippe offeruntur a servis. Mitto quod censent non exhortandum modo, verum etiam compellendum ad usum aureorum annulorum : erat enim contra majestatem senatus si ferreis prætorius uteretur. Levia hæc et transeunda (*Lettres de Pline-le-Jeune*, livre VIII, lettre VI, p. 197 du tome II[e]. de l'édition de Panckoucke ; Paris, 1826. — Voir aussi Suétone, *Claude*, XXVIII ; et Tacite, *Annal.* X et suiv.)

Icelus, affranchi de Galba, reçut bien certainement avec le droit de porter des anneaux d'or le titre de chevalier romain. On lit, en effet, dans Suétone : « Galba se gouvernait selon le bon plaisir des trois hommes qui demeuraient dans l'intérieur du Palais, qui le suivaient partout, que l'on appelait ses pédagogues. C'étaient T. Vinius... Cornelius Laco... enfin l'affranchi Icelus, décoré peu auparavant de l'anneau d'or et du surnom de Marcien, et qui prétendait déjà à la suprême dignité de l'ordre des chevaliers, c'est-à-dire à la préfecture du Prétoire (1). Tacite n'est pas moins formel. Voici ses paroles : « Icelus, affranchi de Galba, n'était pas moins en crédit. Il venait de recevoir l'anneau d'or, et son nom parmi les chevaliers était Marcien (2). — Relativement à Asiaticus, il ne saurait non plus y avoir le moindre doute : « Vitellius, sollicité par ses troupes d'élever son affranchi Asiaticus au rang de chevalier, dit encore Tacite, réprima cette basse adulation ; ensuite, par une bizarre inconséquence, ce qu'il avait refusé publiquement il le donna dans le secret d'un repas, et il décora de l'anneau d'or Asiaticus, un esclave chargé d'opprobres, un courtisan qui n'avait de titre que ses crimes (3). » — Il a été précédemment question d'Etrus-

(1) Libertus Icelus, paulo ante, annulis aureis et Marciani nomine ornatus, ac jam summæ equestris gradus candidatus. (Suétone, dans *Galba*, chap. XIV, p. 351 du tome II de l'édition de Panckoucke.)

(2) Nec minor gratia Icelo Galbæ liberto, quem annulis donatum equestri nomine Marcianum vocitabant. (Tacite, *Histoires*, livre Ier., ch. XIII, p. 25 du tome IV de l'édition de Hachette. Paris, 1827.)

(3) Postulante exercitu ut libertum suum Asiaticum equestri dignitate donaret, inhonestam adulationem compescit. Dein, mobilitate ingenii, quod palam abnuerat inter secreta convivii largitur, honoravitque Asiaticum annulis, fœdum mancipium et malis artibus ambitiosum. (Tacite, *Histoires*, livre II, ch. LVII, p. 239 du tome IV de l'édition de Hachette. — Voir, en outre, Suétone, dans *Vitellius*, ch. XII, p. 53 du tome III de l'édition de Panckoucke.)

cus, et on a vu qu'en recevant le droit de porter des anneaux d'or il fut admis dans l'ordre équestre.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que des anneaux d'or n'aient été portés, au commencement du IIIe. siècle et même à la fin du IIe., par des hommes qui restaient dans l'ordre plébéïen. Il résulte même d'un passage de Tertullien qu'on accordait assez généralement alors l'usage de ces anneaux aux esclaves, en les affranchissant. Établissant, dans son *Traité de la résurrection de la chair*, qu'après cette vie l'élu sera impassible, quoiqu'ayant le même corps qui, sur la terre, a été sujet à la souffrance et à la douleur, ce Père s'exprime ainsi : « Si vous donnez la liberté à votre esclave, il aura encore la même âme, la même chair avec lesquelles il était soumis aux verges, aux chaînes, aux stigmates. Est-ce que, pour cela, il devra encore souffrir et être maltraité ? Je ne le pense pas ; au contraire, on lui donnera un habit d'une blancheur éclatante, il pourra porter l'*anneau d'or* ; il sera honoré du nom, de la tribu et de la table de son patron. Accordez donc aussi à Dieu le pouvoir, en vertu du changement qui s'opérera, de réformer la condition de notre humanité sans en réformer la nature. La chair, après être ressuscitée, sera encore passible en tant qu'elle est elle, en tant qu'elle est la même ; mais elle sera impassible parce que Dieu l'aura affranchie pour qu'elle ne souffre plus (1). »

(1) Oro te, si famulum tuum libertate mutaveris, quia eadem caro atque anima permanebant, quæ et flagellis et compedibus, et stigmatibus obnoxiæ retro fuerant, idcirco ne illa eadem pati oportebit ? Non opinor. Atquin et vestis albæ nitore, et aurei annuli honore, et patroni nomine ac tribu mensaque honoratur. Permitte hanc et Deo potestatem, per vim illius demutationis, conditionem non naturam reformandi, dum et passiones auferuntur et munitiones conferuntur. Ita manebit quidem caro post resurrectionem eatenus passibilis qua ipsa, qua eadem, ea tamen impassibilis quia in hoc ipsum manumissa a

Ce n'était point cependant celui qui donnait la liberté à son esclave qui pouvait lui conférer l'anneau d'or. L'affranchi devait le demander au prince, avec le consentement de son ancien maître ; mais, comme les demandes et les concessions étaient quotidiennes, Justinien abrogea cette disposition et voulut que désormais tous les affranchis eussent indistinctement ce privilége. La 78e. novelle est ainsi conçue : « En outre, nous voulons, si quelqu'un donnant la liberté à son esclave ou à sa servante les déclare citoyens romains (et il ne peut le faire autrement), qu'il sache bien que ces affranchis auront par là même *le droit des anneaux d'or* et de la régénération ; ils n'auront pas besoin d'en faire la demande au prince, ils ne seront obligés à aucunes démarches : ils en jouiront par le seul fait de leur mise en liberté. Et la présente loi aura son effet dès ce jour même (1). »

Il ne paraît pas qu'il y ait eu, chez les Romains, pour *les femmes*, des lois aussi rigoureuses, des règles aussi fixes que pour les hommes. Les femmes des simples plébéiens, qui avaient de la fortune, portaient assez généralement, nous le pensons du moins, des bagues en métaux précieux, aussi bien que celles dont les pères et les maris étaient sénateurs ou chevaliers, aussi bien que toutes les patriciennes.

Deo ne ultra pati possit. (Tert., *De resurrectione carnis*, cap. LVII, p. 362 des *Œuvres complètes*, édition in-f°. de Rigault. Paris, 1664.)

(1) Propterea sancimus, si quis manumittens servum aut ancillam suam, cives denuntiaverit romanos (neque enim aliter licet), sciat ex hac lege, quia qui libertatem acceperit, habebit subsequens mox, et annulorum et regenerationis jus, et non jam ex necessitate hoc a principibus postulabit ; neque indigebit omnino ulla scrupulositate ; sed libertatis virtute hæc omnia subsequentur. Hac nostra lege ex præsenti die inchoante. (Novelle 78, chap. I, *Corps du Droit civil romain*, tome II, Novelles, p. 119, édition de 1726. Anvers.)

Nous avons vu précédemment les sénateurs, lorsqu'ils offraient leurs richesses, après la prise de Capoue, pour fournir aux frais de la guerre, réserver non-seulement leurs propres anneaux, mais encore les anneaux de leurs femmes et de leurs enfants (1). — Pline pardonne, jusqu'à un certain point, aux femmes de son temps d'employer *l'or pour les anneaux qu'elles portent à tous les doigts*. Ce qu'il ne peut surtout souffrir, c'est que les matrones recouvrent leurs chaussures du même métal : « Que les femmes portent de l'or à tous les doigts, aux bras, au cou, aux oreilles, aux cheveux ; que des chaînes d'or serpentent autour de leur corsage ; que, dans l'intérieur, des sachets de perles pendent à leur cou étincelant d'or ; que dans le sommeil même elles sentent, elles sachent qu'elles ont des perles rares ; mais faut-il que l'or revête leurs pieds, et que, pour distinguer la stole des matrones de la tunique plébéïenne, il soit créé un ordre équestre femelle (2) ? » Après avoir rappelé que des préteurs avaient vieilli la bague de fer au doigt, le même auteur donne comme une chose plus remarquable encore que, dans la famille Quinctia, pas même les femmes ne portaient d'anneaux d'or (3). — A l'époque où vivait Plaute, 200 ans avant Jésus-Christ, on permettait, pour certaines circon-

(1) Tite-Live, livre XXVI, chap. XXXVI. Voir ci-dessus.

(2) Habeant feminæ (aurum) in armillis digitisque totis, collo, auribus, spiris. Discurrent catenæ circa latera, et in secreto margaritarum sacculi e collo dominarum aureo pendeant, ut in somno quoque unionum conscientia adsit. Etiamne pedibus induitur, atque inter stolam plebemque hunc medium feminarum equestrem ordinem facit ? (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, chap. XI, p. 32 de l'édition de Panckoucke.)

(3) In Quinctionorum vero familia aureum ne feminæ quidem habere mos fuerit. (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, chap. VI, p. 16 du tome XIX, édition de Panckoucke.)

stances du moins, aux femmes esclaves l'usage des anneaux d'or. Dans *Casine,* Stalinon, le vieillard amoureux, promet à Pardalisque, l'esclave de sa femme Cléostrate, de lui donner une paire de mules et une bague d'or si elle parvient à calmer celle dont il redoute la colère:

> ... At blande orato, ut soles, sed audin'
> Si ecfexeris, soleas tibi dabo et annulum in digito
> Aureum et bona plurima.

« Prie-la gracieusement, comme tu sais faire; écoute, si tu la persuades, je te donnerai une paire de mules, et un anneau d'or pour mettre à ton doigt, et beaucoup d'autres choses (1). »

Les femmes israélites, à l'époque de la sortie d'Égypte, portaient comme leurs maris des anneaux précieux, puisqu'elles vinrent en offrir à Moïse pour qu'il en fît faire les principaux objets devant servir dans les cérémonies religieuses. Les passages du livre d'*Esther* et des prophéties d'Isaïe, que nous avons cités, prouvent que cet usage fut toujours suivi dans la nation juive.

Les femmes des Égyptiens devaient, aussi bien que celles des Hébreux, avoir des anneaux d'or lorsque Moïse, par l'ordre de Dieu, affranchit son peuple de la servitude, et elles continuèrent à en porter dans la suite.

Le flamine de Jupiter, chez les Romains, devait avoir un anneau particulier. On sait que ce prêtre était environné des plus grands honneurs. Il portait la robe prétexte, il siégeait dans le sénat où il était assis sur la chaise curule. Lorsqu'il marchait dans les rues, un licteur le précédait et avertissait les ouvriers de quitter leur travail. Un criminel qui se trou-

(1) *Théâtre de Plaute. Casine,* acte IV, scène v, vers 572, p. 266 du tome III de l'édition de Panckoucke.

vait chez lui était mis nécessairement en liberté, et on jetait ses chaînes dehors, par dessus les tuiles. Des raisons mystiques avaient déterminé la forme de la bague qu'il portait. Comme on voulait éloigner de lui tout ce qui indiquait la rigueur, la privation de la liberté, un travail accablant, on la faisait *creuse* et non *solide,* ainsi que le dit Festus dans son Traité *De significatione verborum*, au mot EDERA (1); et de plus, d'après Aulu-Gelle, on la laissait ouverte dans le milieu, de manière à l'élargir et à la desserrer à volonté (2). C'est aussi parce que le lierre, s'attachant et se liant à tout ce qu'il touche, est le symbole de la servitude et des chaînes, que le flamine diale devait éviter d'y toucher et même d'en prononcer le nom.

II.

ANNEAUX A CACHETER ET A SCELLER.

Il y avait des anneaux qui servaient spécialement pour former une empreinte sur les actes, les diplômes, les contrats et les lettres dont on voulait garantir l'authenticité. On faisait aussi usage de bagues pour sceller les maisons, les appartements, les meubles, les vases et d'autres objets que des raisons particulières déterminaient à tenir exactement fermés. Ces sortes d'anneaux sont désignés dans les auteurs sous les noms de *annuli signatorii*, *annuli signaricii*, *annuli ciro-*

(1) Ederam flamini diali neque tangere neque nominare fas erat: pro eo quod edera vincit ad quodcumque se applicat. Sed ne annulum quidem gerere ei licebat solidum, aut aliquem in se habere nodum. (Sext. Pompei Festi, *De verborum significatione*, lib. XX, verbo EDERA, p. 79 d'un recueil intitulé : *Auctores latinæ linguæ in unum redacti corpus*, et édité par Denis Godefroi. 1565.)

(2) Item annulo uti nisi pervio cassoque fas non est (flamini diali). (Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, livre X, chap. XV, folio 75 de l'édition in-folio imprimée chez J.-L. Titelain, en 1536)

graphi ou *cerographi*, « anneaux signatoires, anneaux signaires, anneaux cirographes, cérographes. »

L'anneau donné à Thamar par Juda comme gage de ses promesses lui servait de cachet. Si la bague que portait Pharaon, et qu'il passa au doigt de Joseph, était une marque de sa suprême dignité, il en faisait aussi usage pour marquer les actes émanés de son autorité royale. Les anneaux d'Achab, roi de Samarie; d'Assuérus, roi de Perse; de Darius-Codomien, de Bosée, roi de l'Adiabène, et d'Alexandre-le-Grand, dont il a été question dans le chapitre précédent, étaient aussi des anneaux à cacheter. Les sénateurs et les chevaliers, et même les simples particuliers, cachetaient leurs lettres avec leurs bagues ou, s'ils en avaient plusieurs, avec l'une d'entre elles; et cette bague quelquefois, pour cette raison, était simplement désignée en latin sous le nom de *sigillum*, et en grec sous celui de σφραγίς. Appien emploie cette dernière expression, en parlant de l'anneau d'or que portaient au doigt les tribuns militaires (1). — Cicéron, au chapitre XXVI du livre II des *Académiques*, voulant prouver que bien des choses se ressemblent sans être identiquement les mêmes, s'exprime ainsi: « Si je fais dans la même cire cent empreintes avec cet anneau, à quelle marque distinguera-t-on l'une de l'autre (2)? — Voici un fait qui est rapporté par Tite-Live, et qui prouve avec quelle confiance on recevait, chez les Romains, une pièce où se trouvait l'empreinte du cachet de celui au nom de qui elle était adressée: « Après la mort du consul Marcellus, Annibal, auquel son anneau avait

(1) Appian., lib. VIII, *De rebus punicis*, cap. CIV, p. 146, édit. de Didot.

(2) Quid si in ejusmodi cera centum sigilla hoc annulo impressero ecquæ poterit in agnoscendo esse distinctio? (Cicéron, *Académiques*, livre II, chap. XXVI, p. 188 du tome XXII des *Œuvres complètes*, édition de Jos.-Vict. Leclerc.)

été remis, était disposé à s'en servir pour tendre quelque piége. Mais l'autre consul, Crispinus, blessé dans la même affaire, se doutait bien qu'il en abuserait. Il envoya donc des courriers dans toutes les villes voisines, pour les informer que son collègue avait été tué et qu'Annibal était maître de son anneau, pour les inviter à se défier des lettres qu'ils pourraient recevoir sous le nom de Marcellus. A peine le courrier était-il arrivé à Salapie, qu'une lettre supposée, revêtue du nom de Marcellus, vint prévenir qu'il comptait se rendre la nuit suivante à Salapie, avec ordre de tenir la garnison prête au besoin. Les habitants ne furent pas dupes, et, persuadés qu'Annibal ne cherchait que l'occasion de punir leur défection et de se venger de la perte de ses cavaliers, ils congédièrent le messager d'Annibal, transfuge romain, afin de pouvoir prendre, sans témoins, les mesures qui paraissaient nécessaires dans cette circonstance (1). »

Les premiers rois de France se sont encore servis de leur anneau pour sceller même des actes publics. La *Vie de saint Maur*, attribuée à tort ou à raison à Fauste, moine du Mont-Cassin, au VII[e]. siècle, contient la mention suivante concernant Théodebert : « Le roi, appelant Ansebalde qui présidait aux écritures des donations royales, il lui ordonna d'écrire la donation qu'il venait de faire, et d'authentiquer cet acte *en y imprimant le cachet de son anneau royal, comme les rois ont coutume de le faire* (2). » — Louis-le-Débonnaire,

(1) Annulo Marcelli simul cum corpore Annibal potitus erat : ejusque signi errore ne cui dolus necteretur a Pœno metuens, Crispinus circa civitates proximas miserat nuntios : occisum collegam esse annuloque ejus hostem potitum, ne quibus litteris crederent nomine Marcelli compositas. Paulo ante hic nuntius consulis Salapiam venerat cum litteræ ab Annibale allatæ sunt Marcelli nomine compositæ, etc. (Tite-Live, ch. XXVIII, p. 312 du tome IX, édition de Michaud. Paris, 1824.)

(2) Vocans Ansebaldum qui scriptoribus regalium testamentorum

qui était très-généreux, écrit Thégan dans la *Vie* de ce prince, donna à ses vassaux, à perpétuité, la propriété de domaines royaux qui avaient appartenu à son père, à son grand-père et à son trisaïeul; et au bas des chartes contenant ces donations, il apposa avec sa signature l'*empreinte de son anneau* (1). — Le même monarque avait permis aux Juifs de demeurer en France, en particulier à Lyon, et d'y vivre en paix. L'archevêque de Lyon, Agobard, se montrait sévère à leur égard, parce qu'ils cherchaient à détourner les chrétiens de leurs devoirs; mais, ayant gagné les courtisans par de l'argent, ils obtiennent deux lettres contre le prélat. L'une lui est adressée à lui-même, l'autre au vicomte de Lyon. Agobard, dans son *Traité de l'insolence des Juifs*, déclare à l'empereur, auquel il l'adresse sous forme de remontrance, qu'il n'a pu croire que ces lettres vinssent de lui, quoiqu'elles eussent été remises en son nom et qu'elles fussent marquées de son *anneau* (2).

præerat, præcepit ei ut antequam de ipso monasterio egrederetur, testamentum de iisdem scriberet rebus, ac de annulo regis regali firmaret more. (Faustus, in *Vita sancti Mauri*, apud Bolland. *Act. Sanct.* 15 jan.)

(1) In tantum largus ut antea nec in antiquis libris nec modernis temporibus auditum est, ut villas regias, quæ erant patris sui et avi et triavi, fidelium suis tradidit eas in possessionem sempiternam, et præcepta constituit, et annuli sui impressione cum consubscriptione manu propria roboravit. (*Thegani, chorepiscopi trevirensis, Vita Ludovici imperatoris*, cap. XIX; *Patrologie* de M. l'abbé Migne, t. CVI, col. 414.)

(2) Venientes itaque primum Judæi dederunt mihi indiculum ex nomine vestro, et alterum ei qui pagum lugdunensem vice comitis gerit, præcipientem illi ut auxilium ferret Judæis adversum me, quos indiculos, licet ex sacro nomine vestro recitarentur et vestro annulo essent signati, nullatenus tamen credimus ex judicio vestro prodiisse. (Agobard, *De insolentia Judæorum; Ad Ludovicum imperatorem. Œuvres d'Agobard*, publiées par Baluze. Paris, 1666, t. Ier., p. 61.)

Indépendamment de l'anneau sigillatoire dont ils se servaient eux-mêmes et qu'ils portaient ordinairement au doigt, les empereurs et les rois en avaient d'autres qu'ils confiaient à la garde de leur secrétaire ou de l'un de leurs officiers, et avec lesquels étaient particulièrement scellés les actes publics.

Justin, qui a analysé Trogue-Pompée, fait cette remarque à la fin du chapitre v du livre XLIII : « Trogue-Pompée, en terminant ce livre, rapporte que ses ancêtres sont issus des Voconces ; que son père servit sous César, qu'il remplit des ambassades et fut le secrétaire et le garde de l'anneau de César (1). » Sous les empereurs de Constantinople, l'anneau du prince était confié à un des logothètes ; sous nos premiers rois, aux référendaires.

Ainsi que nous l'apprend saint Grégoire de Tours, dans son *Histoire des Francs*, Siggon, qui, en sa qualité de *référendaire*, avait tenu l'*anneau* du roi Sigebert Ier., et qui avait été promu par le roi Chilpéric à la même dignité, quitta ce dernier pour se rendre auprès de Childebert II, fils de Sigebert (2).—Aimoin, moine de Fleury, qui écrivait en 986, dit de saint Ouen, au chapitre XLIe. du livre IVe. de son *Histoire des Francs :* « L'un d'eux, le bienheureux Ouen, que l'on appelait encore Dadon, fut référendaire du roi Dagobert Ier. et fils de l'illustre Anthaire. Il portait le titre de

(1) In postremo libro Trogus majores suos a Vocontiis originem ducere... dicit... patrem quoque suum sub Caïo Cæsare militasse, epistolarumque et legationum simul et annuli curam habuisse. (Justin, livre XLIII, chap. v, à la fin, p. 326 du tome II de l'édition de Panckoucke. Paris, 1833.)

(2) Siggo quoque referendarius, qui annulum regis Sigeberti tenuerat, et ab Chilperico rege provocatus erat, ut servitium quod tempore fratris sui habuerat obtineret, ad Childebertum regem, Sigeberti filium, relicto Chilperico transivit. (Gregor. Turon., *Historia Francorum*, lib. V, cap. III, *Patrologie* de M. l'abbé Migne, t. LXXI, col. 319.)

référendaire, parce que tous les actes publics lui étaient remis, et qu'il y apposait l'*empreinte de l'anneau royal* ou du sceau qui lui était confié. » (1). — On trouve à peu près la même chose au chapitre XIII°. de la *Vie de saint Agile, abbé :* « Le vénérable Ouen, surnommé Dadon, était aimé de ce roi plus que tous les autres courtisans. Devenu référendaire, il gardait l'*anneau du roi* avec lequel étaient scellés publiquement les ordonnances et les édits les plus importants du royaume » (2). — Dans une *Vie de saint Ansbert, archevêque de Rouen,* écrite par le moine Aigrade ou Angrade (commencement du VIII°. siècle), il est question de Robert, dont on voulait faire épouser la fille à Ansbert. Ses fonctions à la cour y sont parfaitement indiquées; mais, au lieu de ces mots qui se trouvent dans certains exemplaires : « Robert, personnage très-illustre, qui était alors grand-référendaire du Palais » : *Robertus namque clarissimus, qui eo tempore summus Palatii erat referendarius,* plusieurs autres portent, ce qui revient au même : « Il avait été garde de l'anneau du roi Dagobert » : *Gerulus fuerat annuli Dagober i regis* (3). — Dans une autre *Vie de saint Ansbert,* il est dit de lui-même : « Il avait été scribe très-savant à la cour du roi (Clotaire III), rédacteur des diplômes royaux et *garde de l'anneau* avec

(1) Ex quibus beatus Audoenus, qui et Dado dictus est, referendarius fuit regis Dagoberti, filiusque præcellentissimi viri Autharii. Qui referendarius ideo dictus est quod ad eum universæ publicæ deferrentur conscriptiones, ipseque eas annulo regis, sive sigillo sibi commisso muniret seu firmaret. Aimoinus, *Hist. Francor.* (*Patrologie* de M. Migne, t. CXXXIX, col. 796.)

(2) Venerabilis Audoenus, cognomento Dado, præfato regi præ cunctis aulicis amabilis, atque referendarius constitutus, gestans ejus annulum quo signabantur publice totius regni potiora signa vel edicta. Du Cange, *Gloss.,* verbo REFERENDARIUS.

(3) Bolland., *Acta Sanctorum,* t. IV, p. 347.

lequel ces diplômes étaient scellés » (1). — Saint Bont, ou Bonet, évêque de Clermont en Auvergne, ayant reçu du roi (Sigebert III) *son anneau,* fut appelé à remplir les fonctions de référendaire, ainsi qu'on le voit dans sa *Vie*, écrite par un moine de Saummon, son contemporain (2).

L'empreinte de l'anneau comme scellé sur les temples, les maisons, les appartements, les meubles, les vases et tout ce qu'on voulait tenir exactement fermé, remonte également à une haute antiquité. On se rappelle que, lorsque Daniel eut été jeté dans la fosse aux lions, on plaça une pierre à l'entrée et qu'on la scella de l'anneau du roi et de celui des grands de la cour. Au chapitre IVe. du même livre, où ce fait est rapporté, on lit que les prêtres de Bel, dont la fourberie avait été signalée par Daniel, dirent au roi : « Fermez la porte du temple et scellez-la de votre *anneau.* » (3). Il est dit, dans le livre *Des récits merveilleux*, attribué à Aristote, qu'en Élide un temple, dans lequel on avait déposé trois amphores vides et qu'on avait scellé avec un anneau, offrit les trois amphores pleines de vin quand on brisa le cachet (4). Un passage d'Aristophane fait connaître que les gynécées, appar-

(1) Cœpit esse aulicus, scriba doctus, conditorque regalium privilegiorum, et gerulus annuli regalis quo eadem signarentur privilegia. (Apud Du Cange, *Gloss.*, verbo REFERENDARIUS.)

(2) Non multo post, annulo ex manu regis accepto, referendarii officium adeptus est. (Bolland., *Act. Sanct.*, 15 januar., et apud Du Cange, *Gloss.*, verbo REFERENDARIUS.)

(3) Et dixerunt sacerdotes Bel : Ecce non egredimur foras ; et tu, rex, pone escas, et vinum misce, et claude ostium et signa annulo tuo (*Daniel*, cap. XIV, v. 10.)

(4) Aristote, Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων, « *Des récits merveilleux.* » (*Œuvres complètes*, in-f°., édition de Guillaume Duval. Paris, 1629, t. I, p. 1163.)

tements des femmes chez les Grecs, étaient quelquefois scellés de l'*anneau* des maris (*Fêtes de Cérès*).

Dans la pièce de Plaute qui a pour titre *Casine*, Cléostrate, femme de Stalinon, sur le point de sortir de sa maison pour aller chez sa voisine, fait aux esclaves cette recommandation :

> Obsignate cellas, referte annulum ad me.
> Ego huc transeo in proxumum, ad meam vicinam.
> Vir si quid volet me, facite hinc me arcessitis.

« Scellez l'office et rapportez-moi mon anneau. Je vais ici tout près, chez ma voisine. Si mon mari veut me parler, vous m'y viendrez chercher. (Acte II, scène I, vers 58.)

Pline déplore amèrement la nécessité où l'on était, de son temps, d'imprimer le sceau de son anneau sur les provisions pour les soustraire à la rapacité ou à la gourmandise des esclaves, sans cependant pouvoir toujours y réussir : « Quel calme, quelle innocence dans ces âges antiques où l'on ne scellait point d'actes! Aujourd'hui il faut mettre le sceau sur les aliments pour prévenir le vol. Voilà où nous ont conduits ces légions d'esclaves, cette foule étrangère qui encombre nos maisons et qui nécessite la création d'un nomenclateur domestique. Qu'il y a loin de là aux mœurs de nos aïeux, chez qui les marcipores, les lucipores, n'ayant de nom que celui de leur maître, n'avaient de table que la leur! Alors on n'avait rien à craindre de ceux qui l'habitaient. Aujourd'hui nous achetons à grands frais et les comestibles qu'on cherche à voler et les voleurs. Le sceau imprimé sur les clefs n'est pas une précaution suffisante. Ne peut-on pas soustraire l'*anneau* d'un maître qui dort ou d'un maître à l'agonie? » (1). — Tacite, au chapitre II du livre II de ses

(1) Nunc rapiendæ comparantur epulæ pariterque qui rapiunt eas, et claves quoque ipsas signasse non satis est; gravatis somno aut morientibus annuli detrahuntur. (Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, chap. VI, p. 20 du tome XIX, édit. de Panckoucke.)

Annales, raconte que les Parthes, qui avaient demandé à Auguste Venones, fils aîné de Phraate, pour succéder à son père, se repentirent ensuite de leur choix, parce qu'il regardaient le jeune prince comme flétri par de nombreuses années de servitude. « Venones, ajoute l'historien, achevait de se rendre hostile par son éloignement pour les usages de ses ancêtres, chassant rarement, aimant peu les chevaux, ne paraissant jamais dans les villes que porté en litière, et dédaignant les festins du pays. On tournait encore en dérision son cortége de Grecs et le *sceau de son anneau,* apposé sur les plus vils ustensiles (1). » — Nous lisons dans Plutarque que, dans l'expédition de Sicile, Pompée, informé que ses soldats commettaient des désordres pendant leur marche, scella leurs épées de son anneau et punit sévèrement tous ceux qui brisèrent le cachet (2).

L'anneau qui servait à sceller les provisions ou les objets de ménage appartenait ordinairement à l'épouse, à la maîtresse de la maison et était porté par elle. Le *Pédagogue,* dans saint Clément d'Alexandrie, permet aux femmes chrétiennes *un anneau d'or*, non pas précisément pour qu'elles s'en parent, mais afin qu'elles scellent ce qui doit être gardé avec plus de soin, parce qu'on se repose sur elles de tout ce qui concerne l'intérieur de la maison. Si tous suivaient exactement les instructions du *Pédagogue*, fait remarquer le saint docteur, l'on n'aurait pas besoin ainsi de cachets. Les esclaves comme les maîtres seraient, en effet, fidèles à remplir tous leurs devoirs (3). — Ulpien attribue également aux femmes l'anneau

(1) Irridebantur et Græci comites, et vilissima ustensilium annulo clausa. (Tacite, *Annales,* liv. II, ch. II, p. 146 du tome Ier. de l'édition de Hachette.)

(2) Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. IX.

(3) Saint Clément d'Alexandrie, *Le Pédagogue,* livre III, ch. XI. Cours de *Patrologie grecque* de M. l'abbé Migne, t. VIII, p. 631.

servant à marquer d'une empreinte les provisions, les vases et les autres objets que l'on voulait tenir fermés, et il déclare qu'il ne doit pas être considéré comme un ornement : « Les ornements des femmes sont les objets dont elles font usage pour leur parure, comme les pendants d'oreilles, les anneaux de bras, les bracelets, les bagues, *excepté cependant celles dont elles se servent pour sceller* (1). Le jurisconsulte Julius Paulus ne veut pas non plus que l'anneau signatoire soit compris sous le nom d'ornement (2) ; ce que la glose explique ainsi : « Lors de la mise en vente des biens, s'il s'agit des ornements d'une femme, personne ne doit s'approprier son anneau à sceller. La raison en est que ce n'est pas précisément comme parure, mais pour la nécessité qu'elle s'en sert. »

III.

ANNEAUX DES FIANÇAILLES OU DES MARIAGES.

Chez les Romains, le fiancé remettait ou envoyait à sa future épouse un anneau comme gage de ses promesses. Juvénal mentionne cet usage dans sa satire VI[e]., vers 25-28 :

Conventum tamen et pactum et sponsalia nostra
Tempestate paras : jamque a tonsore magistro
Pecteris, et digito pignus fortasse dedisti.
Certe, sanus eras. Uxorem Postume ducis !

(1) Ornamenta muliebria sunt quibus mulier ornatur, veluti inaures, armillæ, viriolæ, annuli, præter signatorios, et alia quæ ad aliam rem nullam parantur nisi corporis ornandi causa. (Ulpian., lib. XLIV, *ad Sabinum ; Digeste*, liv. XXXIV, titre II, loi 25[e]., § 10 ; *Corpus juris civilis romani*, t. I, p. 632. Anvers, 1726.)

(2) Signatorius annulus ornamenti appellatione non continetur. (Paulus, lib. II, *ad edictum ædilium curulium. Digeste*, livre L, titre XVI, loi 74, p. 1008 du I[er]. volume du *Corpus juris civilis romani*.)

« Néanmoins ta parole est donnée, ton contrat est tout prêt. Peut-être as-tu déjà passé par la main des coiffeurs. Peut-être que ta future porte déjà au doigt le gage de ta promesse. On te croyait sage et tu te maries! » (1). — C'est de l'anneau des fiançailles qu'il est question dans cette décision donnée par le jurisconsulte Julius Paulus, qui florissait vers l'an 193 de Jésus-Christ (lib. 36, *ad edictum*) : « Un époux a envoyé à son épouse un anneau qui ne lui appartenait pas, et après le mariage il lui en donne en échange un autre qui est à lui. Nerva et plusieurs autres pensent qu'il devient la propriété de la femme, parce que le mari paraît confirmer une donation et ne pas en faire une nouvelle; j'adopte cette opinion. » (2)

Pline, après avoir fait remarquer que ceux même qui pour cause d'ambassade avaient reçu des anneaux d'or ne les portaient qu'en public, et que dans l'intérieur ils usaient d'anneaux de fer, ajoute : « La bague nuptiale maintenant encore est en fer et sans pierreries, comme souvenir de ce qui se pratiquait alors (3). » D'un autre côté, Tertullien, qui était très-instruit dans les antiquités romaines et qui écrivait cent ans à peine après Pline, assure dans son *Apologétique*, livre VI, chapitre VI, que l'anneau des fiançailles était d'or. « Quant aux femmes, elles ont oublié les institutions de nos

(1) Juvénal, satire VI, vers 25-28, p. 172 du tome Ier. de l'édition de Panckoucke.

(2) Sponsus alienum annulum sponsæ munere misit, et post nuptias suum dedit. Quidam et Nerva putant fieri eum mulieris; quia tunc factam donationem confirmare videtur, non novam inchoare, quam sententiam veram esse accepi. (*Digeste*, livre XXIV, titre Ier., loi 36, § 1, p. 462 du tome I du *Corpus juris civilis romani*. Anvers, 1726.)

(3) Quo argumento etiam nunc sponsæ annulus ferreus mittitur isque sine gemma. (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, chap. IV, p. 10 du tome XIV, édition de Panckoucke.)

aïeux, institutions qui favorisaient si bien la pudeur et la sobriété; car, dans ces temps anciens, l'unique anneau du mariage que l'époux avait donné à son épouse, comme gage de sa fidélité, était tout l'or qu'elle connaissait (1). » Saint Isidore de Séville, au XIXe. livre des *Étymologies*, chapitre XXXII, dit que les seuls anneaux dont se servaient les femmes autrefois étaient ceux qu'elles avaient reçus de leur fiancé avant leur union, et qu'elles n'avaient pas coutume d'en porter plus de deux en or à leurs doigts (2). Si Tertullien et Isidore parlaient seulement de ce qui avait lieu de leur temps, on pourrait, pour concilier leur témoignage avec celui de Pline, supposer que, depuis l'époque où vivait ce dernier, il s'était introduit des règles nouvelles relativement à la matière de l'anneau nuptial; mais, comme on vient de le voir, les deux auteurs chrétiens rappellent les anciens usages auxquels on ne se conformait plus, *instituta majorum ceciderunt;* on propose une autre solution qui consiste à admettre que les femmes pouvaient porter des bagues d'or lorsqu'elles sortaient de chez elles, tandis que, dans l'intérieur, elles devaient n'en porter qu'une en fer, celle qu'elles avaient reçue à l'époque de leur mariage; mais ceci paraît être en opposition avec le témoignage de saint Clément d'Alexandrie, précédemment invoqué, et même avec plusieurs passages de Pline. Ce qui nous paraît plus probable, c'est que l'anneau en fer que le fiancé remet-

(1) Circa feminas quidem, etiam illa majorum instituta ceciderunt, quæ modestiæ, quæ sobrietati patrocinabantur cum aurum nulla norat præter unico digito quem sponsus oppignorasset pronubo annulo. (Tertullien, *Apologétique,* livre VI, chap. VI, p. 7 des *Œuvres complètes,* édition in-folio de Rigault. Paris, 1664.)

(2) Feminæ non usæ sunt annulis nisi quos virgini sponsus miserat, neque amplius quam binos aureos in digitis habere solebant. (Isidore de Séville, *Étymologies,* livre XIX, chapitre XXXII, colonne 701, du tome LXXXII, du *Cours complet de Patrologie* de M. Migne.)

tait ou envoyait à sa future épouse était ordinairement un *simple* symbole, indiquant le soin qu'elle devait prendre désormais de sa maison et la fermeté de leur mutuel attachement. Cela ne l'empêchait pas de lui faire présent en même temps, si sa fortune et sa condition le lui permettaient, d'un ou de plusieurs anneaux en or, qu'il lui était ensuite permis de porter quand elle le jugeait convenable.

Plusieurs auteurs pensent que, chez les Israélites, la bague nuptiale existait du temps du roi Osias et qu'elle remonte même jusqu'à Moïse. Ils s'appuient sur les passages des prophéties d'Isaïe (1) et du livre de l'Exode (2) déjà cités; mais rien, dans ces passages, n'indique que les anneaux portés alors par les femmes des Hébreux aient été autre chose que de purs ornements.

Dans son *Histoire des Institutions de Moïse*, Salvador, sans rien préciser sur l'époque où cette coutume s'est introduite, paraît la considérer comme fort ancienne; mais il reconnaît deux actes distincts et met une différence entre la bague des fiançailles et celle du mariage. Quant à l'offrande de l'anneau dans les fiançailles, elle n'aurait pas eu lieu partout et il y aurait eu d'autres manières de donner la preuve des mutuelles promesses : « Lorsqu'un mariage était décidé, on faisait les fiançailles, qui ne pouvaient être annulées qu'au moyen du divorce. Le jeune homme, en présence de deux témoins, offrait à la fille une pièce d'argent ou un anneau et lui disait : Si tu consens à devenir mon épouse, accepte ce gage. Autrement on dressait un acte auquel trois témoins apposaient leur seing » (3). En parlant de l'anneau nuptial,

(1) Isaïe, ch. III, vers. 17-21.

(2) Exode, ch. XXXV, v. 22.

(3) Salvador, *Histoire des Institutions de Moïse*, livre VII, ch. 1er., tome II, p. 325.

l'auteur ne fait aucune distinction et s'exprime en termes tout-à-fait absolus : « De nos jours, les Israélites *simulent les anciens usages*, sous les yeux des rabbins qui représentent, non les *sacerdotes*, mais les magistrats d'autrefois. Le jeune homme et la jeune fille, couverts d'un voile, sont assis sous un dais. On leur lit le contrat, en langue hébraïque, et les passages de la loi qui s'y rapportent. Le fiancé met la bague au doigt de sa compagne : « Que cet anneau t'unisse à moi selon la loi d'Israël et de Moïse. » Les rabbins ou un proche parent versent du vin dans une coupe, en goûtent, le donnent à goûter aux époux : « Béni soit l'auteur de toutes choses, qui a fait la joie de l'époux et de l'épouse, qui fait revivre Sion dans ses enfants, etc. » (1). — On conserve à Peyrouse une bague que l'on dit être l'anneau nuptial de la Sainte-Vierge. Elle est déposée dans un coffre fermé à onze clefs. Trois fois par an on l'expose à la vénération des fidèles avec une grande solennité. Cela a commencé à se pratiquer en 1473, époque à laquelle on l'apporta de Chiusi à Peyrouse (2). Baronius, dans ses *Notes sur le Martyrologe romain*, au 7 des calendes d'août, nous apprend qu'à Rome on croit posséder, dans l'église de St^e.-Anne, celle de l'auguste mère de Marie. Si ces reliques sont authentiques, question sur laquelle nous ne sommes pas à même de nous prononcer, il est incontestable que l'anneau du mariage était connu dans la Judée avant l'ère chrétienne.

Comme l'envoi ou le don de l'anneau, à l'occasion du mariage, ne présentait rien de contraire à la foi et aux règles

(1) Salvador, *Histoire des Institutions de Moïse*, livre VIIe., ch. 1er., t. II, p. 336.

(2) J.-B. Laurus, *De anulo pronubo sanctissimæ Deiparæ Mariæ*. Romæ, 1622; et Du Saussay, *Panoplia episcopalis*, lib. III, cap. III, p. 192.

prescrites par la religion de Jésus-Christ, les chrétiens crurent pouvoir, sans inconvénient, se conformer à la pratique soit des Juifs, soit des païens eux-mêmes, et il y a tout lieu de penser que dès l'origine ils adoptèrent cet antique usage. Nous avouerons pourtant qu'il n'en est pas fait mention d'une manière formelle dans les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles. Le passage de l'*Apologétique* de Tertullien, sur lequel on pourrait s'appuyer, concerne les païens et non les chrétiens. Quant à saint Clément d'Alexandrie, dans ses réflexions sur les anneaux que l'on portait de son temps, il ne dit rien en particulier de celui des fiançailles. Mais plusieurs auteurs des VIe. et VIIe. siècles en parlent dans des termes qui permettent de penser que la coutume était ancienne, qu'elle remontait même à l'origine du christianisme. Sainte Agnès fut martyrisée à Rome, au commencement du IVe. siècle, à l'âge de 13 ans. L'épître où l'on trouve des détails sur sa vie et sur sa mort a été attribuée à saint Jérôme, mais elle est probablement du VIIe. siècle. Un jour, d'après ces actes, le fils du gouverneur de Rome, qui avait conçu pour Agnès une violente passion et voulait l'épouser, vint lui offrir de brillants ornements, de l'or et des pierreries. Il espérait l'éblouir par tant de richesses. La Sainte avait consacré à Dieu sa virginité, et rien n'était capable d'ébranler sa pieuse résolution : « Retirez-vous, dit-elle à ce jeune homme, retirez-vous au plus tôt, et cessez de me faire de nouvelles instances. Un autre amant vous a prévenu, m'apportant des parures bien autrement riches que les vôtres : il m'a donné pour arrhes l'*anneau de sa foi*. Plus élevé que vous par son extraction et par sa dignité, il a orné ma main droite d'un magnifique bracelet ; il a mis autour de mon cou un collier de pierres précieuses, il a suspendu à mes oreilles des perles d'une très-grande valeur, il m'a environnée de brillants d'un

éclat incomparable (1). » Saint Grégoire de Tours, mort en 593, donne, au chapitre XX de la *Vie des Pères*, celle de saint Léobard, reclus en Touraine. « Le Saint, y est-il dit, cédant aux pressantes sollicitations de ses parents, avait d'abord consenti à s'engager dans le mariage. Il avait donc fait son choix, et, après avoir donné un baiser à sa future épouse, il lui avait remis l'*anneau* et des chaussures, et l'on avait célébré les fiançailles avec solennité (2). » Énumérant les différentes cérémonies du mariage chrétien, dans son *Traité des offices ecclésiastiques*, Isidore de Séville (VIIe. siècle) s'exprime ainsi : « Si *un anneau* est d'abord donné par l'époux à l'épouse, c'est qu'il est le signe de leur fidélité mutuelle ; mais il indique aussi qu'en raison des liens qu'ils contractent, ils doivent s'attacher cordialement l'un à l'autre et être parfaitement unis. » Ici, l'auteur s'accorde avec Tertullien par rapport à l'unité de l'anneau nuptial, tandis que dans son traité des *Étymologies* il faisait entendre qu'il y en avait quelquefois deux : « Anciennement, on n'en donnait qu'un seul, dans la pensée que plusieurs ne pouvaient représenter un amour unique (3). »

(1) Ad hæc verba beata Agnes fertur juveni dedisse responsum : Discede ; discede a me, quia ab alio amatore præventa sum qui mihi satis meliora obtulit ornamenta et annulo fidei suæ subarrhavit me, longe te nobilior et genere et dignitate. Ornavit inæstimabili dextrocherio dexteram meam, et collum meum cinxit lapidibus pretiosis ; tradidit auribus meis inæstimabiles margaritas, et circumdedit me vernantibus et coruscantibus gemmis. (*Œuvres de saint Ambroise*, édition des Bénédictins, t. II, page 479 de l'Appendice, épître 1re. *Patrologie* de M. Migne, t. XVII, col. 735.)

(2) Denique dato sponsæ annulo porrigit osculum, præbet calceamentum, celebrat sponsaliæ diem festum. (*Œuvres de saint Grégoire de Tours*, *Vie des Pères*, chap. XX, col. 1093 du tome LXXI du *Cours de Patrologie* de M. l'abbé Migne.)

(3) Illud quod imprimis annulus a sponso sponsæ datur, fit hoc

Aux époques dont il s'agit ici, le don ou la présentation de l'anneau n'était pas précisément un rite religieux faisant partie de la célébration même du mariage. Elle appartenait aux fiançailles, c'est-à-dire aux promesses solennelles que se faisaient les futurs époux avant leur union, et il en était encore de même au IXe. siècle. Voici, en effet, les détails que l'on trouve dans les réponses faites aux consultations des Bulgares par Nicolas Ier., élu pape en 856 : « Évitant, à cause des longueurs dans lesquelles cela nous entraînerait, de rappeler les rites que vous nous dites être observés par les Grecs dans les mariages, nous vous ferons connaître d'une manière sommaire les usages que l'Église romaine a reçus très-anciennement, et qu'elle conserve encore aujourd'hui dans ces alliances. Chez nous, les hommes ni les femmes ne portent point autour de leur tête des liens d'or, d'argent ou de quelqu'autre métal, au moment de leur union ; mais après les fiançailles, qui sont les promesses du futur mariage, célébrées entre ceux qui veulent le contracter, du consentement des personnes sous la puissance desquelles ils se trouvent, après que le fiancé a donné à sa fiancée les arrhes de ses promesses *en lui mettant au doigt l'anneau de sa foi,* et qu'il a remis, devant les personnes invitées, la dot convenue entre eux, avec l'écrit qui en contient l'engagement, ils sont ou immédiatement ou *dans le temps convenable*, afin que rien ne se fasse avant l'époque fixée par la loi, conduits l'un et l'autre pour contracter leur union. Et d'abord ils se pré-

nimirum vel propter mutuæ fidei signum, vel propter id magis ut eodem pignore eorum corda conjungantur, unde et in quarto digito annulus idem inseritur quod in eo vena quædam (ut fertur) sanguinis ad cor usque perveniat. Antiquitus autem non amplius uno dabatur, ne pluralitas amorem unicum carperet. (Isidor. Hispal., *De ecclesiasticis officiis*, lib. II, cap. XX, n°. 8. *Patrologie* de M. Migne, t. LXXXIII, col. 812.)

sentent dans l'église avec les dons qu'ils veulent offrir à Dieu par les mains du prêtre, etc. (1). » Dans ce qui suit, il n'est plus parlé de l'anneau.

Plus tard l'anneau est bénit, et cette bénédiction, ainsi que l'action de le passer au doigt de l'épouse, deviennent des rites ecclésiastiques consacrés pour la célébration même du mariage.

Dans un missel de Rennes, qui date du XI[e]. siècle et qui était conservé dans la bibliothèque de St.-Gatien de Tours, on lit : « A la porte de l'église, le prêtre demande aux époux s'ils veulent être unis légalement; ensuite il dit aux parents de la jeune fille de la remettre à son fiancé, et il enjoint à celui-ci de lire devant tout le monde l'acte par lequel il établit sa dot et de le lui donner. Puis, ayant bénit l'*anneau* au nom de la Sainte-Trinité, il ordonne à l'époux de mettre à la main droite de la femme, comme signe de leur alliance et

(1) Consuetudinem quam Græcos in nuptialibus contuberniis habere dicitis, commemorare prolixitatem styli vitantes, carptim morem quem sancta romana suscepit antiquitus, et hactenus in hujusce modi conjunctionibus tenet Ecclesia, vobis monstrare studebimus. Nostrates siquidem, tam mares quam feminæ, non ligaturam auream, vel argenteam aut ex quolibet metallo compositam, quando nuptialia fœdera contrahunt, in capitibus deferunt : sed post sponsalia, quæ futurarum sunt nuptiarum promissa fœdera, quæque consensu eorum qui hæc contrahunt et eorum in quorum potestate sunt, celebrantur, et postquam arrhis sponsam sibi sponsus, per digitum, fidei a se annulo insignitum, desponderit, dotemque utrique placitam sponsus ei cum scripto pactum hoc continente, coram invitatis ab utraque parte tradiderit, aut mox, aut apto tempore, ne videlicet, ante tempus a lege definitum, tale quid fieri præsumatur, ambo ad nuptialia fœdera perducuntur. Et primum in ecclesia Domini cum oblationibus quas offerre debent Deo per sacerdotis manus statuuntur, etc. (Nicolaus I[er]., *Responsa ad consulta Bulgarorum*, cap. III; — Labbe, *Collection des Conciles*, Paris, 1672, t. VIII, col. 517.)

comme marque d'honneur, cet anneau, qui doit être d'or ou d'argent selon ses moyens. Il donne ensuite la bénédiction, en se conformant à ce qui est indiqué dans les livres liturgiques » (1). Ce missel contient deux bénédictions différentes pour l'anneau. La première est ainsi conçue :

Creator et conservator humani generis, dator æternæ salutis, omnipotens Deus, tu permitte Spiritum Sanctum pariclitum super hunc annulum. Per Dominum.

« Créateur et conservateur du genre humain, Dieu tout-puissant, envoyez votre Esprit-Saint sur cet anneau. Par Jésus-Christ, etc. »

La seconde se formule de la sorte :

Benedic, Domine, annulum istum, ut ejus figura pudicitiam custodiant. Per Dominum, etc.

« Bénissez, Seigneur, cet anneau, afin qu'ils gardent la chasteté dont il est l'emblème. Par Jésus-Christ, etc. »

Voici ce qui est prescrit dans un pontifical manuscrit de Lyre, datant du XIIe. siècle :

« Ceux qui doivent être unis maritalement se présenteront d'abord à la porte de l'église. Le prêtre leur demandera leur consentement mutuel. On fera connaître la dot de la femme et on déposera quelques deniers qui devront être distribués aux pauvres. Alors la femme sera remise par son père ou ses amis, et l'homme la recevra dans la foi de Dieu et dans la

(1) In primis veniat sacerdos ante ostium ecclesiæ... interroget eos utrum legaliter copulari velint... Deinde faciat parentes, sicuti mos est, dare eam, atque sponsum dotalitium dividere, cunctisque audientibus legere, ipsumque suæ sponsæ libenter dare. Annulo quoque benedicto in nomine Sanctæ Trinitatis, eam in dextra manu sponsare faciat, atque honorare auro vel argento, prout poterit sponsus. Postremo benedictionem inibi faciat quæ in libris continetur. Qua finita, intrando in ecclesiam missam incipiat. (D. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IX, art. V, ord. 2, p. 616 du tome II édition in-4°. 1700.)

sienne, pour la conserver dans la santé comme dans la maladie tant qu'elle vivra, et il la tiendra par la main, le prêtre récitant : *Manda, Deus, virtuti tuæ* jusqu'à *probati sunt argento;* ensuite le prêtre bénira ainsi l'anneau :

« Créateur et conservateur du genre humain, vous qui « dispensez les grâces célestes et accordez le salut éternel, « envoyez, Seigneur, votre bénédiction sur cet anneau. »

PRIONS.

« Bénissez, Seigneur, cet anneau que nous bénissons en « votre saint nom, afin que l'épouse qui le portera comme « signe de la foi soit toujours en paix avec vous, et que, tou- « jours pieuse, elle demeure dans l'intégrité de la foi, qu'elle « vive, qu'elle croisse et qu'elle vieillisse dans votre amour, « et que, restant long-temps en ce monde, elle ait une nom- « breuse postérité. Par Jésus-Christ, etc. »

« Ici, l'époux prendra l'anneau et il le passera, avec le prêtre, à trois doigts de la main droite de son épouse en disant, au premier doigt : *In nomine Patris;* au second : *et Filii;* au troisième : *et Spiritus Sancti.* Il le passera de même à un doigt de la main gauche et il l'y laissera, afin qu'elle le porte désormais à cette main, contrairement à ce que pratique l'évêque, qui, comme signe de parfaite et entière chasteté, le porte publiquement à la main droite. Alors le prêtre dit : *Dominus vobiscum;* il bénit ainsi les époux : « Que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob soit « avec vous; qu'il vous unisse et qu'il vous comble de ses « bénédictions. » Ensuite les époux sont introduits dans l'église, etc. » (1).

(1) Ante omnia veniant ad januas ecclesiæ, sub testimonio plurimorum, qui thoro maritali conjungendi sunt : et requiratur consensus utriusque a sacerdote, et fiat recapitulatio de dote mulieris, et ponantur

Nous donnerons enfin, en ce qui touche à notre question, l'ordre de la célébration du mariage, tiré d'un pontifical manuscrit de l'église de Lyon, qui a été écrit au XIVe. siècle, et dont on s'est également servi dans l'église de Tarentaise. Il offre un intérêt particulier en ce que les avertissements du prêtre et les paroles que s'adressent les époux sont en langue vulgaire du temps. Nous conserverons ces parties telles qu'elles sont, et nous nous bornerons à traduire ce qui est en latin :

« Quand les époux seront arrivés aux portes de l'église, le prêtre s'y étant rendu, revêtu de l'aube, de l'étole et du manipule, il bénira *l'anneau d'argent*, en disant : *Adjutorium nostrum*, etc. ; *Sit nomen*, etc. ; *Oremus, Manda*, etc. ; *Pater noster*, etc. ; *Salvum fac*, etc. ; *Dominus vobiscum*, etc. »

PRIONS.

« Créateur et conservateur du genre humain, distributeur de la grâce spirituelle, de qui nous attendons la vie éternelle, nous vous prions, Seigneur, d'envoyer votre Esprit-Saint sur cet anneau, afin que celle qui le portera soit armée de la vertu céleste et qu'il lui serve pour la vie éternelle. »

denarii aliqui in medium pauperibus dividendi, et tunc demum detur femina a patre vel amicis suis, quam vir recipiat in fide Dei et sua sanam et infirmam quandiu vixerit servandam, et per manum dexteram teneat eam, sacerdote inchoante hoc modo :

Manda, Deus, virtuti tuæ... usque *qui probati sunt argento. Gloria Patri. Sicut.*

Deinde benedicat sacerdos annulum, dicens :

Creator et conservator humani generis, dator gratiæ spiritalis, largitor æternæ salutis, tu, Domine, mitte benedictionem tuam super hunc annulum. Per, etc.

OREMUS.

Benedic, Domine, hunc annulum quem nos in tuo sancto nomine bene-

Alors qu'il asperge l'anneau avec de l'eau bénite et qu'il dise :

« Messeueurs, vous savez le traictié du mariage qui est entre monsigneurs N., fils de N., et madame filie N. Je vous amoneste que s'il y a aucun qui y sache chose pourquoy le mariage ne se puisse fère, si le die sur paine d'escommunie-ment. C'est quant pour la premiere, pour la seconde et pour la tierce fois pareillement. »

Qu'ensuite il dise à l'homme :

« Monsigneur N., est-il de vostre plaisir de prendre à femme et espouse madame N. cy présente, et luy estre bon et loyal, ainsi que Dieu l'a ordonné et sainte Mère Église de Rome le confirme? »

Ensuite à la femme :

« Madame N., est-il de vostre plaisir de prendre à mary et espoux monsigneurs N., cy présent, et luy estre bonne et loyale, ainsi que Dieu l'a ordonné et sainte Mère Église de Rome le confirme? »

Quand on lui met l'anneau, ce que le célébrant fait avec le mari, celui-ci dit ces paroles que le prêtre lui indique :

dicimus, ut quæ eum signaculum fidei desponsata portaverit, in tua pace consistat, et in fidei integritate devota permaneat, et in amore tuo semper vivat, crescat, et senescat, et multiplicetur in longitudinem dierum. Per Christum Dominum.

Hic accipiat sponsus annulum, et una cum sacerdote in tribus digitis dextræ manus sponsæ imponat, dicens ad primum digitum : In nomine Patris; ad secundum : *Et Filii*; ad tertium : *Et Spiritus Sancti.* Et sic imponat in uno digito sinistræ manus eumdem annulum, et ibi relinquat, et eum deinceps in sinistra ferat, ad differentiam gradus episcopalis, ubi annulus in signaculum integræ et plenæ castitatis in dextra manu publice est portandus et tunc dicat : *Deus Abraham*, etc. Post hæc introducantur in ecclesiam, etc. (D. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IX, art. V, ord. 3, t. II, p. 617, même édition.)

« N. de cet anel t'espouse, ou nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Amen. »

L'anneau est mis d'abord au pouce, puis à l'index et enfin au doigt du milieu où il doit rester. Après cela, le prêtre dit les prières suivantes : « Que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob vous joigne ensemble et qu'il vous remplisse de sa bénédiction, etc. »

Ensuite le prêtre, prenant les deux époux par la main droite, les introduit dans l'église en disant : *In nomine Patris*, etc.

Puis il commence la messe *Benedicta sit sancta Trinitas* (1).

Dans cet ordre comme dans les précédents, la cérémonie de l'anneau, ainsi qu'on l'a remarqué, est placée entre le consentement mutuel et définitif qu'expriment les époux et la bénédiction du prêtre. Dans le rituel romain de Paul V, dont nous nous servons maintenant, elle n'a lieu que lorsque le prêtre a prononcé sur les époux, dont il vient de recevoir l'engagement solennel, ces paroles : *Ego conjungo vos in matrimonium. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen* (2). Il en est de même dans un manuscrit de Rouen du XIVe. siècle, mais la bénédiction *Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob sit vobiscum et ipse vos conjungat*, etc., s'y trouve encore après la cérémonie de l'anneau (3). »

Chez les Grecs, la bague nuptiale figure dans les cérémonies du mariage comme chez les Latins. Le prêtre, dit Leo Allatius, reçoit de l'autel deux anneaux, l'un d'or, l'autre d'argent. Il donne l'anneau d'or à l'homme et celui d'argent à la femme, en récitant les prières prescrites pour cela. En-

(1) D. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IX, art. V, ord. 8, t. II, p. 630.

(2) *Rituale romanum* Pauli V, pontificis maximi, édition de Lecoffre. Paris, 1858, p. 28.

(3) D. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IX, art. V, ord. 7, p. 627.

suite un parrain ou répondant change les anneaux pendant que le prêtre prie (1).

Il paraît qu'au XIII[e]. siècle de jeunes libertins, en Angleterre, simulant ce qui se pratiquait dans le mariage, employaient quelquefois des anneaux de jonc, ou de toute autre matière, pour faire croire à des jeunes filles qu'elles étaient engagées par là et les porter à des actions impudiques. Richard Poore, évêque de Sarum, dans ses Constitutions de 1217, chap. LV, condamne énergiquement ces fraudes criminelles : « Qu'aucun homme ne se permette de mettre à la main des jeunes femmes un anneau de jonc, ou de toute autre matière vile ou précieuse, pour commettre plus facilement avec elles le crime de fornication, dans la crainte que, pensant jouer, il ne se voie obligé à contracter un véritable mariage (2). »

A Paris, une ancienne loi, que rappelle Dubreuil, auteur d'un ouvrage sur les antiquités de Paris, exigeait qu'un couple qui, à cause de rapports coupables, était, au for ecclésiastique, condamné à contracter entre eux une légitime union, fût conduit à l'église de St[e].-Marine, et que le curé célébrât leur mariage en leur mettant au doigt un anneau de paille ou de jonc (3).

(1) Leo Allatius, lib. III, *De perpetua consensione occidentalis et orientalis Ecclesiæ.*

(2) Propter hoc præcipimus quod matrimonia cum honore celebrentur, non cum risu... nec quisquam annulum de junco vel quacumque vili materia vel pretiosa, jocando manibus muliercularum innectat, ut liberius cum eis fornicetur, ne, dum jocari se putat, honoribus matrimonialibus se adstringat. (*Constitutiones Ricardi Poore, Sarum episcopi,* circa annum 1217, cap. LV. Hardouin, *Collection des Conciles*, tome VII, colonne 104. D.)

(3) Du Breuil, *Le Théâtre des antiquitez de Paris*, livre I[er]., p. 91.

IV.

ANNEAU DES VIERGES CHRÉTIENNES.

On distinguait autrefois deux classes de vierges chrétiennes ayant renoncé, par amour pour Dieu, à contracter des engagements humains. Les unes demeuraient dans la maison paternelle et occupaient des appartements particuliers où les hommes ne pouvaient les voir. Les autres vivaient en communauté et formaient de ces saintes réunions que l'on a désignées sous le nom de monastères.

Il y avait, pour les unes comme pour les autres, deux sortes de consécration. Celle-ci consistait simplement dans l'adoption de vêtements particuliers et dans le vœu de virginité émis en particulier. Celle-là, plus solennelle, se faisait en présence de l'évêque qui imposait les mains sur la tête de la jeune vierge, lui donnait le voile et la bénissait en récitant des prières indiquées pour cela dans les livres liturgiques.

La coutume de consacrer les vierges, avec des rites solennels, s'est conservée dans les communautés religieuses à peu près jusqu'au XVe. siècle ; mais, depuis cette époque, on l'a à peu près abandonnée. Maintenant on se borne le plus souvent, lorsqu'une novice fait profession, à lui donner le voile noir. Il paraît même que cela ne se pratique pas partout. D'après Catalan, les évêques pourraient encore reprendre, de leur propre autorité, les cérémonies indiquées au pontifical. Quelques auteurs, cependant, pensent que cela leur serait tout au plus permis pour certains ordres. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1831 Grégoire XVI accorda la faculté de consacrer les religieuses Clarisses de son diocèse à l'archevêque de Tarente, qui avait cru ne pouvoir le faire sans en avoir obtenu l'autorisation du Souverain-Pontife.

Les vierges chrétiennes sont considérées comme les épouses de Jésus-Christ, pour lequel elles ont renoncé au monde et qu'elles veulent uniquement servir dans la continence. Et c'est pour cela qu'on a introduit la tradition de l'anneau dans les cérémonies de leur consécration, ainsi qu'elle a lieu dans l'administration du mariage. Il est le signe de cette union spirituelle.

D'après le pontifical romain actuel, l'évêque, en mettant l'anneau au doigt de chaque religieuse, lui adresse ces paroles :

Desponso te Jesu Christo Filio summi Patris qui te illæsam custodiat. Accipe ergo annulum fidei, signaculum Spiritus Sancti, ut sponsa Dei voceris, et, si ei fideliter servieris, in perpetuum coroneris. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti.

« Je vous unis à Jésus-Christ, Fils du Dieu tout-puissant, le priant de vous garder sans tache. Recevez donc l'anneau de la foi, le sceau de l'Esprit-Saint, afin que vous soyez l'épouse de Dieu, et qu'après l'avoir fidèlement servi ici-bas, vous soyez trouvée digne de recevoir la couronne éternelle. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Le pontife doit avoir auparavant bénit ensemble tous les anneaux, en récitant cette prière :

Creator et conservator humani generis, dator gratiæ spiritualis et largitor humanæ salutis, tu Domine, emitte benedictionem tuam super hos annulos, ut quæ eos gestaverint, cœlesti virtute munitæ, fidem integram, fidelitatemque sinceram teneant, sicut sponsæ Christi virginitatis propositum custodiant, et in castitate perpetua perseverent. Per Christum Dominum nostrum.

« Créateur et conservateur du genre humain, distributeur des grâces spirituelles, auteur du salut des hommes, Seigneur, faites descendre votre bénédiction sur ces anneaux, afin que

celles qui les porteront, remplies d'une force toute divine, conservent une foi entière et une fidélité sincère ; que, comme des épouses de Jésus-Christ, elles tiennent à leurs saints engagements et qu'elles vivent dans une chasteté perpétuelle. Par Notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il. »

Nous ne saurions fixer l'époque à laquelle on a commencé à donner l'anneau aux vierges chrétiennes dans la cérémonie de leur consécration. Les plus anciens pontificaux ne font aucune mention de ce rite particulier ; mais il est prescrit dans le pontifical de Pierre, évêque de Senlis, qui mourut en 1356 (1) ; dans celui de Christian, archevêque de Mayence, depuis 1249 jusqu'en 1251 (2) ; dans un pontifical d'Aix, de 1200 environ (3) ; dans un pontifical de Reims, écrit au commencement du XIIIe. siècle (4) ; et dans plusieurs autres livres liturgiques des XIIIe. et XIVe. siècles. Quelques pontificaux, dans lesquels on trouve une formule pour la remise de l'anneau, ne contiennent aucune prière pour le bénir. Les formules, d'ailleurs, ne sont pas partout les mêmes. Elles peuvent cependant se réduire en quelque sorte à deux, que le pontifical romain a réunies dans la sienne.

V.

ANNEAUX DU JOUR ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE.

On appelle ainsi les anneaux que l'on a pensé n'avoir été portés qu'aux jours anniversaires de la naissance, et ceux que les parents, les amis et les clients envoyaient comme présent

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. II, cap. VI, ord. 11, p. 137.
(2) Id., *Ibid.*, ord. 9, p. 132.
(3) Id., *Ibid.*, ord. 8, p. 130.
(4) Id., *Ibid.*, ord. 4, p. 124.

à leur parent, à leur ami ou à leur patron dans ces jours solennels.

D'après certains auteurs, il serait question des premiers dans ces vers de Perse :

Scilicet hæc populo, pexusque, toga recenti,
Et natalitia tandem cum sardoniche albus ;
Sed leges celsa, liquido cum plasmate guttur
Mobile collueris, patranti fractus ocello.

« Car c'est pour le peuple que vous écrivez, et le jour viendra enfin où, bien peigné, bien paré d'une toge toute blanche et de la sardoine que vous portez aux jours anniversaires de votre naissance, vous prendrez place au siége qui domine l'assemblée, et après avoir adouci votre larynx par le gargarisme à la mode, vous ferez votre lecture avec un œil tendre et mourant de plaisir (1). »

Quant aux autres, Plaute en parle clairement dans l'une de ses comédies, *Curculio :* « Charançon ». Therapontigonus reconnaît sa sœur Planesie à l'anneau qu'elle porte au doigt et qu'il lui a envoyé le jour anniversaire de sa naissance.

THERAPONTIGONUS.

Sed tu, dic mihi,
Ubi is est homo qui te subripuit ?

PLANESIUM.

Nescio ;
Verum hunc servavi semper mecum una anulum.
Cum hoc olim perii.

THERAPONTIGONUS.

Cedo ut inspiciam.

(1) Perse : satire 1re., vers 15-18, p. 18 de l'édition de Panckoucke. Paris, 1832.

CURCULIO.

Sanan'es
Quæ isti committas ?

PLANESIUM.

Sine modo.

THERAPONTIGONUS.

Proh Jupiter !
Hic est quem ego tibi misi natali die.
Tam facile gnovi quam me. Salve, mea soror.

« *Therapontigonus.* Mais, dis-moi qu'est devenu ton ravisseur? — *Planésie.* Je ne sais (montrant l'anneau qu'elle a au doigt); mais j'ai toujours conservé cet anneau que j'avais quand le sort voulut me perdre. — *Therapontigonus.* Permets que je l'examine. — *Charançon.* Quelle imprudence! Tu le lui confies? — *Planésie.* Laisse-moi faire. — *Therapontigonus.* O Jupiter! c'est celui que je t'envoyais pour l'anniversaire de ta naissance; je le connais aussi bien que moi-même. Salut, ma sœur (1). »

VI.

ANNEAUX D'ÉTÉ ET D'HIVER.

Il y avait des hommes qui portaient le luxe et la mollessé jusqu'au point d'avoir des anneaux différents pour l'été et pour l'hiver. Nous en trouvons la preuve dans ces vers d'une des satires de Juvénal :

Quum pars niliacæ plebis, quum verna Canopi
Crispinus, tyrias humero revocante lacernas,
Ventilet æstivum digitis sudantibus aurum,
Nec sufferre queat majoris pondera gemmæ,
Difficile est satiram non scribere.

(1) Théâtre de Plaute, *Charançon*, acte V, scène II, vers 51 et suivants, t. IV, p. 116, édition de Panckoucke.

« Quand un homme de la plus vile populace d'Égypte, autrefois esclave dans Canope, rejette nonchalamment sur ses épaules la pourpre tyrienne, et, les doigts en sueur, agite ses bagues d'été, trop délicat pour supporter des anneaux plus pesants, il est bien difficile de se refuser à la critique (1). »

Dans une autre satire du même poète, on lit :

Ille et militiæ multis largitur honorem,
Semestri vatum digitos cicumligat auro.

« Un histrion dispense les honneurs militaires, il accorde aux poètes l'anneau semestriel (2). »

Quelques commentateurs, et Turnèbe en particulier (*Adversar.*, lib. XX, cap. II), entendent encore ce passage dans le sens d'un anneau porté pendant six mois; mais Grævius croit qu'*aurum semestre* doit se traduire par *or d'un demi-mois,* ce qui désignerait tout simplement la forme circulaire de l'anneau, par comparaison avec la lune que l'on appelle *luna semestris* quand on veut indiquer qu'elle est dans son plein. D'après d'autres auteurs, *aurum semestre* pourrait s'appliquer aux tribuns militaires, dont les fonctions duraient six mois et qui avaient le droit de porter l'anneau d'or.

VII.

ANNEAUX DES ARRHES.

Lorsqu'on concluait un marché, ou que l'on faisait d'autres conventions de quelque importance, on donnait quelquefois une bague comme arrhes, c'est-à-dire comme gage de ses

(1) Juvénal, 1re. satire, vers 26-30, édition de Panckoucke. Paris, 1830, t. Ier., p. 5.

(2) Juvénal, satire 7, vers 88 et 89, t. II, p. 8.

engagements. Ce n'était pas là sans doute une destination habituelle, et l'anneau que l'on engageait n'avait rien de particulier. C'était celui ou l'un de ceux dont on se servait ordinairement. Nous n'avons pas cru, cependant, devoir nous dispenser de placer ici un mot sur cette coutume.

Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans l'*Histoire naturelle* de Pline : « L'usage des bagues doit avoir pris de l'extension en même temps que l'usure, ce que prouve l'habitude conservée par le vulgaire de tirer son anneau pour arrhes, habitude qui remonte au temps où c'était le gage le plus facile à trouver. Ainsi, nous pouvons assurer que la monnaie s'introduisit d'abord, mais que les bagues suivirent de près (1). »

Cet usage est plus ancien encore que Pline ne le pensait. C'est, en effet, comme gage de ses promesses que Judas, fils de Jacob, remit son anneau à Thamar.

Il existait encore au XIVe. siècle. Maxime Planudes, moine de Constantinople, qui a écrit vers l'an 1337 une *Vie* fabuleuse d'Ésope, suppose que Xanthus ayant parié qu'il boirait la mer entière, donna son anneau pour arrhes de cette gageure. — Plusieurs dispositions du Droit romain se rapportent à cette sorte de gage. Le § 15 de la loi 5 du titre III du livre XIVe. du Digeste est ainsi conçu : « Item si institor, cum oleum vendidisset, annulum arrhæ nomine acceperit, neque eum reddat, dominum institoria teneri ; nam ejus rei in quam præpositus est contractum est : nisi forte mandatum ei fuit præsenti pecunia vendere (2). » On lit, au § 5 de la loi 17 du

(1) Celebratior quidem usus cum fenore cœpisse debet, argumento est consuetudo vulgi, ad sponsiones etiam nunc, annulo exsiliente, tracta ab eo tempore quo nondum erat arrha velocior : ut plane adfirmare possimus nummos ante apud nos, mox cœpisse annulos. (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, chap. VI, t. XIX, p. 22, édition de Panckoucke).

(2) *Corps du Droit civil romain*, t. Ier., p. 311, 1re. colonne ; édition d'Anvers, 1726.

titre V du XIX[e]. livre : « Si quis sponsionis causa annulos acceperit nec reddit victori, præscriptis verbis actio in eum competit (1). »

On voit dans Térence que l'on donnait, en particulier, son anneau à celui que l'on chargeait d'ordonner un repas dont chacun devait payer sa part.

ANTIPHO.

Heri, aliquot adolescentuli, coiimus in Pyræo
In hunc diem ut de symbolis essemus. Chœream ei rei
Præfecimus : dati annuli.

« *Antiphon* (seul). Nous convînmes hier au Pyrée, quelques jeunes gens et moi, de faire aujourd'hui un pique-nique, et Chérée se chargea des préparatifs : nous lui avons remis nos anneaux (2). »

VIII.

ANNEAU, SIGNE DE RECONNAISSANCE.

Les anneaux ont aussi servi, dans quelques circonstances, pour faire reconnaître ceux à qui on devait remettre certains dépôts. On en voit un exemple dans la pièce de Plaute, intitulée *Bacchis*. Chrysale est l'esclave de Nicobule et le serviteur de Mnésiloque, fils de celui-ci. Mnésiloque avait été chargé par son père d'aller recouvrer une somme d'argent que le vieillard avait laissée entre les mains d'un de ses amis. Chrysale fait à Nicobule un compte adroit ; il lui persuade

(1) *Corps de Droit civil romain*, t. I[er]., p. 392, 2[e]. colonne, même édition.

(2) *Eunuque*, acte III, scène v, vers 1-3.— *Les Comédies de Térence*, t. I[er]., édition de Panckoucke.

que l'argent a été déposé dans le temple de Diane Éphésienne, parce que son ami était un fripon; et lui déclare que pour le ravoir il doit aller le demander à Timotime, prêtre de Diane, en lui présentant l'anneau de son fils.

CHRYSALUS.

Annulum gnati tui
Facito ut memineris ferre.

NICOBOLUS.

Quid opus est annulo ?

CHRYSALUS.

Quia hoc signum est cum Timotimo, qui eum illi afferet,
Ei aurum reddat.

« *Chrysale.* N'oublie pas de prendre l'anneau de ton fils. — *Nicobule.* A quoi bon cet anneau? — *Chrysale.* C'est le signe convenu ; Timotime remettra l'or au porteur (1). »

IX.

ANNEAUX MAGIQUES.

On a dans l'antiquité, au moyen-âge et même à des époques assez rapprochées de celle où nous vivons, attribué à certains anneaux la vertu de rendre invisible, de découvrir l'avenir, de chasser le démon, et d'autres propriétés merveilleuses.

Voici comment Platon rapporte l'histoire de Gygès et de son anneau :

« Gygès, un des ancêtres de Lydès, était esclave et berger du prince qui régnait en Lydie. Après un grand orage, de

(1) *Bacchis*, acte II, scène III, vers 93. — *Théâtre de Plaute*, t. II, p. 209, édition de Panckoucke. Paris, 1833.

violentes secousses entr'ouvrirent, dit-on, le champ même où il gardait les troupeaux. Dans son étonnement, il s'approcha de l'abîme, osa y descendre, et vit entre autres merveilles un cheval de bronze entièrement creux et qui avait des portes à ses flancs. Il y passa la tête et aperçut un cadavre, de grandeur plus qu'humaine, qui n'avait d'autre ornement qu'un anneau d'or à la main. Il le mit à son doigt et remonta sur l'horizon. Bientôt le jour arriva où les bergers, comme ils le faisaient tous les mois, devaient régler, dans une assemblée générale, les comptes qu'ils avaient à rendre au souverain. Gygès avec son anneau prend place au milieu d'eux, mais tourne par hasard le chaton de la bague en dedans et il devient aussitôt invisible à ses voisins qui parlent de lui comme d'un absent. Surpris de ce prodige, il touche légèrement à son anneau, tourne le chaton en dehors et reparaît devant tous les yeux. Alors il veut s'assurer par l'expérience si c'est une vertu magique, et il trouve, en effet, qu'il se rend toujours invisible quand la bague est en dedans, et visible quand il la met en dehors. Sûr de lui-même, il se fait nommer par intrigue un des envoyés des bergers vers le roi, arrive à la cour, et, devenu l'amant de la reine, il s'entend avec elle pour tuer son époux et le remplacer sur le trône (1). » Cicéron, dans son Traité *De officiis*, parle de Gygès de la même manière que Platon, en déclarant que c'est à lui qu'il emprunte son récit (2).

Execestus, tyran des Phocidiens, avait, nous dit saint Clément d'Alexandrie, deux bagues, δύο δακτυλιούς, dont il se servait, en les frappant l'une contre l'autre, pour connaître par leur son ce qu'il avait à faire et ce qui devait lui arriver. Il

(1) Platon, *République*, livre II, chap. III, p. 37, édition de M. Ast. 1814.

(2) Cicéron, *De officiis*, livre II, chap. IX, p. 555 du tome XXVII des *OEuvres complètes*. Édition de M. Leclerc.

fut cependant tué par trahison, quoique, d'après Aristote, cela lui eût été prédit par le son des anneaux (1).

Le célèbre magicien Éléazar, juif de nation, qui vivait sous le règne de Vespasien, plaçait sous le nez des possédés un anneau où était enchâssée une racine que l'on pense être la squille. A peine le démon l'avait-il flairée qu'il jetait le possédé par terre et l'abandonnait. Le magicien récitait ensuite des paroles que Salomon avait laissées par écrit, et au nom de ce prince il défendait au démon de revenir dans le même corps. Après quoi il remplissait une cruche d'eau et commandait à Satan de la renverser. L'esprit malin obéissait. Ce signe était la preuve qu'il avait quitté son gîte. L'historien Josèphe, qui nous raconte ces choses, assure qu'Éléazar chassa de cette manière le démon en présence de Vespasien et de ses fils et de plusieurs chefs de son armée (2).

Philostrate dit que Jarchas, l'un des plus savants brachmanes de l'Inde, fit présent à Apollonius de Thyane de sept anneaux, auxquels il avait donné les noms des sept planètes, pour qu'il en portât un chaque jour, et que ces anneaux, par une puissance magique, produisirent des effets merveilleux (3). Saint Jérôme, dans sa seconde épître à Paulin, parle de ce Jarchas, philosophe indien, comme d'un très-savant astronome (4).

Pensant que l'empereur Valens, qui était l'objet de la haine

(1) Δύο δακτυλιούς φορῶν γεγοητευμένος τῷ φόρῳ τῳ πρός ἀλλήλους διησθάνετο τούς καιροὺς τῶν πράξεων. Saint Clément d'Alexandrie, *Stromates*, livre 1er., p. 144, lig. 32, des *Œuvres complètes*, édition de Sylburge, et colonne 868 du tome VIII de la *Patrologie grecque* de M. Migne, 1er. vol. de ce Père.

(2) Josèphe, *Antiquités judaïques*, livre VIII, chap. II, p. 257 de l'édition de P. de La Rovière. Genève, 1611.

(3) Philostrate, *Vie d'Apollonius de Thyane*, livre III.

(4) Saint Jérôme, épître 50e., colonne 568 de la 2e. partie du tome IV des *Œuvres complètes*. Édition des Bénédictins.

publique, devait bientôt périr sous les coups de ses ennemis, quelques visionnaires voulurent rechercher quel serait son successeur. Fidustius, Irénée et Pergameus, tous trois d'un rang distingué, s'adressèrent pour cet effet à deux devins célèbres, nommés Hilaire et Patrice. Ces devins, ayant gravé autour d'un bassin les caractères de l'alphabet grec, suspendirent au-dessus un anneau enchanté qui, par ses vibrations diverses, marqua les lettres dont l'assemblage formait la réponse de l'oracle. Elle était conçue en vers héroïques et signifiait que « le successeur de Valens serait un prince accompli ; que la curiosité de ceux qui consultaient leur serait funeste, mais que leurs meurtriers éprouveraient eux-mêmes la vengeance des Dieux. » Comme l'oracle ne s'était exprimé sur le prince futur qu'en des termes généraux, on demanda quel était son nom. Alors l'anneau ayant frappé successivement sur ces lettres : T. H. E. O. D., un des assistants s'écrie que les Dieux désignaient Théodore. Tous les autres furent du même avis, et la chose parut si évidente qu'on s'en tint là sans pousser plus loin la recherche (1). » Maintenant nous avons des tables tournantes, des tables frappantes ; alors, c'étaient les anneaux qui frappaient et qui écrivaient les oracles que l'on voulait obtenir ; tout cela se vaut.

Au rapport de Pétrarque, Charlemagne ayant mis à son doigt un anneau qu'il avait trouvé à la bouche d'une jeune femme qui venait de mourir, aurait été saisi d'une violente passion qui allait jusqu'à la folie.

Les Orientaux croient aux anneaux enchantés. Leurs contes sont pleins de prodiges opérés par ces anneaux. Ils citent surtout, avec une admiration sans bornes, l'anneau de Salomon, par la force duquel le prince commandait à toute la nature. Le grand nom de Dieu est gravé sur cette bague, qui est

(1) Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, livre XIX, t. IV, p. 307, édit. de Desaint et Saillant. Paris, 1759.

gardée par des dragons dans le tombeau inconnu de Salomon. Celui qui s'emparerait de cet anneau serait maître du monde et aurait tous les génies à ses ordres. A défaut de ce talisman, ils achètent des anneaux magiques qui produisent aussi des merveilles (1). M. Reinaud, le savant orientaliste, a donné des renseignements fort curieux sur l'anneau de Salomon, dans un ouvrage intitulé : *Des monuments arabes*. Henri VIII bénissait des anneaux auxquels il attribuait la propriété de guérir de la crampe (2).

Le livre des secrets magiques parle de l'*anneau des voyageurs*. Cet anneau donne à celui qui le porte le moyen d'aller de Paris à Orléans et de revenir d'Orléans à Paris dans la même journée, et cela sans fatigue (3). Rien maintenant de plus facile avec les chemins de fer ; mais, bien entendu, qu'il est question ici d'un voyage à pied.

D'après les traités attribués à Porphyre, Jamblique, Pierre d'Apone et Agrippa, le secret de l'*anneau d'invisibilité* n'est pas perdu : ils donnent les procédés auxquels il faut avoir recours pour le faire. Bien habile serait celui qui pourrait trouver les substances indiquées, ou s'en servir dans les conditions prescrites (4).

Beaucoup de superstitions se rattachèrent, parmi le peuple, aux simples anneaux d'alliance. Le moment où le mari donne l'anneau à sa jeune épouse devant le prêtre, dit un vieux livre de secrets, est de la plus haute importance. Si le mari arrête l'anneau à l'entrée du doigt et ne passe pas la seconde jointure, la femme sera maîtresse ; mais s'il enfonce l'anneau jusqu'à l'extrémité inférieure du doigt, il sera chef et souve-

(1) *Dictionnaire des sciences occultes*, faisant partie de l'*Encyclopédie théologique* de M. l'abbé Migne ; colonne 87 du tome Ier., le XLVIIIe. de la collection.

(2) Misson, *Voyage d'Italie*, t. III, p. 16, à la marge.

(3) *Dictionnaire des sciences occultes*, t. Ier., p. 87.

(4) *Id.*, p. 88.

rain. Cette idée est encore accréditée dans certaines contrées, et les jeunes mariées ont généralement soin de courber le doigt annulaire au moment où elles reçoivent l'anneau, de manière à l'arrêter avant la seconde jointure (1).

Saint Charles Borromée, dans ses *Constitutions et décrets synodaux,* ordonne de punir sévèrement ceux qui vendraient soit *des anneaux,* soit d'autres objets, pour des usages magiques et superstitieux (2).

X.

ANNEAUX DES STATUES DES DIEUX.

Le comte de Caylus, dans le IIe. volume de son *Recueil d'antiquités,* donne la description et le dessin d'un anneau en fer qui n'a que quatre lignes de diamètre. Cet anneau est travaillé avec soin, et l'on a serti une petite émeraude dans le chaton réservé dans sa plus grande épaisseur. Il ne peut avoir servi à aucun enfant, et sans doute il ornait le doigt de quelque divinité domestique ou dieu lare (3).

Pline dit que les anneaux devinrent si communs à Rome qu'on en donnait à toutes les divinités, même à celles des peuples qui n'en avaient pas porté. Le même auteur nous apprend que ces anneaux étaient mobiles, c'est-à-dire qu'on pouvait les ôter et les mettre selon les fêtes et les circonstances.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) *Dictionnaire des sciences occultes*, t. Ier., p. 87.

(2) Si quis annulos vel aliud ad magicos vel superstitiosos usus vendiderit gravi pœna afficiatur (S. Carol. Borom., *Constitutiones et decreta synodalia provinciæ mediolanensis*, lib. I, cap. XXI, art. 4, p. 33. Paris, 1645).

(3) Caylus, *Recueil des antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines*, t. II, p. 310, planche 88. Paris, 1756).

INSCRIPTIONS

INÉDITES OU PEU CONNUES

DU MUSÉE DE NARBONNE,

Par M. TOURNAL,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

2e. PARTIE.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES.

On trouve au musée, sous le n°. 184, une inscription dédicatoire trouvée à Minerve (Hérault) et gravée sur un grand bloc monolithe de marbre blanc, de 3 mètres 50 de longueur. Tout indique qu'elle avait primitivement fait partie de l'architrave d'un temple dédié à Minerve, temple dont l'évêque Rustique employa les matériaux pour construire une église. On distingue encore les trous qui servaient à recevoir les barres de fer, ou de bronze, destinées à lier cette partie de l'entablement avec la frise. Il existe encore à Minerve, dans la petite église de cette commune, une table d'autel, en marbre blanc, surchargée de signatures gravées par de pieux visiteurs, et offrant l'inscription suivante : RVSTICVS EPISCOPVS ANNO XXX EPISCOPATVS SVI FIERI FECIT. Cet autel était évidemment placé dans l'église de l'évêque Rustique; il fut, pendant la période carlovingienne et pendant tout le moyen-âge, l'objet d'une grande dévotion et le but d'un pieux pélerinage. En 873,

des témoins, appelés à Minerve pour constater l'existence d'une dette, prêtent serment sur l'autel de Minerve, et déclarent que Frédald, archevêque de Narbonne, doit réellement une somme à l'abbaye de Cannes.

DO . ET . XPO . MISERANTE . LIM . HOC . C . L . K . T . E . ANNO
IIII . CS . VALENTINIANO . AVG . VI . III . KL . D . XVIII . ANNO
EPTVS . RVSTI . RVSTICVS . EPS . EPI . BONOSI . FILIVS .
EPI . ARATORIS . DE SORORE NEPVS . EPI . VENERI . SOCI .
IN . MONASTERIO . COMPRB . ECCLE . MASSILIENS . ANNO
XV . EPTVS . SV . D . ANN . V . III . ID . OCTB . C . VRSO PRRO .
HERMETE . DIACO . ET EOR . SEQTIB . COEP . DEPON .
PARIET . ECCL . DVD . EXVSTAE . XXXVII . D . QVAD . IN .
FVNDAM . PONI . COEPI . ANNO II . VII . ID . OCTB . ABSID .
P . F . MONTANVS SVB D MARCELLVS . GALL . PREF .
DI . CVLTOR . PRECE . EXEGIT . EPM . HOC . ONS . SVSCIP .
IMPENDIA NECESSAR . REPROMITTENS . QVAE . PER
BIENN . ADMINIST . SVAE . PREBV . ARTIFI . B . MERCED .
SOL . DC AD OPER . ET CETER . SOL . ID . HINC OBLAT
SCI . EPI . VENERI . SOL . C . DYNAMI . L ORESI . CC .
AGRO . ECI . . . . . . ET . DE CONLA . . . . . . SALVTI.

Deo et Christo miserante, limen hoc collocatum est anno quarto consule Valentiniano Augusto sextum, tertio kalendas decembris, decimo nono anno episcopatus Rustici. Rusticus episcopus, episcopi Bonosi filius, episcopi Aratoris de sorore nepus, episcopi Veneri socius in monasterio, compresbyter ecclesiæ Massiliensis, anno XV episcopatus sui die anni quinta, tertio idus octobris, cum Urso presbytero, Hermete diacono et eorum sequentibus, cæpit deponere parietem ecclesiæ dudum exustæ, trigesima septima die, quadratum in fundamento poni cæpit, anno secundo septimo idus octobris, absidem poni fecit Montanus subdiaconus. Marcellus, Galliarum præfectus, Dei cultor,

prece exegit episcopum hoc onus suscipere, impendia necessaria repromittens quæ per biennium administrationis suæ præbuit artificibus mercedem solidorum sexcentorum ad operas et cætera solidorum mille quingentorum, hinc oblationes, sancti episcopi Venerii solidos C, episcopi Dynami L, Oresi CC, Agroeci . . . . et deconlatione . . . . saluti.

« Par la miséricorde de Dieu et du Christ, ce linteau de « porte a été placé la quatrième année (depuis l'ouverture des « travaux). Valentinien Auguste étant consul pour la sixième « fois, le 3 des calendes de décembre, et la dix-neuvième « année de l'épiscopat de Rustique.

« Rustique, évêque, fils de l'évêque Bonose, neveu, par « sa mère, de l'évêque Arator, compagnon de monastère de « l'évêque Vénère, et tous les deux prêtres de l'église de Mar- « seille. La quinzième année de son épiscopat, et le cinquième « jour de cette même année, le 3 des ides d'octobre (le 13 « octobre de l'an 442), avec Ursus, prêtre, Hermète, diacre, « et leurs assistants, il commença à démolir les murailles de « l'ancienne église qui avait été brûlée depuis long-temps. « Le trente-septième jour de cette même année, il posa la « première pierre (*quadratum*) des fondements. La seconde « année, le 7 des ides d'octobre, Montanus, sous-diacre, fit « construire l'abside. Marcellus, préfet des Gaules, dévoué au « culte de Dieu, pria l'évêque Rustique d'entreprendre cet « ouvrage, lui promettant, pendant les deux années de son « administration, les secours nécessaires, savoir : 600 sols pour « les ouvriers et 1500 pour le restant des travaux. Voici les « offrandes : saint Vénère, évêque (de Marseille), cent sols; « Dyname, cinquante; Orèse, deux cents; Agroèce . . . . . et la collecte . . . . . salut. »

La première année de l'épiscopat de Rustique étant fixée en 427, la sixième année du consulat de Valentinien (446) correspond parfaitement à la dix-neuvième année de l'épis-

copat de Rustique. Ce fut donc en 442 (quinzième année de l'épiscopat), que Rustique fit construire l'église de Minerve. Ce monument fut terminé dans quatre ans, ce qui prouve qu'il avait peu d'importance ; il ne pouvait, du reste, en être autrement, puisque le rocher sur lequel est situé ce village, n'offre qu'une surface très-bornée, et que l'ancien temple de Minerve se trouvait dans une contrée à peu près déserte. La principale pensée de Rustique fut donc de transformer le sanctuaire païen en un lieu de piété et de pélerinage. Il est probable que cet évêque ne prit aucune part à la rédaction de l'inscription, et que le sous-diacre Montanus fut chargé de ce soin.

N°. 185. — Il résulte d'un document manuscrit du frère Louis, Minime, que cette base de colonne sur laquelle on lit ANNO XVII ✝ EPISC . P . T . RVSTICI . DIE CCLXVI . KL ✝ IVL ✝, se trouvait jadis dans l'église paroissiale de N.-D.-de-la-Major (maintenant les Pélerins), et qu'elle supportait l'autel de la chapelle St.-Pierre-et-St.-Paul, propriété de la famille de Lastours. C'est, en effet, dans un jardin appartenant à un membre de cette famille que ce marbre a été trouvé. Tout fait présumer qu'il existait, sur l'emplacement occupé maintenant par l'église des Pélerins, une basilique romaine qui dut être affectée par Rustique au nouveau culte, et que cette base de colonne faisait partie de cette basilique. Quoi qu'il en soit, l'inscription doit être ainsi traduite : « La « XVIIe. année de l'épiscopat de Rustique (444) et le 266e. « jour de cette année, aux calendes de juillet. »

N°. 186. — Inscription, probablement chrétienne, de la fin du IIIe. ou des premières années du IVe. siècle, gravée à la pointe, sur terre cuite, et découverte en 1783 en exé-

cutant les travaux de la nouvelle route de Coursan. Hauteur, 0,05 ; longueur, 0,07.

VIVE
SCIPIO
GRADO
PERPET
. XXI

Inscriptions visigothes.

Les inscriptions suivantes, qui datent du VIe. et du VIIe. siècle, constatent que la langue latine, qui s'était brusquement substituée, dans le midi de la France, aux idiomes grecs, ibériens et volsques, résista énergiquement à l'influence germanique des peuplades du nord et du sud de la mer Baltique, ou du moins qu'elle ne reçut, pendant leur domination, que de faibles modifications. Ce n'est, en effet, que plusieurs siècles après les invasions des Visigoths et des Arabes, que la langue latine et élégante des classes riches et le patois gallo-romain des classes pauvres se transformèrent en langue romane.

L'époque représentée par les inscriptions dont nous allons parler offre le curieux spectacle d'une société qui s'éteint et de l'avènement d'une nouvelle civilisation. Les populations conquises ne se bornèrent pas à imposer aux vainqueurs leur idiome, elles leur firent en outre adopter, et pour ainsi dire au début de la conquête, leurs croyances religieuses. Cette curieuse période de notre histoire fut témoin des luttes de l'élément démocratique, représenté par les conquérants germains, contre le despotisme absolu des préteurs; des persécutions exercées contre les Israélites; des luttes qui eurent lieu entre les catholiques et les Ariens, et des efforts que fit le christianisme pour anéantir les derniers vestiges du druidisme et du polythéisme romain.

La confusion qui caractérise cette époque est pour ainsi dire représentée sur les inscriptions par leur extrême barbarie, par le mélange des lettres grecques, hébraïques, romaines et gothiques, et par les premiers symptômes de transformation de la langue latine en langue romane.

N°. 192. — La planche ci-jointe, dont nous sommes redevable à l'obligeance de M. de Caumont, donnera une idée exacte des inscriptions de cette époque.

Le chandelier à sept branches qui figure en tête se rencontre également sur les inscriptions chrétiennes et hébraïques des premiers siècles.

Voici comment elle doit être lue :

Hic requiescunt in pace bene memori tres fili domini Paratori, de filio condam domini Sapaudi, id est Justus Matrona et Dulciorella qui vixerunt Justus annos XXX, Matrona annos XX, Dulciorella annos VIIII obierunt anno secundo domini Egicani regis.

« Ici reposent en paix, d'heureuse mémoire, les trois fils de « Parator, fils de Sapaudius, savoir Justus, Matrona et Dulcio- « rella, qui vécurent : Justus, trente ans ; Matrona, vingt ; « Dulciorella, neuf ; ils moururent la seconde année du règne « d'Egica. »

Cette inscription constate les persécutions et les massacres exercés par les rois visigoths, ariens ou catholiques, contre les Israélites, depuis l'année 586 jusqu'à la fin du VIIe. siècle, sous Bécarède (586), Sisebut (612), Chintila (636), Receswinthe (653), Ervige (680), Egica (687). L'âge des victimes, dont le nom se trouve inscrit sur ce marbre, en est une preuve incontestable. C'est dans le but d'éviter les persécutions que les Israélites simulaient des conversions qui étaient loin d'être sincères. Ils avaient, comme

HIC REQUIESCUNT
IN PACE BENEMEMORI
TRES FILII DNI PARAJORI
DE FILIO CONDAM DNI SA
PAUDII DESIIUSIUSMA
TRONAETDULCIORELLAQUI
UIXERUNTIUSTUSANNOS
XXX MATRONAANNSXXDULCI
ORELAANNOSVIIII
OBVERUNTANNOSECUNDODNIESICANI
RESIS

on le voit, le plus grand intérêt à ne pas faire connaître leur race et à cacher leurs croyances. C'est dans ce but qu'ils abandonnaient les prénoms qui auraient pu trahir leur origine, pour adopter ceux qui étaient en usage chez les peuples au milieu desquels ils vivaient. Ils renonçaient même, pour leurs monuments funèbres, à l'emploi de la langue hébraïque, et se servaient des caractères gréco-latins de cette époque. On observe cependant, à la fin de l'avant-dernière ligne, quelques caractères hébraïques qui ont pour ainsi dire été gravés furtivement, comme une protestation, et qui signifient : *La paix sur Israël.*

Don de M. François Figeac.

N°. 183. — Inscription visigothe, du règne de Liula, calendes de juillet, première indiction. Découverte dans les fouilles de la gare, et donnée au musée par M. Emile Péreire, président de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

. . . . . ACE BONE MM PET
. . . . . ALONIVSES QVI BI
. . . . . PLS MINS lXX OBV
. . . . . IAS IND PRIMA
. . D N LIVBANI RISS
. . . . TON

Il existe après le mot RISS (REGIS) un signe qui ne peut être rendu qu'à l'aide d'une planche.

N°. 188. —Inscription obituaire trouvée à Mandouret, près de Narbonne :

IN CHRISTI NOMINE ORATE HOMNES PRO ANIMA TRASEMIRI QVI FVIT DEPOSIT . . . . CVIVS CORPVS IACET IN HOC TVMVLO VIBAT IN CHRISTO IN ETERNVM AMEN.

On observe dans la partie centrale de cette inscription trois croix ; celle du centre est plus élevée, et anglée, dans la partie supérieure, de deux colombes.

Don de M. Pierre Vialar.

N°. 184. — Inscription du même genre et trouvée dans la même localité. Elle est, comme la précédente, extrêmement barbare, et gravée seulement à la pointe.

Don de M. Pierre Vialar.

A DEO ONOR

AMEN

TRASEMDVS PRESBITERVS

REGNANDO TEVDERE

L'interprétation de ce curieux monument de paléographie offrait les plus grandes difficultés ; les trois premières lignes ont été lues par M. Puiggari, lieutenant-colonel du génie, et la dernière ligne par M. le sénateur de Saulcy, membre de l'Institut.

L'étoile à cinq pointes qui figure en tête symbolise la Divinité et les diverses manifestations de la vie. C'est le pentalpha de Pythagore, l'étoile flamboyante de Salomon. Elle figure aussi dans le symbolisme des kabbalistes et des francs-maçons.

N°. 195. — Inscription visigothe, du VIe. siècle, trouvée à Salles-d'Aude. La date XXI doit probablement se rapporter à la vingt-unième année du règne d'Alaric, qui mourut à Vouillé, l'an 507, puisque c'est le seul prince visigoth dont le règne se soit prolongé plus de vingt-un ans.

HIC REQVIESCET
IN PACE BONE M
EMORIE MAR
TINA ANNOR
VM PLVS MENV
S XXXVII (OBIIT) SVB DI
E I KALENDAS
AGVSTAS ANN
O XXI

Don de M. Bellaud.

N°. 196.

HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE M
PELASSIA QVI VIX
IT AN PLV M XXX OB
IIT D X KAL IAN
IND SEXTA.

« Ici repose en paix, d'heureuse mémoire, Pelassie qui vécut « trente ans environ. Elle mourut le dixième jour des calendes « de janvier, la sixième indiction. »

N°. 197. — Inscription obituaire bilingue, du VI°. siècle, trouvée, comme la précédente, dans les fouilles de la gare.

HIC REQVIESCET
IN PACE BONE ME
MORIE DOMETIVS
QVI BIXIT PL MINVS
ANNVS XXXVII OBI
ET KAL IVLIAS IND
V MAFORTIO V C
CONSS.

« Ici repose en paix, d'heureuse mémoire, Dometius, qui « vécut environ trente-sept ans. Il mourut aux calendes de « juillet, la cinquième indiction, sous le consulat de Mafortius « (*MAFORTIO Viro Clarissimo CONsule*). »

La dernière partie de l'inscription est en grec de l'extrême décadence, et peut être ainsi traduite : « *Sépulture de Dometius, du village de Taoussa.* »

Le consul dont le nom est mentionné dans cette inscription (Vettius Agorius Basilcus Mavortius) fut consul de Rome en 527; il fit faire des copies des Poésies d'Horace, qui ont servi de type aux manuscrits les plus anciens parvenus jusqu'à nous.

MM. Edmond Le Blant et Ernest Renan ont fait connaître une inscription trilingue (grec, latin et hébreu) du même genre, trouvée à Tortose. On a constaté l'emploi de quelques lettres grecques sur les monnaies des rois visigoths, et même sur celles de notre bon roi Dagobert. L'étude de la langue grecque, dans les écoles israélites du VIe. et du VIIe. siècle, est un fait bien constaté. Il est, du reste, démontré aujourd'hui que l'on prêchait encore à cette époque en langue grecque dans plusieurs villes du Midi, et que ces prédications s'adressaient au peuple.

N°. 198. — Fragment d'inscription, du règne de Theudère, cinquième indiction.

. . . . INDICTIONE V REGNANDO THIVDERE . . . . .

N°. 199.

HIC REQVIESCIT
IN PACE BONAE ME
MORIAE IVLIANVS
QVI VIXIT AN PLS
MS LV OBIET . . . . .
. . . .

On observera, en opposition au nom, prénom et cognomen que porte le même individu pendant l'époque romaine, les désignations uniques qui figurent sur les monuments des premiers siècles et mérovingiens du musée de Narbonne. On ne rencontre, en effet, à partir du Ve. siècle et jusqu'aux Croisades, que des noms viagers (non transmissibles du père aux enfants). Ce n'est qu'à la fin du Xe. siècle que l'on voit s'introduire les appellations doubles. Chaque personne porte alors, comme aujourd'hui, un *nom particulier* qui s'éteint avec elle, et un *nom de famille* qui se transmet aux descendants. L'autel de Minerve, dont j'ai eu occasion de parler, n'offre que des noms simples, et il en est de même de l'autel de St.-Félin-d'Amont, près de Perpignan, qui a été signalé par M. de Bonnefoy. La particule *de* ne commença à être utilisée que vers le milieu du XIe. siècle.

Une des particularités les plus curieuses de l'invasion visigothe dans les Gaules fut l'adoption, par les vaincus, non pas de l'idiome, mais des noms propres germaniques (1). Cependant, dans le midi de la France, on voit prédominer, depuis le Ve. jusqu'au Xe. siècle, les noms d'origine latine.

Inscriptions hébraïques.

N°. 208. — Inscription hébraïque trouvée, ainsi que celle qui est classée sous le numéro suivant, dans les fouilles de la gare, et donnée au musée par la Compagnie des chemins de fer du Midi. Voici la traduction, communiquée par M. Bloch, rabbin de Bordeaux; elle ne diffère presque pas de celle qui a été publiée par M. Ernest Renan.

(1) Il suffira de citer, d'après les travaux de Valentin Smith: *Amal-rek* (Amauri, Malric, Amalric); *Hrod-land* (Roland); *Hrod-geir* (Roger); *Har-bard* (Aribert); *Regin-vald* (Renaud, Reynal); *Thiod-bald* (Thibaud), etc., etc.

« Ce monument, écrit avec une plume de fer (ciseau),
« témoigne et dit que David est caché (inhumé) au milieu
« de nous. Il fut enseveli deux jours après la mort de sa
« génisse (son épouse), et il suivit son sentier (la route fu-
« nèbre de sa femme) au mois de la pluie (octobre ou no-
« vembre), le 16, à la fin du jour. »

N°. 209. — Inscription obituaire hébraïque, gravée, comme la précédente, sur un calcaire marin tertiaire, très-grossier. On ne distingue que les mots suivants :

« . . . . . . *Le tombeau* . . . . . *fils de R. Joseph*, . . .
« *la génération des vivants* . . . . . . *le dévot du Très-*
« *Haut* . . . . . (le mois) *de jyyar*, *en l'année* . . . . .
« *son lieu de repos* . . . . . . »

M. Oury, rabbin de Toulouse, et le lieutenant-colonel du génie Puiggari ont publié de savantes observations sur ces monuments. Une autre inscription du même genre, trouvée près de Narbonne (à Mato-Pésoul) et acquise par M. Du Mège, est conservée au musée de Toulouse.

N°. 210. — Du temps de Sidoine-Apollinaire, vers le milieu du V°. siècle, il existait à Narbonne un grand nombre d'Israélites. Un concile tenu dans notre ville, vers la fin du VI°. siècle, leur prescrivait d'enterrer les morts sans psalmodier. En 911, les moulins de la ville leur appartenaient. Dans le XI°. siècle, il existait également à Narbonne une grande quantité de Juifs; leurs écoles jouissaient d'une haute célébrité, et les rabbins avaient une grande renommée de savoir et d'éloquence.

Benjamin de Tudela, qui parcourut toutes les synagogues, fait le plus grand éloge des écoles rabbiniques de Narbonne.

Une maison de notre ville était désignée, dans le moyen-âge, sous le nom de *Maison du roi des Juifs.* Cette qualification n'avait probablement rapport qu'à une fonction dans la synagogue, ou bien à un rang dans la hiérarchie du sanhédrin. Les archives de l'Hôtel-de-Ville constatent que la maison du roi des Juifs fut vendue, en 1307, pour établir le consulat de cité. Sous Charles-Martel, une des trois divisions de la ville (Grande-Juiverie) était affectée aux Israélites. Plusieurs d'entr'eux ont illustré Narbonne par leurs écrits, notamment Kimchi et ses deux fils, David et Moïse.

M. Du Mège a publié une traduction latine de l'inscription classée sous ce numéro; voici la traduction française :

« Il a été accordé la construction d'un temple, d'une « arche et d'un enclos du côté de l'Orient, l'année 5000, « pendant le mois de janvier (tébeth). Dieu nous a fait « rendre le sabbat et il a mis un terme à notre dispersion, « selon ce qui est écrit : *Ton Dieu te recueillera du milieu « des peuples parmi lesquels il t'avait dispersé, lors même « que ta dispersion serait à son comble, et il te recevra. « Peuple, aie confiance en lui en tout temps; épanche ton « cœur devant lui : Dieu est notre refuge.* »

La première citation est tirée du Deutéronome, la seconde des Psaumes. Les Juifs comptant le nombre des années d'après les traditions bibliques sur l'âge du monde, cette inscription date du IXe. siècle.

Inscription du moyen-âge et des siècles suivants jusqu'à nos jours.

N°. 214. — Inscription dédicatoire, en mauvais vers léonins, trouvée dans le jardin de Lamourguier, et relative à la consécration d'un couvent sous le vocable de Nicolas. Voici cette inscription :

HEC DOMVS EST CVNCTA NICHOLAY RITE PERVNCTA
FIT CONSORS CHRISTI DOMVI QVI SVBVENIT ISTI
SI SOCII VITE FORTE VVLTIS ADESSE VENITE
HOC CRVCIS IN SIGNO † LIBEMUR AB HOSTE MALIGNO

« Cette demeure est tout embaumée par la règle de Nicolas, « celui qui y pénètre devient le compagnon du Christ. Si vous « voulez participer à l'austérité de notre vie, venez. Que ce « signe de la croix nous délivre du démon. »

Il résulte d'un document conservé à la Bibliothèque impériale, qu'en 1086 Dalmatius, archevêque de Narbonne, dépouilla les simoniaques et les nicholaïtes, clercs et laïques, des terres qu'ils avaient injustement possédées depuis longtemps, et les donna à l'église St^{e}.-Marie, située dans les faubourgs.

N°. 217. — Épitaphe, du XIe. siècle, d'une abbesse appelée Marie.

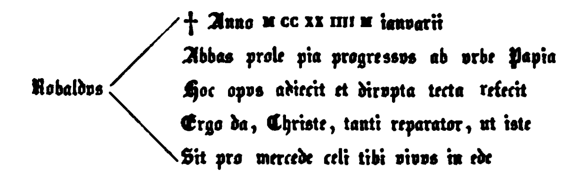
In hoc tumulo condita requiescit in pace venerande recordationis Deo sacrata Maria habbatissa studens in diebus vitae suae sanctis operibus in mandatis Domini persistens in elemosinis omnino prumta memoriis et orationibus Sanctorum valde devota regola monasterii instantissime observans vixit in virginitate.

Don de M. Jules Delmas.

N°. 220. — Inscription dédicatoire du XIIIe. siècle, offrant un des plus beaux types de l'épigraphie du moyen-âge. Elle constate que Pierre de Montbrun, camérier et secrétaire de la Cour de Rome, cinq ans après avoir été consacré archevêque de Narbonne (1273), entreprit la réédification de l'église de la Madeleine, et la termina en moins de trois années avec l'aide de Dieu.

Anno Domini MCCLXXIII kalendas marcii dominus Petrus de Monte Bruno qui a tempore domini Clementis pape quarti usque ad tempus domini Gregorii pape decimi sedis apostolice camerarius et notarius fuerat quinque annis ad ecclesiam Narbone veniens in archiepiscopatum consecratus capellam istam que prius in humili structura fuerat ad honorem beate Marie Magdalene aedificare cepit et infra triennium cum Dei adjutorio consummavit eandem orate pro eo.

N°. 221. — Inscription, en vers léonins, constatant que Robaldus, abbé de St.-Paul, né à Pavie, fit agrandir l'église et rétablir la toiture.



N°. 222. — Inscriptions tumulaires, en mémoire de Sicarde, mère de l'écrivain Martin, morte le 2 des ides d'octobre 1199. Ces deux petites inscriptions, aujourd'hui divisées, étaient gravées sur les deux côtés de la même plaque de marbre. Elles furent découvertes dans l'église des Pélerins (la Major) et données par les membres de cette confrérie.

Anno Domini MCXCVIIII, II idus octobris, virtutum nardis jacet hic decorata Sicardis Martini scriptoris mater. Quid me aspicis? quod es, fui ; quod sum, eris. Dic : Pater noster.

Anno Domini MCXCVIIII idus octobris Martini mater scriptoris dicta Sicardis hoc jacet in tumulo requiescat corpus ejus. Quid me aspicis ? quod es, fui ; quod sum, eris Dic : Pater noster.

M. Puiggari croit qu'il faut lire *spiritus* , au lieu de *corpus ejus*.

N°. 230. — Inscription obituaire, en langue romane, trouvée aux Cordeliers.

Ayso es la sepultura del senor Bernard Yzarn, mercier de Narbona, e de dona Margarida, premeyra moler del dit Bernard, fila de maystre Felip de Montels, notari dessa entras de la dita vila e de dona Margarida, moler del dit Bernard, seconda fila del noble Bernard Benereg, senhor de Monrabech e des son linage : que yarer y volra. l'an 1392, al 3 d'Abrielh, los venerables religiores frayres menos de Narbona, lo payre gardian ab tot lo convent, establiron a lur capital, al son de la campana, de voluntat de maystre Frances Borrhil, mistre provensal de lorde, una messa perpetual per tot temps en la capela de Nostra Dona de Confort.

Don de M. Jules Delmas.

N°. 240. — Tombeau trouvé aux Cordeliers, et donné par M. Jules Delmas. Les inscriptions suivantes sont gravées sur les trois faces de ce monument.

EPITAPHE DE MADAME DE LESTANG. SVR LA FLEVR DE SES ANS EN LIGNEE FECVNDE, EXEMPLE DE VERTV EMARE ABANDONA SON ESPOVS, SES ENFANS, LES HONEVRS ET LE MONDE, ET POVR AVOIR LE CIEL TOVT SON AVOIR DONA.

LE CIEL GARDE L'ESPRIT, CE DVR TVMBEAU LES OS, SON MARI LES REGRETS, TOUT LE MONDE SON LOZ (LOUANGE).

EXPRESSOS PARIO CERNIS QVOS MARMORE VULTVS DESTAGNO AEMARAE SVNT MONVMENTA MATRIS DONEC VENIAT OPTATIO MEA.

SCEAUX

DE LA COUR DU MANS,

Par M. Eugène HUCHER,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Un ami de la science archéologique, M. Alfred de Caix, de Bernay-sur-Orne, vient de faire don au musée des monuments historiques de la ville du Mans d'une curieuse matrice de sceau, de forme campanulée, remontant à la fin du XIV[e]. siècle, ou au commencement du XV[e].

C'est un contre-sceau de la Cour du Mans; sa légende le dit expressément : CONTRA*sigillum* · CVRIE · CENOMAN ; elle est tracée en caractères gothiques majuscules, et elle entoure un type sur lequel nous appelons toute l'attention de nos collègues, car c'est la première fois que nous le rencontrons.

Ce type consiste en une grande fleur de lis accostée de deux couronnelles, et, chose très-remarquable, en un léopard passant et brochant sur l'arrachure de la fleur de lis.

Ce léopard indique, à n'en pas douter, que cette matrice servait à *authentiquer* les actes d'un notaire du Maine pendant l'occupation anglaise.

C'est le cas de noter ici les allures prudentes, dès cette époque, du peuple resté, depuis, le plus circonspect du globe.

Bien loin de supprimer, comme il était naturel de le penser, les insignes fleurdelisés de la nationalité française, insignes qui n'étaient autres, cependant, que les armes d'une

famille, les Anglais conservèrent, notamment sur les monnaies et sur les sceaux, les fleurs de lis de France, et se bornèrent à les accompagner du léopard.



Dans notre contre-sceau, la fleur de lis garde même, à raison de sa dimension, une prépondérance marquée sur le léopard, qui peut bien n'avoir été gravé qu'après coup, sur une matrice ayant servi antérieurement à l'occupation du Maine par les enfants d'Albion.

Dans la série des sceaux de la Cour du Mans, on trouve trois types distincts, de plus en plus simplifiés.

D'abord un premier type, usité dès l'année 1282 (Arch. de l'Empire et de St.-Lo), consistant en un écu parti de Jérusalem, qui est une croix pattée, cantonnée de cinq croisettes de même, et d'Anjou ancien, qui est semé de fleurs de lis, brisé d'un lambel à trois pendants. Cet écu est accosté des fragments de mot : CENO — MAN. En légende, on lit : S. CVR IHRL . . . . . . C. ILIE · REGIS · IN · CENOMANIA (Sceaux de la Cour du roi de Jérusalem et de Sicile dans le Maine).

D'après une note mise au dos d'une empreinte provenant des Archives de l'Empire, ce sceau aurait été même employé jusqu'en 1383.

Le second type consiste en une couronne, sur le haut de laquelle est fichée une grande fleur de lis accostée de deux couronnelles et de deux étoiles. Nous avons trouvé ce sceau

usité depuis l'année 1333 (Arch. de la Sarthe). Sa légende, en beaux caractères du temps des Valois, est : SIGILLVM · REGIS · AD · CAVSAS · CVRIE · CENOMANECIS · (Sceau du Roi pour les causes de la Cour du Mans).



C'est le type qu'imposa Philippe de Valois aux chapelains du Gué-de-Maulny lorsque, par son ordonnance du 7 septembre 1329, il leur accorda « *les émolumens appartenant* « *au fait principal des passemens, écritures et scels du* « *Mans et du Bourg-Nouvel* ». Un curieux manuscrit, en la possession de la famille Landel, renferme, en effet, une miniature dans laquelle on voit le roi Philippe, accompagné de sa femme, Jeanne de Bourgogne, présentant aux chapelains à genoux, d'une main la balance, symbole de la justice, et de l'autre une énorme figure du sceau dont ils useront, lequel est, pour le type et même pour la dimension, identique avec le sceau de la Cour du Mans ci-dessus décrit (deuxième type), et qu'on trouve apposé sur les actes de l'époque.

Ce manuscrit devait avoir appartenu aux chapelains du Gué-de-Maulny, autant que je puis me le rappeler, car je n'en ai copié que la miniature ; il renfermait la copie de l'ordonnance de Philippe de Valois qui a été imprimée depuis, dans un *factum* en notre possession.

Le sceau de la Cour du Bourg-Nouvel, institué par la même ordonnance, forme le troisième type. Il différait du sceau de la Cour du Mans en ce que son centre n'était

occupé que par une grande fleur de lis accostée de deux couronnelles, sans étoiles (1) ni grande couronne.

C'est, on le voit, le même que celui du contre-scel anglo-français, qui, du reste, est aussi la copie exacte du contre-sceau de la Cour du Mans apposé au dos du sceau donné par Philippe de Valois; de sorte que le contre-sceau anglo-français ne constitue nullement une innovation au type préexistant, au point qu'on a pu, comme je l'ai dit, graver, après coup, sur une matrice ayant précédemment servi, la marque de l'autorité anglaise, pour donner à cette matrice un nouveau cours légal.

Nous ne savons si le sceau-matrice qui accompagnait notre curieux contre-scel conservait l'emblème chevaleresque du comte du Maine, roi de France; mais rien n'empêchait qu'il ne continuât de porter la légende : SIGILLVM · REGIS AD · CAVSAS · CVRIE CENOMANECIS, puisque Henri VI s'intitulait, dans ses actes officiels : *Roi des Français et d'Angleterre* (HENRICVS FRANCORVM ET ANGLIE REX). C'était, il faut en convenir, une royauté précaire et comme escamotée à la faveur du long sommeil d'un monarque en démence.

Remercions bien sincèrement M. de Caix de son curieux contre-sceau; ce dernier figurera dignement à côté d'autres matrices de sceaux royaux du Gué-de-Maulny qui existent déjà dans notre collection municipale.

(1) Sur un exemplaire du XVe. siècle, j'ai rencontré les étoiles; mais le cas est unique. Deux matrices de sceaux anciens du Bourg-Nouvel que je possède ne les présentent pas, et beaucoup de cires qui m'ont passé par les mains ne les avaient pas. Notons, du reste, que je ne parle dans tout ceci que des sceaux de la Cour du Mans ou du Bourg-Nouvel antérieurs au XVIe. siècle; car, à partir de 1500, on trouve une série très-nombreuse de sceaux du Bourg-Nouvel et du Gué-de-Maulny dont les types diffèrent complètement de ceux qui précèdent; mais ce n'est pas le lieu d'aborder ici ce sujet.

Je donne ici, comme appendice, la figure d'un sceau secret gravé sur une bague de cuivre de ma collection ; c'est, il me semble, un petit monument à rapprocher de ceux dont nous venons de parler : on y retrouve la grande fleur de lis



centrale et les deux étoiles en guise de couronnelles ; cette matrice, évidemment du XVe. siècle, peut, du reste, avoir appartenu à un sergent aussi bien qu'à un notaire.

Je possède une autre bague, également sigillée ; elle me paraît être du même temps, mais sa gravure en creux donne un petit écu chargé d'une unique fleur de lis et surmonté d'une couronnelle.

Toutes ces marques d'autorité placées sur des bagues attestent le fréquent usage qu'on faisait, au moyen-âge, du sceau royal, devenu comme l'instrument d'une profession.



NOTE

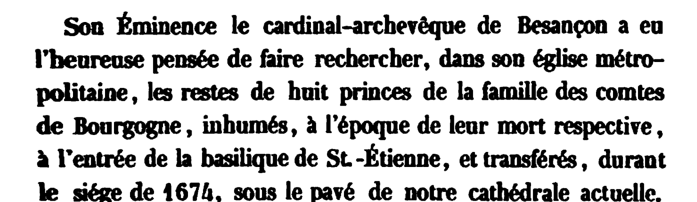
SUR LA

DÉCOUVERTE DES OSSEMENTS

DE HUIT PRINCES DE LA FAMILLE DES COMTES DE BOURGOGNE ;

Par M. Auguste CASTAN,

Membre de la Société française d'archéologie.



Son Éminence le cardinal-archevêque de Besançon a eu l'heureuse pensée de faire rechercher, dans son église métropolitaine, les restes de huit princes de la famille des comtes de Bourgogne, inhumés, à l'époque de leur mort respective, à l'entrée de la basilique de St.-Étienne, et transférés, durant le siége de 1674, sous le pavé de notre cathédrale actuelle.

La basilique de St.-Étienne, élevée au IVe. siècle sur les ruines du *Parthenon* romain de Besançon, occupait, dans l'esplanade de la moderne citadelle, une notable portion de l'espace compris entre le front St.-Étienne et le front royal. Cette église, qui passait pour la plus riche des deux Bourgognes, fut sacrifiée par Vauban aux nécessités de la défense de la place.

En avant du vaisseau St.-Étienne, existait un *atrium*, sorte de *campo-santo* affecté à la sépulture de certaines grandes familles du pays, qui tenaient en fief des terres anciennement distraites du domaine des archevêques. C'étaient les *casati*

de l'église de Besançon. A leur tête marchait le comte de Bourgogne; puis venaient les Montfaucon, les Rougemont, les Faucogney, les La Roche, les de Scey, les d'Abbans, etc. Ces hauts seigneurs prêtaient l'hommage lige à l'archevêque, et s'engageaient à défendre l'église de Besançon pendant leur vie, et à lui léguer leurs cendres après leur mort (1).

Huit membres de la famille des comtes de Bourgogne avaient, en qualité de *casati*, élu leur dernière demeure dans l'*atrium* de St.-Étienne. Leurs effigies étaient peintes à fresque au-dessus de leurs tombeaux. Ces images, qui dataient de la fin du XVe. siècle, allaient être englobées dans la ruine de l'édifice, quand un homme de goût et de savoir, Jules Chifflet, abbé de Balerne et vicaire-général de l'archevêque, ancien chancelier de l'ordre de la Toison-d'Or, en fit exécuter des copies sur bois, par un peintre bisontin, nommé Joseph Bauldot. Ces huit panneaux ornent aujourd'hui l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville; chacun d'eux porte les armes de l'abbé de Balerne.

Voici les noms et qualités des personnages qu'ils représentent:

RAINAUD Ier., comte de Bourgogne, fils et héritier de cet Othon-Guillaume, dont un contemporain a écrit qu'on l'eût appelé plus justement roi que comte. Lorsqu'après la mort de Rodolphe-le-Fainéant, le royaume de Bourgogne devint terre d'Empire, Rainaud fut le dernier à se soumettre au nouveau pouvoir. Pendant sept années, il avait, seul avec le comte de Genève, tenu en échec les troupes impériales. Cet intrépide champion de l'indépendance bourguignonne mourut en 1057.

GUILLAUME, surnommé le *Grand* et *Tête-Hardie*, succéda, en 1057, à son père Rainaud Ier. Parmi les huit enfants mâles qu'il eut de son épouse, Étiennette de Vienne, plusieurs

(1) Voir nos *Origines de la commune de Besançon*, in-8°., p. 54. 1858.

sont devenus célèbres par la sainteté ou l'éclat de leur vie. Nous citerons : Rainaud II, comte de Bourgogne, et Étienne, son frère, morts tous deux dans les Croisades; Hugues III, archevêque de Besançon ; Raymond, qui épousa la fille d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, et dont la postérité masculine régna long-temps sur les Espagnes ; Guy, successivement archevêque de Vienne et pape, sous le nom de Calixte II ; Octavien, évêque de Savone, qui a obtenu les honneurs de la béatification. Guillaume mourut en 1087.

RAINAUD III, petit-fils du précédent, comte de Bourgogne depuis l'an 1126, refusa constamment l'hommage à l'empereur Lothaire II, qui mit en vain plusieurs armées sur pied pour le soumettre. A sa mort, survenue en 1148, il ne laissait qu'une fille en bas-âge, nommée Béatrix. Guillaume, comte de Vienne, frère cadet de Rainaud, mit la main sur l'héritage de sa nièce, et retenait celle-ci captive dans une forteresse En sa double qualité de suzerain et de chevalier, l'empereur Frédéric Barberousse devait protection à la jeune fille. Grâce au concours du duc de Zœringen, il eut bientôt dompté l'usurpateur. Séduit par les charmes de la jeune comtesse, autant que par la perspective de son riche héritage, Frédéric assembla des évêques et leur fit prononcer la dissolution, pour cause de parenté, de son mariage avec Adélaïde de Wohburg. Trois ans après, au mois de juin 1156, la fille de Rainaud III ceignait, dans la cathédrale de Wurtzbourg, le diadème d'impératrice. « Elle était, dit un contemporain, d'une taille moyenne ; son visage était des plus beaux, ses dents blanches et bien rangées, son buste élancé, sa bouche petite, sa physionomie modeste, ses yeux brillants, suaves et doux, ses paroles chastes, ses mains effilées ; elle était lettrée et pieuse (1). »

(1) « Beatrix erat mediocris staturæ, facie pulcherrima, dentibus

OTHON Ier., second fils de Frédéric Barberousse et de Béatrix de Bourgogne, hérita du comté de sa mère, en 1190. Il mourut en 1201, ne laissant qu'un fille, Béatrix, mariée à Othon II, duc de Méranie. Cette alliance, qui livrait le comté de Bourgogne à une race germanique, divisa la noblesse du pays; il s'ensuivit une guerre civile, qui dura une trentaine d'années et qui eut pour conséquence de hérisser nos montagnes de châteaux-forts.

ÉTIENNE de Bourgogne, fils de Hugues, comte de Bourgogne, et d'Alix de Méranie, conséquemment arrière-petit-fils d'Othon Ier., mourut chanoine de Besançon, le 4 avril 1299.

GAUCHER III, sire de Salins, issu d'une antique souche des comtes de Bourgogne, acheva la construction et la dotation de l'abbaye de Rosière. Un grand nombre d'autres abbayes éprouvèrent les effets de ses pieuses intentions. Il mourut le 15 août 1175, ayant marié Maurette, son unique fille et héritière, à Gérard de Vienne.

GÉRARD, comte de Vienne et de Mâcon, sire de Salins, gendre du précédent, était le second fils de ce Guillaume qui avait tenté de ravir à Béatrix l'héritage de son père. Gérard ne cessa de guerroyer contre l'église de Mâcon et ses évêques, tandis qu'il répandait des largesses sur les monastères du comté de Bourgogne. Il décéda le 19 septembre 1184.

ÉTIENNE de Vienne, fils du précédent, était entré fort jeune dans les ordres. Élu archevêque de Besançon vers la fin de 1191, il mourut le 11 juin 1193, avant d'avoir atteint l'âge requis pour recevoir la consécration.

L'église de Besançon conservait pieusement la mémoire de

candidis bene compositis, erectam habens staturam, ore pusillo, vultu modesto, oculis claris, suavibus et blandis, sermonibus pudica, manibus gracilis, litterata. » (*Contin. histor. rer. laud.* Ap. Struvii *Corpus histor. germ.*, t. I, p. 385.)

ces princes, qui tous avaient été ses bienfaiteurs; elle considérait leurs cendres comme un dépôt sacré : aussi, lorsqu'en 1674, on put craindre un assaut et un pillage du mont St.-Étienne, les chanoines se hâtèrent-ils de vider les tombeaux de l'*atrium* de la basilique et d'en rapporter le contenu sous le pavé de la cathédrale de St.-Jean. La dalle qui couvrait cette nouvelle sépulture reçut une inscription latine, que voici :

PALATINORUM BURGUNDIONUM COMITUM
ALIORUMQUE REGII SANGUINIS
PRETIOSI CINERES
EX BASILICA S. STEPHANI
ANNO DOMIN MDCLXXIV DIRUTA
UBI PER SEX RETRO SECULA
DELITUERANT
IN HANC S. IOANNIS METROPOLIM
SOLEMNI RITU EODEM ANNO
TRANSLATI
SUB HOC TUMULO
QUIESCUNT

Sous ce tombeau reposent les cendres précieuses de comtes palatins de Bourgogne et d'autres personnages de sang royal, transférées solennellement, en 1674, dans cette métropole de St.-Jean, lors de la destruction de la basilique de St.-Etienne, où elles étaient demeurées pendant six siècles.

Le pavé de St.-Jean se composait alors, en grande partie, de pierres tombales, la plupart pourvues d'assez forts reliefs. Les aspérités qui en résultaient parurent offrir quelques inconvénients au point de vue de la circulation du public : aussi, à l'époque où St.-Jean cumula les titres de cathédrale et de paroissiale, extirpa-t-on toutes les tombes pour établir un pavement uniforme.

L'épitaphe que nous venons de citer ayant subi le sort commun, on oublia bien vite le lieu où reposaient nos comtes. Les délibérations du Chapitre, consulté par ordre de Son Éminence, apprenaient que les ossements avaient été déposés dans l'axe de la grande nef de l'église, devant la chapelle de la Croix. Mais cette donnée n'éclairait que faiblement la question, aucune des chapelles de la cathédrale n'ayant conservé son ancien vocable. Un examen attentif du dallage révéla des indices d'une nature plus positive.

A la suite de plusieurs sondages infructueux, M. l'abbé Guibard, chargé de la conduite des recherches, fit soulever, à 3 mètres en avant des degrés de la chapelle du Saint-Suaire, une large pierre, équivalant à quatre dalles ordinaires. Cette pierre avait, en effet, remplacé l'ancienne inscription, de même que l'autel du Saint-Suaire s'était substitué à la chapelle de la Croix.

A 60 centimètres au-dessous du sol, apparut un sarcophage rectangulaire en vergenne, brisé par le milieu, ayant 1 mètre 80 centimètres de long sur une largeur de 58 centimètres.

Sous un sac de cuir, qui avait servi à les descendre de la basilique de St.-Étienne, reposaient les ossements de huit individus de haute taille. On avait essayé de désigner la part afférente à chaque personnage, au moyen d'étiquettes en plomb gravées en creux. Six de ces plaquettes se sont retrouvées; les deux autres ont été vraisemblablement victimes de l'oxydation.

Le sarcophage a été vidé avec soin, et les ossements ont été transportés au palais archiépiscopal, en attendant qu'une tombe, plus digne du rôle rempli sur cette terre par les comtes de Bourgogne, soit construite pour recevoir peut-être définitivement leurs restes.

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44. — La session du Congrès des délégués s'ouvrira le 15 mars 1864, à Paris, rue Bonaparte, 44, à une heure et demie, et sera close le 22. Les membres de la Société française d'archéologie sont invités à s'y rendre; ceux qui ne pourraient y assister pourront présenter au Bureau une personne choisie par eux pour les remplacer.

MM. les inspecteurs et les membres du Conseil de la Société française d'archéologie ont le droit de déléguer trois membres au Congrès ; ils doivent adresser les noms des personnes qu'ils auront déléguées à M. de Caumont, avant le 15 février. Cette désignation n'entraîne pas, de la part de ceux qui en seront l'objet, l'obligation absolue de se rendre au Congrès, mais elle leur donne le droit d'y siéger. Le programme de l'année 1864 est intéressant. M. le comte de Mellet doit y rendre compte du mouvement archéologique en 1863. La question suivante doit donner lieu à des communications nombreuses :

« Quelles objections peut-on faire au système nouvellement « exposé pour la classification des monuments et des objets « antérieurs à la conquête de la Gaule par les Romains (âge de « pierre, âge de bronze, âge de fer) ?

« Les déductions tirées de la distribution actuelle des dolmens « et des tumulus par les membres de la Commission de la carte « des Gaules peuvent-elles être acceptées sans modifications ? »

Congrès archéologique de France, session de 1864 à Fontenay (Vendée). — L'ouverture du Congrès archéologique de France, session de 1864, a été fixée au 12 juin par la *Société française d'archéologie.* Le programme vient d'être publié par les soins de M. B. Fillon, secrétaire-général de la session.

Congrès provincial de l'Association normande.—Le Congrès provincial de l'Association normande s'ouvrira à Falaise, le 14 juillet; le Concours provincial de bestiaux et d'instruments aratoires aura lieu le 16, et la distribution des récompenses sera faite solennellement le 17, sous la présidence de M. le Préfet du Calvados.

*Congrès scientifique de France, XXXI*e*. session.* — La XXXIe. session du Congrès scientifique de France s'ouvrira le 1er. août 1864, à Troyes (Aube), dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. M. Gayot, membre de l'Institut des provinces, secrétaire-général de la session, prononcera le discours d'ouverture. Les mémoires destinés au Congrès, dont le programme sera publié prochainement, devront être adressés à M. Gayot. La clôture du Congrès aura lieu le 10 août.

Séance administrative du 8 janvier 1864. — Le Conseil de la Société française d'archéologie s'est réuni à Caen, le 8 janvier, sous la présidence de M. Guy, architecte.

La Société a reçu divers ouvrages, des photographies, des mémoires manuscrits, etc.

40 fr. ont été mis à la disposition de M. le Curé de St.-Pierre-sur-Dives, pour contribuer à la conservation du pavé émaillé de son église.

M. Le Cordier a été chargé du transport d'une sculpture intéressante, déposée à Maltot, et de la faire déposer au musée plastique de la Société.

M. de Caumont fait un rapport sur l'*Histoire de Quintovic*, par M. Souquet, d'Étaples; il analyse ensuite le volume de M. de Longuemar sur le *pays des Pictons*. M. de Caumont pense, et la Société partage son opinion, qu'une médaille d'argent devra être décernée à M. de Longuemar, au Congrès de Fontenay.

M. Leblanc, de Gaillon, entretient la Société d'une découverte de monnaies d'argent; on y remarque les inscriptions suivantes : JEAN DUC DE BRETAGNE.— JEAN DUC DE BOURGOGNE.—CAROLUS FRANCORUM REX. — La photographie de quelques-unes de ces pièces est communiquée à la Société.

M. Louis Leber signale un mur romain d'une grande épaisseur, des débris de conduits de chaleur, des claveaux de voûte, et divers objets en verre trouvés récemment près de l'église de Pîtres (Eure).

Un mémoire accompagné de plusieurs dessins relevés avec un grand soin est communiqué par M. Veuillot, sur l'ancien monastère de Bénédictins situé à Ganagobie (Basses-Alpes).

M. Marc, représentant de M. Fontenelle, présente un échantillon de pavé de grande dimension entièrement formé de mastic au blanc de zinc, ainsi qu'un échantillon de moulure composée de la même substance. M. Guy et M. Pelfresne prennent la parole pour faire ressortir le mérite des procédés de M. Marc.

M. de Caumont parle des combinaisons fort simples employées par les Romains au rez-de-chaussée de leurs constructions : ils en composaient le pavage avec des briques de couleurs variées, posées à champ sur un bain de mortier.

M. Le Cordier fait une communication sur l'école gothique normande à la fin du XIIe. siècle et au XIIIe. Il annonce son projet d'étudier les principaux monuments de la Normandie, en recherchant quelle part, dans leur construction, doit être attribuée au génie normand, et quelle part à l'influence étrangère. Il décrit brièvement la cathédrale de Coutances, considérée à ce point de vue. D'après lui, la nef est beaucoup plus parisienne que normande ; dans le chœur, au contraire, l'influence normande prédomine, mais admet encore le mélange d'un élément étranger ; tandis que le clocher central, avec sa magnifique coupole et ses deux clochers de façade, sont d'un style normand absolument pur. Quelques indications sommaires sont données, au même point de vue, sur les églises de Lisieux, de Caen, de Bayeux, de Norrey, de Carentan, et de St.-André-de-Fontenay.

M. Bouet fait une communication sur les dates de l'abbaye de la Luzerne ; cette note sera publiée dans le *Bulletin monumental.*

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — M. DE LORIÈRE, membre de la Société française d'archéologie, est nommé inspecteur de la Société pour le département de la Charente, en remplacement de M. de Chancel, décédé.

Ont été nommés membres de la Société :

MM. Théodore OLIVIER, architecte du département, à Montauban ;

A. ALBRESPY, membre de la Société scientifique de Castres ;

L'abbé FROMENT, vicaire de St.-Antonin (Tarn-et-Garonne) ;

A. DE SAINT-PAUL DE CARDAILLAC, à Moissac ;

Amédée FARVE DE LA FERRIÈRE, à Verseil (Tarn-et-Garonne) ;

Alfred DE LIMAIRAC, au château d'Ordus (Tarn-et-Garonne) ;

L'abbé Michel SIADOUS, à Toulouse ;

LE BLANC, greffier de la Maison centrale de détention, à Gaillon ;

LE CESNE, propriétaire, à Hérouville (Calvados).

M. Roux, de Marseille, nommé chevalier de St.-Maurice. — M. Roux, de Marseille, qui a présidé le Congrès scientifique de France en 1863, a reçu de S. M. le roi d'Italie la décoration de St.-Maurice. Nous voyons avec plaisir le roi d'Italie récompenser les longs travaux de M. Roux, et donner en même temps un témoignage de bienveillance au Congrès scientifique de France.

Le dolmen de Neuvillette (Aisne). — L'archéologie du Vermandois vient de s'enrichir par une découverte faite par M. Briffoteau, maire de Neuvillette. En labourant dans un champ placé sur le plateau circonscrit par la route vicinale n°. 27, de Bohain à Ribemont et le chemin de moyenne communication n°. 57, de Neuvillette à Fontaine-Notre-Dame, la charrue avait heurté à plusieurs reprises un énorme grès. On fouilla et l'on trouva, à 0m. 30 c. de profondeur, un dolmen composé de trois grès, dont deux principalement sont énormes : l'un mesure 2m. 50 de lon-

gueur sur 2^m. de largeur et 80 c. d'épaisseur ; ils se trouvaient couchés sans ordre sur de nombreux ossements, rassemblés dessous et alentour. Ce désordre semble indiquer que ce dolmen aurait été pillé et les pierres renversées et couvertes de terre ; car les ossements étaient confondus pêle-mêle. On a ramassé plus de quarante mâchoires humaines, mais on n'a rencontré aucune hache en silex.

Ce monument des temps anciens est évidemment dû au travail de l'homme ; on en trouve la preuve : 1°. dans les ossements humains qui s'y trouvent amassés ; 2°. dans la nature même des pierres du monument, qui appartiennent à une autre formation que le terrain crétacé qui règne sur tout le territoire de la commune de Neuvillette. Or, lorsqu'on songe qu'on ne rencontre de carrière de grès qu'à Hauteville, commune distante de 5 kilomètres de l'endroit où a été trouvé ce dolmen, on reste confondu du merveilleux travail qu'il a fallu exécuter pour amener d'une pareille distance des masses aussi pesantes, surtout quand l'usage des métaux était inconnu, et, par conséquent, sans les ressources de la mécanique. Cependant ce n'est pas une race de géants qui a remué ces masses, car les ossements n'accusent aucune différence avec la stature moyenne des races vivantes. C. G.

Le Cimetière de Montalimont. — Le Vermandois, comme le reste de la Picardie, possède de nombreux ossuaires, et toutes les découvertes qui nous révèlent des cimetières inconnus, et dont rien ne pouvait faire soupçonner l'existence, sont intéressantes à étudier, parce qu'elles constatent les points d'occupation des peuples qui nous ont précédés. C'est dans ce but que nous signalons la découverte d'un assez grand nombre de tombes en pierre, placées sur le versant d'une colline, nommée *le Montalimont*, et sur laquelle s'élève le moulin de M. François. La butte de Montalimont, qui est traversée par le vieux chemin de Ham à Beaumont-en-Beyne, dépend de la commune de Brouchy, et elle est située à peu de distance du point de rencontre des départements de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise ; c'est-à-dire entre les communes de Cugny, Brouchy et Villeselve.

Les tombes trouvées, et dont la pierre est du calcaire poreux des carrières de Salency ou de Noyon, ont à peu près la même dimension que celles découvertes il y a quelques années au *Jardin-Dieu* (près Cugny), c'est-à-dire qu'elles ont la forme d'un grand bac creux, moins large vers les pieds que vers la tête.

Elles mesurent environ de 1^m. 80 à 2^m. de longueur intérieurement, sur 0^m. 40 à 0^m. 50 de largeur et 0^m. 40 de profondeur. Plusieurs sarcophages présentaient une entaille carrée ou circulaire pour recevoir la tête du défunt, qui s'y emboîtait parfaitement.

Les tombes sont, en général, d'une seule pierre et recouvertes de dalles en plusieurs morceaux. Le dessus des tombes ne se trouve pas à plus de 0^m. 40 de la surface du sol. — L'orientation des tombes est celles des temps catholiques : la tête est tournée à l'occident et les pieds sont placés vers l'orient.

Le propriétaire du champ dans lequel ces sépultures ont été découvertes dit n'avoir trouvé dans ces sarcophages que des ossements ; cependant la forme des tombes, surtout celles qui ont une entaille disposée dans la pierre pour mettre la tête du mort, font présumer des sépultures chrétiennes du XIe. siècle. Si l'on n'a trouvé ni armes, ni vases, on doit présumer que les recherches n'ont pas été faites avec tout le soin nécessaire, ou bien que les tombes avaient été déjà fouillées, car elles devaient contenir au moins des vases.

Le champ, ensemencé actuellement, ne permet pas de faire de recherches ; mais nous espérons qu'après l'enlèvement de la récolte, le propriétaire tiendra à honneur de faire de nouvelles fouilles dans d'autres tombes dont il a reconnu l'existence, et qui feront connaître à quelle époque appartient ce cimetière. C. G.

Fouilles pratiquées à Besançon. — Dans le courant de l'été dernier, des fouilles importantes ont eu lieu à Besançon, en vue de l'achèvement du réseau de nos égouts souterrains. Ces fouilles ont suivi ou côtoyé deux voies romaines, l'une pavée de grandes dalles juxtà-posées en biais, l'autre construite en béton. Le sol a rendu deux torses de statues en marbre blanc, des bases, des

fûts et des chapiteaux de colonnes, un fragment d'inscription funéraire de l'âge gallo-romain, des médailles grecques, romaines et du moyen-âge, des lampes, des styles, des fibules, et, par dessus tout, une nombreuse collection de fers-à-cheval, dont les variantes, correspondant à des gisements successifs et convenablement datés, tranchent en faveur de l'affirmative la question de savoir si les anciens ont connu le fer circulaire et muni de clous. Nous avons eu même, à ce point de vue, l'heureuse fortune de rencontrer, côte à côte avec des fers circulaires, cette pièce de harnachement ou d'équipage que des savants, trop pressés de conclure, ont appelée *hipposandale*, en la présentant comme une semelle mobile s'adaptant à volonté au pied du cheval; cette hypothèse, déjà rationnellement fausse, ne tiendra pas en face de la coïncidence que nous venons de signaler.

Le savant architecte de la ville de Besançon, M. A. Delacroix, publiera prochainement, dans les *Mémoires* de la Société d'Émulation du Doubs, une description raisonnée de ces découvertes.

A. Castan.

Découverte d'un gisement de sépultures à Trugny, près Seurre.—On vient de découvrir à Trugny, près Seurre (Saône-et-Loire), sur le bord de la route de Seurre à Navilly, un gisement de sépultures, qui, d'après la nature des objets découverts près des squelettes, paraît remonter aux époques gallo-romaine et mérovingienne. On trouve ces sépultures presque à fleur de terre: les fouilles ne vont pas à plus de 30 à 40 centimètres de profondeur. Les corps sont placés en terre libre, sans cercueil ni pierre pour les protéger, à part quelques fragments de briques et de tuiles à rebord. Il est impossible de déterminer d'une manière certaine le nombre des squelettes mis au jour, car l'inventeur, nommé Bouscant, marchand colporteur domicilié dans ces environs, n'a d'autre but que la vente, au plus haut prix possible, des objets qu'il découvre lui-même sans autre aide que sa femme, qui vient de temps en temps piocher avec lui.

Les objets qu'il a découverts dans les fouilles, vendus déjà à différentes personnes de Seurre et des environs qui viennent visi-

ter les lieux, accusent différentes époques ; ce sont : de nombreux fragments de vases gallo-romains en terre rouge, dite de Samos ; quelques-uns de ces fragments présentent des ornements en légers reliefs, un assez grand nombre de petites fibules en bronze de forme étroite et allongée, des clous en fer de 10 à 12 centimètres de long, les fragments d'un vase en verre, des médailles romaines moyen-bronze (la plupart frustes) ; cependant on distingue Domitien, Antonin, Jules-César, une petite médaille gauloise en argent, une pointe de lance en bronze avec virole autour de la douille ; trois umbo de boucliers, plusieurs scramasaxes, quelques petits couteaux, un fer de javelot barbelé, une épée à deux tranchants, quelques plaques d'agrafes en fer, très-endommagées par la rouille qui dans quelques-unes laisse apercevoir des parcelles de la feuille d'argent dont elles étaient couvertes ; un collier en grain d'ambre et de verroterie, auquel Bouscant avait ajouté une croix pour en faire un chapelet, et un grand nombre de fragments de fer oxydé qu'il n'a pas été possible de déterminer.

H. BAUDOT,
de l'Institut des provinces.

PUBLICATIONS.—*Les constructions de l'évêque Gundulph*, par M. N. Parker.—On sait que l'évêque de Rochester, Gundulph, était un architecte très-habile pour son temps. C'était un moine très-instruit de l'abbaye du Bec. Quand Lanfranc fut nommé abbé de l'abbaye fondée à Caen par Guillaume, Gundulph l'accompagna, et quand Lanfranc fut promu à l'archevêché de Cantorbéry, en 1070, Gundulph l'accompagna encore ; il fut pourvu de l'évêché de Rochester et continua d'être l'intime ami de Lanfranc.

M. Parker examine successivement les constructions qui peuvent, avec certitude, être attribuées à Gundulph, et figure le donjon de Malling, aujourd'hui St.-Léonard. La possession de Malling avait, en effet, été accordée à ce prélat-architecte, et on sait qu'il bâtit immédiatement dans ce lieu un château pour lui : si quelque origine peut être incontestable, c'est donc celle-là. Le donjon de Malling est carré et ressemble beaucoup à celui de Brionne, dont les ruines existent encore.

Si Gundulph n'a fait que des donjons de cette espèce, c'est-à-

dire composés d'une tour carrée avec contreforts plats, nous ne verrions pas quels perfectionnements il aurait introduits dans l'architecture militaire; car nous avons en France, dans différents départements, un certain nombre de donjons pareils qui sont attribués au XIe. siècle. Le donjon de Malling appartient, en effet, au premier type de tours en pierres que l'on trouve dans les châteaux du midi comme dans ceux du nord de la France (Voir mon *Abécédaire d'archéologie*). De ce fait, on peut induire que l'Angleterre n'avait guère, avant la Conquête, que des châteaux en bois avec remparts extérieurs garnis de pieux; ce qui fait que la construction de donjons en pierre par l'évêque Gundulph, qui d'ailleurs était un ingénieur habile, fut pour la Grande-Bretagne une chose nouvelle et un perfectionnement considérable. DE CAUMONT.

Recherches sur les cérémonies du mariage chez les Romains. —M. Paul Simian, membre de la Société française d'archéologie, vient de publier un savant mémoire sur les *cérémonies du mariage des patriciens et de la confarréation à Rome.* Ce mémoire est plein de recherches et de citations qui montrent combien l'auteur approfondit les sujets qu'il traite. M. P. Simian est un des hommes qui font le plus grand honneur à la Société française d'archéologie. D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le sénateur Jacquemoud, membre de l'Institut des provinces.* — Nous venons d'apprendre une nouvelle bien fâcheuse : M. le sénateur Jacquemoud qui recevait, au mois d'août dernier, le Congrès scientifique de France à Haute-Combe, au nom du roi de Piémont, est mort d'une fluxion de poitrine, à Chambéry, à l'âge de 66 ans. M. Jacquemoud était depuis très-long-temps membre étranger de l'Institut des provinces. En 1841, il avait pris part au Congrès scientifique de France, à Lyon, et il a toujours suivi avec intérêt la marche de l'Institut des provinces et des réunions scientifiques de France. C'est pour rendre hommage au Congrès qu'il était venu le recevoir à Haute-Combe, au nom de son Souverain; honneur que les autorités françaises n'ont jamais fait au

Congrès, parce que la centralisation parisienne trouverait mauvais qu'on encourageât une institution libre, dont le but est de fortifier la vie intellectuelle en province.

M. Jacquemoud a été long-temps président de l'Association agricole du Piémont. Sénateur, grand-officier de l'ordre de St.-Maurice et commandeur de plusieurs autres ordres, M. Jacquemoud, au faîte des honneurs, était toujours voué aux œuvres utiles et méritantes. Il avait conservé la simplicité et la modestie que nous lui connaissions il y a vingt-cinq ans, et il était entouré de l'estime et de l'affection générales.

De Caumont.

Mort de M. Martin Beaulieu, de Niort. — Encore une de nos notabilités provinciales qui vient de s'éteindre. M. Martin Beaulieu, ancien grand-prix de Rome, membre correspondant de l'Institut impérial de France (Académie des Beaux-Arts), président de la Société de statistique des Deux-Sèvres, est mort à Niort, dans sa soixante-treizième année, dans les derniers jours de décembre 1863. M. Martin Beaulieu était un des musiciens les plus savants de France et un de ceux qui comprenaient le mieux le génie des divers compositeurs, depuis Lully jusqu'à Aubert : aussi avait-il organisé à Paris, à ses frais, des concerts dans lesquels il faisait entendre les meilleurs morceaux de chaque époque.

M. Martin Beaulieu était un des plus anciens membres de la Société française d'archéologie ; il avait été un des organisateurs du Congrès archéologique de la Compagnie, quand il se tint à Niort en 1841, et, depuis 1849, il avait été constamment délégué à Paris au Congrès des Sociétés savantes dirigé par l'Institut des provinces. Chaque année, M. Martin Beaulieu y faisait quelques communications.

M. Martin Beaulieu avait toujours la vivacité de physionomie et d'expression de sa jeunesse ; il avait conservé la plénitude de ses facultés intellectuelles. Dévoué à son pays, il a, jusqu'au dernier jour, mis son activité au service du bien public.

De Caumont.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LA MAISON-DIEU ET LES MATHURINS

DE LISIEUX;

Par M. Charles VASSEUR,

Membre du Conseil administratif de la Société française d'archéologie.

I.

ORIGINE, SITUATION, PREMIÈRES DONATIONS.

Il ne faut point chercher l'origine de l'établissement objet de cette notice dans quelqu'une des institutions implantées par les Romains au milieu de la Gaule conquise. L'idée qui l'a élevé est purement chrétienne. C'est comme complément de l'organisation féodale, vers le milieu du XIIe. siècle, que surgissent ces créations charitables; et parfois elles sont dues à un homme du peuple, aussi bien qu'à un haut dignitaire du clergé ou à de puissants barons.

La Maison-Dieu de Lisieux eut pour fondateur un simple bourgeois, Roger Aini ou Lainé. Le plus ancien document où se trouve conservé ce nom ne peut être regardé comme antérieur au XIIIe. siècle, mais il paraît avoir été écrit dans les cinq ou six premières années de ce siècle. La Maison-Dieu était dès lors constituée, et nous nous rapprochons ainsi de

l'année 1160, date indiquée par des titres postérieurs comme étant celle de sa fondation.

La situation de ce premier établissement a été controversée. Elle ne nous paraît pourtant pas difficile à déterminer d'une manière précise, malgré les changements opérés dans la topographie de la ville pendant l'espace de six siècles. Rejetons d'abord comme inadmissible l'opinion de M. Louis Du Bois, auteur de deux gros volumes sur Lisieux. Suivant lui (malheureusement il n'avait pas l'habitude d'indiquer les sources où il puisait ses renseignements), suivant lui, la première construction se serait élevée dans une île assez vaste, formée par deux bras de la Touque, au nord-ouest et en dehors de l'enceinte de la ville. Cette île fut connue depuis sous le nom d'île St.-Dominique, parce que les Frères-Prêcheurs s'y établirent en 1249 (1). Alors, dit-il, on l'appelait l'île Putangle. L'assertion est erronée. Une pièce d'écriture du XVIIe. siècle, simple note, il est vrai, mais méritant autant de créance que l'auteur précité, peut servir de preuve (2) : elle constate que l'île Putangle était une partie des jardins de la Maison-Dieu, traversés, en effet, par la rivière.

N'est-il pas vraisemblable, d'ailleurs, que la maison fut établie, dès l'origine, sur le patrimoine donné par son fondateur? En lisant attentivement le texte de la charte que nous avons déjà vantée, et que l'on trouvera aux Pièces justificatives (3), pour peu que l'on connaisse la ville de Lisieux, on aura la conviction que ce patrimoine avait la situation que nous indiquons. Ainsi, la Maison-Dieu exista toujours à l'endroit où nous l'avons vue: la chapelle, démolie en 1841, en

(1) *Hist. de Lisieux* (ville, diocèse, arrondissement), par M. Louis Du Bois. Lisieux, 1845. 2 vol. in-8°. T. II, p. 191.

(2) Cette note fait partie des pièces d'un procès en réglement dont on trouvera plus loin la relation.

(3) Voyez Pièces justificatives, n°. 1.

fait foi également, et ce témoignage des pierres serait, à lui seul, incontestable.

Arnoult, homme éminent, mêlé aux événements historiques de son temps, et dont les lettres sont parvenues jusqu'à nous, occupait alors le siége épiscopal de Lisieux. Malgré ses préoccupations politiques, le prélat s'intéressa à l'œuvre naissante. C'est à lui que notre Maison-Dieu dut l'honneur de recevoir et de couvrir de son hospitalité Thomas Becket, l'archevêque-martyr de Cantorbéry.

On le sait, ce saint pontife, pour éviter une première fois la mort, fut contraint de passer sur le continent, et la fureur de ses ennemis le poursuivit dans sa retraite. Mais il avait, dans l'évêque de Lisieux, un ami qui ne lui fit point défaut : la correspondance d'Arnoult peut le prouver. Aussi, lors de son retour en Angleterre, vint-il le visiter.

C'est vraisemblablement au mois de novembre 1170, que Thomas Becket passa par Lisieux. Il venait de Rouen, regagnant son église. « Thomas Becket, le martyr de la cause ecclésiastique, ne paraît pas avoir excité une grande sympathie lorsqu'il vint à Rouen (1), » dit M. Chéruel. Il n'en fut pas de même à Lisieux. Si l'on ne put rendre au saint archevêque les honneurs extérieurs dus à son rang, il n'en fut pas moins entouré de toute la vénération dont il était si digne. Tous les jours, au milieu d'un grand concours de peuple, il célébrait les saints mystères dans notre Hôpital, et l'on conserve encore, avec l'honneur dû aux reliques des Saints, les ornements dont il fit usage.

Nous ne nous serions pas dispensé de donner une de-

(1) *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, t. I, p. 23, *sub fine*. M. Chéruel se trompe. Comment, sans cela, expliquer que la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Rouen, bâtie en 1175 par Henri II, aurait été dédiée à ce saint? Celles de Neufchâtel, de Caen, d'Argentan furent aussi mises sous l'invocation de saint Thomas-le-Martyr.

scription de ces étoffes, dont l'authenticité est incontestable, si un habile archéologue, M. le docteur Billon, de Lisieux, n'avait rédigé sur ce sujet un mémoire fort intéressant inséré dans le *Bulletin monumental*, avec des dessins de M. Georges Bouet. Nous ne pouvons faire mieux que d'y renvoyer nos lecteurs (1),

La chapelle qui vit le saint pontife sous ses arceaux n'est point celle dont nous nous occuperons. On en jetait alors les fondements, et si nous en croyons une Histoire du dernier siècle (2), Arnoult y avait une part importante. A défaut d'autre preuve, ne suffirait-il pas de savoir qu'il conduisit son illustre hôte visiter les travaux? Après lui avoir exposé ses plans, il lui demanda, par déférence, sous le nom de quel saint il conseillait de consacrer cette église. L'archevêque répondit simplement: *Sous le nom du premier martyr.* Un mois après il était mort, assassiné au pied des autels (30 novembre 1170). Au bout de trois ans, le pape Alexandre III le canonisa, pour avoir combattu et souffert pour la justice de Dieu et la liberté de l'Église.

Il est possible qu'Arnoult, souvent en rapport avec le pape Alexandre, ait plaidé la cause de son ami. Dans tous les cas, il accueillit avec joie ces honneurs. Il consacra, dans son église cathédrale, une chapelle et un autel sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbéry, et l'église de la Maison-Dieu terminée, il en fit aussi la dédicace sous le même vocable. On n'avait point oublié les paroles prononcées par le Saint en visitant les travaux, et on y attribua un sens prophétique et mystérieux.

Les évêques de Lisieux, Raoul de Varneville et Guillaume

(1) *Bulletin monumental*, t. X, p. 260 et suiv. Caen, 1849.

(2) *Les Vies des saints Patrons du diocèse de Lisieux.* J.-A. du Ronceray, sans date. 1 vol. in-8°., p. 102 à 108. Ce livre, rare et curieux, est l'œuvre d'un chanoine de Lisieux.

de Rupière, qui se succédèrent pendant les vingt dernières années du XIIe. siècle, ne semblent pas avoir pris une part active et efficiente à l'institution qu'un simple bourgeois venait de créer à Lisieux. Nous nous plaisons cependant à leur attribuer l'initiative des démarches à la suite desquelles les papes la prirent sous leur protection.

Le premier des Souverains-Pontifes qui ait laissé des preuves écrites de sollicitude pour notre Maison-Dieu, est le pape Luce III (1181-1185). Son bref est daté du 5 des calendes d'avril, sans indication d'année. Il s'adresse *au Prieur et aux Frères* de l'Hôpital de Lisieux; il les prend sous sa protection avec leur maison elle-même. Les termes en sont généraux: on doit seulement remarquer le préambule *Priori et Fratribus;* il nous fait connaître la manière dont s'administrait la Communauté, à son origine.

Urbain III, bien qu'ayant occupé pendant deux années seulement le trône de saint Pierre (1185-1187), trouva le temps de s'intéresser, comme son prédécesseur, à la Maison-Dieu de Lisieux. On conserve, aux Archives de l'Hospice, les copies des deux brefs émanés de sa chancellerie, portant l'un et l'autre la date du 15 des calendes de janvier. Le premier, donné à Vérone, est sans indication d'année, et conçu dans des termes identiques à celui de Luce III. Le second, daté aussi de Vérone, est plus explicite. Il s'adresse à M^{e}. Barthélemy (sans doute le prieur), et aux Frères de l'Hôpital de Lisieux. Il renferme une concession importante, montrant bien que notre établissement, encore si près de son berceau, avait déjà pris un accroissement considérable. Voici la phrase où se trouve consigné le fait; le reste de la pièce renferme des formules purement de style: — « Vous n'avez point de prêtre pour vous administrer, ainsi qu'aux pauvres, les sacrements de l'Église; par l'autorité des présentes, nous vous accordons la faculté d'avoir votre propre prêtre pour remplir le divin

ministère envers vous, envers vos hôtes infirmes et toute votre maison, de façon cependant à n'apporter aucun préjudice aux droits des églises voisines. » (1) L'original de cette charte est conservé aux archives du Calvados, et M. Léchaudé-d'Anisy, en l'analysant dans son travail sur ces archives, lui donne la date de 1187. Notre copie ne porte point de date.

Les trois successeurs d'Urbain III, qui passèrent sur le trône de saint Pierre pendant la fin du XII[e]. siècle, n'ont rien laissé de relatif à notre Maison.

L'an 1200 de Notre-Seigneur, Jourdain du Hommet vint prendre place sur le siége épiscopal de Lisieux. Fils et frère des connétables héréditaires de Normandie; de l'une des plus puissantes familles, non-seulement de la Normandie, mais de l'Angleterre; possesseur de fiefs et de terres immenses, malgré sa qualité de puîné de sa maison, il dépensa l'énergie de caractère de sa race, les ressources énormes dont il disposait, pour donner la splendeur à son siége épiscopal et le bien-être à ses nouveaux sujets. On lui doit la construction du chœur de la cathédrale, des dons nombreux au chapitre et aux divers couvents de sa ville épiscopale, et surtout une dotation assurant la subsistance de treize pauvres auxquels il voulait donner un abri dans le manoir de Roger Aini. Mais nous suivons l'ordre chronologique.

A peine installé sur son siége, Jourdain manifeste sa munificence envers la Maison-Dieu par la concession de la chapelle de Mervilly, avec 40 acres de terre à la Vespière, près

(1) « Presbytero indigetis qui vobis et illis sacramenta ecclesiastica subministret : authoritate præsentium indulgemus ut liceat vobis proprium sacerdotem habere qui vobis, hospitibus infirmis et familiæ vestræ deserviat in divinis obsequiis, ita tamen quod circum adjacentibus ecclesiis nullum parochialis juris ex hoc præjudicium generetur..... »

Orbec. La charte qui sert de titre existe en original aux archives de l'Hospice de Lisieux (1). C'est un beau modèle d'écriture du XIIIe. siècle. Sa conservation est parfaite. Elle ne contient que 5 lignes, et mesure seulement 4 pouces de longueur sur 3 pouces 1/2 de hauteur, non compris le repli. Malheureusement le sceau a été coupé.

Nous la transcrirons en entier, car le principal mérite de ce travail doit consister dans les documents originaux et inédits que nous mettons au jour (2).

En même temps, le prélat achète le patronage de l'église de Marolles, avec tous les droits pouvant en dépendre, afin de le donner à ses chers pauvres : *Domui pauperum Dei et sancti Thomæ lexoviensis ad sustentationem pauperum ejusdem domus* (3).

L'exemple du premier pasteur excita l'émulation des gentilshommes et possesseurs de fiefs des environs de Lisieux. Tous, à l'envi, s'empressèrent d'apporter leur aumône.

Guillaume de Surville, par une charte datée de juillet

(1) Biens et rentes de l'Hôtel-Dieu de Lisieux, depuis la fondation jusqu'à la Révolution. Liasse 2, classement de 1825.

(2) Voyez Pièces justificatives, n°. 2.

(3) L'an 1190, aux assises d'Orbec, Johan Péril faisait, de Richard d'Argences, l'acquisition d'un fief, situé à Marolles, et en même temps, avec le consentement de Guillaume Péril, son frère, il laissait au vendeur la jouissance de son acquisition, y ajoutant même le patronage de St.-Martin de *Majeroles* avec deux gerbes de dîmes, à charge d'hommage, services féodaux et de 5 sols de rente, monnaie courante. Mais cette investiture n'empêcha pas Johan Péril, et son frère, de céder, plus tard, leur droit de patronage à Jourdain du Hommet, qui voulait en faire une prébende, dont fut même pourvu un certain Guillaume de *Cocqua villa*. Ce ne peut être qu'après la mort ou la cession de ce dernier, que la donation fut faite aux pauvres. Elle doit se placer, dans tous les cas, dès les premières années du XIIIe. siècle et certainement avant 1210.

1206, donne à la Maison-Dieu de Lisieux tout son droit de patronage de l'église de St.-Martin de Surville (1), et Guillaume Harenc de Saint-Melaine y ajoute des possessions foncières (2).

Guillaume de Capelles aumône, en présence et du consentement de Jourdain, le bois des Essartons, situé à la Vespière, pour le repos de l'âme de Hugues d'Orbec (3).

A son tour, Guillaume de Coupesarte écrivait : « Sachent tous que j'ai donné et accordé à la Maison-Dieu de Lisieux et aux pauvres de cette maison, pour le salut de mon âme et de celles de mes ancêtres, avec le consentement et par la volonté de Robert, mon fils aîné, le droit de présentation à l'église de St.-Cyr de Coupesarte ..... et tous mes droits sur cette église et ses dépendances, pour en jouir comme de pure et perpétuelle aumône, selon la Coutume de Normandie, etc. (4). »

Cette charte fut confirmée par Jourdain du Hommet. Les confirmations ne présentent pas en général l'intérêt des lettres originales de donation. Celles-ci relatent toujours la description des objets ou des redevances stipulées, enfin mille vieilles coutumes que l'on est heureux de saisir. Nous avons cru cependant devoir donner, dans nos Pièces justificatives, la transcription littérale de la charte de Jourdain ; car on y verra que Laurent Aini, en délaissant le bien de ses pères, ne crut pas avoir tout fait pour son œuvre : sans cesse il l'entoura de sa sollicitude, la mort seule la lui fit abandonner (5).

Les voisins de Guillaume de Coupesarte furent entraînés par son exemple. Le seigneur de Lamberville, nommé égale-

(1) Omne jus quod habebat in advocatione ecclesiæ S[t]. Martini de *Surville*.

(2) Voyez cette charte aux Pièces justificatives, n°. 3.

(3) Voyez le travail de M. Léchaudé-d'Anisy, n°. 110. 8.

(4) Pièces justificatives, n°. 4.

(5) Pièces justificatives, n°. 5.

ment Guillaume, et Richard, son frère, déclarent accorder leur consentement au don fait par Robert de Lamberville, leur autre frère, aux pauvres de la Maison-Dieu de Lisieux, de toute la terre et fief de Castillon, ayant appartenu à Richard de Lamberville, leur père (1).

La confirmation octroyée par le seigneur suzerain féodal était généralement loin d'être désintéressée. Elle avait pour conséquence, dans le droit coutumier du moyen-âge, de faire cesser la hiérarchie et les redevances de la terre ; la donation devenait une pure aumône. Les chevaliers ne pouvaient pas toujours faire cet abandon sans compensation ; quelquefois aussi, ils y voyaient une bonne affaire qu'il ne fallait pas négliger. Ici, nous ignorons le mobile de la vente de ses droits par le suzerain de Guillaume de Coupesarte ; nous devons, en conséquence, lui attribuer le plus favorable. Quoi qu'il en soit, Marie de Curneville ou Cuverville (2), stipulant au nom de son fils, consent, moyennant une livre de poivre, payable à la fête St.-Denis de chaque année, et un anniversaire à célébrer le 6 des calendes de mai, pour l'âme de son mari, à confirmer la donation du tènement de Castillon, faite par Robert de Lamberville aux pauvres de la Maison-Dieu de Lisieux. Ce tènement était tenu par le susdit Robert d'Yves, son fils, à droit féodal. Cette charte a été analysée par M. Léchaudé-d'Anisy sous le n°. 105. 3, et il en a dessiné les sceaux (3). Yves était alors en garde, ainsi que le prouve le

(1) Ce Castillon est un fief situé sur la paroisse de Coupesarte, et non pas la paroisse du même nom. — Voyez M. Léchaudé-d'Anisy, n°. 104. 2. — L'original qui donne lieu à cette confirmation a été aussi analysé par lui, sous le n°. 113. 11.

(2) Maria de Curnevilla, relicta Roberti de Veteri Ponte.

(3) Donationem tenementi de Castillon factam a Roberto filio Ricardi de Lambervilla militis, pauperibus Domus Dei de Lexovio. Quod

document précédent. Il fallut donc encore sa ratification lorsqu'il eut atteint sa majorité. Dans sa charte, il prend le titre de seigneur de Curneville. Nous ne connaissons aucun fief de ce nom dans les environs de Coupesarte. Confirmation fut faite, en même temps, des donations du patronage de Coupesarte, du tènement de Robert de Lamberville, de 25 acres de terre données par Jean d'Ouville (1) (*Joannes de Ovilla*) et Pierre de Plainville (*Petrus de Pellevilla*). Mais les charges de la concession se sont accrues. Outre la livre de poivre payable, cette fois, chaque année à Vieux-Pont, au terme St.-Rémy, Laurent Aini fut obligé de payer 10 livres tournois, somme importante pour l'époque, et encore de donner au jeune chevalier un palefroi au front blanc (2). Cet acte fut fait en décembre 1227.

Nous sommes forcé de passer sous silence bien des donations, au moins celles-là sont-elles les principales (3).

tenementum præfatus Robertus ab Yvone, filio meo, feodaliter tenebat. (Copie des Archives de l'Hospice).

(1) M. Léchaudé-d'Anisy a trouvé aux Archives du Calvados l'original de cette charte de Jean d'Ouville, qu'il nomme à tort Jacques. — « N°. 108. 6. Jacques d'Ouville, fils d'Estienne, chevalier, donne 20 acres à Coupesarte, moyennant 10 liv. »

(2) *Equum sorum in fronte album.* Yves est vraisemblablement le fils du brave Robert de Vieux-Pont qui accompagna Tancrède en Terre-Sainte, et fit sentir la pesanteur de son bras aux Infidèles dans toutes les rencontres, « sans cesse occupé à dévaster à main armée le territoire des gentils. »

(3) Notons pourtant encore celle qui suit, pour sa singularité. — Hugues de Gournay donne, en novembre 1201, à Dieu, à la bienheureuse Vierge, à saint Thomas et aux pauvres de l'Hôpital, un millier d'anguilles de rente à prendre dans son domaine d'Écouché. (Léchaudé-d'Anisy, n°. 112. 10.)

II.

CONQUÊTE DE LA NORMANDIE. — CONTINUATION DES DONATIONS. — LES TREIZE PRÉBENDES DE JOURDAIN DU HOMMET. — LA MAISON-DIEU CONFIÉE AUX MATHURINS. — LEUR ADMINISTRATION.

Mais, pendant que la Maison-Dieu de Lisieux s'enrichissait ainsi, un grand événement politique s'accomplissait. Philippe II, roi de France, argumentant du manque de foi de l'un de ses plus puissants vassaux, pour satisfaire un désir long-temps contenu, envahissait le duché de Normandie. Comme toutes les conquêtes, celle-ci eut ses secousses. Elle ne s'était point opérée sans résistance : il y eut des bannissements, des confiscations ; et quand le Roi eut définitivement triomphé, il lui fallut, pour éviter le retour du vieil esprit national, prendre les mesures familières aux conquérants : implanter au milieu des populations, annexées malgré elles, des maîtres qui sussent les tenir en bride. M. Léopold Delisle a retracé, comme il sait le faire, cette page peu connue de l'histoire. Nous renvoyons à son travail (1).

Ces bouleversements durent inquiéter notre établissement. Il put craindre de voir entamer sa fortune, pour doter les gouvernants. On eut recours au seul moyen efficace : on en appela au Saint-Siége. Innocent III régnait alors (1198-1216). Fondateur, dès la première année de son intronisation, de ce fameux hôpital du St.-Esprit de Rome, destiné aux pauvres, aux malades, aux enfants abandonnés, il ne put rester sourd aux demandes de protection des pauvres de Lisieux. Il leur

(1) *Fragments de l'Histoire de Gonesse*, principalement tirés des archives hospitalières de cette commune, par Léopold Delisle. Paris, 1859 ; br. in-8°.

donna un bref par lequel il prenait sous sa protection la Maison-Dieu et tous ses biens; et, pour qu'on ne puisse prétexter l'ignorance, il fait l'énumération du patrimoine alors possédé par les pauvres: en premier lieu, l'hôpital lui-même, avec sa chapelle et ses dépendances, l'église de St.-Cyr de Coupesarte, et celle de St.-Martin de Marolles; la chapelle de St.-Christophe de Mervilly; le patronage de St.-Martin de Surville; les tènements aumônés par Robert de Lamberville et Foulque de Richer à Coupesarte; le bois des Essartons à Mervilly; la terre d'Ouillie; trois setiers de froment à Colleville, et les maisons de Roger Aini (1). Cette bulle est de l'an 1210. L'énumération précédente nous a permis de fixer approximativement la chronologie de celles des chartes primitives de donation de ces différents biens qui ne portent point de date, ou qui n'existent plus en original dans les archives.

C'est aussi vers cette époque qu'on doit placer les chartes sans date de Baudry de Lonchamp, seigneur de Villers-sur-Mer, de Roger *de Montenigri*, chanoine de Lisieux, de Mathilde de Surtouque et de sa sœur, qui apportèrent un accroissement considérable aux biens de la Maison-Dieu.

La charte de Baudry de Longchamp est curieuse par sa forme, et mérite d'être transcrite en entier. Cest une missive adressée à l'Évêque de Lisieux, pour le prier de vouloir bien ratifier ses dispositions généreuses. Elle fut confirmée en 1226, par la veuve du donateur.

(1) ..... Specialiter autem locum ipsum in quo præfatum Hospitale situm est, cum capella et pertinentiis suis; ecclesiam quoque Sancti Cirici de *Coupesarte* et ecclesiam de *Marolle* et capellam Sancti Christophori de *Mervilly;* jus patronatus Sancti Martini de *Surville;* tenementa quæ apud Coupesarte Robertus de *Lamberville* et Fulco Richerii dederunt; nemus quod vocatur *les Essartons* juxta Merviller; terram et virgultum apud Oleiam, tres septarios frumenti apud *Colleville*, et domos quæ fuerunt olim Rogeri Aini.

« A Révérend Père et seigneur Jourdain, par la grâce de Dieu évêque de Lisieux, Baudry de Lonchamp, salut et respect comme il est dû à un père et à un seigneur.

« Sache votre paternité que j'ai accordé et donné en pure et perpétuelle aumône aux pauvres de la Maison-Dieu de Lisieux, pour le salut de mon âme et de celles de mes ancêtres, le droit de patronage de la portion de l'église St.-Martin-de-Villers, que Manassère d'Arles a possédé, comme il est notoire. C'est pourquoi je vous prie avec instance d'avoir la bonté de confirmer ma donation aux susdits pauvres. Bienheureuse soit votre paternité (1). »

La charte du chanoine Roger *de Montenigri* nous a fait faire les réflexions suivantes : Pourquoi si peu de chanoines du chapitre de Lisieux, comptant pourtant dès cette époque un grand nombre de prébendes, figurent-ils parmi les donateurs, les bienfaiteurs de la Maison des Pauvres ? L'offrande de Roger de Montenigri est humble ; une simple rente (2). En faut-il conclure qu'alors les revenus du clergé étaient peu considérables, et suffisaient à peine pour la subsistance des titulaires, quand d'ailleurs une fortune personnelle ne venait s'y ajouter ? On ne peut taxer d'indifférence ou d'avarice les prêtres éclairés et de haute naissance qui ont presque toujours occupé les prébendes du chapitre de Lisieux (3).

Quoi qu'il en soit, grâce aux dons multipliés dont on vient de voir l'énumération, les pauvres avaient du bois pour leur chauffage et pour leurs constructions ; du pain, des vête-

(1) Voyez le texte aux Pièces justificatives, n°. 6.

(2) Pièces justificatives, n°. 7.

(3) Après Laurent Aini, le fils du fondateur, qui, on ne l'a pas oublié, était chanoine de Lisieux, nous n'avons trouvé parmi les donateurs de la Maison-Dieu que ce Roger *de Montenigri* et Nicolas Sotin (1251) qui appartinssent au Chapitre. Ce dernier, aussi, ne donna que de minces rentes.

ments, de gras pâturages, des champs bien situés, des maisons à la ville et à la campagne ; mais il leur manquait du sel, chose importante à cette époque. Deux femmes, deux sœurs, *mues en dévotion*, vinrent combler la lacune en donnant deux salines assez importantes, qu'elles possédaient à Touques. Nous transcrivons l'une des deux chartes :

« Qu'il soit notoire à tous ceux à qui le présent écrit parviendra, que moi, Mathilde, fille de feu Raoul de Surtouque, du consentement et par la volonté de Gilbert, mon fils et héritier, en présence et du consentement de Dom Henry, prêtre, mon frère, j'ai donné et concédé aux pauvres de la Maison-Dieu de Lisieux, pour le salut de mon âme et de celles de mes ancêtres, les salines qu'Herbert de Pontfol tenait de moi au fief de l'Épinay-sur-Touque. De sorte que ledit Herbert et ses hoirs les auront et tiendront des susdits pauvres en leur payant chaque année deux sommes de sel, au mois de mars. S'il arrivait que le susdit Herbert ou ses hoirs manquassent au payment de la susdite rente, les susdites salines deviendraient la propriété et le domaine des susdits pauvres. Ce que moi et le susdit Gilbert, mon fils, nous avons juré tenir et garantir de bonne foi. Et, pour que cette convention soit observée inviolablement à l'avenir, j'ai confirmé aux susdits pauvres la donation et aumône susdite, en revêtant la présente charte de mon sceau (1). »

Les salines données par Alice, sœur de Mathilde, dépendaient du même fief; mais elles étaient inféodées à Godefroy Le Navier. Elles rendaient trois sommes de sel.

Les donations de Hugues de Torquesne ont droit à une

(1) Le texte est aux Pièces justificatives, n°. 8. — Il existe encore des salines à Touques; mais leur existence est bien précaire. On peut consulter, sur leur ancienne importance, un intéressant mémoire de M. G. Mancel, dans l'*Annuaire normand* de 1840.

mention spéciale. A trois reprises différentes, ce généreux seigneur se dépouille de ses hommes et de ses domaines pour enrichir la Maison-Dieu de Lisieux. Il donne, disent les chartes, à Dieu et au bienheureux Thomas, martyr, de l'Hôpital de Lisieux (*Deo et beato Thome martyri Hospitalis lexoviensis*). Nouvelle preuve de la grande vénération dont fut entouré l'archevêque de Cantorbéry, dès cette époque si voisine de sa vie. C'est la meilleure réfutation des attaques dirigées, par des auteurs modernes, contre *cet audacieux champion de la cause ecclésiastique.*

Hugues de Torquesne termine sa charte par une formule de serment, comme on en trouve parfois dans les actes du XIII[e]. siècle: J'ai juré, dit-il, sur l'autel du bienheureux Thomas, de ne jamais rien réclamer de ces hommes dont je fais don (1).

Hugues de Montfort, son suzerain, le descendant des fondateurs de Beaumont et de St.-Ymer, confirme sans arrière-pensée ces donations. Sa charte est attestée par de nombreux témoins: Guillaume de Montfort, Raoul de Bailleul, Guillaume de Bonnebosc, Hugues, chapelain de St.-Ymer; Robert Bertran et d'autres encore.

Pour ne pas rendre cette liste interminable, nous n'allons faire que mentionner succinctement diverses donations complétant la série des vingt premières années du XIII[e]. siècle. Moins importantes que celles sur lesquelles nous nous sommes appesanti, elles ne peuvent cependant être passées complètement sous silence.

Guillaume de La Vespière, en 1210, confirme la donation faite par Gautier de Cantelou, des fiefs de Hubert Le Loutre (père dudit Gautier), et du fief Lenclare. Ces terres devinrent une partie du prieuré de Mervilly.

(1) Juravi etiam, super altare beati Thomæ, me nihil in illis hominibus de cætero reclamaturum.

Roger de Mesnil-Guillaume donne aussi, en 1210, six tènements au Mesnil-Guillaume et à Glos.

En 1215, 1216, 1217, 1219, divers bourgeois de Lisieux, dont les noms n'offrent aucun intérêt pour l'histoire, aumônent des terres sises à Lisieux, ou des redevances à prendre dans divers lieux.

Robert de Fresnes (*Robertus de Fraxinis, filius et hæres Willermi de Fraxinis*) donne un tènement possédé par Robert et Richer du Val, en juin 1217. Cette charte est analysée par M. Léchaudé-d'Anisy, n°. 119-17.

Il existe plusieurs localités du nom de Fresnes en Normandie, et même dans les limites de l'ancien évêché de Lisieux. Une *déclaration des bouts et côtés* de la vavassorie du Val, objet de la concession, nous apprend qu'il s'agit de St.-Mards-de-Fresnes, à quatre lieues de Lisieux, dans la plaine du Lieuvin.

Mais, au milieu de cette affluence de donations que Jourdain du Hommet s'empressait de sanctionner, et auxquelles il avait donné l'exemple par ses premières générosités, le prélat ne crut pas avoir fait assez. Les domaines s'arrondissaient; la maison elle-même s'agrandissait, et sauf les procédures à subir par quiconque a des droits à défendre, tout semblait promettre le repos et l'aisance aux infortunés admis dans la Maison-Dieu. Les vues du pasteur s'étendirent plus loin. Il mit le comble à son édifice par une charte importante, qui lui semblait un gage de perpétuelle existence pour l'établissement, dont il savait si bien apprécier l'utilité. Elle fixait le nombre minimum des habitants privilégiés devant trouver un abri sous le toit de Roger Aini; et, pour éviter toute réduction dans l'avenir, il leur assura individuellement le vêtement et la nourriture. Il faut le laisser parler lui-même.

« A tous les fidèles en Jésus-Christ auxquels le présent écrit parviendra, Jourdain, par la grâce de Dieu, évêque de

Lisieux, salut en Notre-Seigneur. Comme il est pieux et honorable de subvenir aux nécessités des pauvres, au moyen des biens que Dieu nous a donnés, nous avons concédé à la Maison des pauvres de Lisieux la faculté d'avoir toujours, dans les bois de l'Évêque de Lisieux, un âne occupé à porter le bois destiné à leur usage. Le conducteur dudit âne prendra le bois mort, les arbres secs et les branches des arbres vifs ; quant aux hêtres et chênes encore vifs et debout, il ne pourra ni les abattre, ni les endommager en aucune façon. Nous avons aussi concédé à cette maison, et aux pauvres qui y vivent sous la protection de Dieu, treize petites prébendes, dont jouiront ordinairement treize pauvres prébendés auxquels elles seront assignées sur les biens de l'évêché de Lisieux ; ils en useront pour leur nourriture et leurs autres besoins ; et pour plus grande clarté, nous avons jugé à propos de désigner expressément les biens devant composer ces prébendes, savoir : chaque semaine, treize boisseaux de gros blé des greniers de l'Évêque, et treize deniers à prendre sur la prévôté ; chaque carême, treize boisseaux de poisson, plus treize sommes de bois apportées par les ânes de l'évêché, deux fois chaque hiver. Ils auront aussi du vin, un millier de bons harengs et treize paires de chaussures le Jeudi absolu ; un mouton le jour de l'Ascension, et à boire à la St.-Martin d'hiver ; un festin ou quatre deniers chacun, à Noël, à Pâques et à la fête des SS. apôtres Pierre et Paul. Ils auront aussi treize tuniques à la foire du Pré de Lisieux, chaque tunique de trois aunes et un quart. Et pour que tout cela soit assuré à ladite maison et auxdits pauvres, dans le temps à venir, nous confirmons tout ce qui précède, ainsi qu'il est exprimé ci-dessus, et nous l'attestons par la présente charte et l'empreinte de notre sceau. L'an du Seigneur 1218, au mois de juin (1). »

(1) On trouvera le texte latin de cette donation aux Pièces justifi-

Les donations ne se ralentissent point. Un clerc, *Reginaldus clericus*, fils de Raoul Villain, bourgeois de Lisieux, abandonne aux pauvres tout ce qu'il possédait par héritage de son père et de sa mère, tant dans la ville qu'à Thiberville et Auquainville (décembre 1219).

L'année suivante (novembre 1220) Guillaume de Villers, fils et héritier de Richard de Villers, confirma la donation précédente pour ceux des biens situés dans son fief de Fontaine (1). De nombreux témoins mirent leur marque au bas de cette confirmation.

La même année 1220, Robert de Glos, fils de Philippe, donna plusieurs redevances à prendre à Glos.

Jourdain toujours plein de sollicitude et de prédilection pour ses pauvres enfants, cherchant par tous les moyens à perfectionner son œuvre et à donner une longue durée à ses bienfaits, voulut leur laisser, après sa mort, des administrateurs désintéressés, énergiques et intègres, qui sussent les faire respecter et soutenir leurs droits au milieu de tous les événements. Pour cela, il fallait faire appel à un ordre religieux. Mais tous ne pouvaient convenir. Il s'adressa à une institution récente, dans les attributions de laquelle rentraient parfaitement les devoirs de l'hospitalité (2).

catives, n°. 9. Bien qu'il ait été publié déjà dans la GALLIA CHRISTIANA, t. XI, col. 210-211, *Instrumenta*, son importance justifie assez la répétition que nous en faisons. Nous avons rétabli la pureté du texte dans deux endroits.

(1) Fontaine-la-Louvet, dont il s'agit ici, maintenant dans le département de l'Eure, faisait autrefois partie de l'évêché de Lisieux, au doyenné de Moyaux. Elle est limitrophe de Thiberville et située à la naissance du vallon de la Calonne, qui prend sa source sur son territoire.

(2) Voyez « Annales Ordinis SS^me^. Trinitatis Redemptionis captivorum, etc., t. I, primam centuriam annorum complexus, hoc est

L'ordre de la Sainte-Trinité pour la Rédemption des captifs venait de s'établir en 1205, à Verneuil en Normandie. Il parut à Jourdain offrir l'aptitude nécessaire pour remplir sa place. Saint Jean de Matha, et saint Félix de Valois, les deux fondateurs, étaient les contemporains de Jourdain, et il est bien possible que, dans ses nombreux voyages, il les ait l'un et l'autre rencontrés. Suivant une note des archives de l'Hospice, ayant tous les caractères de l'authenticité, c'est en 1220, l'année même de sa mort, que Jourdain du Hommet appela les Mathurins à Lisieux; et ils furent « par lui fondez « et dottez pour y faire les fonctions de leur règle, et y « exercer les œuvres d'hospitalité, tant envers les pauvres de « lad. ville que des pauvres passants dans led. Hôtel-Dieu. »

Le premier soin des Mathurins fut de faire renouveler, en leur nom, la protection accordée déjà par plusieurs Souverains-Pontifes aux maisons et domaines affectés au service des pauvres de la Maison-Dieu de Lisieux; et la cinquième année de son pontificat, le 10 des calendes de janvier, c'est-à-dire en 1222 (N. S.), le pape Honorius adressa au Recteur et aux Frères de la Maison-Dieu de Lisieux un bref, par lequel il leur accorde, à eux et à leurs biens, sa protection toute spéciale.

L'arrivée des Mathurins amena une certaine recrudescence de donations. Hugues de Garcelles, en 1221; Guillaume Martin de Reviers, et Guillaume de Livet, en 1223; Guillaume Le Villain, en 1225; Pierre Loisnard, Richard de Fontaines, Simon du Mont, en 1226, donnent ou confirment divers revenus.

Geoffroy de Sainte-Marie, Jacques Germont, en 1228;

ab anno Christi 1198 ad annum 1297. Author Bonaventura Baro Hybernus Clonneliensis ordinis Seraphici S. Francisci Prædicator, etc., etc. Romæ, typis Angeli Bernabo. 1684 »

Guillaume Martin, une seconde fois, en 1234; Jean de Friardel, en 1235; Adam Servain, seigneur de Manerbe, en 1236, et Nicolas du Bois, prêtre, luttent de bienfaits au profit des pauvres. Les deux derniers, entr'autres, donnent l'un, 15 sols à prendre sur son homme, Guillaume Paynel, de Manerbe; l'autre, trois setiers d'avoine sur son fief de Calloey ou Callouet, situé dans la banlieue de Lisieux. Nous mentionnons plus spécialement ces deux dernières donations, à cause de l'intérêt qu'elles peuvent offrir à ceux qui s'occupent de l'histoire des fiefs.

En juin 1250, Henri de Saint-Aubin, fils et héritier de Hugues de Torquesne, alors décédé, abandonne 5 sols de rente qu'étaient tenus de lui faire les Frères et pauvres de la Maison-Dieu de Lisieux.

Guillaume de Bonnechose, également en 1250, Nicolas Sotin, chanoine, dont nous avons déjà parlé, en 1251, vinrent apporter leur contingent à la fortune des pauvres.

Cette longue liste de donations pourrait faire supposer que tout prospérait d'une manière étonnante aux pauvres de Lisieux et aux religieux dévoués, chargés d'en prendre soin. Mais nous l'avons déjà dit (et l'expérience de tous les temps est là pour le prouver), point de propriétaire qui puisse jouir sans souci de ses biens : *Qui terre a, guerre a.* Les Mathurins recevaient; mais il leur fallait de nombreuses et intelligentes démarches pour conserver l'objet des donations antérieures. Robert de Piencourt, chevalier, veut leur enlever le patronage de Marolles, que Jourdain avait pris tant de soin pour leur procurer. Il s'ensuivit un procès, terminé par une transaction : Robert de Piencourt reçut, pour renoncer à sa prétention, quatre setiers de blé à prendre tous les ans dans la grange des religieux. En 1233, sans doute aussi à la suite de semblable contestation, Roger d'Argences finit par confirmer aux religieux ce même patronage de Marolles, et, six ans plus

tard, il leur reconnut positivement le droit d'avoir la tierce-gerbe de la dîme dans toute la paroisse. De nombreux témoins vinrent corroborer de leurs marques et de leurs sceaux cette dernière concession, datée de 1239, et écrite outre mer, *apud Accon* (1).

Ces perturbations réitérées, qui tendaient à mettre en doute la validité de la dotation de Jourdain du Hommet, émurent vivement les Pères Mathurins. Ils tenaient à honneur de ne pas laisser s'amoindrir, dans leurs mains, le patrimoine trouvé par eux en prenant possession. Afin de ratifier pour l'avenir cette possession et de la rendre immuable, ils s'adressèrent encore au Souverain-Pontife lui-même. C'était Alexandre IV (1254-1261). Un bref donné à Latran, le 2 des nones d'avril, scellé de la bulle de plomb, fut adressé aux pauvres de la Maison-de-Secours de Lisieux (2). Il confirmait spécialement la donation, faite par Jourdain de Hommet, du patronage de Marolles.

Cette affaire terminée, il en surgit une autre d'une moindre importance, mais qu'il fallait cependant régler. Nous avons vu Guillaume de Surville céder le patronage de cette paroisse à notre Maison-Dieu. Ceci conférait aux religieux les droits et prérogatives afférents au titre de curé-primitif, et on voit en effet Jourdain, évêque de Lisieux, nommer, pour desservir l'église, Touroulde, prêtre, sur la présentation des Frères de la Maison-Dieu. Un des successeurs de Touroulde, Blaise de Berville, en 1259, s'adressa à l'Évêque, pour obtenir le réglement de ses droits, restés confondus avec ceux

(1) Accon est St.-Jean-d'Acre, ville de Palestine. On trouve fréquemment des donations faites ainsi en Terre-Sainte par des chevaliers, soit sur leur lit de mort, soit avant d'entreprendre quelque expédition périlleuse.

(2) *Pauperibus eleemosinariæ Domus lexoviensis.*

des religieux, et sur lesquels on n'était pas d'accord. La portion congrue n'était point encore inventée ; Blaise de Berville eut pour sa part l'*autelaige* de l'église paroissiale et de la chapelle St^e.-Honorine, qui en était voisine, avec les menues dîmes et quelques casuels (1).

L'année 1275 vit un nouveau procès de patronage. Le décès de Renault de Dives, recteur de Villers-sur-Mer, en fut la cause. Jean de Villers, chevalier, successeur de Baudry de Lonchamp, revendique, comme une prérogative de son fief, de lui donner un successeur. Les religieux opposèrent leur charte de donation, et le chevalier dut céder. Alors, ils nommèrent Geoffroy Le Prevost *(Gaufridus dictus Prepositus)* auquel ils abandonnèrent, l'année suivante (août 1276), un terrain vague, proche du cimetière, se réservant seulement un chemin de 3 pieds derrière leur grange à dîmes. Là se trouve encore, croyons-nous, le presbytère de Villers-sur-Mer.

Les successeurs du bon prélat n'ont point laissé de traces de leur sollicitude pour la Maison-Dieu de leur ville épiscopale. Guillaume du Pont-de-l'Arche, Foulques d'Astin, Guy du Merle, Guillaume d'Asnières, qui remplirent le XIIIe. siècle, n'ont rien donné, n'ont rien fait. Ils acquittèrent, du reste, soigneusement les fondations de Jourdain du Hommet.

Le règne de Philippe-le-Bel (1285-1314), qui parvint à enlever au clergé tant d'argent, ne paraît pas avoir étendu son influence funeste sur cette partie éloignée de la Normandie. Cependant sa manière d'agir dut inspirer des craintes, et nous

(1) *Alcalogium prædictæ ecclesiæ et capellæ Sanctæ Honorinæ cum minutis decimis, etc.*—Au lieu de *Alcalogium*, il faut lire *Altalagium* : — « quidquid obvenit altari seu ecclesiæ, tam ex agris, vineis, pratis etc., quam ex quotidianis oblationibus.—*Olim*, Autelage et Autelaige. V. *Glossaire* de du Cange, édit. in-4°., v°. Altalagium.

ne sommes pas éloigné d'attribuer à cette pénible impression les démarches faites pour obtenir en 1304, de Guy d'Harcourt, la confirmation de la fondation de Jourdain (1). C'est le seul acte d'un prélat, du XIVe. siècle, qui intéresse spécialement la Maison-Dieu de Lisieux.

III.

PETIT NOMBRE DES DONATIONS DU XIVe. SIÈCLE. — FAMINE. — INVASIONS ANGLAISES. — CALAMITÉS QUI EN SONT LA SUITE.

Nous voilà lancé au milieu des commotions politiques qui affectèrent principalement la Normandie. Chacun, en pareil cas, veille sur soi ; et les œuvres si favorisées sous le gouvernement pacifique des ducs normands, et jusque sous saint Louis, ne devaient plus éprouver, par la suite, les effets de la générosité splendide, que la foi défaillante ne pouvait plus exciter. D'ailleurs, ces puissants barons, ces seigneurs d'ancienne noblesse disparaissaient, et leurs fiefs passaient à des soldats de fortune ou à des enrichis, trop heureux de jouir, et n'ayant pas la sublimité d'esprit et la grandeur de cœur qu'il faut pour se dépouiller, en vue d'une récompense purement morale. Aussi, cinq donations seulement furent faites en faveur de la Maison-Dieu pendant la seconde moitié du moyen-âge, et elles datent des premières années du XIVe. siècle.

Mentionnons d'abord les quelques biens aumônés par Guillaume Le Sauvage, en 1300.

Trois ans plus tard (novembre 1303). Godefroy Le Touzey, chevalier, fils et héritier de Basilie de Bauquençay, abandonna le droit de clameur qu'il prétendait pouvoir exercer sur le patronage de St.-Cyr de Coupesarte et ses dépendances,

(1) Guy d'Harcourt, sacré en 1303. mort le 24 avril 1336.

et sur les autres concessions faites par sa mère. Par contre, les religieux s'obligèrent à célébrer un anniversaire pour ses parents, le jour de St.-Aubin. A ce intervint Richard Touzey, son fils.

Cette même année, les pauvres de Lisieux obtinrent encore un succès. Jean d'Orbec, chevalier, abandonna ses droits sur la chapelle de Mervilly, édifiée sur le territoire de l'un de ses fiefs (1).

Nous avons déjà parlé de la confirmation faite en 1304, par Guy d'Harcourt, de la fondation de Jourdain du Hommet. Elle prend une importance extrême, en considération d'une calamité dont le résultat, peut-être, aurait été, sans cela, d'anéantir le fruit de tant d'années de travaux et de tant de zèle de la part des gentilshommes, et des bourgeois de la ville et de l'évêché de Lisieux. En cette année 1304, une famine terrible désola toute la Normandie, et les chroniqueurs en énumérant le prix des diverses denrées, prouvent mieux que par des doléances, combien le peuple eut à souffrir. La Maison-Dieu de Lisieux s'accrut nécessairement d'hôtes passagers : ce qui, joint à la pénurie réelle de toutes les choses nécessaires à la subsistance, montre combien elle avait besoin de réunir toutes ses ressources. La confirmation de Guy d'Harcourt était donc bien utile dans une pareille occurrence.

Mais de plus terribles malheurs allaient, pendant ce siècle, fondre sur la France tout entière, et notre humble Maison, malgré son obscurité, n'a pas été sans en ressentir le contre-coup. Nous voulons parler de la guerre de Cent-Ans. Ses causes, ses péripéties appartiennent à l'histoire générale ; nous en relaterons seulement les faits qui touchent à notre établissement.

Dès l'an 1346, les invasions anglaises firent retentir le

(1) Léchaudé-d'Anisy, 164-59.

clairon dans la pacifique cité épiscopale, qui depuis 1141 n'avait point vu d'hommes d'armes environner ses murs. Après la prise de Caen par le roi Édouard, une partie de son armée s'en alla à Falaise, l'autre se dirigea sur Lisieux « *ardant et exilant le plat pays.* » Mais ce fut un torrent passager. Dix ans après, la guerre reprenait une nouvelle intensité entre les deux peuples. Guillaume Guittard occupait alors le siége épiscopal; il se mit sur la défensive et releva rapidement les murs de la ville, démantelée par l'ennemi en se retirant. Cette fois la lutte fut terrible. L'Évêque, chassé de son siége, s'enfuit dans la cité des Papes, à Avignon, où il mourut, l'année suivante, brûlé au milieu de l'incendie de sa maison. Aucun document ne nous instruit d'une manière positive de la part de calamités dont fut frappée la Maison-Dieu. Un terrible désastre, peut-être la ruine, fut son partage, car elle était presque attenante aux remparts. A défaut de documents écrits, ne pourrions-nous point invoquer comme preuves les restaurations faites, vers cette époque, aux deux extrémités de la chapelle de Thomas Becket, dont nous nous réservons de parler plus amplement dans la description archéologique par laquelle sera terminée cette notice?

Dans l'intervalle de ces misères, les religieux eurent à s'occuper de luttes plus pacifiques, qui néanmoins avaient pour eux une certaine importance. Elles eurent lieu avec le curé de la Vespière, paroisse sur le territoire de laquelle était situé l'ancien ermitage de Mervilly, donné, on se le rappelle, par Jourdain du Hommet aux Pères Mathurins. Le curé prétendait aux offrandes que de nombreux pélerins venaient déposer sur l'autel de St.-Christophe, et, d'un caractère violent, il s'était fait justice à lui-même, en enlevant de vive force les oblations. Mais nous nous contentons de mentionner ici le fait, réservant les détails pour une notice spéciale sur cette chapelle. Gain de cause resta à notre Maison-Dieu.

On connaît l'axiome, essence du système féodal : « Point de terre sans seigneur. » En conséquence, les religieux devaient, pour leurs domaines, aveu et dénombrement dans les formes et aux époques prescrites ; de même, ils avaient droit d'en exiger de leurs hommes. Cependant les archives de l'Hospice renferment peu d'aveux. Le plus ancien date de 1354 : il est rendu par Guillaume Vasse aux ministre et religieux de l'Hôtel-Dieu, pour leur fief de Torquesne. Voici le détail des redevances : « deux sols au terme St.-Michel du Mont-Gargane ; deux chapons, deux deniers à Noël ; vingt œufs et deux deniers à Pasques, avec foy, hommage, regard de mariage, relief, treizième, service de prévosté ». Cet aveu fut baillé aux plaids dudit fief, le 13 février 1354.

Charles V était parvenu à faire rentrer momentanément la France sous sa domination, et l'évêque de Lisieux profita de ce moment de paix pour réparer les ruines qui l'environnaient. Mais les donations étaient taries. En 1367, cependant, le 21 juillet, messire Jean Durville, seigneur et *personne* dudit lieu, céda au Ministre et aux Frères de la Maison-Dieu tous les biens lui revenant dans la succession de feu Pierre Durville, écuyer, son oncle. Ils étaient situés à St.-Désir de Lisieux.

L'année suivante (1368), de nouveaux troubles surgirent. Charles de Navarre, si bien nommé Charles-le-Mauvais, qui possédait des terres dans le voisinage de Lisieux, se jeta sur cette ville et la prit. Les vicissitudes continuèrent jusqu'à la fin du siècle, en 1392. Guillaume d'Estouteville, alors évêque de Lisieux était obligé d'abandonner son siége épiscopal, pour fuir les fureurs de la guerre (1).

Comme conséquence de cette perturbation générale, nous voyons les rentes des Mathurins saisies et mises dans la main

(1) *Propter bella undique frementia.* — Gallia christ., t. XI.

du seigneur, pour les terres relevantes de la baronnie d'Auquainville, faute d'hommage rendu et devoirs sieuriaux non remplis. Mais, le 2 décembre 1395, main-levée de la saisie fut donnée par M^e. Jean Asse, prêtre, curé de Chamblac, procureur et receveur de M. de Ferrières, ès plaids d'Auquainville, tenus par Jean Dandel.

Nous rapprochons de ce débat féodal, malgré la distance des dates, un accord fait, le 17 septembre 1446, avec Robin de La Rivière, écuyer, seigneur de Fénèbres. Il avait mis aussi en sa main, faute d'hommes, les terres données par Jean Durville, qui dépendaient de son fief de Fénèbres. Ce seigneur renonce, dit-il, à la saisie, en considération du bon vouloir de son père envers les religieux, « lequel, en la fin de « ses jours, y avoit esleu sa sépulture et y est de présent son « corps gisant et reposant.... »

Ces luttes de peuple à peuple, et même de seigneur à seigneur, mettant en combustion et à sang la France, et surtout la Normandie, ne pouvaient avoir que de tristes résultats. Les terres étaient ravagées, les grands fiefs démembrés, les fortunes si amoindries que les donations cessèrent complètement. Aussi, avec le XVe. siècle, n'avons-nous à enregistrer que des dons insignifiants, dus à des plébéïens. Entr'autres, nous trouvons un contrat, du 26 mars 1408, par lequel Guillaume Semen, de la paroisse de St.-Pierre de Salerne, donne à « religieux hommes et honnestes frères Denis Le Viel menistre de l'Hostel-Dieu de Lisieux, frères Johan Richer, Thomas Semen, Robert Des Houllectez, et Jourdain Semen tous frères et profez dud. Hostel », une rente de 101 sols achetée par lui, le jour même, de « maistre Pierre Legros, advocat de court d'église et curé de Macrollez », à charge par lesdits religieux de célébrer une messe chaque semaine pour son âme, celles de sa femme et de ses enfants.

C'était, pour les pauvres, une faible compensation de la

perte de leur principale branche de revenu : la fondation de Jourdain du Hommet qui, au milieu des désastres de la guerre, cessa d'être exactement payée. En 1417, Henri, roi d'Angleterre, débarquait à Touques et courait assiéger Lisieux. La ville ne put résister long-temps. L'Anglais garda trente ans sa conquête ; mais ce ne fut point tout d'abord qu'il chercha à s'attacher les peuples soumis, dont il prétendait se faire des sujets. Il laissa écouler bien des années avant d'essayer de rétablir les choses dans leur état d'avant la conquête, et de faire disparaître les troubles inséparables de la défense et de l'attaque. Ainsi c'est seulement du 5 août 1447 qu'est daté le mandement du roi d'Angleterre, ordonnant au bailli de Rouen de faire délivrer aux ministre, religieux et frères de l'Hôtel-Dieu de Lisieux, ce qui leur était dû précédemment sur la donation de Jourdain du Hommet, à prendre sur les biens séquestrés de M^e. Pasquier de Vaux, dernier évêque de Lisieux.

Encore deux ans, presque jour pour jour, et l'évêque Thomas Basin réussira à faire rentrer sa ville sous l'autorité du roi de France. Ce fut le 16 août 1449 que les troupes royales prirent possession des remparts : on les logea chez les bourgeois, au moyen de billets délivrés par les magistrats, et il ne fut commis aucun excès.

Les procédures, interrompues pendant les dissensions civiles, reprirent avec une nouvelle recrudescence, quand la paix fut cimentée. C'est encore la chapelle de Mervilly qui donna lieu à la discussion. L'échec subi par Pierre de Bernard, curé de la Vespière, ne découragea point ses successeurs. Jean Cadiot, l'un d'eux, renouvela l'assaut, mais sans plus de succès. Le 4 juillet 1466, aux assises d'Orbec, le bailli d'Évreux rendit une sentence confirmant, de nouveau, aux religieux Mathurins de Lisieux la possession des offrandes déposées dans la chapelle de St.-Christophe.

Heureux d'avoir échappé à une ruine complète au milieu de ces terribles déportements de la guerre, les Mathurins cherchèrent à cicatriser les plaies qui leur avaient été faites. Leur église n'avait subi d'autres changements que ceux tout à l'heure indiqués, car elle a conservé jusqu'à nos jours son caractère architectonique primitif; mais les bâtiments durent être reconstruits, au moins en partie. C'est la conséquence à tirer d'un compromis, daté du 16 septembre 1479, entre l'Évêque de Lisieux et les ministre et religieux de l'Hospital et Maison-Dieu dud. lieu, relativement à l'arriéré restant dû par l'Évêque des fondations de Jourdain du Hommet. Il y est stipulé que les deux tiers de la somme seront délivrés aux religieux, pour en disposer sans contrôle; quant au dernier tiers, il sera distribué aux pauvres « affluants aud. Hostel-Dieu », ou affecté à la réédification dud. logis desdits pauvres sous la surveillance de M^e. Guillaume Le Prevost, prêtre, et de Thomas Le Loutrel, bourgeois dudit Lisieux.

IV.

LUTTES DES RELIGIEUX CONTRE LES ENVAHISSEMENTS DES BOURGEOIS.—BUREAU DES PAUVRES.—PROCÈS DE RÉGLEMENT.

La Ligue du bien public, dans laquelle notre ville entra contre Louis XI, amena de nouveau les armes sous ses murs (1465). Mais le monarque politique flattait le menu peuple, en frappant les grands. Il décapita tous les gentilshommes sur lesquels il put mettre la main, tandis qu'il donnait aux bourgeois de Lisieux des lettres d'abolition. Thomas Basin, évêque, qui avait rendu de si grands services à Charles VII et joui un instant de la faveur de son terrible successeur, fut disgracié, exilé, et son temporel saisi mis en la main du Roi. L'Hôtel-Dieu fut abandonné à lui-même. Cependant nous

ne voyons pas qu'il ait éprouvé de détriment. Les archives ne nous révèlent rien à cet égard, et contiennent toujours des actes d'administration intérieure indiquant une marche normale.

En 1488, le 18 juillet, la chapelle de St.-Christophe de Mervilly fut érigée en prieuré, avec l'assentiment du ministre et des religieux de la Maison de Lisieux, qui se réservèrent une rente annuelle de 40^{tt} et deux gélines. Ils en retirèrent, en outre, un autre avantage : ce fut de n'avoir point à s'occuper d'un troisième procès, porté, en 1502, devant l'official de Lisieux, au sujet des dîmes des terres dépendantes du prieuré, auxquelles le curé de la Vespière prétendait. Mais le XVIe. siècle arrivait, soufflant l'esprit de réforme, et préludant aux guerres sanglantes de religion par des attaques philosophiques contre le clergé et les ordres religieux. Nous sommes porté à attribuer à cet esprit les accusations intentées, dès l'année 1501, contre le ministre des Mathurins; accusations dont nous n'avons trouvé nulle part la confirmation. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans un des registres de la Municipalité : « Le XIXe. jour dauril apres Pasqz mil cinq cens et vng...... Led. jour a esté delibéré q. de mercredj en huit jors on se trouuera a sept heures du matin en ceste chambre et y seront fait estre le vicaire de mons^{r} de Lisieux auecqz deulx de mess^{rs}. de chapitre en la pñce desquelz seront mandés les menistre et relig^{x}. de l'Ostel-Dieu de Lis. po^{r}. leur remontrer les frauldes et abbus que lesd. menistre et relig^{x}. font aud. Ostel-Dieu » (1).

Probablement les bourgeois furent fidèles au rendez-vous; mais ce qui fut dit, ce qui fut résolu, n'est point parvenu jusqu'à nous. Nulle trace des suites de cette démonstration ne

(1) 1er. Registre de l'Hôtel-de-Ville, f°. 31 v°.

se trouve, dans les papiers concernant les Mathurins, aux Archives de l'Hospice.

Est-ce encore le même système qui fit prendre, le 16 septembre 1513, aux bourgeois une nouvelle délibération ne tendant à rien moins qu'à faire arrêt, entre les mains de l'Évêque, du revenu de l'Hôtel-Dieu ? On en conviendra, le procédé ne manquait pas d'énergie (1). Ces deux actes ne sont certainement point isolés, et dans les douze ans qui les séparent, les religieux Mathurins essuyèrent, sans doute, de nombreuses vexations. Mais un échec devait être le résultat de ces assauts des bourgeois contre l'autorité ecclésiastique. Il leur fut notifié des lettres-patentes du roi François Ier. données à Rouen, le 6 septembre 1536, à la requête, y est-il dit, *de nre bien aimé Orateur frère Vincent de Ryuiers, de l'ordre de Saincte Trinité et Redemption des captifs fondé à l'hostel Dieu de Lisieux.* Don Vincent de Riviers était alors ministre de Lisieux. Ces lettres maintenaient les religieux dans leur droit, *de toute ancienneté*, d'administrer le revenu temporel de l'Hôtel-Dieu, et de nommer un procureur pour remplir les charges et bénéfices, sans pouvoir être aucunement troublés et sans en rendre compte. Ces termes formels firent taire, pour un temps, les obsessions des bourgeois de Lisieux. Dix ans se passèrent; mais alors les attaques se renouvelèrent avec d'autant plus de vigueur, qu'elles s'appuyaient sur une ordonnance rendue par le roi François Ier., en 1543 (2). Il fallut un arrêt du Conseil pour faire lâcher prise aux assaillants.

(1) 2e. Registre de l'Hôtel-de-Ville, f°s. 58 et 59.

(2) Le texte en est trop long et trop général pour être donné ici. On le trouvera à la page 1256 des *Édits et Ordonnances des Roys de France, depuis l'an 1226, etc., avec annotations de M. Pierre Rebuffi et autres, etc. Lyon* M.D.LXXI. — 1 vol. in-folio. Elle disposait que, pour mettre fin aux abus existant dans l'administration des maladreries, léproseries, *hôpitaux*, ils seraient à l'avenir gouvernés par deux délé-

Cet arrêt, rendu à la requête du même Vincent de Riviers, maintint, comme les lettres-patentes, les religieux dans l'exemption de toute juridiction, soit spirituelle, soit temporelle, *à l'encontre d'aucuns enemys et malueillans Maistre Foucques Costard, Robert Blosset et Guillaume de Roueray pbres.* (1) auxquels, en conformité de l'ordonnance, on avait fait obtenir une commission du grand-aumônier de France, en vertu de laquelle ils voulaient forcer le ministre à exhiber les lettres de provision et collation de son bénéfice. Frère Vincent de Riviers avait du crédit: il finit par en imposer aux *enemys et malueillans;* mais ses successeurs ne furent pas délivrés des vexations. Le 2 avril 1559, après Pasques, Robert Legorger, prêtre, religieux ou chanoine de la Maison-Dieu de Lisieux, se faisait installer en qualité de ministre, comme il résulte du procès-verbal dressé par maître Jehan Tiesse, notaire apostolique, en présence des quatre seuls religieux composant alors la Maison; et, dès 1560, il était obligé de faire des poursuites en revendication de l'administration qu'on lui refusait. On lui opposait toujours les ordonnances du roi François Ier. Rendues seulement pour le ressort du Parlement de Paris, elles n'avaient pas tardé à être admises par tous les bourgeois dont elles flattaient les intérêts et l'amour-propre. Ce fut un nommé Jean Bourgeois, qu'on établit administrateur à Lisieux, et qui se chargea d'intenter l'action en remise de titres et papiers à frère Robert Legorger. Aucun document ne reste pour permettre de suivre les péripéties de cette lutte à outrance; seulement nous

gués de chaque localité, nommés par les habitants, sous la sanction du cardinal de Meudon, grand-aumônier.

(1) Les deux premiers, et peut-être tous les trois, étaient chanoines de la cathédrale. Les obituaires mentionnent diverses fondations qui leur sont dues.

retrouvons les religieux continuant toujours à administrer, malgré ces nombreux procès, jusqu'en 1628.

On voit bien par là quelle fut la marche des idées. La Réforme, ne pouvant d'abord espérer de triompher en France par la violence, cherchait à se glisser furtivement dans le gouvernement. Elle réussit. On vit se poser, à côté des anciennes institutions féodales, d'autres institutions à peu près équivalentes, sauf l'esprit, sauf aussi le point de départ. Les dernières s'appuyaient sur la centralisation née du despotisme, et c'est justement l'inverse du système féodal. Alors eut lieu la création, à Lisieux, d'un BUREAU DES PAUVRES.

Le but de cette institution était de centraliser toutes les aumônes, que jusqu'alors chacun avait été libre de faire à sa convenance. Mais la charité aime essentiellement le secret et la liberté ; la centralisation et les formalités bureaucratiques ne peuvent lui convenir : cette mesure trouva peu d'écho chez les gens vraiment dévoués à l'humanité souffrante ; et l'on fut obligé, au moins dans certaines grandes villes, d'établir la Taxe-des-Pauvres. Dans son intéressant et savant ouvrage, Alexis Monteil (1) cite un arrêt du Parlement de Paris, du 8 février 1607, condamnant les propriétaires de maisons à acquitter cette taxe pour leurs locataires. En outre, on interdit la mendicité, et les pauvres furent forcés de ne recevoir l'aumône que de la caisse publique. La Sorbonne, consultée, avait donné son approbation à de telles mesures. Le plus ancien établissement de ce genre est la *Bourse générale des pauvres* de Lille en Flandre, instituée en 1527 (2). Peu à peu, cette manière nouvelle de faire la charité se propagea, et, le 13 décembre 1573, lecture fut faite au prône des trois paroisses de la ville de Lisieux, du mandement suivant :

(1) Alexis Monteil, *Hist. des Français des divers États*. 10 vol. in-8°., t. VI, p. 67.

(2) Id., *Ibid.*

« L'on fait sauoir a tous les manentz et habitantz de ceste « ville daultant quil y en a en ceste parroisse quilz ayent à « comparoir ce jourd'hui vne heure apprez mydy à lhostel « commun delad. ville pour délibérer daucunes affaires con- « cernantz le Bureau des pauvres et le restablissement dicel- « luy » (1).

Bien que dans le mandement il soit parlé du rétablissement du Bureau des pauvres, il s'agissait de le naturaliser pour la première fois à Lisieux (2). On prenait modèle sur l'institution dont la ville de Rouen s'était dotée en 1534. Dans cette année, comme précédemment en 1522 et 1525, comme plus tard en 1544, la peste, la famine, la détresse, la misère avaient envahi la Normandie, et principalement sa capitale. Les taxes successivement imposées par François Ier. ne faisaient qu'accroître les souffrances du pauvre peuple. Le Parlement prit l'initiative des secours devenus si nécessaires; « chaque jour, au Palais, dans une assemblée où siégaient, avec ses membres, des notables élus par les autres corps de la ville, et que l'on appelait la *Chambre des Pauvres*, on voyait éclore les vues les plus sages et les plus généreuses pour le soulagement de tant de maux (3) ».

(1) Archives des Hospices.—Pièces originales.—Chacune de ces trois pièces est suivie du certificat du curé de la paroisse, constatant qu'elle a été lue au prône, suivant l'injonction qui en avait été faite.

(2) Dans tous les cas, l'organisation de ce Bureau ne remonterait pas au-delà de l'année 1565, car on lit sur le registre de la ville, à la date du 28 août de cette année : « Sera escript a honn. hommes maistres Dauid Hérichon et Michel Vimont, conseillers pour le Roi au siége présidial d'Evreux, pour auoir si faire ce peult coppie du patent obtenu par les habitants d'Evreux pour le Bureau des pauvres ». — 6e. registre, fo. 128 vo.

(3) Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. II, p. 102 à 104. Voyez aussi Farin.

La délibération ne dut pas manquer d'être tumultueuse. Enfin, on parvint à s'entendre et le Bureau des pauvres fut constitué. Il fonctionna d'abord dans l'ombre et ne fit guère autre chose que distribuer des secours à domicile à une vingtaine de familles indigentes. Son procureur-receveur était Richard Buchard, l'un des principaux huguenots de la ville. Peu à peu, le nouveau pouvoir se régularisa, s'augmenta, se constitua, puis essaya ses forces par de légères escarmouches. Ainsi se passa le temps des troubles. La ville était dans des alertes continuelles; toutes les campagnes environnantes étaient dans la désolation. La justice de Fauguernon avait jugé prudent de procéder à ses opérations dans Lisieux. Les Assises d'Orbec même eurent lieu dans cette ville en 1590, *à cause des troubles*. Elle était depuis le 15 janvier au pouvoir de Henri IV.

François II ayant rendu son ordonnance de Fontainebleau, du 25 juillet 1560, corroborée par l'ordonnance de Blois de 1579, les bourgeois ne pouvaient manquer de triompher. Les religieux, de leur côté, prirent quelques précautions. Henri IV, toujours bienveillant envers les ordres monastiques, leur délivra des lettres-patentes en date, à Paris, du 12 janvier 1607, confirmant les exemptions accordées par ses prédécesseurs à l'ordre en général et à chaque couvent en particulier, l'étendant à tous les prieurés et biens qui pouvaient leur appartenir, *même les hôpitaux*, nonobstant les réglements faits et à faire; écartant spécialement les communautés des villes, bourgades et villages qui, en vertu des édits, voudraient s'y immiscer (1). C'est dans de telles conditions que la lutte commença. Nous n'allons point entreprendre de rapporter, dans leur détail les complications presque inextricables de cette singulière procédure, nous allons simplement esquisser

(1) Archives de l'Hospice.

à grands traits, et très-succinctement, les principales phases de la polémique :

« Monseigneur de Lisieux ayant donné la chaire de St.-Pierre à Monsr. Brousse, docteur, pour l'Advent et Caresme de l'année 1628, lequel, ayant veu l'Hostel-Dieu fermey aux pauvres de la ville couchez dans les rues et soubz les halles, avoit par ses prédications exhorté tous ayans pouvoir de s'acquitter de leurs charges. A cet effet Monseigneur de Lisieux mande le ministre, luy faict voir que les pauvres du lieu doivent estre préférez aux étrangers, que l'Hostel-Dieu avoit esté bâti et rentey pour eulx et advant l'institution de l'ordre des Frères de la Saincte Trinité; que ces frères s'en étoient chargés et avoient bien rempli leur mission; mais qu'à present ils s'étoient approprié le bien des pauvres, de sorte que les habitants avoient été forcés d'établir un bureau pour les soulager avec leurs propres deniers, ledit bureau composé de Mgr. ou son grand vicaire, deux chanoines, les quatre échevins et quatre notables bourgeois; mais que, ces ressources n'étant pas suffisantes, le ministre devoit pour sa part les recevoir et loger à l'Hostel-Dieu, etc. (1) »

Ce qu'il y avait de vrai, c'est que les dissensions civiles, les exactions et la multiplicité des impôts avaient engendré une misère profonde. Les gens des campagnes, espérant fuir le fléau qui les poursuivait, étaient débordés dans les villes. Voilà pourquoi à Lisieux on couchait sous les halles, comme à Bernay sous les porches (2). Reste à savoir jusqu'à quel point les ressources de l'Hôtel-Dieu auraient permis d'en ouvrir les portes à tous ces vagabonds, sans préjudicier aux

(1) Archives de l'Hospice. — Notes sans forme dans la liasse du procès de réglement.

(2) Voyez la remarquable notice sur l'Hospice de Bernay, par M. F. Malbranche. Évreux, 1861 ; 1 vol. in-8°., p. 14.

droits acquis des hôtes habituels. M. Brousse devait être un orateur éloquent, car ses paroles allumèrent un terrible incendie.

De leur côté, les bourgeois réunis en leur maison commune, s'appuyant sur des considérations analogues, résolurent de frapper de suite au cœur, en arrêtant aux mains du receveur de l'évêché les revenus de la fondation de Jourdain du Hommet, base principale de la subsistance de la Maison. L'acte intervenu porte la date du 21 juillet 1628. Mais le ministre, prévenu par les remontrances de Mgr. de Lisieux, avait pris les devants. Il en référa au Général de son Ordre, lequel obtint un arrêt sur requête du Grand-Conseil pour évoquer au Parlement de Paris toutes les causes qu'il pourrait avoir. C'est là que Jacques de La Court, alors ministre de l'Hôtel-Dieu, fit assigner Henri Auger, le procureur du Bureau des pauvres, son prête-nom, afin d'avoir main-levée de la saisie pratiquée.

Le Bureau riposta par un incident de réglement de juges. Le Parlement de Rouen, averti, voulut conserver l'affaire et finit par l'emporter. La procédure s'instruisit alors devant le bailli de Lisieux pour se continuer à Rouen. Mais les délais de la procédure sont longs, et il fallait aboutir. Tout en réservant au fond ses droits et ses prétentions, chacun fit provisoirement des concessions. On rédigea un concordat. Il partageait par moitié les revenus et attribuait, de plus, au Bureau une partie de la maison même pour y retirer, loger et faire assister ses propres pauvres. Cet acte fut homologué par la Cour, le 22 novembre 1630.

Les choses restèrent ainsi jusqu'en 1636. En cette année, Mgr. Philippe de Cospéan, sollicité par le P. Charles Daigneaux, alors ministre, annula la convention, de son autorité privée, et délivra aux Mathurins toutes les redevances constituées par Jourdain du Hommet sur le temporel de l'évêché,

à charge toutefois, par ses protégés, de recevoir et nourrir tous les pauvres de la ville.

Ce n'était point le compte du Bureau. Il voulait, avant tout, s'immiscer dans l'administration de l'Hôtel-Dieu. Le 4 octobre 1638, il se réunit de nouveau, afin de rédiger une plainte contre les malversations des religieux et le refus qu'ils faisaient de recevoir les pauvres *malades*, malgré, disait-on, l'esprit de leur fondation et les termes de l'arrêt du Parlement de Rouen de l'année 1630. Puis, ces préliminaires posés, on fit de nouveau appel à la procédure. On attacha surtout une grande importance à un fait constaté avec soin par acte d'huissier du 14 août 1639, à savoir que le ministre *avait autorisé les boulangers de la ville à loger leurs fagots dans la salle où l'on recevait habituellement les pauvres.* L'allégation est peu vraisemblable. Cette nouvelle action se termina encore par une transaction.

L'institution d'un nouveau tribunal, établi par le roi, spécialement pour la réformation des hôpitaux, fut une nouvelle occasion d'escarmoucher toujours sans solution. Enfin, après une foule de péripéties, intervint, le 10 avril 1658, une sentence arbitrale dont personne ne fut satisfait. On fut sur le point d'interjeter appel des deux parts; mais des lettres-patentes données par le roi à Versailles, en mai 1681, y apportèrent une dernière sanction (1). Ainsi, après cinquante ans de luttes, on en revint à l'exécution de la première transaction.

Les intervalles de paix laissés par cette grande lutte furent utilement employés de part et d'autre. Les PP. Mathurins admirent la réforme dans leur maison de Lisieux et prirent en même temps le titre de chanoines. L'acte qui constate

(1) Original aux Archives de l'Hospice. Le sceau a été arraché, mais les lacs de soie rouge et verte subsistent.

cette modification à la discipline intérieure est daté du 3 décembre 1636, et il fut homologué par le Parlement de Rouen le 27 février suivant. Les parties contractantes sont, d'une part, M^e. Servais du Pire, député du P. visiteur provincial, et, de l'autre part, P. Gaspart du Clos, ministre; frères Guillaume Bréard, prêtre; Jacques de Valsemé et François Denis; tous profès et religieux du monastère de Lisieux.

Ensuite, les Mathurins travaillèrent à s'assurer la possession de leurs salines, compromise par l'édit de mars 1646. Ils obtinrent, le 4 juillet 1647, un arrêt des commissaires-généraux députés par le roi pour l'exécution de cet édit, par lequel fut reconnu leur droit de se faire délivrer, au grenier de Lisieux, cinq boisseaux de sel, en résultance des deux chartes de donation de Mathilde de Surtouque et de sa sœur, que nous avons mentionnées plus haut. L'arrêt fut confirmé par une ordonnance royale, donnée au mois d'août suivant, vérifiée, le 31 mars 1648, par la Cour des Aides de Normandie.

D'un autre côté, les administrateurs du Bureau des pauvres, dont les goûts étaient essentiellement belliqueux et qui n'éprouvaient point d'embarras d'administration, employèrent leurs loisirs à faire un procès aux sieurs Ribier, héritiers, à cause de dame Françoise Alleaume, leur mère, de messire Guillaume Alleaume, évêque et comte de Lisieux, prédécesseur de Mg^r. de Cospéan. Ils leur réclamaient le paiement de la partie attribuée au Bureau dans la donation de Jourdain du Hommet. La première pièce de procédure date du 30 novembre 1649; la procuration, afin de transiger, fut signée le 31 mars 1687. Ainsi, toujours après de longues et coûteuses procédures, on en venait à une transaction sans attendre la sentence définitive des juges.

V.

CRÉATION DES HÔPITAUX-GÉNÉRAUX. — ABSOLUTISME DU BUREAU DES PAUVRES. — VEXATIONS CONTRE LES CONFRÉRIES.

Le 21 août 1662, le roi avait fait paraître une déclaration pour l'établissement, dans les villes et gros bourgs du royaume, d'un hôpital-général à l'instar de celui de Paris, fondé en 1656, et qui ne tarda pas à compter un personnel de six mille pauvres. Pour se conformer à cette déclaration, où étaient rappelées les ordonnances de Moulins, de 1566, et de Paris, de 1586, on acheta une maison dans un faubourg de la ville de Lisieux; mais, comme les donations n'arrivaient pas vite, le Bureau des pauvres imagina de proposer, purement et simplement, la fusion de l'hôpital des malades et de celui des PP. Mathurins avec le nouvel hôpital-général. Le Bureau se composait alors, d'après une nouvelle combinaison, de deux députés du chapitre, des curés de la ville, d'un gentilhomme député de la noblesse et de deux magistrats, soit du bailliage, soit de l'élection, sous la présidence d'honneur de Mg^r^. l'Évêque. Les titres de ces personnages méritaient que l'on prît leur demande en considération. Elle n'innovait rien, d'ailleurs: c'était ainsi que l'on procédait partout. Il arriva une lettre du roi, datée de Versailles, le 18 mai 1685, qui donnait ordre d'informer sur l'utilité de l'union de l'Hôtel-Dieu des PP. Mathurins avec l'hôpital-général fondé depuis quatre ans, afin d'en grossir les revenus. Bien que Mg^r^. de Matignon, qui s'était montré généreux pour l'hôpital-général lors de sa fondation, eût fait plus que se prêter à cette mesure, elle ne put aboutir.

Néanmoins le Bureau des pauvres devenait une puissance formidable: déjà, dès 1657, des lettres-patentes, lui avaient donné une juridiction sérieuse et effective sur tous les pauvres,

à l'instar des Bureaux de Lyon et de Rouen. Il obtint encore, en 1689, un édit du roi Louis XIV, qui, en reconnaissant l'établissement de l'hôpital-général, approuva ses statuts particuliers. Ils se composent d'un trop grand nombre d'articles pour être donnés en entier; le lecteur y trouverait d'ailleurs peu d'intérêt. En résumé, il y était donné aux membres du Bureau un pouvoir des plus despotiques et des plus arbitraires sur les pauvres et les vagabonds. La police de la ville leur appartenait, dans cette partie, et ils pouvaient avoir pour la faire des archers, dont on règle même le costume: « Auront les dits archers des casaques avec croix ou autres marques particulières, affin qu'ils puissent être connus; leur permettons de porter espées et hallebardes pour leur défense s'il est jugé nécessaire par lesd. administrateurs, nonobstant les défenses portées par nos ordonnances (1). »

Sa juridiction s'étendait aussi sur la charité privée, et aucune œuvre de bienfaisance n'était valable, si elle ne se faisait par son intermédiaire. Sa sanction était une forte amende contre les contrevenants. Les quêtes des églises même ne furent point exceptées. On fit, au nom du Bureau, le procès aux confréries qui persistèrent, en invoquant leurs droits antérieurs. Dès le 21 octobre 1658, on avait obtenu de l'Évêque une ordonnance interdisant aux confréries de faire des quêtes, si ce n'est à leur messe spéciale; mais la prescription ne fut point exactement observée. On prit alors la voie civile: on sollicita de M. de Barillon, seigneur de Morangis, intendant de la Généralité d'Alençon, la permission de procéder judiciairement. En conséquence, on fit dresser par un huissier des procès-verbaux contre toutes les confréries délinquantes.

(1) Archives de l'Hospice.—En comparant ces statuts et ceux de l'hôpital de Bernay, énoncés dans les lettres-patentes de fondation, on reconnaît facilement qu'ils sont la reproduction l'un de l'autre ou plutôt que ce sont des copies d'une minute unique et uniforme pour tout le Royaume.—Voyez *Notice sur l'Hospice de Bernay*, p. 22 et 86.

Ces actes nous font connaître le grand nombre d'associations pieuses établies dans les paroisses et autres églises de la ville.

On en comptait douze à St.-Jacques : la Charité, les Apôtres, les Pélerins de St.-Jacques, le St.-Sacrement, N.-D. du Mont-Carmel, N.-D. de Liesse, St.-Sébastien, St.-Nicolas, St.-Mathurin, les Bouchers, les Boulangers, les Carreleurs.

St.-Germain, la principale paroisse de la ville, en possédait quinze : la Charité, le St.-Sacrement, N.-D. de Liesse, St.-Yves, St.-Nicolas, St.-Mathurin, les Tanneurs, les Merciers, les Tondeurs, les Passementiers, les Foulons, les Cuisiniers, les Chandeliers, les Tisserands, les Cordonniers.

St.-Désir avait : la Charité, les Boureliers;

St.-Aignan (chapelle) : les Toiliers, les Bordiers;

La chapelle des Mathurins : le Tiers-Ordre, N.-D. du Remède, la Rédemption des captifs (1), les Indulgences générales.

Les Jacobins n'en avaient pas un moins grand nombre : la Charité, le Tiers-Ordre, N.-D. du Rosaire, St.-Maclou, les Maréchaux, les Tailleurs, les Drapiers.

Le 17 mars 1660, Jacques du Houlley, seigneur de Firfol, conseiller du roi, lieutenant-général ancien civil et criminel de la vicomté d'Orbec, donna, par provision, des défenses à toutes ces confréries d'exposer aucun plat, à peine de 20# d'amende, saisie des plats et de l'argent.

(1) Nous avons trouvé, dans la bibliothèque de M. Raymond Bordeaux, un petit volume in-16, aujourd'hui fort rare, intitulé : LA CONFRÉRIE DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ ET RÉDEMPTION DES CAPTIFS, érigée en l'église des RR. PP. Mathurins de Lysieux, *avec les indulgences et privilèges octroyez par les Saints-Pères aux Confrères et Bienfaiteurs*, A LYON, avec approbation et privilége. Ce livret doit, au reste, avoir été fait pour toutes les maisons de l'ordre des Mathurins, et le titre seul paraît avoir été imprimé spécialement pour la confrérie de Lisieux. On y trouve un ample et curieux calendrier de toutes les fêtes et indulgences particulières aux Mathurins.

Le 12 mai suivant, les échevins des Charités furent condamnés par une sentence rendue *dans la chambre du Conseil*, par François Mailloc, écuyer, lieutenant civil et criminel, pour n'avoir pas tenu compte de cette prescription. Toutefois la signification de cette sentence ne fut faite qu'en 1668 aux parties condamnées, c'est-à-dire aux Charités de St.-Germain, St.-Jacques, St.-Pierre, St.-Désir, les Jacobins et l'Hôtel-Dieu.

Les confréries paraissent avoir regardé comme non avenus, et ces sentences, et les procès-verbaux qui venaient troubler l'exercice de leurs droits. Le 26 février 1675, un nouveau procès-verbal fut dressé contre la Charité de St.-Jacques, les confréries du St.-Sacrement et du Mont-Carmel, établies dans la même église.

Le 17 avril 1680, toujours à St.-Jacques, on verbalisa contre le Mont-Carmel, le St.-Sacrement, les Pélerins de St.-Jacques et la Charité.

Le 21 du même mois, on prit encore en flagrant délit les Apôtres, le St.-Sacrement et la Charité.

Enfin, le 29 septembre de la même année, jour St.-Michel, grande fête, par conséquent, il fallut sévir contre la Charité des Jacobins et celle de St.-Germain. Si les autres paroisses n'éprouvèrent point le même sort, c'est que le sergent verbalisateur ne pouvait être partout en même temps; or, les offices et les quêtes se faisaient partout à la même heure.

Nous n'avons pu découvrir quelle fut l'issue du procès ou des procès; nous aimons à croire que les membres du Bureau se lassèrent enfin de cette persistance et fermèrent bénévolement les yeux.

Malgré cette dérivation introduite dans les idées, des donations furent faites encore aux religieux Mathurins; mais elles avaient spécialement pour but de favoriser leur œuvre de la Rédemption des captifs. Nous n'en nommerons pas moins les âmes généreuses auxquelles on les doit. Dans un acte de

1686, nous voyons figurer noble dame Catherine de Poullain, veuve de messire J.-J. Lambert d'Herbigny, ancien capitaine au régiment des gardes du roi, maréchal des camps et armées de Sa Majesté et gentilhomme ordinaire de sa Chambre. Le 3 février 1690, messire Robert Gaillard, curé de Notre-Dame de Cirfontaine, fait aumône de 17 # 17 s. 1 d. de rente à prendre sur divers.

Ce XVIIe. siècle, que l'on pourrait appeler, dans notre histoire, le siècle de la procédure, se termina encore par un débat judiciaire. Il s'agissait des dîmes de la paroisse de Villers-sur-Mer, données aux Mathurins par Baudry de Lonchamp en même temps que le patronage de la première portion de la cure. Le vicaire perpétuel de cette première portion, M^e. Robert Le Prevost, prétendait avoir la totalité des grosses dîmes, comme émoluments de son bénéfice. Mais sa prétention, évidemment injuste, ne fut point admise, et un arrêt du 17 février 1696 donna gain de cause aux religieux, en leur attribuant les deux tiers dont ils avaient joui jusqu'alors.

En 1630, il s'était élevé, comme on l'a vu, dans une partie des bâtiments des religieux Mathurins, un hôpital de malades administré par le Bureau des pauvres et les magistrats de la ville. Il devait la vie au concordat qui avait fait l'un des entr'actes du grand débat judiciaire sur lequel nous nous sommes étendu. Il manqua tout d'abord un élément important à ce nouvel établissement: nous voulons dire des serviteurs dévoués et désintéressés pour donner des soins aux pauvres malades. Les Mathurins surent profiter de cette circonstance pour reconquérir du terrain en faisant agréer, pour servantes des pauvres, des filles du Tiers-Ordre de la Sainte-Trinité. Les malheureux n'y perdirent point: plusieurs de ces filles dévouées moururent en odeur de sainteté. Nous avons trouvé souvent répété dans les titres le nom de Catherine Loisnel. La considération dont elle jouissait paraît avoir

déterminé plusieurs notables personnes à fonder des lits dans ce nouvel hôpital : c'est, en 1699, Marie Adenot ; en 1700, M. de Mailloc, chanoine prébendé de Surville, stipulant pour une personne pieuse ; en 1702, Robert Margot, sieur de La Perelle ; en 1704, Marguerite Corbelin. On imposait à chacun de ces lits le nom d'un saint : saint Simon, saint Joseph ; pieuse coutume que l'on retrouve encore aujourd'hui dans quelques-uns de nos établissements charitables.

Plus tard, lorsque Mlle. Marie-Barbe Pellerin de La Coudraye eut établi à Lisieux les Dames hospitalières de Notre-Dame de Charité, colonie venue de Rouen pour desservir l'hôpital des renfermés ou hôpital-général, les servantes de l'hôpital des malades firent une fusion avec la nouvelle congrégation, dont nous aurons aussi à raconter les signalés services. Mlle. de La Coudraye, baptisée à Rouen, le 15 novembre 1686, paroisse St.-Godard, fit profession en 1716, et mourut le 26 juin 1763. Sa vie fut longue et pourtant toute pleine de bonnes œuvres (1).

En 1693, une disette affreuse sévit à Lisieux. Les mémoires du temps vont jusqu'à dire que trois ou quatre mille personnes moururent de faim dans la ville et les faubourgs. Qu'aurait dit M. Brousse, le prédicateur charitable de 1628 ? Pourtant le Bureau des pauvres était tout-puissant, et il avait deux hôpitaux sous sa dépendance, sans compter celui des RR. PP. Mathurins. Mais il est des choses qui dépassent la puissance de l'homme, et Dieu se plaît, dans certaines circonstances, à lui rappeler son néant.

(1) Registre des professions, conservé dans les archives de la Communauté. Mme. de La Rocque, supérieure actuelle, a bien voulu me permettre d'y puiser ces détails.

(La suite à un prochain numéro.)

CAUSERIES ARCHÉOLOGIQUES.

NOTES ADRESSÉES A M. DE CAUMONT

Par M. l'abbé L.....,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Je vous annonçais ma troisième lettre, il y a dix-huit mois, en terminant celle que je vous écrivais à mon retour du Congrès de Bordeaux (1); mais l'homme propose et Dieu dispose. De retour dans mon village, des hôtes que je n'avais pas conviés, les *rhumatismes*, sont venus me faire visite, et pendant près d'un an j'ai dû rester au logis et renoncer aux voyages. Mais plus on a été privé du plaisir de la locomotion, plus on éprouve le besoin d'en user : aussi voyais-je venir avec bonheur le printemps de 1863, bien décidé à en profiter pour regagner le temps perdu, et depuis trois semaines que j'ai pris la clef des champs, j'ai dessiné, pris beaucoup de notes, et je suis à Paris parfaitement portant.

Vous ne devineriez pas pourquoi je me trouve à Paris ? J'y suis venu *pour voir l'exposition de chiens du bois de Boulogne* (2). Je possède deux fidèles compagnons de ma soli-

(1) Voir le tome XXVIII du *Bulletin monumental*, p. 41.

(2) Comme on le voit, cette lettre est déjà d'une date un peu ancienne. Nous prions M. l'abbé L. d'excuser le retard survenu dans la publication de ses notes : le grand nombre de mémoires reçus depuis long-temps pour le *Bulletin monumental* en ont empêché jusqu'ici l'insertion dans ce recueil.

tude, et j'éprouve une grande sympathie pour la race canine. Vous seriez édifié si vous voyiez mon cabinet de travail en hiver : je suis là devant mon feu, entre mes deux chiens, chacun assis sur un escabeau et regardant gravement écrire leur maître ; j'ai encore pour compagnie trois chats qui font très-bonne société avec les chiens, et qui n'ont jamais essayé de les grimer. C'est au milieu de ce petit cercle, très-bienveillant pour moi, que je passe mes longues soirées d'hiver et que j'étudie les chroniques et les documents historiques. Vous ne vous étonnerez pas trop, j'espère, de mon goût pour les animaux, pour les chiens particulièrement, quand vous saurez que mon presbytère est loin des habitations, et que Gothon, ma cuisinière, est trop sourde pour que je puisse faire de longues conversations avec elle.

J'étais donc venu à Paris pour voir l'exposition des chiens du bois de Boulogne, et j'en suis tellement satisfait que j'ai prié M. le Directeur du jardin zoologique d'acclimatation d'organiser, pour l'année prochaine, une exposition de chats. Je suis convaincu que mon gros chat angora y fera très-bonne figure.

Maintenant que vous savez ce qui m'a amené à Paris, je vais vous dire un mot des observations que j'ai faites en route.

Ce n'est pas sans émotion que je quitte mon presbytère quand je pars pour un voyage. *Douce et paisible retraite, vous reverrai-je?* Telle est la réflexion que je fais toujours quand je franchis le seuil de ma porte : à mon âge, on n'est pas sûr de rentrer au logis quand on le quitte pour faire une longue tournée : j'avais au moins la consolation de confier mon troupeau à un digne confrère, dont l'obligeance et l'affection ne m'ont jamais manqué, et dont le dévouement apostolique ne laisse rien à désirer. Ma conscience était tranquille, et à quelques kilomètres de mon clocher, la gaîté m'était revenue.

Tours. — J'ai passé quelques heures à Nantes. Mais que pourrais-je vous dire de nouveau de cette ville que vous avez revue il y a deux ans, et dans laquelle le Congrès a siégé en 1856 ? Angers ne vous est pas moins connu, et je n'arrêterai votre attention que sur Tours : cette ville a pour moi un intérêt tout particulier, à cause du souvenir de l'historien Grégoire d'abord, puis à cause des murailles romaines dont vous avez si souvent parlé, et sur lesquelles vous attiriez dès l'année 1830 l'attention des antiquaires. J'ai regretté, comme vous, que la ville n'ait point acheté les jardins situés le long des parties les mieux conservées de ces murs près du petit-séminaire : on aurait pu faire là un square charmant côtoyant les murs antiques, et la porte romaine, déblayée par la Société archéologique de Touraine il y a quelques années, ne serait pas de nouveau engagée dans les terres et transformée en cave à vin.

Vous comprenez que j'ai visité les églises et le musée ; j'ai pu faire aussi des excursions *extra-muros*, et je vais vous en dire un mot.

Château de Langeais. — Les détails donnés à Saumur au Congrès archéologique de France par M. Victor Petit, sur la riche pléïade des châteaux de la Loire, me faisait désirer d'en visiter quelques-uns et de les voir plus attentivement que je ne l'avais fait autrefois. J'ai donc, par un temps délicieux, fait une promenade à Langeais et à Azay-le-Rideau. Le château de Langeais, dont M. Victor Petit a trouvé la véritable date, m'a été obligeamment ouvert par le portier du riche propriétaire qui l'a acheté et restauré. J'ai pu l'examiner à loisir, et je me suis demandé comment on a pu répéter pendant si long-temps que cet édifice était l'œuvre de J. de Brosse, qui vivait au XIVe. siècle, quand les caractères sont si nettement indicatifs du XVe. siècle, et quand, dès l'année 1830, vous aviez proclamé l'impossibilité de faire remonter cette con-

struction au XIVe. Que de choses sont ainsi répétées sans réflexion, et combien d'erreurs archéologiques ont ainsi eu cours pendant des siècles !!! Je sais un gré infini à M. Victor Petit d'avoir fait des recherches sérieuses dans les documents authentiques, et d'avoir rendu incontestable un fait que les observateurs ne pouvaient qu'annoncer sans le prouver par des témoignages historiques.

Le vieux donjon que vous aviez figuré dans votre *Cours d'antiquités* est toujours à sa place, un peu caché par les plantations dont on l'a entouré, mais respecté par le propriétaire : je vous en adresse un dessin (Voir la page suivante) ; il ne vaut peut-être pas mieux que celui de votre *Cours* et de votre *Abécédaire*, mais il est pris d'un autre côté. Les claveaux de briques qui alternent avec les claveaux de pierre dans les fenêtres sont nettement accusés, et c'est bien là le système romain qui s'était conservé jusqu'au Xe. siècle : je ne vois donc rien qui puisse infirmer l'attribution que l'on a faite de ce donjon à Foulques Nerra dans les dernières années du Xe. siècle. Je ne suis pas, en effet, de ceux qui croient que l'on construisait partout et toujours des donjons en bois avant le XIe. siècle : je ne puis croire que l'on eût oublié, du Ve. au Xe., les procédés de construction employés par les Romains pour leurs édifices militaires. Je reconnais que les Romains bâtissaient en bois, comme on l'a fait durant tout le moyen-âge ; c'est à l'époque gallo-romaine qu'il faut faire remonter l'origine de nos anciennes constructions en bois, au moins pour beaucoup de contrées de la Gaule. L'état dans lequel nous trouvons nos bourgades romaines dans les forêts ou les plaines, lorsqu'elles ont été abandonnées sans retour à l'époque de l'invasion des barbares, prouve bien qu'elles étaient construites en pierre *seulement dans les parties basses*, et que la partie supérieure était en torchis. En effet, ces murs présentent toujours un niveau régulier, un plan horizontal sur



UNE PARTIE DU VIEUX DONJON DE LANGEAIS.

lequel le torchis était établi, et ce soubassement garantissait suffisamment de l'humidité. Mais, à côté de ces constructions privées, on trouve des ruines de monuments publics construits avec une solidité à toute épreuve, et ceux-là ont garni le sol, au Xᵉ. siècle surtout, en assez grande abondance pour qu'on les ait pris pour modèles lorsqu'il s'agissait de construire une citadelle. Je crois donc le vieux donjon de Langeais de l'époque qu'on lui a assignée : seulement l'appareil n'a pas la régularité qu'on pourrait trouver dans des murs dont les ouvertures sont si bien imitées de l'époque romaine.

Château de Luynes.—De Langeais, j'ai fait une excursion au château et à l'aqueduc de Luynes; mais tout cela n'est pas

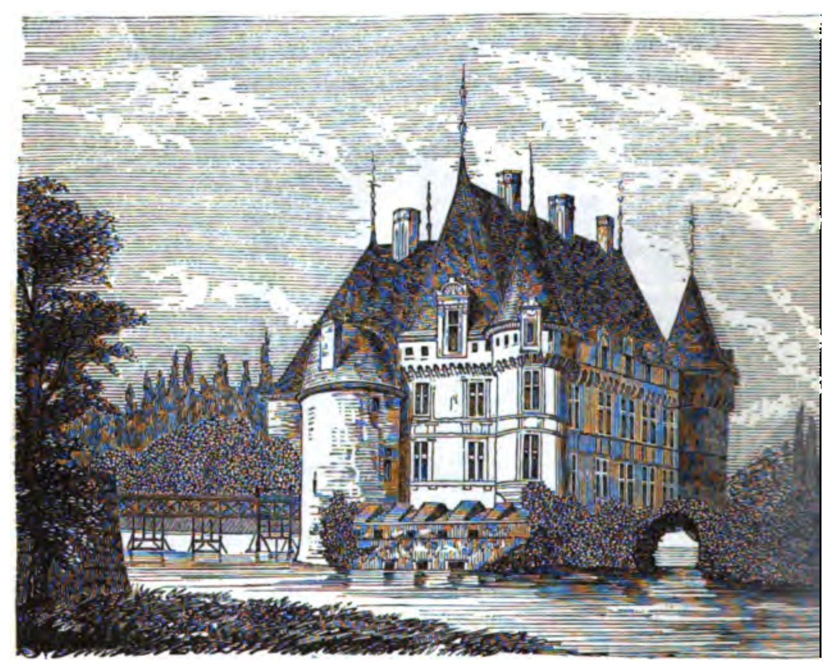


VUE DU CHATEAU DE LUYNES (INDRE-ET-LOIRE).

nouveau pour vous : je voudrais seulement témoigner un désir à l'adresse de la *Société archéologique de Touraine,* c'est que cette Société publiât quelque chose de plus explicite qu'on ne l'a fait sur l'emplacement de l'établissement gallo-romain auquel l'aqueduc portait ses eaux. La Sauvagère a donné un

plan des lieux ; mais depuis lui on ne les a pas explorés de manière, par exemple, à rétablir, soit au moyen de fouilles, soit au moyen de recherches et de suppositions motivées, la disposition des édifices et leur destination probable. La Société archéologique de Touraine pourrait, je pense, faire de nouvelles recherches avec d'autant plus de facilité que le chemin de fer permet d'aller de Tours à Luynes en peu de temps.

Azay-le-Rideau. — Je passe au château d'Azay-le-Rideau que vous avez visité il y a peu d'années avec M. Bouet, et dont



CHATEAU D'AZAY-LE-RIDEAU (INDRE-ET-LOIRE).

les restaurations vous ont paru satisfaisantes : c'est un des beaux châteaux de la Touraine, et qui, comme celui de Che-

nonceaux, se baigne dans les eaux d'une belle rivière; seulement c'est l'Indre qui passe sous le château d'Azay, et le Cher qui traverse le château de Chenonceaux.

L'église d'Azay présente dans sa façade des bas-reliefs disposés en lignes horizontales sur des tables calcaires, comme le Congrès archéologique en voyait à St.-Mesme l'année dernière. Cette disposition se rencontre dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vendée, et dans quelques autres de cette région.

Larçay. — Le château romain de Larçay a été encore le but d'une de mes excursions pendant mon halte à Tours; j'avais emporté votre description illustrée, qui m'a été fort utile (1). Ce château est certainement une des places fortifiées les plus curieuses des derniers temps de l'Empire romain, et la Société archéologique de Touraine ne s'en est pas assez occupée. On sait, en effet, qu'elle commença par en révoquer en doute l'ancienneté, quand elle lui fut signalée par M. Boileau. Plus tard on en parla un peu, mais pas assez, dans un rapport de M. de Sourdeval sur une excursion à Bléré. Pour moi, je ne connais rien de plus digne des explorations sérieuses et des descriptions d'une Société archéologique locale que les monuments romains, quand ils sont aussi bien caractérisés que celui-ci. L'aqueduc qui suit la vallée et passe au-dessous de Larçay m'a aussi beaucoup intéressé.

Thésée. — Le château de Larçay avait stimulé mon goût pour les explorations, et je me suis décidé à aller visiter le monument du Thésée-sur-Cher, le *Thassiaca* de la Carte de Peutinger, sur la route de Tours à Bourges.

Je me suis toujours servi des renseignements précieux con-

(1) Voir cette description dans le t. XXVIII du *Bulletin monumental*.

signés, sur les localités anciennes de cette route, dans les divers volumes du *Bulletin monumental*. J'ai vu Chenonceaux, Montrichard, etc., etc., décrits dans ce *Bulletin* et sur lesquels je n'ai rien à dire, et je me suis arrêté à Thésée pour examiner attentivement la grande construction romaine qu'on y voit et qui est une des plus considérables que nous trouvions en France. Vous en avez publié le plan et des vues; en voici une autre (Voir la page suivante) que j'emprunte à M. Roach Smith, l'auteur anglais qui s'est le plus occupé de nos antiquités romaines depuis quelques années. Je suis assez porté à admettre que ce bâtiment était un établissement de poste, sur la route de Tours à Bourges. Précédé d'une vaste cour rectangulaire dont les murs ont disparu, on y distingue encore une grande salle éclairée par de hauts jours et communiquant avec d'autres appartements du même corps-de-logis; en avant, aux deux extrémités de la façade, sont deux pavillons carrés que vous avez figurés dans vos diverses publications. Ces corps avancés ont intrigué la plupart de ceux qui ont visité l'édifice, et je ne connais pas encore d'explication bien satisfaisante de leur destination. Toujours est-il que des dispositions analogues se produisent dans plusieurs constructions romaines.

Nos architectes antiquaires sont encore peu avancés dans l'étude des constructions romaines, si bien que, dans les fouilles qui se font partout, ils ne peuvent presque jamais expliquer la disposition des pièces et leur destination. J'ai bien mon idée sur ce sujet, et j'ai fait mes petites déductions en comparant divers plans et voyant sur place des substructions romaines. Mais je crois prudent de garder pour moi, quant à présent, ce que je pourrais rigoureusement déduire de cette étude. Il y a tant de gens qui sont prêts à emprunter les idées des autres pour s'en faire un mérite en haut lieu! N'avons-nous pas vu ce que, vous et moi, nous



VUE CAVALIÈRE DU MONUMENT ROMAIN DE THÉSÉE (LOIR-ET-CHER).

avions dit il y a vingt ans, donné comme des découvertes de 1860 ou 61 par les hommes dont je parle, et comme découvertes dues à leurs explorations sagaces? Ma foi, j'aime mieux attendre un peu pour mettre mes idées au jour, que de voir ainsi les beaux oiseaux dont je parle se vêtir de mes pauvres plumes.

De Thésée, je suis allé à Blois, de Blois à Vendôme, à Châteaudun et à Chartres, dont j'étais honteux de ne pas connaître encore la belle cathédrale. Vous me ferez la grâce de penser que je n'ai pas vu ces villes sans y prendre quelques notes et sans y faire des observations; mais il me faudrait trop de place pour vous donner un aperçu de mes impressions, et je pourrai plus tard en faire l'objet d'un mémoire spécial pour le *Bulletin monumental.*

Chartres. — Je suis tombé à Chartres au milieu du concours régional, et je dois avertir les voyageurs de se garder d'entrer dans une ville honorée de la visite officielle des taureaux, génisses, cochons, moutons, qui viennent s'y faire couronner par le Gouvernement. Ce n'est pas que j'aie de l'éloignement pour ces bons animaux qui nous rendent tant de services, moi qui prends part aux progrès de l'agriculture en donnant à mes paroissiens de bons conseils puisés dans les livres, et qui visite avec intérêt leurs productions. Mais, dans ces grandes solennités agricoles, les villes, qui font certains frais pour le concours, sont bien aises de se rattraper par la consommation, et il n'y a pas de fêtes qu'elles n'imaginent pour attirer les curieux dans leurs murs, c'est-à-dire dans les cabarets et auberges. La consommation fait gagner les octrois, et c'est par là que les administrations retrouvent une partie de ce qu'elles ont dépensé en l'honneur de l'agriculture; il résulte de cette théorie que les concours agricoles sont devenus des espèces de foires, où l'agriculture

occupe moins les esprits de la multitude que le désir de s'y amuser, *n'importe comment.*

De là résulte que les auberges sont pleines, et qu'il faut, pour les pauvres voyageurs comme moi, loger dans une espèce de grenier. Je n'étais, en effet, ni juré du grand concours, ni exposant, et je n'avais à exhiber aucune qualité pour obtenir une chambre passable.

J'ai fait contre fortune bon cœur, et j'ai, après une nuit passée sur un grabat, résolûment commencé mon exploration de la cathédrale, de St.-Pierre et de St.-Brice : cette dernière église est en voie de restauration ; j'ai appris avec plaisir que M. Paul Durand avait fait mouler, pour le musée plastique de la Société française d'archéologie, plusieurs des chapiteaux les plus curieux. C'est l'architecte du Gouvernement, M. Boisvilwald, qui a dirigé les restaurations très-bien entendues de l'église St.-Brice, et M. Paul Durand qui en a surveillé l'exécution.

L'examen des autres monuments de Chartres et du musée a pris le reste de ma journée. Le lendemain, de bonne heure, j'ai visité le concours *de bestiaux*, les nombreux *instruments d'agriculture* et les *produits* qui forment l'ensemble de l'exhibition régionale. Les concours seraient beaucoup plus utiles, je crois, s'il y avait quelques personnes chargées de démontrer l'utilité des instruments aratoires nouveaux, et de faire des espèces de conférences agricoles devant les visiteurs. Les concours régionaux offriraient ainsi une occasion d'enseigner les bonnes pratiques agricoles, au lieu que j'ai vu passer un grand nombre de visiteurs devant les instruments sans en comprendre l'utilité et sans y faire beaucoup d'attention.

On pourrait, pour les bestiaux, donner de la même manière des notions sur les caractères des races diverses, et faire ainsi un cours populaire de zootechnie. On répéterait ces expli-

cations deux ou trois fois par jour, de manière à en faire profiter le plus grand nombre possible de visiteurs.

Voilà, Monsieur, des idées qui me sont venues et que je vous soumets sans savoir si elles méritent d'être prises en considération; mais il m'a semblé qu'on pourrait donner aux concours régionaux une plus grande utilité, et que dans l'état actuel ils coûtent plus qu'ils ne valent, quoiqu'ils aient, je me hâte de le dire, produit de bons résultats depuis leur origine.

Le goût des exhibitions prend des proportions qui ne connaissent plus de limites : non-seulement la ville de Chartres exhibait, comme je vous le disais, de riches séries de productions agricoles, végétales et animales; mais la Société archéologique d'Eure-et-Loir elle-même, qui devait tenir une brillante séance, annonçait, dans ses lettres de convocation, qu'on y verrait *cinq membres de l'Institut, cinq immortels!* y compris le savant astronome, à la chevelure blonde et bien fournie, qui dirige l'Observatoire de Paris.

Cette exhibition d'un nouveau genre piquait vivement ma curiosité, et je comptais rester un jour de plus à Chartres pour la satisfaire, quand je me suis aperçu que les maîtres d'hôtel ont des prix spéciaux *en temps d'exhibition,* et qu'un jour de plus passé à Chartres me coûterait autant que trois ou quatre jours passés à Paris. J'ai calculé d'ailleurs qu'en allant à trois heures, le lundi suivant, au palais Mazarin, je pourrais assister à la séance hebdomadaire de l'Académie des sciences, et voir non pas seulement *cinq*, mais *soixante* membres de l'Institut; enfin je pensais à mes amis du bois de Boulogne, auxquels il me tardait de rendre visite : tout cela m'a décidé à quitter Chartres la veille de la grande séance de la Société d'archéologie, et à me priver de cette solennité académique et des célébrités qu'on devait *y faire voir.*

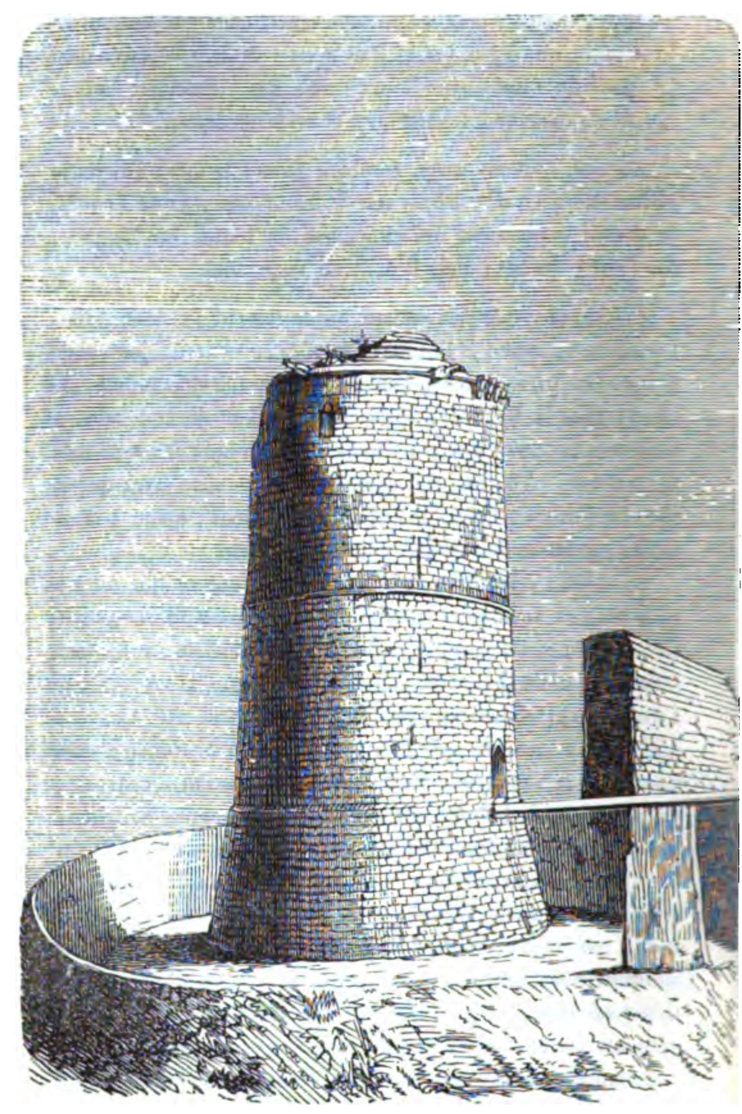
Je n'abuserai pas de votre patience en vous entretenant de

ce que j'ai vu à Paris et au Jardin d'acclimatation pendant les huit jours que j'y ai passés. Ces détails seraient déplacés dans le *Bulletin monumental*, et je vais me renfermer dans le cercle de mes études artistiques et archéologiques.

Dieppe. — Vous savez combien j'aime la mer; j'ai voulu visiter Dieppe, où j'espérais voir *le grand fossoyeur de France,* le savant explorateur des cimetières de toutes les époques, M. l'abbé Cochet; mais il était en inspection.

Lillebonne. —Je suis revenu par le Havre : j'ai visité Lillebonne et vu avec un vif intérêt le théâtre et le donjon cylindrique du XIIIe. siècle, dont vous aviez autrefois publié une coupe dans le *Bulletin monumental*, et dont je vous adresse à mon tour une élévation très-exacte, quoique dessinée médiocrement (Voir la page suivante); mais vous savez que je ne suis pas un artiste : je fais ce que je peux; quant à la fidélité, je tâche de l'observer rigoureusement.

Le théâtre romain et le donjon, voilà tout ce qui reste à Lillebonne : vous aviez signalé quelques restes de sculptures déposés dans un grenier près de l'Hôtel-de-Ville; mais tout cela, m'a-t-on dit, a été emporté à Rouen. J'ai regretté, je l'avoue, cet enlèvement de tout ce qui avait été trouvé à Lillebonne. Je sais que cela est très-bien à Rouen; mais comment se fait-il que Lillebonne n'ait pas fait construire, près de l'Hôtel-de-Ville, un petit musée pour recevoir tout ce que son sol avait donné? L'Hôtel-de-Ville a été construit sur l'emplacement des anciens bains romains, dont le plan a été publié dans votre *Cours d'antiquités monumentales.* On aurait pu placer dans ce musée le plan de cet édifice, les sculptures transportées à Rouen, et une foule d'objets qui, m'a-t-on dit, ont été dispersés. Je n'aime pas les déplacements, et ces objets, réunis *sans mélange* dans la cité de Lillebonne, auraient eu un genre tout particulier d'intérêt



VUE DU DONJON DE LILLEBONNE (XIIIe. SIÈCLE).

qu'ils ne conserveront pas, je le crains, au milieu des autres morceaux précieux qui forment la belle collection de Rouen. Mais vous allez dire que je pousse trop loin la rigueur des principes, et que déjà Rouen possédait la statue de bronze doré trouvée à Lillebonne et décrite par M. Rever, il y a quelque trente ans; qu'on y voit aussi la statue de marbre trouvée dans le balnéaire par M. Gaillard de Folleville, et que la réunion de tout ce qui a été découvert à Lillebonne dans un même local est avantageux. A cela je ne puis répondre que par un *non* très-ferme. Je suis franc et tant soit peu entêté; mais je crois avoir raison de combattre vos objections. En les appliquant à d'autres localités, elles conduiraient à des conséquences déplorables et que nous n'accepterons jamais, ni vous ni moi. On pourra dire, par exemple, comme les Parisiens l'ont déjà dit, *que, les musées du Louvre renfermant la plus belle série d'antiquités, il vaut mieux que tout ce que la France renferme de bon s'y trouve*, et que l'on n'ait pas la peine de faire 200 lieues pour aller chercher, à Narbonne ou à Lyon, des inscriptions qui pourraient toutes être réunies à Paris, pour la plus grande commodité des épigraphistes; que votre Tapisserie de Bayeux figurerait bien au musée des Souverains! etc., etc., etc. Vous voyez où l'on pourrait en venir, en tolérant un principe dangereux : aussi je ne fais, pour ma part, aucune concession, et je dis *que l'on a eu tort d'envoyer à Rouen ce qui avait été trouvé à Lillebonne.* Que sait-on si le nouveau musée de St.-Germain n'essaiera pas de soutirer une partie de ce que nos musées de province renferment de curieux et d'authentique, en fait d'objets de l'âge de pierre et de l'âge de bronze, pour me servir du jargon des celtomanes? Vous avez bien obtenu de l'administration des musées une réponse à la lettre que vous aviez adressée à S. M. l'Empereur, pour le supplier de ne pas permettre qu'on dépouille les localités de ce qu'elles possè-

dent. On vous a dit que l'on partageait vos vues et que des *moulages valaient les originaux;* mais j'ai de l'expérience, je connais les hommes, et je ne serais pas surpris que, malgré ces promesses, on ne fît rafle sur beaucoup d'objets dont nos départements ne comprennent pas assez le haut prix : les collectionneurs de toutes les catégories ont tant de zèle quand il s'agit de récolter et de centraliser, que je ne suis pas tranquille pour l'avenir.

Donc, il ne faut pas admettre qu'on ait eu raison de transporter à Rouen ce qui était à Lillebonne, et si je rencontrais quelque part M. de Glanville ou M. l'abbé Cochet, je leur en témoignerais mon déplaisir.

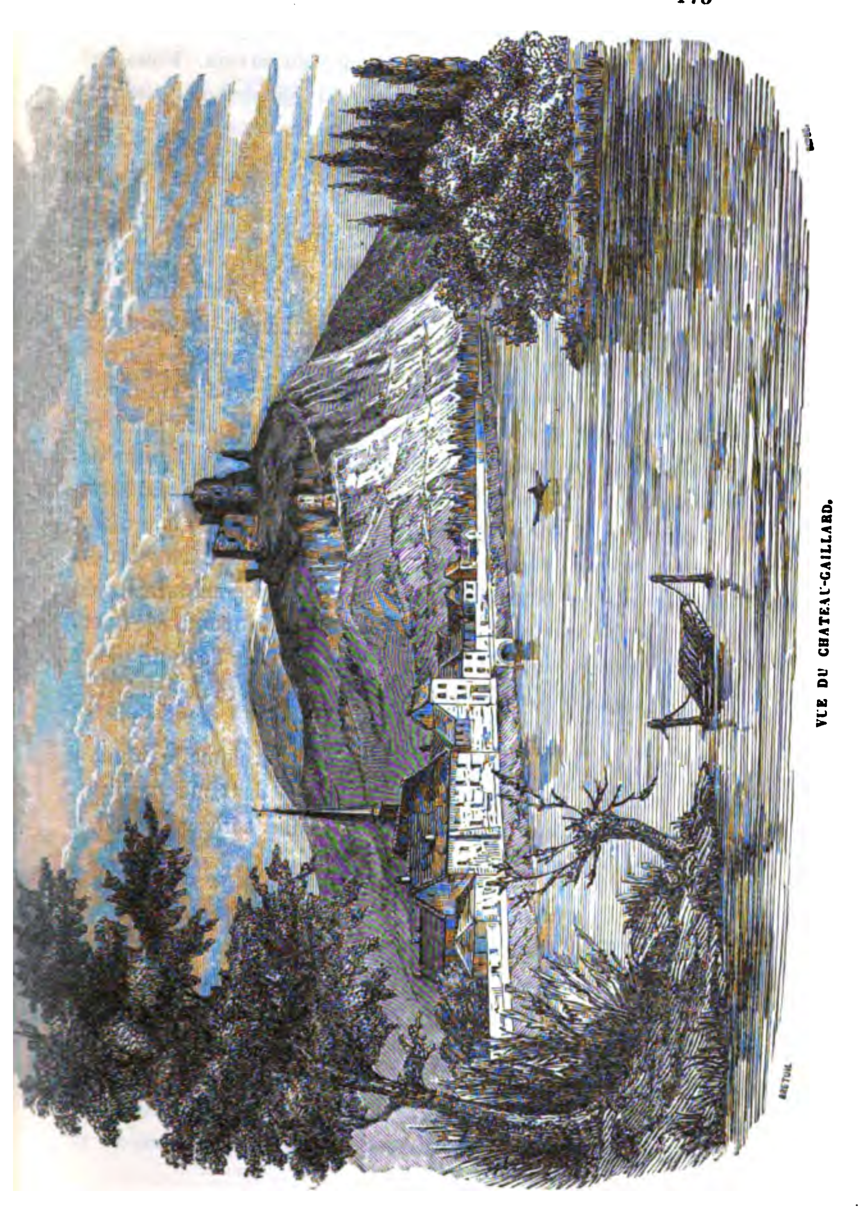
Tous ceux qui, comme moi, quittent le chemin de fer et prennent l'omnibus pour venir à Lillebonne ont droit de se plaindre, puisqu'on les a privés de la vue d'objets qui auraient augmenté l'intérêt du voyage.

Les Andelys. — J'ai quitté Lillebonne pour aller aux Andelys, afin de visiter le fameux Château-Gaillard (Voir la page suivante), le livre de M. Deville à la main; puis je suis revenu directement à Paris où un ami m'avait fixé un jour pour une excursion à Amiens.

Amiens. — J'ai passé un jour à Amiens; presque tout ce temps a été consacré à la cathédrale.

Je croyais que le musée était installé dans les nouveaux bâtiments, mais cela n'est pas fait encore. J'ai donc pu seulement visiter l'édifice, sur le frontispice duquel on pourra graver, si l'on veut : PRODUIT DE LA LOTERIE DEPUIS QU'ELLE EST DÉFENDUE PAR LA LOI.

St.-Acheul. — En partant d'Amiens, je suis allé à St.-Acheul pour y voir le gisement de haches en silex qu'on y a signalé et qui a décidé les savants à reporter l'apparition



VUE DU CHATEAU-GAILLARD.

de l'homme sur la terre beaucoup plus loin qu'on ne l'avait cru d'abord. Je vous envoie une coupe du terrain. Vous êtes géologue, et moi je ne le suis pas; la légende vous indique à peu près ce que j'ai pu voir; tirez les conséquences que vous voudrez. Quant au moulin Quignon, où on a trouvé une mâchoire d'homme, je ne l'ai pas visité.

Je confesse d'ailleurs, à ma honte, que j'ai peu de goût pour les antiquités anté-historiques, et que je crains les anachronismes. L'âge de pierre, l'âge de bronze sont difficiles à bien délimiter, et je suis un peu sceptique à l'endroit des classifications que proposent les antiquaires *néo-celtiques*.

Les conséquences qu'ils tirent de certains faits de distribution géographique des monuments en pierre brute ne me paraissent rien moins que concluantes; car la durée des matériaux et l'abondance de ceux-ci peuvent avoir influé très-sensiblement sur leur présence ou leur absence; et vouloir prendre ces pierres pour guides, afin de tracer avec leur secours la marche des populations et leurs limites géographiques, c'est être bien hardi pour un esprit simple et timide comme le mien. Mais le sujet est à la mode, et il faut parler de l'âge de pierre et de l'âge de bronze, sous peine d'être en arrière de son siècle.

Je quitterai Paris dans quelques jours, et comme je prendrai le chemin des écoliers pour retourner dans ma paroisse, j'aurai peut-être une autre lettre à vous adresser quand je serai rentré dans ma solitude.

LETTRE A M. DE CAUMONT

SUR

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

ET LES EXPLORATIONS GALLO-ROMAINES

DE LA FORÊT DE COMPIÈGNE,

Par M. X.....,

Antiquaire bourguignon.

J'avais vu Pierrefonds autrefois, du temps du roi Louis-Philippe, et les restaurations considérables qu'on y a faites me donnaient l'envie bien légitime de comparer l'état actuel de ce château avec celui dans lequel je l'avais vu il y a vingt-cinq ans. Je partis donc de Paris, et arrivé à Compiègne, je louai un cabriolet.

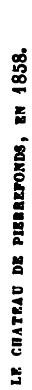
Je ne suis pas un Automédon de première force et je me trouvai dans un grand embarras : le cheval qui était attelé sur mon véhicule avait effectivement un tic des plus désagréables : il ruait quand une voiture un peu aristocratique passait sur la route ; et si le cocher de l'équipage était galonné, il ne se contentait pas d'une ruade, il hurlait et reculait ; il ne me fallut pas long-temps pour m'apercevoir que cet animal était socialiste, et que l'aristocratie le mettait en fureur. Le fouet dont j'essayai de me servir ne faisait que le rendre plus intraitable. Heureusement pour moi la Cour

n'était pas à Compiègne, et je ne devais pas rencontrer de voitures à quatre chevaux qui auraient pu mettre en fureur le locatis que le hasard m'avait fait choisir ; mais je craignais de rencontrer un inspecteur-général des monuments. Je me disais que ces messieurs voyagent en poste ; qu'ils pourraient bien être allés visiter les travaux de Pierrefonds, et que mon cheval allait être de fort mauvaise humeur en voyant un conducteur en uniforme faisant claquer son fouet et retentir des grelots. Rien n'est aristocratique comme les grelots. Heureusement je ne rencontrai qu'une voiture modeste à deux chevaux que le mien salua d'une seule ruade, et je ne fus pas jeté dans les fossés comme je l'avais craint un instant. Je rencontrai d'ailleurs, en revenant, un pauvre antiquaire comme moi auquel je fis part de mon aventure, et qui voulut bien modérer le pas de sa monture pour m'aider, en cas de danger. Je fis ma rentrée à Compiègne sans avoir versé.

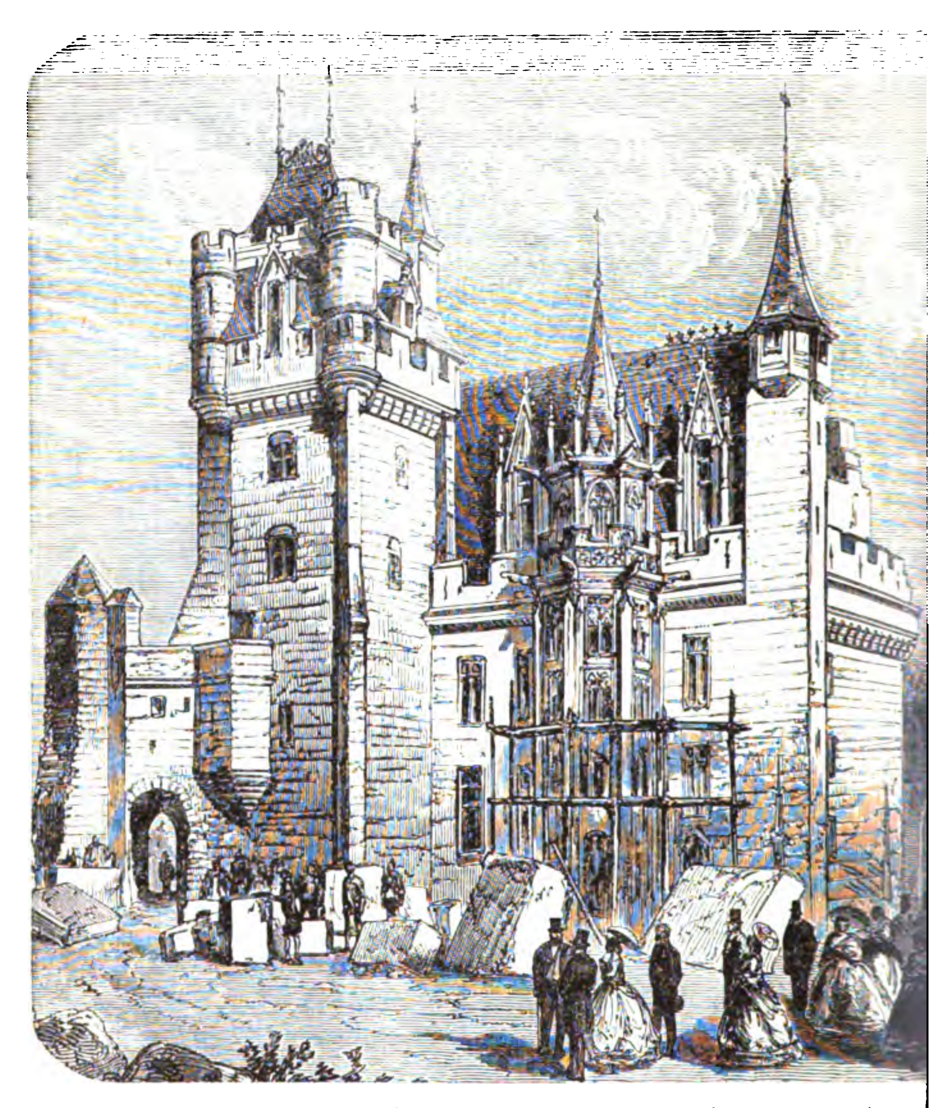
Mais je m'aperçois que cet épisode de mon voyage me fait oublier le château et j'y reviens.

Pierrefonds, qui était en ruines il y a vingt ans, mais dont les ruines avaient une grande réputation, sera complètement restauré dans trois ans. Déjà plus de la moitié du travail est faite, sous la direction de l'habile architecte M. Viollet-le-Duc. Le dessin ci-joint (Voir la page suivante), que vous connaissez bien, montre dans quel état était le château avant le commencement des réparations, en 1858 ; voici la partie restaurée qui correspond à l'ancien donjon (Voir la page 180). M. Viollet-le-Duc a publié récemment, pour les voyageurs qui visitent le château, une notice avec figures, laquelle me dispense de vous communiquer mes notes, nécessairement bien moins complètes que celles de l'homme spécial auquel les grands travaux de restauration ont été confiés.

Vous aviez le premier, Monsieur, et long-temps avant tous les autres, dans le 5ᵉ. volume de votre *Cours d'antiquités*, insisté sur les transformations que subirent les donjons au



LE CHATEAU DE PIERREFONDS, EN 1858.



PARTIE RESTAURÉE DU CHATEAU DE PIERREFONDS (INTÉRIEUR DE LA COUR).

XIVe. et au XVe. siècle, et vous aviez cité comme exemple celui de Pierrefonds; ce n'est plus effectivement un donjon proprement dit, c'est un petit palais fortifié avec toutes les dépendances nécessaires pour l'habitation. M. Viollet-le-Duc, avec ses judicieux aperçus et son étude approfondie des lieux, a parfaitement établi tous ces faits très-curieux pour l'histoire de l'architecture militaire et du progrès des idées en France au commencement du XVe. siècle. Je me contente de vous envoyer le plan du château; quant aux élévations, on en a publié plusieurs, et de tous côtés la masse se présente admirablement. Au point de vue de la défense, il ne manquait rien au château de Pierrefonds; des machicoulis, auxquels on accédait par des chemins couverts couronnent toutes les courtines, comme dans le système qui prédomine au commencement du XVe. siècle, et que l'on voit se reproduire si souvent dans les châteaux des bords de la Loire, à Langeais, par exemple, où de belles tours commandaient toutes les approches par leur saillie et leur hauteur.

La vie publique ou administrative trouvait à Pierrefonds de grandes salles pour l'administration de la justice et les grandes réunions.

Mais je ne veux pas faire ici une description : je me hâte de terminer en vous exprimant la satisfaction que j'ai éprouvée en voyant le goût de l'Empereur pour le rétablissement du château de Pierrefonds, et je transcris les paroles consolantes que l'on trouve à la fin des notes de M. Viollet-le-Duc :

« L'Empereur a reconnu l'importance des ruines de Pierre-
« fonds au point de vue de l'histoire et de l'art. Le donjon et
« presque toutes les défenses extérieures reprennent leur as-
« pect primitif; ainsi nous pourrons voir bientôt le plus beau
« spécimen de l'architecture féodale du XVe. siècle en France
« renaître par la volonté auguste du Souverain. Nous n'avons
« que trop de ruines dans notre pays, et les ruines ne donnent

« guère l'idée de ce qu'étaient ces habitations des grands sei-
« gneurs les plus éclairés du moyen-âge, amis des arts et des
« lettres, possesseurs de richesses immenses. Le château de
« Pierrefonds, rétabli en totalité, fera connaître cet art à la
« fois civil et militaire qui, de Charles V à Louis XI, était su-
« périeur à tout ce que l'on faisait alors en Europe. C'est dans
« l'art féodal du XVe. siècle en France, développé sous l'inspi-
« ration des Valois, que l'on trouve en germe toutes les
« splendeurs de la Renaissance, bien plus que dans l'imitation
« des arts italiens. »

Fouilles gallo-romaines.—J'ai visité les fouilles pratiquées sur la route de Pierrefonds à Alligny dans la forêt, à 2 kilomètres de Pierrefonds ; elles sont considérables et attestent le goût de Sa Majesté pour les antiquités gallo-romaines. J'ai vu là des bains avec fourneau d'hypocauste très-bien conservé, des réservoirs d'eau et des rigoles cimentées qui conduisaient l'eau dans le balnéaire (1).

J'ai vu une quantité considérable de murs qui ne couvrent pas moins de 2 hectares dans cette partie de la forêt, et qui, évidemment, ont formé par leur assemblage une bourgade d'une certaine importance. Les faits sont là conformes à ceux que j'ai observés ailleurs. Peu de fondations ; appartements carrés pour la plupart ; rigoles pour le dégagement des eaux pluviales; trottoirs formés de *grandes pierres* juxtà-posées. Quant à la destination absolue de certaines pièces, il faudrait une étude plus longue que celle que j'ai pu faire pour l'indiquer ; il est fort à désirer que M. Viollet-le-Duc qui, dit-on, a dirigé ces fouilles, fasse lever un plan exact de toutes les constructions.

(1) Il sera intéressant de rechercher la source qui alimentait la rigole dont je parle ; je n'ai pas vu de point culminant d'où l'eau ait pu être amenée.

Fouilles St.-Pierre. — D'autres fouilles ont été faites sur la hauteur de St.-Pierre dans la forêt, et elles se continuent : je ne les ai pas visitées ; il paraît que l'éminence est entourée de fossés de circonvallation.

Vous le voyez, Monsieur, ces vestiges d'habitations prouvent bien que la forêt n'a recouvert les parties où existaient ces habitations que postérieurement à leur abandon ; on voit encore, au milieu du bois, des protubérances qui ne sont produites que par les matériaux des murs écroulés, et c'est là ce qui guide les ouvriers dans la recherche des ruines auprès de Pierrefonds. C'est ainsi, du reste, que les choses se présentent dans beaucoup de localités boisées aujourd'hui, et cela se comprend : quand les barbares ont incendié et ruiné les habitations gallo-romaines, elles ont dû être abandonnées ; les populations, décimées et chassées, ne sont pas revenues, et dans la suite les arbres ont végété au milieu de ces débris.

Champlieu. — Je ne pouvais quitter la contrée sans aller à Champlieu, dont vous avez parlé dans le *Bulletin monumental*. J'avais acheté à Pierrefonds une brochure sur les antiquités romaines importantes que je devais voir dans cette localité, et les planches de ce livre, tout imparfaites qu'elles sont, m'ont été utiles. Le texte de l'ouvrage lui-même m'avait intéressé par son style enthousiaste : on y lit : *Quelques coups de pioche font jaillir de toutes parts des débris romains. Le sol retentit, et de sourds échos semblent monter à la surface de la terre, comme les plaintes de villes ensevelies depuis deux mille ans.*

Mon guide est plein de poésie, comme vous le voyez, et je lisais le passage suivant de sa brochure quand j'arrivai devant les ruines de Champlieu :

« En tournant le dos à cette magnifique vallée, il vous « faut suivre un sentier vulgaire qui disparaît souvent sous le « soc de la charrue ; le chemin s'infléchit et monte comme les

« luzernières, un air plus vif se fait sentir, une sorte d'uni-
« formité attriste le regard ; rien ne paraît à l'horizon, si ce
« n'est les ondulations des blés et des seigles qui s'abaissent et
« se redressent comme les vagues des mers. L'on marche
« ainsi pendant quelque temps dans l'incertitude, lorsque
« bientôt, entre ciel et terre, se détache un mur blanc comme
« les fantômes, qui étonne par son isolement et par sa forme ;
« vous approchez du monde romain !

« L'histoire se dresse tout à coup devant vous et la solitude
« cesse : l'esprit est occupé, la mémoire se peuple de souvenirs,
« l'intelligence s'élève et le cœur grandit ! On oublie la fatigue
« de l'excursion. »

Vous lirez la notice de M. Marchal : j'en ai acheté un exemplaire à votre intention ; il dit, en parlant de la statuaire romaine, à Champlieu, qu'elle montre que les Césars étaient *de grands amateurs ;*

Que les hydres et les sirènes courent et déroulent les anneaux de leurs corps le long des frises et des frontons, et rampent autour des entablements.

Je regrette que, dans tout ce qui est dit sur Champlieu, on oublie que c'est à M. le comte de Breda et à M. Thiollet qu'on doit les premiers travaux de déblaiement du temple, lesquels ont attiré l'attention sur cette localité importante. Il est fâcheux aussi que l'on oublie les allocations faites alors par notre Société française d'archéologie, qui a eu l'initiative de tant de bonnes choses. Ces allocations furent judicieusement employées par M. Thiollet qui s'était établi sur les lieux, et qui put reconnaître le plan et les dimensions du temple et faire des dessins qui ont été publiés dans le temps par la Société avant que d'autres s'occupassent de Champlieu.

Mais vous avez vous-même parlé de Champlieu ; vous en avez décrit le théâtre et le temple ; je m'arrête donc dans la mention que je voulais en faire.

CATHÉDRALE DU MANS.

NOTE DE M. PARKER

A L'OCCASION DE LA LETTRE DE M. E. HUCHER

Dans le t. XXIX°. du *Bulletin monumental*.

M. E. Hucher a rapporté, avec quelques développements, dans le *Bulletin monumental* de l'année dernière, page 826, les résultats d'une visite faite aux divers monuments anciens de la ville du Mans par MM. Parker et Burges. Nous éprouvons l'un et l'autre le besoin de revenir sur ce compte-rendu sommaire et d'expliquer, avec plus de détails, les motifs qui nous déterminent à assigner telle ou telle date à certaines parties de ces édifices.

« Je crois que la date de 1145, que M. Hucher m'a mon-« trée (1), est de la plus haute importance et donne la clef de « toute la partie architecturale de la cathédrale : cette date est « incisée dans la partie basse du pilier sud-est de la tour cen-« trale (2). Cette tour appartient au chœur construit après « l'incendie de 1135, et le chœur se continua, suivant l'habi-

(1) Voir la représentation de cette date dans le mémoire de M. Hucher sur l'émail de Geoffroy Plantagenet (*Bulletin monumental*, année 1860 p. 685).

(2) Il n'y a pas de tour centrale au Mans, la tour est placée à l'extrémité du transept méridional. (*Note de la Rédaction.*)

« tude de l'époque, à l'ouest de la tour et comprit la première « arcade de la nef qui était cachée par les boiseries du jubé, « et par conséquent a échappé à toutes les altérations et re- « constructions subséquentes.

« Par conséquent, c'est presque la seule portion de l'église « de Geoffroy Plantagenet qui nous est restée intacte.

« Les arcades qui touchent les piliers d'une tour centrale « sont nécessaires à la supporter et sont toujours construites « avec la tour, et il arrive assez souvent que l'arcade à l'ouest « échappe aux changements, comme dans la cathédrale du « Mans ; aussitôt que le chœur était prêt pour le service, il « était consacré sans attendre le complément de la nef ou « vestibule, qui n'était pas nécessaire pour le service ; et au « moins la consécration de 1158 était, sans doute, la consé- « cration du chœur seulement. Le chœur a été reconstruit « dans les XIIIe. et XIVe. siècles ; mais on a conservé les par- « ties basses des murs et des piliers qui étaient jeunes encore « et qui ont servi de fondation à la nouvelle construction.

« Geoffroy Plantagenet était enterré dans l'arcade du nord « du transept et de la tour centrale, ce qui fait voir que la « nef n'était pas finie (1).

« Les bienfaiteurs sont toujours enterrés dans les parties les « plus importantes de l'église qu'ils ont construite. Suivant « l'habitude de l'époque, la nef avait été commencée par « Geoffroy Plantagenet. La facade de l'ouest était finie, ou « presque finie, et les murs du bas-côté avaient été construits « à une hauteur suffisante pour servir de murs d'enclos. « Les grandes arcades, aussi, avaient été construites à « plein-cintre. Alors une interruption de travaux est arrivée,

(1) Voir le mémoire de M. Hucher, pour tout ce qui touche à la sépulture de Geoffroy Plantagenet dans l'église du Mans (*Bulletin monumental*, 1860, p. 669).

« causée selon toute probabilité par la mort du comte et le « manque de fonds. Après un temps considérable, vers la fin « du XIIe. siècle, probablement, les travaux ont été repris ; « mais un changement de goût et de mode était arrivé dans « l'intervalle : les parties hautes de la nef sont dans le style de « transition et, les arcades à plein-cintre ne s'accordant pas « avec le nouveau style, on a changé leur caractère par l'in- « sertion d'autres arcades en ogive au-dessous des arcades en « rond-point. C'est un changement ancien, mais qui se trouve « ailleurs, comme à Bayeux et à Bernay. L'ornementation de « la portion qui est de la période de transition s'accorde bien « avec l'époque.

« L'hospice de Coëffort est un autre exemple magnifique « de la transition ; je dois beaucoup de remercîments à « M. Hucher pour m'y avoir conduit.

« La salle, dont la fondation est de 1180, fait assez voir qu'il « n'y a rien avant cette date. Mais, sans la date de consé- « cration, nous ne connaissons pas combien d'années la con- « struction a duré ; probablement de dix à vingt ans, et alors « le style s'accorde bien avec les autres hôpitaux fondés par « Henri II, comme à Angers et à Caen, quoique la sculpture « soit plus belle et plus délicate. M. Hucher nous a dit que « Henri II a enrichi la cathédrale de dons considérables à « la même époque que la fondation de l'hôpital : cette donnée « s'accorde parfaitement avec les monuments.

« Sur le sujet des peintures murales de l'église du Pré, « nous avons admis leur mérite et l'effet qui en est produit. « Mais il nous semble que M. Hucher nous a mal compris, en « nous considérant comme étant sous le préjugé de ce qu'il « appelle la *simplicité anglicane*, c'est-à-dire le badigeon, « avec lequel les *puritains* ont détruit les peintures qui « recouvraient toutes nos églises.

« Au contraire, nous admirons toujours les peintures dans

« le style ancien, avec toutes les autres décorations des églises
« du moyen-âge. L'Église anglicane admet une liberté parfaite. Il y a deux sections dans notre Église : la section puritaine et la section catholique, qui ne s'accordent pas sur le sujet de l'ornementation; mais ni M. Burges ni moi ne sommes puritains. J'espère que M. Hucher, prendra en bonne part ces observations qui nous ont semblé nécessaires.

« PARKER. »

NOTE DE M. HUCHER.

Non-seulement je prends de bonne part ces observations comme elles me sont données, mais encore je suis heureux d'avoir provoqué les excellentes explications de notre confrère M. Parker.

Seulement, qu'il nous permette de dire, comme le porte une des notes précédentes, que les quatre maîtres-piliers du milieu du transept ne paraissent pas faits pour supporter une tour centrale : il n'a jamais existé en cet endroit qu'une tourelle insignifiante et aujourd'hui détruite; mais cette remarque n'infirme pas les assertions de M. Parker, qui me semblent fort logiques en ce qui touche les parties de la cathédrale construites à l'époque de la mort de Geoffroy; l'opinion du savant antiquaire anglais s'accorde, du reste, avec ce que nous avons dit nous-même, lorsque nous avons fait connaître, pour la première fois, la date précise (1145) dans ce *Bulletin* (V. la p. 685 de l'année 1860, article sur l'émail de Geoffroy Plantagenet).

Nous ajouterons que le chœur tout entier, moins les chapelles rayonnantes, peut être un peu plus jeune, et dater du milieu du XIII°. siècle; les vitraux qui garnissent les plus hautes fenêtres, celles du clérestory, offrent, en effet, l'image du prélat en charge, Geoffroy de Loudun (1234-1255), au moment de la consécration du chœur, c'est-à-dire en 1254.

Il ne faudrait cependant pas rajeunir beaucoup la chapelle, car les vitraux de la chapelle de la Vierge sont antérieurs, comme facture, à ceux du clérestory ; il est assez admissible, du reste, que cette chapelle absidale, toujours très-vénérée, dut être fermée peut-être avant tout le reste du vaisseau, c'est-à-dire vers 1240 environ. La partie du XIVe. siècle se borne à l'ornementation d'une porte, située à l'occident, dans le tympan de laquelle on voit saint Julien faisant jaillir la fontaine miraculeuse de l'Éperon, au milieu d'une délicieuse ornementation naturaliste comme le XIVe. siècle savait la faire.

On ne connaît rien de précis, quant à la construction de l'hospice de Coëffort ; on a, du reste, la charte confirmative de sa fondation qui est rapportée par Cauvin (*Recherches sur les établissements de charité du diocèse du Mans*, p. 20), et tout s'accorde pour donner raison à la date 1180 fixée par cet auteur.

Il est vraisemblable que l'édifice ne fut pas long-temps en construction, car Henri II en parle dans cette charte comme d'un établissement fonctionnant de son temps, et Henri II est mort en 1189.

Du reste, ce n'est qu'en 1239 que Geoffroy de Loudun donna des statuts à la Confrérie de N.-D.-de-Coëffort, d'abord composée de laïques et ensuite de prêtres, afin de pouvoir administrer les malades.

M. Cauvin pense que c'est en 1397 que les confrères de Coëffort changèrent en église le bâtiment élevé par Henri II, et que les malades furent alors transférés dans un autre local.

Nous finirons en prenant acte de la déclaration de M. Parker qui se rallie complètement à l'école archéologique française, en ce qui concerne le culte de la peinture murale et les efforts qui sont faits aujourd'hui pour en reproduire la noble et religieuse expression.

LE DONJON
DE DOMFRONT

(ORNE);

PAR M. BLANCHETIÈRE,

Conducteur des ponts-et-chaussées, inspecteur de la Société française d'archéologie.

On peut, à bon droit, appeler Domfront la Suisse normande. Nulle part les rochers de grès-quartzite, argentés par des lichens, ne sont striés avec plus de grâce, déchiquetés en aiguilles plus fines, ni surplombés avec plus de hardiesse. Là sont des blocs énormes, posés sur une pointe, et qui semblent pouvoir être précipités par le plus léger effort à 70 mètres de profondeur, dans le lit de la Varenne. Ailleurs, des tours de roc brut, terminées par des pendentifs naturels, sont immobiles depuis les derniers cataclysmes. Voilà ce qui nous entoure et ce que l'on a sous les pieds quand on parcourt les ruines du château féodal de Domfront, ou que l'on contemple les restes imposants du donjon témoin des luttes héroïques de Guillaume-le-Conquérant, de Montgommery et de tant d'autres. Au loin, le regard embrasse un horizon immense, dans tout le demi-cercle méridional, terminé à l'orient par les hauteurs bleues de Prez-en-Pail, et s'étendant, à l'occident, jusqu'au-delà de Mortain. Cet espace n'est accidenté que par deux collines isolées : le Margantin et le Montécot. Au nord, au contraire, la vue rencontre un sol mamelonné, admirablement

décoré par toutes sortes de cultures alternées avec des bruyères, des taillis, des carrières d'une prodigieuse variété d'aspect. Au milieu de tout cela, la Varenne et mille ruisseaux tributaires promènent leur ondes dans des prairies toujours vertes.

Un lieu aussi bien fortifié par la nature que l'était Domfront, et dans une situation si pittoresque, ne pouvait manquer d'être apprécié de bonne heure, lorsque la féodalité étendait son réseau sur le sol de l'Europe et recherchait les points du territoire où la résistance trouvait dans l'art, uni à la topographie, les éléments d'une sécurité complète.

Aussi le château de Domfront et le donjon superbe, que nous voyons encore aujourd'hui, furent-ils créés par les ducs de Bellême dès le commencement du XIe. siècle.

Dans les siècles suivants, ce château acquiert de nombreux titres à la célébrité par la présence de personnages fameux et par les luttes dont il est témoin. Guillaume-le-Conquérant, Henri Ier. et Henri II y séjournent. Geoffroy d'Anjou et Mathilde en font leur résidence. Éléonore de Guyenne l'habite. Il voit naître Éléonore de Castille.

Théâtre ensanglanté d'une implacable guerre,
Dépendant tour à tour de France et d'Angleterre,
Par deux peuples rivaux trois cents ans disputé,
Parmi leurs meilleurs forts ce donjon fut compté.

Enfin cette longue suite de siéges et de combats est dignement close, en 1574, par l'héroïque résistance de Montgommery, tenant presque seul, en échec l'armée royale, commandée par le comte de Matignon.

Mais tout vieillit. La royauté absolue porta les derniers coups aux imposantes habitations des rudes dominateurs du sol et des hommes. La poudre, mise au service des armes au XIVe. siècle, avait commencé la ruine de ces forteresses; la poudre de mine l'acheva. Au XVIe. et au XVIIe. siècle, elle fit sauter

en l'air des blocs de maçonnerie qui jonchent encore le sol ; elle renversa des pans de murailles dont les matériaux sont demeurés inséparables.

Nés sur un de ces théâtres de gloire et de destruction, nous n'avions rien entrepris, jusqu'à ces derniers temps, pour conserver et mettre en relief nos richesses archéologiques ; au contraire, la cupidité voulut jadis faire main basse sur les pierres de taille qui formaient les angles des contreforts romans et des ouvertures semi-circulaires. Le donjon de Domfront en porte les stigmates, et l'on peut dire que si l'extraction dans ces murs n'eût pas été plus difficile que celle des carrières, il ne resterait peut-être plus en place une seule de ces pierres d'appareil.

De prétendus jardins et de tristes ruelles ont remplacé, depuis long-temps, les édifices si robustes du moyen-âge ou en ont enlacé les vestiges. On a limé ces ruines. On a logé les pourceaux dans les murailles, comme pour justifier le proverbe ; car ces ornements du paysage sont aussi des perles !

Toutefois, vers 1829, la douce et poétique verve de l'auteur du *Génie de l'Homme* fit ressortir tout ce que le vieux donjon présente de mélancolie aux rêveries du penseur. Tout le monde connaît les beaux vers de M. de Chênedollé sur le donjon de Domfront. Mais ces nobles accents ne devaient pas sitôt rendre à l'édifice les sympathies qu'il mérite.

Hâtons-nous de reconnaître, pour être juste, que la force individuelle, livrée à elle-même, est impuissante pour réaliser une grande œuvre, et que l'intérêt collectif dans la petite ville ne devait pas, de long-temps, disposer des ressources nécessaires pour accomplir tout le bien qu'il désirait.

Voici cependant comment continuent de se jalonner, depuis un tiers de siècle, les circonstances qui se rapportent au donjon donfrontais. Nous espérons que les lecteurs du *Bulletin monumental* prendront quelque intérêt au récit que nous

en faisons, et surtout à la solution prochaine de la question.

Dès 1830, M. de Caumont professait à Caen son *Cours d'antiquités monumentales*, et, donnant l'essor à son génie archéologique, dirigeait les esprits vers l'étude de nos richesses architecturales; il décrivait le château de Domfront dans le Ve. volume de son ouvrage. Plus tard, dans son *Abécédaire d'archéologie*, le savant professeur ne manqua pas de signaler le donjon de Domfront comme spécimen des remarquables constructions militaires du XIe. siècle.

Lors du Congrès de l'Association normande, tenu à Domfront en 1852, M. de Caumont voulut bien lire, dans une séance de la Société française d'archéologie, un mémoire qui n'avait pas été préparé pour cette circonstance, mais dans lequel nous tâchions de préconiser l'idée du dégagement du donjon et de la création d'une promenade au pied de ce curieux édifice. Cette pensée fut accueillie avec une bienveillance dont nous sommes touché. M. de Caumont la prit sous son patronage; M. Christophle, maire, promit de faire ses efforts pour la féconder, et il tint parole.

Le 17 août 1852, en effet, M. Christophle nous honorait d'une lettre portant que « de généreuses souscriptions en fa- « veur de l'œuvre projetée ne lui permettaient plus d'en « différer la réalisation. »

L'idée avait donc germé. Des adhérents, à la tête desquels il faut placer M. Martial Caillebotte et M. l'abbé Guillou, lui avaient accordé leur sympathie et l'avaient protégée de leur bourse et de leur influence. Cependant, dix ans se sont écoulés sans qu'elle ait mûri, et l'inaction se prolongerait peut-être encore sans un nouvel acte de la généreuse initiative de M. Caillebotte, dans le cœur duquel un long séjour à Paris n'a point affaibli le souvenir de sa ville natale. M. Caillebotte a élevé, en 1863, le chiffre de sa souscription à 10,000 fr.

Le Conseil municipal a, par délibération du 10 mai 1863,

adressé ses remercîments à ce généreux citoyen. Il a, en mê temps, constitué une commission spéciale pour l'étude d projet de promenade.

Dès sa 1re. séance (juillet 1863), cette commission a p un de ses membres, M. de La Tournerie, ingénieur, d'étud et de lui présenter le projet dont il s'agit.

De minutieuses opérations géodésiques ont été faites, so la direction de M. l'ingénieur, pour former le plan et déte miner le relief de tout le terrain compris dans l'ancien enceinte du château-fort, encore visible sur beaucoup de poin C'est de ce travail, mené à bonne fin par M. Rivière, que no avons extrait le plan ci-joint, présentant seulement les co structions du moyen-âge, autant qu'elles sont visibles, sa tenir compte du morcellement moderne de ce coin de terr Ce plan montre même les massifs de maçonnerie projetés p l'explosion de la poudre, quand la royauté en entreprit la d struction. On peut, à l'aide de ce plan, reconstituer par la pe sée, sans trop d'efforts, une notable partie de l'ancienne cit delle et de son enceinte fortifiée. Le donjon, le pont-levis, fossé occupé par la récente rectification de la route impéria les casemates qui le dominaient, la chapelle, les tours, l courtines, tout cela est visible ; et si des fouilles étaient pr tiquées avec ensemble et méthode, dans ce sol riche de sou venirs, combien d'autres faits ne révèleraient-elles pas ?

De nouveaux et précieux encouragements ont été accord à l'œuvre qui nous occupe. M. de La Roirie, bien connu po être le bienfaiteur de Domfront, non content de donner cette ville 20,000 fr. pour construire un viaduc destiné doter la vieille cité d'un accès facile, a versé en même temp 500 fr. pour la réalisation de la promenade du Donjon.

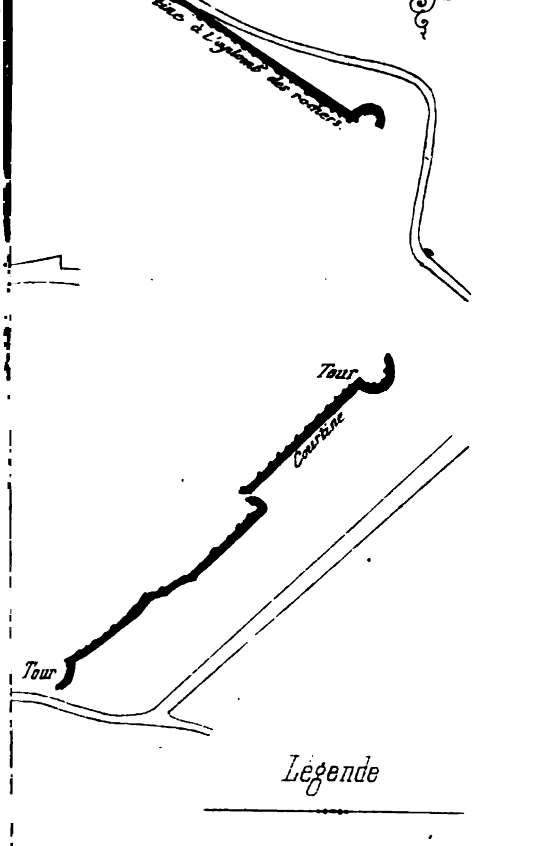
D'une autre part, la commission a adressé à M. le Ministre d la Maison de l'Empereur, une pétition rappelant quelques-un des principaux titres du donjon, et tendant à faire classer ce pré-



DES

Ruines du Château féodal

de DOMFRONT (Orne)



Légende

Constructions anciennes et ruines

Blocs détachés des constructions anciennes

cieux débris au rang des monuments historiques de France. M. le Préfet de l'Orne et M. de Caumont ont bien voulu appuyer cette demande, qui a été accueillie favorablement. Le classement a eu lieu au mois de décembre dernier. C'est là un fait acquis d'une haute importance. Le donjon de Domfront est désormais placé sous la protection directe de l'État et en position de participer aux libéralités que le Gouvernement accorde annuellement aux monuments historiques.

Nous avons pensé que cette consécration et les faits principaux qui l'ont précédée ne pouvaient manquer d'intéresser les lecteurs.

Les nombreux travaux de M. de La Tournerie ne l'empêcheront pas de soumettre prochainement à la Commission et au Conseil municipal le projet qu'on attend de lui.

Espérons qu'à la faveur de tant d'éminents témoignages d'intérêt, nous touchons à la création d'une promenade qui offrira un magnifique point de vue au pied des restes imposants du remarquable donjon qu'il appartenait à notre époque de dégager et de mettre en évidence.

Ajoutons que si cette innovation est chère à l'antiquaire, elle intéresse Domfront d'autant plus que cette petite ville ne possède ni promenade ni place qui en puisse tenir lieu.

Tous les genres d'intérêt viennent ainsi se grouper autour de ce projet. La beauté du paysage et la salubrité y trouveront la même satisfaction que l'archéologie et l'histoire. Tout le monde applaudira donc à cette œuvre, et chacun voudra contribuer à sa réalisation dans la mesure de ses forces.

RAPPORT ANNUEL

SUR

LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

DEPUIS LE 1er. JUILLET 1862 JUSQU'AU 30 JUIN 1863 ;

Par M. l'abbé COCHET,

Membre de la Société française d'archéologie.

L'archéologie a continué d'être cultivée et d'être en honneur dans la Seine-Inférieure durant l'année qui vient de s'écouler. Sans parler du classement de quarante-trois édifices nouveaux par le Conseil général, ce qui porte à quatre-vingts le nombre des monuments historiques du département, ce même Conseil a inscrit à son budget 300 fr. pour l'entretien et l'accroissement de son musée, et une somme égale pour la recherche, l'inspection et la conservation des monuments antiques. Prenant en considération les séances de la Commission des antiquités, toujours remplies des faits actuels les plus intéressants, il lui a ouvert un crédit pour l'aider dans l'impression de ses procès-verbaux. Cette impression, déjà arrivée à sa 12e. feuille, donnera une idée de l'état de l'archéologie dans notre pays depuis environ un demi-siècle (1818-1864).

Je crois devoir porter à ce bilan de la science et des mo-

numents historiques la création, par le Conseil municipal de Rouen, d'un musée céramique spécialement consacré aux anciennes faïences de cette célèbre cité.

Mais j'ai hâte d'arriver aux faits purement archéologiques, les seuls qui soient la matière de ce rapport.

Temps pré-historiques.

Personne n'ignore tout le bruit que fait autour de nous, et depuis déjà quatre années, la question de l'homme fossile et de ses œuvres. Cette question paraît se rapprocher de nous. Née sur les bords de la Somme, elle est apparue bientôt dans le bassin de la Seine. Le musée de Rouen possède deux hachettes qui proviennent des sablières de Sotteville. Tout récemment, le bassin de la Dieppe a montré, sur les collines d'Arques, un silex taillé qui a tous les caractères des haches dites *diluviennes*.

Je me contente d'appeler l'attention sur des faits dont il serait prématuré de tirer des conséquences.

Époque gauloise.

Cette année, la période gauloise ne nous a donné ni sépultures ni poteries, cependant elle n'a pas été complètement muette. J'oserai attribuer à cette époque reculée une hachette en silex trouvée à Auquemesnil (canton d'Envermeu), et deux beaux casse-tête, de la même matière, trouvés dans la *Motte-du-Charron*, à Grandcourt (canton de Londinières).

Un statère d'or, contemporain de la conquête des Gaules, s'est montré à Tiétreville (canton de Valmont), dans un champ voisin de ce hameau du *Buc* où fut découvert, en 1842, un ancien cimetière gallo-romain.

Enfin je revendique, pour la civilisation gauloise, les trois

hachettes de bronze recueillies dans un éboulement de la Hève, après la tempête du 20 décembre 1862. Ces trois *celtæ* sont entrés dans le musée de la ville du Havre.

Époque romaine.

Aucune civilisation, si l'on excepte le moyen-âge qui vit encore, n'a mieux empreint sa trace sur notre sol que celle qui suivit la conquête romaine. On ne peut fouiller la terre sans trouver un débris de cette grande couche latine qui couvrit l'ancien monde de ses arts et de ses institutions. Forcé de choisir parmi tous les points qui nous sont signalés à chaque pas, nous citerons ici : Fécamp, Vatteville, Graimbouville, Manneville-ès-Plains, Eu, Lillebonne, Rançon, Étretat et Rouen.

Des monnaies romaines en argent et en bronze, aux types de Néron, d'Antonin et de Claude-le-Gothique, ont été recueillies à Fécamp et dans la vallée. Deux laboureurs ont récolté, dans leurs champs, de magnifiques sols de Tibère et de Vespasien. Le premier a été trouvé à Graimbouville (canton de St.-Romain) ; le second, à Manneville-ès-Plains (canton de St.-Valery-en-Caux). Le sol de Vatteville et de Brotonne, l'antique palais d'Arélaune, a continué de se montrer prodigue en bronzes du Haut et du Bas-Empire ; mais, nulle part, cette année, plus riche découverte n'a été faite que sur la colline d'Eu qui porte le nom de Bois-l'Abbé. Là, dans le voisinage d'un édifice romain, reconnu en 1820 et 1861, un laboureur, en promenant sa charrue, a rencontré un beau vase en bronze contenant 1,040 monnaies d'argent. Quelques-unes de ces pièces étaient frustes ; mais, sur 996 qui ont été déchiffrées, on a reconnu des Tribonien-Galle, des Volusien, des Gallien, des Salonine, des Salonin et surtout des Posthume. Ces dernières au nombre de 669, sembleraient indiquer

l'époque de l'enfouissement du trésor (la fin du IIIe. siècle).

Cette même ville d'Eu, l'antique *Augusta*, ne cesse de se montrer fertile en objets romains. L'an passé, au lieu dit le *Minon*, sur la voie antique qui conduit à Pons, des travaux de déblai ont fait voir des incinérations gallo-romaines. Elles consistaient en vases de terre et de verre, dont quelques-uns ont été sauvés de la destruction.

Les environs des anciennes villes romaines sont toujours féconds en objets antiques. C'est ainsi qu'un chemin d'intérêt commun a fait rencontrer aux environs de Lillebonne, notamment à St.-Jean-de-Folleville, plusieurs substructions antiques, des tuiles, des poteries et des monnaies romaines.

Puisque j'ai prononcé le nom de Lillebonne, je suis heureux de consigner ici que de bonnes réparations ont été pratiquées, aux frais du département, dans le théâtre antique de cette cité. M. Demarest, notre architecte en chef, chargé de ce travail, s'est acquitté de sa mission avec autant de zèle que de talent.

Je profite également de cette circonstance pour remercier M. le Préfet de la Seine-Inférieure, d'avoir bien voulu faire entrer au musée de Rouen une foule d'objets d'art provenant des fouilles de Lillebonne et demeurés à la mairie de cette dernière ville. Ce n'était là qu'un dépôt, datant déjà de 30 à 40 ans, et qui demandait enfin à être réintégré dans son lieu définitif.

Le chemin de grande communication, n°. 37, de Guerbaville à Veules, a fait rencontrer, devant l'église de Rançon (commune de St.-Wandrille, canton de Caudebec), un *dolium* romain, entouré d'un certain nombre de vases funéraires. Le grand vase qui est entré au musée départemental provenait, sans nul doute, d'un cimetière antique des trois premiers siècles.

Déjà, à plusieurs reprises, la commune d'Étretat, ancienne

station romaine, nous a donné des monuments de toute sorte. Cette année, elle nous a fait voir la continuation d'un aqueduc, aperçu vers 1835 et fouillé en 1852. Cet aqueduc, qui conduisait les eaux à la *villa* du presbytère, se continue dans le Petit-Val sur un espace de plus de 2,500 mètres. Cette année, il a été vu au terroir de *Longchamps* et j'ai pu le reconnaître sur une longueur de plus de 100 mètres. Il était parfaitement conservé dans certaines parties, et M. Boucherot, agent-voyer du canton de Criquetot, a pu le relever avec beaucoup de soin pour les archives de la Commission des antiquités.

D'autres antiquités romaines ont été découvertes à Archelles, près Arques, à quelques pas de la forêt et du champ de bataille de Henri IV. Un édifice antique a été reconnu. Il paraît avoir été fort important. Son usage est encore indéterminé ; cependant je ne serais pas surpris s'il avait eu une destination religieuse. En tout cas, il dut se composer de pilastres et de colonnes noyés, car nous en avons rencontré plusieurs tronçons dans les fouilles. La pierre de St.-Leu joua un grand rôle dans l'appareil; plusieurs morceaux avaient encore conservé leurs scellements en plomb. Des frontons sculptés durent décorer ce monument.

Outre les tuiles à rebord, les étuves et les poteries sans nombre que m'ont donné ces fouilles, je dois signaler la présence de plus de soixante monnaies de bronze semées dans le sol. Il s'y trouvait des Posthume, des Valérien et des Septime-Sévère ; mais la plupart étaient du Haut-Empire, notamment de l'empereur Trajan. La pièce la plus curieuse et la plus importante de cette fouille est une romaine en bronze, complète et bien conservée, avec ses poids, ses contre-poids et ses crochets. M. A. Pottier a donné (1) une excellente de-

(1) *Revue de la Normandie*, 2e. année, p. 353-57, n°. de juin 1863.

scription de cette pièce qui est entrée au musée départemental.

Mais la terre qui s'est montrée parmi nous la plus archéologique, c'est le sol de Rouen, l'antique *Rotomagus*, la métropole de la seconde Lyonnaise. Le sol, profondément labouré depuis quelques années par de grands travaux de régénération et de reconstruction, n'a cessé de montrer dans ses entrailles, et sur tous les points, des débris de toute sorte. La civilisation romaine, représentée par de puissantes murailles, a livré à M. Thaurin, son infatigable exploiteur, des vases sans nombre, dont plusieurs montrent encore les noms de leurs fabricants. Une armoire tout entière, formée par M. Thaurin, étale les richesses de la cité antique.

M. Thaurin remplit, à Rouen, le rôle que s'est donné M. Forgeais dans les grands travaux de Paris; tous deux, je ne crains pas de le dire, ont rendu un vrai service à la ville qu'ils habitent.

Le plus curieux objet recueilli, cette année, par M. Thaurin est un cachet d'oculiste en schiste jaune et fort bien conservé. C'est le troisième, à ma connaissance, rencontré dans la Seine-Inferieure; les deux premiers ont apparu à Lillebonne, dans les fouilles de M. Rever (1).

Époque franque.

L'époque franque s'est montrée cette année moins fertile que les autres, cependant elle n'a pas laissé que de nous donner d'intéressants débris sur quatre points principaux : Martin-Église, Gondrecourt, Signy et Veules.

Le cimetière de Martin-Église, près Dieppe, est connu depuis long-temps pour être une véritable mine mérovin-

(1) Rever, *Mémoire sur les ruines de Lillebonne*, p. 72-78. Il s'agit d'un cachet entier et d'un fragment de cachet.

gienne. Déjà, depuis quinze ans que nous l'observons, il nous a donné des vases en terre noire, des sabres, des couteaux, des boucles, des fibules, des lances, et enfin des perles de verre et de succin. Cette année, il nous a montré un cercueil tout entier en pierre de Vergelé. Ce cercueil, plus étroit aux pieds qu'à la tête, a tous les caractères de l'époque où notre archevêque Ricalfe donna la terre de Martin-Église au Chapitre de Rouen (875).

La *Motte-du-Charron,* à Grandcourt (canton de Londinières), en partie détruite cette année par les travaux de la culture, a présenté des antiquités de plusieurs sortes.

J'ai déjà parlé de hachettes en silex et de fragments de vases antiques ; je dois une mention particulière à une boucle de ceinturon et à une belle plaque de bronze ciselé, appartenant évidemment à l'époque franque.

Le cimetière de Sigy (canton d'Argueil) a continué de nous offrir, cette année, des sépultures mérovingiennes, accompagnées de vases de terre, d'un fer de lance et de deux haches francisques.

Un cimetière franc, probablement de la période mérovingienne, s'est montré récemment sur les collines qui avoisinent le bourg de Veules (canton de St.-Valery-en-Caux). Depuis un certain nombre d'années, les chaufourniers qui exploitent les carrières qui bordent la route impériale n°. 25, juste en face de la chapelle du Val, rencontraient des squelettes humains logés dans des fosses de craie. Une dernière découverte leur ouvrit les yeux : le défunt portait avec lui un vase et de belles plaques de ceinturon en fer damasquiné. Appelé sur les lieux pour examiner cette trouvaille, je pratiquai des sondages qui m'assurèrent de l'existence d'un cimetière franc. Je constatai la présence de squelettes humains sur une longueur de plus de 1,500 mètres, et je mis à jour plusieurs fosses contenant des vases et des boucles de ceinturon. Le cimetière

prouve l'existence du bourg de Veules aux temps mérovingiens, existence déjà constatée par les numismates, qui avaient essayé de lui attribuer quelques tiers de sol d'or.

Moyen-Age.

Les temps chrétiens du moyen-âge se sont montrés, comme cela doit être, les plus féconds en découvertes archéologiques. Il serait difficile d'enregistrer les diverses découvertes de pièces d'argent ou de cuivre appartenant à cette longue période ; mais je ne puis passer sous silence cinq monnaies d'or, du XVIe. siècle, trouvées à Houdetot (canton de Fontaine-le-Dun) ; les écus présentaient les images de François Ier., de Charles IX et de Henri III.

Des pièces du même temps, mais moins importantes, puisqu'elles étaient en cuivre, ont été recueillies à Bellengreville (canton d'Envermeu). Toutefois, ces dernières étaient accompagnées de sépultures, ce qui ajoute de l'intérêt à leur découverte.

D'anciens carrelages émaillés se sont fait jour sur plusieurs points ; je citerai notamment l'abbaye de Longueville lors de la construction d'un pont sur la Scie ; le cimetière de Tréauville (canton de Londinières), où un pavage entier est apparu ; et enfin l'église du Bosc-Roger (canton de Buchy), qui conserve encore des carreaux émaillés de bleu, absolument semblables à ceux qui décoraient, à Dieppe, la maison d'Ango : ce qui indiquerait une provenance commune ; la terre et les ateliers de Forges.

Une découverte étrange, que j'ai quelque hésitation à dater, a été faite, en novembre 1862, à Ancretteville-sur-Mer (canton de Valmont). Elle consiste, principalement, en deux vases de bronze en forme de chaudières ; l'un de ces vases a trois pieds et deux tenons pour anse en fer ; l'autre n'a ni

pieds ni anse. Ils étaient renversés l'ouverture en bas, contenaient des plaques d'argent corrodées et indéchiffrables. L'étude comparative de pareils monuments, faite en France et en Angleterre, me porte à attribuer ceux d'Ancretteville au moyen-âge. Cette attribution est sous toutes réserves.

Des fouilles pratiquées par moi dans l'ancienne léproserie et dans l'église de St.-Crespin, qui en est voisine, m'ont fait connaître, au milieu de ces campagnes reculées, la coutume de placer avec les morts des vases à eau bénite, et surtout à encens, que nous retrouvons dans tous les dortoirs chrétiens du moyen-âge. Les vases de Longueville m'ont paru aller du XIVe. au XVIe. siècle.

C'est aussi à cette même période que je dois reporter deux ou trois vases de grès cérame, recueillis par le fossoyeur dans le cimetière communal du Tréport, ce champ de repos situé en côte dans l'ancien *jardin de l'Aumône* de l'abbaye de 1362.

Des vases funéraires en terre cuite et même un calice en métal, que je crois du XIVe. siècle, sont également sortis du sanctuaire de l'église d'Aubermesnil-les-Érables, canton de Blangy, à l'occasion des travaux de pavage du chœur.

Mais nulle part la céramique du moyen-âge ne s'est montrée plus abondante ni plus variée que dans les vastes et nombreuses tranchées de Rouen, pratiquées pour la régénération de cette grande ville. Les cimetières de St.-Jean et de St.-André ont donné bon nombre de ces vases forés qui, pendant des siècles, servirent d'encensoirs aux morts chrétiens du moyen-âge. D'autres fouilles ont mis à jour une nuée de pochets, de terrines et de plateaux, décorés pour la plupart d'ornements vernissés. Toute une suite de cette curieuse céramique normande a été recueillie par M. Thaurin, avec un zèle et une persévérance dignes de tous les éloges.

Mais il est un genre de vases, ou plutôt toute une famille

céramique, qui, jusqu'à présent, avait échappé sinon à mon observation, du moins à ma collection, et dont j'ai pu faire une étude particulière cette année. Je veux parler des vases acoustiques, destinés à répercuter le son dans les églises du moyen-âge. Ces vases étaient logés tantôt dans les voûtes du chœur, tantôt dans l'appareil même des murs. Déjà, depuis un certain nombre d'années, j'avais eu l'occasion d'en remarquer l'emploi dans les églises de Perruel (Eure); d'Alvimare (canton de Fauville); de Contremoulins (canton de Valmont), et du Mont-aux-Malades, près Rouen.

Cette année, j'en ai plus spécialement remarqué sous le clocher de l'église de Montivilliers, dans une voûte qui date de 1648. Deux ou trois spécimens de ces vases existent dans le musée-bibliothèque de cette ville. Ils ont toute la physionomie du XVIIe. siècle.

L'église de Fry (canton d'Argueil) a donné quatre de ces vases, dans des remaniements récemment faits dans le chœur: ces derniers sont en grès et paraissent dater du XVIe. siècle.

Enfin, la démolition de l'ancienne église de St.-Laurent-en-Caux (canton de Doudeville) a fait voir, dans le chœur même, un vase étrange qui ne peut avoir eu qu'une destination acoustique. Cette espèce de tonneau ou baril n'a qu'un bec par lequel le son pouvait pénétrer, et rien autre chose n'a jamais pu y entrer. Ce vase, par sa forme cerclée ou cannelée, me paraît être du XIIIe. siècle.

J'ai à mentionner la découverte de deux objets en métal, d'époque différente, et sortis d'un milieu qu'il ne m'a pas été possible de déterminer.

La première pièce est une magnifique épée en fer, longue de 1 mètre 20 et munie d'une poignée et d'une garde richement parée. Cette belle arme, trouvée dans un bois de St.-Hellier (canton de Bellencombre), pourrait bien remonter au temps des guerres de la Ligue.

Le second objet est un sceau en cuivre du XIIIe. siècle, recueilli à Auffay (canton de Totes), au bord d'un nouveau chemin pratiqué dans la plaine du Bosmelet. Le sceau ovale offre une châtelaine tenant de la main droite une palme semblable à celle d'une martyre. La figure et la pose rappellent la reine Blanche de Castille, dont la dame est contemporaine. On lit autour, en caractères du temps de saint Louis : S. DE IOHANNE DAME DOVVEDALE, ce que je traduis ainsi : « Sceau de Jehanne, dame d'Oudalle » (1). Ce sceau, qui est entré au musée départemental, a été rencontré au milieu d'ossements épars, de morceaux de fer et de poteries du moyen-âge.

J'arrive maintenant aux inscriptions et aux souvenirs historiques.

La charmante église de St^{e}.-Gertrude, près Caudebec-en-Caux, ce type achevé de l'église rurale du XVIe. siècle, possédait, à l'entrée de son chœur, une dalle tumulaire de 1512. Exposée chaque jour à périr sous le frottement des pieds des fidèles, j'ai pensé qu'une position perpendiculaire sauverait pour long-temps les images et les inscriptions de Jean Le Poull et de son épouse, en leur vivant bourgeois de Caudebec et bienfaiteurs de l'église.

C'est pourquoi, par la bienveillance de M. le Sénateur-Préfet et conformément au désir des habitants du lieu, je me suis empressé de faire encastrer dans la nef cette pierre contemporaine de l'édifice.

Les révolutions politiques, les troubles civils et religieux sont les plus cruels ennemis de nos inscriptions historiques. C'est ainsi que la révolution de 1793 avait enlevé, dans la cathédrale de Rouen, l'épitaphe du cœur du roi Charles V, et que la révolution de 1830 avait mutilé, à Arques, le mémorial de la bataille du 21 septembre 1589.

(1) Oudalle est une commune de la Seine-Inférieure (arrondissement du Havre, canton de St.-Romain-du-Colbosc).

Mais notre époque d'ordre et de paix profonde est aussi une période de réparation et de réhabilitation.

D'accord en ceci avec l'éminent et éclairé prélat qui gouverne ce diocèse, le sage et vénéré préfet qui administre ce département a désiré qu'une nouvelle inscription commémorative indiquât, au milieu du chœur de la cathédrale de Rouen, la place vénérée où repose l'auguste reste du plus sage de nos rois. Ce marbre blanc, gravé et orné de l'image symbolique et parlante d'un cœur couronné, proclamera long-temps l'amour particulier d'un roi de France pour la Normandie, et la pieuse reconnaissance de la Normandie envers ses illustrations et ses bienfaiteurs.

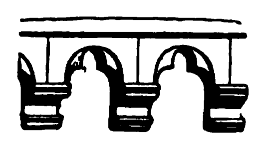
M. le Sénateur-Préfet, s'inspirant d'une volonté plus haute et plus auguste, a jugé convenable de rendre au chef de la maison de Bourbon l'hommage d'un souvenir dans le lieu même où il gagna son royaume. La postérité, à coup sûr, admirera comme un beau spectacle cette justice rendue, par l'auteur couronné de la *Vie de César,* à des exploits et à des héros d'un autre âge. La pyramide d'Arques, en rappelant un grand fait d'armes du XVIe. siècle, témoignera également de l'apaisement des passions et de la générosité du XIXe. Mais s'il est des inscriptions assez heureuses pour être rétablies et pour retrouver, à l'ombre du sanctuaire, leur abri primitif, il en est d'autres qui, dispersées loin du sol qui les a vues naître, sont condamnées à errer toute leur vie et à servir désormais à des usages aussi vulgaires que profanes.

De ce nombre sont les inscriptions tumulaires, aussi simples que modestes, qui recouvrirent, dans le cloître de Jumiéges, les tombes des pieux et savants Bénédictins de la Congrégation de St.-Maur. Depuis un an, j'ai rencontré de ces pierres perdues à Duclair, à Caudebec, à Vatteville. Ici, elles sont entassées dans un chantier comme matériaux vulgaires; là, elles pavent des cours, des maisons et des ateliers. Il y a peu d'es-

poir de les voir jamais sortir de cette position humiliante et complètement sécularisée.

La rivière d'Arques nous a rendu récemment le fragment d'une dalle commémorative, qui rappelle la mémoire d'un gentilhomme normand tombé devant Philisbourg, sous le règne de Louis XIV. Cette fondation était-elle autrefois dans l'église d'Arques ou dans la chapelle d'Archelles? C'est ce qu'il ne m'a pas été possible de savoir.

Enfin, je terminerai ce rapport par une doléance. Une autorisation de démolir la nef de l'église annexe de Biville-la-Martel avait été accordée à la succursale d'Ypreville (canton de Valmont). Par une absence totale de mesures préservatrices et de sages précautions, il est advenu que le clocher de cette pauvre église, œuvre du XI[e]. siècle, s'est écroulé de lui-même dans la nuit du 22 février 1863. Outre la perte de cette tour, monument d'architecture romane, on a encore à regretter la destruction, systématique ou involontaire, d'un baptistère en pierre du XIII[e]. siècle, de deux tombes du XIV[e]. siècle, et d'une porte en bois du XVII[e]. siècle, ornée de clous héraldiques, armes parlantes des seigneurs du lieu.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE,

par

MM. ALF.-PAUL SIMIAN, VINCENT DURAND, VICTOR TESTE, ANATOLE DE FRAVILLE, ANJUBAULT.

LES ALLOBROGES HABITAIENT-ILS AU BORD DE LA MER ?

Dans le XXIXᵉ. volume, page 784, du *Bulletin monumental*, nous avons trouvé une note ainsi conçue : *Les Allobroges, vivant au bord de la mer, sont mentionnés comme habitants des cités lacustres, quoique Suidas, t. II, p.* 64, *ne dise mot de leurs habitations.* — Tout en rendant hommage au savoir profond et à la réputation européenne de M. le docteur Ferdinand Keller, auteur de cette note et d'un remarquable article sur les *Habitations lacustres*, nous ne pouvons laisser passer une erreur sans la réfuter : *Amicus Plato, magis amica veritas.* — Nous démontrerons donc : 1°. que les Allobroges n'étaient pas voisins de la mer ; 2°. qu'ils devaient avoir et qu'ils avaient, dans leur territoire des cités lacustres. Ce peuple, que Tite-Live (XXI, 31) dit avoir été un des plus puissants de la Gaule par son opulence et sa renommée, occupait toute la partie nord du département actuel de l'Isère et une portion considérable des nouveaux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il était séparé, à l'ouest et au nord, des Ségusiaves, des Ambares, des Séquanes et des Helvètes, par le Rhône, depuis le lac de Genève jusqu'à l'embou-

chure de l'Isère (Polybe, III, 10; Tite-Live, XXI, 31). A la hauteur d'*Augustum* (Aoste), les Allobroges avaient au-delà du Rhône, sur la rive droite de ce fleuve, quelques possessions enclavées dans le pays des Séquanes (César, *De Bell. gall.*, I, 11). Au midi, l'Isère (*Scoras, Isara*) leur servait de limite depuis la bourgade *Ad Publicanos* (Billy?) jusqu'à *Tegna* (Tain) (Cicéron, *Epit. fam.*, X, 15, 23). Du côté de l'est, leur territoire confinait à ceux des Médulles, des Centrons, des Nantuates (Cés., *De Bell. gall.*, III, 1; Pline III, 24). Les villes principales des Allobroges étaient: *Vienna* (Vienne), *Cularo* (Grenoble), *Ventia* (Cornillon), *Solonium* (Solaize), *Bergusium* (Bourgoin), *Lemincum* (Chambéry), *Bautas* (Annecy-le-Vieux), *Lobisco* (les Échelles), *Salmorensis pagus* (Voiron), *Morginnum* (Moirans), *Turecionicum* (Tourdan?), *Figlinæ* (Andancette?), *Ursolis* (St.-Vallier), et *Tegna* (Tain). Voilà ce que les auteurs anciens nous apprennent sur l'Allobrogie. Je me hâte de dire que les modernes, sauf peut-être M. Keller, sont parfaitement d'accord avec eux (1). Cela étant, il reste prouvé que les Allobroges n'aboutissaient à la mer par aucune partie de leur pays. La mer la plus rapprochée d'eux était la Méditerranée, mais ils en étaient

(1) Voir, sur ce point, les ouvrages suivants: Aymar du Rivail, *De Allobrogibus*, édit. de M. de Terrebasse, 1844, et traduction du liv. I, par M. A. Macé, 1862, in-12); Dessaix, *La Savoie hist. et pitt.*, Chambéry, 1844; *Mémoires de l'Académie de Savoie*, IIIe. vol. *Recherches sur les Allobroges*, par M. Chuit; *Congrès scientifique de France* XXIVe. session; *Revue archéologique*, nov. 1857, article de M. Aug. Bernard sur les Centrons; J. Ollivier, *Mémoire sur les anciens peuples du département de la Drôme*, Valence 1836; Champollion-Figeac, *Antiquités de Grenoble*, 1807, in-4°; Menabréa, *Montmélian et les Alpes*, Chambéry, 1841; A. Macé, *Guide itinéraire des chemins de fer du Dauphiné*, 1re. partie; Id. *Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie*, in-8°., Paris 1863, 6 fr.; d'Anville, Adrien de Valois et Walckenaer.

séparés par les Voconces, les Mémines, les Salyes, les Albrici, les Massilienses, etc.

Les Allobroges devaient avoir des habitations lacustres. En effet, indépendamment du lac de Genève *(lacus Lemanus)*, qui leur servait de limite depuis Thonon jusqu'à Genève, leur territoire renfermait encore les lacs d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebelette, de Paladac, de Moras, de Lemps et les vastes marais de Bourgoin et de St.-Barthélemy. Aucun peuple peut-être, hormis les Helvètes, ne possédait autant de lacs, grands et petits, aucun n'en habitait plus volontiers les charmants rivages.

Dans plusieurs publications récentes, M. Ducis a déjà parlé des stations lacustres des environs du Bourget. Pendant la 30e. session du *Congrès scientifique de France*, tenue en 1863, à Chambéry, des plongeurs ont tiré du fond du lac du Bourget, en présence d'un grand nombre de savants, des poteries, des pieux et autres objets indiquant des habitations antéhistoriques *(Bulletin monumental,* t. XXIX, no. 7). Nous avons dit quelques mots, nous-même, sur des découvertes analogues, faites dans les lacs de Lemps et de Paladru, les marécages de Bourgoin et les tourbières de la Tour-du-Pin (*Bulletin monumental*, t. XXIX, no. 5, p. 512). Dernièrement encore on nous écrivait que le lac d'Annecy avait également fourni beaucoup de charpentes carbonisées et d'armes en silex.

Tout cela semble démontrer que l'Allobrogie possédait des bourgades lacustres.

Nous ne sommes pas éloigné de croire que les villes et villages d'Annecy sur le lac du même nom, de Châtillon et du Bourget sur celui du Bourget, du Pin sur celui de Paladru, de Ste.-Colombe sur celui de Lemps, aient été dans le principe des cités lacustres.

Nous livrons cette conjecture aux archéologues du Dauphiné

et de la Savoie. Pour nous, humble et obscur travailleur, éloigné de notre pays natal,

Et des lacs bleus dormant sur leur lit de graviers,

nous regrettons infiniment de ne pouvoir nous livrer à l'étude de cette intéressante question sur les lieux mêmes, et de ne pouvoir présenter que quelques faits isolés au savant M. Keller, que l'on peut appeler à juste titre le *révélateur des habitations lacustres* (1).

Alfred-Paul SIMIAN,
Membre de la Société française d'archéologie.

PYXIDE ANCIENNE CONSERVÉE DANS L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-LE-MOLARD (LOIRE).

J'ai l'honneur de soumettre aux lecteurs du *Bulletin monumental* le dessin d'une pyxide ancienne, conservée dans l'église de St.-Étienne-le-Molard (Loire).

Cette pyxide est en cuivre doré et émaillé. Le fond est bleu. Le champ des médaillons portant le monogramme du Christ est blanc; le champ des autres médaillons est rouge, et les quatre-feuilles sont verts.

Toutes ces couleurs, principalement le vert et le blanc, ont beaucoup perdu de leur vivacité primitive. Le bleu a moins souffert. L'émail est fortement gercé.

(1) C'est, en effet, M. le docteur Keller qui, en 1854, a parlé pour la première fois de ces curieuses habitations, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich.* Depuis cette mémorable époque, on a beaucoup écrit sur ce sujet, non-seulement en France, mais encore en Suisse, en Allemagne et en Angleterre. On a émis, sur les bourgades lacustres, les hypothèses les plus étranges. Citons entre autres celle du docteur Hoëfer, qui a prétendu que ces cités avaient été habitées par des castors et construites par ces mêmes animaux.

La base de la pyxide a subi une réparation maladroite : la soudure qui unit la partie cylindrique au fond a été refaite d'une manière très-grossière.



L'intérieur est doré. Au fond, un T de grande dimension a été tracé à la pointe.

Cette pyxide offre une grande analogie avec le ciboire de bronze émaillé, tiré de la collection de M. l'abbé Barraud, que M. de Caumont a publié dans son *Abécédaire d'archéologie*. Elle me paraît être de la fin du XII[e]. siècle.

L'église de St.-Étienne-le-Molard est beaucoup moins ancienne. On ne peut guère la faire remonter plus haut que les dernières années du XV[e]. siècle. Elle est peu remarquable ; mais on lit avec intérêt, du côté droit de la nef, l'inscription tumulaire d'Antoine Jonillyon, *metre mason* de la Bâtie, mort le 19 mai 1558 (1). La célèbre habitation de Claude d'Urfé est située tout près et sur le territoire de St.-Étienne-le-Molard.

La croix du cimetière, d'un travail rude et informe, est à peu près de la même époque que l'église. La figure du Christ a été brisée, mais on voit encore celles de la Sainte-Vierge et de saint Jean accolées au fût ; les images du soleil et de la lune sculptées au milieu des bras et, au sommet, une colombe qui semble soutenir dans son bec la tête de la croix. La face postérieure de celle-ci et même le revers des statues sont ornés de rosaces d'une facture assez barbare. Au total, ce petit monument rustique mérite d'être conservé.

Vincent DURAND.

INSCRIPTION CHRÉTIENNE DÉCOUVERTE A SAINTE-COLOMBE-LEZ-VIENNE.

On ne saurait être trop attentif à recueillir et à décrire les inscriptions, païennes ou chrétiennes, découvertes sur notre sol,

(1) Cette inscription a été publiée plusieurs fois. Voir notamment *Les d'Urfé*, par Auguste Bernard, et une description du château de la Bâtie, par Th. Mayery.

et dont la collection peut former, en quelque sorte, les archives lapidaires de notre histoire.

St^e.-Colombe-lez-Vienne, qui fut, à l'époque romaine et au moyen-âge, une partie importante de l'antique métropole de la province viennoise, renferme encore diverses inscriptions remarquables, après en avoir fourni plusieurs à divers musées, notamment à celui de Lyon.

L'inscription chrétienne dont nous allons reproduire le texte est inédite. Elle est encastrée au-dessus d'un portail, en face de celui de l'ancien monastère des Dames Bénédictines, dans la vieille grand'rue du bourg que nous venons de citer.

Elle est gravée sur une tablette de marbre, en deux colonnes, au-dessus et dans l'axe desquelles est sculpté, en bas-relief, un disque supporté par deux colombes, et renfermant le monogramme du Christ, accompagné de l'*alpha* et de l'*oméga* symboliques, avec cette particularité que l'*oméga*, par une erreur, sans doute, de l'artiste graveur, est le premier dans l'ordre, au lieu d'être le dernier, c'est-à-dire qu'il occupe la gauche au lieu de la droite du monogramme.

Voici le texte de cette inscription :

SEVERINVS	DECENTIVS
RECESSIT DE SÆ	RECESSIT DE SÆ
CVLO HABVIT AN	CVLO AN. II. M
III M V ET D VI	VIII. D VII

III FVERVNT FILI HELARI ET
DALMATIÆ

Severinus est mort à l'âge de trois ans cinq mois et six jours.

Decentius est mort à l'âge de deux ans huit mois et sept jours.

Ceux-ci furent les fils d'Helarius et de Dalmatia.

Ces deux enfants, à qui leurs parents élevèrent ce monu-

ment de leur tendresse, étaient peut-être deux jumeaux, morts à une année de distance l'un de l'autre. Le tour métaphorique *recedere a seculo, se retirer du siècle,* tour que quelques auteurs latins ont employé dans des formes à peu près identiques, ne peut être traduit que par *mourir.*

La forme des caractères de cette inscription annonce une époque de décadence artistique. Il n'en est point de même de son texte, qui n'a rien de la barbarie orthographique si commune aux inscriptions des Ve., VIe. siècles et des suivants. La diphthongue Æ, dans *seculo*, n'est point une faute, mais simplement un archaïsme.

Nous croyons pouvoir assigner la date du IVe. siècle de l'ère chrétienne à cette inscription, dont nous devons l'indication à M. Leblanc, professeur au collége de Vienne, qui s'occupe avec un zèle digne d'éloges, et avec fruit, de recherches historiques sur notre ancienne province viennoise.

Victor TESTE,

Conservateur du Musée de Vienne, inspecteur des monuments historiques de l'Isère pour la Société française d'archéologie.

DESTRUCTION DE LA VILLE DE LA MOTHE (HAUTE-MARNE), EN 1645.

Dans la partie nord-ouest du département de la Haute-Marne, à 25 kilomètres environ de Chaumont, s'élevait, sur une éminence isolée, une bourgade dépendant, au siècle dernier, du duché de Lorraine. La Mothe (c'était son nom), place-frontière entre la France et la Lorraine, dominait le pays d'alentour, comptait une population de deux à trois mille âmes, possédait un bailliage, une collégiale, plusieurs églises et une double enceinte bastionnée.

Pendant la guerre suscitée au XVIIe. siècle entre la France

et la Lorraine, sous le ministère de Richelieu, une armée française, sous les ordres du maréchal de La Force, vint mettre le siége devant la Mothe, en avril 1634. La place, commandée par un homme de cœur, le sieur de Choiseul-d'Ische, opposa une vigoureuse résistance; mais, délaissée par son prince, désorganisée par la mort de son gouverneur tué dans une rencontre, elle dut, faute de secours, céder à des forces supérieures et capituler dans les premiers jours de juillet, après une lutte de trois mois.

Démantelée par les assiégeants, puis rendue à son souverain après la conclusion de la paix, la Mothe redevint bientôt une forteresse redoutable; les exactions de ses habitants au dehors, les incursions de sa garnison qui s'étendaient jusqu'à Langres et Châlons-sur-Marne, c'est-à-dire sur le territoire national, ayant irrité le roi de France, la guerre s'alluma de nouveau. L'armée française, commandée par Margalotti, neveu de Mazarin, reparut devant la Mothe en décembre 1644 et dénonça le blocus. La lutte recommença, elle fut sanglante et persévérante. Le général Margalotti fut tué et remplacé par le marquis de Villeroy, qui poussa vigoureusement les opérations du second siége. Cliquot, gouverneur de la place, tint bon pendant sept mois; mais, vaincu par des forces sextuples, il capitula en juillet 1645.

La conservation de la ville avait été clairement stipulée; nous devons le dire, avec regret, la capitulation fut violée et la forteresse, traitée comme une place prise d'assaut, livrée à la merci de ses vainqueurs. Une ordonnance royale, d'août 1645, décida la destruction de fond en comble, non-seulement des remparts, mais de la ville même, et la dispersion des habitants. Ni les églises, ni l'hospice ne furent exceptés, et la dévastation s'accomplit dans toute sa rigueur; c'est au point que la Mothe n'a même pas de ruines : un sol nu, sans végétation, sans trace d'habitations, sans monument commémoratif,

voilà tout ce qu'après 218 années le voyageur peut découvrir de l'ancienne cité.

Un historien contemporain, M. Duboys de Riocourt, gentilhomme lorrain, a décrit, dans un style simple et touchant, les deux siéges de la Mothe, ses combats, sa défaite, son anéantissement.

DUVAL DE FRAVILLE,
Membre de la Société française d'archéologie.

UNE SÉPULTURE FRANQUE A SAONE.

Le bourg de la commune de Saône, près de Mamers, couvre un vaste cimetière dont l'origine semble remonter aux premiers siècles de notre ère. Des centaines de cercueils de pierre y ont été remarqués et ont exercé la sagacité des antiquaires, sans qu'aucun d'eux, à ma connaissance, se soit hasardé à leur assigner une date, même approximative.

Suivant les aperçus souvent hardis, quelquefois heureux de M. l'abbé Voisin, il y aurait eu jadis sur le territoire de la commune dont il s'agit deux agglomérations successives de population, deux Saône, pour ainsi dire : le premier, tout gallo-romain, le *Sagona* des archives ecclésiastiques, eut son église consacrée par saint Julien ; le village de Mont-Renault repose aujourd'hui sur ses ruines ; le second, tout saxon ou mérovingien, le *Saxona* des actes postérieurs, dont l'église a été consacrée par saint Liboire.

Cette opinion, que nous ne voulons que signaler ici, prend de la vraisemblance à mesure que le sol saonnois livre aux archéologues les monuments qu'il recèle. En effet, à Saône, tout rappelle le moyen-âge ou les invasions germaniques, contemporaines de la décadence et de la chute des Gallo-Romains. A Mont-Renault, au contraire, sont les substructions, les débris,

la poussière de ce peuple dégénéré, méprisé des barbares qui, après la victoire et la dispersion de leurs ennemis, allèrent s'établir et se retrancher au milieu des marais voisins.

Depuis ce temps, le Saône germain ou saxon a conservé sur une vaste contrée sa suprématie, qui passa ensuite à St.-Remy-du-Plain et enfin à Mamers. Quant au Saône primitif, ce serait à Mont-Renault qu'il en faudrait chercher les vestiges, où ils attendent un explorateur zélé. Si ces localités n'étaient qu'à quelques kilomètres du Mans, elles partageraient l'intérêt qu'inspire Allonne.

De loin en loin, de clairvoyants observateurs entretiennent notre curiosité et suggèrent beaucoup de conjectures. Ainsi, en juin dernier, M. Triger, maire de Saône, aussi bon administrateur municipal qu'obligeant ami, nous a fait part de ses récentes découvertes.

C'est d'abord la reconnaissance, à quelque distance vers l'ouest du bourg, d'un vaste plateau bien dressé, dont le sol offre une assez grande abondance de ces débris de poterie et de tuiles à rebord, restes présumés des plus anciens établissements gallo-romains. Les noms viennent à l'appui de cette attribution. Le lieu s'appelle le *Champ-Fée,* vocable dérivé du latin *fata*, qui se retrouve à Allonne et en tant d'autres endroits d'ancienne origine. Le quartier se nomme *les Buids*, autre dénomination, passablement répandue, qui procède de *Buxidus, Buxiacus, Buxiolum.* Nos annales ecclésiastiques des premiers âges parlent d'un *Buxidus* dont la situation embarrasse les érudits. On sait que ce domaine était dans le Saonnois (*in condita sagonense. — Analecta,* 286). M. Cauvin le place à la Boiselière, en Saint-Longis, où il n'y a pas de débris de l'ère gallo-romaine. Il y a doute : la remarque de M. Triger contribuera peut-être à éclaircir cette question de géographie cénomane.

Vers le même temps, M. Triger, faisant fouiller dans l'aire

d'une grange, au hameau des Grandes-Maisons, au nord et près du bourg, sur le chemin de Panon, découvrit trois fosses contenant des ossements humains inhumés sans cercueil dans le tuf, à 50 centimètres de profondeur. L'un de ces tombeaux recouvrait le squelette d'un homme très-âgé et d'une stature robuste. Le crâne ovalaire, très-développé en arrière, à parois très-épaisses, présente un diamètre antéro-postérieur de 19 centimètres 8 millimètres, sur une hauteur de 15 centimètres au-dessus du trou occipital. Le front haut, bien formé, à bosses distinctes, fait une saillie assez sensible sur la base de l'os nasal, qui est déprimée et annonce un nez large et retroussé. Les os maxillaires, dépourvus de dents, les alvéoles oblitérées sont autant de signes de caducité ; mais l'ensemble des appareils organiques porte le cachet de l'intelligence et de l'énergie.

Cette tête seule ne donnerait pas une date. Si pourtant elle fut celle d'un personnage de la classe aisée, l'absence du cercueil de pierre, en tant qu'il est possible d'admettre qu'il n'en a jamais eu, ferait présumer que la sépulture remonte aux premiers temps, avant que l'usage, si commun depuis, des bières minérales eût été pratiqué. On a remarqué encore que, contrairement aux coutumes chrétiennes, le cadavre avait été placé la tête du côté du nord, inclinant notablement à l'est.

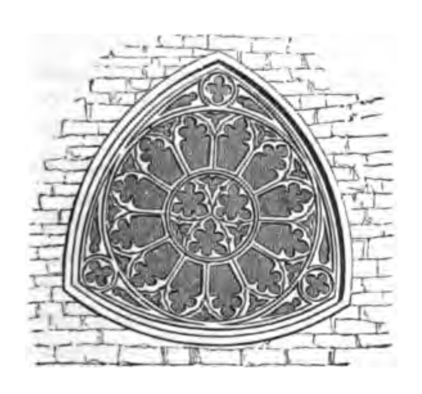
Mais nous avons un monument plus explicite : une plaque, une boucle et une contre-plaque en bronze, composant l'agrafe du ceinturon du guerrier franc, trouvées dans sa fosse.

Nous possédons enfin une date approximative, un monument de l'industrie et du passage à Saône d'un peuple frère des compagnons de Clovis, de ces guerriers du Nord qui morcelèrent le cadavre vermoulu de l'Empire romain, qui eurent la gloire de juger sainement les errements de paganisme et de barbarie qu'ils y trouvèrent encore, et qu'ils y

apportaient de leur côté, et de choisir avec bonheur, pour leur partage et leurs guides, les institutions chrétiennes et civilisatrices qui ont fait de l'Europe et de la France la plus belle partie du monde.

Nous pouvons donc penser que les tombeaux francs et saxons de Saône appartiennent, en partie, à la période qui a commencé vers le milieu du IIIe. siècle et s'étend jusqu'après Charlemagne et les invasions normandes. Il serait même difficile de prouver que notre dernière fosse n'est pas contemporaine à peu près de la conquête. Nous aurions, en faveur d'une date primitive, l'absence de cercueil de pierre, l'orientation de la tête du squelette, et l'ornementation toute d'Outre-Rhin de l'agrafe.

ANJUBAULT,
De la Société française d'archéologie.



CHRONIQUE.

Dans la 1re. séance du Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Paris, rue Bonaparte, 44, le 15 *mars* prochain, à 1 heure 1/2, M. de Caumont prononcera quelques mots d'ouverture et rendra compte de la correspondance ; puis M. Delesse, ingénieur des mines, présentera un aperçu des publications géologiques faites, en Europe et en Amérique, dans le cours de l'année 1863.

Les huit jours de la session seront remplis par des lectures et des discussions d'un intérêt incontestable. Une exposition de dessins aura lieu, comme les années précédentes, dans la salle du Congrès.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — Ont été nommés membres de la Société française d'archéologie :

MM. Le Féron de Longcamp, docteur en Droit, à Caen;
Burges, membre de l'Institut des architectes, à Londres.
Ed. Sharpe, architecte anglais, à Genève ;
Thorigny, archéologue, à Paris.
Pradel, id., à Puylaurens (Tarn).

Deux vases d'argent ciselés, trouvés dans le Rhône et achetés pour le musée Calvet d'Avignon. — Le musée d'Avignon s'est enrichi de deux pièces très-intéressantes, pêchées dans le lit du Rhône, entre Arles et Tarascon. Ce sont des vases d'argent munis de poignées, comme nos casseroles, et affectant la même forme; les poignées sont, comme les vases de Berthouville, couvertes de sculptures. Tout porte à croire que ces vases ont appartenu au trésor d'un temple ou à quelque riche particulier. M. Deloye, conservateur du musée Calvet, a publié une savante dissertation sur ces vases, qu'il décrit avec une exactitude qui ne laisse rien à désirer. D. C.

Séjour de M. Sharpe à Caen. — Parmi les notabilités artistiques qui ont visité notre ville en 1863, nous pouvons citer M. Ed. Sharpe, architecte, auteur du magnifique ouvrage in-folio qui fut examiné avec tant d'intérêt à Caen, en 1855, à l'expo-

sition artistique organisée par l'Institut des provinces. M. Sharpe, qui n'est pas seulement un habile architecte, mais aussi un savant ingénieur, s'est beaucoup occupé de la confection des chemins de fer. C'est à lui qu'on doit le chemin de fer américain qui relie Genève à une petite ville voisine. C'est aujourd'hui un des ingénieurs capitalistes qui étudient divers projets de chemins dans les Pyrénées-Orientales. M. Sharpe était l'ami du regrettable et savant antiquaire Gally-Knight, dont le *Bulletin monumental* a publié le voyage en Normandie et le voyage en Sicile, traduits par M. A. Campion; ouvrages qui ont, à juste titre, été très-remarqués quand ils ont paru. D. C.

Une tempête dans un verre d'eau. — L'hôtel *A la Grosse-Tête et aux trois grands œils-de-bœuf* du quai Malaquais, dont le corps s'épanouit dans la rue Bonaparte, a eu sa petite émeute ces jours derniers, on ne se douterait guère pourquoi :

Parce qu'une meilleure organisation des cours de l'École avait été faite sans la permission de l'Institut. Donc, après la première leçon de M. Viollet-le-Duc, qui avait attiré une foule considérable et vivement intéressé son auditoire, on a reconduit M. le comte de Niewerkerke, surintendant des beaux-arts, en criant à tue-tête : *Vive l'Institut! pas de réforme!* On dit même que le cri de : *Vive la routine!* a été proféré en même temps que celui de : *Vive l'Institut!* ce qui nous paraîtrait fort inconvenant.

M. de Niewerkerke, arrivé dans la cour du Louvre, où il était serré de près par la foule enthousiaste des mérites de l'Institut, a pris la parole et lui a fait comprendre que l'Institut avait assez de gloire pour que l'École des Beaux-Arts pût être réorganisée sans sa participation immédiate. Il a protesté de son dévouement au progrès, de son éloignement de la routine et de ses sentiments paternels pour les jeunes artistes. A sa voix, la tempête s'est dissipée et tout est rentré dans le calme.

L. M. S.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le docteur Jung, conservateur de la bibliothèque de Strasbourg, chanoine de St.-Thomas.* — La Société française d'archéologie et l'Institut des provinces ont perdu un de leurs membres les plus savants dans la personne

M. Jung, professeur au séminaire protestant et conservateur de la bibliothèque publique de Strasbourg.

M. Jung a publié un grand nombre d'ouvrages dont nous ne sommes pas en mesure de donner ici l'énumération; mais tous les membres de la Société française d'archéologie qui assistaient au congrès qu'elle a tenu à Strasbourg, en 1859, se rappelleront le concours qu'il prêta à la réunion, ses intéressantes communications verbales et les curieux détails qu'il communiqua sur les richesses de la bibliothèque et du musée dont il était le conservateur.

Mort de M. Tessier, d'Anduze, et de M. Pauffin, des Ardennes. — On annonce la mort de M. Tessier, d'Anduze, et de M. Pauffin, des Ardennes.

M. Tessier, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général du Gard à Anduze, a publié des mémoires archéologiques estimés sur les monuments romains du Gard. Il s'occupait de numismatique. Ce fut lui qui composa la médaille commémorative de la session du Congrès scientifique de France tenue à Nîmes en 1844. Il fut nommé membre de l'INSTITUT DES PROVINCES après cette session, à laquelle il avait pris une très-grande part.

M. Pauffin, des Ardennes, ancien magistrat, a publié des poésies et des recherches historiques; plusieurs années il a été délégué au Congrès des Sociétés savantes par son département et par la Société française d'archéologie dont il était membre (division du Nord). M. Pauffin avait réuni, dans un album in-folio très-considérable relié en plusieurs volumes, toutes les gravures anciennes et modernes qui pouvaient intéresser l'histoire de son pays; à ces dessins étaient joints des documents manuscrits et imprimés rares et précieux, et cette collection, qui rappelait sous quelques rapports celle de Dom Le Noir pour la Normandie, parut d'un tel intérêt au Congrès des délégués qu'elle valut à son auteur l'honneur d'être présenté comme candidat à l'INSTITUT DES PROVINCES et d'être élu quelque temps après.

M. Pauffin avait habité Paris dans les derniers temps de sa vie. Nous espérons que la collection dont nous parlons ne sera pas perdue pour le département des Ardennes.

DE CAUMONT.

RAPPORT VERBAL

FAIT

A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Dans sa Séance du 20 novembre 1863,

PAR M. DE CAUMONT.

Depuis trente ans que nous avons institué en France les congrès scientifiques, le principe a fait d'immenses progrès : tout se résout maintenant dans des réunions de ce genre. Et pendant que le congrès scientifique de France tenait, à Chambéry, sa XXXe. session, les souverains de l'Allemagne étaient réunis en congrès à Francfort pour y débattre les affaires politiques et les réformes les plus importantes; les catholiques tenaient un congrès à Malines.

Les architectes, les forestiers, les agriculteurs ont leur congrès annuel en Allemagne. En France, les archéologues, les botanistes, les géologues tiennent aussi, chaque année, un congrès ; l'Institut des provinces convoque, sur différents points de la France, des assises scientifiques qui ne sont autre chose que des congrès ; et chaque année, nous voyons surgir de nouvelles réunions auxquelles sert de base le réglement que nous avons adopté en 1833 pour les congrès que nous avons fondés. Tout cela prouve, jusqu'à l'évidence, que ce mode d'étude est dans les mœurs et qu'il répond aux besoins de l'époque, où l'on veut apprendre en peu de temps et discuter les principes sur lesquels les convictions doivent s'appuyer.

Les faits qui se sont produits cette année montrent que les congrès, en tant qu'ils s'appliquent aux sciences diverses, se maintiennent et progressent. Ainsi, trois cents membres ont pris part, à Rodez et à Albi, au congrès de la Société française d'archéologie; cinq cents membres avaient adhéré au congrès scientifique de Chambéry : ces réunions ont été très-suivies et très-intéressantes.

J'ai eu l'avantage d'y assister, et, chemin faisant, j'ai, comme à l'ordinaire, fait quelques observations, recueilli quelques renseignements sur le mouvement archéologique dans les diverses contrées parcourues : ce sont ces notes, très-incomplètes et, je dois le dire, un peu décousues, qui vont faire le sujet de mon Rapport verbal de cette année.

L'excursion du mois de juin, en Rouergue et en Albigeois, m'a fait revoir des monuments que je connaissais; j'en ai visité d'autres que je n'avais jamais vus, mais sur lesquels je ne dois rien dire, puisque le Congrès archéologique de France s'en est occupé, et que le compte-rendu de ce congrès est sous presse. Je me bornerai à réunir, pour vous les présenter, quelques notes sur des monuments dont le Congrès ne s'est pas ou s'est peu occupé.

Place de Courbefy. — M. de Verneilh m'avait engagé à visiter Courbefy, et je regrette vivement de n'avoir pu partir assez tôt pour faire une station dans cette intéressante localité. Mais nous avons tout récemment lu la notice que lui a consacrée notre savant confrère dans les *Mémoires* de la Société de Limoges, et nous pouvons indiquer, d'après lui, ce qu'elle offre d'intéressant.

D'abord, c'est là, paraît-il, qu'est né saint Wast, évêque d'Arras, qui, de concert avec saint Remi, avait instruit Clovis dans la foi chrétienne. M. de Verneilh cite un passage de la

Vie de ce saint, écrite au VIe. siècle selon quelques-uns, et qui ne laisse aucun doute sur ce fait.

Ce qui donne à cette localité un intérêt plus considérable encore, c'est que M. de Verneilh croit y reconnaître une forteresse celtique qui aurait été, plus tard, occupée par les Romains, et qui, au moyen-âge, avait aussi renfermé un château.

Voici ce que nous lisons dans le mémoire de M. de Verneilh :

« Les châteaux gaulois sont aussi nombreux que ceux du « moyen-âge. Dans la région qui avoisine Courbefy, j'en ci- « terais aux *Rudèles*, commune de Dournazac; aux *Eaux-* « *Joignantes*, commune de Pensol; au *Chalard*, commune « de Marval; au *Château-Manqué*, commune de St.-Bar- « thélemy, etc. En général, ils sont situés sur des mamelons « isolés, aussi hauts, aussi escarpés que la configuration du « pays, couvert de collines arrondies, sans falaises de rochers, « pouvait en offrir. D'autres fois ils se trouvent au confluent « de deux ruisseaux. Des relevés de terre et de pierres « brutes, précédés de fossés quand cela était possible, et cou- « ronnés sans doute par des palissades, composaient ces dé- « fenses primitives, et venaient en aide à la force naturelle du « lieu.

« Ces châteaux gaulois, assez analogues à nos châteaux du « X^e. siècle, en diffèrent surtout par la situation générale et « par la plus grande barbarie de leurs fondateurs. Comme « ils devaient être principalement défendus avec des pierres « que l'on lançait de haut, ou que l'on faisait rouler sur les « assaillants, on recherchait pour leurs emplacements les « sommets à pentes rapides, pendant que les seigneurs francs « préféraient élever des buttes artificielles au milieu d'une « plaine ou d'un marais, de manière à entourer leurs remparts « de bois de fossés pleins d'eau.

« C'est ce que l'on voit très-bien à Lastours, où le château « celtique couronne une hauteur dépourvue de puits et d'eau, « tandis que la motte carlovingienne, où se voit encore l'église « paroissiale, s'élève de 25 mètres au milieu d'une prairie « marécageuse, à quelque distance du château actuel, dé- « placé au XIIe. siècle et rebâti, à l'exception du donjon, « vers la fin du XVe. siècle. »

Ces faits, s'ils peuvent être bien prouvés, sont tout-à-fait dignes des méditations des antiquaires : il y a partout des retranchements, des enceintes dont l'origine est très-incertaine; plusieurs sont sur des éminences couvertes de bois; et, si l'on doit en reporter l'origine jusqu'aux temps celtiques, ce sera un champ tout nouveau pour l'étude, que l'analyse et l'examen sérieux de ces retranchements d'une époque indéterminée.

Pour moi, je regrette d'autant plus de n'avoir pu examiner Courbefy, que cette montagne n'est située qu'à 3 kilomètres de la station de *Bussières-Gallande,* entre Limoges et Périgueux, et que j'ai toujours conservé des doutes sur l'origine des enceintes réputées celtiques. Peut-être aurais-je enfin trouvé à Courbefy des caractères plus concluants.

Station Rœtonum. — M. Buisson de Mauvergner, de Limoges, qui étudie avec zèle la voirie romaine en Limousin, a publié une bonne dissertation sur la station de *Rœtonum.* Il ne croit pas qu'on puisse la fixer à Sauviat, comme l'avait fait la Commission de la Carte des Gaules, mais à Mont-de-Jouër où il a fait exécuter des fouilles qui ont révélé l'existence de constructions romaines, et qui se trouve bien à la distance indiquée par la Carte de Peutinger.

Brives et Rocamadour. — Pendant que j'allais faire une station à Rocamadour et à Figeac, où MM. de Castelnau et Trapaud de Colombe m'avaient précédé de vingt-quatre

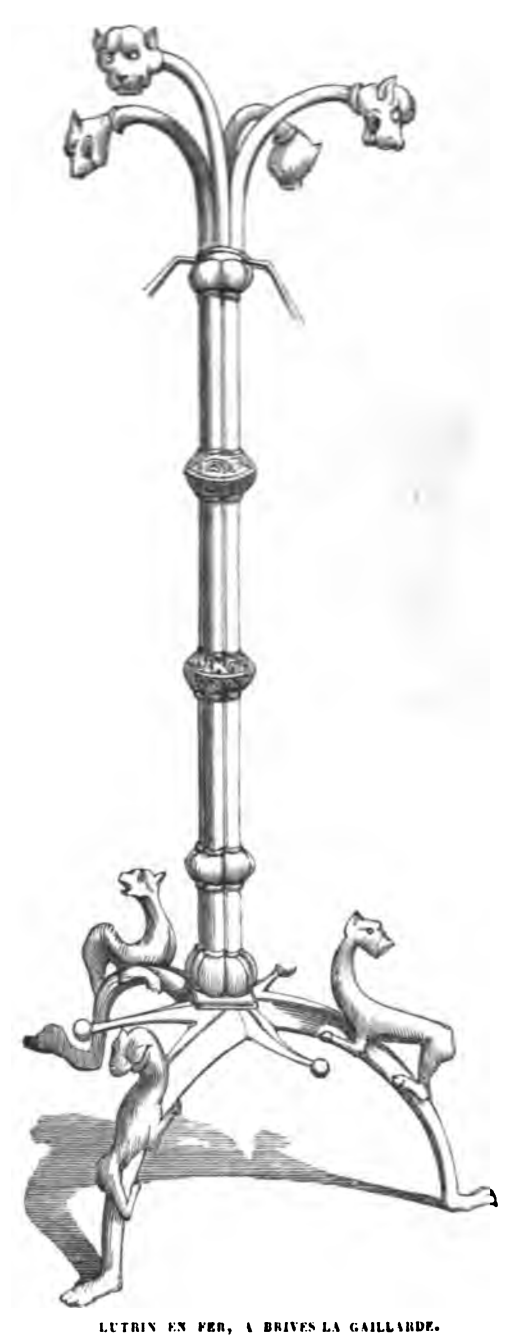
heures, M. Bouet s'arrêtait à Brives-la-Gaillarde : il y trouvait une église de transition très-intéressante dont il a fait de beaux dessins, et dont il vous entretiendra lui-même ; il en rapportait aussi le dessin d'un lutrin en fer qui me paraît du XIIIe. siècle ou de la fin du XIIe., et dont voici l'esquisse (V. la page suivante).

Cuve baptismale à St.-Sauveur de Figeac.—Je puis aussi vous offrir une figure représentant une cuve baptismale que



j'ai vue dans l'église St.-Sauveur de Figeac. J'aurais à vous présenter quelques croquis des maisons de cette ville, mais M. de Castelnau l'ayant visitée avant moi, je veux lui laisser, ainsi qu'à M. de Colombe, le plaisir de vous faire connaître ses observations : elles sont toujours si judicieuses et si intéressantes que nous gagnerons tous à lire les notes de nos deux confrères.

Un motif semblable me détermine à passer sous silence quelques observations, d'ailleurs bien fugitives, que j'ai faites çà et là dans la région : M. Félix de Verneilh, l'éminent antiquaire auquel nous devons de si remarquables travaux, de si intéressants articles dans les *Annales archéologiques* de M. Didron et dans le *Bulletin monumental*, me promet le



LUTRIN EN FER, A BRIVES LA GAILLARDE.

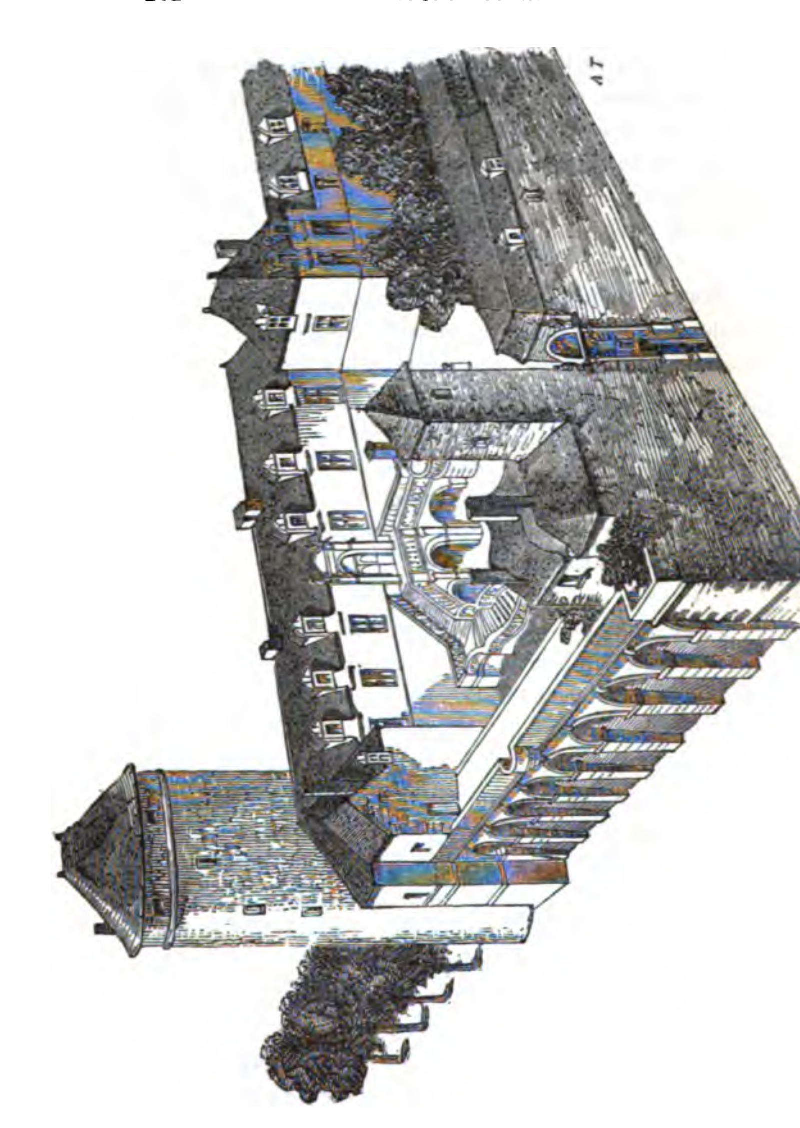
résumé d'un voyage archéologique qu'il a fait dans cette contrée ; et, certes, c'est une des meilleures fortunes qu'il nous soit donné d'espérer. Nous lirons donc avec un immense intérêt ses descriptions du château de Turenne-l'Evêque, et aussi celle du château pittoresque de Najac, comme celles de plusieurs autres localités dont l'habile crayon de M. Jules de Verneilh a reproduit les plus beaux aspects.

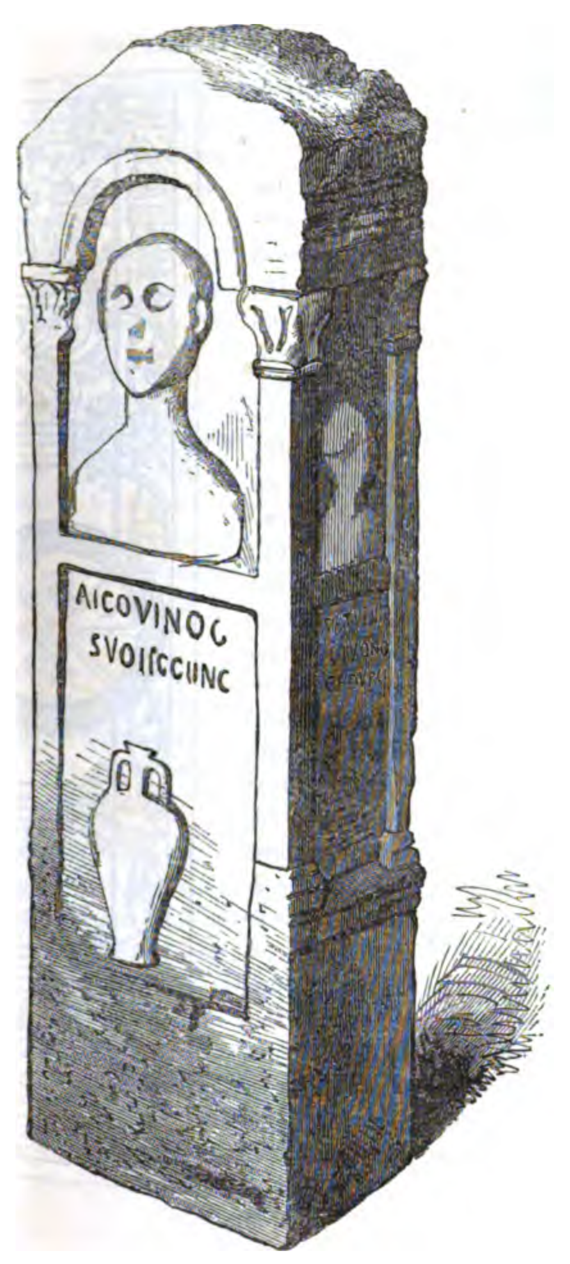
RODEZ. — *Palais épiscopal.* — J'arrive donc avec vous à Rodez, et je vous conduis au palais épiscopal où se tenaient les séances du Congrès, sous la présidence de Mg^r^. Delalle, membre de l'Institut des provinces. Il date du temps de Louis XIV, mais on y voit encore des parties de l'ancien palais, placé comme la cathédrale au bord des remparts. La tour, dite des Archives, qui domine l'enceinte est d'un bel effet, et nous faisons des vœux pour qu'elle soit conservée intacte (Voir la page suivante).

Musée lapidaire. — Mg^r^. Delalle a bien voulu concéder une salle de son palais pour y former un musée lapidaire : on y voit déjà de précieux monuments, notamment un beau tombeau gallo-romain du temps de l'incinération (Voir la page 233).

Sur ce tombeau est une espèce d'édicule, figuré par deux pilastres supportant un fronton : disposition très-ordinaire dans les cippes funéraires de l'époque.

Ce cippe gallo-romain a 6 pieds de haut environ ; il a été creusé, postérieurement à l'établissement du christianisme, pour servir de cercueil. Deux côtés du tombeau sont ornés de bustes en relief ; la face principale présente, dans une niche cintrée, l'effigie d'un homme barbu, sans indication de vêtements ; au-dessous se voit une inscription, relevée par le savant épigraphiste du midi de la France, M. de Bonnefoy, et plus bas un vase à deux anses ; sur le côté



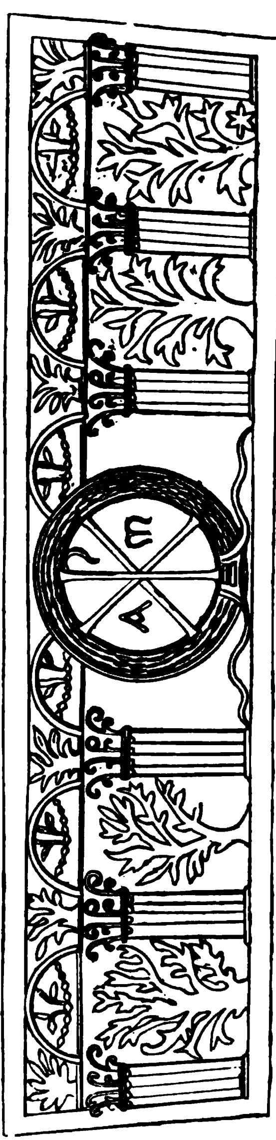


TOMBEAU GALLO-ROMAIN, AU MUSÉE LAPIDAIRE DE L'ÉVÊCHÉ.

droit, et dans une niche carrée, est un buste de femme.

Tombeau chrétien. – On voit ensuite au musée un sarcophage des premiers siècles chrétiens (Ve., VIe. et VIIe. siècles), dont l'extérieur est orné de palmes. Si ce sarcophage n'est pas aussi intéressant par ses sculptures que celui qui existe dans la cathédrale, il n'en appartient pas moins à la même période temporaire, et il est précieux ; l'ornementation est analogue à celle qui se voit sur quelques sarcophages du même temps.

Nous ne pouvons mentionner tous les fragments déposés dans le musée, mais nous devons particulièrement citer un grand nombre de fragments de belles sculptures du XVIe. siècle, provenant de la destruction d'une partie de la galerie en pierre qui servait de clôture au chœur, près du sanctuaire. Grâce à l'hospitalité donnée à ces beaux débris, ils n'ont pas été perdus et pourront fournir aux archéologues et aux artistes, des



SARCOPHAGE CHRÉTIEN AU MUSÉE LAPIDAIRE DE L'ÉVÊCHÉ, A RODEZ.

types qu'ils pourront étudier, voir de près et mouler au besoin.

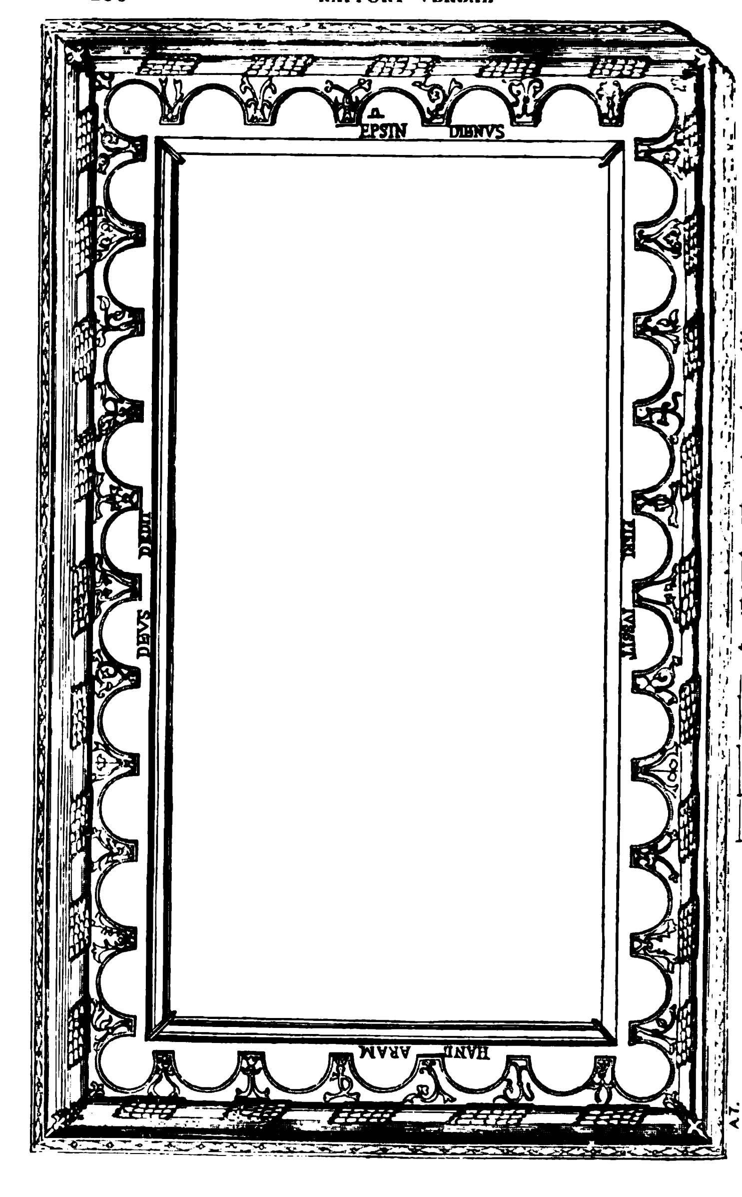
Le Congrès a quitté la collection, en demandant qu'on fasse le plus tôt possible un catalogue raisonné des objets qui s'y trouvent, afin que leur provenance soit connue de tous.

Le musée départemental de la Société de l'Aveyron renferme des objets nombreux qui mériteraient bien un article étendu ; mais M. le marquis de Castelnau doit en faire la description dans le compte-rendu du Congrès.

Ancienne table d'autel. — Il en sera de même d'une table d'autel, extrêmement curieuse, qui a été placée en guise de rétable dans une des chapelles de la cathédrale, et dont M. Alibert a donné déjà une description dans son rapport sur la visite à la cathédrale : elle a été étudiée avec un soin particulier par M. de Bonnefoy et par M. Rossignol ; je vais, au moins, vous en montrer un très-beau dessin que nous devons à l'habile crayon de M. Dusan, de Toulouse (Voir la page suivante).

Cette table d'autel, que l'on croit du Xe. siècle, est une des plus belles que j'aie vues. Comme toutes les anciennes tables, elle est garnie d'un rebord saillant, orné de galons dont le relief n'est pas considérable, mais dont la finesse d'exécution est remarquable.

Mesures pour les grains.— Je vous ai déjà parlé dans plusieurs rapports des anciennes mesures fixes, en pierre, qui servaient à mesurer les grains dans les halles et marchés du midi de la France ; j'ai observé, cette année, avec attention plusieurs de ces mesures et les halles qui servaient à la vente des grains dans plusieurs villes ou bourgades de l'Aveyron et des départements voisins. Ces édifices sont, en général, d'une petite dimension, ce qui montre que les ventes de céréales étaient moins considérables qu'elles ne le sont aujourd'hui, avec les routes nouvelles qui permettent d'apporter


EPSIN
DEVS

à profusion les produits dans les centres de consommation et de commerce.

Ce sont, en général, des pièces quadrangulaires; les plus petites ont leur toit porté sur quatre piliers en pierre, quelquefois même en bois. Les mesures à grain sont incrustées dans le mur, à hauteur d'appui, qui sert de clôture à la halle et la sépare de la place publique.

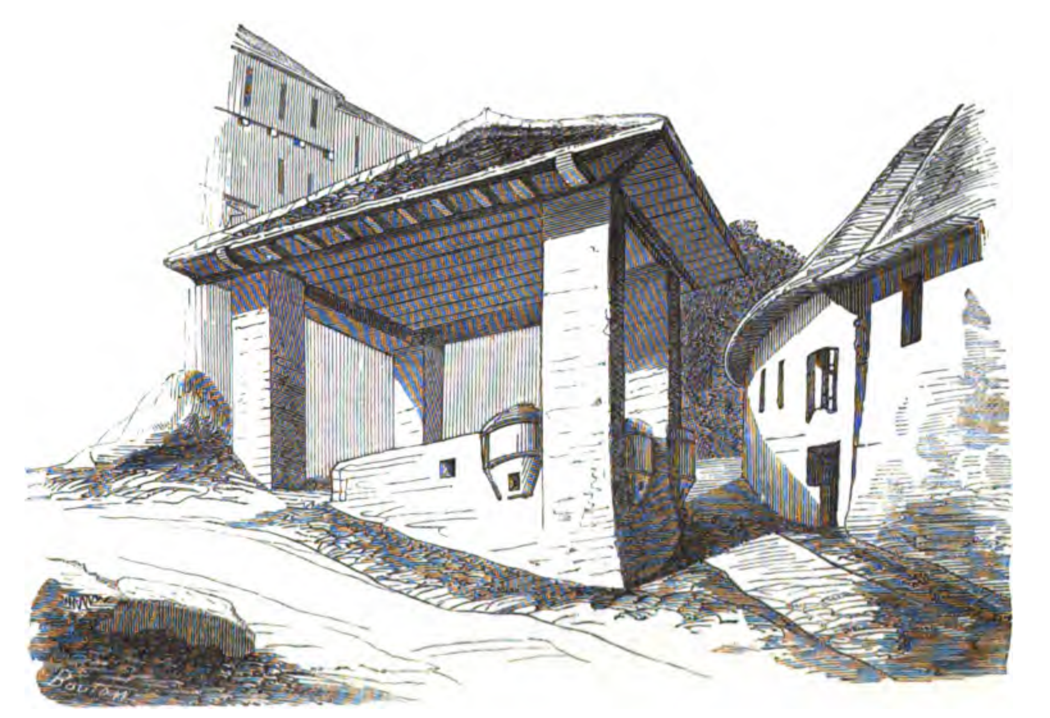
Comme exemple de ces halles de la plus petite dimension, voici celle de Conques (Voir la page suiv.); elle est carrée: le toit repose sur quatre piliers quadrangulaires en pierre, et les mesures à grain sont engagées dans le mur d'appui: de manière que l'on versait le blé de l'intérieur de la halle et qu'on le recevait par dehors dans des sacs placés au-dessous des ouvertures de ces boisseaux fixes. On sait que ces mesures en pierre avaient des ouvertures à leur partie inférieure, et de petites trappes que l'on ouvrait quand la mesure était pleine pour que le blé pût s'écouler dans le sac de l'acheteur, placé au-dessous.

La halle de Rodez est plus vaste que celle de Conques, mais elle est encore fort petite et de forme carrée-longue; elle était, du reste, disposée autrefois à peu près comme la précédente.

Il y aurait un travail à faire sur les anciennes mesures de pierre qui existent encore dans quelques halles, car elles ne peuvent manquer de disparaître successivement, puisqu'elles ne servent plus.

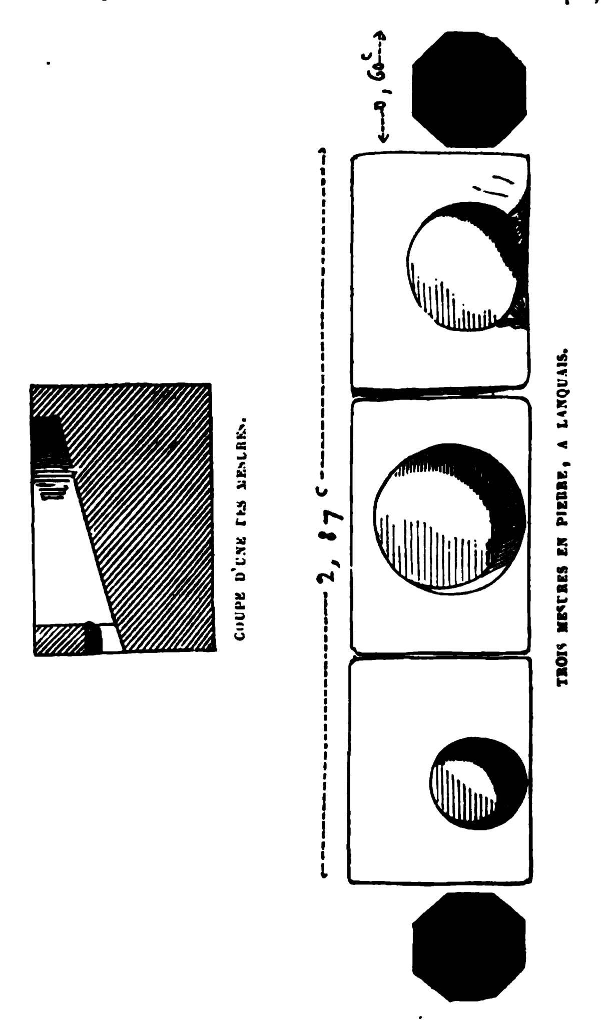
Il faudrait en déterminer les capacités et les comparer aux mesures légales des siècles où elles ont été en usage. Ce petit travail aurait de l'intérêt, et on peut le recommander aux observateurs studieux de nos départements du Midi.

M. le vicomte de Gourgues, qui est toujours prêt à évoquer les bonnes pensées, avait adressé, l'année dernière, à la Société le plan des anciennes mesures qu'il a trouvées sous la halle de Lanquais (Dordogne).



VUE DE LA HALLE DE CONQUES.

Voici le plan, avec l'indication de l'échelle et la coupe,



de ces mesures, inclinées à l'intérieur comme celles que

nous avons vues partout, afin que le grain pût descendre dans le sac quand la petite porte du fond était ouverte.

Les mesures dessinées à Lanquais par M. de Gourgues sont au nombre de trois, de grandeurs différentes, placées entre deux piliers qui supportent le toit, c'est-à-dire comme on les voit à Conques et ailleurs. Les sacs dans lesquels on recueillait le grain, à mesure qu'il était mesuré dans ces espèces de boisseaux, étaient en dehors de la halle.

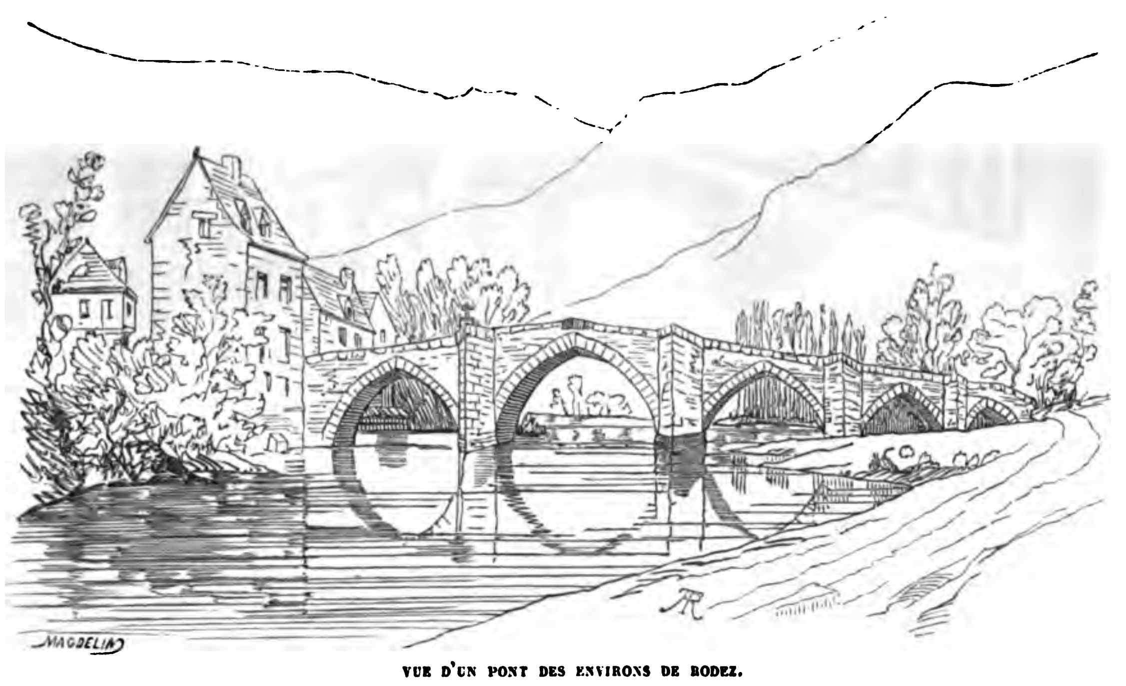
Anciens ponts. — M. Trapaud de Colombe a dessiné, près de Rodez, deux ponts qui offrent de l'intérêt par leur bonne conservation et par leur ancienneté ; ce sont des ponts dont les arches sont voûtées en ogive et dont les piles sont protégées par un bec angulaire, comme presque tous ceux que nous connaissons (Voir la page suivante).

Les ponts anciens ne sont pas rares dans le Midi, quoique la voirie leur fasse la guerre comme dans le Nord, pour revenir aux arches d'égale hauteur et au plan horizontal.

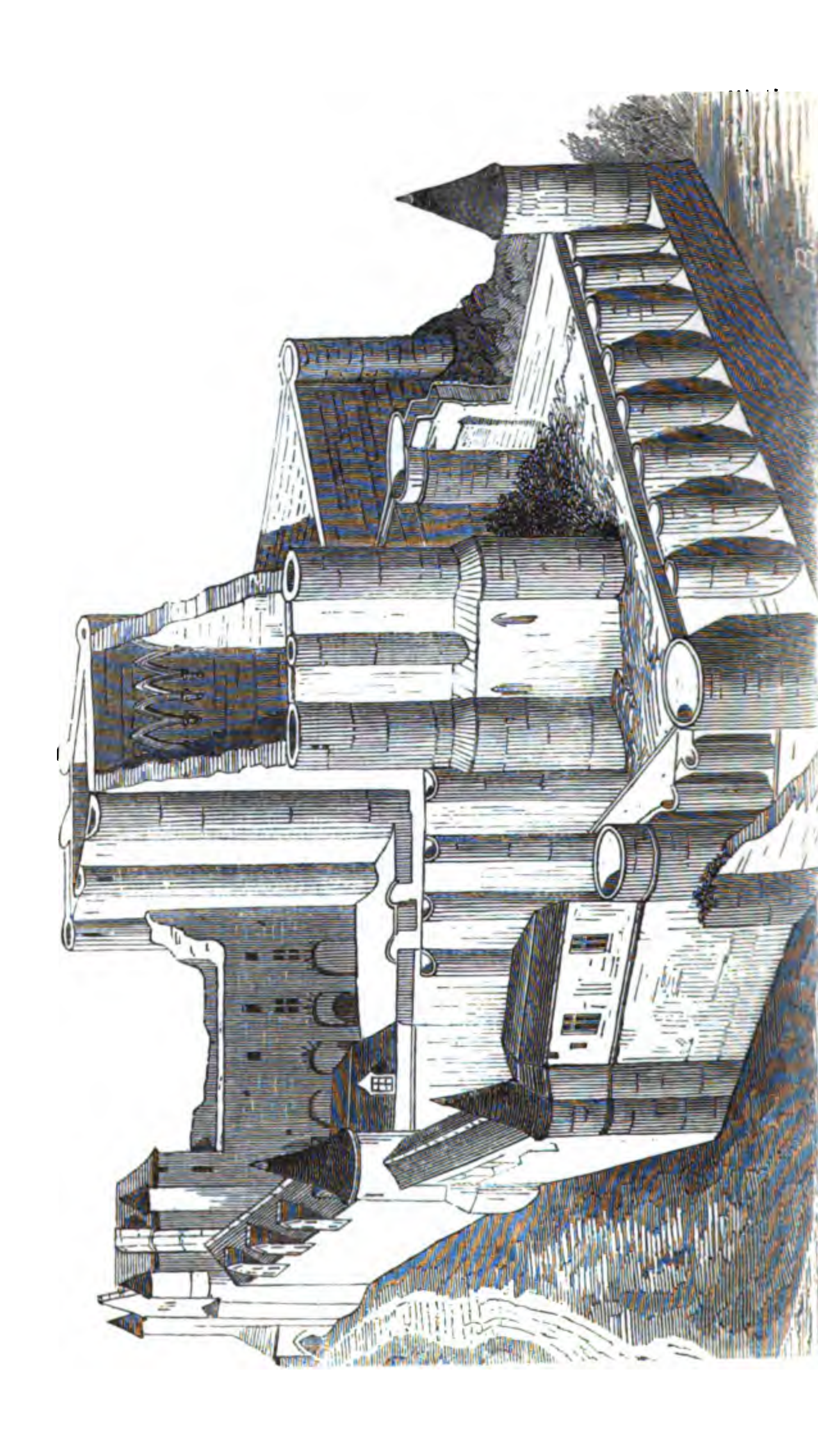
Je regrette la disparition de ces anciens ponts qui étaient bien plus pittoresques que nos ponts modernes, et je remercie M. Trapaud de Colombe d'en conserver le souvenir par ses dessins et ses descriptions.

ALBI. — A Albi, la cathédrale Ste.-Cécile et le palais archiépiscopal attirent particulièrement l'attention des visiteurs. La cathédrale a été expliquée au Congrès par l'éloquent et habile architecte M. César Daly. Le palais épiscopal mériterait une monographie et une description détaillée qui, je crois, n'a pas encore été faite. Je ne puis que vous en offrir une vue cavalière, de M. Bouet, qui vous en fera comprendre la disposition générale (Voir la page 242).

M. le comte de Toulouse a fait une description des nombreux objets de l'exposition artistique organisée pour le Congrès : elle était riche en reliquaires et en émaux et très-intéressante par la grande variété d'objets précieux qu'on



VUE D'UN PONT DES ENVIRONS DE RODEZ.



avait pu réunir ; je me bornerai à vous offrir le dessin d'une statue très-extraordinaire, qui paraît être gallo-romaine (Voir la page suivante). C'est une statue assise, ayant à ses pieds un animal ressemblant plus ou moins à un chien.

L'une des mains, dont les doigts sont couverts d'anneaux, est posée sur le genou gauche ; l'autre soutient le manteau, drapé sur la poitrine. Près du genou droit est une vasque, portée par un personnage nu.

Les visiteurs disaient que cette statue représentait probablement un grand-prêtre, parce que, derrière le dos, existent deux bandelettes qui ressemblent aux barbes d'une mître ; mais, comme la tête manque, on ne se rend pas très-bien compte de cet accessoire.

La forme du siége se rapproche de celle des siéges antiques que l'on connaît ailleurs, et qui a été imitée pendant plusieurs siècles du moyen-âge.

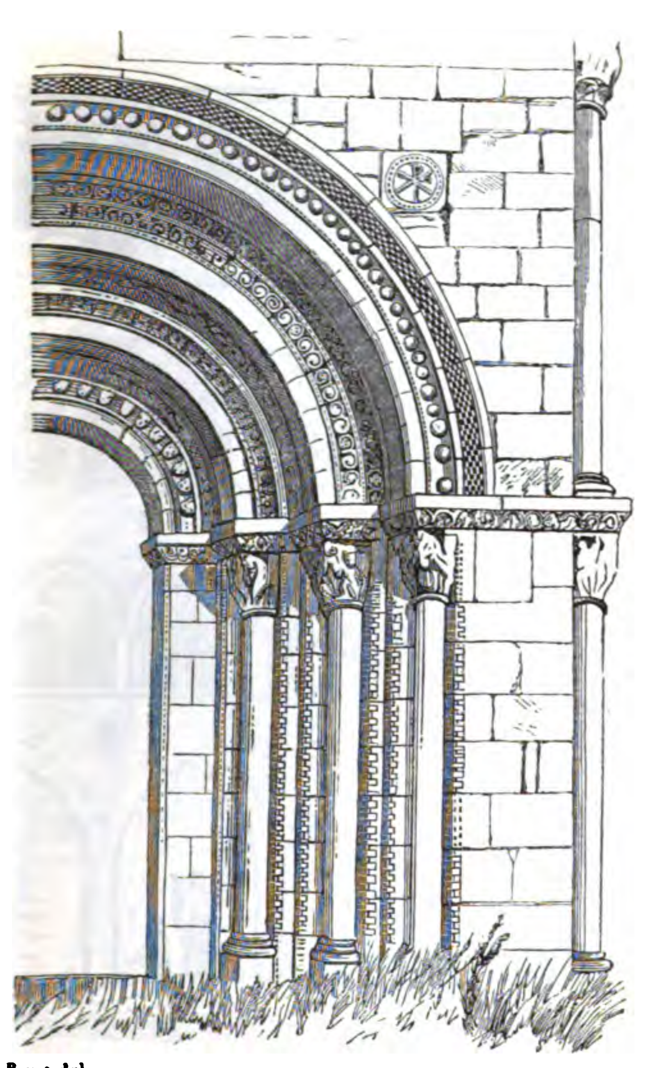
Lescure. — L'église de St.-Michel de Lescure est une de celles que le Congrès a visitées dans ses excursions ; elle est remarquable surtout par un beau portail dont M. Bouet a fait un dessin pour le compte-rendu du Congrès (Voir la page 245). M. le marquis de Castelnau a présenté une description de cette église faite avec le talent de parole, la finesse d'observation et les profondes connaissances artistiques et archéologiques qui distinguent notre savant confrère.

Cordes.—M. Rossignol a été chargé de faire le rapport sur la visite du Congrès aux monuments de la ville de Cordes, et le choix ne pouvait être plus judicieux ; car M. Rossignol connaît admirablement le département du Tarn, et la *Statistique* qu'il va publier, en commençant par l'arrondissement de Gaillac, est un ouvrage des plus complets et des plus consciencieux. Attendons donc de sa plume habile et savante la description de Cordes que le Congrès lui a demandée, et bornons-nous à



Bonet f.

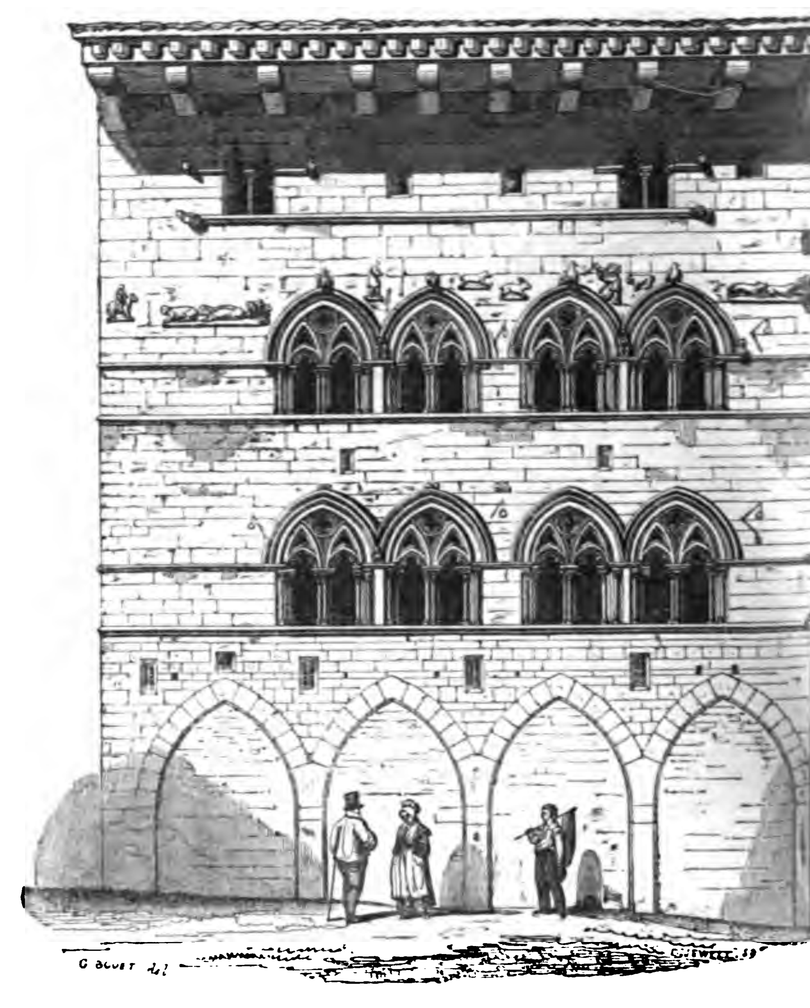
STATUE GALLO-ROMAINE EXPOSÉE A ALBI.



Bouet del.

DÉTAILS DE LA PORTE SAINT-MICHEL DE LESCURE.

vous montrer deux des maisons, si bien conservées, qui frap-



MAISON DITE DU GRAND-VENEUR, A CORDES.



UNE DES MAISONS ANCIENNES DE CORDES.

pent l'observateur près de la place de la Halle, et une des portes d'entrée de cette ville.



UNE DES PORTES DE LA VILLE DE CORDES.

Nous allons maintenant, si vous le voulez, passer de l'Albigeois à la Bourgogne, et je vais m'arrêter avec vous dans la capitale de la Bresse.

(La suite à un prochain numéro.)



EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A SAINT-ÉLOI-DE-NASSANDRES,

PAR MENNEVAL, SERQUIGNY, ETC.;

Par M. DE TOULMON,

Membre de la Société française d'archéologie.

Le 4 juillet, pendant que l'Association normande allait visiter la propriété de M. le comte d'Épremesnil, nous partîmes pour contempler les monuments du passé, aussi intéressants aux environs de Bernay qu'en nul autre endroit. Le temps nous avait manqué pour nous tracer un itinéraire qui pût comprendre le plus de monuments curieux à visiter dans une seule journée. Abandonnant l'espoir, pour cette fois du moins, de voir les belles fouilles de Villeray à Berthouville entreprises par M. Le Métayer-Masselin, nous limitâmes notre programme aux églises de Menneval, Serquigny et surtout à la chapelle de St.-Éloi-de-Nassandres.

La voiture qui nous portait eut bien vîte dépassé les dernières maisons de Bernay. La route un peu poudreuse que nous suivions est encadrée d'un riant et riche paysage, comme ceux qui ont valu à notre Normandie sa classique réputation. A droite, de grasses prairies, baignées par les eaux claires de la Charentonne, sont couvertes d'usines dont les hautes cheminées avaient cessé de laisser flotter leur drapeau noir de fumée, symbole du travail et de la richesse du pays. Mais si l'amateur du pittoresque trouvait son compte à ne plus voir le ciel obscurci par les exhalaisons du charbon de terre, nous ne

pouvions nous empêcher d'être tristement impressionnés en songeant que des milliers d'ouvriers avaient perdu leur gagne-pain.

L'industrie de la contrée, qui remonte à une haute antiquité, a toujours consisté dans la fabrication des étoffes grossières qui servent à vêtir les rouliers et les bergers. Toutes ces usines actuelles, qui portent si bien le caractère du siècle, ont succédé à des moulins qui déjà fabriquaient à peu près les mêmes tissus au temps où les forces naturelles n'avaient pas abdiqué devant la vapeur. Nous voyons, en effet, des moines au XIIe. siècle donner au fils d'Ursiel, un de leurs bienfaiteurs, *unam tunicam de pannis Bernaii* (1). De l'autre côté de la route, des haies impénétrables et tondues systématiquement enceignent des vergers, des jardins et de nombreuses propriétés particulières. Tour à tour vous voyez des maisons de plaisance, des cottages, des pavillons placés et bâtis sans ordre au gré des propriétaires, qui se montrent peut-être, dans certaines constructions, plus jaloux de leur commodité que de l'effet à donner au paysage.

La rapidité de notre course nous oblige à jeter promptement un coup-d'œil sur les belles allées de Bouffai, qui rappellent celles de Versailles et qui certes n'auraient pas déparé la demeure du grand Roi. Aujourd'hui, elles disparaissent, arbre par arbre, sous la cognée des bûcherons armés par la Bande noire des financiers, qui ne considèrent dans un chêne plein de majesté et de souvenirs que la quantité de stères qu'il pourra donner. Il fallait voir, il y a quelques années, ces grandioses promenades, dont l'ampleur se riait des dimensions mesquines que nous accordons maintenant à nos propriétés ; il fallait admirer ces échappées de vue, ces horizons variés et surtout le poétique silence et le mystère de ces nombreux halliers.

De l'ancienne commune de St.-Jean-de-Bouffai, réunie à

(1) Mémoires et notes de M. Auguste Le Prevost publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, t. Ier., p. 267.

Bernay depuis 1792, il ne reste même plus l'église. Elle a été démolie. Mais, en feuilletant nos vieux titres, nous retrouvons diverses fois le nom de ce village. Au XVe. siècle, il dépendait en partie de la mense abbatiale de Notre-Dame de Bernay et jouissait d'une certaine importance. Nous devons indiquer aussi quelques individus, portant le nom de Bouffai, qui se rencontrent à partir du XIIe. siècle : les Grands-Rôles de l'Échiquier de Normandie en font foi. En 1469, vivait, « Monsseigneur Jehan de Bouffé, chevalier, seigneur du lieu. » Il fait acte de présence dans « les monstres générallės de la « noblesse au bailliage d'Évreux » où il est dit qu'il « se pré- « senta pour lui et en l'acquit des religieux abbé et couvent « de Bernay, pour ung service de chevalier ; et estoit en « abillement de homme d'armes, monté de cinq chevaulx, « accompaignié de deulx archiers en bon abillement et de « deulx paiges. »

C'est non loin de Bouffai que se trouve dans la vallée, à l'extrémité de la côte, une enceinte antique reconnue par M. Le Prevost, et qu'on nomme dans le pays le puits des Buttes. Juste en face de cette importante levée de terre se montre le village de Menneval que nous allions visiter.

L'origine de ce village est très-ancienne : son nom est mentionné déjà dans la charte de constitution de dot de la duchesse Judith de Bretagne, femme de Richard II ; charte qu'on suppose remonter à l'an 1000.

On sait encore que, dans les premières années du XIVe. siècle, le village était possédé par Mathieu de Varenne, dont nous avons vu la pierre tombale dans l'église. Mathieu fut le père de Jeanne de Varenne qui porta la terre de Menneval dans la famille de Léon, d'où elle passa ensuite dans celle de Bréauté. Parmi les seigneurs de cette famille, on trouve un Roger de Bréauté, chambellan des rois Charles VI et Charles VII, qui vendit, en 1413, Menneval à Jean d'Harcourt, moyennant 8,000 livres tournois. La terre fut acquise par le

roi; elle faisait partie du Domaine à l'invasion de Henri V, qui accorda aux habitants de Menneval une charte qui leur permettait de faire librement le commerce par terre et par eau. La famille de Bréauté ne racheta la seigneurie que sous Henri II, en 1548; mais presque immédiatement elle fut revendue au sieur de Mainteternes, qui en fut le dernier seigneur.

L'église de Menneval, sous le vocable de St.-Pierre, autrefois du diocèse de Lisieux, doyenné de Bernay, appartenait, pour le patronage, au seigneur de Varenne dès le XIVe. siècle, puis, au XVIe., aux de Bréauté.

En entrant dans le cimetière, on remarque qu'une partie de la construction est en blocage de silex dont il est difficile d'indiquer l'époque, parce qu'en divers endroits, notamment aux ouvertures, des travaux ont été faits après coup. S'il nous est permis, cependant, de hasarder une supposition, malgré le peu de temps que nous avons consacré à la visite de l'église, nous attribuerons sa construction à l'époque romane, principalement pour le mur qui regarde l'Occident. Les deux chapelles qui forment les bras de la croix et le chœur sont construits avec des matériaux qui indiquent le XIIIe. siècle.

Le clocher, placé presque au centre de l'édifice, est carré; il est aussi en blocage et s'élève peu au-dessus des combles; il présente une assez massive architecture qui dénote le commencement du XIIIe. siècle, soutenue par des contreforts du XVe. La forme peu gracieuse de son toit, recouvert en ardoises, imprime à l'ensemble un caractère d'assez grande lourdeur. Nous devons signaler l'agencement particulier, qu'on trouve assez rarement, de la croix en fer du faîte. Elle est formée de plusieurs tiges, forgées séparément, qui sont réunies et solidement maintenues par des anneaux de fer. Nous avons rencontré ce même système, que nous croyons fort ancien, à l'église de Capelles-les-Grands, non loin de Menneval. Mal-

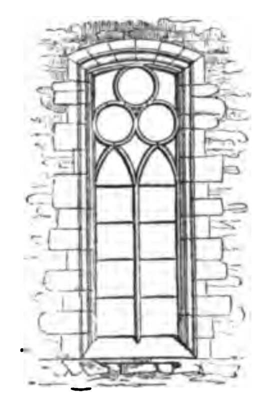
heureusement cette dernière commune est actuellement travaillée par l'esprit de changement. D'ignorantes réparations peuvent être faites d'un moment à l'autre, si déjà elles ne l'ont pas été.

Le XVI°. siècle se montre bien franchement par ses ornements dans le porche en bois, adossé à l'extrémité occidentale du mur du midi ; on y entrait par une large porte décorée de moulures formant accolade. Il est précédé d'une petite fenêtre vitrée.

L'intérieur de l'église est assez simple. Une nef, un chœur et deux chapelles forment tout l'ensemble. Le morceau architectural le plus saillant consiste en deux arcades supportant la voûte du clocher. L'ogive et les chapiteaux à crossettes qui ornent les faisceaux de colonnettes montrent, à ne pouvoir s'y méprendre, qu'elles remontent à l'époque de la transition du roman au gothique.

Les deux chapelles, placées en face l'une de l'autre et formant les bras transversaux de la croix, sont éclairées à leurs pignons par deux fenêtres du XIII°. siècle.

Une assez rare disposition se présentait autrefois à Menneval, pour la fenêtre du chevet de l'église, dont le cintre très-surbaissé remontait cependant au XIII°. siècle ; malheureusement elle vient d'être assez mal réparée. Le croquis qu'a pu en faire, dans le temps, M. Vasseur rappelle cette disposition intéressante. Il a bien voulu nous permettre de le reproduire pour appuyer ce que nous avançons.



Avant de quitter le chœur, nous devons indiquer une pierre tombale du siècle dernier au milieu du pa-

vage; elle servait à recouvrir la sépulture d'un Grossin, sieur du Breuil, du Fay, etc.

Sur le linteau en bois de la porte de la sacristie, on lit une courte inscription qui mentionne le nom de Gabriel Dumoulin : c'est le seul vestige apparent, dans cette église, du célèbre curé à qui l'on doit l'*Histoire générale de Normandie* et *Les conquestes et les trophées des Norman-François aux royaumes de Naples et de Sicile.* Cette inscription, malgré sa brièveté, est précieuse en ce qu'elle permet de rectifier une erreur généralement répandue sur la mort de Gabriel Dumoulin qu'on place en 1660. Elle porte :

GABRIEL DVMOVLIN CVRÉ DE SE (*sic*) LIEV A FAIT FAIRE A LAN 1661.

Quant à la date précise de la mort de Dumoulin, on ne peut espérer de la trouver. Les registres de l'État civil de Menneval ne commencent qu'à l'époque où il était déjà mort. Le célèbre curé de Menneval habitait le presbytère en face de l'église, que nous avons trouvé encore debout et servant de demeure à M. le Curé actuel, à l'obligeance duquel nous devons plusieurs renseignements.

Nous avons hâte de parler d'une autre pierre tombale entrevue déjà tout en entrant : elle sert de dalle à la chapelle nord du transept, dédiée à la Sainte-Vierge, dans laquelle se tiennent les enfants pendant le service religieux. Il est pénible de penser que ce beau morceau du XIVe. siècle est foulé aux pieds et, chaque jour, exposé aux accidents. Soyons l'interprète des savants archéologues avec lesquels nous avons eu la bonne fortune de nous trouver, pour formuler le souhait de voir prochainement cet intéressant spécimen de l'art du moyen-âge enlevé au sol pour orner les murs de la chapelle. Nous ne saurions mieux faire, afin d'en donner une idée, que d'en emprunter la description à M. Le Métayer-Masselin,

qui, après l'avoir soigneusement estampé, l'a photographié dans son ouvrage sur les dalles tumulaires de Normandie. Les membres de la Société française d'archéologie ont pu voir, à Cherbourg et à Paris, l'estampage de cette tombe au milieu d'autres, également remarquables, qui ont été exposées. La description suivante se trouve à la page 38 dans l'ouvrage dont nous venons de parler :

« Cette pierre, dont la largeur est de 1 mètre 25 centi-
« mètres et la longueur de 2 mètres 60 centimètres, n'a
« presque pas souffert des injures du temps..... Le défunt,
« tête nue, garnie de longs cheveux sur les côtés, est couché
« sur le dos, revêtu du costume de chevalier; il tient ses
« mains, privées de leurs gantelets, jointes sur sa poitrine.
« Derrière chacune des épaules s'aperçoivent de curieuses
« ailettes richement décorées. Une cotte de mailles formant
« cuirasse, de forme très-bizarre, protége tout le corps;
« elle est recouverte, sur la poitrine et sur les cuisses, d'une
« tunique gracieusement drapée. Les reins sont ceints d'une
« courroie arrêtée par une boucle à laquelle pend, du côté
« gauche, l'écu aux armes de notre chevalier, cachant une
« partie du fourreau de l'épée, laquelle, à son tour, est digne
« de remarque par sa curieuse et massive poignée. Des
« éperons à pointes très-aiguës sont attachés aux talons du
« défunt, qui appuie ses pieds sur un lion accroupi, à la queue
« fourchue et regardant de face; ce lion, dans sa pose au-
« dacieuse, semblerait affirmer que Mathieu de Varenne
« mourut par *beaux jours de bataille*, quoique cependant
« on n'ait pas connaissance qu'il y ait eu guerre à cette
« époque. Au-dessus de lui, de chaque côté du fronton, sous
« l'ogive duquel l'artiste graveur l'a placé, deux anges, tenant
« chacun une navette dans la main gauche, balancent de
« leur main droite d'élégants encensoirs au-dessus de son
« front. »

Sur cette tombe on lit l'inscription suivante :

✝ CHI . GIST . HAVT . HOME . ET . NOBLE . MONS^r^. MATHIEU . DE . VARENNE . CHEVALIER . IADIS . SEIGNEVR . DE . CHESTE . VILLE . QUI . TRESPASSA . LAN DE . GRACE . MIL . CCC . ET . XC . LE . IOVR . DE . LA FESTE . A . SAINS . INNOCENS . PRIIEZ . POVR . LAME . DE . LI . QVE . DIEV . BONNE . MERCHI . LI . FACHE .

Si on relevait, en général, pour toute la France les anciennes pierres tombales encore existantes, quel cours superbe on aurait d'ornementation et d'habillement ! On pourrait ainsi réparer la perte des quatorze volumes de la collection Gaignières, aujourd'hui à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, dont les dessins précieux des monuments du moyen-âge ont laissé un si grand vide dans l'histoire de l'art français. Disons cependant que ce vide vient d'être comblé, en partie, par le travail intelligent de M. Frappaz, qui a reproduit un nombre considérable de ces dessins qu'on devrait compléter, non-seulement en copiant le reste, mais encore en reproduisant tout ce qui peut exister dans ce genre. Quel riche monument formerait une telle collection, et quelle ressource inépuisable pour l'artiste et le littérateur qui, bien souvent en peignant ou en décrivant des sujets historiques, travestissent l'époque qu'ils veulent rendre et revêtent leurs personnages de costumes d'un autre âge !

En sortant de l'église de Menneval, nous passâmes par le bras sud du transept, dédié au Sacré-Cœur. Un grand tableau formant rétable attire l'attention, surtout par son cadre dont l'ornementation est aussi riche que de bon goût : d'élégants rinceaux dorés s'enroulant sur un fond noir produisent le plus gracieux effet. Un écusson qui semble appartenir à un Grossin de Bouville timbre la toile, qui représente une Résurrection

et qu'on croit avoir été peinte par un membre de la famille Grossin. On peut le blasonner ainsi : écartelé au 1er. d'argent à 3 losanges de sable, — au 2e. d'or à la fleur de lis de sable, — au 3e. de sable à la fasce d'or accompagnée de 3 molettes d'or, 2 en chef et 1 en pointe, — au 4e. de gueules à 3 coquilles d'or abaissées sous une étoile de même. Sur le tout d'azur, avec un objet inconnu sur des flammes. L'écu est timbré d'un casque à sept branches taré de fasce. Supports et cimier, 3 licornes d'argent.

L'église devait avoir, dans le principe, 4 mètres environ de plus qu'elle n'a actuellement ; la partie supprimée se trouvait au couchant. En ouvrant avec la pioche la porte principale du cimetière, on a retrouvé les fondations de la façade, et on a été obligé de déplanter un if qu'on avait mis là et dont les racines touchaient les vestiges des anciens murs.

Le champ de repos qui enceint l'église de son épais gazon n'offre rien de remarquable, si ce n'est une vieille maison ornée de moulures en bois dont le pignon donne sur le cimetière. C'était la demeure du chapelain de la Charité de Menneval. Une croix érigée en 1771, ressemblant à la plupart de celles du pays, abrite de ses bras sacrés les quelques tombes qui se trouvent disséminées alentour, parmi lesquelles on peut citer entr'autres les sépultures de la famille Dauger, pieusement entretenues par le descendant actuel.

Nous regrettons vivement de n'avoir pu visiter le beau château de M. le comte Dauger, situé près de l'église : nous y aurions été bienveillamment reçus, et notre curiosité aurait été vivement satisfaite en contemplant et sa jolie chapelle bâtie avec tant de goût, en style du XVe. siècle, et sa bibliothèque savamment formée. On comprendra nos regrets de ne pas avoir visité cette belle collection quand nous aurons dit qu'elle renferme entr'autres richesses le registre gothique

ou Majesté de la Charité de Menneval (1). Ce curieux registre, sur parchemin, est arrivé jusqu'à nous dans un état parfait de conservation. Tous les membres de l'Association normande ont pu le voir dans la vitrine consacrée aux manuscrits du châtelain de Menneval, à l'exposition de Bernay.

Après la visite faite à l'église de Menneval, nous partîmes pour Serquigny.

Le chemin, taillé dans les dernières pentes de la montagne, décrit alors des courbes gracieuses, abrité, d'un côté, par les bois de St.-Léger et dominant de l'autre la vallée. Dans la prairie, des usines toujours nombreuses, des filatures de coton se succèdent à de courts intervalles. A la hauteur de Campfleur-Courcelle, le paysage devient plus boisé. A l'horizon, se perdant dans les masses touffues de la forêt de Beaumont, apparaît le clocher de l'église neuve de Fontaine-l'Abbé. En disant que ce monument est considéré par l'administration comme une construction modèle, nous expliquerons le peu d'intérêt qu'il aurait offert à notre visite.

A peine avions-nous quitté Campfleur, que nous apercevions les limites du château de Courcelles. Ce château est presque entièrement caché par des arbres et des massifs qui nous permettent de passer outre, sans trop de regret, curieux que nous sommes d'arriver à Serquigny, pour contempler la jolie porte romane de son église.

Grâce à nos bons chevaux percherons, nous ne tardâmes pas à atteindre les premières maisons de ce village, qui s'échelonnent le long de la route. C'est ici que demeure M. le marquis de Croix, dont la belle habitation, noyée dans d'épaisses avenues de tilleuls, à un autre point de vue que le nôtre, est si curieuse à visiter; ses beaux produits hippi-

(1) La confrérie de la Charité de Menneval jouissait d'une certaine importance. Ses armoiries, qui étaient : « d'argent au cœur enflammé de gueules, » se trouvent dans d'Hozier.

ques sont justement estimés de tous nos haras. A Tarbes, il nous avait été donné dernièrement de voir un étalon sortant de ses écuries. Nous nous souvenons d'avoir remarqué avec un certain plaisir, étant alors aussi éloigné que nous l'étions de la vallée de la Charentonne, qu'il se nommait Bouffai, en mémoire des belles avenues dont nous avons parlé au commencement de cette lettre.

Le territoire de Serquigny est riche en vestiges anciens, et offrirait à celui qui voudrait l'étudier spécialement un attrait bien puissant. Outre son église, qui est fort curieuse, l'archéologue trouverait un camp romain, appelé dans le pays le *fort St.-Marc*, et le souvenir d'une ancienne *villa* de la même époque, dont les vestiges sont maintenant rasés et dont l'emplacement a été, au moyen-âge, occupé par le fief de Maubuisson, tenu, depuis le XVe. siècle jusqu'à nos jours, par la famille d'Erneville. Aujourd'hui que l'esprit est porté aux monographies, et que l'idée de décrire avec soin les différentes phases de l'histoire d'un village ne semble pas trop peu importante, nous souhaitons, en passant, aux amateurs d'une semblable étude de rencontrer une commune groupant d'aussi riches monuments et souvenirs.

Tout d'abord, quand on arrive près de l'église de Serquigny, on est frappé par la richesse et la bonne conservation de sa porte sculptée. Dans l'architecture de ce motif apparaît la première moitié du XIe. siècle. Quatre colonnes trapues, surmontées de chapiteaux aux feuilles d'un léger relief, supportent la retombée de l'archivolte formée par deux voussures bien distinctes, dans lesquelles se remarquent tour à tour billettes, zig-zag, tores et becs d'oiseaux (1). La porte est encadrée par un boudin chevronné qui part à peu près de son pied. Malheureusement la muraille qui entoure ce curieux

(1) Des becs d'oiseaux se rencontrent encore à une porte de l'église de St.-Victor-d'Epine, près Bernay.

échantillon d'architecture ne date pas de la même époque. Les matériaux, disposés en échiquier de pierre et de silex, ne peuvent remonter qu'au XVIe. siècle; enfin, pour avoir décrit complétement cette façade en forme de pignon, rendue si intéressante par la porte d'entrée, on doit noter au-dessus de celle-ci une fenêtre ogivale à deux baies trilobées.

L'intérieur de l'église consiste en une large nef et en un chœur plus étroit, sous la première travée duquel le clocher se trouve supporté. Une chapelle seigneuriale de trois travées flanque le chœur au nord.

D'autres indices que la porte d'entrée témoignent de l'antiquité de ce monument; car, en étudiant avec soin extérieurement la contexture des murs latéraux, on voit apparaître tout d'abord un grossier blocage, et dans un endroit, entre la troisième et la quatrième fenêtre du midi, la trace significative de la feuille de fougère et encore, du même côté, entre la deuxième et la troisième fenêtre, les vestiges d'une porte cintrée, ainsi que la moitié d'une fenêtre également cintrée. Tous ces indices, venant à l'appui les uns des autres, prouvent que c'est encore à l'époque romane que le gros œuvre du monument a été construit. Dans les deux murs latéraux, les grandes baies qui servent actuellement de fenêtres ont été percées bien postérieurement.

La voûte de la nef, construite en merrain, est assez belle; elle est en forme de carène et soutenue par des entraits et des poinçons. Sur l'un d'eux se trouve l'inscription suivante :

Me LOIS CH . . . . . S S^r^ D'HALY ECUIER

La position qu'occupe cette inscription fait penser que c'est le nom d'un curé auquel l'église doit des travaux de charpente, d'autant plus qu'en 1764, un ecclésiastique de ce nom était curé de la première portion; car la paroisse de Serquigny était divisée en deux parts, à la nomination toutes

deux du seigneur du lieu. Peut-être aussi pourrait-on lire d'Achey, nom d'une famille seigneuriale qui a long-temps existé dans le pays.

La tour du clocher, qui se trouve placée entre la nef et le chœur, s'appuie sur quatre massives colonnes du XVIe. siècle, dont deux sont engagées dans le mur de l'église. Elles supportent, de trois côtés, des arcades plein-cintre remaniées à l'époque de la construction de la chapelle seigneuriale dont nous allons parler. Le quatrième côté, celui du sud, appuyé sur le mur latéral de l'église, est percé en cet endroit par une jolie fenêtre en lancette qui conserve quelques fragments de vitraux et une inscription gothique que nous transcrivons :

Cy devant gist damoyselle
Debigars qui trespas....
Sa dat. . iour cette
IIIIce lxII

Près de cette inscription, sous la figure d'un évêque, on remarque un écusson chargé de deux fasces, pièces qui se voient dans les armes de la famille de Bigars. Quant à la voûte, elle est ornée de têtes grotesques placées aux retombées des arcs.

Dans le chœur, qui est de la même époque que certaines parties de la nef, c'est-à-dire de l'époque romane, on remarque les traces d'une fenêtre cintrée, actuellement bouchée. Le chevet se termine à angle droit.

Au nord, du côté de l'évangile, se trouve la chapelle seigneuriale indiquée plus haut ; elle est voûtée en pierre et date de la Renaissance. Des pilastres et des entablements classiques se joignent à des contreforts de la même époque pour indiquer nettement son âge. Les fenêtres qui l'éclairent sont ornées de meneaux à compartiments flamboyants et forment

le cintre à leur sommet. Trois de ces fenêtres possèdent quelques fragments de verrières. La première, vers l'Orient, représente le Christ en croix, saint Louis et sainte Marguerite; la deuxième, les trois Maries : la Vierge, Marie-Madeleine, *Marie Jacobe*, comme on le lit sur un cartouche, avec « S. Symon... S. Philipp.... S. Iacqz Mineur. » La Résurrection, l'Ascension et un autre sujet qu'on ne peut reconnaître occupent la troisième. La quatrième fenêtre est complètement dépourvue de peinture.

Le plafond de la chapelle, divisé en trois travées, est orné de clefs pendantes aux croisements des arceaux. Des cartouches sculptés, qu'il est difficile de déchiffrer à cause de leurs petites dimensions, mais qui, selon toute probabilité, représentent des sujets religieux ou symboliques, sont placés entre ceux-ci. Des écussons, aujourd'hui brisés, complètent le système d'ornementation. M. Le Prevost, qui pense avoir vu sur l'un deux chevrons, et sur un autre un quartier et deux fasces, croit que tous ces écus, ou quelques-uns d'entre eux, appartenaient à la famille de Bigars-Lalonde, qui portait « d'argent à deux fasces de gueules » : il suppose ainsi qu'un membre de cette famille a fait bâtir la chapelle.

Nous évitons, avant de sortir de l'église, de donner notre avis sur le goût du maître-autel, en bois sculpté. La complication de son ornementation et la réunion bizarre de différents styles en font un sujet qui échappe à l'analyse. Ne parlons pas non plus des nombreux petits écussons, de toutes grandeurs, qui sont appendus sur les parois de l'église : on ne s'explique pas ce goût singulier de la population de Serquigny pour les armoiries.

A gauche en entrant dans l'église, nous avons remarqué un petit tableau sur bois, représentant une tête de Christ, dont la peinture assez insignifiante est contenue dans un cadre noir, sur les rebords duquel s'enroulent de gracieux

rinceaux d'or semblables à ceux que nous avons déjà rencontrés à Menneval.

L'extérieur de cet édifice, autant qu'il nous a été donné de le reconnaître, offre, ainsi que l'intérieur, des parties romanes; d'autres sont de l'époque de la transition, comme, par exemple, le clocher dont la base, de forme carrée, s'appuie sur de lourds contreforts. Son sommet, qui dépasse les combles de l'église, est éclairé par des lancettes simples et d'autres géminées, chargées, dans le tympan, d'une rose. Du côté du sud, une tourelle pentagonale adossée au clocher renferme l'escalier; on voit encore dans ses différentes parties des traces de réparations de l'époque de la Renaissance.

Une litre décorée d'écussons accolés, surmontés d'une couronne de marquis, se distingue de distance en distance. Le premier écusson ne peut être déchiffré, et le second, « de sable », autant que nous avons pu le voir, porte « un chevron d'or accompagné en chef de deux croissants..... » Nous n'avons pu reconnaître le reste.

La cloche n'est pas ancienne, elle date du commencement du siècle; mais nous devons cependant citer le nom de l'ecclésiastique qui l'a bénite, M. Philippe-Georges Le Chien; car il fut le confesseur, si l'on s'en rapporte à la tradition, d'une reine-martyre, Marie-Antoinette.

Serquigny fit sans doute partie, comme Menneval, de la dot de la duchesse Judith, dont le nom est encore recommandé aux prières des habitants du village au service du dimanche. Elle avait donné à Serquigny d'immenses pâturages, et c'est en reconnaissance de cette libéralité que son nom est aussi solennellement vénéré.

Les sires de Mauvoisin sont mentionnés très-anciennement comme seigneurs de Serquigny: Raoul de Mauvoisin, le premier, était contemporain de Guillaume-le-Conquérant. Guy de Mauvoisin paraît en 1119 et 1123, et sa famille conserva Serquigny encore pendant le siècle suivant jusqu'à

Jeanne de Mauvoisin qui, vers la fin du XIIIe. siècle, porta cette terre dans la famille d'Achey où elle resta jusqu'au XVIe. Au XVIIIe. siècle, René de La Roque en était seigneur. Durant l'invasion anglaise, au XVe. siècle, Henri V la confisqua et la donna à Guillaume Halifax, moyennant la redevance d'un archer.

En quittant Serquigny, la vallée s'élargit considérablement, ou plutôt se perd dans le bassin plus important de la Risle. Après avoir passé sur son dernier pont la Charentonne, que nous avions côtoyée jusque-là, nous franchîmes le tracé du chemin de fer qui reliera Bernay à Rouen, et nous tournâmes à gauche pour gagner le fond de la vallée. Sur ce chemin on a des points de vue nouveaux : de longs coteaux boisés limitent l'horizon, et la route tracée capricieusement dans les herbages nous amène avec ses méandres au charmant hameau de Launay. Ses quelques chaumières échelonnées, aux toits de chaume et aux charpentes apparentes, bordent à gauche la route que nous suivons. Leurs jardins bourrés de fleurs et leurs clôtures bien entretenues marquent uniformément les limites de leurs petites dépendances. En face, de longs murs et des maisons plus importantes, dépendant d'une filature de coton, forment un contraste saillant avec celles que nous venons de décrire. Ici, l'aspect de la vie champêtre dans tout ce qu'il a de plus séduisant : le pittoresque, l'imprévu, la variété, en un mot l'œuvre de la nature; là, la froideur, la régularité, la monotonie, ces tristes caractères dont l'homme marque ses œuvres quand il n'obéit à d'autre mobile que l'intérêt.

Nous ne tardons pas à laisser derrière nous Launay, et nous nous trouvons de tous côtés en plein herbage; nous ne rencontrons plus qu'une coquette petite maison de plaisance isolée sur la route. Cette maison, tenue d'une manière irréprochable et dont le jardin est couvert de fleurs, nous rappelé par sa propreté exquise, par l'eau qui ruisselle de

toutes parts, par ses fraîches peintures, les charmantes maisons bourgeoises de La Haye, sur la route de Delft.

Pendant quelque temps encore nous suivons nos gras pâturages, et le chemin, bordé tantôt de haies, de *lices*, et tantôt de rideaux de verdure, finit bientôt, après avoir traversé la Risle, par rejoindre la route de Beaumont-le-Roger à Brionne, sur laquelle nous nous engageons.

On aperçoit à droite l'église de Nassandres qui n'offre pas, croyons-nous, un grand intérêt; et après avoir traversé le village de ce nom, égayé par un joli ruisseau né sous une touffe de cresson, nous arrivons enfin à la Rivière-Thibouville, dépendant de Nassandres et de Fontaine-la-Sorêt.

Dès 1113, un personnage de la famille de Thibouville est mentionné, c'est *Rogerus de Tiboldivilla.* Un chevalier banneret, de la même famille, Robert, se rencontre sous le règne de Philippe-Auguste. Marie de Thibouville fut la femme de Jean de Carrouges, connu par son duel judiciaire en 1386. Robert de Thibouville était fils de Carrouges. Le plus célèbre des personnages de cette famille est Guillaume, capitaine du château en 1417, au moment où il fut obligé de se rendre aux Anglais. Judith, fille du commandant de la forteresse, épousa Guillaume Caudecotte et, plus tard, Henri de Gouvis. A la fin du siècle, en 1495, Jeanne de Tilly est mentionnée comme dame de Ferrières et de Thibouville. Un baron de Thibouville, qui fut poète, mourut au château en 1730.

De ce château, qui fut pris par les Ligueurs en 1590, il ne reste plus que la chapelle que nous avons vue en passant. Les nombreuses retouches qu'elle a subies n'ont laissé d'intact que son portail dans le style de transition du gothique à la Renaissance, et deux fenêtres en lancette au midi.

Il y a peu de temps, on pouvait voir encore de l'autre côté de la route un moulin banal contemporain du château; mais il a été démoli.

Nous avons le texte des conditions auxquelles fut faite la reddition (appointement) du château de Thibouville en 1417, entre Guillaume et des chevaliers anglais, ses vainqueurs, parmi lesquels se trouve un *Raulf Cromwell*. Les seigneurs commis par le duc de Clarence prennent toutes les précautions d'usage en ces circonstances pour empêcher que, jusqu'au jour de la reddition, Thibouville ne puisse rien distraire de la place qui est encore en sa possession et de ce qui constitue son avitaillement : « Ne sera fait ne souffre (estre) fait de « vivres et vitailles à jour de huy estantes de deins ascun « gast ni destruccion quelconques »; mais les habitants du château ont le droit d'emporter ce qui leur appartient personnellement.

« Item est dit traitte et accorde que moy Guilliam de « Tybouville, capitaine suisdit et toutz les dames et damoi- « selles gentilez hommes et autres quelzconques qui au jour « de huy suymes ou dit chastel et forteresse mettrons et ferons « assembler toutz nos biens quelzconques que nous avons « dedeins en un meason ou en deux dudit chastel et aurons « iiij jours après la dit rendue pour les voider et faire em- « porter ovecques lettres de saufconduit du dit tres hault et « tres puissant prince monseigneur de Clarence et laysserons « ovecques nos biens ou dit chastel personnes pour pluis seu- « rement les garder lesquelx durant la dit terme auront des « vivres et vitailles du dit chastel raisonnablement. »

Le passage suivant, qui concerne les armes de la forteresse, nous montre le canon parmi les engins de défense : n'oublions pas que nous sommes en 1417 :

« Item est dit traitte et accorde par moy le dit capitaine « du dit chastel et forteresse de la Rivière de Tybouville que « tout lartillerie de présent estante dedeins est assavoir arcs, « arbalestres, fleches, virtonz et toutz autres abillemens « pour arbalestriers, canons et toutz autres abillemens de

« guerre demourront ou dit chastel et forteresse saunz rien « diceulx estre rumpuz ars ne brisez ou transportez hors (1). »

A la Rivière-Thibouville, nous descendîmes de voiture pour continuer à pied notre excursion. Le chemin que nous suivions, la belle grande route bordée de peupliers, se poursuivait en ligne droite. Parmi les dernières maisons du village, nous aperçûmes, en passant, celle que M. Loisel a fait construire exprès pour abriter sa curieuse collection d'objets d'art, trop à l'étroit dans son ancienne demeure. Tout le monde se souvient d'avoir vu, à l'Exposition de Bernay, les magnifiques spécimens de cet intéressant musée.

A droite et à gauche de la route s'étendent des prairies en contre-bas, qui ont été de véritables mines de trouvailles archéologiques. En ce moment, elles étaient animées par des faneurs dont la faux plus d'une fois s'est heurtée contre des débris romains, sans qu'ils se doutassent qu'ils réalisaient une des prédictions de Virgile :

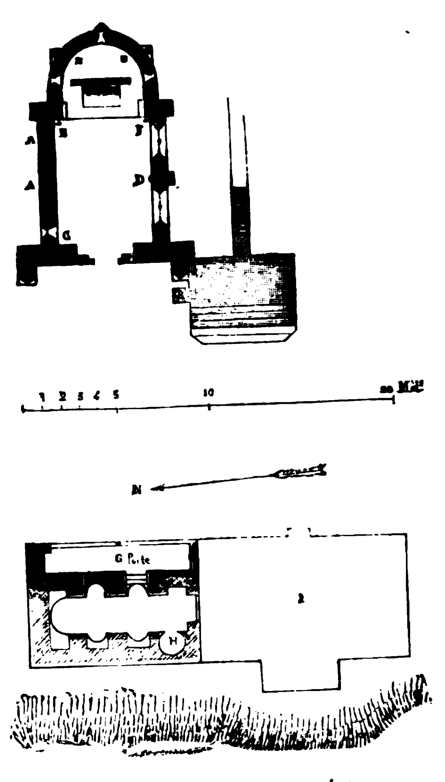
Scilicet et tempus veniet cum finibus illis
Agricola, incurvo terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabra rubigine pila,
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

Nous passons devant le superbe château de M. le comte d'Épremesnil, que l'Association normande visitait, au point de vue agricole, au moment où nous faisions notre petite excursion archéologique.

Après avoir laissé derrière nous ce château, il nous fallut traverser, sous un ciel tropical, un long espace recouvert de craie qui deviendra le sol de la future station de la Rivière-Thibouville sur le chemin de fer de Rouen. Cette sorte de plage raboteuse et nullement frayée, éblouissante par le soleil,

(1) Page 265 et 266 des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XV de la collection.

nous conduisit à l'entrée d'une jolie sente tout ombreuse, toute verte de haies, qui contourne la base d'un coteau boisé. Après l'avoir suivie un certain temps, nous arrivâmes à une cour plantée de pommiers, sous lesquels se cache le prieuré de St.-Lambert-de-Malassis, ancienne dépendance de l'abbaye du Bec, aujourd'hui connu sous le modeste nom de chapelle de St.-Eloi-de-Nassandres.



PLAN DE LA CHAPELLE SAINT-ÉLOI.

Ce monument fut le plus intéressant de toute notre tournée. Sa haute antiquité et les détails architectoniques

encore existants nous firent regretter le peu de temps que nous consacrâmes à sa visite.

En entrant, tout d'abord on a devant les yeux un arc triomphal en cintre surhaussé, affectant la forme d'un fer-à-cheval, et qui constitue la face de la chapelle. Des plantes parasites assez pittoresques, mais qui nuisent malheureusement à l'effet général du monument, au point de vue architectural, se rencontrent sur cette façade, ainsi que sur plusieurs autres côtés.

Un fer-à-cheval est cloué sur la porte. Nous savons que ce symbole est particulier aux églises dédiées à saint Martin : ainsi, on le retrouve à Éturqueraye près Pont-Audemer, à St.-Martin-de-Brosville près Évreux, et à Vézillon près les Andelys. Ici, quoique saint Martin ne soit pas le patron du lieu, ce fer-à-cheval est sans doute une allusion à la profession de maréchal-ferrant attribuée à saint Éloi, ou bien peut-être à ce que saint Martin avait une chapelle dans l'église primitive.

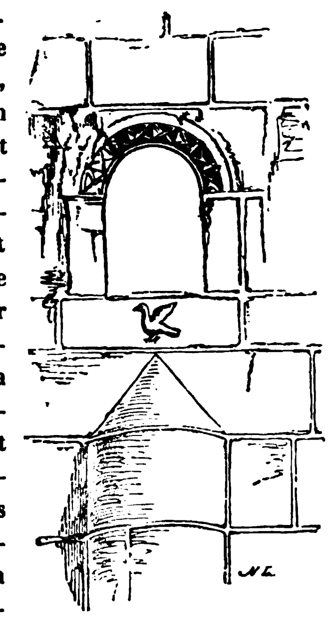
Le mur latéral du nord est en blocage de silex. A son extrémité orientale, il est flanqué d'un contrefort dont l'âge ne peut être désigné, à cause des réparations qu'il a subies, mais qui laissent cependant apercevoir quelques pierres avec joints épais indiquant l'époque romane. Originairement, peut-être des bâtiments étaient adossés à ce mur; car on y trouve des traces de portes d'époques successives A (Voir le plan). A travers le lierre, qui ne nous a permis que d'entrevoir imparfaitement ces détails, se voit encore à l'orient une petite fenêtre romane.

Cette curieuse chapelle ne peut être étudiée que d'une façon assez incommode; car, outre les feuillages qui la revêtent, une haie très-rapprochée la limite vers son abside et empêche d'avoir le champ convenable pour bien l'embrasser.

De suite, après le mur latéral nord dont nous venons

de parler, se trouve l'abside, de forme parfaitement régulière. Elle est bâtie soigneusement en moëllons mélangés de quelques fragments de briques, et le tout était recouvert anciennement d'un crépi aujourd'hui en mauvais état. Trois colonnes en pierre engagées, servant de contrefort cylindrique, et de diverses hauteurs, ont les joints de leurs pierres apparents et reliés par un mortier de sable jaune très-dur.

La première, celle du nord, s'arrête à la corniche et se termine en cône. La deuxième, celle qui occupe le centre de l'abside vers l'orient, est interrompue par l'appui d'une fenêtre romane sur laquelle on voit une colombe sculptée. Cette fenêtre est la seule de tout l'édifice qui ait conservé intacte sa primitive disposition. Nous sommes heureux de pouvoir la représenter ici, grâce à M. Bouet qui a su en faire devant nous un petit croquis exact, malgré sa position désavantageuse, puisqu'il se trouvait précisément dessous et obligé, en même temps qu'il dessinait, d'écarter de la main gauche un vigoureux églantier qui envahit la fenêtre. Le troisième contrefort, celui du midi, est placé à l'endroit où finit l'abside, construit des mêmes matériaux que les deux premiers; il s'élève jusqu'à la corniche qui lui sert d'entablement. Cette partie de l'édifice est une des plus curieuses. Une série de modillons supportant une tablette biseautée mé-



rite la peine d'être étudiée séparément ; car l'ornement, composé d'une sorte de frette, rappelle les dessins mérovingiens.

Après avoir contourné l'abside comme nous le pûmes, au milieu des épines et des vestiges d'un jardin potager en mauvais état, nous arrivâmes au mur latéral du midi. Là, l'espace nous est donné, et, en nous reculant de quelques pas, nous pouvons voir à son point cette partie de la construction de la chapelle. Ce latéral, retravaillé après coup, n'offre pas une architecture entièrement primitive. L'effet de l'ensemble est gêné par l'adjonction de deux contreforts et par le percement de deux fenêtres du XVe. siècle; mais ces dissonances disparaissent dans la partie supérieure de l'édifice où l'on retrouve le prolongement du bandeau roman; cependant, il est moins ancien que celui de l'abside. Cette corniche est composée d'une série de petits arcs cintrés, et les modillons qui l'accompagnent représentent tous des figures grotesques.

Un filet d'eau limpide (B) (Voyez le plan plus haut) sort de terre sous la muraille de la chapelle et est conduit dans un réservoir, de forme carrée, où l'on descend par des marches. Une voûte romane le recouvre. C'est là qu'à toute époque de l'année des pélerins viennent faire leurs ablutions. Cet usage, qui revêt un caractère sacré, doit remonter à la plus haute antiquité.



VUE DE LA PETITE ARCADE ROMANE.

L'intérieur de la chapelle, tel qu'il est maintenant, se compose seulement d'une nef et d'une abside.

La nef, longue de 20 pieds sur 16, consiste en deux travées dont les murs verts ruissellent d'humidité. Une sensation de très-grande fraîcheur, occasionnée par le voisinage

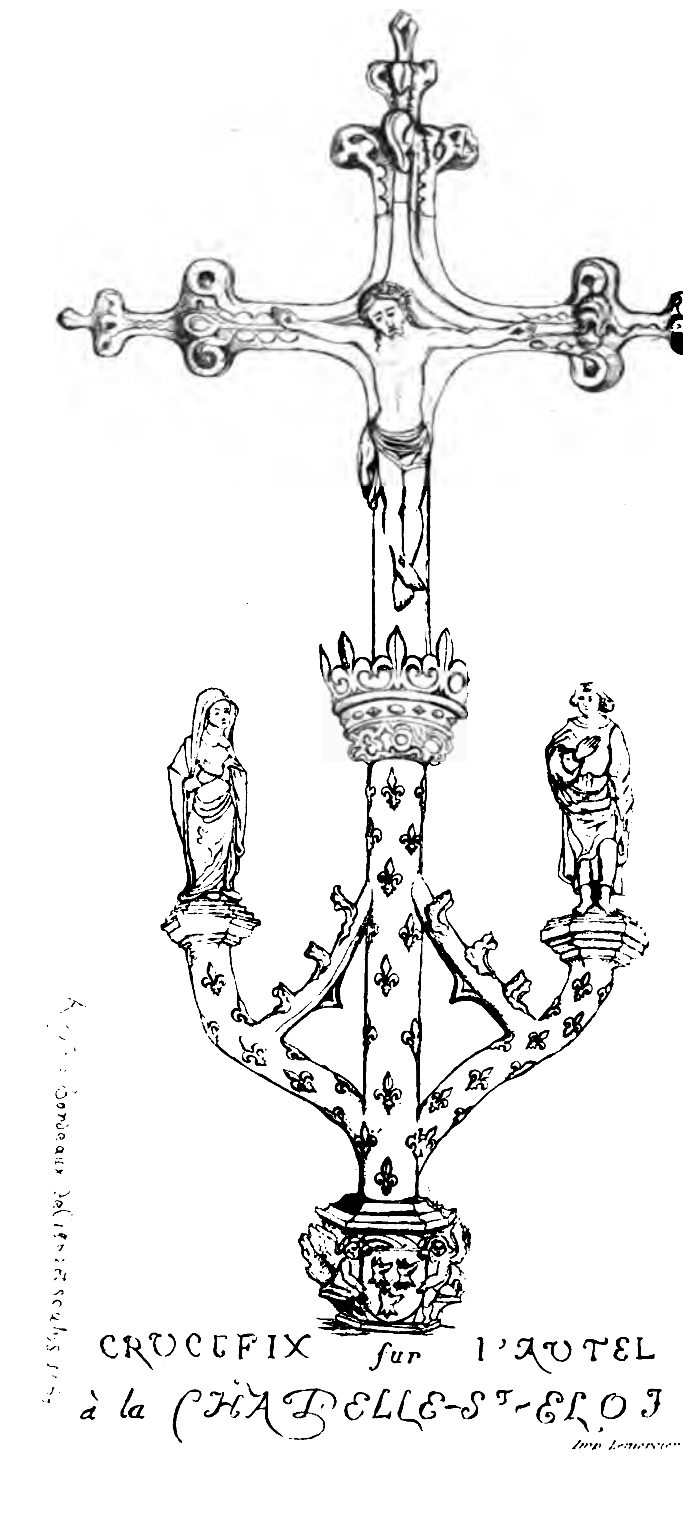
de la source et par l'ombrage des plantes, vous saisit désagréablement à l'entrée. Nul détail d'architecture n'ornemente cette partie de la chapelle, aucune voûte ne termine l'édifice; les chevrons et les tuiles seuls vous abritent de l'injure du temps.

Là se trouvent quatre statues en pierre : saint Éloi, saint Simon, et saint Lambert deux fois reproduit.

Saint Éloi, placé en C, grossièrement équarri, est entouré de toutes parts d'épingles et de petits morceaux de linge servant d'*ex-voto* (1). En D, la statue de saint Lambert, du XVe. siècle, est beaucoup plus intéressante : le saint personnage, crossé et mîtré, est vêtu d'une chasuble qui se relève sur les bras. Le cul-de-lampe qui sert de support est orné d'un écusson chargé de deux coquilles et d'un cœur. Ces armoiries, qui se trouvent sculptées sur l'autel, datant du siècle dernier, étaient sans doute celles du prieuré; car le simple blason d'un prieur ne se retrouverait pas à trois siècles de distance. Sur l'autel, l'écu est noir avec le cœur et les coquilles dorés; au pied de la statue de saint Lambert, il est barbouillé en rouge. Nous ferons remarquer que les pièces de cet écusson conviennent parfaitement à un lieu de pélerinage, tel qu'est la chapelle de St.-Éloi. Les deux autres statues de la nef (E et F) représentent saint Simon, entouré comme saint Éloi d'*ex-voto*, et le deuxième, saint Lambert.

L'abside, en cul-de-four, est en retraite sur la nef. Une arcade cintrée, formée de deux rangs superposés de claveaux extradossés, s'élève à 16 pieds 1/2 du sol; elle sépare les deux parties de l'édifice en affectant la forme du fer-à-cheval. Quelques fragments de tuiles se trouvent noyés dans les murs. L'autel, du siècle dernier, n'a rien de remarquable, si ce

(1) Cet usage se trouve dans quelques villages du département de la Manche.



CRUCIFIX sur l'AUTEL
à la CHAPELLE-St-ELOI

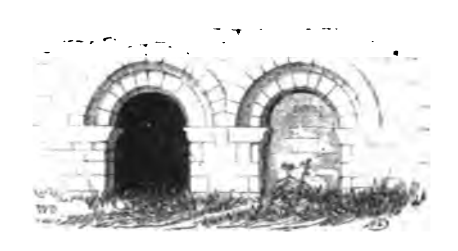
n'est la répétition, en peinture, de l'écusson de saint Lambert, et surtout une charmante croix, en bois sculpté, du XVe. siècle. La hampe est ornée d'un dessin de fleurs de lis. Elle sort d'un petit socle chargé d'un écu qui porte trois têtes arrachées de loup, ou de renard, et que soutiennent deux petits anges. Presque immédiatement du pied de la hampe partent deux branches qui se bifurquent à l'extrémité et qui supportent, l'une la statuette de la Vierge, l'autre celle de saint Jean. Au milieu de la tige de la croix se trouve en renflement une couronne fleurdelisée. La croix proprement dite est formée de trois bras, qui sont des fleurons frisés en feuilles de chou. Les pieds du Christ viennent presque toucher la couronne que nous venons de mentionner. Actuellement la croix est placée directement sur l'autel. Autrefois, à ce qu'il paraît, elle reposait sur un socle orné de bas-reliefs qui sont maintenant au musée de Cluny.

N'oublions pas de parler, pour terminer la description de l'abside, d'une cuvette carrée provenant, sans doute, d'une ancienne piscine (on peut en voir deux semblables à Fiquefleur, près Honfleur), et d'un modillon gisant sur le sol et dont le dessin que nous donnons est d'un caractère mérovingien.



En face, à 49 pieds environ de la porte d'entrée de la chapelle St.-Éloi, se remarque une façade évidemment romane (G) (Voyez le plan) et dont nous donnons le dessin en élévation. Les deux arcades cintrées, dont l'une sert encore de porte d'entrée, qui se rejoignent dans la partie inférieure et retombent sur un pilier carré, dénotent cette

époque. Les joints en pierre de cette construction, qui affec-



tent la forme d'un carré-long, frappent par leur irrégularité. Ceux des voussures ont de 10 à 30 millimètres. L'intérieur, voûté en arête, présente de ce côté des petites chambres dont la largeur varie de 94 centimètres à 1 mètre 15. Au point H, la forme de la chambre est ronde et mesure 1 mètre 17 centimètres de diamètre. Une maison d'habitation (I) adossée immédiatement à la colline, l'ancien prieuré de St.-Éloi, laquelle date du XVIe. siècle, touche à cette construction. Un propriétaire, en agrandissant la partie antérieure de cette maison, y a englobé l'ancienne façade romane. Mme. Récamier et Châteaubriand ont illustré cette demeure.

Ajoutons, comme dernier souvenir, que l'abbaye de St.-Germain-des-Prés de Paris a possédé jusqu'à la Révolution, aux environs de la chapelle St.-Éloi, des prairies qui lui appartenaient dès la plus haute antiquité.

Nous recommandons aux archéologues, qui voudraient faire une monographie de la chapelle de St.-Éloi, un précieux cartulaire spécial à cette chapelle, qui se trouve entre les mains de M. Mancel, à Caen. Aux manuscrits de la Bibliothèque de la rue Richelieu, à Paris, existe un *Chronicum beccense* par Dom Thibaud, dans lequel on trouverait sans doute de nombreux documents.

Après avoir consacré à la visite de cette chapelle tout le temps dont nous pouvions encore disposer, nous reprîmes, à la Rivière-Thibouville, notre voiture qui nous ramena par le même chemin que nous avions suivi. Nous arrivâmes, l'imagination pleine encore des souvenirs antiques que nous venions d'évoquer, au milieu de Bernay, rempli de bruit et d'animation, couvert de festons et de verdure, après un voyage qui ne fut signalé par aucun incident nécessitant la peine d'être rappelé.



UN DES MODILLONS DE LA CHAPELLE ST.-ÉLOI.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LA MAISON-DIEU ET LES MATHURINS

DE LISIEUX ;

Par M. Charles VASSEUR,

Membre du Conseil administratif de la Société française d'archéologie.

(Suite et fin.)

VI.

OEUVRE DU RACHAT DES CAPTIFS. — INCENDIE DE L'HÔTEL-DIEU. — RÉVOLUTION.

Pendant le XVIIIe. siècle, les religieux Mathurins paraissent s'être consacrés plus particulièrement à l'œuvre du rachat des captifs chez les peuples barbaresques. Ils parcouraient les provinces, recueillant les dons qui devaient former la rançon, puis ils franchissaient la mer pour arracher leurs frères aux tortures des petits tyrans musulmans et au danger de l'apostasie. On sait combien de fois leur dévouement fut récompensé par le martyre.

Le retour de ces prisonniers et de leurs libérateurs était toujours l'occasion de fêtes éminemment populaires, parce que la religion y avait sa part. En voici une qui eut Lisieux pour théâtre : « Le mercredi 22 (mai 1720) le P. Comelin appella par nom et surnom tous les esclaves flamans, et partit avec eux pour se rendre en Flandres. Il y eut environ quinze es-

claves qui restèrent à Rouen jusqu'au jour de la Trinité, d'où le P. Philémon de La Motte les conduisit à Lisieux suivant le désir de la Communauté et de la ville, qui les avoit demandez; ils y arrivèrent le 28 et le 29, veille du St.-Sacrement, il s'y fit une procession. La cathédrale les reçut avec honneur au son des cloches; on y chanta le *Te Deum* alternativement avec l'orgue; il y eut station dans les deux paroisses de la ville, et n'y furent pas moins honorablement reçus : on alla ensuite aux Jacobins, où le P. Ambroise Toumin, ministre des Trinitaires, chanta la grand'messe; et le P. Gabriel Vallée prêcha avec applaudissement. L'abbaïe des Dames, la paroisse St.-Désir, Messieurs du Séminaire donnèrent également des témoignages de leur piété et de leur zèle pour les captifs. Une compagnie de cavaliers, à pied, marchoit sur les deux aîles de la procession, pour empêcher le désordre. Il y avoit à la tête des trompettes et des tambours; et l'ordre qui fut gardé n'y plut pas moins que la multitude d'anges, d'étendards et de drapeaux qui en faisoit l'ornement.

« Les captifs, de leur propre mouvement, se rendirent le lendemain fête du S. Sacrement à la cathédrale et assistèrent à la procession générale, et se rangèrent deux à deux à la suite du S. Sacrement, porté par M. l'Évêque.

« Le vendredi suivant, ils furent congédiez après avoir reçu de quoi s'habiller, et se défraïer jusques chez eux ; à la réserve cependant de quatre, qui, aïant témoigné vouloir passer au Havre, furent conduits jusques à Honfleur, par les PP. Philémon de La Motte et Gabriel Vallée, et où ils y furent reçus avec autant d'accueil et de distinction qu'à Lisieux, quoiqu'en un aussi petit nombre (1). »

(1) Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis, fait en 1720 par les PP. François Comelin, Philémon de La

Ces fêtes excitaient encore la générosité des populations, et des sommes considérables étaient recueillies par les PP. Mathurins. Pour placer ces capitaux, en attendant le moment opportun de les utiliser, ils achetèrent, suivant acte du 20 juillet 1729, une ferme composée de douze pièces de terre situées dans les paroisses de Grandouet et de Cambremer, relevantes des seigneuries de Grandouet, de Montreuil et de Cambremer (1).

Les religieux baillèrent aveu de cette terre en 1736.

C'est aussi vers cette époque (1735 à 1739) que s'établit et se propagea la Confrérie de la Rédemption des captifs, dont le but était de prier et pour les malheureux esclaves et pour les Pères, leurs libérateurs, et aussi de les aider par des subventions particulières. Cette confrérie fut très-répandue dans les campagnes. A Caudemuche, entr'autres, elle reçut des rentes; mais son siége principal était à Lisieux, dans la chapelle des PP. Trinitaires.

Un malheur auquel la malveillance ne fut probablement pas étrangère vint servir comme de prélude au terrible cataclysme qui devait engloutir, avec tant d'autres, la vieille institution des évêques de Lisieux. En 1770, un jour, un homme, un soldat, dit-on, se présente à la porte du couvent des Mathurins demandant du feu pour allumer sa pipe. Peut-être était-il ivre, peut être était-il excité par quelqu'une de ces déclamations démagogiques qu'on entendait déjà contre la religion et ses ministres. Il s'attira un refus. — Du feu, répond le frère-portier, nous n'en avons pas. — Ah! vous n'en avez

Motte et Joseph Bernard, de l'Ordre de la Sainte-Trinité, dits Mathurins. A Paris, M.DCC.XXXI, p. xxxvii et xxxviii. 1 vol. in-12.

(1) Il se trouve, dans le dossier des quittances de treizième signées par M. de Matharel, seigneur de Montreuil. — Cambremer était une baronnie de l'évêché de Bayeux. — Grandouet appartenait alors à la famille de Grieu.

pas ! reprend le soldat. Eh bien ! vous en aurez bientôt, et plus que vous n'en voudrez ! — On ne fit point attention à ses paroles. Mais les jours suivants une odeur âcre, une fumée toujours plus dense, dont on cherchait en vain la cause, se manifesta dans toutes les parties de l'établissement. Enfin, au bout de huit jours, les flammes éclatèrent en même temps dans toutes les directions avec une violence qui rendit vains tous les efforts. On sonne le tocsin, on répand l'alarme ; les populations s'empressent, on sauve les malades ; les meubles, les archives, les livres sont précipités par les fenêtres, lacérés, maculés, foulés aux pieds. Nous en avons constaté des traces dans les anciens diplômes qui nous ont servi pour cette recherche. Les flammes grandissaient toujours, résistant à l'attaque de la foule. On se rappelle alors le propos de ce fumeur refusé ; on parle d'un *sort jeté* ; on se décourage, et l'incendie gagnait de proche en proche ; l'église allait être envahie. Mais les PP. Capucins arrivent avec tout leur attirail de sauvetage. On sait que ces religieux s'étaient donné pour mission spéciale de combattre ce fléau si terrible. Ils s'élancent, sans crainte du sort jeté ni des flammes, beaucoup plus périlleuses, et on eût dit que leur présence seule était suffisante pour éteindre l'incendie. Mais il ne resta que des murs calcinés et des poutres noircies. Ce spectacle fut si effrayant, que les habitants du quartier en transmirent toutes les circonstances à leurs enfants, et qu'on en parle encore aujourd'hui à près de cent ans d'intervalle.

Les Mathurins reconstruisirent leur couvent. L'évêque publia un mandement qui engageait les fidèles à leur faciliter cette entreprise. Mais ils ne trouvèrent point partout un accueil favorable. La lettre suivante, adressée à la femme du receveur des tailles, nous fait voir qu'une certaine antipathie existait dans la haute classe contre les religieux :

« A Lisieux, 5 janv. 1771.

« MADAME,

« Jai lhonneur de vous adresser le mandement de nôtre « seigneur Evêque, qui permet une collecte en nôtre faveur « dans tout son diocèse: vous y observerez que le Prélat ne « nous regarde pas tout-à-fait comme des membres innutiles « dans la république chrétienne, et pour me servir des termes « favoris de la philosophie moderne, nous pouvons nous « vanter que nous sommes sécourables à *l'humanité*. Vous « sçavez, Madame, que nous sommes chargés des soins « spirituels et temporels de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Nous « joignons à cette bonne œuvre celle de la redemption de nos « frères captifs. Ces deux objets de miséricorde nous ont « rendus de tout tems chers au public et utiles à l'État. C'est « dans cette confiance que j'osois madresser à vous, bien « persuadé que vous étiez touchée de commisération à la vüe « de nôtre affreux désastre. Je ne sais par quel endroit je « me suis rendu indigne de vos bonnes grâces, je comptois « les mériter par le profond respect avec lequel j'ai été toute « ma vie,

« Madame,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« F. L. ODY,

« Visiteur proal. »

Nous ne sommes pas éloigné de croire que ce fut pour faciliter les plans nouveaux que l'on conçut le projet de transporter l'hôpital des malades dans l'enceinte de l'hôpital-général. C'était, du reste, dans l'esprit des édits rendus par le roi Louis XIV, lors de l'établissement de ces dernières maisons. Nous trouvons l'année 1783 comme la date de ce

projet, dont la dépense était évaluée à 104,583 liv. 10 sols 11 deniers. La pénurie financière et les conditions désavantageuses du lieu s'opposèrent, sans doute, à la consommation de cette modification, et nous allons voir qu'il en résulta plus de bien que de mal. Seulement, les Mathurins furent forcés de faire des constructions moins grandioses.

La Révolution, qui travaillait, disait-elle, pour l'émancipation des classes infimes de la société, émancipa les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Lisieux, en les chassant de leur asile et en mettant leurs biens sous le séquestre. Heureusement, parmi les administrateurs que le nouveau gouvernement avait donnés à la ville de Lisieux, il se trouvait des gens honnêtes et de bon sens : ils comprirent que, pour conserver l'ordre dans cette ville, dont la population comptait un grand nombre d'ouvriers, on ne devait point fermer tous les asiles offerts à la maladie et à la pauvreté (1).

On fit semblant d'oublier l'hôpital-général et l'hôpital des malades. Il est vrai que la nation, toujours généreuse à ce qu'elle disait, n'avait pas épargné les biens qui faisaient leur ressource. Les Dames de la Congrégation de N.-D. de Charité qui, depuis le départ des Mathurins, administraient l'une et l'autre maison, épuisèrent d'abord leurs faibles avances ; puis il se trouva un homme de loi, dont le nom est maintenant oublié à Lisieux, bien qu'il mérite de rester gravé dans la mémoire de tous ses habitants, M. Lemire. Il se fit le receveur des pauvres et leur fournit, avec sa fortune et celle de ses amis, jusqu'à près de cent mille francs.

(1) On lit dans les registres de la municipalité, à la date du 6 janvier 1791 : « Arrêté de demander à MM. du département du Calvados que les biens des cy-devant Trinitaires ne soient pas vendus, ou qu'au moins l'hôpital ayant existé et existant dans la maison des Trinitaires soit entretenu par la suite aux frais de la nation. » Il est inutile d'indiquer le résultat qu'eut une si sage demande. La nation n'avait pas le temps de s'occuper de ces détails.

Seulement on débaptisa les deux asiles et on les réunit sous la dénomination ingénieuse d'*hospice d'Humanité !*

S'ils passent plus lentement que les autres, les moments de crise finissent aussi par s'évanouir. L'Empire succéda à la Terreur et ramena un peu d'ordre dans les provinces au point de vue administratif. Les administrateurs de la ville, successeurs du Bureau des pauvres dans la gestion des hôpitaux, finirent par élever la voix auprès du pouvoir, afin de faire cesser l'état précaire où se trouvaient les deux établissements. Pour ceux de leurs biens vendus par la nation, on demanda une compensation, et le premier objet qui se présentait comme convenance était l'ancien local des Mathurins, qui resserrait à l'orient l'hôpital des malades. Il n'avait point été aliéné : on y avait établi le Tribunal du district et d'autres services publics ; il avait, en outre, été usurpé en partie par les *Bonnes-Sœurs*, qui étaient restées la providence des pauvres durant la Terreur, malgré toutes les injures dont on les avait abreuvées.

Après de nombreuses démarches, satisfaction fut donnée à la supplique : les biens non aliénés furent rendus, notamment ceux de Lieuray, de Fontenelles, de Mesnil-Simon, de St.-Samson-en-Auge et quelques autres (1). On y ajouta le couvent des Mathurins et l'ancienne abbaye des Bénédictines, puis des rentes à prendre dans le département de Marengo, dont le chef-lieu était Casale.

Cette réunion, qui semblait devoir assurer le sort de notre Hôtel-Dieu, faillit, au contraire, lui être funeste. L'abbaye, qui arrivait en même temps à l'administration, était située dans une position magnifique : les bâtiments étaient vastes et bien distribués, les cours aérées; de beaux jardins, une rivière,

(1) Ces terres étaient d'anciennes léproseries ou des hôpitaux ruraux, qui avaient été réunis à l'Hôpital-Général par le roi Louis XIV. Nous n'avons point eu à en parler dans le cours de notre travail.

des vergers plantureux venaient faciliter les divers services, en même temps que le bon air promettait un prompt rétablissement aux pauvres malades. Enfin, la situation était un faubourg éloigné.

Le lieu qui leur était spécialement destiné, au contraire, bien qu'en offrant la plupart des mêmes avantages, était moins spacieux et situé au centre de la ville. Or, les idées du citoyen genévois J.-J. Rousseau et des Encyclopédistes, encore puissantes à cette époque, ne toléraient qu'avec peine au milieu d'une ville le spectacle des misères humaines. C'était un mobile bien puissant. On conçut le projet de transporter les deux hôpitaux à l'abbaye. Heureusement l'entreprise échoua; la position financière y mit obstacle, et on trouva plus lucratif de rester comme on se trouvait, et de revendre l'abbaye à ses anciens propriétaires, les Bénédictines, moyennant soixante mille francs. L'acte fut passé en 1825.

Cette idée de réunion subsista néanmoins toujours dans l'esprit des administrateurs et fut partagée par les religieuses. Enfin elle fut consommée en 1841. Une ordonnance royale, du 25 mars, autorisa le changement et la vente de l'ancien hôpital. En trois mois tout fut prêt, et le 16 juillet tout fut adjugé à l'encan et par lots. Le prix s'en éleva à 247,000 fr. La spéculation s'empara de ce beau local : on y traça des rues, en ayant bien soin de démolir pour cela l'antique chapelle; mais, malgré tous les efforts, la vie ne surgit point dans cet espace : on ne parvint à créer là que des bas-quartiers, dont une des ruelles fut gratifiée, par l'édilité, du nom de Jourdain du Hommet. C'est le seul souvenir que la ville de Lisieux ait donné à l'un de ses plus grands prélats et de ses plus généreux bienfaiteurs.

VII.

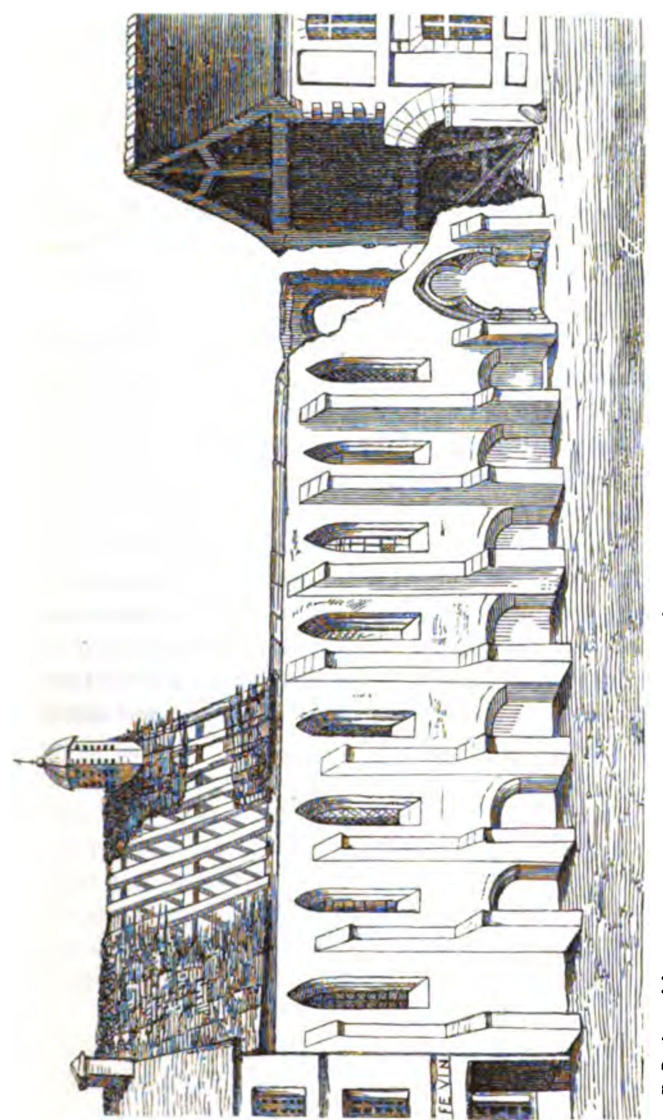
DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE.

Malgré sa fondation si ancienne, la Maison des Mathurins n'avait point conservé de bâtiments que leur caractère architectonique puisse faire attribuer au moyen-âge. Il faut, bien entendu, excepter l'église.

Ce monument, remarquable sous tous les rapports, avait été bâti, comme on l'a vu plus haut, sous le pontificat d'Arnoul, c'est-à-dire entre les années 1140 et 1180. Nous sommes heureux de pouvoir en donner une vue, due au crayon de M. Raymond Bordeaux. Elle a été esquissée au moment où la démolition commençait; inutile de dire qu'elle est d'une scrupuleuse exactitude. (Voir la page suivante.)

La face latérale était séparée en neuf travées par des contreforts assez saillants, à retraite au milieu de leur hauteur, reliés l'un à l'autre par un arc de décharge surbaissé, d'une épaisseur assez considérable pour qu'on ait pu, au XVIIIe. siècle, y abriter des petites boutiques. Cette disposition donnait du mouvement au monument, mais ne semble motivée par aucune nécessité. Les deux travées extrêmes n'ont pas ces arcs de décharge, et leurs contreforts ont beaucoup moins d'élévation que ceux du centre. L'appareil était moyen, taillé dans le calcaire oolithique ou *coral-rag* dont se composent les coteaux du bassin de Lisieux. L'emploi de cette pierre a cessé avec le XIIIe. siècle.

Dans chaque travée, s'ouvrait une belle lancette sans moulures. Il en faut excepter la dernière travée, la plus occidentale, où était pratiquée la porte. Cette porte était ogivale, subtrilobée, comme l'exigeait l'époque de sa construction. Cependant elle avait subi des retouches à une époque postérieure, probablement après l'invasion anglaise de 1356.



R. Bordeaux del.

VUE DE L'ÉGLISE DES MATHURINS.

Le chevet fut aussi reconstruit dans ce même XIVe. siècle. Ainsi s'explique la belle fenêtre rayonnante qui l'occupait presque entièrement, et que l'on vit reparaître encore dans toute sa splendeur lors de la démolition. On l'avait bouchée au XVIIe. siècle, en établissant le haut-rétable de l'autel, comme cela arriva partout dans le même temps.

Un petit clocheton, terminé en calotte, datant du XVIIIe. siècle, mais d'une construction assez svelte et même élégante, dominait la toiture en tuile, au-dessus de la quatrième travée, c'est-à-dire entre chœur et nef.

Cette chapelle se composait primitivement d'une nef simple, régulière et symétriquement percée. Une belle voûte de merrain en forme de carène, avec entraits et poinçons visibles, couvrait le vaisseau. A une époque postérieure au moyen-âge, le plan se trouva modifié. On effondra le mur méridional de la nef jusqu'au chœur, et on pratiqua un collatéral sans style, dans lequel on communiquait par trois grandes arcades cintrées, posées sur les murs et sur deux colonnes cylindriques. On y plaça deux autels secondaires et des confessionnaux. J'attribue au XVIIIe. siècle cette augmentation, et c'est, je crois, pour en perpétuer le souvenir que fut posée la pierre dont on va lire l'inscription, et dont les fragments sont déposés présentement à la Bibliothèque de la ville.

CETTE · PIERRE
A ETÉ POSÉE
PAR MESSIRE
LOUIS · AUDY
MINISTRE DE CETTE
EGLISE. 1750
A ETÉ BA ·
TI PAR · P ·
CALBRY
M^{r}. MASSON

Le mobilier était simple, mais non sans valeur. Thomas Corneille, dans son *Dictionnaire géographique*, que les Normands ne consultent pas assez, en donne une description détaillée :

« Leur église, dit-il, est très-propre et embellie de quantité de tableaux de ceux de leur Ordre. La contretable de leur grand-autel est ornée de cinq grandes figures qui sont admirées de tout le monde. Les trois qui sont au-dessus représentent un ange revêtu d'un habit blanc, ayant, comme les religieux de cet ordre, une croix rouge et bleue sur l'estomac : il tient deux captifs enchaînez ; et les deux autres qui sont aux côtez de l'autel représentent leurs deux patriarches : saint Jean de Mata et Félix, de l'illustre maison de Valois. Aux côtez du grand-autel, sont deux châsses de reliques, et au pied du Crucifix, est celle où sont renfermés les ornements de saint Thomas de Cantorbéry, qui a dit la messe en leur église, et un os de saint Philippe. Leur sacristie est enrichie des plus beaux ornements de la ville (1). »

Pour compléter cette description, nous allons détacher deux pages d'une déclaration faite, le 1er. février 1790, par le ministre et les religieux, des biens meubles et immeubles de leur Communauté. On sait où tendait la demande qui leur en avait été faite :

« Le chœur a un lambris en chêne de huit à neuf pieds au-dessus des stales, mais il est propre quoyque sans peinture, et il n'y a point de basses stales ; un lutrin en fer portatif, couvert dans les festes d'un tapis rouge en espèce de velours d'Utrecht ; devant le lutrin, trois siéges en bois, couverts en-dessus en rouge pour les chapiers ; au-dessous est un lustre en espèce de cristal ; la porte du chœur est une petite grille

(1) *Dictionnaire géographique*, 3 vol. in-folio, 1708, t. II, p. 495 et 496, vº. Lisieux.

de fer. Dans le sanctuaire, il y a deux crédences, une petite à droite, en marbre, à pieds dorés; à gauche, une petite, en bois, couverte d'une nappe; au milieu est une lampe de cuivre.

« La contretable est en bois de chêne, en sculpture, mais sans aucune dorure ny peinture; la croix et les six chandeliers sont simplement en cuivre; aux deux costés du sanctuaire, c'est-à-dire sur le lambris, il y a trois tableaux de chaque costé. Ces tableaux ont environ deux pieds de haut, ils sont très-communs et les cadres en sont anciennement dorés, comme trois châsses qui sont, sçavoir: deux sur l'autel et une plus grande à la gauche du sanctuaire.

« L'église est lambrissée tout autour. Ce lambris n'est qu'en planches et n'a environ que trois pieds de haut; la chaire est en bois de chêne. Elle est propre et sans peinture, ainsi que trois anciens confessionnaux.

« Au pied d'un pilier du bas de l'église sont les fonts baptismaux, parce que lesdits chanoines réguliers étant curés nés de l'hôpital, ils baptisent dans leur église les enfants qui naissent dans ledit hôpital.

« Au bas de ladite église, il y a un bufet d'orgues avec son positif; cet orgue passe pour être bon.

« Dans ladite église, il y a deux chapelles: la chapelle de la Vierge, entourée d'une petite balustrade en fer, et la chapelle St.-Joseph d'une balustrade en bois.

« Dans le clocher, il y a quatre petites cloches, les quatre pèsent environ quatorze cents. »

Ornements de l'église.

3 chappes propres pour les grandes festes, la chasuble et les deux tuniques.

3 autres chappes propres, en blanc, à fleurs unies, la chasuble et les deux tuniques.

3 autres vieilles chappes blanches, la chasuble et les deux tuniques.

2 vieilles chappes, une rouge et une violette.

3 chappes noires communes, la chasuble et les deux tuniques avec le drap mortuaire.

20 chasubles pour les simples dimanches et jours ouvriers, de différentes couleurs, anciens et communs.

30 devants d'autel, grands et petits, de différentes couleurs.

2 écharpes, une propre en blanc, à fleurs d'or, et l'autre unie, blanche d'un costé et rouge de l'autre.

Linge de l'église.

10 rochets, grands et petits.
28 aubes, tant bonnes que mauvaises.
100 purificatoires.
36 amis (*sic*).
28 corporeaux.
15 ceintures.
23 lavabo.
8 nappes de communion.
19 nappes d'autel.
12 bouquets, dont 6 en gés (*sic*) et 6 en clinquants et quelques petits communs.

Vases d'argent.

1 encensoir avec sa navette.
1 croix pour les processions.
1 ostensoir commun sans dorure, d'environ 21 pouces de haut.
2 ciboires, un au grand-autel, et l'autre à la chapelle de la Sainte-Vierge, avec une custode.

3 calices communs.

1 petit vase d'argent pour les saintes huiles (1). »

L'une des quatre cloches dont il vient d'être fait mention subsiste encore. Elle fut transportée, en vertu d'un arrêté municipal du 30 juin 1797, à l'Hôtel-de-Ville, en même temps que l'horloge des Mathurins, afin de lui servir de timbre. Cette horloge avait une certaine réputation, ceci explique pourquoi Messieurs de la municipalité n'hésitèrent point à se l'approprier. D'ailleurs, elle était devenue propriété nationale, et la nation n'en avait que faire. Voici l'inscription de cette cloche :

† 1.7.3.3. EN L'HONNEVR DE LA SAINTE TRINITÉ BENITE PAR F. LE R. PERE † MARTIN LECLERC MINISTRE FRERE ALEXICE DVRANT A DONNEE CETTE CLOCHE

† NOMMEE PIERRE PAR MAITRE PIERRE HAVVEL PRÊTRE CHAPELIN (*sic*) EN L'ÉGLISE DE S[t]. PIERRE DE LIZIEVX ET DEMOISELLE LOVISE CHARDEY DE LIZIEVX REFONDEV EN 1.7.3.7.

La réputation de sainteté et de dévouement, si bien méritée par les PP. Mathurins, fit rechercher par les personnes pieuses une sépulture dans leur église. On fut à même de le constater lors de la démolition. Mais peu de noms de ceux qui y reposaient ont été conservés. Rappelons cependant qu'au commencement du XV[e]. siècle, le père de Robin de La Rivière, sieur de Fénèbres, y avait choisi sa sépulture. Son monument n'a point duré jusqu'à nous; mais on a tiré des ruines, en nivelant le terrain, une inscription en caractères gothiques. Elle avait dû être incrustée dans l'un des murs pour indiquer le lieu où avait voulu reposer (jusqu'à la résurrection, croyait-il) M[e]. Vincent Ligier, curé de St.-Gatien.

(1) Original aux Archives de l'Hospice.

Elle énumère les fondations faites par le défunt pour assurer le salut de son âme :

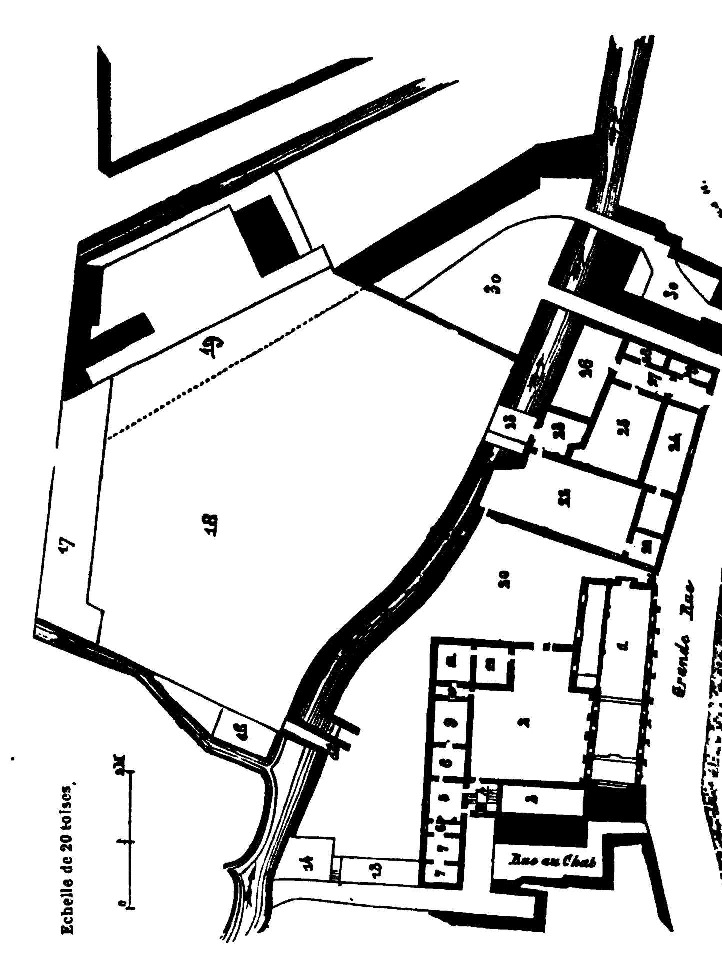
Cy deuant gist discrte psone Me. Vicet Ligier pb sobz chatre de Lis^x^ et cure de St Gatia ps Honefleu le ql tspassa le xiiij^e^ jo^r^ de mars mil v^cc^ et sept po^r^ lame duquel etenu dire ap^tés^ le pbre q dira la grat messe d(*e*)(*chac*)hun jo^r^ reuestu depsu inclia et fidel^u^ et d.... b die le confiteor lun des Relig^x^ ou clerc..... d'audit pbre et a este. done aurd. Relig^x^ x.vj^xx^ lt : po^r^ ce faire.

Nous nous sommes peut-être trop appesanti sur ces détails ; mais nous avons pensé qu'on ne nous condamnerait point d'apporter un soin méticuleux à grouper ainsi tout ce qui peut se rattacher à cette église, à cet Hôtel-Dieu, dont on ne pourra trop regretter l'inutile destruction.

C'est encore dans la déclaration de 1790 que nous allons puiser la description des lieux réguliers et de l'Hôpital. On sait leur destruction totale en 1770. Je pense, toutefois, que l'incendie épargna les grands bâtiments, dont les membres du Bureau des pauvres avaient obtenu une partie, et je suis porté à faire remonter leur construction à l'année 1749, date fournie par des documents des Archives. Après la suppression, on avait établi dans ces vastes bâtiments une filature de coton ; mais, le 20 décembre 1859, vers six heures du soir, un incendie terrible s'est propagé avec une rapidité extraordinaire dans toutes les parties de l'usine, remplie de matières inflammables, et au bout de trois heures, il ne restait plus que des murs calcinés. L'intérieur n'a jamais rien présenté de remarquable : c'étaient de grandes salles où se trouvaient alignés une centaine de lits au moment de la Révolution.

Comme le fait voir le plan, les bâtiments des Mathurins se développaient au midi de l'église, de manière à former une

cour symétrique, décorée du nom de cloître. La déclaration de 1790 est assez précise dans ses détails pour permettre de



compléter, sur le plan, la distribution intérieure des divers corps-de-logis.

LÉGENDE DU PLAN.

1. Église dédiée à saint Thomas de Cantorbéry.
2. Cloître des PP. Mathurins.
3. Bibliothèque avec celliers au rez-de-chaussée.
4. Grand escalier.
5. Cuisine.
6. Dépense.
7. Celliers.
8. Salle à manger des étrangers.
9. Réfectoire des PP. Mathurins.
10. Vestibule.
11. Chambre d'hôtes.
12. Parloir.

    Au premier étage de ce corps-de-logis sont huit chambres de religieux avec l'infirmerie.
13. Bûchers avec chambres de domestiques au-dessus.
14. Écurie avec chambre d'hôtes au-dessus.
15. Pont de bois allant au jardin.
16. Four.
17. Pressoir, caves et remises.
18. Jardin.
19. Terrasse, anciens remparts de la ville.
20. Cour de l'Hôtel-Dieu.
21. Porte d'entrée.
22. Salles des pauvres et dépendances.
23. Buanderie et lavoirs.
24. Hôpital des malades.
25. Cour de l'Hôpital.
26. Moulin à blanc.
27. Allée conduisant au moulin.
28. Bûchers de l'Hôpital.
29. Four.
30. Manoir-Hauvel.

« Au rez-de-chaussée est une salle à usage de parloir, suivie d'une seconde salle qui sert de chambre d'hôte, après laquelle est un vestibule qui traverse la maison dans sa largeur et qui sépare ces deux premières salles de celles qui suivent, sçavoir : d'une salle à usage de réfectoire, après laquelle est une grande salle pour recevoir les étrangers, ensuite la cuisine, deux petits celliers et une dépense.

« Au bout de ce bâtiment, sur la droite, sont les bûchers et une écurie, sur lesquels sont de petites chambres pour les domestiques et un petit pavillon servant d'une seconde chambre d'hôte. Ces bûchers et écurie, ainsi que les salles cy-dessus, sont bornés par une seconde petite cour, fermée d'une petite rivière à l'usage du commerce de la ville, laquelle rivière, bordée des deux costés par de petits murs d'appui, passe au bout du bâtiment de l'Hôtel-Dieu.

« Sur cette rivière est un pont de bois qui conduit au jardin, qui contient environ deux vergées et qui ne suffit pas même pour la maison de l'Hôtel-Dieu.

« A la gauche du jardin sont le four, le pressoir, les caves et une chartrie ; au bout dudit jardin est une terrasse fermée par le mur de la ville, et au bout de laquelle est un petit pavillon de dix pieds en quarré ; le reste du jardin est fermé de grands murs.

« Au-dessus du rez-de-chaussée de la maison cy-dessus, sont deux petits colidores dans lesquels sont, d'un costé, les chambres des religieux ; de l'autre, des croisées qui donnent sur un petit cloître. Au bout d'un de ces colidores est une chambre à usage d'infirmerie, après laquelle sont les chambres des domestiques dont il est parlé cy-dessus ; au haut de l'escalier, à droite, est la bibliothèque, et sur ces bâtiments sont des greniers.

« Dans la maison, il n'y a que huit chambres de religieux,

dont six à feu et deux sans cheminée. . . . . (1). »

La légende du plan complète et éclaircit cette description ; il est donc inutile de s'y arrêter plus long-temps. Il nous semble à propos, néanmoins, de donner un aperçu du mobilier. Nous le puisons dans le même document, en ne nous arrêtant qu'aux articles qui peuvent offrir quelque intérêt.

Dans le parloir, nous n'avons rien trouvé qui fût digne de remarque. Tout y est simple, mais convenable.

« Chambre d'hôte, à côté. — Un lambris peint en gris audessus duquel est une tapisserie d'ancienne haute-lice.... deux petits fauteuils en velours d'Utrecht..... un grand lit garni d'une paillace, d'un sommier de cuir, de deux matelas, de deux couvertures, d'un traversain, d'un oreiller, le couvrelit, les bonnes-grâces, le dossier et le ciel-de-lit en ancien satin vert et les rideaux en siamoise de même couleur, etc.

« Dans le réfectoire..... huit tableaux, dont un Christ, une Assomption, les quatre Évangélistes en petit, les œuvres de miséricorde, de quatre à cinq pieds de haut, et le portrait d'un ancien confrère ; quatre cartes géographiques, etc.

« Dans la grande salle des étrangers, un lambris à hauteur d'appui.... Au-dessus du lambris, une ancienne tapisserie de haute-lice ; sur la porte d'entrée, les armes de Monsieur Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux et fondateur de la maison. Sur la cheminée, une glace en deux morceaux, de 4 pieds 1/2 de haut sur 2 pieds 8 pouces de large, enclavée dans le lambris..... Au-dessus de la glace, les armes de l'Ordre (2); aux deux côtés, les portraits des généraux dudit Ordre..... ; deux bras de cuivre doré à la cheminée, etc.

(1) Déclaration déjà citée. — Le plan d'ensemble que nous avons dressé n'est point arbitraire. Il résulte de divers plans partiels, trouvés dans les Archives de l'Hospice.

(2) Nous donnons cet écusson d'après l'Armorial général ms. de

« Dans la chambre d'hôte étant au pavillon d'en haut, tou un costé est en lambris. Le reste est en ancienne tapisserie d haute-lice : le reste consiste en un lit de toile flammée garni, etc., et sur la cheminée..... un ancien tableau à cadr doré représentant Jésus-Christ dans le jardin des Oliviers.

« La bibliothèque : il faut remarquer que la maison fu brûlée en 1770, que les livres et papiers furent jetés par le fenêtres et dispersés, de manière qu'il ne reste aujourd'hu dans la maison que les livres qu'on a bien voulu rapporte dans le temps, c'est-à-dire après l'incendie : en sorte qu'il e manque un grand nombre et que presque tout est dépareillé la maison n'estant pas en état, vu la modicité de son reven et ses charges, d'y suppléer.

« Nombre des volumes qui restent :

« In-folio. Pères de l'Église, Dictionnaire de Baisle, le Conciles, Théologie, une bible petit in-folio. . . 157 vol.

« In-4°. Histoire ecclésiastique de Fleury, Dictionnaire de Trévoux, Concile de Trente, Sermonnaires, Conciles, Augustin, Calmet, Théologie, etc. 165

« In-8°. et in-12. Histoire de Port-Royal, Mézerai, Lettres théologiques, Histoire des hérésies, Nouveau-Testament, Pensées de Pascal, Mémoire historique et chronologique sur l'abbaye de Port-Royal, la Bible, Histoire de France, Instruction pastorale, Théâtre de Corneille, Œuvres de Racine, Lettres de Bussy, l'Esprit des Lois, Histoire des Variations, Lettres chinoises, Théologie, etc. . . 760

« In-4°. en parchemin, tous livres de piété. . 20

d'Hozier, il se blasonne ainsi : « d'argent à une croix pattée, le montan de gueules et la traverse d'azur, à une bordure d'azur chargée d huit fleurs de lis d'or. »

« Dictionnaire théologique-historique. . . . 2

« Brochures, mémoires, etc. 40

« L'Agronomie et l'Industrie pour les arts et métiers 29

« Un lot de vieils livres en parchemin et quelques-uns couverts en veau, dont plusieurs n'ont ny commencement ny fin et qui sont dépareillés et par conséquent inutiles. »

En tout moins de 1,200 volumes.

« La maison n'a aucune connoissance qu'il y ait aucun manuscrit ny dans la Bibliothèque, ny dans les Archives (1). »

Derrière le bâtiment concédé aux malades, se trouvait un moulin à blé, nommé le Moulin à blanc (2). Partie du domaine non fieffé de l'évêque-comte de Lisieux, il ne devint la propriété de l'Hôpital qu'après la Révolution. Il est étonnant de trouver enclavé dans les constructions de l'Hôtel-Dieu un établissement industriel dont le vacarme perpétuel troublait le calme si nécessaire aux malades. Cependant, même après en avoir acquis la disposition par la concession de 1807, l'administration lui conserva sa destination, et il a subsisté jusqu'à la transformation des salles de malades en usine. Sa construction n'offrait aucun intérêt, on s'en convaincra en lisant ce passage que nous tirons d'un inventaire dressé en 1784 :

« Article 40e. — Moulin à blanc.

« Ensuite avons visité le moulin à blanc, situé sur la rivière d'Orbec, près l'hôpital des Trinitaires, occupé par Jacques Desperrois. Ledit moulin consiste en un bâtiment de 6 travées, contenant 7 toises 4 pieds de long sur 4 toises de

(1) Déclaration déjà citée.

(2) Il porte sur le plan le n°. 26. Les moulins étaient distingués autrefois en *moulins à blanc*, moulins à froment, et *moulins bruns*, moulins à seigle. — Voy. Ducange, in-4°., t. IV, p. 466, v°. MOLENDINUS ALBUS.

large dans œuvre, et sur 16 pieds 1/2 de haut du rez-de-chaussée du pavé jusque sous l'égout, construit en pan de bois en colombage avec maçonnerie dessous de 7 pieds de hauteur et couronné d'un comble de charpente à deux égouts, couvert en tuille avec croupe aux deux bouts. Distribué, au rez-de-chaussée, en l'emplacement du moulage avec une écurie à côté. Au-dessus de l'écurie est une chambre à cheminée, à laquelle on monte par un escalier de bois formé de 9 marches, pris en dedans de l'écurie et de la chambre, à côté de la porte entrante dans le moulin. Cette chambre est éclairée de deux croisées sur la rivière, à panneaux de vitre en plomb. A côté de l'escalier, sont deux cabinets ; le plancher haut est soutenu de deux sommiers avec deux travées de solives. Le plancher bas est en planches, à la réserve de la partie en face de la cheminée qui est carrelée. A côté sont deux pièces, sur le dessus de l'emplacement du moulin, éclairées chacune d'une croisée sur la petite cour de l'Hôpital. Dans la première pièce, est un escalier en planches, servant à monter au grenier, avec un autre escalier en bois descendant sur les meules et dans le bas du moulin : les pièces cy dessus sont séparées par des cloisons de planches; l'aire du bas est aussi en planches. Au-dessus est le grenier sous le comble, séparé en deux parties; le plancher bas est aussi en planches.

« Art. 41°.

« Ensuite avons visité les tournants, virants et travaillants dudit moulin, ainsi que les esseaux, et avons commencé par l'écari servant à porter les meules.

« Ledit moulin est garni d'un arbre tournant, roue, rouet, lanterne, trémie, porte-trémie, archures et autres ustenciles, d'une huche, de sa bluterie, d'un coffre pour recevoir la mouture, d'un fléau de fer avec ses écalles, etc. (1). »

(1) Procès-verbal de visite dressé, à l'occasion du décès de M. de

Mais, de l'autre côté de la ruelle, qui formait primitivement, croyons-nous, la continuation de la rue du Bouteiller, s'élevait une maison d'un plus grand intérêt architectonique. Elle était aussi la propriété de l'Hôtel-Dieu. Comme la presque totalité des anciennes maisons de Lisieux, elle était de bois. Ses sculptures indiquaient l'époque de la Renaissance. L'ordre ionique y dominait. La disposition des fenêtres était curieuse et peu commune. Heureusement elle a été sauvée, comme la chapelle, par M. Raymond Bordeaux. J'aurais voulu en retracer l'histoire ; mais à Lisieux, pour aucune des maisons, quelles que soient leur importance et leur valeur architectonique, on ne trouve, même dans les titres de propriété des particuliers, des documents suffisants. Voici ce que nous savons de celle-ci : on la nommait le Manoir-Hauvel, du nom d'un de ses propriétaires. Le titre le plus ancien où il en soit question est une vente, du 10 novembre 1644, par Pierre Lambert, écuyer, sieur de Saint-Marc, comme fils et héritier de feu Me. François Lambert, conseiller du roi, sieur d'Herbigny, à honnête homme Pierre Daïon, bourgeois de Lisieux. Ce manoir, dit l'acte, était « assis en la paroisse de St.-Germain de Lisieux en la grande rue, où cy-deuant estoit pour enseigne *Le Daulphin.* »

Le local était assez vaste, comme on le voit par le plan (1). Le tout se bornait, « *d'un costé*, noble homme Me. Robert Le Coq, conseiller esleu pour le Roy en l'eslection dudict Lisieux et les murailles de la ville ; d'autre costé, une ruette tendant du pont de pierre à la rivière, passant au travers dudit manoir, et les religieux de l'Hostel-Dieu dudict Lisieux, chacun en partie ; d'un bout, la grande rue et pavement dudict Lisieux

Condorcet, par Fontaine, architecte, le 26 février 1784 et jours suivants. — Original. Greffe civil de Lisieux.

(1) Numéro 30.

et d'austre bout, en écusson, lesdites murailles de la ville(1). »

Sans ces indications, nous n'aurions point cité cet acte, car il n'eut point d'effet. En vendant à Pierre Daion, M. de Saint-Marc s'était réservé un droit de retrait qu'il vendait cinq jours après à Me. Jean Le Coq, *esleu*, et à honnête homme Jean-Baptiste Hauvel, lesquels se hâtèrent de le mettre à profit. Un acte du 19 novembre leur fait la remise de l'immeuble. Le succès de cette opération était dû à une prime de 300# payée par les deux derniers acquéreurs à M. de Saint-Marc.

Les sieurs Le Coq et Hauvel procédèrent au partage de leur acquisition : le premier n'en retint que la sixième partie environ, attenante à sa maison et séparée du reste « par la grande allée du manoir et la ruette » qui le traversait. Le sieur Hauvel garda le surplus. (Arrangement du 20 juin 1645.)

Cette maison était en franche bourgeoisie et n'était tenue du comté de Lisieux que par un sol de rente seigneuriale, avec foi et hommage seulement. La famille Hauvel la conserva pendant cent ans. Au milieu du XVIIIe. siècle, elle tomba dans le lot de « maistre Pierre Hauvel, prestre, licentié et chapelain en l'église cathédralle St.-Pierre de Lisieux. » Il la vendit, le 8 mai 1747, aux administrateurs de l'Hôpital des malades, moyennant 10,000# de principal et 1,000# de pot-de-vin, en tout 11,000#, dont 2,800 venaient des libéralités de Mgr. de Brancas. L'administration de l'Hôpital se composait alors de messire Charles Lebas de Caudemone, prêtre, chanoine en l'eglise cathédrale ; Me. Michel Pareau, prêtre, curé de St.-Germain ; messire Jean-Baptiste Lambert, chevalier, seigneur de Jeanville, Bellouet et autres lieux ; Me. François Mignot, conseiller du Roy, président en l'élection de Lisieux ; et Me. Pierre Le Vallois, aussi conseiller du Roy, subdélégué de Monseigneur l'Intendant de la Généralité d'Alençon.

(1) Dossier du Manoir-Hauvel. — Archives de l'Hospice.

Le Manoir-Hauvel a été aliéné avec les autres parties de l'enclos de l'Hôtel-Dieu, et il a été abattu vers 1843, pour percer une rue.

Les fondateurs du pieux asile, dont nous avons essayé d'esquisser l'histoire, ne prévoyaient certainement pas le sort réservé de nos jours à leur œuvre. Mais c'est un dernier chapitre qu'il n'est pas encore temps d'écrire. Après tout, cette Maison-Dieu n'a-t-elle pas traversé huit siècles, au milieu de tant de révolutions politiques et morales ? Huit siècles d'existence ! Qui oserait dire que nos institutions modernes auront une pareille durée ?

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1.

Universis X̄pi fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit : Pauperes Domus Dei de Lexov. Sālt. in Dn̄o. Noveritis quod cum Fulco Tallefer quondam canonicus Lexoviens. et Robert. Vicecomes miles nobis intuitu pietatis concessissent et donassent duas masuras apud Lexov. sitas in vico Pincerna simul junctas. Et dilectus n̄r. Laurentius Aini canonicus Lexovien., filius Rogerii Aini nræ domus primi fundatoris, pro salute animæ suæ, nobis contulisset quamdam aream apud Lexovi. sitam inter porprisium quod fuit prædicti Rogeri Aini ex una parte, et masuras pertinentes ad feodum Tellardi in vico Pincernæ ex altera. Habendam nobis et perpetuo possidendam integre, libere et quiete sicut eadem area se extendit in longum et in latum inter aquam quæ vocatur Touqua et metas supradictas usque ad viam publicam quæ est ante portam ejusdem areæ versus

Orientem. Et venerabilis Jordanus Lexoviensis episcopus nobis concessisset et donasset quamdam parvam insulam apud Lexovi. insula quæ vocatur Putangle satis propinquam habendam et perpetuo possidendam per annuum redditum xij denari. vsualis monetæ ipsi et successoribus suis ad feriam Prati Lexovi. reddendorum. Et Johann. Rob. et Willerm. filii et hæredes Gaufridi de Inter-duobus-Pontibus quōdam civis Lexovien. nobis vendidissent totam insulam quam hereditarie possidebant apud Lexov. sitam inter porprisium quod fuit supradicti Rog. Aini ex una parte et jam dictam insulam de Putangle ex altera et postmodum ipsi Joan. Rob. et Will. nobis vendidissent omnia quæ hereditarie in sæpedicta insula de Putangle habebant et possidebant. Et Mabilia et Isabel filiæ et hæredes Willelmi filii Mathildis quondam civis Lexovien. nobis vendidissent totum virgultum cum suis pertinentiis quod in sæpedicta insula de Putangle hæreditarie possidebant. Et prænominatus L. Aini pretium omnium prædictarum rerum venditarum venditoribus de suo proprio tradidisset. Nos omnia supradicta tenementa concessimus et tradidimus eidem Laurentio habenda et quandiu vixerit possidenda. Indè reddendo nobis annuatim in anniversario antedicti Rogeri Aini patris sui decem solidos et in anniversario Feliciæ matris ejusdem L. usualis monetæ, tali videlicet conditione inter nos et eumdem Laurentium disposita et promissa bona fide tenenda et servanda, quod isdem Laurentius de prædictis tenementis nihil faciet vel ordinabit quin ipsa tenementa ad nos redeant integre, libere et quiete et absque ulla reclamatione post decessum ejusdem Laurentii cum domibus, virgultis et omnibus aliis melioramentis ab eodem Laurentio in eisdem tenementis jam factis et de cætero faciendis. Præterea est sciendum quod nos post decessum ipsius Laurent. tenebimur in anniversario patris sui Rog. Aini decem solidos et anniversario matris suæ Feliciæ decem solidos usualis monetæ pauperibus domus nostræ vel aliis præter cotidianam distributionem annis singulis erogare. Et ut hæc omnia prænotata firma et stabilia permaneant in futurum nos et isdem Laurentius præsenti scripto et sigillorum nostrorum

appositione ea duximus pariter confirmanda (Scellées à double queue) (1).

(Archives de l'Hospice de Lisieux.)

2.

Uniuersis sce Di Ecclie platis et filiis ad quos presens scriptum pvenerit Jord. Di gra Lexouien Epc. Salt. in actore salutis. Noverit uniuersitas vestra nos diuini amoris intuitu concessisse et donasse Domuj pauperum Lexouien. capellam sancti Xpofori de Melleuiller cum omni integritate beneficiorum et pertinentiarum eiusdem heremj sub hac tamen prouisione quod dictj pauperes eidem capelle facient sufficienter per capellanum ydoneum deseruirj. Et hanc donationem nostram presenti scripto duximus roborandam.

(Original. Archives de l'Hospice.)

3.

Vniversis Christi fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit Willermus Harenc de Sancto Melano salutem in Domino. Noverit universitas vestra me concessisse et donasse pauperibus Domus Dei de Lexovio pro salute animæ meæ et antecessorum meorum, de assensu et voluntate Petronillæ filiæ

(1) L'original de cette charte n'existe plus, mais la copie qui précède a tous les caractères de l'authenticité la plus solide. On lit à la suite :

Collation faite sur l'original, en parchemin, par les tabellions de la vicomté de Lisieux soussignés aujourd'hui trent^{e}. doctobre l'an mil six cents cinq^{te}. six, présenté et exhibé par religieuse personne Père Bernard Breavoyne, ministre du couvent de la S^{te}.-Trinité et hostel Dieu dud. Lisieux et à luy rendu apprès la dicte collation faicte à sa requeste pour valloir audit couvent et hostel Dieu qu'il appartiendra et a signé :

F. Bernard Breavoyne, ministre.   Guillard Poullain.

Balduini de Survilla virgultum cum terra quod tenebam de prædicta Petronilla apud Survillam juxta porprisium Guilleberti Sellenis, salvis redditibus quod (*sic*) pro eodem tenemento eidem Petronillæ debentur. Et hoc tenemur tam ego et heredes mei sæpedictis pauperibus garantisare et ad vsus et consuetudines Normanniæ defendere et si opus fuerit competenter excambiare, et vt hoc ratum et inconcussum futuris temporibus permaneat præsenti scripto et sigilli mei munimine roboraui.

(*Scellée à double queue de cire verte.*)

(Copie du XVII[e]. siècle. Archives de l'Hospice.)

4.

Omnibus ad quos præsens scriptum pervenerit Guillermus de Coubesartre miles salutem in Domino. Vniversitati vestræ notum fieri desidero me dedisse et concessisse Domui Dei Lexoviensi et pauperibus ejusdem domus pro salute animæ meæ et antecessorum meorum interveniente tamen assensu et voluntate Roberti filii mei primogeniti præsentationem ecclesiæ Sancti Cirici de Coubesartre quæ ad me jure hæreditario pertinebat et quicquid in eadem ecclesia et ejus pertinenciis habebam in puram et perpetuam eleemosynam possidendum et hoc tenendum et secundum consuetudinem Normanniæ eisdem pauperibus bona fide garantisandum coram domino Jordano Lexoviensi episcopo et pluribus aliis clericis et laicis ego et prædictus Robertus filius meus super sacrosancta Evangelia juravimus. Vt autem hæc mea concessio et donatio recta et inconcussa futuris temporibus permaneat ipsam præsentis scripti et sigilli mei testimonio roboravi. Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini millesimo ducentesimo septimo.

(Copie du XVII[e]. siècle. Archives de l'Hospice.)

5.

Vniversis, etc. Jordanus Dei gratia Lexoviensis episcopus salutem, etc. Volumus vniversitati vestræ constare quod Guillermo

de Courbesartre milite totum jus quod habebat in ecclesia S. C. de Courbesartre pauperibus Domus Dei Lexov. in perpetuam eleemosinam conferente, resignantibus in manu nostra dilecto filio et canonico nostro Laurentio Aini et Ricardo de Valle-Logiarum sacerdote quicquid in eadem ecclesia juris habebant, nos eamdem ecclesiam sub præsentia et assensu Guillermi Decani et Capituli Lexov. appropiavimus supradictæ domui, etc.

(Sans date. *Scellée sur double queue de cire verte.*)

(Copie du XVIIe. siècle. Archives de l'Hospice.)

6.

Reverendo patri et domino Jordano Dei gratia Lexoviensi episcopo Baudricus de Longocampo salutem et reverentiam patri et domino debitam. Noverit paternitas vestra me concessisse et donasse in puram et perpetuam eleemosinam pauperibus Domus Dei de Lexovio pro salute animæ meæ et antecessorum meorum jus patronatus illius portionis ecclesiæ Sancti Martini de Villers quam in eadem ecclesia Manasserius Arlis noscitur possedisse et propterea paternitatem vestrā suplex exoro quatenus dictam concessionem et donationem meam eisdem pauperibus vestra velit benignitas confirmare. Beate valeat paternitas vestra.

(*Scellée à double queue de cire verte.*)

(Copie du XVIIe. siècle. Archives de l'Hospice.)

7.

Vniversis sanctæ matris Ecclesiæ filiis ad quos præsens scriptum pervenerit ego Rogerius de Montenigri canonicus Lexoviensis salutem in Domino. Noverit vniversitas vestra quod ego pro salute animæ Roberti patris mei et Anpillois matris meæ, et meæ, donavi et concessi Domui Dei et Beati Thomæ Martyris Lexoviensi, et pauperibus in ea degentibus in puram et perpetuam eleemosinam vnum sextarium avenæ annuatim perci-

piendum de terra quam Willermus Thorel tenuit de me apu Lornolu per manum hæredum ejusdem Willermi, vel eoru qui prædictam terram tenebunt. Si autem prædictum sextariu avenæ reddere contradixerint termino constituto, concessi ipsi justitiam super terram sicut in puram, liberam et perpetua eleemosinam suam valeant exercere; et ut hæc donatio rata, l bera et inconcussa futuris temporibus permaneat eam præsent scripti et sigilli mei munimine roboravi.

(Copie du XVIIe. siècle. Archives de l'Hospice.)

8.

Notum sit omnibus ad quos præsens scriptum pervenerit quod ego Mathildis quondam filia Radulphi de Super-Touquar dedi et concessi, de assensu et voluntate Gilberti filii et hæred mei, præsente et assensum præbente dño Henrico præsbyter fratre meo, pauperibus Domus Dei Lexoviensis pro salute anim meæ et antecessorum meorum illas salinas quas Herbertus d Pontfol de me tenebat in feodo de Spineto juxta Touquam, it videlicet quod prædictus Herbertus et hæredes sui habeant teneant de prædictis pauperibus illas salinas reddendo ind annuatim iisdem pauperibus duas summas salis mense marti Et si forte contingeret quod prædictus Herbertus vel hæred sui in solutione prædicti redditus deficerent, prædictæ salin in proprietatem et dominium prædictorum pauperum deven rent; et hoc tam ego quam prædictus Gilbertus filius meus ju ravimus tenendum et bona fide garantizandum. Vt igitur quo inde factum est futuris temporibus firmiter observetur, prædicta donationem et eleemosinationem supradictis pauperibus præsen scripto et sigilli mei testimonio confirmavi.

(Copie du XVIIe. siècle. Archives de l'Hospice.)

9.

Omnibus Christi fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit Jordanus Dei gratia Lexov. episcopus salutem in Domino. Quoniam pium est et honestum pauperum necessitatibus subvenire de bonis nobis a Deo collatis, concessimus Domui pauperum Lexov. ut ipsi habeant in nemoribus Lexov. episcopi, unum asinum qui semper afferat ligna in usus pauperum convertenda et asinarius eorum capiat boscum mortuum et arbores quas siccas invenerit et branchias arborum virentium, sed fagos et quercus adhuc virentes et stantes non erit ei licitum prostrare nec modo alio laniare. Concessimus etiam ut ista domus et pauperes ibidem sub protectione Dei degentes tredecim præbendulas quas tredecim pauperes præbendarii quibus assignantur habere solebunt de bonis Lexov. episcopi, habeant et teneant ad suam sustentationem, in usus proprios convertendas : et ad majorem hujusce rei evidentiam, bona præbendularum prædictarum duximus exprimenda; videlicet : unaquaque hebdomada tredecim boissellos grossi bladi de granario episcopi, et tredecim denarios in præpositura; et in Quadragesima tredecim bonos boissellos piscium; et tredecim summas lignorum per asinos episcoporum eis adductas, et hoc bis in hieme. Debent etiam habere vinum, milliare bonorum halectorum et tredecim paria sotularium in die Absolutionis; et unum arietem in die Ascensionis, et potum ad festum sancti Martini in hieme, et conredium vel quatuor denarios unicuique assignatos ad Natale Domini et ad Pascha, et in festo sanctorum apostolorum Petri et Pauli. Debent etiam habere tredecim tunicas in feria Prati Lexov., quamlibet tunicam trium ulnarum et unius quarterii. Volentes igitur ut hoc totum dictæ domui et pauperibus, futuris temporibus, firmiter asservetur, omnia supradicta, sicut in præsenti pagina sunt expressa, præsentis chartæ et sigilli nostri testimonio confirmamus. Anno Domini mill°. ducent°. x°. viij°. mense junio.

(Copie aux Archives de l'Hospice.)

10.

MINISTRES DE L'HÔTEL-DIEU DE LISIEUX.

1. Denis Le Viel, 1408.
2. Thomas Semen, 1425.
3. Godefroy Genis, 1488.
4. Pierre Lalongne, 1523.
5. Dom Vincent de Riviers, prédicateur du roi, 1536, 1553.
6. Claude de Pomollain, 1559.
7. Robert Le Gorger, 1560.
8. Simon Gaillard, 1569, 1574.
9. Robert de Baieux, 1581, 1593.
10. Claude Vatherie, 1600.
11. Jacques de Lacourt, 1606.
12. Gaspard Duclos, 1636.
13. Charles Daigneaux, 1638.
14. Paulin Damon, 1649.
15. Alexis Berger, 1653.
16. Joseph Colombel, 1659.
17. Claude Féron, 1660.
18. Bernardin Poubier, 1678.
19. Claude Féron, 1683.
20. Louis-François Loyer, 1683.
21. Joseph du Bois, 1689, 1690.
22. Nicolas de Laval, 1702.
23. Bernardin Marais, 1714.
24. Ambroise Thoumin, 1719, 1721; était mort en 1728.
25. Bernardin Marais, 1729.
26. Martin Leclerc, 1733.
27. Jacques de Bauquemare, 1739.
28. Louis Ody, 1749-1767.
29. Jacques Le Bugle, 1769; mort le 23 décembre 1772.
30. Pierre Le Cointre, 1772, 1777.
31. Jacques-César-François Le Camusat, 1784, 1788; il était encore en fonctions au moment de la Révolution.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LES ARRONDISSEMENTS

DE LOUVIERS ET DES ANDELYS,

Par M. RENAULT,

Membre de la Société française d'archéologie.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS, *Anfredivilla, Hunfredivilla, Amfrevilla.*

L'église d'Amfreville-sous-les-Monts est presque rectangulaire. Sa tour, placée entre chœur et nef, fait légèrement hache au sud et au nord. Elle se termine par une petite flèche à plusieurs pans. Je n'ai pu visiter l'intérieur de cette église, dont la construction est d'ailleurs récente.

L'église d'Amfreville est le sous le vocable de St.-Michel. Le prieur des Deux-Amants en avait le patronage et présentait à la cure. Il était seul décimateur. Dans le XIIIe. siècle, on comptait à Amfreville soixante paroissiens. Amfreville dépendait de l'archidiaconé du Vexin normand et du doyenné de Gamaches.

Prieuré. — Il y a eu à Amfreville-sous-les-Monts, au sommet d'une colline d'où se présente de tous côtés un immense panorama, un prieuré, dit des Deux-Amants, desservi par des chanoines réguliers de saint Augustin. Sa fondation,

qui date de la fin du XIIe. siècle, fut confirmée au mois de juillet 1207 par une charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen.

Le prieur des Deux-Amants avait le patronage de l'église Notre-Dame d'Andé et présentait à la cure. La paroisse d'Andé comptait, dans le XIIIe. siècle, vingt-huit paroissiens, et la cure valait 15 livres tournois. Il avait encore le patronage de l'église de St.-Pierre et de St.-Paul de Gaillarbois.

Guillaume de Canteloup, *de Cantulupo*, donna au prieuré des Deux-Amants la dîme de ses prés et un bois situé vers la rivière d'Andelle.

Le 13 juillet 1205, le prieur et les religieux du mont des Deux-Amants, *de monte Duorum Amantium*, cédèrent à l'abbaye de Bonport la chapelle de St.-Martin-de-Marescan avec toutes ses dépendances.

Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, visita plusieurs fois le prieuré des Deux-Amants dans le cours du XIIIe. siècle. Il y vint deux fois en 1262, parce que la première fois il n'avait pu le visiter à cause de l'absence du prieur. On voit, par le Registre de ses visites, que le prélat eut souvent des injonctions à faire et des abus à réprimer : ainsi, les infirmes n'étaient pas convenablement soignés; un frère s'enivrait, un autre était emporté après avoir bu, un autre encore était querelleur. Les religieux ne lisaient pas la règle de leur Ordre, n'observaient pas le silence, ne faisaient pas la lecture pendant tout le temps du dîner, se contentant de lire un peu au commencement et à la fin du repas. Le prélat fut témoin d'une discussion qui s'éleva sur ce que l'un avait été mieux soigné qu'un autre pendant sa convalescence. Il constate qu'ils avaient peu de charité entre eux. Les moines se plaignaient de leur prieur, qui s'absentait trop souvent; se montrait trop bienfaisant envers ses parents aux dépens de la maison; qui leur refusait vingt livres auxquelles ils avaient droit pour

leur pitance, et donnait et aliénait les biens du prieuré sans la permission du Chapitre. D'autres plaintes furent encore portées, que le prélat traite de frivoles. Il fit aux religieux et au prieur des injonctions sur tous les points qui avaient attiré son attention. Il recommanda surtout au prieur de ne pas plaider si souvent; de ne pas aller à Rouen si fréquemment; de tenir un registre des revenus de la maison. Lors de chaque visite, Eudes Rigaud constate le personnel du prieuré, l'état des revenus, des dettes et des créances actives, bonnes ou douteuses. Il ordonne de faire rentrer les livres prêtés, et enjoint de n'en plus prêter à l'avenir sans en tenir bonne note. Cette injonction montre quel cas le prélat faisait des livres, et combien il veillait à leur conservation.

Henri V, roi d'Angleterre, accorda au prieur et au couvent de Ste.-Madelaine des Deux-Amants, *pro priore et conventu Magdalene Duorum Amantium*, des lettres de protection et de sauf-conduit, datées de son camp de Rouen, le 26 août 1418.

Ce prieuré fut, dans le XVIIe. siècle, uni au collége des Jésuites de Rouen. Son église, qui était sous l'invocation de sainte Madelaine, a complètement disparu.

Il existe encore des bâtiments sans intérêt qui dépendaient du prieuré. Les murs de l'un des appartements sont couverts de grandes tapisseries à personnages.

Le château de Canteloup est d'une construction peu intéressante. Sa chapelle, abandonnée, possède sur l'autel un ancien tabernacle en bois sculpté.

Le hameau de Canteloup, à Amfreville, est cité dans une charte de 1207 pour le prieuré des Deux-Amants.

Antiquités. — On a extrait d'un champ, dans la commune d'Amfreville-sous-les-Monts, d'énormes pierres qu'on a regardées comme ayant servi de sépultures.

Des ouvriers découvrirent, en 1851 ou 1852, dans un tas de pierres un vase contenant plus de 1,200 monnaies romaines, se rapportant aux divers empereurs qui ont régné depuis l'an 270 jusqu'à l'an 337 de notre ère.

C'est aussi à Amfreville, sur la propriété de M. Bizet auquel appartient le château de Canteloup, qu'a été trouvé, en 1841, un casque antique en bronze, orné d'émaux et d'or, qu'on fait remonter au IVe. siècle. Il était enfoui à 3 ou 4 mètres de profondeur, sous la vase d'un ancien lit de la Seine. On recueillit, à peu de distance de ce casque, des fers de chevaux, de mulets, et des débris d'armes en fer.

Le casque d'Amfreville se voit aujourd'hui dans la collection du Louvre, destinée à l'orfévrerie et aux bijoux des Grecs et des Romains.

A la colline, au sommet de laquelle était le prieuré, se rattache une tradition poétique qui l'a rendue célèbre, et lui a mérité le nom de *côte des Deux-Amants*.

Suivant la légende, le seigneur du lieu qui ne pouvait consentir à se séparer de sa fille bien-aimée, la promit à l'amant qui la recherchait en mariage, à condition qu'il la porterait sur ses épaules jusqu'au sommet de la côte. L'amant y parvint; mais, à peine arrivé, il expira sous les yeux de sa fiancée, qui, elle aussi, mourut de chagrin.

Marie de France, cette femme si célèbre dans le XIIIe. siècle, a fait de cette légende un de ses plus jolis lais (Voir *Œuvres de Marie de France*, édit. de 1820, t. II, p. 252).

De nombreux touristes gravissent, chaque année, cette colline légendaire, du haut de laquelle on domine les vallées de l'Eure, de l'Andelle et de la Seine, et d'où l'on découvre les villes de Louviers, d'Elbeuf et de Pont-de-l'Arche.

DAUBEUF-EN-VEXIN, ou DAUBEUF, près Vatteville, *Dalbodium in Valcasino*, *Dauboe*, *Daubotium*, *Daubotum*,

Daubue, *Daubuef:* tels sont les différents noms sous lesquels cette localité est désignée dans le Registre des visites d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, pour les années 1249, 1250 et 1255. On trouve aussi dans des actes anciens : *Dalbeium*, *Dalbotum*, *Dalbuoth*, *Dalbued.*

L'église de Daubeuf appartient, sauf les retouches qu'elle a subies, à l'époque romane. Le mur septentrional a été refait, mais on y a conservé trois petites fenêtres étroites et cintrées comme on en voit dans les églises de campagne du XIe. siècle. Le mur sud est percé d'une fenêtre offrant le même caractère. Les autres fenêtres ont été ouvertes dans le XVe. siècle.

On remarque un contrefort appliqué au nord-est, sur l'angle du mur.

La tour date de l'époque de l'église. Chaque façade est percée d'une fenêtre cintrée, divisée par une colonnette. Elle est couverte d'un rang de modillons, figurant des têtes grimaçantes et autres sujets. Son étage inférieur est voûté en pierres, avec arceaux retombant sur de simples pilastres.

La voûte de l'église est en bois, les entraits se terminent par des rageurs.

L'autel, avec rétable, est surmonté d'un fronton triangulaire que soutiennent des colonnes chargées de feuilles de vigne et de raisin. Il peut dater des premières années du XVIIe. siècle.

Il y avait dans cette église, dans le mur nord de la nef, une arcade, aujourd'hui bouchée, contre laquelle un petit autel a été adossé. Elle formait l'entrée d'un tombeau dans lequel reposait une statue en pierre. Cette statue, lors de ma visite à l'église, était à nu; mais on devait, me dit-on, exécuter les travaux nécessaires pour la mettre à l'abri des mutilations et des intempéries du temps. Elle représente un chevalier avec son blason sur le devant du corps, et un chien à ses pieds.

On remarque, dans l'église, une inscription qui rappelle une fondation de prières et de messes de Mᵉ. Olivier Caron, par acte du 28 mai 1646, pour une acre de terre et 50 sous de rente à ladite église.

La croix du cimetière, dont l'arbre est rond, peut dater du XVᵉ. siècle. Elle est garnie d'un petit pupitre en pierre.

On voit dans le cimetière deux tombeaux; sur l'un on lit, en lettres majuscules:

CHARLES ANTOINE TRANQUILLE DE RONCHEROLLES COMTE DAUBEUF, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE Sᵗ.-LOUIS, ANCIEN CAPITAINE DE CAVALERIE, DÉCÉDÉ A DAUBEUF LE 24 DECEMBRE 1787, AGÉ DE 74 ANS

ET MARIE THÉRÈSE GABRIELLE DUBOSC DE RADEPONT, DÉCÉDÉE A ROUEN LE 2 AVRIL 1789, AGÉE DE 50 ANS.

Et sur l'autre :

ANNE CHARLES LÉONOR COMTE DE RONCHEROLLES, MARÉCHAL DE CAMP, CHEVALIER DE Sᵗ. LOUIS ET DE LA LÉGION D'HONNEUR, ANCIEN DÉPUTÉ, DÉCÉDÉ A PARIS LE 7 FÉVRIER 1840 DANS SA 74ᵉ. ANNÉE.

PIÉTÉ FILIALE.

L'église est sous le vocable de St.-Martin. L'archevêque de Rouen en avait le patronage et présentait à la cure. Les dîmes se partageaient entre le curé de la paroisse et l'abbaye de St.-Ouen. Cette paroisse dépendait de l'archidiaconé du Vexin normand et du doyenné de Gamaches.

C'était le comte Raoul qui, dans sa charte de 1011, lui avait donné cette église, *Res meæ proprietatis . . . . . scilicet Dalbuoth . . . . .*

Roncherolles est un hameau dépendant de la paroisse de Cuverville, canton des Andelys.

Guillaume de Roncherolles, chevalier, fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt. Il avait épousé Marguerite de Léon.

Jean de Roncherolles, en 1418, lors de l'invasion anglaise, resta fidèle au roi de France, et refusa de rendre hommage au roi d'Angleterre qui le traita en rebelle et donna ses terres et seigneuries à Guillaume Kiriel, écuier.

Messire de Roncherolles, sieur et baron du Pont-St.-Pierre, chevalier de l'ordre du roi, était gouverneur d'Abbeville en l'année 1583. Cette famille porte *d'argent à deux fasces de gueules*.

Guillaume Daubeuf sistait à l'Échiquier de Normandie, tenu à Rouen en 1337.

Simon Daubeuf obtint du roi d'Angleterre, le 14 juillet 1418, une commission pour l'une des *sergenteries de la forêt de Bort*.

Pétronille de Daubeuf fut abbesse de St.-Sauveur d'Évreux depuis 1406 jusqu'en 1416. Un Daubeuf, de la Généralité de Rouen, fut trouvé noble en 1666. Il portait *d'azur fuselé d'argent*.

Aubert, seigneur de Daubeuf, fut reconnu noble en 1667. Il portait *d'argent à trois fasces de sable, accompagné de quatre roses de gueules, rangées deux en chef, une au-dessus de la seconde fasce et la dernière en pointe*.

L'ancien château de Daubeuf s'appelle *les Buspins*.

Un hameau de Daubeuf, Freteville, figure sous le nom de *Fredisvilla* dans une charte de Robert Ier., duc de Normandie, pour la cathédrale de Rouen; sous celui de *Fractavilla*, dans le Cartulaire de Mortemer, à la date du XIIe. siècle, et sous celui de *Fretevilla*, dans une charte de Philippe-Auguste, de l'an 1218.

ECOUIS, *Escoyacum*, *Escoies*, *Escoyis*.

L'église d'Écouis était cruciforme dans son origine; elle se

compose d'un chœur, d'une nef et d'un vaste transept. Son style est sévère, on n'y voit ni piliers ni sculptures. Elle date, en grande partie, de la première moitié du XIVe. siècle.

De grandes fenêtres en ogives fort simples éclairent le chœur; une gloire, d'assez mauvais goût, dérobe à la vue la fenêtre centrale.

La nef n'est éclairée que par deux fenêtres, de chaque côté.

Toutes les fenêtres de l'église se terminent par des rosaces à quatre lobes pour les unes, et à six pour les autres.

Entre le transept méridional et le portail, une chapelle a été ajoutée à l'église à la fin du XVe. siècle ou au commencement du XVIe. C'est dans cette chapelle qu'avant la Révolution se faisait l'office paroissial, l'église actuelle étant celle de la collégiale. Sa voûte, soutenue par des arceaux croisés, est ornée de pendentifs.

Dans les murs de cette église, les pierres de grand appareil offrent, à l'intérieur et à l'extérieur, des signes lapidaires assez bizarres qui sont évidemment l'ouvrage des constructeurs.

La voûte, en briques, est de l'année 1767 ; elle en remplace une qui était en charpente. Quoique jetée hardiment, surtout sur le transept, on regrette qu'elle ne s'harmonise pas avec le style de l'église.

Les clochers jumeaux, que termine un toit rapide et à quatre pans, s'élèvent au-dessus du portail, à l'occident. Malgré leur peu de hauteur, on les découvre de loin, parce que l'église se présente dans une vaste plaine du Vexin dont aucun accident de terrain n'arrête la vue.

Le pilier trumeau du portail est orné d'une statue de la Vierge. Les piliers latéraux avaient aussi chacun la leur avant la Révolution : l'un, celle d'Enguerrand de Marigny ; l'autre, celle d'Alips de Mons, sa femme. Les deux époux étaient représentés offrant à la Sainte-Vierge l'image de l'église qu'ils

lui avaient dédiée. Ce portail et les deux clochers sont postérieurs à l'église et ne paraissent pas remonter au-delà du XVe. siècle. Le clocher, au-dessus du chœur, ne date que du XVIIIe. siècle

Le mur occidental est percé, au-dessus du pilier central, d'une grande fenêtre à meneaux et à compartiments.

On remarque sur une vitre de la fenêtre du transept nord les armes de la famille Leportier de Marigny, qui sont *d'azur à deux fasces d'argent;* on les retrouve au sommet du portail, sur un écusson que tient un ange.

Plusieurs pierres tumulaires existent dans cette église. Sur l'une, en marbre noir, portant l'effigie gravée d'une femme et placée au milieu du chœur, on lit:

Cy gist noble dame
Marie Blanche dame de Gamaches
dame de Chatillon-sur-Marne
laquelle trespassa
le 24 mai 1472.

Sur une autre :

Cy . gist . Ma-
rie . Fatin .
feme . de . M^{e}.
Dupot.

On remarque aussi celle de Louis de Roncherolles et de sa femme, Françoise Hallwin ;

Et celle encore de Pierre de Roncherolles et de Marguerite de Châtillon, sa femme.

Une pierre tombale porte le millésime de 1304.

Le tombeau qui attire le plus la curiosité du visiteur est celui de Jean de Marigny, qui fut évêque de Beauvais et

devint ensuite archevêque de Rouen. Il est placé sous une arcade, du côté de l'évangile. Il consiste en une statue de marbre blanc, reposant sur une tombe en marbre noir. Le prélat est représenté dans ses habits pontificaux. Jean de Marigny fut inhumé dans l'église d'Écouis, en l'année 1351.

La crosse de Jean de Marigny existe encore. Il est à désirer que le possesseur de cet objet, qui a appartenu à l'église d'Écouis, en enrichisse le trésor de cette église à laquelle il rattachera ainsi le souvenir du prélat qui reçut de Philippe de Valois le titre de lieutenant du roi et duc de Normandie et d'Aquitaine, en récompense des services qu'il lui avait rendus lors de ses querelles avec Édouard III pour la régence. Cette crosse doit être en bois sculpté. Au centre de la volute en vermeil, un sujet à figurines représente la Vierge assise, tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux, et devant eux un personnage, en adoration, coiffé d'une mître épiscopale (*Congrès archéologique de France*, XVIIIe. session, p. 169).

Le tombeau d'Enguerrand de Marigny qu'on voyait dans l'église d'Écouis a complètement disparu. Louis XI n'en avait permis l'érection qu'à la condition que, dans l'épitaphe, il ne serait pas fait mention du supplice d'Enguerrand. Le corps reposait dans l'église d'Écouis depuis 1324. Il y avait été transporté par ordre de Charles de Valois, auteur de la mort d'Enguerrand, et dont un remords cuisant assiégeait la conscience.

Les murs du chœur de l'église sont couverts de panneaux en bois, enrichis de personnages et de sculptures. La chaire et le banc d'Œuvre sont aussi en boiseries sculptées. Ces diverses boiseries appartiennent, les unes au XVIe. siècle, les autres au XVIIe. On lit l'*Ave Maria* sur les panneaux du chœur.

L'église primitive d'Écouis fut placée sous le vocable de St.-Aubin ; elle est aujourd'hui sous l'invocation de la Sainte-

Vierge. Le patronage, dans le XIIe. siècle, en appartenait à l'abbaye du Bec. Par suite d'un échange avec l'abbaye, il revint au roi. On le trouve, en 1311, entre les mains du seigneur du Pont-St.-Pierre. Cette église dépendait de l'archidiaconé du Vexin normand et du doyenné de Gamaches. En l'année 1244, Guillaume, curé d'Écouis, ayant été trouvé par Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, fortement accusé d'incontinence, *de incontinentia graviter diffamatum,* promit et jura de résigner sa cure sans bruit ni jugement, *sine strepitu judicii.*

Enguerrand de Marigny et Alips de Mons, sa femme, fondèrent à Écouis, en l'année 1310, une collégiale de douze chanoines sous le vocable de St^e.-Marie. La dédicace s'en fit en 1313, et le pape Clément VI confirma cette fondation. On sait que, deux ans après, eut lieu la mort tragique du fondateur.

Les chanoines habitaient des maisons qui entouraient l'église.

Le souvenir d'un homme de bien se rattache à la collégiale d'Écouis; c'est celui de saint Vincent-de-Paul, qui en fut un des chanoines. Il ne vint qu'une seule fois à Écouis: ce fut pour prendre possession de son canonicat. Il visita ses confrères, dîna et quitta ensuite Écouis.

Enguerrand de Marigny, comte de Longueville, qui tenait du roi Philippe-le-Bel le patronage de l'église d'Écouis, avec la baronnie et la haute-justice du lieu, les attacha à ses fiefs de Marigny et du Plessis. Ces droits passèrent, par suite du mariage d'Alips, fille d'Enguerrand, avec un membre de la famille de Fescamps, dans la maison de ce nom; ensuite dans celle de Gamaches, par le mariage de Marie de Fescamps avec Guillaume de Gamaches, pour arriver après dans la maison de Châtillon, à cause du mariage, en 1439, de Blanche de Gamaches avec Jean, seigneur de Châtillon. Marguerite de Châtillon les porta en dot, en 1452, à Pierre de Ronche-

rolles qui accompagna Charles VIII dans son expédition de Naples, et se trouva à la bataille de Fornoue, livrée le 7 juillet 1495. Il mourut en 1503.

La famille de Roncherolles conserva les seigneuries d'Écouis, de Marigny et du Plessis jusque dans le XVIIIe. siècle. Elles furent vendues, vers 1770, à M. Gaillard de Beaumanoir, qui, quelques années après, céda la seigneurie d'Écouis à la marquise Dauvet; celle de Marigny passa dans les mains de M. de Merval. On voyait encore, il y a peu d'années, la motte de ce fief. L'emplacement du manoir d'Enguerrand de Marigny est connu sous le nom du Fay.

La voie romaine de Rouen à Paris devait passer sur le territoire actuel d'Écouis, venant de *Ritumagus*, station qu'on place à Radepont ou à Fleury-sur-Andelle.

Guillaume d'Écouis figure sur la liste des conquérants de l'Angleterre.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE, *Sanctus Ciricus in Campania.*

L'église de St.-Cyr-la-Campagne appartient à l'architecture du XIe. siècle. Le chœur se termine par une abside circulaire. Un contrefort appliqué contre cette abside est percé d'une petite fenêtre étroite et cintrée. Les fenêtres sont ordinairement ouvertes entre les contreforts; ici, on a fait le contraire. On rencontre, mais rarement, dans les églises romanes des petites fenêtres ainsi placées, sans qu'on puisse en expliquer la raison.

Les murs de l'église, quoique retouchés, ont conservé des traces bien visibles de leur maçonnerie primitive en arête de poisson. Au-dessous de la corniche, ils sont garnis de modillons sculptés.

Il existe dans les murs du chœur des portes cintrées, aujourd'hui bouchées.

Plusieurs fenêtres ont été retouchées à une époque moderne.

Le portail occidental présente une archivolte garnie d'un double zig-zag, d'un cordon d'étoiles et d'un rang de têtes en forme de clous. Le temps a détruit les colonnettes sur lesquelles se faisait la retombée de l'archivolte. Cette destruction est regrettable et doit être attribuée à l'enlèvement du porche qui abritait le portail. Si l'on n'y remédie pas, le portail de l'église de St.-Cyr-la-Campagne, ce curieux reste d'architecture romane, aura bientôt disparu.

Un clocher couronne ce portail, du XIe. ou XIIe. siècle, et s'élève avec sa flèche couverte en ardoises.

On remarque dans le chœur, vers le côté sud, une pierre tumulaire gravée et représentant un personnage. L'inscription qu'elle porte est en lettres gothiques et ne peut être lue en entier, parce que l'autel et le siége du célébrant la cachent en partie. On lit ces mots :

. . . . . seigneur de Saint Cyr, de Barselou et de Criquebeuf, qui trespassa le 29e. jour de lan 1513.

Cette pierre offre, à gauche, un écusson *écartelé*, *portant au* 1er. *et au* 4e. *une fleur de lis accompagnée de trois étoiles; au* 2e. *et au* 3e. *une fasce accompagnée de six besants,* 3 *et* 3.

L'église est sous le vocable de St.-Cyr. Le patronage était laïque et appartenait au seigneur du lieu, qui présentait à la cure.

La paroisse de St.-Cyr-la-Campagne ressortissait, avant 1789, du bailliage du Pont-de-l'Arche.

MONTAURE, *Mons Aureus*.

L'église de Montaure appartient tout entière à l'époque romane. Elle est cruciforme et se compose du chœur, d'une

nef et d'un transept. Ses murs sont bâtis en pierres placées en arêtes de poisson.

Les transepts communiquent avec l'église par deux grandes arcades cintrées qui retombent sur des piliers carrés.

La tour aussi est romane et garnie de petites arcatures courtes et cintrées.

Une crypte existe sous le chœur.

Une fontaine miraculeuse est l'objet de nombreux pèlerinages à l'église de Montaure.

Cette église est sous le vocable de Notre-Dame. Le droit de présentation à la cure appartenait à l'abbaye de St.-Ouen de Rouen, à laquelle l'avait donné, en 1063, Estigandus, un des officiers de la cour de Guillaume-le-Conquérant. Le seigneur du fief de Montaure en avait le patronage honoraire.

Il y a eu anciennement une léproserie dans la paroisse de Montaure; car Robert Tuillier, vendant, en 1253, à Guillaume Dauvie 7 sous de rente à prendre sur une pièce de terre sise à Montaure, lui donne pour abornements la léproserie de Montaure, *et leprosariam de Monte Aureo ex altera parte.* Dans ses *Recherches sur les léproseries et maladeries en Normandie,* M. Léchaudé-d'Anisy ne l'a pas indiquée.

Montaure avait aussi un prieuré, dit de *la Garde-Châtel* ou de Montaure, qui fut remplacé par un couvent de Carmes déchaussés qu'on appelait le *couvent du Désert*, et que fonda Louis XIV. Le roi en posa la première pierre par les mains de Gilles Boutaux, évêque d'Évreux, comme le prouve une lame de plomb, portant l'écusson de France aux trois fleurs de lis, qu'on découvrit dans les fondations d'un gros mur de l'église du couvent, et sur laquelle on lisait l'inscription suivante :

LVDOVICVS XIV. GALLIARVM. REX. CHRISTIANISSIMVS.
SACRI. DESERTI. FVNDATOR. HVNC. PRIMVM.

POSVIT . LAPIDEM . PER MANVS . IL^mi. ET REV^mi EGIDII .
BOVTAV . EPISCOPI . EBROICEN . ANNO . PACIS .
DIE XX . AVGVSTI .
1660.

Le prieuré de Montaure existait avant le XIIIe. siècle. Eudes Rigaud y vint plusieurs fois. Lors de ses visites, les religieux se servaient de matelas, et quelques-uns de peaux de renard. Ils buvaient en dehors du prieuré, n'observaient pas le jeûne, mangeaient des viandes, faisaient peu d'aumônes; il leur enjoignit, sur tous ces points, de se conformer à la règle. Il leur défendit de manger avec des femmes dans leur maison. Il ordonna au prieur de compter avec ses religieux au moins trois fois par an. En 1250, il trouva quatre religieux, tous prêtres, et en 1269 deux seulement, et ils devaient être trois.

La seigneurie de Montaure, en 1481, appartenait à Loys de Fontaine, seigneur aussi de Criquetot. — En 1497, Marie de Fontaine l'apporta en dot à Thibaut d'Amfreville. — En 1547, Christophle de Serviac devint seigneur de Montaure, par suite de son mariage avec Guillemette d'Amfreville. Leurs deux filles, Diane, mariée à Anthoine Masquerel, sieur de Bréauté, et Loyse, femme de messire Nicolas de Canouville, chevalier, durent vendre le fief de Montaure, qui fut sans doute repris, à droit lignager, par un membre de la famille d'Amfreville; car, en 1634, Pierre Vigor, conseiller au Parlement de Normandie, rend aveu des fief et seigneurie de Montaure qu'il avait acquis par décret sur Jean d'Amfreville.

Pendant le XVIIIe. siècle, on trouve la seigneurie de Montaure entre les mains du sieur Belot, correcteur de la Chambre des Comptes de Paris; de François Le Camus, de Louviers, et de Le Cordier de Bigards, marquis de La Londe, président honoraire au Parlement de Rouen, lequel obtint,

en 1782, des lettres-patentes portant union et incorporation au marquisat de la Londe des terres et seigneuries de Montaure et de Bourgtheroude.

Le marquis de La Londe possédait aussi le fief d'Ecrosville à Notre-Dame-de-Montaure ; à ce fief était attaché, d'après un aveu de 1673, le patronage honoraire de la paroisse, le droit de présentation à la chapelle de St.-Jean-Baptiste, et celui de sépulture dans l'église de Montaure.

Montaure ressortissait du bailliage du Pont-de-l'Arche. Dans le XIIIe. siècle, on comptait quatre foires à Montaure, sur lesquelles l'abbaye de St.-Ouen de Rouen avait des droits; car on voit les habitants de Poses lui payer, en 1291, une rente collective de 12 deniers pour être francs de vendre et d'acheter aux quatre foires de Montaure, et aux marchés de Louviers et du Vaudreuil.

LE MESNIL-JOURDAIN, *Mesnillum Jordani.*

L'église du Mesnil-Jourdain présente un carré oblong, comprenant un chœur et une nef.

Les murs de la nef sont en pierres de grand appareil. Cette nef est voûtée en bois.

Il n'y a d'intéressant dans cet édifice que le portail et la la tour, qui datent du XVe. siècle. Le portail est placé au sud et à l'extrémité de la nef.

La tour est carrée, garnie d'une balustrade dans le style du XVe. siècle, et surmontée d'une aiguille couverte en ardoises. Elle a été voûtée en pierre; on voit encore une partie des colonnes qui recevaient les arceaux de la voûte.

Plusieurs fenêtres, certains compartiments et les gargouilles de la tour accusent aussi l'époque du XVe. siècle.

On remarque dans l'église un petit groupe en marbre, représentant un enfant jouant avec une tête de mort. Ce groupe doit provenir de la chapelle de Becdal, près de Louviers.

L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Le patronage était laïque, et le seigneur châtelain du lieu présentait à la cure, ainsi qu'à la chapelle St^e.-Agathe qui y était annexée.

Il y a eu dans cette paroisse une maison religieuse, sous le nom de St^e.-Barbe.

Le Mesnil-Jourdain figure dans une charte de l'an 1190.

En l'année 1243, au mois de novembre, Jourdain, écuyer, seigneur du Mesnil-Jourdain, et Isabelle, sa femme, donnent en pure et perpétuelle aumône, à l'abbaye et aux religieux de Bonport un moulin qu'ils possèdent à Landemare, sur les eaux de l'Eure, *in aqua Auturæ*, avec tous les droits et coutumes qui leur appartiennent sur le moulin; jurant sur les saints Évangiles de ne jamais inquiéter les moines devant aucune juridiction laïque ou ecclésiastique; voulant même que celui de leurs héritiers qui attaquerait les religieux à cause de cette donation leur payât cent livres de monnaie courante. Louis IX, se trouvant à Pont-de-l'Arche dans le mois de juillet 1244, confirma la donation de ce moulin qui relevait du fief du roi, *cum de feodo nostro moveat.*

Ce même Jourdain donne à Raoul Begnare, prêtre, le droit de chauffage, pasnage et de pâturage dans ses bois du Mesnil-Jourdain. Cet acte est aussi du mois de novembre 1243.

On trouve comme seigneur du Mesnil-Jourdain, en l'année 1559, Guillaume de Helleinvilliers, chevalier, grand-panetier de Normandie; il avait épousé Loïse de Poissy, dame de Gouy, de Belbeuf, etc.;

En 1605, Robert Leroux, seigneur châtelain de Tilly et autres lieux, président au Parlement de Normandie, marié à Marie de Bellièvre.

Leur fils, Claude Leroux, qui tenait nûment du roi par un plein-fief de haubert la châtellenie du Mesnil-Jourdain,

obtint, en l'année 1663, des lettres-patentes portant union à la baronnie d'Acquigni des fiefs de Becdal, de la Métairie et du Mesnil-Jourdain.

Plusieurs fiefs et quarts de fief de haubert relevaient de la châtellenie et plein-fief de haubert, seigneurie du Mesnil-Jourdain, les uns avec droit d'avoir des fossés, comme celui du Viel-Rouen ; les autres avec droit de patronage honoraire, comme celui de Criquebœuf ou du Mesnillet.

Le seigneur châtelain jouissait de certaines prérogatives particulières. Ainsi, dans un aveu que Claude Leroux rend en 1665 : « J'ai, dit-il, titre de conestable de camp, quand il y « a gage de bataille livré, lors de quoi les quatre tenants « noblement de moi en fief sont tenus se mettre en équipage « convenable à leurs despeus, et m'accompagner pour tenir « en asseurance le camp de bataille, et empescher qu'il ne « s'y commette force ni violence, après lequel combat je « doibs avoir les armes du resseant des vaincus. »

Le seigneur du Mesnil-Jourdain avait encore le droit de chasse dans la forêt de Bord, dans les bois du comté de Louviers et de la baronnie d'Acquigni ; mais à condition d'aller, après la chasse, sonner trois fois du cor sur le pont d'Acquigni pour engager le seigneur baron à venir prendre sa part de la venaison. Cette obligation cessa lors de la réunion des deux seigneuries.

La châtellenie du Mesnil-Jourdain était comprise dans la vicomté du Pont-de-l'Arche. Son château était assis sur une motte et entouré de fossés. Il paraît que, dès le XVIIe. siècle, il n'en restait plus que quelques traces.

La paroisse avait pour curé, au commencement du XVIIe. siècle, Mathurin Picard, auteur de deux ouvrages mystiques : *L'Arsenal de l'âme* et *Le Fouet du paillard.* Son nom se trouve surtout attaché à l'affaire des religieuses possédées de Louviers. Son corps fut exhumé et brûlé comme sorcier, le

21 août 1647. Son successeur, Laugeois, prit sa défense, dans un ouvrage ayant pour titre *L'Innocence opprimée*.

HEUDEBOUVILLE, *Hodebovilla, Heudebouvilla*.

L'église d'Heudebouville est un carré oblong, sans arc triomphal pour partager le chœur de la nef. La tour seule offre de l'intérêt

Cette tour, placée à l'extérieur, au sud du chœur, est coiffée d'un toit en ardoises que termine une petite flèche aussi en ardoises. Elle date du XIIIe. siècle, et elle se divise en deux étages. On remarque au premier étage, sur chaque façade, deux fenêtres en ogive, partagées par un pilastre couvert d'une colonnette. Au second étage, des fenêtres géminées, en ogive, et divisées par un meneau, sont ouvertes dans une double arcade ogivale. La retombée des arcades se fait sur des colonnettes dont les chapiteaux sont couverts de volutes. Les fenêtres du premier étage sont plus élevées que celles du second.

Un rang de trèfles règne autour de la tour, entre les deux étages de fenêtres. Un trèfle était creusé au-dessus des fenêtres du second étage, mais il n'en existe plus que quelques-uns.

On remarque, incrusté dans un des murs intérieurs de la tour, un Christ en croix, du XVe. siècle. Ce morceau, en pierre, faisait sans doute partie de l'ancienne croix du cimetière.

La partie inférieure de la tour est voûtée en pierres ; ses arceaux retombent sur des colonnes garnies d'abaques, les uns ronds, les autres octogones. Il existe dans un mur de cette tour une porte cintrée dont les archivoltes sont, pour la plupart, détruites par le temps et la main de l'homme.

L'église d'Heudebouville est sous le vocable de St.-Valérien. L'abbé de Fécamp en avait le patronage et nommait à la cure.

On a trouvé sur le territoire d'Heudebouville quelques monnaies romaines, dont une, de Valérien, était en argent.

Raoul, abbé de Fécamp, à la demande du roi Philippe-Auguste, concéda à Richard Syme, sergent du roi, la vavassorie qui avait appartenu à Geoffroi d'Orgeval, à Heudebouville..... *Gaufridus de Orgevalle apud Hodebovillam.* La charte de Philippe-Auguste est datée à Paci, du mois de juillet 1221.

Heudebouville était le chef-lieu d'une baronnie avec haute-justice, qui dépendait de l'abbaye de Fécamp.

HERQUEVILLE, *Harquevilla, Harachavilla, Herquevilla.*

La petite église d'Herqueville, que je n'ai pu visiter à l'intérieur, n'a aucun caractère à l'extérieur.

On lit sur la croix du cimetière le millésime de 1652.

La paroisse est réunie, pour le spirituel, à Connelle.

L'église est sous le vocable de St.-Germain.

Le patronage était laïque, et le seigneur du lieu présentait à la cure. La dîme se partageait entre le curé et l'abbaye de Conches. Le curé en avait une tierce-partie, et l'abbé de Conches les deux autres parties.

Herqueville dépendait de l'archidiaconé du Vexin normand et du doyenné de Gamaches.

On trouve Herqueville figurant dans une charte de Philippe-Auguste, de l'an 1213.

CONNELLE, *Colnella.*

L'église de Connelle est rectangulaire. La nef est sans intérêt.

Le chœur, sauf les retouches qu'il a subies, est du XIe. ou XIIe. siècle. Des modillons présentant des têtes bizarres et autres sujets garnissent l'extrémité supérieure des murs.

Les fenêtres sont rondes et de la dernière période.

Une tour carrée, se terminant par une flèche en ardoises, est placée au bas de l'église, à l'occident.

L'église est sous le vocable de St.-Vast. Le patronage appartenait au prébendé de Connelle, qui présentait à la cure. Dans le XIII[e]. siècle, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, avait le droit de patronage. Il y avait alors soixante paroissiens, et la cure valait vingt livres tournois. Connelle formait une des prébendes des chanoines de Rouen. Cette paroisse dépendait de l'archidiaconé du Vexin normand et du doyenné de Gamaches.

Le domaine de Connelle est cité dans une charte de Richard I[er]., duc de Normandie, en faveur de l'église cathédrale de Rouen.

On trouve, en 1248, Guillaume de Connelle, frère de Robert de Connelle, clerc, donnant aux Templiers de Bourgout, dans la paroisse de Port-Mort, cinq sous de rente dus par Jehan Boutel de Fraiteville.

Les deux fiefs de Raoullin et de Carbout, sis à Connelle, relevaient de la baronnie d'Heuqueville, dans le bailliage de Gisors.

VATTEVILLE, *Guatevilla, Wattevilla, Vattevilla.* On dit aussi Vatteville-sur-les-Monts.

L'église de Vatteville offre peu d'intérêt; on y trouve des fenêtres du XV[e]. siècle, avec meneaux et compartiments.

Le portail, avec son arcade à talon, garnie de fleurs frisées, est aussi du XV[e]. siècle ou du commencement du XVI[e]. Le mur au-dessus est percé d'un *oculus* en forme de rosace.

Cette église renferme quelques restes de vitraux peints.

Une tour carrée s'élève au nord, au bas de l'église.

On remarque un petit bénitier dont le travail annonce le XV[e]. siècle.

Les dalles sont couvertes de dessins de diverses couleurs,

dans le genre des carrelages coloriés de l'église St.-Jean de Caen. Un cadran, placé sur le mur méridional de la nef, présente le millésime de 1682.

L'église est sous le vocable de saint Sulpice, qui est représenté avec sa hache, l'un des outils de sa profession de charpentier. Le patronage était laïque, et le seigneur du lieu présentait à la cure. La paroisse de Vatteville est aujourd'hui réunie, pour le spirituel, à Connelle.

Antiquités.—J'appris, à Vatteville, qu'il y a environ dix ans on avait découvert un ancien cimetière, placé sur un plateau fort élevé d'où l'on domine le cours de la Seine. Ce cimetière renfermait plusieurs centaines de squelettes, ainsi que des tombeaux en pierre. Chaque squelette avait à ses pieds un vase en poterie commune, dont quelques-uns contenaient des cendres. En général, la tête était à l'ouest et les pieds à l'est. On remarqua des corps pieds contre pieds et rangés en cercle. On trouva dans les tombes divers objets, comme boucles, couteaux, sabres, fibules ou agrafes, des clous en grande quantité, des monnaies romaines, entr'autres un Néron, une Faustine et un Antonin.

Les champs qui renfermaient cet ancien cimetière offrent des terres noirâtres et charbonneuses.

On rencontre à peu de distance, presque à fleur de terre, des traces de constructions, des restes de poteries et de tuiles romaines. Peut-être y avait-il sur ce point élevé, d'où la vue s'étend sur la vallée de la Seine et sur le pays aux environs, un poste d'observation, un *exploratorium*, où résidait un chef militaire. Dans ces restes de constructions on trouva, à une grande profondeur, un sceau qui avait appartenu à Jean de Longueil. Un personnage de ce nom vivait au commencement du XIVe. siècle ; il était capitaine de la ville de Pontoise et gouverneur de Normandie.

Si ces champs étaient explorés avec soin, on y ferait sans doute d'importantes découvertes.

Il existait, dans le XII[e]. siècle, un chateau-fort à Vatteville; Henri II, duc de Normandie, le livra aux flammes en l'année 1151. On a dû trouver près de ses ruines des broches ou épingles en cuivre, et très-fortes, ainsi que dans les environs une monnaie remontant à l'époque de l'occupation anglaise.

On voit figurer, sur la liste des seigneurs normands qui accompagnèrent Guillaume à la conquête, Guillaume de Vatteville et Richard de Vatteville.

FONTAINE-HEUDEBOURG, *Fontes Heudeburgi.*

L'église de Fontaine-Heudebourg est sans intérêt et sans caractère. Elle est voûtée en bois. L'arc traditionnel ne sépare pas le chœur de la nef. L'autel peut remonter à l'époque de Louis XIII ou de Louis XIV.

Le clocher est surmonté d'une petite flèche en ardoises.

L'église est sous le vocable de St.-Pierre. L'abbaye de la Croix-St.-Leufroi en avait le patronage et présentait à la cure.

Il y avait dans la paroisse un ancien manoir qui appartenait au commandeur de Chanu, seigneur haut-justicier de Fontaine-Heudebourg. Il existe, en effet, à Chanu, dans le canton de Pacy-sur-Eure, une ferme nommée *la Commanderie.* On y voyait encore, il y a quelques années, d'anciens bâtiments en ruines qui avaient été le siége d'une commanderie de l'Ordre de Malte. La seigneurie de la paroisse avec sa haute-justice en dépendait.

La paroisse de Fontaine-Heudebourg faisait partie de l'élection d'Évreux et de la sergenterie d'Avrilli. Elle comptait, dans le siècle dernier, 2 feux privilégiés et 49 feux taillables.

CAILLI, *Caillyacus*, *Cailleius.*

L'église de Cailli est un carré oblong qui comprend un

chœur et une nef. Elle ne présente aucun intérêt. Sa tour carrée, placée à l'ouest et surmontée d'une petite flèche en ardoises, date de 1749.

L'autel principal et deux autres petits autels à colonnes avec chapiteaux sont du siècle dernier.

On lit sur le mur nord du chœur l'inscription suivante:

CY GIST MES^{re} ABRAHAM
DE MAILLOC CHEV^{ier} SEIGNEUR DE MAILLOC
ESCUYER DE LA REINE MARIE DE MÉDICIS,
MARI DE NOBLE DAME CHARLOTTE DE BAUDRY LA Q^{le}.
PAR DÉVOTION ET CONFORMÉMENT A SES INTENTIONS

Suit l'énumération des prières et messes fondées.

PAR ACTE PASSÉ AU TABELLIONAGE DE LA CROIX
LE XXI OCT. LAN 1653. LE DIT S^r. DE MAILLOC
DÉCÉDÉ LE PREMIER IOR DE SEP^{re}. DE
L'ANNÉE 1652, AGÉ DE 74 ANS.
PRIEZ DIEU POUR LUY.

Sur le mur septentrional de la nef on remarque une autre inscription portant le millésime de 1660. Le temps m'a manqué pour la relever.

L'église est sous le vocable de St.-Remi. L'abbaye de la Croix-St.-Leufroi en avait le patronage et présentait à la cure. Aujourd'hui la paroisse de Cailli est réunie, pour le spirituel, à Fontaine-Heudebourg.

Cailli est une localité très-ancienne, comprise dans le pays de Madrie, *in pago Madricensi*, et qui figure dans la liste de tournées des *Missi dominici* des années 802 et 853. Son église dut même être donnée, dès le VIIIe. siècle, par le comte de Madrie au monastère de la Croix-St.-Leufroi.

Raoul de Conches donna à l'abbaye de la Croix-St.-Leufroi une forêt qui alors dominait Cailli, *silvam quamdam in monte qui est super villam quæ Cailliacus dicitur sitam*. La

charte de donation est postérieure à la conquête, car elle est souscrite par Guillaume, roi d'Angleterre : *Guillelmi*, *regis Anglorum;* par la reine Mathilde, Raoul de Conches et Gislebert, évêque d'Évreux.

On voit figurer, sur la liste des barons et seigneurs normands qui allèrent à la conquête, un Guillaume de Cailli. Je ne sais s'il appartenait à cette localité.

Robert de Cailli figure dans les anciens rôles de La Roque, pour la châtellenie de Gisors.

La famille de Mailloc, à laquelle appartenait Abraham de Mailloc, posséda au XVIIe. siècle de nombreux fiefs dans la vallée de l'Eure et dans la plaine du Neubourg. Jean de Mailloc fut trouvé noble par Monfaut; Claude de Mailloc mourut abbé de la Croix-St.-Leufroi, en l'année 1612. Cette famille portait de *gueules à trois maillets d'argent*.

La paroisse de Cailli dépendait de la sergenterie d'Avrilli et de l'élection d'Évreux. Dans le cours du XVIIIe. siècle, elle comptait 2 feux privilégiés et 35 feux taillables.

ÉCARDENVILLE-SUR-EURE, *Ecardevilla*, *Ecardanvilla*.

L'église d'Écardenville est rectangulaire et se compose du chœur et de la nef.

Le chœur est du XVe. siècle; sa voûte en pierres est soutenue par des arceaux croisés, dont la retombée se fait sur des colonnes qu'on a mutilées.

La nef est insignifiante et voûtée en bois.

Les fenêtres sont variées et sans intérêt.

La tour quadrangulaire, placée au nord, à l'extérieur, entre chœur et nef, est percée de fenêtres du XVe. siècle, et buttée par des contreforts appliqués sur les angles.

Une inscription placée sur un des murs de l'église rappelle une fondation de messes par Adrien Thomas, curé d'Écardenville, dans le XVIIe. siècle.

L'église est sous le vocable de St.-Germain. Le patronage appartenait à l'abbaye de la Croix-St.-Leufroi, qui présentait à la cure. Raoul, évêque d'Évreux, lui confirma cette église en l'année 1222 : *ecclesiam Sancti Germani de Ecardevilla.*

Écardenville est encore cité dans une charte de 1270.

A la mort de Henri Ier., en 1135, Roger de Tosny embrassa le parti de Geoffroi d'Anjou contre le roi Étienne, dont étaient partisans les deux frères Galeran de Meulan et Robert de Leycester. Le lundi de la Pentecôte de l'an 1136, Galeran de Meulan ayant incendié le bourg d'Acquigni qui appartenait à Roger de Toeni, celui-ci, le lendemain, brûla le village de Cailli, qui était du domaine de Galeran.

La paroisse d'Écardenville dépendait de l'élection d'Évreux et de la sergenterie d'Avrilli. Elle comptait, dans le siècle dernier, 1 feu privilégié et 68 feux taillables.

AUTEUIL, *Altolium, Altoilum, Autolium, Altuillium.*

L'ancienne église d'Auteuil a été détruite avant 1789. Elle était près du cimetière, qu'on voit encore à droite et à peu de distance de la route de Louviers à Passy. Celle commencée pour la remplacer n'a pas été achevée, et le chœur sert à usage de grange.

La paroisse d'Auteuil est réunie, pour le spirituel, à Ecardenville-sur-Eure.

L'ancienne église était sous le vocable de St.-Pierre. Le patronage était laïque, et le seigneur de la Boulaie présentait à la cure et aux chapelles de Notre-Dame-de-la-Vallée et de St.-Aignan, dite de l'Ermitage.

Faits historiques.— Plusieurs seigneurs d'Auteuil figurent dans les XIIe. et XIIIe. siècles. Anquetil d'Auteuil, *Anschitillus de Altuillio,* vassal du comte d'Évreux, est cité, vers 1060, dans la charte de fondation de St.-Sauveur d'Évreux,

et en 1082, dans une charte pour l'abbaye de St^e.-Trinité de Caen.

Elinance d'Auteuil, *Elinancius de Altoila*, était au nombre des partisans d'Amaury de Montfort, qui, en 1118, s'emparèrent de la ville et du château d'Évreux.

Alexandre d'Auteuil figure dans les Grands-Rôles de l'Échiquier de Normandie pour l'année 1198, et dans plusieurs actes du XIIIe. siècle.

Gilbert d'Auteuil, en 1208, donne à l'abbaye de la Noë deux acres de terre et 12 deniers de rente.

Gui d'Auteuil obtint, en 1207, de Philippe-Auguste, cent livres de rente dans le domaine de Montfort, à Coquainvilliers. On trouve ce Gui d'Auteuil qualifié de *fameux capitaine*.

Lors de la rédaction du registre des fiefs normands sous le règne de Philippe-Auguste, Gilbert d'Auteuil est indiqué comme tenant du roi, dans la prévôté de Pacy, le champ Mallard, un hôte, une culture et cent sous pour un quart de fief de haubert et onze jours de garde.

Nicolas d'Auteuil fut évêque d'Évreux depuis le mois d'octobre 1281, jusqu'à sa mort, arrivée en 1298.

Lambert Cadulque, ou Cadoc, célèbre sous Philippe-Auguste, cède, en 1227, à saint Louis une portion de ses biens, et entr'autres, son moulin d'Auteuil, *molendinum de Autholio;* sa terre du Vaudreuil, *terram de Valle Rodolii;* son moulin et sa maison du Pont-de-l'Arche, *molendinum et domum Pontis Arche,* pour s'acquitter d'une partie de la somme de 14,200 livres parisis dont il était resté redevable envers Philippe-Auguste, qui l'avait fait mettre en prison : *me in suum carcerem posuisset,* d'où saint Louis le fit sortir.

La seigneurie du fief Bernier, à Auteuil, qui donnait droit de présenter à la chapelle Notre-Dame-du-Val, ou de la Vallée, appartenait à la famille Lemoine, dans le XVe. siècle et une partie du XVIe. On la trouve, en l'année 1588, dans les mains

de Nicolas de Grimouville, seigneur de Larchant, de la Boulaie, etc.

Le domaine de la Boulaie fut érigé en baronnie avec réunion des fiefs d'Auteuil, Autouillet, St.-Julien-de-la-Liègue, etc., par lettres-patentes de 1588, accordées par Henri III à Nicolas de Grimouville, dont la famille avait rendu de grands services à l'État dans le XVIe. siècle. Nicolas de Grimouville fut capitaine des cent archers de la garde et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Gouverneur du Mont-St.-Michel, en 1590, il défendit la cause du roi Henri IV. Il épousa Diane de Vivonne de La Châtaigneraie.

J'ai relevé, au musée de la ville de St.-Lo, sur Nicolas de Grimouville et Diane de Vivonne, sa femme, les inscriptions suivantes :

NICOLAS DE GRIMOUVILLE DE LARCHANT CHEVALIER DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT CAPITAINE DES GARDES DU ROI, CONSEILLER D'ÉTAT MORT EN 1592 D'UNE BLESSURE REÇUE AU SIÉGE DE ROUEN.	DIANE DE VIVONNE DE LA CHATAIGNERAIE DE LA MAISON DE MORTEMER FILLE D'HONNEUR DE LA REINE CATHERINE DE MÉDICIS FEMME DE NICOLAS DE GRIMOUVILLE LARCHANT MORTE EN 1618.

La baronnie de la Boulaie, à la mort de Diane de Vivonne, passa dans la famille de Caumont-Laforce, qui la garda jusque vers le milieu du XVIIIe. siècle.

Armand de Caumont-Vivonne, seigneur, marquis de Laforce, baron de la Boulaie, conseiller du roi en ses Conseils d'État privé, obtint du roi, au mois de février 1652, des lettres-patentes « portant distraction de la mouvance de la baronnie de la Boullaye, du comté d'Évreux, pour estre icelle tenue à l'avenir de Sa Majesté, à cause du vieil palais en ceste ville de Rouen. »

Le baron de La Boulaie avait, en temps de guerre, la garde de l'une des portes de la ville d'Évreux, pendant quinze jours. Tous les nobles tenants de sa seigneurie devaient l'accompagner avec des armes convenables, les bourgeois lui présenter les clefs de la porte et lui fournir, ainsi qu'à ses tenants, tout ce qui leur était nécessaire pour eux et leurs chevaux.

Cette baronnie avait haute et basse-justice ; plusieurs pleins-fiefs de haubert, comme ceux d'Heudreville et de Fauville, et d'autres quarts ou huitièmes de fief en relevaient.

Cette baronnie jouissait d'un singulier droit honorifique. Lorsqu'un de ses vassaux célébrait ses noces, il devait, accompagné d'un violon, apporter au seigneur le *mets de mariage*, composé de deux poulets, deux pots de vin, deux pains et d'une épaule de mouton. Il exécutait une danse et ensuite se retirait.

Elle avait aussi un château que défendaient des murailles, des fossés et un pont-levis. Ce château, dans le style de la Renaissance, a été détruit il y a environ vingt-cinq ans. Le maréchal de Caumont-Laforce l'avait habité, et Henri IV y avait séjourné. Ces souvenirs n'ont pu le défendre contre cet esprit de vandalisme qui a fait tomber tant de châteaux historiques, l'honneur de la contrée qui les vit élever.

La baronnie de la Boulaie était devenue la propriété de M. Rouillé de Loisy, qui, en 1758, en rendait hommage au roi entre les mains de M. le Chancelier.

La paroisse d'Auteuil dépendait de la sergenterie d'Avrilli et de l'élection d'Évreux. En 1749, elle comptait 13 feux privilégiés et 77 feux taillables.

On a découvert, sur le territoire d'Auteuil, des tombeaux en plâtre renfermant des ossements et des armes.

AUTOUILLET, *Autholatum, Autulleium*. Ce nom est évidemment un diminutif de celui d'Auteuil.

L'église d'Autouillet n'offre aucun intérêt architectural.

C'est un carré oblong qui comprend un chœur et une nef. Elle est voûtée en bois, et les fenêtres qui l'éclairent sont insignifiantes.

Le grand-autel et son rétable sont dans le goût du XVIIe. siècles ; ses colonnes sont garnies de feuillages et de guirlandes de vigne portant des raisins. Le rétable est couronné d'une espèce d'ove ou niche où se trouve le Père-Éternel, bénissant le monde.

Un petit autel, avec têtes d'anges et dorures dans le genre de l'autel principal, est adossé à chacun des murs nord et sud, entre chœur et nef.

Les murs de cette église sont couverts de panneaux carrés ou ovales en bois sculptés. Sur un d'eux on lit le millésime de 1688.

La chaire offre aussi cinq panneaux en bois sculpté. On y reconnaît saint André dans sa prison, les mains liées, et saint André en croix, mains et pieds liés.

Plusieurs bancs et siéges et un confessionnal sont pareillement en bois sculpté.

On remarque sous la tour, au bas de l'église, plusieurs anciennes statues en pierre qui figuraient sans doute dans l'église avant le placement de boiseries sculptées. L'une représente saint Pierre, une autre sainte Barbe, et une troisième un évêque ou un abbé mîtré.

La croix du cimetière peut appartenir au XVe. siècle.

L'église est sous le vocable de St.-André. L'abbé de la Croix-St.-Leufroi en avait le patronage et présentait à la cure.

Autouillet dépendait de la sergenterie d'Avrilli et de l'élection d'Évreux. La paroisse, dans le XVIIIe. siècle, comptait 1 feu privilégié et 56 feux taillables.

On a trouvé à Autouillet une statue de Vesta que M. Bonin, d'Évreux, a publiée.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE,

par

MM. VICTOR TESTE, LE ROY ET DE CAUMONT.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES A VIENNE (ISÈRE).

Entreprises d'après nos prescriptions sur le champ de manœuvre, à l'ouest de la route du Midi et contre l'ancien chemin dit de *Vimaine*, les fouilles archéologiques qui viennent d'être terminées sur ce point n'ont pas été infructueuses.

Il y a fallu enlever le terrain jusqu'à la profondeur considérable de 4 mètres 20 centimètres pour rencontrer un dallage formé de blocs en calcaire tendre, d'un grain blanchâtre et tout-à-fait semblable à la pierre du Midi, avec laquelle a été construit le temple romain dit d'*Auguste* et de *Livie*. Ce dallage avait sa surface recouverte encore, en partie, d'un ciment composé avec des tuileaux concassés et de la chaux vive ; son épaisseur était de 12 centimètres. Les dalles, dont l'épaisseur était de 40 centimètres, avaient leurs joints munis, de chaque côté, de rainures remplies du même ciment dont il vient d'être parlé. Dans ce dallage, dont les pièces étaient de grandeur différente, se sont rencontrés plusieurs voussoirs d'inégale longueur, mais qui ont dû appartenir à une même voûte, dont le diamètre était de 2 mètres 20 centimètres.

Au midi, le dallage, se relevant en pente légère jusqu'à 20 centimètres de hauteur, se terminait semi-circulairement par une espèce d'ornière ou de rigole creusée dans la pierre, à 1 centimètre seulement, sur une largeur de 20 centimètres.

Au nord, le dallage se terminait carrément et inégalement; à son extrémité, à l'est, s'est rencontrée une portion de murs en moëllons, ayant 1 mètre de hauteur, et terminée par une dalle de l'épaisseur de 55 centimètres et de la largeur de 80 centimètres.

Une tranchée a été ouverte, non sans danger, dans un terrain très-mouvant, jusque vers le mur de clôture du chemin de Vimaine. Là s'arrêtait le dallage, dont les dimensions générales présentaient une longueur de 17 mètres 35 centimètres, sur une largeur de 8 mètres 5 centimètres.

D'après la description qui précède, il est évident qu'il y avait là un réservoir ayant la forme d'un ovale très-allongé, muni de son mur de pourtour, de 1 mètre 55 centimètres de hauteur, dont nous venons de désigner une partie. Ce réservoir, construit avec les débris d'un monument du premier siècle de l'ère chrétienne, ainsi qu'il va être démontré, a dû être détruit à une époque très-reculée, surtout au nord, où la section semi-circulaire a été complètement enlevée.

Il ne s'est trouvé dans les fouilles aucun objet en métal, mais beaucoup de débris d'amphores et de carreaux, dont aucun ne portait de nom de fabricant, et qui furent, sans doute, jetés là au moment de la destruction partielle du réservoir.

Nous avons sollicité et obtenu de l'Administration municipale l'extraction des pièces du dallage précité, extraction dispendieuse, indépendante de la direction des fouilles, et qui a été opérée le plus amplement possible, dans des limites ne pouvant être dépassées à cause d'un danger imminent, démontré par la situation elle-même.

Il faut ajouter que l'état-major du génie militaire réitérait ses ordres les plus pressants de remblayer et de quitter le local.

Dans le nombre des pièces du dallage, il ne s'est rencontré aucun détail de sculpture, aucune moulure; mais l'une des

pierres extraites de la ligne centrale a offert une partie d'inscription en trois lignes, présentant les caractères de la belle époque de l'art, et très-curieuse en ce qu'elle produit un nouveau nom d'un citoyen, bienfaiteur de l'antique cité viennoise.

M. Allmer, à qui la science épigraphique devra de doctes et importants travaux, a publié, avant nous (V. le *Journal de Vienne)*, cette épigraphe partielle, rappelant une donation de nouvelles eaux, faite aux colons viennois. La formule de cette donation se trouve en toutes lettres sur l'une des inscriptions du musée de Vienne, relatives à un acte identique de la générosité de citoyens, dignitaires de la cité gallo-romaine; inscription que nous allons reproduire à son rang, avec sa traduction par feu M. Delorme, notre savant prédécesseur, extraite de son volume, intitulé: *Description du musée de Vienne (Isère)*, etc., p. 177, 178 et 179.

Voici, d'abord, le texte de l'inscription partielle dont nous avons prescrit le dépôt au musée de la ville, inscription trouvée dans les fouilles archéologiques, et que M. Allmer regarde, avec raison, comme la moitié exacte de la partie manquante. Cette inscription, dont les lettres n'ont que 5 centimètres de hauteur, a dû figurer sur le soubassement d'un édifice pour être lue à hauteur d'homme ou un peu plus :

. . . . SOR . AED . IIIIVIR . ET Q . GELLIVS
. . . . AQ . NOVAS . ITINERAQ . EAR
. . . . S . FVNDOS . C . V . D

Traduction littérale :

Nom manquant du premier personnage surnommé *censeur* (*cen*SOR) *édile*, *quartusvir*, *et Quintus Gellius* (surnom et qualités manquant) *ont donné des eaux nouvelles et le passage d'icelles sur leurs propres fonds aux colons viennois.*

Ensuite, l'interprétation de M. Allmer, extraite du numéro cité du *Journal de Vienne :*

« A l'aide des documents qu'on possède déjà, cette in-
« scription doit se lire ainsi :

« *Decimus Sulpicius, Decimi filius, Voltinia* (tribu),
« *Censor*, *aedilis*, quatuorvir *et Quintus Gellius*, *Lucii*
« *filius*, *Voltinia* (tribu), *Capella*, quatuorvir, *aquas*
« *novas itineraque* earam *per suos fundos*, *colonis Vien-*
« *nensium donaverunt*.

« Decimus Sulpicius Censor, de la tribu Voltinia, fils de
« Decimus, édile, (puis) quatuorvir, et Quintus Gellius
« Capella, de la tribu Voltinia, fils de Lucius, quatuorvir,
« ont donné aux colons viennois des eaux nouvelles et les
« passages de ces eaux sur leurs propres fonds. »

Voici, maintenant, l'inscription du musée de Vienne, suivie de la traduction par M. Delorme :

. . VS . L . FIL . VOLT ... PELLA . IIIIVIR . D . SVLPICIVS . D . FIL . VOLT .
. . . . IIIIVIR . AQVAS NOVAS . ITINERAQVE . AQVARVM
. . . . FVNDOS . COLONIS . EIENNENSIVM . DONAVERVNT

. . . *us, fils de Lucius, de la tribu Voltinia, surnommé Capella, quartusvir, et Decimus Sulpicius, fils de Decimus, de la tribu Voltinia, surnommé Censeur, édile quartusvir, ont donné à la colonie de Vienne des eaux nouvelles et le passage de ces eaux sur leur propre terrain.*

En terminant, nous chercherons à nous exonérer d'un blâme qui semblerait s'adresser indirectement, mais tout naturellement à nous, en notre qualité de conservateur du musée de Vienne.

A la fin d'un très-intéressant article inséré dans le *Journal de Vienne*, à la date du 6 mars courant, et ayant pour titre : *Sur le confluent de la Saône et du Rhône, et des deux routes de Vienne à Lyon, à l'époque romaine*, M. Allmer, en parlant d'une découverte faite, au faubourg de la porte de Lyon, dans les travaux du chemin de fer, de fragments d'un

arc triomphal, dit : « *Quelques morceaux, recueillis par des particuliers mus d'une bonne inspiration, ont été donnés au musée et ont trouvé provisoirement asile dans un enclos en planches, établi sur la place Notre-Dame-de-la-Vie, où ils se détériorent à l'injure du temps. Nous croyons que ces débris, unique témoignage d'un monument parfaitement ignoré, et un des plus importants de la ville antique, n'ont pas attiré l'attention qu'ils méritent, et qu'il serait au moins convenable de les préserver d'une dégradation prochaine en les transportant au musée.* »

Ces *quelques morceaux* ont été, depuis plusieurs années, transportés, avec le plus grand nombre des pièces de notre musée lapidaire, dans l'ancienne église de St.-Pierre.

Victor TESTE,

Inspecteur des monuments historiques pour la Société française d'archéologie.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE. POSITION DE GENABUM ET DE VELLAUNODUNUM.

L'arrondissement de Montargis présente un grand intérêt historique pour l'étude des périodes celtique, gallo-romaine et mérovingienne. La question de l'emplacement de Genabum et de Vellaunodunum y est vivement agitée et diversement résolue. Dans les notices qu'ils ont dû envoyer à la Société, M. Bréau et M. Petit père veulent prouver que Genabum était à Gien-le-Vieux et Vellaunodunum à Triguerre. Tout contredit, selon moi, cette double thèse. Pour apporter quelque lumière dans la discussion, je recherche l'existence et l'emplacement des anciens groupes qui ont pu laisser des souvenirs ou des traces. J'ai déjà constaté trois voies antiques allant de Sens sur l'ouest. 1°. L'une, qui est évidemment de l'époque celtique, va de Sens

dans la direction d'Orléans par Montargis et Châteauneuf-sur-Loire. Je la suis facilement de Sens à Châteauneuf, où je la perds. Il y a là plusieurs tumuli, des ruines, les traces d'un pont sur la Loire.

2°. La seconde suit presque parallèlement la voie celtique, avec laquelle elle se confond même en plusieurs points. Elle remonte à l'époque gallo-romaine et tout au commencement de cette période.

3°. La troisième est de la fin de l'époque gallo-romaine. Elle ne va pas, comme on l'a cru, de Sens à Orléans : elle ne communique avec cette dernière ville que par un embranchement qui s'en détache vers Chesnault. Sa vraie direction paraît être la Bretagne. Je la suis facilement de Troyes à Châteaudun. Cette dernière voie passe à Château-Landon, Sceaux, Beaune, la Rolande. Chacun de ces trois points a été pris pour l'emplacement de Vellaunodunum.

Selon toute apparence, ces grandes voies allaient de la Germanie jusqu'en Bretagne.

Une autre voie, venant du Jura et des frontières de la Suisse, passant par Autun, Entrains, St.-Amand, etc., coupe, à Montargis même, les deux premières voies dont je viens de parler, et à Château-Landon, la 3ᵉ. pour se diriger vers Chailly-en-Bierre, et probablement Paris, à Boulogne-sur-Mer par Pontoise et Amiens.

Du point d'intersection de ces grandes voies, à Montargis, partent plusieurs voies secondaires : j'en ai déjà relevé *cinq*. Toutes rencontrent, sur leur parcours, des lieux où existent encore des vestiges de l'époque gallo-romaine, et même des indications de l'époque celtique.

Or, M. Guignebert a relevé, à Montargis même, des vestiges de substructions qui indiquent l'emplacement d'une ville antique fort importante ayant environ 3 kilomètres de largeur.

N'est-il pas bien vraisemblable que la ville importante qui

se trouvait à l'intersection de ces grandes voies, et qui était le centre d'un réseau considérable de voies secondaires, était précisément le Vellaunodunum disparu? Le nom moderne de *Montargis* n'a rien de contradictoire : *Dunum* a pu parfaitement devenir *Mont*. L'étymologie vraisemblable de Montargis (mont d'Argus) tiendrait à l'éminence qui commande la ville et d'où l'on domine les environs, de façon à pouvoir envoyer des signaux à dix lieues à la ronde. C'est sur cette éminence que Clovis avait bâti une tour pour arrêter les invasions des barbares normands.

Quant à Genabum, il peut avoir été sur la Loire plus haut qu'Orléans; mais il n'a pu être à Gien par cette raison que c'était l'*Emporium* des Carnutes, et l'*Emporium* ne pouvait être plus haut que Châteauneuf-sur-Loire, la Loire n'étant pas navigable au-delà. On la passait à gué, à une lieue au-dessus de Châteauneuf. D'ailleurs, Gien n'est pas dans le pays des Carnutes; Châteauneuf est à la limite.

J'inclinerai donc, en raison des vestiges celtiques qui s'y voient encore, en raison du pont qui s'y trouvait, à regarder le voisinage de Châteauneuf comme l'emplacement de Genabum, ce que confirme encore le voisinage de la forêt : Vellaunodunum aurait été à Montargis. Ces deux points se trouvaient, à très-peu de chose près, d'accord avec les itinéraires et toutes les données connues.

Je fais en ce moment une carte où j'essaie de reproduire la topographie de l'arrondissement à l'époque celtique, et où j'indique les voies que je puis relever. Cette carte est destinée à accompagner une notice que je termine sur cette partie du *Pagus Vastinensis*.

M. Guignebert termine, de son côté, un travail sur la ville antique qui occupait l'emplacement de Montargis. Ce travail est destiné à la Société archéologique d'Orléans, dont il est membre.

LE ROY.

De la Société française d'archéologie.

HACHES DE BRONZE EN SARDAIGNE.

M. Spano a envoyé au Congrès de Chambéry un mémoire sur les haches en bronze trouvées en Sardaigne.

« Il est à remarquer, dit-il, que ces armes sont excessive- « ment communes en Sardaigne; elles sont en outre toutes « de bronze, et il n'est jamais arrivé, que je sache, d'en décou- « vrir une de fer. Elles appartiennent en conséquence à une « époque plus ancienne que ces dernières, car l'âge du fer « est de beaucoup postérieur à celui du bronze. En tout « cas au moins, elles dénoteraient la même origine, puisque « l'Orient ayant été le berceau de l'homme, c'est de la partie « orientale du monde que les peuples émigrèrent vers l'Occi- « dent, en suivant chacun leur ligne de latitude. »

L'auteur parle ensuite des tumulus dans lesquels les armes en bronze se trouvent le plus habituellement en Sardaigne. Nous copions un passage de son Mémoire: « Ces armes, « ajoute M. Spano, ne se découvrent que dans les tombeaux « appelés vulgairement *des Géants* et construits avec des rocs « ou blocs (*massi*) cyclopéens. Ces tombeaux sont d'une « grandeur démesurée : ils ne comptent pas moins de 12 « mètres de longueur et 2 de largeur; ils sont couverts de « pierres plates, épaisses et larges (*castroni*, pavés plats).

« Ces tombeaux existent dans le voisinage des *Nuraghes* et « remontent pour cette raison au même temps, celui des « monuments antéhistoriques, c'est-à-dire à l'époque des « premières immigrations des Orientaux en Sardaigne. »

De ces faits il faut conclure, ce que du reste on savait déjà, que l'âge de bronze et la civilisation qui lui est correspondante ont laissé des témoignages à peu près identiques dans les diverses contrées de l'Europe. D. C.

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, dirigé par l'Institut des provinces. Session de 1864. — Le Congrès vient de finir et a été, sous tous les rapports, satisfaisant. Les délégations étaient nombreuses et, si bien des délégués ont manqué à l'appel, il y a eu vingt-huit membres présents de plus que l'année dernière. Les séances ont été présidées successivement par MM. *de Caumont*; *Challe*, d'Auxerre; *Girault*, ancien ministre, inspecteur-général des écoles de Droit; le comte *de Montalembert*; le prince *de Broglie*; le baron *de Flageac*; *de Chénier*; *Egger*, de l'Institut; le vicomte *de Cussy*; le comte *Napoléon Daru*; *Boulatignier*, conseiller d'État; *Du Châtellier*, de l'Institut.

Les secrétaires-généraux, MM. le comte *d'Héricourt*, le marquis *de Fournès*, *E. Dognée de Villers*, *Desvaux-Savouré*, et MM. les secrétaires-adjoints, *Le Roy-Perquet*, *de Marsy* et *Pécoul*, ont rivalisé de zèle.

MM. *Vicaire*, directeur-général des forêts; *Belgrand*, ingénieur en chef; *Mathieu* (de la Drôme); *Le Goyt*, chef de la division de la statistique au Ministère du Commerce; *M. Block*, délégué de Berlin; *Cotteau*, d'Auxerre; *de La Peyrouse*, de Troyes; *de La Royère*, de Dunkerque; *Cousin*, id.; le comte *de Toulouse*, du Tarn; *du Peyrat*, des Landes; *Ch. des Moulins*, de Bordeaux; l'abbé *Decorde*, de la Seine-Inférieure; *Gomart*, de St.-Quentin; *Du Châtellier*, de l'Académie des sciences morales; *de Caumont*, de Caen; *de Mannoury-d'Hectot*, de l'Orne; le comte *Du Moncel*, ingénieur électricien; *Raudot*, de l'Yonne; le comte *Foucher de Careil*; *Bertrand*, député; le baron *de Montreuil*, de l'Eure; *Rebour*, du Jura; *A. Hélie*, de l'Yonne; *Frère Ogérien*, du Jura; *Paté*, de la Meurthe; *Ancelon*, de Dieuse, ont présenté des mémoires ou fait des rapports oraux.

La grande médaille d'honneur de l'Institut des provinces a été solennellement remise, le 17 mars, à M. Demolombe, doyen

de la Faculté de Droit de Caen, qui a refusé un siége à la Cour de cassation pour rester à la tête de l'École de Caen.

Institut des provinces. — Le 22 mars, à dix heures du matin, l'Institut des provinces a tenu une séance générale administrative importante. La période de six années pour laquelle le Bureau a été nommé expirera en 1864 ; M. de Caumont demandait, en conséquence, que le chef-lieu de la Compagnie fût transféré à Auxerre, et priait instamment M. Challe, sous-directeur, de se charger de la direction de l'Institut. M. Challe a résisté aux instances de M. de Caumont. Des mesures nouvelles ont été prises pour que les séances de l'Institut des provinces aient lieu plus fréquemment à Paris. Une Commission auxiliaire a été composée de MM. *de Marsy*, *Pecoul* et *Le Roy-Perquet.*

Séance de la Société française d'archéologie tenue à Paris, le 21 mars. — La Société a tenu à Paris une séance dans laquelle plusieurs nouveaux membres ont été nommés. M. Cousin, de Dunkerque, a été proclamé inspecteur-divisionnaire en remplacement de M. Le Glay, décédé. M. Cousin a demandé la parole pour remercier le Conseil et pour lire une relation des fouilles qu'il a fait exécuter, aux frais de la Société française, dans le Pas-de-Calais. Des remercîments ont été votés à M. Cousin.

La Société a maintenu l'allocation qu'elle avait faite précédemment, dans le but d'acquérir une église très-ancienne menacée de périr dans le département d'Indre-et-Loire.

M. le marquis de Belbeuf, sénateur, avait fait part des craintes que l'on éprouve au sujet de la conservation du Mont-St.-Michel. Cette abbaye servait de maison de détention, et l'entretien en était assuré ; mais voilà que l'on a voulu faire évacuer les prisonniers pour rendre les bâtiments à une autre destination ; et comme l'argent manque et que Mg^r^. l'évêque de Coutances, auquel on a donné l'édifice, ne peut subvenir aux dépenses considérables auxquelles doit donner lieu le changement de destination, l'existence de l'abbaye est très-compromise.

Il faut, pour subsister, que les édifices aient une destination d'utilité publique : autrement ils pourront bien disparaître tôt

ou tard. La Société fera tous ses efforts pour prévenir la ruine de l'abbaye du Mont-St.-Michel, qu'un sentiment louable, mais peut-être peu réfléchi, a fait débarrasser des prisonniers qui en assuraient la conservation, sinon comme monument, tout au moins comme établissement indispensable pour l'exécution de la justice.

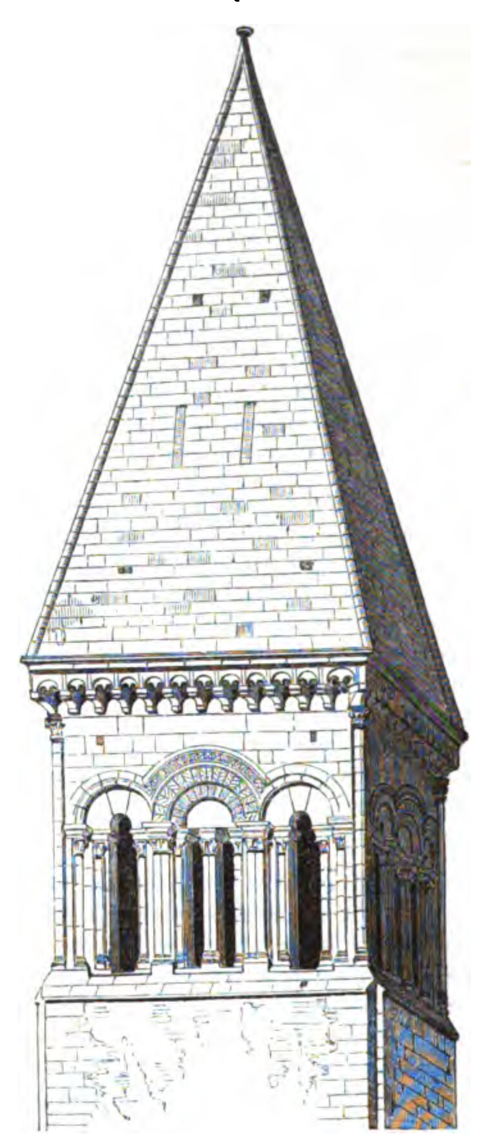
M. Du Châtellier a été, sur sa demande, autorisé à dépenser les 100 fr. qui lui avaient été alloués pour l'exploration des tumulus et des menhirs du Finistère.

M. Paquerée, de la Gironde, a annoncé que les fonds votés par la Société pour l'érection d'un monument commémoratif de la bataille de Castillon-sur-Dordogne, ont déterminé le Conseil général de la Gironde à voter, de son côté, une somme qui permettra d'exécuter un monument très-convenable.

Diverses demandes ont été renvoyées au Congrès de Fontenay.

Congrès archéologique de France, à Fontenay (Vendée). — La Société française d'archéologie a fixé au 12 juin l'ouverture du Congrès archéologique de France, qui aura lieu, cette année, à Fontenay (Vendée). Le programme des questions à discuter a été publié et distribué par les soins de M. B. Fillon, secrétaire-général de la session. 200 adhésions ont déjà été recueillies par ce savant antiquaire, et la session sera très-bien remplie. Les mémoires à soumettre au Congrès peuvent être envoyés à M. B. Fillon, à Fontenay ; mais la correspondance administrative doit toujours être adressée à M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie, à Tilly-sur Seulles (Calvados).

Réparations projetées à la tour de Vienne. — La commune de Vienne a le projet de faire réparer la pyramide en pierre qui termine la jolie tour de son église, et M. le comte Dauger, d'Esquai, a réclamé le concours de la Société française d'archéologie. Cette demande, favorablement accueillie, a été renvoyée au Congrès annuel qui se tiendra à Fontenay. Un commissaire a été chargé de faire la visite de la tour avant le 12 juin, jour de l'ouverture du Congrès, pour savoir si les réparations projetées sont réellement nécessaires.



TOUR DE VIENNE (CALVADOS).

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Longchamps, de Vesoul.* — M. Longchamps, antiquaire distingué, auteur de plusieurs mémoires intéressants sur les monuments de la Haute-Saône, vient de mourir à Vesoul où il était à la tête du barreau. C'est une très-grande perte pour la Société académique de la Haute-Saône. Nous avions eu l'avantage de voir M. Longchamps à Vesoul, au mois d'août dernier, et nous avions apprécié son dévouement, son savoir et l'influence justement acquise qu'il exerçait dans sa ville, conjointement avec M. Golmiche et M. Noirot, ses dignes collaborateurs. DE CAUMONT.

Mort de M. Hardel, imprimeur, membre de la Société française d'archéologie, à Caen.—M. Hardel était né à Quibout, canton de Canisy, département de la Manche.

Après avoir dirigé l'imprimerie de M. Chalopin, M. Hardel en devint propriétaire.

Un matériel renouvelé, puis doublé, puis quadruplé, lui a permis d'augmenter le travail dans une proportion considérable, et son imprimerie est devenue une des bonnes imprimeries de province. On y a même publié des livres illustrés d'une exécution difficile, et M. Hachette, dont l'autorité est grande en pareille matière, me disait il y a quelques mois, que M. Hardel avait imprimé des ouvrages qu'il n'aurait pas mieux exécutés lui-même.

Cependant, M. Hardel n'avait pu faire ce qu'il avait conçu, car l'espace lui manquait. Par un sentiment que nous ne saurions assez approuver, il ne voulait pas quitter une maison illustrée par deux cents ans de labeurs. Ce sont, en effet, de beaux titres de noblesse que ceux des Poisson et des Chalopin, imprimeurs, rue Froide, à Caen, depuis bientôt trois siècles, et que ceux des Le Roy, imprimeurs, hôtel des Monnaies depuis plusieurs générations. M. Hardel, quoiqu'il ne fît que succéder aux Chalopin, avait compris qu'il héritait de leurs traditions et que sa maison était *historique;* il ne voulut pas la quitter.

Au moment où il venait d'acquérir un terrain voisin, qui lui

permettait de réaliser ce qu'il avait long-temps rêvé, une mort imprévue est venue l'arracher à notre affection !

Toutes nos Sociétés académiques savent ce qu'il a fait pour elles; elles avaient apprécié son dévouement, son zèle, son inépuisable complaisance, son désir ardent de contribuer à la gloire littéraire et scientifique du pays, en donnant ses soins à la publication de leurs travaux.

Le nom de M. Hardel tiendra une place honorable dans les fastes littéraires de Caen, et sa mémoire ne périra pas.

DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé Guédy (de l'Isère). — M. l'abbé Guédy, membre de la Société française d'archéologie, vient de mourir. C'était un ecclésiastique d'une grande piété et fort remarquable sous les rapports de la science et du talent. Formé à l'école de St.-Sulpice, il était jeune encore, quand il fut nommé à la cure importante de Vizille. En 1830, il quitta cette cure pour prendre la direction du petit séminaire d'Ajaccio ; mais il resta peu de temps en Corse, rentra dans le diocèse de Grenoble, devint chanoine honoraire de la cathédrale (il est mort doyen des chanoines honoraires du diocèse) ; il se livra avec succès à la prédication, et en 1837 il accepta la paroisse de Vézeronie, dans le canton de Morestel, pour se rapprocher de sa famille et de Bourgeois, son lieu natal. C'est là qu'il est mort le 22 janvier, à l'âge de 72 ans, entouré de l'affection de ses paroissiens, de celle d'un grand nombre d'amis, et emportant les regrets de tous ceux qui ont été à même d'apprécier ses mérites et son dévouement à la religion et à la science. M. l'abbé Guédy avait pris part aux travaux de la Société dans les Congrès de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon ; il fit bâtir, dans ces dernières années à Vézeronie, une église gothique remarquable, à la construction de laquelle il avait généreusement contribué.

L'abbé LE PETIT,

Secrétaire-général de la Société française d'archéologie.

DES BAGUES

A TOUTES LES ÉPOQUES

ET EN PARTICULIER

DE L'ANNEAU DES ÉVÊQUES

ET DES ABBÉS;

PAR M. L'ABBÉ BARRAUD,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.



(*Suite.*)

CHAPITRE III.

USAGE DES BAGUES CHEZ LES PREMIERS CHRÉTIENS.

Saint Jacques, au commencement du second chapitre de son Épître canonique, fait aux fidèles cette recommandation au sujet des pauvres qu'il veut leur faire estimer, aimer et honorer : « Mes frères, qui avez reçu la foi de la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne faites pas acception de personne. S'il entre dans votre assemblée un homme qui ait un anneau d'or et un habit magnifique, et qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un mauvais vêtement, et qu'arrêtant votre vue sur celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez, en lui présentant une place honorable: asseyez-vous ici, et que vous disiez au malheureux: tenez-vous là ou as-

seyez-vous à mes pieds ; n'est-ce pas faire une différence en vous-mêmes entre l'un et l'autre, et suivre des pensées injustes dans le jugement que vous en faites (1) ? »

On voit par ces paroles que les personnes riches, converties au christianisme, ne faisaient pas difficulté de porter des habits précieux et de conserver l'usage des bagues. L'Évangile du Sauveur et les instructions des Apôtres leur recommandaient, il est vrai, la mortification, la modestie, le renoncement aux choses de ce monde ; aussi se faisaient-elles un devoir de pratiquer ces vertus avec la perfection à laquelle chacune d'elles se sentait appelée ; mais elles regardaient, avec raison, comme une nécessité imposée par la bienséance de ne pas s'éloigner entièrement des usages reçus, de ne pas renoncer à un costume et à des ornements que leur rang et leur condition semblaient exiger. D'ailleurs, la prudence les obligeait, dans une multitude de circonstances, à ne pas trahir, par leur extérieur, la foi qu'elles avaient embrassée.

Peu à peu on se laissa entraîner par l'exemple des infidèles, et, tout en condamnant leurs croyances et leurs mœurs, on en vint à imiter leur luxe. Les femmes surtout ne purent pas résister à la séduction, et elles se permirent d'apporter dans leur parure tant de recherche et de somptuosité que les évêques et les docteurs de l'Église durent se prononcer avec force contre de tels désordres, si contraires à l'esprit du christianisme.

(1) Fratres mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi gloriæ. Etenim si introierit in conventum vestrum vir aureum annulum habens in veste candida, introierit autem et pauper in sordido habitu ; et intendatis in eum qui indutus est veste præclara, et dixeritis ei : tu, sede hic benè ; pauperi autem dicatis : tu, sta illic ; aut sede sub scabello pedum meorum : nonne judicatis apud vosmetipsos, et facti estis judices cogitationum iniquarum ? (*Jacobi* cap. II, vers. 1-4.)

Qu'il nous soit permis de transcrire ici des passages de quelques-uns des ouvrages des Pères du IIe. et du IIIe. siècle. Ils nous feront connaître jusqu'à quel point un certain nombre de chrétiennes portaient alors la vanité, la recherche et l'ostentation dans leur toilette et leur parure, et les efforts que l'Église faisait pour les ramener à la pratique des règles de la modestie. Nous y trouverons, en outre, des détails intéressants sur l'objet de nos études.

Dans son Traité *De cultu feminarum,* « De l'ornement des femmes, » Tertullien expose de la manière la plus piquante les folles dépenses dans lesquelles elles se laissaient entraîner pour se couvrir de riches ornements et de bijoux précieux : « On s'enflamme du désir de les posséder, et plus on en a plus on en veut avoir. De bien petits coffres on tire un immense héritage, un fil léger passe dans un million de sesterces et suffit pour le retenir ; une tête délicate porte autour d'elle des forêts et des îles, et *chacun des doigts de la main gauche se joue avec autant de sacs d'or* (1). Voilà la force de l'ambition et de la vanité : un seul corps, un corps faible, celui d'une femme, peut soutenir le poids de tant de trésors (2). » Et quelle est donc la valeur réelle de cet or, de ces pierres et de ces perles qu'on y enchâsse? Le docteur va l'apprendre : « L'or et l'argent, ces divinités principales du culte rendu par l'homme à la matière, n'ont pas une origine

(1) Des bagues d'une très-grande valeur.

(2) De brevissimis loculis patrimonium grande profertur. Uno lino decies sestercium inseritur. Saltus et insulas tenera cervix fert ; graciles aurium cutes calendarium expendunt. Et sinistra per singulos digitos de saccis singulis ludit. Hæ sunt vires ambitionis, tantarum usurarum substantiam uno et muliebri corpusculo bajulare. (Tertullianus, *De cultu feminarum,* lib. I, cap. IX, colonne 1314 du tome Ier. de ce Père, le 1er. de la *Patrologie* de M. l'abbé Migne.)

différente de celle des métaux les plus vils. Et ne doit-on pas la préférence à ceux-ci, à cause des services qu'ils nous rendent? Ce n'est pas avec l'or qu'on creuse les sillons dans les champs; l'argent ne sert pas à donner de la stabilité à nos navires. A-t-on jamais enfoncé dans le sol une fourche d'or et attaché des planches avec des clous d'argent? Sans le fer et l'airain, nous ne pourrions pas retirer de la terre les riches matières qu'elle contient et les accommoder à nos usages. D'où vient donc cette estime que l'on a pour l'or et pour l'argent, cette valeur qu'on leur attribue? Quant à ces pierreries que l'on entoure d'or et d'orgueil, sont-elles autre chose que de petits cailloux, tirés aussi de la terre? S'en est-on jamais servi pour établir les fondements de quelque monument, pour élever des murailles, pour soutenir le faîte des édifices? Il n'y a que l'édifice orgueilleux du sexe idolâtre de lui-même qui les mette en œuvre. La coquille que l'ambition va chercher dans des mers lointaines n'est qu'un simple test. L'animal qu'elle contient n'a rien de plus agréable pour le goût que l'huître, le pourpre et la palourde. Si une excroissance se forme dans l'intérieur, on doit plutôt la considérer comme une défectuosité que l'estimer comme quelque chose de parfait. On lui donne le nom de perle; mais ce n'est, encore une fois, que la verrue dure et arrondie d'une coquille (1). »

Tertullien montre ensuite l'inutilité de tous ces ornements, et le mal qu'une femme peut faire en cherchant à relever par la parure ses agréments naturels: « Pourquoi exposer votre frère? Pourquoi risquer d'allumer dans son cœur le feu de la concupiscence? Vous savez que la loi de Jésus-Christ condamne les pensées aussi bien que les actions, et vous croiriez n'avoir rien à vous reprocher lorsque vous avez fait naître de

(1) Tertul., *De cultu feminarum*, lib. I, cap. v et vi, col. 1309-1311.

mauvais désirs ? Un homme se perd si, séduit par vos charmes, il conçoit pour vous un amour coupable ; car il commet dans son cœur le mal qu'il désire faire, et, s'il y a de votre faute, c'est vous-même qui êtes le glaive qui lui donne la mort (1). » « Apprenez donc que non-seulement il vous faut repousser loin de vous toute recherche de parure propre à relever votre beauté, mais que vous devez travailler à en affaiblir les dangereuses impressions (2). » « Qu'elles aillent étaler leurs charmes naturels et suppléer à ce qui leur manque, celles-là qui accordent si libéralement aux regards étrangers ce qu'ils leur demandent et se prêtent avec tant de complaisance aux impressions qu'ils recherchent. Laissons-les se glorifier des avantages extérieurs ; mais si le chrétien doit se glorifier dans sa chair, c'est quand il l'a mortifiée, endurcie dans les combats du Seigneur, et non lorsqu'il la considère comme digne d'attirer l'attention des hommes. Vous avez reçu la beauté en partage, femme chrétienne, oubliez-la ou du moins ne cherchez pas à l'augmenter ; cherchez plutôt à la voiler (3). » — « A Dieu ne plaise que je vous demande un extérieur négligé. Ce que je veux, c'est une sage réserve, une modeste simplicité qui n'aille pas au-delà des ornements nécessaires, au-delà de ce qui plaît à Dieu (4). »

« Combien s'éloignent des règles que la modestie impose celles qui, par des drogues, cherchent à donner plus d'éclat et de douceur à leur peau, qui couvrent de fard leur visage, qui noircissent leurs paupières pour augmenter le feu de leur regard ! Cette forme, ces traits que Dieu leur a donnés leur déplaisent. Elles le blâment et le condamnent en elles-mêmes comme un artiste inhabile, dont l'œuvre a besoin d'être retou-

(1) Tertul., *De cultu feminarum*, lib. II, cap. II, col. 1318.
(2) Id., *Ibid.*, col. 1319.
(3) Id., *Ibid.*, cap. III, col. 1319-1320.
(4) Id., *Ibid.*, cap. V, col. 1321.

chée (1). » — « Quels motifs auriez-vous d'exposer aux regards cette pompe orgueilleuse, vous qui ne fréquentez aucun des lieux qui semblent la rendre nécessaire ? Ce n'est pas vous qu'on voit dans les assemblées des infidèles, ni dans leurs temples, ni à leurs spectacles. Vous ne sortez de vos maisons que pour vaquer à des occupations sérieuses. C'est un malade à visiter, c'est le saint sacrifice auquel il faut assister, ou la parole de Dieu qu'il faut aller entendre. Que si des rapports de famille et de société vous obligent à vous trouver avec les gentils, pourquoi ne vous y montreriez-vous pas avec l'armure qui vous est propre, afin de manifester la différence qu'il y a entre les servantes du Seigneur et les esclaves du démon (2) ? »

C'est ainsi que l'auteur termine son Traité :

« Réduisons en servitude l'appétit de ces voluptés qui, par leurs délicatesses, rendent molle et efféminée cette noble vertu de la foi. Je doute fort que des mains accoutumées à s'orner de riches bracelets soient capables de porter le poids des chaînes ; que des membres couverts de bandelettes précieuses puissent soutenir la torture, et qu'une tête toute couverte de pierres précieuses consente à livrer passage au tranchant du glaive (3). »

L'ouvrage qui a pour titre *Le Pédagogue* ou *Le Précepteur*, et dont Clément d'Alexandrie est l'auteur, présente dans plusieurs endroits des détails on ne peut plus curieux sur les moyens artificiels auxquels les femmes avaient recours pour dissimuler les défauts de la nature et relever leurs agréments extérieurs. Nous nous bornerons à donner quelques extraits du chapitre XIe. du livre IIIe., où il est particulièrement question des anneaux. Clément y trace, pour les hommes

(1) Tertul., *De cultu feminarum*, lib. II, cap. V, col, 1321.

(2) Id., *Ibid.*, cap. X, col. 1329.

(3) Id., *Ibid.*, cap. XIII, col. 1332.

comme pour les femmes, des règles de modestie qu'il leur convient d'observer :

« On n'interdit pas absolument de porter de l'or, d'avoir des vêtements commodes et fins ; mais il faut dompter toutes les inclinations déréglées, dans la crainte que cela ne nous entraîne et ne nous accoutume à une vie molle et voluptueuse. Les personnes passant leur vie dans les délices, et les aimant, sont indociles. Elles résistent au Précepteur qui, comme un cocher tenant les guides fermes, cherche à les diriger, coursiers fougueux, dans la voie du salut. La concupiscence, toujours opposée à la raison, ne respire que le plaisir et le faste. Tous ses désirs sont déraisonnables : elle demande de l'or, des pierreries, de riches habits, tout ce qui peut contenter son luxe et sa vanité.

« Le Maître veut que nos habits soient simples et modestes, que la couleur en soit blanche. Il veut qu'évitant cette variété de dessins introduite par l'art, nous nous rapprochions davantage de la nature, que nous renoncions à ces couleurs artificielles qui empêchent même de reconnaître les substances avec lesquelles les étoffes sont fabriquées, et que nous n'aimions que ce qui est conforme à la vérité.

« Les soldats, les matelots, les princes ont des habits particuliers, en rapport avec leur état ou leur rang : ainsi, un homme tempérant doit avoir un vêtement qui le fasse reconnaître. Il faut qu'il soit honnête et propre, sans être travaillé avec trop de recherche. La loi de Moïse rejetait tout ce qui était diversifié par des marques et des couleurs différentes, tout ce qui, par des mouchetures multipliées, imitait la peau du serpent couverte d'une multitude d'écailles ; elle le considérait comme l'emblème de la malignité. Celui dont les vêtements, au lieu d'éblouir par des couleurs éclatantes, sont blancs, témoigne par là qu'il a l'âme pure et qu'il veut demeurer dans cet heureux état.

« Que les femmes portent des vêtements simples et honnêtes. Il leur est permis d'en avoir de plus commodes, de plus élégants que ceux dont les hommes se servent; mais il ne faut pas qu'on y trouve rien qui blesse la modestie, rien qui respire la mollesse et l'affectation. Les habits, d'ailleurs, doivent être conformes à l'âge, à l'état, au rang, à la figure, au caractère et aux inclinations de ceux qui les portent.

« Ceux qui pensent que l'or les grandit et les élève se ravalent au-dessous de ce métal. Être inférieur à l'or ce n'est pas en être le maître. N'est-il pas absurde et malheureux d'avouer qu'on vaut moins en quelque manière qu'un morceau de terre? L'or est sali par l'ordure dont un pourceau le couvre en agitant la fange avec son groin : ainsi, les femmes qui aiment le luxe déshonorent leur beauté, si leur abondance et leurs richesses irritent le feu de leurs passions et les conduisent au libertinage.

« On leur accorde de porter *un anneau d'or*, mais ce n'est pas précisément comme parure: c'est pour qu'elles scellent ce qui doit être conservé avec plus de vigilance. Car on doit se reposer sur elles du soin de l'intérieur. Si l'on suivait exactement les instructions du Précepteur, les cachets seraient inutiles, les esclaves comme les maîtres auraient à cœur de suivre les règles de la justice; mais, comme les hommes ignorants sont plus portés à manquer à la probité, on a dû prendre ces précautions.

« Il est donc convenable que les maris, se confiant dans la fidélité de leurs épouses, leur abandonnent la garde de tout ce qui est dans la maison, parce que ce sont leurs compagnes et qu'elles leur ont été données pour les aider.

« Mais lorsque nous avons à remplir des fonctions publiques, ou que des occupations particulières nous retiennent à la campagne et que nos femmes ne sont pas avec nous, nous pouvons avoir besoin de sceller nous-mêmes certaines choses,

pour qu'elles soient plus en sûreté, et c'est pour cela que le Maître nous permet aussi un cachet. Quant aux autres *anneaux,* il faut y renoncer, car l'Écriture dit qu'une vie sage et réglée est un monde d'or.

« Les femmes qui portent de l'or avec profusion semblent craindre que, si on leur ôtait le riche métal, elles ne fussent considérées comme des servantes dont la mise est fort simple. La véritable noblesse consiste dans la beauté de l'âme, dans la culture de l'esprit. Ce ne sont pas les choses qui peuvent s'acheter ou se vendre qui font la liberté et l'esclavage. »

« Si les hommes portent *des anneaux,* il ne faut pas qu'ils les placent aux articulations : cela ne convient qu'à des femmes. Ils les mettront au petit doigt, et à la naissance même, tout près de la paume de la main. De cette manière, la main en sera moins embarrassée et plus en état d'agir quand il le faudra, et l'anneau, retenu par la principale articulation, sera moins en danger de tomber. Pour nous autres, voici les figures que nous pouvons porter sur nos bagues: une colombe, un poisson, un navire qui vogue et qui est emporté par le vent, une lyre (c'était le sceau dont se servait Polycrate), une ancre de vaisseau semblable à celle qu'avait adoptée Séleucus. Celui qui aime la pêche pourra faire représenter sur son anneau l'apôtre saint Pierre et les enfants (les autres disciples) sortant de l'eau (après la pêche miraculeuse). Il ne faut pas que nos cachets offrent la représentation des idoles, puisqu'il est même défendu de les considérer avec attention. Amis de la paix et de la tempérance, évitons aussi d'y faire graver des épées, des arcs et des vases propres à contenir des liqueurs (1). »

(1) Clément d'Alexandrie, *Le Pédagogue,* livre III, chap. XI, colonne 625 du tome Ier. des *Œuvres complètes* de ce Père, le VIIIe. de la *Patrologie grecque* de M. l'abbé Migne.

Les vierges se laissaient aussi quelquefois entraîner par l'exemple, et, malgré le sacrifice généreux qu'elles avaient fait à Dieu, elles étaient assez faibles pour payer un notable tribut à la mondanité. Saint Cyprien leur adresse de sérieux avis et de pressantes exhortations dans un Traité qu'il a spécialement composé pour elles, et auquel il a donné pour titre: *De disciplina et habitu virginum,* « De la vie et de l'habillement des vierges. »

Après avoir montré combien l'amour du luxe et de la toilette était blâmable chez elles, le saint évêque de Carthage s'applique à combattre une des raisons que plusieurs alléguaient pour justifier leur conduite:

« Il en est qui sont riches, et elles s'excusent sur leurs richesses, prétendant qu'elles doivent faire usage de leurs biens. Mais qu'elles sachent que celle-là seule est riche et opulente qui l'est en Dieu et en Jésus-Christ, et qu'il n'y a de biens véritables que les biens spirituels. Ceux-là nous mènent à Dieu, et nous les posséderons éternellement avec lui. Pour les autres, que nous avons reçus en venant au monde et que nous y laisserons quand nous en sortirons, nous devons les mépriser autant que le monde même, aux pompes et aux délices duquel nous avons renoncé lorsque nous sommes venus à Dieu par le baptême.

« Vous dites que vous êtes riches; mais saint Paul va au-devant de cette objection et borne l'usage de vos richesses à vous vêtir honnêtement et modestement: « Que les femmes, dit-il, ne se frisent point et ne portent point d'or ni de perles, ni d'habits somptueux, mais qu'elles se vêtent comme il est bienséant à des femmes chastes et de bonne vie. » Saint Pierre leur donne des préceptes semblables: « Les femmes ne doivent point se parer d'habits précieux, c'est leur cœur qu'elles doivent orner. » Que si ces apôtres veulent que les femmes, qui ont coutume de s'excuser sur leurs maris de

leur riche toilette, apportent en cela de la modération, selon l'esprit de l'Église, combien une vierge doit-elle être plus retenue. Elle n'a aucun prétexte à alléguer, et, ne pouvant rejeter sur d'autres les excès qu'elle commet, elle en serait seule coupable.

« Vous dites que vous êtes riches ; mais ne savez-vous pas que l'on ne doit pas toujours faire ce que l'on peut, et qu'il faut éviter de porter au-delà de l'honneur qui est dû à la virginité les désirs immodérés de l'ambition ?

« Vous dites que vous êtes riches ; mais il sied bien à une vierge de vanter ses richesses, tandis que l'Écriture fait dire aux damnés : « A quoi nous a servi notre orgueil et toute cette vaine montre de richesses ? Toutes ces choses ont passé comme une ombre. »

« N'est-ce pas aux suggestions du démon, ajoute Cyprien, que cèdent les femmes lorsqu'elles peignent leurs sourcils et leurs cheveux, lorsqu'elles mettent du fard sur leurs joues et qu'elles ne laissent aucune partie de leur tête qui ne soit déguisée. Et ici je me trouve obligé, par la crainte de Dieu que la foi m'inspire et par la charité dont je suis redevable à mes frères, d'avertir non-seulement les vierges et les veuves, mais aussi les femmes mariées, qu'une créature qui est l'ouvrage de Dieu ne doit pas se déguiser ni corrompre ce qu'il a fait. »

S'adressant de nouveau aux vierges, le saint docteur leur fait enfin cette pressante exhortation :

« Écoutez-moi donc, vierges chrétiennes ; écoutez-moi comme un bon père qui vous donne des avis salutaires. Soyez telles que Dieu, votre Créateur, vous a faites ; soyez telles que sa main vous a formées. N'altérez pas les traits et les linéaments de votre visage. Ne percez point vos oreilles, ne portez point de colliers, ni de bracelets, ni de chaînes d'or ; ne teignez point vos cheveux et faites que vos yeux soient

dignes de voir Dieu dans le séjour de la félicité éternelle (1). »

On a trouvé et on trouve encore chaque jour, dans les cercueils chrétiens des catacombes de Rome, une multitude d'objets précieux qui avaient servi aux défunts pendant leur vie, ou dont on avait cru devoir, après leur mort, orner leur dépouille mortelle. Au nombre de ces objets sont des aiguilles avec lesquelles les femmes relevaient leurs cheveux, des boucles d'oreilles, des colliers, des bracelets, des agrafes, ainsi que des *bagues* d'homme et de femme. Nous aurons, dans la suite, occasion de donner des détails sur quelques-uns de ces *anneaux* (2).

CHAPITRE IV.

ANCIENNETÉ DE L'USAGE DE L'ANNEAU POUR LES ÉVÊQUES ET LES ABBÉS ET QUELQUES AUTRES DIGNITAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

L'anneau épiscopal remonte incontestablement à une époque bien reculée ; nous pensons même que l'usage s'en est établi dès l'origine du christianisme. Mais, avant de donner les preuves qui constatent son existence dans les premiers temps de l'Église, il nous paraît à propos de présenter quelques documents pour les siècles suivants. Nous commencerons par le

(1) D. Cœcil. Cyprianus, *De disciplina et habitu virginum*. Œuvres complètes, édition in-f°. de Pamèle, t. II, p. 227 ; et Migne, *Cours complet de Patrologie*, t. IV, l'unique des Œuvres de saint Cyprien, col. 439.

(2) Raoul Rochette, *Tableau des catacombes de Rome*, chap. v, p. 256 et 257.

IX[e]., qui nous fournit de nombreux et importants témoignages.

Hincmar, archevêque de Reims (de 845 à 882), exposant à Adventius, évêque de Metz, les cérémonies de la consécration du métropolitain ou de l'évêque diocésain, donne sur la remise de la bague les détails suivants : « Lorsque les onctions sont terminées et que les évêques assistants ont retiré le livre des Évangiles, tenu au-dessus des épaules du nouveau pontife, le consécrateur lui met l'*anneau* à la main droite, au doigt qui précède le petit, en lui indiquant pourquoi cet anneau lui est donné. C'est le signe de la foi, et il lui apprend qu'il doit tenir scellés pour ceux qui l'écoutent les mystères qu'ils ne doivent pas connaître, et leur découvrir ceux dont ils doivent être instruits (1). »

Dans son Traité de l'Institution des clercs, Raban-Maur, archevêque de Mayence, qui mourut en 857, s'exprime ainsi : « Lorsqu'on consacre un évêque, on lui donne le bâton pastoral, afin qu'il se souvienne toujours qu'il doit conduire et gouverner le peuple confié à ses soins, reprendre et corriger ceux qui sont indociles et soutenir les faibles. On lui met aussi au doigt *un anneau,* comme insigne de la dignité pontificale et comme sceau des secrets ; car il est une multitude de choses que les prêtres ne doivent pas dire devant des hommes charnels, grossiers et sans intelligence. Elles tombent en

(1) Perfecta consecratione et respondentibus omnibus amen, tollantur ab episcopis Evangelia de collo ejus, et mittat annulum in dextræ manus digito qui præcedit minimum, dicens ad quid illi annulus datur. Signum est enim fidei, ut audientibus se, ex divinis mysteriis signet quæ et quibus signanda sunt, et aperiat quæ et quibus aperienda sunt. Deinde donet ei baculum sancti regiminis, etc. (*Epistola XXIX, ad Adventium, episcopum Metensem*, col. 188 du tome CXXVI de la *Patrologie* de M. Migne, le II[e]. des *Œuvres d'Hincmar.*)

quelque sorte sous le scellé, pour que les mystères de Dieu ne soient pas découverts aux indignes (1). »

Électran, évêque de Rennes, dans son sacre, reçut avec la mître et la crosse l'*anneau épiscopal*. Hérard, métropolitain de Tours, et ses assistants Octard, de Nantes, et Robert, du Mans, l'ont consigné en ces termes dans leur relation écrite en 866 : « Ayant orné sa tête de la mître pontificale, l'ayant enrichi de la sainte bénédiction conformément à la pratique de l'Église, l'ayant doté de l'*anneau* et décoré du bâton pastoral, nous l'avons mis à la tête de la sainte Église de Rennes (2). »

Charles-le-Chauve écrivant, en 867, au pape Nicolas relativement à la déposition d'Ebbon, archevêque de Reims, parle de l'*anneau* qui, dans une circonstance solennelle, avait été donné par Judith, sa mère, à ce prélat. « Alors Ebbon, destitué de tout secours et manquant de toute consolation humaine, manda un reclus nommé Framegaud, et le chargea de porter à l'impératrice Judith, notre mère, *un anneau* dont elle lui avait autrefois fait présent, et qu'il ne manquait pas de lui envoyer toutes les fois qu'il avait besoin de sa protection, et il la conjura d'avoir pitié de lui. Cet *anneau*, elle le

(1) Huic autem dum consecratur datur baculus, ut ejus indicio subditam plebem vel regat, vel corrigat, vel infirmitates infirmorum sustineat. Datur et annulus propter signum pontificalis honoris, vel signaculum secretorum. Nam multa sunt quæ ante carnalium minusque intelligentium sensus occultantes sacerdotes, quasi sub signaculo cadunt, ne indignis quibusque Dei sacramenta aperiantur. (Rabanus-Maurus, *De clericorum institutione*, lib. I, cap. IV, versus finem, col. 300 du tome CVII de la *Patrologie* de M. Migne, le I[er]. des *Œuvres de Raban-Maur*.)

(2) Pontificali infula adornantes, sacra quoque benedictione (more Ecclesiæ) ditantes, annulo quoque dotantes et baculo decorantes, sanctæ Redonensi Ecclesiæ, pontificali cum ordine, præfecimus. (Sirmond., *Conciles de France*, t. II, Append. ; et André du Saussay, *Panoplie épiscopale*, livre III, chap. II, p. 184. Paris, 1646.

lui avait donné au moment de notre naissance, parce qu'il était archevêque, l'engageant, à cause de sa foi et de sa piété, à se souvenir constamment de nous dans ses prières. L'impératrice, en voyant l'anneau, fut touchée de la misère de ce prélat. Elle pria les évêques d'user de clémence, de chercher à adoucir l'empereur, et de ne pas, par des transgressions coupables, violer les lois divines, dans la crainte qu'étant sévères à l'égard de celui qui les avait offensés, ils se montrassent peu reconnaissants envers Dieu qui les avait miséricordieusement délivrés d'un si grand danger. Elle avait pris la résolution de ne jamais contribuer à la déposition d'aucun évêque, et elle obtint de l'empereur qu'il ne presserait pas celle d'Ebbon (1). »

La même lettre nous apprend que lorsqu'Ebbon eut repris, en 840, possession de son siége de Reims, trois évêques de la province, ordonnés pendant son absence, le prièrent de ratifier leur élection ; ce qu'il fit en leur rendant l'*anneau* et le bâton pastoral qu'ils avaient remis entre ses mains (2).

Voilà pour le IXe. siècle. Nous passerons immédiatement au VIIe., qui nous offre aussi des témoignages irrécusables.

Le quatrième concile de Tolède, tenu en 633, déclare que si un évêque, un prêtre ou un diacre a été injustement déposé, et qu'ensuite il soit reconnu innocent dans un second concile, il ne pourra reprendre ses fonctions qu'autant qu'il aura

(1) Ebbo autem omni temporali privatus subsidio, omnique humano destitutus solatio, tempori consulens, accersito quodam recluso nomine Framegaudo, misit, per eum, genitrici nostræ Judith, gloriosæ imperatrici, annulum quem ab ea quondam acceperat, quem etiam quotiescumque aliquo tangebatur incommodo, mittere solebat, et ut sui misereretur flebiliter peroravit. Eumdem vero annulum genitrix nostra in ipso nativitatis nostræ articulo, quia archiepiscopus erat, pro sua religione et sanctitate, ut nostri jugiter, in suis orationibus memor esset, ei miserat, etc. (Labbe, *Collection des Conciles*, t. VIII, col. 878.)

(2) Labbe, *Collection des Conciles*, t. VIII, col. 879.

reçu, devant l'autel, de la main des évêques, les insignes des degrés dont on lui a ôté l'exercice. Ces insignes, est-il ajouté, sont : l'étole, l'*anneau* et le bâton pastoral pour l'épiscopat; l'étole et la chasuble, s'il s'agit seulement de la prêtrise (1).

Parmi les actes du concile de Rome de 610, se trouve un décret publié par le pape Boniface IV, pour répondre à ceux qui soutenaient que les moines, ayant renoncé au monde, étaient incapables d'être promus aux grades ecclésiastiques supérieurs et d'en remplir les fonctions. « S'il en était ainsi, leur dit le Souverain-Pontife, comment saint Grégoire, engagé par des vœux de religion, aurait-il pu être élevé au plus haut degré de la sainte hiérarchie ? C'est surtout à ceux qui l'occupent que Dieu donne le pouvoir de lier et de délier. S'il en était ainsi, Augustin, disciple de saint Grégoire et infatigable apôtre de l'Angleterre; saint Martin de Pannonie, dont la réputation de sainteté est répandue dans tout l'univers, et tant d'autres pieux personnages qui avaient d'abord embrassé la vie religieuse, auraient donc été invalidement sacrés évêques *en recevant l'anneau épiscopal* comme marque de leur union avec l'Église (2) ? »

(1) Episcopus, presbyter aut diaconus, si a gradu injuste dejectus, in secundo synodo innocens reperiatur, non potest esse quod fuerat, nisi gradus amissos recipiat coram altario, de manu episcoporum, si episcopus est, orarium, annulum et baculum; si presbyter, orarium et planetam, etc. (*Concil. Tolet.*, IV, canon 28, *Collection des Conciles*, de Labbe, t. V, col. 1714.)

(2) Augustinus quoque ejusdem sanctissimi Gregorii discipulus, Anglorum prædicator egregius, ac Pannoniensis Martinus beatissimus, cujus sanctitatis fama longe lateque diffusa totus personat mundus, alii quoque jam plurimi sanctissimi pretiosissimo monachorum habitu fulgentes nequaquam annulo pontificali subarrarentur, si qui monachi fuerunt prædictis uti prohiberentur. (*Bonifacii IV, papæ, decretum synodi, promulgatum in concilio Romano III, kalendas Martias, anno Christi DCX.* Labbe, *Collection des Conciles*, t. V, col. 1618.)

Dans le traité des *Offices ecclésiastiques* composé par saint Isidore de Séville, au commencement du VII[e]. siècle ou à la fin du VI[e]., il est parlé de l'anneau épiscopal, comme dans le traité de l'*Institution des clercs*, de Raban-Maur. Les termes sont absolument les mêmes : et il est évident que l'archevêque de Mayence, tout en indiquant ce qui se pratiquait de son temps et les idées symboliques que l'on attachait alors à l'anneau épiscopal, n'a fait que copier ce qui était déjà écrit dans l'ouvrage de l'évêque espagnol.

Après la guerre contre les Visigoths, vers l'an 508, Clovis écrivit aux évêques des pays nouvellement conquis au sujet des prisonniers. Sa circulaire se trouve dans la collection des Conciles, donnée par Labbe, et dans plusieurs autres. On y lit, en particulier, que le roi est disposé à rendre la liberté aux clercs, comme aux laïques, qui auraient été pris et retenus par erreur ; que les évêques n'ont qu'à les lui recommander, en lui adressant pour cela des lettres scellées de *leur anneau* (1).

Nous voilà parvenu au IV[e]. siècle, et nous avons pour cette époque une lettre écrite par saint Augustin à Victorin. Le saint évêque d'Hippone dit, en la terminant, qu'il l'a scellée de son anneau, sur lequel est gravée la figure d'un homme regardant à côté de lui (2).

(1) De his qui in pace nostra tam clerici quam laici subrepti fuerint, si veraciter cognoscitis, vestras epistolas de annulo vestro infra signatas si ad nos omnimodis dirigatis, et a parte nostra præceptionem latam noveritis firmandam. (*Epistola Clodovei regis ad episcopos, post bellum Gothicum scripta.* Labbe, *Collection des Conciles*, t. IV, col. 1402.)

(2) Hanc epistolam signatam misi annulo qui exprimit faciem hominis attendentis in latus. (S. August., *Epistola* LIX [*alias* CCXVII] *ad Victorinum. Patrologie* de M. Migne, col. 226 du tome XXXIII, le second des Œuvres de ce Père.)

Enfin, pour le IIIe. siècle, nous rappellerons qu'en ouvrant en 1622 le tombeau de saint Caïus, qui occupait la chaire de saint Pierre en 283 et qui fut martyrisé en 296, on y trouva son anneau (1).

Si ces dernières preuves ne paraissent pas rigoureuses parce qu'elles reposent sur des faits isolés, et parce qu'il n'est pas absolument démontré que l'anneau de saint Augustin ait été un insigne de sa dignité épiscopale, nous en trouverons une qui nous semble irréfragable dans l'une des significations mystiques que l'on attachait à la remise de l'anneau au IXe. siècle et même au VIIe. On se souvient que, d'après Hincmar, Raban-Maur et Isidore de Séville, l'anneau épiscopal était considéré comme le sceau du secret, indiquant à l'évêque qu'il ne devait pas faire connaître les mystères aux indignes. Cela nous reporte nécessairement aux premiers temps de l'Église, au temps des persécutions, où existait la loi du secret, où il était recommandé aux chrétiens de garder le silence sur les mystères, dans leurs rapports avec les infidèles.

En mettant la bague au doigt du nouvel évêque, le consécrateur doit lui indiquer ce qu'elle signifie, et cela dans des termes prescrits. L'emploi de la formule liturgique est probablement aussi ancien que l'adoption même de l'anneau comme insigne épiscopal. Il remonte au moins, comme on va le voir, à la fin du VIIIe. siècle ou au commencement du IXe. Toutefois cette formule n'a pas toujours été la même, elle a varié selon les temps et les lieux. Peut-être, dès l'origine, en a-t-on adopté plusieurs, parmi lesquelles on était libre de choisir celle qui convenait le mieux.

Le pontifical manuscrit d'Egbert, archevêque d'York, écrit en caractères saxons, vers l'an 800, en contient une fort courte; elle consiste dans ces seules paroles :

(1) Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 426.

Accipe annulum pontificalis honoris, ut sis fidei integritate munitus.

« Recevez l'anneau de la dignité épiscopale, afin que vous conserviez toujours l'intégrité de la foi (1). »

On la retrouve dans un pontifical de Cahors, qui date du Xe. siècle (2).

Un pontifical de l'abbaye de Jumiéges, écrit aussi dans le IXe. siècle, nous en offre une plus longue relative à la loi du secret. La voici :

Accipe ergo annulum discretionis et honoris, fidei signum: ut quæ signanda sunt, signes; et quæ aperienda sunt, prodas; quæ liganda sunt, liges; quæ solvenda sunt, solvas; atque credentibus per fidem baptismatis, lapsis autem, sed pœnitentibus, per ministerium reconciliationis januas regni cœlestis aperias; cunctis vero de Thesauro dominico nova et vetera proferas, ad æternam salutem omnibus consolatus gratia Domini nostri Jesu Christi, qui cum Patre, etc.

« Recevez l'anneau de la discrétion et de l'honneur, symbole de la foi, afin de garder le silence sur ce qui doit être tenu secret, de découvrir ce qu'il faut qu'on connaisse, de lier quand il faut lier, de délier quand il faut délier, d'ouvrir la porte du royaume céleste par le baptême à ceux qui croient, et par le sacrement de la réconciliation à ceux qui sont tombés et qui se repentent; de tirer du Trésor du Seigneur des dons anciens et nouveaux, et d'être vous-même, pour le salut éternel de tous, rempli de la grâce de Notre-

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. VIII, art. 11, ord. 2, p. 342 du tome II, édition in-4°. Rouen, 1700.

(2) Id., *Ibid.*, ord. 5, p. 384.

Seigneur Jésus-Christ, qui, avec le Père, vit et règne, etc. (1). »

Dans un pontifical de Besançon, approprié à l'usage de l'Église de Tours, et écrit au XIIe. siècle, est reproduite l'allocution de celui de Jumiéges, mais avec une légère variante. Ces mots : *ad æternam salutem omnibus consolatus gratia Domini nostri Jesu Christi, qui cum Patre,* y sont remplacés par ceux-ci : *ut ad æternam salutem omnibus consulas, gratia Domini nostri Jesu Christi, cui cum Patre et Spiritu sancto est honor et gloria in sæcula sæculorum.* Elle est d'ailleurs précédée de l'oraison suivante, pour la bénédiction de l'anneau :

Deus, totius creaturæ principium et finis, in quo clausa sunt omnia, hunc annulum benedicere et sanctificare digneris, ut qui per eum famulo tuo honoris insignia concedis, virtutum et præmia largiaris, quo et discretionis habitum semper obtineat, et veræ fidei fulgore præfulgeat: sanctæ Trinitatis quoque armatus munimine, miles inexpugnabilis acies diaboli constanter evincat. Per.

« Dieu, principe et fin de toutes les créatures, dont les mystères sont impénétrables, daignez bénir et sanctifier cet anneau, afin que, donnant par lui à votre serviteur les insignes d'une haute dignité, vous lui accordiez aussi le prix des vertus; qu'il ait toujours le don de la discrétion; qu'il brille par l'éclat de sa foi, et que, soutenu par la protection de la divine Trinité, il mette en déroute, soldat invincible, les phalanges du démon (2). »

Le pontifical de l'abbaye du Bec, de l'an 1200 environ, diffère encore moins de celui de Jumiéges pour les paroles

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus,* lib. I, cap. VIII, art. 11, ord. 3, p. 368 du tome II, édition in-4°. Rouen, 1700.

(2) Id., *Ibid.,* ord. 10, p. 418.

adressées par le consécrateur au nouvel évêque. On a seulement substitué le mot *consolator* au mot *consolatus ;* mais il n'y a pas de bénédiction indiquée (1).

Dans le Pontifical romain de Clément VIII et d'Urbain VIII (XVIe. et XVIIe. siècles), dont nous nous servons maintenant, la formule nous montre l'évêque comme le gardien et le défenseur de la sainte Église, épouse de Jésus-Christ :

Accipe annulum, fidei scilicet signaculum, quatenus sponsam Dei, sanctam videlicet Ecclesiam, intemerata fide ornatus illibate custodias.

« Recevez cet anneau, emblème de la foi, afin qu'orné d'une foi pure, vous gardiez sans tache la sainte Église que Dieu a choisie pour son épouse (2). »

Cette formule, tirée de l'ancien ordre romain (3), est indiquée dans un Pontifical manuscrit de Saltzbourg, écrit au XIIe. siècle (4), dans un Pontifical de Noyon (5) et dans un de Mayence (6), datant l'un et l'autre du XIVe. siècle, et dans un Pontifical de Lyon, du XVe. siècle (7). Ce dernier contient, en outre, les paroles dont on se servait à Besançon

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. VIII, art. 11, ord. 11, p. 440 du tome II, édition in-4°. Rouen, 1700.

(2) *Pontificale romanum, Clementis VIII ac Urbani VIII jussu editum, inde vero a Benedicto XIV recognitum*, t. I, p. 110 et 111. Malines, 1845.

(3) Catalan, *Commentaire sur le Pontifical de Clément VIII et d'Urbain VIII*, 1re. partie, titre XIII, tome Ier., page 345, édition de Leroux et Jouby. Paris, 1850.

(4) Martène, *De ant. Eccl. rit.*, lib. I, cap. VIII, art. 11, ord. 8, p. 405.

(5) Id., *Ibid.*, ord. 15, p. 470.

(6) Id., *Ibid.*, ord. 16, p. 484.

(7) Id., *Ibid.*, ord. 18, p. 516.

et qu'il prescrit de prononcer avant les autres. Celui de Saltzbourg offre aussi une seconde allocution dont il ne donne que ces premières paroles : *Accipe annulum pontificalis honoris*. C'est, sans doute, celle d'York.

L'ancien ordre romain joint deux autres formules à celle qui a été conservée. L'une est celle de Jumiéges, l'autre est conçue de la sorte :

Accipe annulum pontificalis honoris, ut sis integritate fidei ante omnia munitus, misericordiæ operibus insistens, infirmis compatiens, benevolentibus congaudens, aliena damna propria deputans, de alienis gaudiis tanquam de propriis exsultans.

« Recevez cet anneau de la dignité épiscopale, afin que vous soyez avant tout animé par une foi inébranlable, que vous ayez compassion des faibles, que vous encouragiez ceux qui font le bien, que vous regardiez les souffrances des autres comme vos propres souffrances et que vous vous réjouissiez de ce qui leur arrive d'heureux, comme si cela vous arrivait à vous-même (1). »

Notre Pontifical romain prescrit, pour la bénédiction de l'anneau, la prière suivante :

Creator et conservator humani generis, dator gratiæ spiritualis, largitor æternæ salutis, emitte benedictionem tuam super hunc annulum, ut quicumque hoc sacrosanctæ fidei signo insignitus incesserit, in virtute cœlestis defensionis ad æternam vitam sibi proficiat.

« Créateur et conservateur du genre humain, vous, Seigneur, qui accordez le salut éternel, envoyez votre bénédiction sur cet anneau, afin que celui qui marchera armé de ce

(1) *Commentaire de Catalan sur le Pontifical romain de Clément VIII et d'Urbain VIII*, 1re. partie, titre XIII, tome Ier., p. 346, édit. de Leroux et Jouby.

signe de la sainte foi fasse tous les jours de nouveaux progrès pour la vie éternelle (1). »

Le Pontifical de Lyon, du XV[e]. siècle, donne cette bénédiction avec celle de Besançon : *Deus, totius creaturæ principium*, etc. (2).

Lorsqu'un évêque était déposé, ou parce qu'il avait été illégitimement ordonné, ou parce qu'il s'était emparé d'un siége qui ne lui appartenait pas, ou parce qu'il avait commis quelque grand crime, on le dépouillait de ses vêtements épiscopaux et on lui enlevait en particulier *son anneau* et son bâton pastoral.

Selva, clerc d'Espagne, s'était constitué archevêque de Tarragone, et après avoir déposé Ingobert, évêque d'Urgel, il avait aussi chassé de son siége l'évêque de Géronne pour mettre à sa place un nommé Ermémir. Selva avait été assisté, dans la consécration de ce dernier, par Frodoin, évêque de Barcelone, et par Gotmar, évêque de Vic. Théodard, archevêque de Narbonne, ayant obtenu du pape Étienne V des lettres contre le faux métropolitain de Tarragone, réunit, en 886, près de Nîmes, pour terminer cette affaire, un concile provincial où assistèrent aussi plusieurs évêques étrangers. A la suite de ce concile, Selva et Ermémir furent canoniquement déposés. Voici comment, d'après les anciens actes de l'Église de Narbonne, on procéda à cette déposition : Les évêques renouvelèrent, contre Selva et ses complices qui assistaient au concile, l'excommunication portée par le pape Étienne V, pour le cas où, avant le Carême, ils n'auraient pas accompli ce qu'on exigeait d'eux. Puis, on envoya au

(1) *Commentaire de Catalan sur le Pontifical romain de Clément VIII et d'Urbain VIII*, p. 345, et *Pontifical romain*, tome I[er]., p. 110, édit. de Malines.

(2) Martène, *De antiq. Eccl. rit.*, lib. I, cap. VIII, art. 11, ord. 18, p. 516.

comte Sinuard une députation à la tête de laquelle se trouvait Gotmar et qui fut favorablement reçue. Le comte, ayant appris ce qui s'était passé, convoqua les principaux de la contrée. Théodard se rendit avec plusieurs évêques à cette réunion, qui eut lieu dans l'église de St^e.-Marie d'Urgel. Là, on dégrada Selva conformément aux saints canons, parce qu'il avait été ordonné sans le consentement de son métropolitain, et on déposa également Ermémir. Les vêtements épiscopaux que portaient ces deux intrus furent déchirés; on brisa sur leur tête leur bâton pastoral, et on leur arracha ignominieusement du doigt l'*anneau* qu'ils portaient. Frodoin, évêque de Barcelone, obtint sa grâce qu'il avait demandée avec humilité. Après cela, Théodard revint à Narbonne, heureux du succès qu'il avait obtenu (1).

Les actes du Concile de Reims tenu, en 1049, sous le pontificat de Léon IX, rapportent en ces termes la déposition de Pudicus, évêque de Nantes, coupable de simonie. « Enfin, l'évêque de Nantes, s'étant approché, avoua que son père avait occupé le siége de cette ville; que, pendant qu'il vivait, il avait reçu lui-même l'épiscopat, et qu'après sa mort il s'était fait mettre à sa place en distribuant de l'argent. En conséquence, d'après la sentence du Concile, lui enlevant l'*anneau* et le bâton pastoral, on le déposa de la dignité épiscopale; mais, à la demande de plusieurs évêques,

(1) Ibi Selvam juxta canones, quia extra metropolitani sui consensum ordinatus fuerat, et Ermemirum degradarunt, scissis episcopalibus indumentis, baculis eorum super eorum capita confractis, annulis cum dedecore a digitis avulsis. Frodoino Barcinonensi venia quam humiliter postulabat concessa. Ita Narbonam reversus est victor Theodardus. (*Concilium Nemausense adversus Selvam a Theodardo, archiepiscopo Narbonensi, celebratum XV calendas decembris, sub anno Christi DCCCLXXXVI.* Labbe, *Collection des Conciles*, t. IX, col. 395.)

il lui fut accordé d'exercer les fonctions de la prêtrise (1). »

Au commencement de l'année 1139 se tint le second concile général de Latran. Parmi les curieux détails que nous donne sur cette assemblée la Chronique de l'abbaye de Maurs-Munster (2), écrite, vers cette époque, par Teulf et plusieurs autres moines du monastère, l'on en trouve qui rappellent la conduite tenue par Innocent II, dans le concile même, à l'égard des évêques intrus. Le Souverain-Pontife commença par déclarer qu'il regardait comme nulles les ordinations faites par l'antipape Pierre de Léon et par ses adhérents. Puis, il appela par son nom chacun des évêques, ordonnés dans le schisme, présents au concile. Il leur reprocha énergiquement leurs fautes, leur arracha des mains le bâton pastoral, retira ignominieusement à ceux qui en avaient été revêtus le pallium, insigne de la dignité archiépiscopale, et leur enleva à tous sans pitié l'*anneau*, indiquant l'union contractée par les légitimes évêques avec leur Église (3).

(1) Accedens denique Namnetensis, confessus est genitorem suum episcopum fuisse civitatis, et in ejus vita donum episcopii percepisse, mortuoque illi subrogatum per largitionem pecuniæ. Quapropter, judicio Synodi, sublato annulo et pastorali pedo, privatus est pontificali ministerio, condonato ei, intervenientibus episcopis, tantummodo præsbyteratus officio. (*Concilium Remense, celebratum anno Domini MXLIX, tempore Leonis papæ IX.* Labbe, *Collection des Conciles*, tome IX, colonne 1041.

(2) Près Saverne (Bas-Rhin), diocèse de Strasbourg.

(3) His dictis, singulos quos reos cognoverat propriis nominibus exprimens, eisque cum indignatione et jurgio exprobrans, pastorales baculos de manibus violenter arripuit et pontificalia pallia, in quibus summa dignitas consistit, de humeris verecundose abstraxit. Ipsos quoque annulos, in quibus ad ipsos pertinens Ecclesiæ desponsatio exprimitur, sine respectu misericordiæ abstulit. (*Mauriniacensis monasterii Chronicon, ab anno 1108 usque ad annum 1147; auctoribus Teulfo et aliis ejusdem loci monachis.* Migne, *Patrologie*, t. CLXXX, col. 169; — Duchesne, *Historiens de France*, t. IV, p. 359.

Maintenant encore il est prescrit par le Pontifical romain d'enlever avec des formalités particulières l'*anneau*, la crosse, la mître, les gants et les sandales à un évêque contre lequel aurait été prononcée une sentence de dégradation et qui devrait être livré au juge séculier. En retirant l'anneau à l'évêque condamné, celui qui procède à la dégradation doit lui adresser ces paroles :

Annulum, fidei signaculum, tibi digne subtrahimus, quia ipsam sponsam Dei Ecclesiam temere violasti.

« Nous vous enlevons justement l'anneau symbole de la foi, parce que vous avez indignement déshonoré l'Église, épouse de Dieu (1). »

Un évêque déposé ou dégradé était-il réhabilité et rétabli dans ses fonctions, on lui rendait l'*anneau* et le bâton pastoral, ainsi qu'il est prescrit dans le quatrième concile de Tolède, tenu en 633.

Pendant assez long-temps, les empereurs, les rois, les princes, les ducs et les comtes donnèrent, par l'*anneau* et la crosse aux évêques qui leur prêtaient foi et hommage, l'investiture des fiefs qu'ils tenaient d'eux. On sait de quel conflit, de quels troubles ce droit ou plutôt cet usage fut l'origine. Si les papes le combattirent avec tant de persistance, c'est qu'ils avaient de bien fortes raisons de le faire. Le grand mal n'était pas qu'on employât, pour mettre en possession de biens temporels, les insignes sacrés de l'épiscopat; mais de graves abus résultèrent bientôt du droit attribué au suzerain. S'appuyant sur la faculté de mettre en

(1) *Pontifical romain de Clément VIII et d'Urbain VIII*, avec le *Commentaire de Catalan*, 3e. partie, titre VIII, § 3, tome III, p. 216.

possession du temporel des évêchés et des abbayes, ils en vinrent jusqu'à annuler des élections faites suivant les lois canoniques les plus anciennes, jusqu'à s'arroger le pouvoir exclusif de remplir les siéges vacants. Souvent même ils ne firent pas difficulté d'y placer des sujets indignes, ou de les vendre à ceux qui en donnaient le plus. Notre intention ne peut être de traiter ici *ex professo*, soit sous le rapport historique, soit comme sujet de polémique religieuse, cette grave et intéressante question. Ce serait sortir des limites dans lesquelles nous devons nous renfermer. Nous croyons cependant pouvoir rappeler qu'à la diète de Worms, qui eut lieu le 8 septembre 1122, avant la tenue du premier concile général de Latran, l'empereur Henri V renonça au droit d'investir par la crosse et l'*anneau*, et voici en quels termes il le fit :

« Moi, Henri, par la grâce de Dieu, auguste, empereur des Romains, pour l'amour de Dieu, de la sainte Église romaine, du seigneur pape Calixte, et pour le salut de mon âme, je remets à Dieu et à ses saints apôtres Pierre et Paul, et à la sainte Église catholique, toute investiture par la crosse et l'anneau, et j'accorde à toutes les Églises de mon empire la liberté d'élire et de consacrer canoniquement leurs prélats. Je restitue à la même sainte Église romaine les terres et les régales de saint Pierre qui, depuis le commencement du conflit jusqu'à présent, soit du temps de mon père, soit sous mon règne, ont été enlevées et dont je puis encore disposer. Quant à celles que je n'ai plus, je ferai tout ce qui me sera possible pour les faire restituer. Je rendrai de même, si je les possède, les domaines pris dans cette guerre aux églises, aux seigneurs et aux particuliers, clercs ou laïques, et dans le cas où je ne les aurais pas, je ferai encore en sorte qu'ils soient fidèlement rendus. Je donne une vraie paix au seigneur pape Calixte, à la sainte Église romaine et à

tous ceux qui en soutiennent ou en ont soutenu les intérêts; je secourrai fidèlement le Saint-Siége quand il aura recours à moi, et je lui rendrai une exacte justice lorsqu'il me portera quelque plainte (1). »

De son côté, le pape Calixte II fit, dans la même assemblée, par ses légats, les concessions suivantes à l'empereur :

« Moi, Calixte, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, accorde à vous, mon bien-aimé fils Henri, empereur des Romains, Auguste, que les élections des évêques et des abbés du royaume teutonique se fassent en votre présence, sans violence ni simonie : en sorte que, s'il arrivait quelque différend, vous donneriez votre consentement et votre protection à la plus saine partie, suivant le jugement du métropolitain et de ses comprovinciaux. L'élu recevra de vous par le sceptre les régales, excepté néanmoins ce qui appartient à l'Église ro-

(1) « Ego Henricus, Dei gratia Romanorum imperator augustus, pro amore Dei et sanctæ romanæ Ecclesiæ, et domini papæ Callisti, et pro remedio animæ meæ, dimitto Deo, et sanctis ejus apostolis Petro et Paulo, et sanctæ catholicæ Ecclesiæ, omnem investituram per *annulum* et baculum, et concedo in omnibus ecclesiis quæ in regno vel imperio meo sunt, fieri canonicam electionem et liberam consecrationem. Possessiones et regalia beati Petri, quæ a principio hujus discordiæ usque ad hodiernum diem, sive tempore patris mei, sive etiam meo, ablata sunt, quæ habeo, eidem sanctæ romanæ Ecclesiæ restituo; quæ autem non habeo, ut restituantur fideliter adjuvabo. Possessiones etiam omnium aliarum ecclesiarum, et principum, et aliorum, tam clericorum quam laicorum, consilio principum et justitia, quas habeo reddam, quas non habeo ut res reddantur fideliter juvabo. Et do veram pacem domino papæ Callisto, sanctæque romanæ Ecclesiæ et omnibus qui in parte ipsius sunt vel fuerunt. Et in quibus sancta romana Ecclesia auxilium postulaverit, fideliter juvabo, et in quibus mihi quærimoniam fecerit, debitam sibi justitiam faciam. » (*Conventus Wormatiensis* et *Concilium Lateranense generale primum*. Labbe, *Collection des Conciles*, t. X, p. 889 et 901.)

maine, et il vous en rendra les devoirs qui sont de droit. Celui qui aura été sacré dans les autres parties de l'empire recevra de vous, par le sceptre, les régales dans les six mois. Quand vous m'adresserez quelque plainte et que vous me demanderez secours, je vous viendrai en aide selon le devoir de ma charge. Je vous donne une vraie paix et à tous ceux qui ont été de votre parti pendant tout le temps de ce différend (1). » Ces actes sont datés l'un et l'autre du 23 septembre 1122.

Les papes et les évêques étaient autrefois inhumés avec leurs vêtements sacrés et ayant au doigt l'*anneau,* marque de leur dignité. Cet usage, fort ancien, n'a cessé que dans des temps assez rapprochés de nous. Peut-être même est-il maintenant encore observé dans quelques églises.

Il en est particulièrement fait mention dans un opuscule ancien, écrit par un auteur anonyme de Tours, sous le titre de *Speculum Ecclesiæ,* « le Miroir de l'Église. » « Les clercs qui ont reçu les ordres, y est-il dit, doivent être ensevelis avec les habits dont on les a revêtus dans leur ordination : le prêtre avec l'ornement qu'il porte à l'autel, le moine avec la cuculle qui est la marque de sa profession religieuse. Sur la poitrine du prêtre on placera un calice. Si l'on n'en a pas un en étain, on en placera un de Samos, c'est-à-dire en terre ; car Samos est une île où l'on a commencé à fabriquer des vases de terre. *L'évêque doit avoir l'anneau, parce qu'il est époux.* L'on ne doit pas en orner la main des prêtres, parce qu'ils ne sont pas époux, mais les amis ou les vicaires de l'époux (2). » Guillaume Durand, auteur du XIII[e]. siècle,

(1) *Conventus Wormatiensis* et *Concilium Lateranense generale primum.* (Labbe, *Collection des Conciles,* t. X, col. 889 et 901.)

(2) Clerici ordinati cum illis indumentis in quibus fuerunt ordinati debent et sepeliri ; et sacerdos cum illis cum quibus assistit

sans entrer dans les mêmes détails, consigne aussi cette coutume dans son *Rational des divins Offices :* « Les clercs, s'ils sont dans les ordres sacrés, seront inhumés avec les ornements que demandent les ordres qu'ils ont reçus. S'ils ne sont pas dans les ordres sacrés, on les inhumera comme les simples laïques. On ne doit jamais se dispenser de suivre la règle qui prescrit d'enterrer les clercs avec leurs insignes, s'il s'agit d'un évêque ou d'un prêtre. On l'omet souvent pour les autres ordres, parce que cela entraînerait dans des dépenses qui ne sont pas possibles (1). »

A ces témoignages qui n'ont rigoureusement de valeur que pour le temps où les ouvrages qui nous les offrent ont été composés, on peut ajouter un très-grand nombre d'exemples qui se rapportent à différents siècles. Nous nous bornerons à en citer quelques-uns.

Ainsi que nous venons de le voir, l'anneau du pape saint Caïus, martyrisé en 296, fut trouvé dans son tombeau ouvert au commencement du XVII°. siècle.

Saint Birin (2), premier évêque de Dorchester, envoyé en

altari; monachus vero cum cuculla sua, quod est professionis suæ signum. Super pectus vero sacerdotis debet poni calix loco sigilli, quidquid sit de oblata: quod si non habetur stanneus, saltem Samius, id est fictilis, Samos enim est insula ubi primo facta sunt vasa figuli. Episcopus debet habere annulum, quia sponsus est. Cæteri sacerdotes non, quia sponsi non sunt, sed amici sponsi vel vicarii. (*Speculum Ecclesiæ*, apud Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. III, cap. XII, n°. 11, t. III, p. 559.)

(1) Clerici vero, si sint ordinati, illis instrumentis induti sint quæ requirunt ordines quos habent. Si vero non habent ordines sacros, more laïcorum sepeliantur. Verumtamen, licet in aliis ordinibus propter paupertatem hoc sæpius omittatur, in sacerdote tamen et episcopo nullo modo prætermittendum est. (G. Durand, *Rationale divin. offic.*, lib. VII, cap. XXXV, n°. 41, f°. 457 verso, édit. de Lyon, 1574.)

(2) *Vita sancti Birini*, apud Surium, t. VI, 3 décembre.

Angleterre par le pape Honoré Ier., mourut vers l'an 640. L'auteur de sa *Vie* nous apprend qu'ayant, quelques années après sa mort, ouvert le cercueil qui renfermait son corps, on l'y trouva tel qu'il y avait été déposé. Il était couvert d'une double étole ; la tête portait une mître de soie rouge ; sur la poitrine était une croix de métal et sur le milieu du ventre un calice. Le même auteur, quelques lignes plus bas, parlant de la seconde invention de ces saintes reliques, ajoute : On trouva également l'anneau.

Agilbert, qui occupait le siége de Paris vers 670, ayant été rendre visite à sa sœur Théodechilde, abbesse de Jouare, au diocèse de Meaux, fut atteint dans cette abbaye d'une maladie dont il mourut. On l'inhuma dans la crypte de la chapelle de St.-Paul, ermite, qu'il avait fait construire lui-même. En 1632, Anne de Lorraine, abbesse de Jouare, faisait réparer la chapelle. On découvrit alors le corps du saint évêque, couvert encore des insignes de l'épiscopat, parmi lesquels était un *anneau d'or* d'un travail remarquable. Le chaton encadrait une agate opaque sur laquelle était gravé en creux saint Jérôme, devant un crucifix, se frappant la poitrine avec une pierre. De riches émaux décoraient la partie supérieure du cercle. Du Saussay (1), qui eut cette bague entre les mains, en parle comme d'un bijou d'une grande élégance. Il nous apprend, en outre, qu'elle était si grande qu'il put facilement y introduire ensemble deux de ses doigts.

Il y a peu d'années, en 1850, on a découvert à Charroux (Vienne), dans l'endroit ou s'élevait la magnifique église ruinée au commencement de ce siècle, la sépulture de Gérard, évêque de Limoges, décédé en 1022. Le cercueil, en calcaire, recouvert d'une lourde pierre à deux pentes, renfermait, avec les ossements du prélat qui indiquaient un homme d'une petite

(1) Du Saussay, *Panoplia episcopalis,* lib. III, cap. II, p. 183.

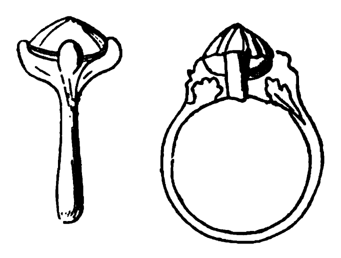
stature, *un anneau* et une crosse. L'anneau, dont on peut voir un dessin dans les *Annales archéologiques* de M. Didron, est en or massif. Il pèse 14 grammes 193 milligrammes. Dépourvu de pierre, il a pour chaton un fleuron à quatre pétales trilobés, disposés de manière à former une croix. De légers filets d'émail bleu, courant sur les pétales, sont la seule décoration ajoutée à l'or (1).

On lit dans la *Vie* de saint Arnould, évêque de Soissons, mort en 1087, qu'un éclatant miracle s'opéra lorsque, sur le point de l'inhumer, on voulut lui mettre au doigt l'*anneau épiscopal:* « Le corps, disposé selon la coutume et revêtu des vêtements pontificaux, avait été apporté à l'église. Le frère Everolphe crut devoir alors retirer *la bague d'or* qu'on avait mise au doigt du vénérable défunt, dans la crainte que quelque voleur, au milieu de la foule, ne cherchât à s'en emparer. L'heure de la sépulture étant arrivée, il voulut de nouveau replacer cet anneau ; mais les doigts pliés sur eux-mêmes devinrent tellement raides qu'il lui fut absolument impossible de le faire. Les fidèles, dans leur tendre affection pour le prélat, en étaient vivement affligés. Ils se mirent à prier avec larmes, demandant à Dieu de ne pas permettre que le saint corps fût privé des ornements qui lui convenaient. Tout à coup la main droite, qui était appuyée sur la poitrine, s'ouvre et s'élève pour recevoir l'insigne sacré. Il y est à peine mis qu'elle revient à sa première place et que les doigts se replient comme auparavant (2).

(1) Didron, *Annales archéologiques*, t. X, p. 177, et Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie*, t. LXXXVII de la 3e. *Encyclopédie théologique* de M. Migne, col. 141.

(2) *Vita sancti Arnulphi, episcopi Suessionensis, auctore Hariulfo coæquali, et a Lisiardo episcopo Suessionensi item coæquali, ut videtur, recognita*, lib. II, cap. XXXII ; apud Migne, *Patrologie*, t. CLXXIV, col. 1424, et apud Mabillon, *Acta Sanct. ord. S. Benedicti*, t. VI, part. 2, p. 502.

Des fouilles exécutées, en 1844, à l'occasion de la construction d'un caveau dans la chapelle de Notre-Dame à la cathédrale de Troyes, ont amené la découverte de plusieurs cercueils. L'un d'eux contenait la dépouille mortelle d'Hervée, évêque de Troyes, sacré en 1206. Le prélat avait été enseveli avec ses vêtements épiscopaux, dont il restait encore des débris assez considérables; un calice d'argent, couvert de sa patène également en argent, était placé près de la tête. A gauche du squelette se trouvait, la volute tournée en dedans, une crosse en cuivre rouge doré et émaillé de bleu. L'*anneau pastoral* ne fut pas d'abord aperçu, mais, après de minutieuses recherches, on le découvrit également au côté gauche. Il s'était détaché de la main droite tournée de ce côté, les bras ayant été croisés sur la poitrine conformément à l'usage. Cet anneau a 2 centimètres de diamètre. C'est un cercle méplat, formé au marteau, et auquel est fixé, au moyen de quatre griffes, un beau saphir oblong. Le cercle, à sa jonction avec le support de la pierre ou le chaton, est orné de trois petites feuilles, l'une trilobée et les autres à quatre divisions (1).



Abraham Bzovius, continuateur des *Annales* de Baronius, nous donne, à l'année 1303, nombre VIII, le procès-verbal

(1) *Notice sur les objets trouvés dans plusieurs cercueils de pierre à la cathédrale de Troyes*, par M. Arnaud. Troyes, 1844; p. 13.

de l'ouverture du tombeau du pape Boniface VIII, faite le 26 septembre de la première année du pontificat de Paul V. On y lit, entr'autres choses : « Les mains du pontife étaient croisées, la droite sur la gauche. Le doigt annulaire de la main droite portait sur le gant un bel anneau d'or, enrichi d'un saphir fort grand et très-précieux (1).

Dans ses notes sur l'*Eucologe grec,* le Père Goar nous apprend que les évêques de l'Église d'Orient ont un bâton pastoral, aussi bien que les évêques d'Occident; mais qu'ils ne portent point d'anneau. Voici comment il s'exprime à l'article de l'ordination des évêques, après avoir parlé du *pallium :* « On pourra me demander si les autres insignes, qui ornent si bien les évêques latins, sont également en usage parmi les évêques grecs. Voici ce que j'ai à répondre à cette question : L'usage de l'anneau leur est entièrement inconnu, ils ne se servent point de mître; mais, après avoir été revêtus du *pallium,* ils reçoivent, dans la cérémonie de la consécration, une croix contenant des reliques, et le consécrateur leur remet ensuite pour ornement principal le bâton pastoral (2). »

Ce qu'avance ici le savant Père Goar ne saurait cependant s'appliquer indistinctement à tous les évêques qui ne suivent pas le rite latin. Les Souverains-Pontifes, dans plusieurs circonstances, ont donné à des patriarches, des primats, des archevêques et des évêques d'Orient, afin qu'ils en fissent usage, des anneaux et des mîtres; et maintenant encore dans

(1) Abrah. Bzovius, ad annum 1303, num. 8. Apud Catalan (*Pontificale romanum*, t. III, p. 358).

(2) Verum pallio qualicumque jure græcis episcopis concesso, an reliqua quoque pontificum insignia, latinos mirum in modum ornantia, qualia sunt annulus, mitra, baculus, sint illis usu familiaria, potest obvius quivis inquirere? Respondendum : annuli usum græcos episcopos ignorare, nec mitras ambire, etc. (Goar, *Euchologium græcum,* Paris, 1647, p. 313.)

plusieurs églises grecques et syriaques, unies au Saint-Siége, les prélats portent ces insignes, comme cela se pratique chez nous. Le cardinal Jacques de Vitri, au chapitre LXXVIIIe. de son *Histoire de l'Église d'Orient*, écrit: « Quoique les prélats d'Orient, à l'exception des Latins, ne fassent pas usage de l'*anneau* ni de la mître, les Maronites, en signe d'obéissance, observent sur ce point les coutumes et les rites de l'Église latine (1). » — Les Bulgares s'étant, avec leur chef Calo-Jean ou Joannice, soumis en 1203 au Saint-Siége, sous le pontificat d'Innocent III, ce souverain-pontife envoya en Bulgarie, en qualité de légat, son chapelain Jean. Celui-ci fut chargé par Innocent de remettre à Basile, archevêque de Zagora, qui s'était montré dévoué à l'Église romaine, le *pallium*, la mître et l'*anneau*, après avoir reçu de lui le serment d'obéissance et de fidélité (2). Basile fut ensuite nommé primat de Bulgarie, et le siége primatial fixé à Ternove, capitale de la province. — Constantin, primat des Arméniens, avait demandé à Grégoire IX le *pallium*, et celui-ci lui envoya en outre une mître et *un anneau* comme marque de son affection et de son dévouement (3). — Les députés que Michel Paléologue envoya au Concile de Lyon reçurent aussi du pape Grégoire X, comme marque d'honneur, des mîtres et *des anneaux*, ainsi que le rapporte

(1) Cum omnes orientales prælati, exceptis duntaxat latinis, annulis et mitris pontificalibus non utantur, Maronitæ, in signum obedientiæ, consuetudines et ritus observant latinorum. (Jacob. de Vitri, *Orientalis Ecclesiæ Historia*, cap. LXXVIII, apud Catalan, *Pontificale romanum*, Prolegom., cap. XVII, t. I, p. 29.)

(2) Ille vero profectus, pallium, mitram et annulum præfato archiepiscopo assignavit, recepto ab eo juramento fidelitatis et obedientiæ summo pontifici et Ecclesiæ romanæ in perpetuum exhibendæ. (*Gesta Innocentii III, auctore coætaneo,* cap. LXX, apud Baluze. *Epistolarum Innocentii III, roman. pontificis,* libri XI, t. I, p. 33.)

(3) Catalan, *Pontificale roman.*, Prolegom., cap. XVII, t. I, p. 29.

Pachymère au chapitre XXIe. du livre V^e. de son *Histoire d'Orient* (1).

Toutes les grâces accordées par les papes en forme de brefs sont scellées avec l'*anneau du Pêcheur*, et se terminent par cette formule : *Datum Romæ, sub annulo Piscatoris* : « Donné à Rome, sous l'anneau du Pêcheur. » Le nom d'*anneau du Pêcheur* a été donné à ce cachet parce que saint Pierre, dont les Souverains-Pontifes sont les successeurs, y est représenté assis dans une barque et jetant ses filets dans la mer.



L'origine de l'anneau du Pêcheur est inconnue. Du Saussay (2) pense que saint Clément d'Alexandrie a voulu le désigner dans le passage du *Pédagogue* où, énumérant les sujets que les chrétiens pouvaient faire graver sur leurs bagues, il dit que « celui qui pêche doit se souvenir de l'apôtre. » Mais ces mots ne sont pas assez précis pour qu'ils puissent servir à établir une opinion de quelque valeur. Il est même contre toute probabilité que le saint docteur, donnant des règles de modestie et de convenance à de simples fidèles, ait eu l'intention d'indiquer l'image que devait adopter ou conserver le chef de l'Église. La plus ancienne pièce écrite par un pape dans laquelle, à notre connaissance, il soit fait mention de l'anneau du Pêcheur, est une lettre que Clément IV écrivit, le 7 mars 1265, à son neveu Pierre Le Gros. Le pontife la termine ainsi : « Nous vous écrivons, ainsi qu'à nos autres parents, non sous le sceau de la bulle, mais sous le *sceau du Pêcheur* dont les papes se servent pour leurs lettres parti-

(1) Pachym., *Histoire d'Orient*, liv. V, chap. XXI ; apud Catalan. *Ibid.*

(2) Du Saussay, *Panoplia episcopalis*, lib. III, cap. IV, p. 215.

culières (1). » Il résulte de ces dernières paroles que Clément IV n'est pas le premier qui ait adopté l'anneau du Pêcheur, mais que plusieurs papes avant lui en avaient fait usage.

Primitivement, l'anneau du Pêcheur était un cachet privé avec lequel les papes ne scellaient ordinairement que leurs lettres particulières. Ce ne fut que plus d'un siècle après Clément IV qu'ils l'employèrent pour les affaires publiques, et il se passa près de deux cents ans à partir de la même époque avant qu'ils en fissent mention dans les dates de leurs rescrits.

Cette mention se trouve dans un acte de Nicolas V, qui présente tous les caractères des brefs (2). Il commence par ces mots: *Nicolaus papa V, dilectis filiis salutem et apostolicam benedictionem*, et se termine par ceux-ci : *Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die XV aprilis MCCCCXLVIII, pontificatus nostri II.*

Les bulles sont scellées en plomb, tandis que dans les brefs l'anneau du Pêcheur a été constamment appliqué sur de la cire rouge. Depuis quelque temps, toutefois, on en forme

(1) Non scribimus tibi, nec familiaribus nostris, sub bulla, sed sub Piscatoris sigillo, quo romani pontifices in suis secretis utuntur. (*Epistola ad Petrum Grossum*, apud Labbe. *Collection des Conciles*, t. XI, col. 831).

(2) Quoique le nom de bref semble désigner un acte de peu d'étendue, ce qui caractérise principalement les brefs pontificaux, c'est leur début ou suscription, énonçant simplement le nom du pape, son rang par rapport à ses prédécesseurs (Pius papa VI, Pius papa VII, Pius papa IX, etc.), et contenant la formule *salutem et apostolicam benedictionem*. Ces actes sont en outre, comme il est dit plus haut, scellés en cire ou en encre grasse avec l'anneau du Pêcheur, tandis que les bulles proprement dites ont toujours un sceau de plomb, offrant ordinairement, d'un côté, les têtes de saint Pierre et de saint Paul et, de l'autre, le nom du pape.

l'empreinte, dans la secrétairerie des brefs, avec de l'encre grasse.

Des bandelettes de parchemin entouraient assez souvent les brefs des papes et servaient à les fermer. C'était alors sur ces bandes que l'on mettait le cachet, de sorte qu'on ne peut en trouver la trace. Cela se pratique encore quelquefois mais d'autres fois il est placé au bas de l'acte, au-dessous de la date.

L'anneau du Pêcheur était toujours porté par les papes; maintenant il est gardé par le prélat maître de chambre. C'est le jour de son élection, au moment où les cardinaux viennent lui rendre leurs premiers hommages, que le Pontife en est mis en possession. Il le reçoit des mains du cardinal camerlingue, qui le lui met au doigt. Lui-même le remet au premier maître des cérémonies pour qu'on y fasse graver son nom.

Après la mort du pape, un notaire de la chambre, ayant lu à genoux l'acte de reconnaissance du corps, reçoit du maître de chambre l'anneau du Pêcheur, l'enferme dans une bourse et le remet au cardinal camerlingue. Celui-ci, dans une congrégation générale, le donne au premier maître des cérémonies qui le brise, ainsi que le sceau des bulles. Dans des cas exceptionnels, cependant, il peut être conservé pour le nouveau pontife; cela eut lieu à la mort de Pie VI, à Valence. Les circonstances ayant empêché la cérémonie ordinaire des funérailles, l'anneau ne fut pas brisé : on se borna à effacer le nom du pape défunt pour lui substituer celui de son successeur.

L'anneau actuel du Pêcheur a une plaque d'or, de forme ovale, sur laquelle est gravé le type consacré, avec le nom de Pie IX encadrant ce type. Les noms du graveur et du majordome sont gravés au-dessous de la plaque. L'anneau pèse une once et demie.

Outre l'anneau du Pêcheur, les papes en ont maintenant deux autres : l'*anneau papal*, qu'ils portent habituellement, et l'*anneau pontifical* qu'ils ne prennent que pour les ponti-

ficaux, c'est-à-dire pour les cérémonies pontificales. L'anneau pontifical dont se sert Pie IX vaut plus de 30,000 fr. Il est en or et d'un travail tout-à-fait remarquable ; mais ce qui en fait surtout le prix, c'est le magnifique brillant oblong qui y est enchâssé. Cet anneau peut se resserrer ou s'élargir à volonté, de manière à s'adapter à tous les doigts et à pouvoir servir ainsi aux papes futurs. Il fut fait sous le pontificat de Pie VII. Au dos, on lit d'un côté : *Pius septimus,* et de l'autre : *Pontifex maximus.*

Lorsque le pape confère à un ecclésiastique le titre de cardinal, il lui donne, comme marque de sa nouvelle dignité, un anneau particulier. La pierre qui orne *la bague cardinalice* est toujours *un saphir* désignant, par sa couleur bleue, ou le ciel dont la possession est au-dessus de tous les honneurs humains, ou la place éminente que les cardinaux occupent auprès du chef de l'Église, pontife et roi. Au-dessous de la ligature de l'anneau sont gravées en émail les armoiries du pape qui l'a donné. L'anneau des cardinaux ne paraît pas être antérieur au XIII[e]. siècle.

Les abbés mîtrés, auxquels il est permis d'officier avec les ornements pontificaux, peuvent aussi porter l'anneau, et on le leur remet lorsqu'on les bénit solennellement, comme on le remet aux évêques dans leur consécration.

C'est par suite des priviléges donnés successivement par les Souverains-Pontifes que les abbés ont la faculté de se servir des insignes des évêques.

Ces priviléges furent d'abord accordés à quelques abbés recommandables par leur éminente piété et pour eux seuls, ou à certains monastères qui avaient rendu d'importants services à l'Église, et dans lesquels on trouvait l'exemple des plus hautes vertus religieuses.

Le savant abbé du Mont-Cassin, qui a annoté la Chronique

de son monastère écrite par Léon, cardinal et évêque d'Ostie, nous apprend qu'en 643 le pape Théodore Ier. donna à l'abbé de Bobio la faculté de porter la mître et d'autres ornements épiscopaux. Il assure que la bulle contenant cette concession est dans le bullaire du Mont-Cassin, et qu'elle fait mention d'une semblable faveur accordée quelques années auparavant par Honoré Ier. (1).

La plupart des érudits se trompent donc quand ils avancent qu'on ne saurait trouver aucune concession de ce genre faite aux abbés avant le pontificat de Jean XIII, c'est-à-dire avant 965. Mais, à partir de cette époque, elles deviennent plus nombreuses. En 970, Dideric ou Théodoric, évêque de Metz, obtient du pape qui vient d'être nommé que l'abbé de St.-Vincent de Metz puisse faire usage de la dalmatique et des sandales (2). D'après la Chronique du Mont-Cassin, liv. II, chap. LXXXI, Léon IX visita, en 1049, ce monastère, et il fut édifié de la ferveur des religieux. Quelque temps après, Richard, abbé du Mont-Cassin, alla à Rome. Léon, pour le remercier de sa généreuse hospitalité et lui témoigner en même temps la satisfaction qu'il avait éprouvée en trouvant ses religieux si fidèles observateurs de la règle, lui accorda pour lui et ses successeurs, *selon la coutume des papes précédents,* le droit de porter, dans les principales fêtes de l'année, en célébrant solennellement la messe, la dalmatique, les sandales et les gants (3). Le droit de se servir de la mître

(1) Testatur bulla ejusdem pontificis, qui nihilominus asserit idem concessum prius fuisse ab Honorio I. (Bull. cas. fol. 2. *Chronica sacri monasterii Casinensis, auctore Leone cardinali episcopo Ostiensi, continuatore Petro diacono, ejusdem cœnobii monachis.* Not. in lib. IV, cap. XVII, p. 145. Paris, 1668.)

(2) *Spicileg. Dacherianum,* t. V, p. 142 ; et Mabillon, in Præfatione, part. I, sæculi VI Benedictini, § 4.

(3) Ad quem abbas profectus privilegium ab eo juxta morem præ-

fut conféré par Alexandre II, mort en 1073, à Egelline, abbé du monastère de St.-Augustin, près de Cantorbéry, en l'honneur de l'apôtre de l'Angleterre dont cette abbaye portait le nom (1). A la fin du XIe. siècle, Oderisius, abbé du Mont-Cassin, obtint d'Urbain II, avec l'exemption de son monastère tant dans sa tête que dans ses membres, la faculté de porter la mître aussi bien que la dalmatique et les sandales dont faisaient déjà usage ses prédécesseurs (2).

Hugues, abbé de Cluny, reçut également ce privilége d'Urbain II (3). Le même pape voulut encore donner la mître, dans le Concile de Bénévent, à Pierre, abbé de Cara, qui, dans un sentiment profond d'humilité, ne consentit jamais à accepter un tel honneur (4).

Si l'abbé de Cara eut dans les siècles suivants plusieurs imitateurs, il se trouva malheureusement, d'un autre côté, un assez grand nombre de supérieurs de communautés religieuses qui se laissèrent entraîner par le désir d'être élevés et de marcher de pair avec les évêques. Ce qui n'avait été d'abord

decessorum suorum honorabiliter adeptus est, in quo idem sanctus pontifex usum sandaliorum atque dalmaticæ necnon chirotecarum in principalibus festis ad missarum solemnia, tam illi quam universis ei in hoc cœnobio promovendis, ob honorificentiam sancti loci hujus, apostolica auctoritate concessit. (*Chronica sacri monasterii Casinensis*, lib. II, cap. LXXXI, p. 295.)

(1) Mabillon, Præfat., part. I, sæculi VI Benedictini, § 4.

(2) Tunc temporis, abbas noster Oderisius a præfato Urbano papa privilegium generale accepit de libertate hujus cœnobii, tam in capite quam in membris ecclesiarum atque castrorum, et dignitate et usu compagorum et cirothecæ, dalmaticæ ac mitræ et multis aliis quæ longum est enarrare. (*Chronica sacri monasterii Casinensis*, lib. IV, cap. XVII, p. 444.)

(3) *Bibliotheca Cluniacens.*, p. 515 et 517.

(4) *Concilium Beneventanum, tempore Urbani papæ II* (1091) apud Hardouin. (*Collection des Conciles*, t. VI, part. II, col. 1695.)

qu'un hommage rendu à la vertu, au dévouement, ou la récompense d'importants services, devint l'objet des convoitises d'abbés trop peu soucieux de pratiquer l'une des principales vertus religieuses, l'humilité. Quelques-uns en vinrent, au XII[e]. siècle, jusqu'à employer l'intrigue et l'argent pour obtenir, avec l'exemption de la juridiction des évêques, le droit de se couvrir de leurs insignes.

Ce fut avec une vive peine et une sorte d'indignation que saint Bernard, Pierre de Blois et plusieurs autres saints personnages virent ces démarches ambitieuses, et ils s'exprimèrent à ce sujet avec une énergie et une vivacité de langage qu'on n'oserait peut-être pas maintenant se permettre.

Voici ce qu'on lit dans la 42[e]. lettre de saint Bernard, adressée à Henri, archevêque de Sens, et dans laquelle le saint docteur traite *de l'office des évêques :*

« Plusieurs indiquent clairement quelles sont leurs pensées, lorsqu'ayant obtenu par beaucoup d'intrigues et d'argent des priviléges apostoliques, ils s'approprient, en vertu de telles concessions, les insignes épiscopaux, et se servent de la mître, *de l'anneau* et des sandales, comme le font les pontifes eux-mêmes. Si on envisage la dignité dont ces ornements sont la marque, la profession religieuse ne doit-elle pas la redouter et la fuir ? Considère-t-on les fonctions dans lesquelles on s'en pare, on comprendra qu'ils ne conviennent qu'aux évêques seulement. Assurément ces hommes désirent être ce qu'ils veulent paraître, et par là même ils ne sauraient plus rester soumis à ceux auxquels ils se comparent. Que serait-ce si les priviléges pouvaient aussi les autoriser à porter le même nom ? Ils donneraient beaucoup d'or pour s'appeler évêques. Où cela, ô moines, vous conduira-t-il ? Vous avez donc banni toute crainte de votre âme ? Votre front ne sait donc plus rougir ? En agissant de la sorte, est-ce aux enseignements des saints religieux que vous vous conformez ? Sont-ce leurs

exemples que vous avez à cœur de suivre? Notre maître (saint Benoît) énumère douze degrés d'humilité; il assigne à chacun d'eux les caractères qui lui sont propres. Dans lequel, je vous prie, est-il enseigné ou contenu qu'un moine peut se complaire dans ce faste et rechercher ces dignités (1)? »

Pierre de Blois parle encore avec plus de force dans la lettre qu'il écrit, en 1169, à l'abbé Guillaume, son frère:

« Celui, dit-il, que vous m'avez envoyé m'a appris que le pape vous a autorisé à vous servir de la mître et des autres ornements des évêques. Je me réjouis de la bénédiction que vous avez reçue; mais je ne puis approuver ni trouver bon pour un abbé l'usage des insignes de la dignité épiscopale. La mître, l'*anneau* et les sandales, dans un autre que dans un pontife, sont les marques d'un vain orgueil et d'une présomptueuse indépendance. Les premiers pasteurs s'en servent lorsqu'ils ont à consacrer des églises, à conférer les ordres, à bénir des vierges. Pourquoi celui qui n'a aucune de ces fonctions à remplir en userait-il, ou plutôt en abuserait-il? Si un homme les porte sans une réelle utilité, ils sont pour lui un véritable fardeau et doivent bien plutôt inspirer à son égard du mépris et du dédain que du respect..... Est-ce que la règle de saint Benoît autorise de semblables usages? L'Évangile et les Prophètes recommandent-ils ces licences? Gardez-vous, mon bien-aimé frère, de secouer le joug de l'obéissance, car c'est par la désobéissance que la mort est entrée dans le monde, et maintenant encore elle est la cause des conflits fâcheux qui s'élèvent entre les évêques et les abbés, et la source de bien des scandales..... L'orgueil est sous le froc du moine ce que la rouille est dans le fer, la

(1) *Tractatus de officio episcopi, ad Henricum Senonensem episcopum*, cap. IX. *Œuvres complètes de saint Bernard*, édition des Bénédictins. Paris, 1719, vol. Ier., col. 482.

teigne dans un vêtement, le fiel dans le lait, le poison dans le miel. Vous pensez qu'en recevant les sandales et l'*anneau* vous avez donné beaucoup d'importance à votre monastère, et moi je ne vois là qu'insubordination, qu'occasion de haine, que sot désir d'être élevé, qu'enflure d'orgueil. » Après avoir rappelé la révolte de Lucifer, qui voulut se placer du côté de l'aquilon et s'égaler à Dieu ; qui, privé de sa dignité, fut précipité dans les flammes éternelles parce qu'il cherchait à ravir ce qui ne lui appartenait pas, Pierre de Blois demande si ce n'est pas aussi, pour un abbé, vouloir établir son trône du côté de l'aquilon et désirer devenir semblable à Dieu, que de s'affranchir de l'autorité de l'évêque et d'acheter ses insignes. Il demande s'ils ne sont pas aussi destinés à l'Enfer ceux qui, dans un fol orgueil, refusent d'obéir à leurs supérieurs légitimes. Ces pressantes paroles terminent sa lettre : « Par le salut de notre père auquel nous sommes redevables de notre existence, par les mamelles de la mère dévouée qui nous a allaités l'un et l'autre, je vous en supplie, je vous en conjure, mon unique et bien-aimé frère, laissez là, avec une entière humilité, les ornements pontificaux. Si vous ne pouvez le faire sans scandale, déposez entre les mains du pape l'administration de votre monastère, et, remplacé, sur votre demande, par un digne pasteur, rentrez dans le repos du cloître pour y pratiquer, comme simple religieux, les vertus de votre saint état (1). »

Il y a dans la lettre à l'abbé Guillaume des passages bien autrement hardis, bien autrement pressants. Au fond, c'était avec raison que Pierre de Blois, que saint Bernard, que beaucoup de pieux évêques flétrissaient la conduite de ces abbés qui cherchaient, par des moyens illicites et dans des vues

(1) Petri Blesensis *Epistola* XL *Guillelmo Bles. abbati Mathinensi. Patrologie* de M. Migne, t. CCVII, l'unique des Œuvres de Pierre de Blois, col. 283.

ambitieuses, à obtenir des distinctions honorifiques. Mais, d'un autre côté, l'Église avait de puissants motifs pour rendre indépendants et environner d'un certain prestige des hommes éminents placés à la tête de communautés nombreuses et édifiantes. Les ornements qu'on leur permettait de porter ajoutaient, au milieu des cloîtres, à l'éclat des cérémonies sacrées et pouvaient contribuer à inspirer à ceux qui leur étaient soumis un grand respect et une profonde vénération pour leur personne. Aussi les papes, tout en s'appliquant à réformer les abus qui leur étaient signalés, crurent-ils devoir continuer à suivre la voie dans laquelle ils étaient entrés. Ils finirent même par admettre au pontifical romain, relativement à l'*anneau* et à la mître, dans la bénédiction solennelle des abbés, des rites analogues à ceux qui font partie de la consécration des évêques.

La prière qui doit être récitée, d'après le pontifical de Clément VIII et d'Urbain VIII, pour la bénédiction de l'anneau abbatial, diffère peu de celle qu'il assigne pour la bénédiction de l'anneau épiscopal dans la consécration des évêques :

Creator et consecrator humani generis, Domine, emitte Spiritum tuum super hunc annulum, ut quicumque hoc sacrosanctæ fidei signo insignitus incesserit, in virtute cœlestis defensionis ad æternam sibi proficiat salutem. Amen.

En donnant l'anneau au nouvel abbé, le Pontife lui adresse ces paroles :

Accipe annulum, fidei scilicet signaculum; quatenus sponsam Dei, sanctam videlicet Ecclesiam, intemerata fide ornatus, illibate custodias. Amen.

C'est absolument la même formule que pour les évêques. L'anneau est mis aussi au doigt annulaire de la main droite (1).

(1) *Pontificale romanum Clementii VIII et Urbani VIII,* cum commentariis Joseph Catalani, part. I, tit. xv, § 18, t. Ier., p. 461.

Quoique la bénédiction et la tradition de l'anneau abbatial ne soient pas indiquées dans l'ancien ordre romain ni dans un grand nombre d'autres pontificaux, parmi lesquels il y en a même d'assez modernes, il est incontestable que ces cérémonies étaient observées dans la bénédiction des abbés de quelque monastère bien avant Clément VIII.

Voici ce qui se pratiquait pour ceux du Mont-Cassin, d'après le pontifical de cette abbaye :

D'abord on chantait cette antienne, entonnée par le paraphoniste ou maître de chapelle :

Dixit autem pater ad servos suos : Cito proferte stolam primam, et induite illum, et date annulum in manum ejus, et calceamenta in pedes ejus.

« Le père dit à ses serviteurs : Apportez promptement une robe précieuse et l'en revêtez, et mettez-lui un anneau au doigt et des sandales aux pieds. »

Ensuite le pape, ou celui qu'il avait délégué pour la cérémonie, bénissait l'anneau, et il récitait pour cela une longue prière, ainsi conçue :

Deus, cœlestium terrestriumque creaturarum, atque humani generis benignissime reparator, dator spiritualis gratiæ, omniumque benedictionum largitor, qui justitiam tuæ legis in cordibus credentium digito tuo, id est Unigenito tuo, scribis, cui magi in Ægypto resistere non valentes, concinnabant, dicentes : Digitus Dei est hic; tu, immitte Spiritum sanctum tuum paraclitum de cœlis super hunc annulum arte fabrili decoratum, et sublimitatis tuæ potentia ita eum emundare digneris, ut, omni nequitia lividi venenosique serpentis procul expulsa, metallum a te bono conditore creatum, immune a cunctis sordibus inimici maneat. Benedic, Domine, et sanctifica annulum istum, et mitte super septiformem Spiritum sanctum tuum, quo famulus tuus eo fruens annulo fidei subarratus virtute Altissimi sine peccato

custodiatur, et omnes benedictiones quæ in Scripturis divinis reperiuntur super eum copiose descendant. Circumda eum, Domine, ubique potentia dexteræ tuæ, quo sanctissimi Patris Benedicti insigniis redimitus et vitæ merito decoratus, tibi in omnibus actibus suis complaceat, et per tramitem recti itineris inoffenso gradu incedendo, te opitulante, in Patris Benedicti cathedra collocatus, diu hic incolumis, postque succedentia tempora perhennibus bonis locupletari mereatur per eum, cui cum coheterno Patre manet honor et perpetuitas per immortalia sæculorum sæcula.

« Dieu à qui toutes les créatures célestes et terrestres doivent leur existence, réparateur infiniment bon du genre humain, distributeur des grâces spirituelles, source de toutes les bénédictions ; vous qui écrivez dans les cœurs des fidèles votre sainte loi de votre propre doigt, c'est-à-dire par votre Fils unique, dont les magiciens, en Égypte, reconnaissaient la puissance lorsqu'ils s'écriaient : Le doigt de Dieu est là ; envoyez du haut du ciel votre Esprit-Saint, le divin Paraclet, sur cet anneau artistement décoré, et, par la puissance de votre suprême Majesté, daignez le purifier, afin que, la malice du serpent envieux et plein de venin ayant été éloignée, ce métal formé par vous, Créateur parfait de toutes choses, reste exempt de toutes les souillures de ce terrible ennemi. Bénissez, Seigneur, et sanctifiez cet anneau, et faites descendre sur lui les sept dons du Saint-Esprit pour que votre serviteur, orné de cet insigne, gage de sa foi, soit toujours préservé du péché par la vertu d'en-haut, et que toutes les bénédictions contenues dans les divines Écritures descendent abondamment sur lui. Environnez-le partout, Seigneur, de la puissance de votre droite ; que, revêtu des livrées de saint Benoît et orné du mérite d'une vie sainte, il vous soit agréable dans toutes ses actions ; qu'il marche toujours d'un pas ferme dans le droit chemin : qu'assis, par votre protection divine, sur le

siége du patriarche saint Benoît, il y reste long-temps, plein de santé et heureux, et qu'à sa mort il soit trouvé digne d'être enrichi des biens éternels. Par celui auquel, avec le Père, appartiennent l'honneur et l'immortalité dans les éternels siècles des siècles. »

En mettant l'anneau au doigt de l'abbé, le pape prononçait les paroles suivantes :

Accipe annulum discretionis et honoris, integræ fidei signaculum, ut quæ signanda sunt, signes, et quæ aperienda sunt, prodas ; et ut credentibus, per fidem baptismatis, divinæ misericordiæ viscera pandas ; lapsis autem et pœnitentibus, per ministerium reconciliationis, januas regni cœlestis aperias ; tibi vero, commissis fratribus, simul et cunctis fidelibus de thesauro Dominico nova et vetera proferas ad æternam salutem, omnibus tota consolatione consolatis, largiente gratia Domini nostri Jesu Christi, qui cum Patre.

« Recevez l'anneau de la discrétion et de l'honneur, symbole d'une foi parfaite, afin que vous scelliez ce qui doit être tenu secret, que vous découvriez ce qu'il est expédient de faire connaître ; que, par le baptême, vous fassiez participer à la grâce de la divine miséricorde ceux qui croient ; que, par le ministère de la réconciliation, vous ouvriez les portes du royaume céleste aux pécheurs repentants, et que pour vous, pour les frères soumis à votre autorité et pour tous les fidèles, vous tiriez du trésor du Seigneur des dons anciens et nouveaux pour la vie éternelle, tous étant remplis des plus grandes consolations ; et cela par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est avec le Père, etc. (1). »

Dans son sermon pour le Jeudi-Saint, *sur le baptême, le sacrement de l'autel et le lavement des pieds*, saint Bernard

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. II, cap. I, ord. 1, t. III, p. 18.

dit que le chanoine est investi par le livre, l'abbé par la crosse, l'évêque par la crosse et l'anneau tout à la fois (1). Quoique la crosse seule soit ici désignée pour l'investiture des abbayes, il est assez probable qu'on joignait l'*anneau* à la crosse lorsque le pouvoir de le porter était accordé aux chefs de celles dont on voulait mettre en possession. Cela paraît résulter du contenu de l'acte de renonciation donné à la diète de Worms par l'empereur Henri V, acte que nous avons précédemment reproduit. On peut aussi l'inférer d'un passage d'Ingulf, qui écrivit, au XI[e]. siècle, une histoire du monastère de Croyland, en Angleterre. Après avoir rapporté qu'à la mort de l'abbé Brichtmer, arrivée en 1048, on porta son bâton pastoral au roi Édouard, et que celui-ci donna par le même bâton l'investiture à Wlgate, cet écrivain fait remarquer que, depuis un assez grand nombre d'années, l'élection des prélats n'était ni entièrement libre ni entièrement canonique, et que la Cour conférait à son gré les évêchés et les abbayes *par la crosse et l'anneau* (2).

Les abbés qui jouissaient du privilége de porter les ornements des évêques, étaient inhumés, comme eux, avec ces insignes, et en particulier *avec l'anneau*. En 1656, en exécutant des travaux à l'église de St.-Germain-des-Prés de Paris, on découvrit le corps de Guillaume Lévêque, abbé de

(1) Investitur canonicus per librum, abbas per baculum, episcopus per baculum et annulum simul (S. Bernardus, *Sermo in cœna Domini, de baptismo, sacramento altaris, et ablutione pedum. Œuvres complètes du saint docteur*, édition des Bénédictins, vol. I[er]., t. III, p. 897.)

(2) A multis itaque annis retroactis nulla electio prælatorum erat mere libera et canonica, sed omnes dignitates tam episcoporum quam abbatum per annulum et baculum, regis curia, pro sua complacentia conferebat. (Ingulf, *Historia Croyl. monast.*, ad annum 1048. Apud Martène, *De antiq. monachor. ritib.*, lib. V, n°. 42, p. 663.

ce monastère, qui mourut en 1418. Il était couvert des vêtements monastiques et pontificaux et avait *la bague* au doigt (1).

Les abbesses, ou du moins quelques-unes d'entre elles, ont-elles joui, comme les abbés, de la faculté de porter un anneau en signe de leur dignité ? Nous répondrons d'abord à cette question que les anciens pontificaux publiés par Dom Martène, qui donnent aux abbesses un bâton pastoral, ne font aucune mention de la bague, et que d'après le pontifical romain actuel on ne doit pas la leur remettre. Il paraîtrait cependant que dans certains monastères, sans doute très-peu nombreux, on a reconnu ce droit aux supérieures. Nous lisons, en effet, dans un savant article que contient *L'Unité catholique* : « Il est bien difficile de préciser l'époque à laquelle a été accordé aux abbesses le privilége de porter l'anneau. On peut en déduire l'origine de plusieurs cérémoniaux de Florence et de Pistoie, où sont décrits les rites suivis par les évêques de ce temps lorsqu'ils conféraient cette faveur aux abbesses des monastères de leurs diocèses. Grégoire XIII, en 1572, abolit cet usage (2). » Les abbesses, qui ont reçu la consécration ou bénédiction des vierges, conservent toujours le droit de porter la bague qui leur a été remise dans cette cérémonie. Ce n'est pas, il est vrai, une marque de leur dignité, mais c'est un souvenir précieux des engagements sacrés et solennels qu'elles ont contractés envers Dieu.

A la demande de François Ier., le pape Clément VII accorda, en 1524, au trésorier de la Sainte-Chapelle du palais,

(1) Martène, *De antiquis monachorum ritibus*, lib. V, cap. XII, p. 831.

(2) *L'Unité catholique* (journal ecclésiastique), numéro du jeudi 20 août 1863.

à Paris, la faculté de se servir de la mître, de l'*anneau* et des autres insignes pontificaux, à l'exception de la crosse. L'*Indult* renfermait pourtant plusieurs restrictions. Le trésorier ne pouvait user de son privilége que dans les fêtes majeures et doubles et qu'à des heures déterminées. C'était seulement dans l'intérieur du palais qu'il avait le droit de porter les insignes, si ce n'est aux fêtes de l'Ascension et du Saint-Sacrement. Ces jours-là, il lui était permis de s'en servir dans les processions qui se faisaient autour du palais. Il pouvait, avec les mêmes insignes, donner la bénédiction au clergé et au peuple, mais pourvu que le légat apostolique, l'archevêque de Sens (alors métropolitain) ou l'évêque de Paris ne fût pas présent (1).

Les protonotaires apostoliques établis dès les premiers temps du christianisme, par les Souverains-Pontifes, pour écrire les actes des martyrs, et auxquels, dans la suite, on confia encore d'autres fonctions, peuvent maintenant se ranger en trois classes différentes: les protonotaires participants, *protonotarii participantes ;* les protonotaires assimilés aux participants, *protonotarii ad instar participantium*, et les protonotaires honoraires, autrement appelés titulaires, *protonotarii honorarii, titulares*. Ces derniers ne jouissent que de quelques priviléges peu considérables ; mais au titre de protonotaire participant, comme à celui de protonotaire *ad instar participantium*, sont attachées de très-hautes prérogatives. Ils peuvent, en particulier, officier avec les ornements pontificaux, par conséquent, avoir *un anneau* orné d'une pierre précieuse et semblable à celui des évêques.

Le droit de porter une bague appartient bien aussi aux protonotaires titulaires et même aux chanoines des cathé-

(1) Apud du Saussay, *Panoplia episcopalis*, lib. III, cap. VI, p. 257.

drales; mais ils doivent les uns et les autres déposer leur anneau lorsqu'ils célèbrent la sainte messe. La sacrée Congrégation des rites s'est formellement exprimée à ce sujet. Sa dernière décision, qui rappelle toutes les autres, date du 11 avril 1841 (1).

Eugène III, qui avait institué les grades dans les académies, accorda à ceux qui les acquerraient le droit de porter un anneau. Non-seulement les docteurs en théologie, mais encore les ecclésiastiques, docteurs en droit et en philosophie, peuvent user de cette faculté. Toutefois, l'anneau des docteurs est un ornement civil et non un insigne ecclésiastique. Il leur est bien plus défendu encore qu'aux chanoines des cathédrales et aux protonotaires apostoliques titulaires de l'avoir au doigt dans les cérémonies sacrées (2).

CHAPITRE V.

MANIÈRE DE PORTER LES ANNEAUX. — CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES ON LES QUITTAIT.

C'était à la main droite que les *Hébreux* portaient l'anneau, ainsi que l'indiquent plusieurs passages des Livres saints.

(1) Quoad annuli usum serventur decreta pluries edita, præsertim in Beneventan diei 18 septembris 1670, quo annuli delatio in missa est vetita omnibus sacerdotibus etiam si sint protonotarii, dignitates et canonici cathedralis. S. Cong. rituum in Hydruntin. Apud Gardellini. *Decreta authentica Congregationis sacr. rit.* Romæ, 1856, 3e. édit., t. IV, p. 40, n°. 4882.

(2) Utrum sacerdotes, qui gradus sunt assequuti in aliqua academia vel universitate facultatem tribuentes gestandi annulum, hoc gestare queant in digito sicut prælati gestant? Respondetur : Permittitur, præterquam in ecclesiasticis functionibus juxta alia decreta. *Decisio sacræ Cong. rit.*, die XXIII maii, apud Gardellini. *Decreta authent. Cong. rit.*, t. IV, p. 106, n°. 5035, ad G.

Nous avons déjà cité ces paroles de Jérémie : « Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que, quand le fils de Joachim, roi de Juda, serait comme un anneau à ma main droite, je ne laisserai pas de l'arracher de mon doigt. » L'auteur du Livre de l'Ecclésiastique, faisant l'éloge de plusieurs saints et illustres personnages de sa nation, s'exprime ainsi au sujet de Zorobabel : « Comment relèverons-nous la gloire de Zorababel, lui qui a été comme un anneau à la main droite ? » *Quomodo amplificemus Zorobabel, nam et ipse quasi signum in dextera manu?* Déjà le prophète Aggée, sans faire toutefois mention de la main droite, avait comparé le même prince à un anneau auquel Dieu attachait un grand prix et dont il ne voulait point se séparer : « En ce jour-là, dit le Seigneur des armées, je vous prendrai, Zorobabel, fils de Salathiel, mon serviteur, et je vous mettrai comme un anneau, car je vous ai choisi, dit le Seigneur. » Jésus, fils de Sirach, fait ici allusion à ce passage.

Chez les *Grecs* et les *Romains*, les bagues se portaient ordinairement *à la main gauche* et *à l'avant-dernier* doigt appelé, pour cette raison, *annulaire.* Cela avait lieu également chez les *Égyptiens* et est encore maintenant observé presque partout. Pline, qui ne parle de l'usage des anneaux qu'avec une sorte de blâme et de dédain, dit que c'est la main gauche, si bien nommée *sinistre,* qui a valu à l'or tant de considération (1). Plus loin, il déclare que « quel qu'ait été l'inventeur des bagues, il faut qu'il ait eu honte de l'invention, puisque c'est à la main gauche qu'il a glissé le furtif ornement, tandis que, s'il eût regardé le fait comme

(1) Manus et prorsus sinistræ maximam auctoritatem conciliavere auro. Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, chap. IV, édition de Panckoucke, t. XIX, p. 8.

honorable, c'était à la droite qu'il devait l'étaler (1). » Le même auteur ajoute : « Primitivement, on portait les bagues *au doigt appelé annulaire.* C'est ce que nous voyons dans les statues de Numa et de Servius Tullius (2). « Nous avons appris, dit Aulu-Gelle dans ses *Nuits attiques*, que les anciens Grecs portaient l'anneau au doigt de la main gauche qui est le plus proche du petit. On assure que c'était aussi à ce doigt que les Romains le mettaient ordinairement (3). » Pour l'Égypte, nous avons le témoignage d'Appion et de plusieurs autres auteurs qui ont parlé des usages de ce pays.

Mais quelles sont les raisons qui déterminèrent les Grecs, les Romains et les Égyptiens à choisir de préférence, pour recevoir l'anneau, l'avant-dernier doigt de la main gauche ? Nous les trouverons longuement exposées dans cet intéressant colloque qui fait en partie la matière du XIIIe. chapitre du livre VIIe. des *Saturnales* de Macrobe.

« Cela dit, Avienus ramassa sur la table un anneau qui était soudainement tombé du petit doigt de sa main droite ; et, comme la société lui demandait pourquoi il le mettait de préférence à cette main, qui n'était pas destinée à porter cet ornement, il montra sa main gauche très-enflée par l'effet d'une blessure. Cela fournit à Horus l'occasion de faire la question suivante : Dites-moi, Disarius (car il n'est pas une

(1) Et quisquis primus instituit, cunctanter id fecit, lævisque manibus latentibusque induit, quum, si honos securus fuisset, dextra fuerit ostentandus. Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, ch. IV, p. 10.

(2) Singulis primo digitis geri mos fuerat qui sunt minimis proximi : sic in Numæ et Servii Tullii statuis videmus. Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, chap. VI, édition de Panckoucke, t. XIX, p. 18.

(3) Veteres Græcos annulum habuisse in digito accepimus sinistræ manus qui minimo est proximus. Romanos homines aiunt sic plerumque annulis usitatos. Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, livre X, chap. X, folio LXXIII de l'édition de Josse Badius d'Arche, 1534.

partie du corps qui ne soit du ressort de la science des médecins, et vous en savez au-delà de ce que demande l'exercice de votre art), dites-moi *pourquoi on s'est persuadé, d'un commun accord, qu'il fallait porter l'anneau de préférence au doigt de la main gauche qui avoisine le petit doigt et qu'on appelle médicinal.* Disarius répondit : L'Égypte nous a transmis une solution de cette question, que je fus d'abord tenté de prendre comme un conte plutôt que pour une explication raisonnable. Mais ensuite, ayant consulté les écrits des anatomistes, j'ai trouvé qu'elle était fondée sur la vérité. Effectivement, un certain nerf qui part du cœur va s'avançant jusqu'au doigt de la main gauche qui est le plus près du petit doigt, et là on le perd de vue parce qu'il s'entrelace avec les autres nerfs du même doigt. Voilà ce qui a porté les anciens à entourer ou à couronner ce doigt d'un anneau (1). — Il est si vrai, répliqua Horus, que telle est l'opinion des Égyptiens, que j'ai vu moi-même, dans leurs temples, les prêtres, qu'ils appellent prophètes, entourer les statues de leurs dieux et les oindre chacune au doigt dont nous parlons avec des parfums. Ayant demandé la raison de ce procédé, j'appris de la bouche du grand-prêtre ce que vous venez de me dire du nerf, et de plus le nombre mystérieux dont ce doigt est lui-même le signe ; car, étant combiné, il donne le nombre senaire regardé comme

(1) De hac ipsa quæstione sermo quidam ad nos ab Ægypto venerat, de quo dubitabam fabulamne an veram rationem vocarem. Sed libris anatomicorum postea consultis verum reperi, nervum quemdam de corde natum priorsum pergere usque ad digitum manus sinistræ minimo proximum, et illic desinere implicatum cæteris ejusdem digiti nervis, et ideo visum veteribus ut ille digitus annulo tanquam corona circumdaretur. Aurelii Macrobii *in Somnium Scipionis*, lib. II, ejusdem *Conviviorum Saturnalium*, lib. VII, édit. de Henri Estienne. Paris 1585, in-8°., p. 551. Traduction de Ch. de Rosoy. Paris, 1827, 2°. vol., p. 331.

divin, parce qu'il est plein et parfait de tous points. Il nous expliqua aussi, avec détails, les raisons qui font que ce nombre est plein, raisons que je laisse de côté, comme ayant moins de rapport avec les sujets qui nous occupent à présent. Voilà ce que j'ai appris en Égypte, si renommée par ses connaissances, relativement au choix qu'on a fait de ce doigt pour le décorer de l'anneau.

« Alors Cœcina Albinus prit la parole : Si vous voulez, dit-il, je vais vous faire part de ce que je me rappelle avoir lu à ce sujet dans ÆteiusCapito, l'un des hommes les plus versés dans le droit pontifical. Après avoir établi qu'on ne doit pas se permettre de graver l'effigie des dieux sur les anneaux, il s'étend au point de rendre raison du motif pour lequel l'anneau doit être placé à la main gauche et à l'avant-dernier doigt de cette même main : « Les anciens, dit-il, ne portaient pas un anneau sur eux comme ornement, mais pour apposer leur seing. On ne pouvait en avoir qu'un, et le droit de le porter appartenait seulement aux hommes de condition libre, comme seuls dignes de la confiance implicitement renfermée dans l'acte du sceau. Aussi cette prérogative était interdite aux esclaves. Les anneaux, quelle qu'en fût la matière, or ou fer, étaient ornés de ciselures, et on les portait à telle main, à tel doigt que l'on voulait. Dans la suite, le temps amenant les habitudes du luxe, on commença à faire graver son seing sur des pierres précieuses, et tout le monde à l'envi s'empressa d'imiter cette nouveauté: en sorte qu'on finit par tirer vanité de la grandeur du prix de ces pierres gravées. Il arriva de là que l'on cessa de porter les anneaux à la main droite dont on se sert le plus, pour les reléguer à la gauche, qui est moins agissante. On craignait que le mouvement fréquent et nécessaire de la droite n'occasionnât la fracture de ces précieuses pierres. On choisit dans la main gauche le doigt le plus proche du petit, comme plus propre que les autres à garder un dépôt

si fragile et si riche. Car le pouce (*pollex*) qui dérive du mot *pollere* (pouvoir beaucoup), est toujours agissant, même à la main gauche, et se meut à lui seul autant que le reste de la main ; d'où il est appelé par les Grecs ἀντίχειρ (contre-main), comme qui dirait autre main. Pour le doigt voisin du pouce, il paraît isolé et sans défense, le pouce étant placé si au-dessous de lui qu'il en excède à peine la racine. Quant au doigt du milieu et au petit doigt, ils furent également jugés impropres à ce service, l'un comme étant trop long, l'autre comme étant trop court : on choisit donc celui qui est enfermé entre deux, et qui, moins agissant, se trouve par là plus propre à garantir l'anneau (1). » Voilà ce que dit le *Livre des Pontifes ;* chacun adoptera, selon son goût, soit l'expression des Étrusques, soit celle des Égyptiens. »

L'explication tirée des fausses notions anatomiques des anciens, qui vient d'être indiquée, est aussi rappelée dans les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, à l'endroit que nous venons de citer (2). Isidore de Séville, au VIIe. siècle, la donnait

(1) Electus autem, inquit, in ipsa læva manu digito minimo proximus quasi aptior cæteris cui commendaretur annuli pretiositas. Nam pollex qui nomen ab eo quod pollet accepit, nec in sinistra cessat, nec minus quam tota manus semper in officio est. Unde apud Græcos ἀντίχειρ, inquit, vocatur quasi manus altera. Pollici vero vicinus, nudus et sine tuitione alterius oppositi videbatur ; nam pollex ita inferior est ut vix radicem ejus excedat. Medium et minimum vitaverunt, inquit, ut ineptos, alterum magnitudine, brevitate alterum. Et electus est qui ab utroque clauditur et minus officii gerit, et ideo servando annulo magis accommodatus est. Hæc sunt quæ lectio pontificalis habet. Unusquisque, ut volet, etruscam vel ægyptiacam opinionem sequatur. (Aurel. Macrobii, *in Somnium Scipionis*, lib. II, ejusdem *Conviviorum Saturnalium*, lib. VII, édition de Henri Estienne, p. 553.)

(2) Causam esse hujus rei, Appion in libris ægyptiacis hanc dicit, quod insectis apertisque humanis corporibus ut mos in Ægypto fuit, quas Græci ἀνατομὰς appellant, repertum est nervum quemdam te-

encore ; mais, au lieu d'un nerf, il désignait une veine, ce qui, quoique contraire aux véritables données de la science, pourrait paraître moins invraisemblable. On lit au livre XIX de ses *Étymologies*, chap. XXXII : « Les hommes commencèrent d'abord par porter l'anneau au quatrième doigt de la main gauche, en commençant à compter par le pouce, parce qu'il y a dans ce doigt une *veine* qui va directement au cœur. Ils pensèrent, pour cette raison, devoir le marquer et l'orner d'un insigne particulier (1). » Dans son traité des *Offices ecclésiastiques*, Isidore dit la même chose en parlant spécialement de l'anneau nuptial des chrétiens (2).

Long-temps, comme le rappelle le même auteur, et comme nous venons également de le lire dans Macrobe, les hommes ne portèrent pas plus d'un anneau. On n'a pas oublié que les femmes ne devaient probablement aussi en porter qu'un seul ou que deux tout au plus. Le luxe faisant chaque jour de nouveaux progrès, on en vint successivement jusqu'à mettre des bagues à presque tous les doigts. C'est ce que nous lisons encore dans Pline : « Primitivement on portait la bague au doigt, appelé annulaire. On en orna ensuite le doigt index, même celui des statues des dieux. Plus tard, on en mit au petit doigt. En Gaule et en Bretagne, rapporte-

nuissimum ab eo uno digito de quo diximus ad cor hominis pergere ac pervenire. (Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, liv. X, chap. X, folio 73 de l'édition de Josse Badius, *Traduction*, p. 332.)

(1) Annulos primum homines gestare cœperunt quarto a pollice digito, quod eo vena quædam usque ad cor pertingat, quam notandam ornandamque aliquo insigni veteres putaverunt. (Isid. Hispal., *Etymol.*, lib. XIX, cap. XXXII, t. LXXXII du *Cours de Patrologie* de M. l'abbé Migne, col. 701.)

(2) Isid. Hispal., *De ecclesiasticis officiis*, lib. XII, cap. XX, n°. 8; *Cours de Patrologie* de M. Migne, t. LXXXIII, col. 812.

t-on, l'on en mettait au doigt du milieu. De nos jours, ce doigt est le seul qui n'en porte jamais : tous les autres en sont chargés. On a même des bagues pour les articulations inférieures. Ainsi, quelques personnes en portent trois au petit doigt (1). »

Lucien, dans *Le Coq*, fait ainsi parler le savetier Mycile : « Il me semblait, en dormant, qu'Eucrate était mort sans enfants et m'avait fait son héritier. J'étais couvert de ses habits, je portais aux doigts *seize anneaux*, et j'ordonnais de préparer pour mes amis un splendide festin (2). »

Dans *Le Navire*, du même auteur, Timolaus exprime le désir d'avoir beaucoup d'anneaux, par la vertu desquels il pourrait conserver une santé brillante, être doué d'une force supérieure, plonger les autres dans le sommeil et faire une multitude d'autres choses au-dessus de la puissance humaine. Lycinus lui demande pourquoi un seul anneau ne lui suffirait pas pour tout cela, pourquoi il faut qu'il charge de bagues tous les doigts de sa main gauche. Il lui fait observer qu'elle ne pourrait pas même suffire à les porter toutes, et qu'il serait nécessaire que la main droite lui vînt en aide (3).

Voici une épigramme que Martial a faite sur Stella, son ami, épigramme où la louange se trouve jointe à une fine critique :

(1) Singulis primo digitis geri mos fuerat qui sunt minimis proximi : sic in Numæ et Servii Tullii statuis videmus. Postea pollici proximo induere etiam deorum simulacris ; dein juvit et minimo dare. Galliæ Britanniæque medio dicuntur usæ. Hic nunc solus excipitur : cæteri omnes onerantur, atque etiam privatim articuli minoribus aliis. Sunt qui tres uni minimo congerunt. (*Histoire naturelle* de Pline, liv. XXIII, chap. VI, p. 18 du tome XIX de l'édition de Panckoucke.)

(2) Lucien, *Œuvres complètes*, édition in-folio de Bourdelot. Paris, 1615, p. 712

(3) Id., *Ibid.*, p. 948.

Sardonichas, smaragdos, adamantas, jaspidas uno
 Versat in articulo Stella, Severe, meus,
Multas in digitis, plures in carmine gemmas
 Invenies : inde est hæc, puto, culta manus.

« Stella que j'aime, Sévère, porte à une seule et même phalange des sardoines, des émeraudes, des diamants, des jaspes. A ses doigts, tu trouveras une multitude de pierres précieuses, mais tu en trouveras plus encore dans ses vers. » Voilà, je pense, ce qu'on peut appeler une main élégante (1).

Dans une autre épigramme, celle contre Marianus, le poète dit, d'un homme qui se montrait trop prévenant envers la femme de celui-là :

Per cujus digitos currit levis annulus omnes.

« Chacun de ses doigts est entouré de bagues légères (2). »

Horace dépeint Priscus comme un homme flottant dans l'incertitude et tantôt saisissant le bien, tantôt s'abandonnant au mal ; il nous le montre portant souvent *trois anneaux*, mais quelquefois aussi n'en ayant pas même un seul à la main gauche et changeant de robe d'heure en heure.

Sæpe notatus
Cum tribus anellis, modo læva Priscus inani
Vixit inæqualis, clavum ut mutaret in horas (3).

Dans ses *Questions naturelles*, liv. VII, chap. XXXI, Sénèque adresse aux hommes de son temps ce reproche : « Nous

(1) *Œuvres de Martial*, épigramme XI du livre V[e]., édition de Panckoucke, t. II, p. 100.

(2) *Œuvres de Martial*, épigramme LXI du livre V, vers 5, p. 158 du tome II, édition de Panckoucke.

(3) Horace, satire VII[e]. du livre II, vers 8[e]., p. 175 du t. II des *Œuvres complètes*, édition de Panckoucke. Paris, 1832.

avons vaincu les femmes en toilette : nous autres hommes, nous nous parons de couleurs que les dames abandonnent aux courtisanes. Une allure molle et vacillante suspend en quelque sorte notre pied. Nous ne marchons plus, nous allons. *Des anneaux parent nos doigts ;* sur chaque phalange, brille une pierre précieuse. Chaque jour, nous songeons au moyen d'outrager en nous-mêmes notre sexe dont nous ne pouvons nous détacher (1). »

Les auteurs, dont nous venons d'invoquer le témoignage, ne font pas spécialement mention du *pouce ;* mais il est certain que quelquefois on a porté également des anneaux à ce doigt. L'historien Capitolin (chapitre VIe.) rapporte, en effet, que l'empereur Maximin avait le pouce si gros, qu'il y mettait pour bague le bracelet de sa femme.

En Gaule et en Bretagne, comme on vient de le rappeler, c'était au doigt du milieu que se plaçait l'anneau ; mais Pline qui nous l'a appris, ne nous dit pas si c'était au doigt du milieu de la main droite ou au doigt du milieu de la main gauche.

La persuasion où l'on était qu'il existait un nerf ou une veine allant directement de l'avant-dernier doigt de la main gauche au cœur, semblait ne devoir pas laisser d'incertitude sur la place que devait occuper l'anneau nuptial, emblème de l'amour mutuel des époux : aussi, est-ce assez généralement à ce doigt que, même chez les chrétiens, les femmes l'ont porté autrefois. Les indications données sur ce point par saint

(1) Muliebres munditias antecessimus, colores meretricios matronis quidem non induendos, viri sumimus. Tenero et molli ingressu suspendimus gradum : non ambulamus, sed incedimus. Exornamus annulis digitos : in omni articulo gemma disponitur. Quotidie comminiscimur, per quæ virilitati fiat injuria, aut traducatur, quia non potest exui. Sénèque, *Questions naturelles*, livre VII, chap. XXXI, p. 506 du t. VIII, des *Œuvres complètes*, édition de Panckoucke. Paris, 1833.

publiquement l'avoir à la main droite, en signe d'une pleine et entière chasteté (1). »

Il est certain qu'autrefois il n'y avait pas non plus de règles aussi fixes qu'aujourd'hui sur la place que devait occuper *l'anneau épiscopal*. En effet, Jean d'Imola (2), Sylvestre (3), Pierre Grégoire (4) et plusieurs autres canonistes des XVe. et XVIe. siècles veulent qu'il soit mis, comme l'anneau nuptial, à *l'avant-dernier doigt de la main gauche*. D'un autre côté, Jean-Étienne Duranti, qui mourut en 1589, assure, dans son Traité *De ritibus Ecclesiæ catholicæ*, que l'usage généralement reçu était de le placer à l'*index de la main droite*. Il approuve cet usage, en faisant remarquer qu'avec l'index de la main droite on fait signe de garder le silence, et qu'en donnant l'anneau aux évêques, l'Église leur recommande la réserve et la discrétion (5). M. l'abbé Bourrassé, dans son *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, nous apprend qu'une des verrières de l'église métropolitaine de Tours, peinte à la fin du XVe. siècle, montre un évêque, en costume épiscopal complet, portant ainsi l'anneau à l'index de la main droite (6).

Les prescriptions du pontifical romain de Clément VIII et d'Urbain VIII pour *les abbés* sont conformes à celles qui

(1) Ad differentiam gradus episcopalis, ubi annulus in signaculum integræ et plenæ castitatis in dextera manu publice est portandus. (Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IX, art. 5, ord. 3, p. 618.)

(2) Imola, in caput *Clerici* quod decimum quintum est tituli : *De vita et honestate clericorum*, lib. III *Decretal*.

(3) Sylvester, verbo INDIGENTIA, n°. 10, et verbo EPISCOPUS, n°. 1.

(4) Petrus Gregorius. *Syntagmatum*, lib. XV, p. 2, n°. 39.

(5) Duranti, *De ritibus Ecclesiæ catholicæ*, lib. II, cap. IX, n°. 37, p. 340, édition de Cologne, 1692.

(6) Bourrassé, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, faisant partie de l'*Encyclopédie catholique* de M. Migne, t. Ier., au mot ANNEAU.

concernent les évêques. Il veut que l'anneau leur soit mis au *doigt annulaire de la main droite : Et annulum in digitum annularem dextræ manus abbatis immittit (Pontifex)* (1).

Il en est de même pour *les religieuses.* L'évêque, d'après ce pontifical, doit encore, dans la cérémonie de leur consécration, leur mettre la bague à *l'avant-dernier doigt de la main droite : Et mittens annulum ipsum digito annulari dextræ manus virginis desponsat illas Jesu Christo* (2).

Chez les Romains, ceux qui avaient le droit de porter des anneaux d'or les quittaient quelquefois dans *les calamités publiques,* et lorsque la dignité du corps auquel ils appartenaient paraissait compromise ou méconnue. On se rappelle qu'après la défaite de Caudium les sénateurs déposèrent leurs bagues d'or pour exprimer leur profonde tristesse, et que les patriciens appartenant au sénat en firent autant, en signe de mécontentement, lorsque Cn. Flavius, fils de l'affranchi Annius, fut nommé édile curule, au préjudice de Petelius et de Domitius, concurrents issus de parents consulaires.

On s'abstenait aussi de porter des bagues précieuses dans les *funérailles.* On lit dans la *Vie d'Auguste*, écrite par Suétone, que le sénat se montra jaloux de célébrer avec splendeur les funérailles de ce prince, et que l'on proposa de substituer dans cette circonstance, en signe de deuil, des anneaux de fer aux anneaux d'or (3).

Les *suppliants* déposaient leurs anneaux pour se rendre

(1) *Pontifical romain,* avec le Commentaire de Catalan, édition de Leroux et Jouby. Paris, 1850, tit. XVI, § 18, t. I, p. 461.

(2) *Pontifical romain,* même édition, tit. XIX, § 17, t. I, p. 349.

(3) Alii exsequiarum die ponendos annulos aureos, ferreosque sumendos censuerunt. (Suétone, *Vie d'Auguste,* chap. VI, t. I, p. 304, édition de Panckoucke. Paris, 1830.)

favorables, par cette marque de soumission et de tristesse, ceux de qui ils désiraient obtenir quelque grâce signalée. Les censeurs C. Claudius Pulcher et Titus Semphronius Gracchus avaient été cités devant le peuple par le tribun P. Rutilius, comme coupables d'un crime d'État. Claudius était déjà condamné par huit des douze centuries des chevaliers et par plusieurs autres de la première classe, lorsque tout à coup les principaux personnages de la République, *déposant leurs anneaux d'or* en présence de la multitude, prirent des habits de deuil et, dans cet appareil, supplièrent le peuple en faveur des accusés (1). Mais ce fut, dit-on, la fermeté de Titus Gracchus qui eut le plus de pouvoir sur les esprits. Aux cris poussés de tous côtés par le peuple qu'il n'avait rien à craindre pour lui, il jura solennellement d'accompagner en exil son collègue s'il était condamné, sans attendre qu'on eût prononcé sur son propre sort. Cependant Claudius courut un très-grand danger et il ne manqua pour sa condamnation que le suffrage de huit centuries. Claudius absous, le tribun du peuple déclara qu'il renonçait à toute poursuite contre Gracchus (2).

Valère-Maxime, dans ses *Faits et paroles mémorables*, au n°. 3 du chapitre Ier. du livre VIIIe., qui a pour titre *Des jugements publics*, rapporte le trait suivant où cette attitude humiliée du suppliant et ces marques de profonde tristesse eurent un succès plus certain auprès des juges. « A. Gabinius (an de Rome 699), au moment où l'indignation publique appelait sur sa tête la flétrissure et l'infamie, fut accusé et

(1) Prior Claudius causam dixit : et quum ex duodecim centuriis equitum octo censorem condemnassent, multæque aliæ primæ classis, extemplo principes civitatis in conspectu populi, annulis positis, vestem mutarunt, ut supplices plebem circumirent. (Tite-Live, livre XLII, chap. XVI, p. 60 du tome XVII de l'édition de Panckoucke.)

(2) Tite-Live, *Ibid.*

traduit devant l'assemblée par C. Memmius. Il semblait perdu sans ressource. L'accusation triomphait sur tous les points; la défense reposait sur des arguments trop faibles pour faire impression : les juges prévenus, animés de colère, désiraient ardemment la punition de l'accusé. Le malheureux n'avait plus devant les yeux que l'image du licteur et de la prison, lorsqu'un bienfait de la fortune vint, contre son attente, dissiper tout cet aspect sinistre. Sisenna, fils de Gabinius, n'écoutant que sa frayeur, courut se précipiter en suppliant aux pieds de Memmius, cherchant quelque adoucissement à la tempête à la source même d'où avait éclaté toute la fureur de l'orage. Le superbe vainqueur le repoussa d'un air farouche et le laissa quelque temps prosterné par terre, *l'anneau arraché du doigt,* avec les marques de la plus vive affliction (1). Tel fut l'effet d'un pareil spectacle: le tribun Lælius, de concert avec son collègue, fit mettre Gabinius en liberté, et l'on donna aux hommes cette salutaire leçon : qu'il ne faut jamais ni abuser insolemment de ses avantages, ni se laisser aussitôt décourager dans l'adversité (2).

On ne gardait pas ses anneaux aux doigts *lorsqu'on se mettait au bain ou qu'on allait se coucher*. Martial, dans son épigramme contre Charinus, tourne en ridicule cet homme luxueux qui, même dans ces circonstances, ne pouvait consentir à se séparer des bagues nombreuses dont ses mains étaient chargées :

(1) Filius namque Gabinii Sisenna, consternationis impulsu, ad pedes se Memmii supplex prostravit, inde totus impetus tempestatis eruperat: quem truci vultu a se victor insolens repulsum, excusso e manu annulo, humi jacere aliquandiu passus est. (Valère-Maxime, *Traits et paroles mémorables*, liv. VIII, chap. Ier., n°. 3, édition de Panckoucke, t. III, p. 108.)

(2) Valère-Maxime, *Ibid.*

Senos Charinus omnibus digitis gerit;
Nec nocte ponit annulos,
Nec quum lavatur; caussa quæ sit quæritis?
Dactyliothecam non habet.

« Charinus porte six bagues à chacun de ses doigts. Il ne quitte pas plus ces précieux bijoux la nuit qu'il ne les quitte au bain. Vous me demandez pourquoi? C'est, voyez-vous, qu'il n'a pas d'écrin (1). »

C'était, suivant plusieurs savants, une coutume assez généralement reçue chez les Romains, *d'ôter aux défunts, immédiatement après leur mort, les anneaux qu'ils avaient aux doigts,* et cela avec un certain cérémonial. Voici ce qu'a écrit à ce sujet D. Bernard de Montfaucon : « Une autre cérémonie était d'ôter aux défunts l'anneau du doigt, dès qu'ils avaient rendu l'âme, ce qu'on faisait non-seulement à ceux qui mouraient, mais aussi à ceux qui s'endormaient d'un profond sommeil et qui tombaient dans une espèce de léthargie. Par je ne sais quelle espèce de religion, dit Pline (livre XXXIII), on ôte les bagues à ceux qui s'endorment d'un profond sommeil et à ceux qui meurent : *Gravatis somno aut morientibus, religione quadam, annuli detrahuntur.* » On croit que c'est par rapport à cette coutume que Spartien dit, dans la *Vie* de l'empereur Adrien, qu'entre les marques de sa mort prochaine on remarqua que la bague où son image était représentée, tomba d'elle-même d'un de ses doigts: *Annulus in quo imago ipsius sculpta erat sponte de digito lapsus est.* Morestel croit qu'on ôtait les bagues à ceux qui venaient de mourir, de peur que les *pollinctores,* ou ceux qui avaient soin de laver et de préparer le corps, ne s'en saisissent. Ce qui

(1) *Épigrammes de Martial,* liv. XI, épigr. 59, édition de Panckoucke. Paris 1830, t. III, p. 367.

donne lieu de le croire, c'est que, lorsqu'on allait porter le corps sur le bûcher, on lui remettait l'anneau (1). »

Samuel Pitiscus, dans son *Lexique des antiquités romaines*, dit aussi la même chose, et il cite aussi Pline et Spartien (2).

Il faut reconnaître que ces preuves ne sont pas d'une grande valeur, car Spartien n'indique pas pourquoi, en voyant tomber l'anneau d'Adrien, on pensa que l'empereur allait mourir. Des motifs différents de ceux qu'on indique avaient pu faire considérer le fait comme l'indice d'une fin prochaine. Quant à Pline, il nous paraît avoir été mal interprété. En effet, le passage sur lequel on s'appuie est probablement celui que nous avons déjà reproduit au second chapitre de cette notice, au sujet des anneaux sigillatoires. Or, l'auteur ne veut pas parler dans cet endroit d'un usage reçu chez les Romains relativement aux morts, mais de la facilité qu'avaient les esclaves de commettre des vols, en se servant de l'anneau d'un maître qui venait de mourir ou qui était profondément endormi. Les mots *quadam religione* ne se trouvent pas dans le texte.

Si l'anneau était réellement ôté du doigt des défunts après leur mort, on le leur remettait ensuite lorsqu'on allait les porter sur le bûcher, ainsi que le pensent Pitiscus et Montfaucon. Dans l'élégie qui a pour titre *L'ombre de Cynthie*, la VIIe. du livre IV, Properce commence ainsi le récit de l'apparition de son amante :

Eosdem habuit secum quibus est elata capillos,
  Eosdem oculos, lateri vestis adusta fuit,
Et solitum digito beryllon adederat ignis
  Summaque lethæus triverat ora liquor.

(1) Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, t. V, 1re. partie, liv. Ier., chap. II, p. 5. Paris, 1732.

(2) Samuel Pisticus, *Lexicon antiquitatum romanarum*. Venise, 1719, t. Ier., au mot ANNULUS.

« Elle avait encore les mêmes yeux, la même chevelure que sur le lit funèbre ; mais ses vêtements étaient brûlés. La flamme avait dévoré le béril qui parait ses doigts, et l'onde infernale avait terni ses lèvres décolorées (1). »

(1) Properce, livre IV, élégie VII, vers 7, p. 312 de l'édition de Panckoucke. Paris, 1834.

(La suite au prochain numéro.)



CLASSIFICATION

DES MONUMENTS

ANTÉRIEURS A LA DOMINATION ROMAINE DANS LA GAULE.

NOTES

Extraites du procès-verbal d'une des séances du Congrès des Sociétés savantes de la rue Bonaparte,

Rédigé par M. Eugène DOGNÉE,

Membre de la Société française d'archéologie.

Quelles objections peut-on faire au système nouvellement exposé pour la classification des monuments et des objets antérieurs à la conquête de la Gaule par les Romains (âge de pierre, âge de bronze, âge de fer)?

Les déductions tirées de la distribution actuelle des dolmens et des tumulus, par les membres de la Commission de la Carte des Gaules, peuvent-elles être acceptées sans modifications?

La question ainsi conçue, inscrite au programme de la session du Congrès des Délégués qui vient de se clore en mars à Paris, a donné lieu à une intéressante discussion consignée dans le procès-verbal de la séance du 16 mars, présidée par M. le comte de Montalembert. Nous allons reproduire un fragment de ce procès-verbal, dont la rédaction avait été confiée à M. Eugène Dognée, un des secrétaires-généraux de la session :

M. de Caumont expose rapidement l'état de la question et les motifs qui l'ont fait soumettre aux délibérations du Congrès. La Commission organisatrice du Congrès n'a pas voulu attaquer les travaux remarquables de la Commission de la Carte des Gaules, mais un appel a été fait par cette Commission elle-même aux Sociétés savantes pour réunir la plus grande somme possible de faits et d'observations propres à éclairer les nombreuses questions soulevées par l'étude des monuments primitifs de la Gaule. D'autre part, diverses Sociétés départementales ont demandé que ces questions fussent discutées au sein du Congrès, afin de rectifier certains faits allégués à l'appui des conclusions de la Commission de la Carte ; c'est donc pour répondre au désir de ces Sociétés, et de la Commission elle-même, que le Congrès va examiner des faits de nature à élucider quelques points de ces intéressantes questions.

M. de Caumont regrette vivement l'absence de l'un des membres les plus distingués de la Commission de la Carte des Gaules, M. A. Bertrand qui a fait hommage au Congrès de ses savantes publications, et dont les recherches permettent aujourd'hui de préciser l'état de la question scientifique. M. de Caumont résume, comme suit, les principaux points de cette question :

Les monuments primitifs de la Gaule, connus sous le nom de monuments celtiques, ont été il y a long-temps déjà, l'objet des investigations des archéologues et ensuite de l'académie qui avait pris le nom d'académie celtique et qui est devenue la Société impériale des antiquaires de France ; pendant plusieurs années, cette Société a publié des recherches sur ces monuments. Lorsque la Société se transforma en élargissant le cercle de ses études, les monuments de l'époque primitive dite *celtique* furent un peu délaissés et les antiquités du

moyen-âge devinrent le thème favori de l'érudition. Depuis quelques années cependant, on est revenu à l'étude des monuments primitifs de la Gaule.

La Société française d'archéologie, dont les Congrès se réunissent successivement, depuis trente ans, sur des points divers de la France, avait déjà pu, grâce aux indications recueillies dans de nombreuses enquêtes, grouper une foule de détails précieux sur les dolmens et les tumulus, et en tirer quelques données. Elle avait reconnu que les dolmens ne sont que le caveau central, la crypte sépulcrale d'un tumulus dénudé; en outre, elle avait constaté une série de faits propres à faciliter l'étude de ces débris antiques de la civilisation primitive de la Gaule. Le Comité fondé au Ministère de l'Instruction publique a recueilli d'autres faits, et ces données ont permis à la Commission de la Carte des Gaules de résumer les découvertes fournies par toutes ces recherches.

Dans un savant mémoire, M. A. Bertrand pose des principes déduits de ces données. Il admet, comme presque tout le monde aujourd'hui, que les dolmens n'ont jamais été des autels, mais qu'ils sont des tombeaux. On croyait que ces monuments étaient disséminés sur tout le sol de la France, et que si on ne les retrouvait pas partout, c'est que le cours des siècles les avait renversés sur divers points, ou que les habitants, manquant de matériaux de construction, les avaient détruits pour bâtir avec leurs débris. M. A. Bertrand affirme, au contraire, que la France centrale est complètement dépourvue de ces monuments; qu'il n'y a même de dolmens proprement dits que dans l'ouest de la France, et que le caractère distinctif des tumulus dans cette région est d'offrir, dans la partie centrale, le caveau funéraire en forme de dolmen. Rapprochant ces faits des considérations émises par M. Amédée Thierry sur les races celtiques, M. A. Bertrand déduit de ces prémisses, que la région où l'on éleva des dolmens et des

tumulus n'est pas celle où subsistaient les Celtes, la race pure et primitive, mais qu'elle avait été peuplée par une race mêlée aux tribus envahissantes du Nord. Les envahisseurs auraient importé leur mode antique de sépulture, et il en résulterait que la dénomination de « *celtiques* », attribuée à ces monuments, serait tout-à-fait erronée. En outre, les tumulus de l'est de la Gaule, ne présentant pas de cavité centrale et offrant des corps déposés sur une simple couche d'argile, seraient la trace d'une autre race. De là, selon M. Bertrand, deux zones: l'une à l'ouest, l'autre à l'est de la France. Les peuplades qui sont venues élever les dolmens de l'ouest seraient des tribus parties du Nord, où l'on retrouve des bâtisses funéraires tout-à-fait analogues, selon les recherches savantes de M. Worsaë et des antiquaires scandinaves et danois. Les tumulus de l'est, au contraire, auraient été amoncelés par des peuples d'origine germanique. Enfin, le centre de la France, vierge de ces monuments, aurait continué à être habité par la race celtique, restée pure de tout mélange étranger et, par suite, n'ayant pas adopté ce mode de sépulture. — Tel est, dans un résumé forcément écourté, le système défendu par M. A. Bertrand, dans son mémoire couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Un autre fait très-intéressant est encore invoqué par M. A. Bertrand, dont les théories ont été suivies par la Commission de la Carte des Gaules. Le long des grands fleuves qui se trouvaient sur le parcours de la grande voie commerciale des Celtes, mentionnée par Strabon (le Rhône, la Saône et la Seine), on ne retrouve ni dolmens, ni tumulus: ce serait une nouvelle confirmation en faveur de l'opinion qui nie l'origine celtique de ces monuments.

Ces idées neuves et savamment déduites laissent cependant subsister quelques difficultés, continue M. de Caumont. D'abord, ces limites géographiques, assignées à la partie

centrale et purement celtique de la Gaule et aux deux zones, l'une germanique, l'autre septentrionale, sont-elles bien exactes, bien précises dans tous les détails de leurs tracés? En examinant le fondement même de cette théorie, il est des faits invoqués à l'appui du système que contredisent des Sociétés savantes de quelques départements. Les données sur lesquelles M. A. Bertrand et les membres de la Commission de la Carte des Gaules devaient baser leurs études ne pouvaient, malgré le zèle le plus consciencieux, être fournies que par des assertions, des traditions fidèlement recueillies, telles qu'elles ont été transmises, mais dont l'exactitude originaire peut être discutée; et aujourd'hui que, grâce à de nouvelles études, la lumière s'est faite sur ces questions, on peut les discuter plus exactement. De là, les rectifications de faits parvenues au Congrès, et dont l'examen peut aider à l'accomplissement du travail entrepris par les membres de la Commission de la Carte des Gaules. Examinons donc brièvement ces critiques :

D'abord, la zone des tumulus avec loge et des dolmens a été divisée en deux classes : les monuments où l'on n'a retrouvé que des objets en pierre, ceux dans lesquels le bronze apparaît pour instruments, armes, etc. De là, a-t-on dit, deux époques distinctes : l'âge de pierre et l'âge de bronze. Cette distinction n'a pas été admise par plusieurs Sociétés, qui la regardent comme peu fondée.

La Société polymatique du Morbihan nous a fait parvenir des notes d'autant plus précieuses, qu'elles sont le résultat d'observations recueillies avec le plus grand soin dans un des départements les plus riches en antiquités celtiques.

Nous allons les reproduire textuellement :

Si on s'attache à ne considérer que les monuments dits celtiques du Morbihan, là où ils sont à la fois plus nombreux et

mieux conservés, c'est-à-dire sur nos côtes, en écartant tous les faits suspects pour ne s'appuyer que sur des observations bien authentiques et sur des résultats incontestablement acquis, on est amené à s'arrêter aux propositions suivantes :

I. — Les monuments de l'Armorique primitive, étudiés principalement sur les côtes du Morbihan, se présentent sous trois formes :

1°. Les *dolmens découverts*, avec ou sans galerie ;

2°. Les *dolmens couverts* ou *tumulaires*, avec ou sans galerie ;

3°. Les *menhirs*.

En dehors de ces trois formes, les observations ne sont ni assez nombreuses, ni assez complètes, ni assez sûres pour permettre d'établir des affirmations positives sur d'autres monuments, tels que les temènes, les enceintes, les pierres branlantes, les pierres à bassins, les prétendus oppida, etc.

II. — Les *dolmens découverts*, les *dolmens tumulaires* et les *menhirs* semblent se rapporter au système religieux d'une même race et être contemporains. Rien ne permet de supposer que l'un soit plus ancien que l'autre, ou appartienne à un peuple différent.

La division de M. Worsaë des monuments pré-celtiques ou de l'âge de pierre (dolmens), et des monuments celtiques ou de l'âge de bronze (tumulus), *n'est pas applicable aux monuments primitifs du Morbihan.*

III. — Les dolmens découverts ne sont pas des autels, mais des constructions funéraires destinées à des sépultures.

La plupart des dolmens, sinon tous, paraissent avoir été primitivement enfouis sous des tombelles.

Les dolmens étant ainsi considérés comme des tombeaux incomplets, ou ruinés ou violés antérieurement, on conçoit qu'il faille apporter la plus grande réserve quant aux inductions à tirer des résultats obtenus par des fouilles.

Cependant, quand les dolmens sont demeurés à peu près intacts, les objets qu'ils renferment ne sont pas différents de ceux qu'on rencontre dans les *dolmens tumulaires*. — Les indices de sépulture par incinération sont les plus communs.

IV. — Les *dolmens couverts* ou *tumulaires* (tumulus) sont des monuments funéraires comme les précédents, dont ils ne diffèrent que parce qu'ils constituent des tombeaux complets, non ruinés, et le plus ordinairement non fouillés.

V. — Dans les *dolmens tumulaires*, les deux formes de sépulture sont indistinctement adoptées, sans qu'on soit en droit d'en rien inférer sur l'âge relatif des tombeaux.

La sépulture par *incinération* s'est rencontrée plus fréquemment que la sépulture par *inhumation*, dont nous ne connaissons jusqu'ici qu'un exemple authentique (Tumiac).

(Cette observation est opposée à celle de M. Bertrand, qui prétend que les chambres funéraires des tumulus de l'Ouest renferment plus souvent des corps *ensevelis* que des corps *incinérés.*)

VI. — Dans aucun de nos *dolmens tumulaires*, vierges de fouilles antérieures, on n'a trouvé trace d'instruments ou d'ornements en bronze ou en fer. (Cette proposition, vérifiée par toutes nos fouilles de tumulus à dolmens, est en contradiction formelle avec les assertions de M. Worsaë et celles de M. Alex. Bertrand : le premier, qui range les tumulus dans l'âge de bronze ; et le second, qui avance que, sous les tumulus à dolmens de l'Ouest, on rencontre en *grande majorité* des objets en bronze.)

VII. — Deux fois seulement on a extrait, des dolmens, des ornements *en or :* deux *petites viroles en or*, trouvées par M. de Keranflech sous le dolmen de Klagat (Carnac), et deux colliers ou carcans en or, découverts par M. Le Bail sous l'*allée couverte* de Plouharnel. Les viroles ayant été recueillies sous un dolmen non couvert, et les colliers sous une galerie dont les fouilles ont été aussi mal conduites que mal relatées, rien ne prouve que ces monuments étaient intacts, et partant, il est prudent de mettre un point de doute : l'urne funéraire et les colliers de Plouharnel ayant pu être surajoutés à la sépulture primitive, à laquelle le dolmen était destiné.

VIII. — L'examen anatomique des ossements humains contenus sous les *dolmens tumulaires* démontre qu'ils appartiennent à

une race dont la stature n'est pas sensiblement différente de celle des races actuelles.

IX. — Jusqu'à preuve contraire, rien dans l'inspection de nos dolmens, rien dans les résultats des fouilles, rien dans l'étude des objets qui accompagnent la sépulture, ne révèle les sacrifices de victimes humaines, admis trop gratuitement par les partisans des dolmens-autels.

X. — Dans aucun dolmen tumulaire on n'a rencontré d'*armes*, ni d'ustensiles en corne, en os ou en ivoire.

Les attributs ordinaires et en quelque sorte sacramentels de la sépulture sont : des *celtæ* en jade, en trémolithe compacte, en grès ; — des lames de silex ; — des grains et des pendeloques de jaspe, d'agate, de serpentine ; — des pendeloques en schiste ; — des rondelles discoïdes, etc.

XI. — Les menhirs comprennent :

1°. Les *peulvans isolés ;*

2°. Les *alignements ;*

3°. Les *cromlechs.*

Tous ces dérivés du menhir sont probablement des monuments d'une signification non moins importante que les dolmens : comme eux, sans doute, ils dépendent d'un même système religieux.

Jusqu'ici, les fouilles faites dans le Morbihan n'ont pas démontré que les menhirs soient effectivement des monuments funéraires.

Tout au plus est-on en droit de considérer comme cippe funèbre le menhir qui surmonte la tombelle de Curcumy-en-Carnac.

Telles sont les réponses habilement formulées par M. de Closmadeuc, au nom de la Société polymatique.

Les antiquaires de la Loire-Inférieure n'ont pas fait de réponse à la question et désirent l'étudier encore : un d'eux pourtant, qui est un des plus notables de ce département, trouve dans la nouvelle manière d'envisager les choses beaucoup de spéculations en dehors des données historiques ; un

système préconçu, auquel on fait plier les observations. Selon lui, on affirme beaucoup plus qu'on ne prouve ; on groupe assez arbitrairement ses monuments, afin d'arriver à des populations aborigènes qu'on *suppose.* Pour cela, on tranche et on décide, parmi les monuments primitifs, ceux qu'on veut reconnaître pour celtiques et ceux qu'on veut être *préceltiques;* on ne donne, d'ailleurs, aucun motif suffisant de cette distinction.

Le département de la Vienne est riche en dolmens et en tumulus, décrits dans le bel ouvrage de M. de Longuemare, sur le pays des Pictons. Cet honorable savant nous a fait parvenir une note écrite dont voici quelques passages ; elle résume les opinions de la Société des Antiquaires de l'Ouest :

1°. Les ossements enfouis sous les dolmens, et disposés par couches superposées que séparent des lits de pierre, sont trop nombreux dans ces chambres sépulcrales si basses pour n'y avoir pas été déposés à diverses reprises, et lorsque les premières couches étaient déjà affaissées. En outre, le couloir de pierre qui donnait issue à ces chambres, au-dehors de la tombelle qui les recouvrait, témoigne que les survivants s'étaient réservé la facilité de s'introduire dans ces tombes.

Les dolmens seraient donc des sépultures de familles ou de tribus.

L'existence du couloir facilitant toujours l'accès de ces tombeaux, il est évident, à nos yeux, qu'ils sont l'œuvre, non de colonies errantes, mais de peuplades stationnaires.

2°. Il n'a jamais été rencontré, à notre connaissance, sous les dolmens et tumuli de la contrée, d'armes ni d'objets quelconques en métal, mais seulement en silex, en jaspe, en quartz et en os. Les principaux de ces objets sont des haches, pointes de flèches, couteaux tranchants ou barbelés en dents de scie, os affilés comme des aiguilles à faire des filets, perles percées en pierre ou articulations d'encrines (*Apiocrinites rotundus*), poteries noires grossières et mal cuites. — On ne saurait nous objecter que les dolmens ont été fouillés à plusieurs reprises;

car, d'une part, il serait bien étrange que, dans toutes nos fouilles récentes comme dans celles faites antérieurement par nos confrères, MM. Lecointre, Mauduyt, de Boismorand, etc., nous n'ayons jamais trouvé dans la terre, si prodigieusement mêlée d'ossements de nos dolmens, aucun objet en métal dont la mince valeur n'aurait pas tenté les chercheurs de trésors qui nous avaient précédés.

D'autre part, on verra dans mon Rapport à la Société que nous avons réellement fouillé des parties intactes de dolmens, celles qui avoisinent les supports, et que leur position dans cette étroite enceinte avait préservées d'une fouille, restreinte aux parties centrales seulement. Eh bien! dans les angles et contre les supports, les crânes, les vases et les haches qui les accompagnaient étaient encore protégés par les pierres plates qui séparaient les couches de squelettes, et nous n'y avons pas trouvé de métal. La tombelle de Brioux, fouillée par M. Brouillet, n'en a pas offert, non plus que celle d'Antigny à M. de Boismorand, ni celle de Ponçay au docteur de La Tourette, ni le dolmen de la Bassetière, près Lussac, au général de L'Admirault; c'est là un fait que, pour le Poitou du moins, rien, à notre connaissance, n'est venu contredire.

La Société archéologique de Touraine est assez disposée à admettre la distinction radicale, établie par M. Alexandre Bertrand, entre les tumulus de l'ouest et ceux de l'est de la France; mais elle pense qu'une affirmation de cet écrivain, relative à la distribution géographique des dolmens, doit être modifiée.

M. Alexandre Bertrand dit, en effet, dans son Mémoire : « Il est à noter que la rive droite de la Loire tout entière est privée de dolmens. »

Or, sans compter ceux qui ont sans doute été détruits, nous voyons encore en Touraine, sur cette rive droite de la Loire, le dolmen ou allée couverte de St.-Antoine-du-Rocher, qui est sans contredit le plus considérable et le plus beau de

notre province ; nous y trouvons encore les dolmens de Beaumont-la-Ronce, de Vaujours, près Château-la-Vallière, de Restigné, de Chançay, de Bourgueil, de Neuillé-le-Lierre, de Marcilly-sur-Maulne, ainsi que les menhirs de Lez à Cangey, et de La Grange-St.-Martin près Neuillé-Pont-Pierre.

Sans doute, les monuments de ce genre sont encore plus nombreux au sud de la Loire ; mais les exemples précédents suffisent pour prouver que l'affirmation de M. Alexandre Bertrand est trop générale et trop absolue.

La Société française d'archéologie a signalé depuis longtemps de beaux dolmens qui existent entre Vendôme et Blois, à la Chapelle-Vendômoise, tout près de la grande route. Il en existe aussi dans le Pays-Chartrain ; on en a signalé dans le Loiret. M. de La Peyrouse, président de la Société de l'Aube, indiquera tout à l'heure des dolmens dans l'Aube et dans la Côte-d'Or.

Si nous quittons le Nord pour le Midi, nous verrons les tumulus à caveau central en certain nombre dans le département de l'Aveyron. Quelques-uns même ont offert, à l'extérieur, des cercles de pierre qui en dessinent le contour. On cite aussi des dolmens dans l'Aude (1) et même dans le Gard.

Nous pourrions encore fournir d'autres mentions de dolmens dans des départements regardés par M. Bertrand comme n'en ayant pas.

La région centrale, dans laquelle les dolmens et les tumulus à caveau central seraient inconnus, se trouve donc restreinte, et les limites tracées par M. Bertrand devraient être modifiées.

Beaucoup d'autres lettres du dossier que je dépose sur le bureau renferment des assertions qui confirment cette conclusion.

(1) Voir le *Catalogue du musée de Narbonne*, par M. Tournal.

La Société d'émulation du Doubs a présenté sur le système de M. Bertrand quelques observations que je n'ai pas à rappeler ici, parce qu'elles ont été publiées dans le *Bulletin monumental,* où on pourra les trouver ; mais je reçois à l'instant même une lettre de M. le colonel de Morlet, de Strasbourg, membre de l'Institut des provinces, qui prouve que si les tumulus de l'est sont, en général, dépourvus de dolmens ou de loges en pierre à leur centre, il existe des exceptions à ce fait général. Je vais laisser parler M. le colonel de Morlet :

Nous venons de faire près de Mackwiller, dit-il, une découverte bien remarquable : un tumulus renfermant au centre un petit dolmen entouré de deux cercles de grosses pierres entre lesquels se trouvent des tombes, disposées parallèlement et orientées de l'est à l'ouest (Voir la planche suivante).

Les tombes renfermaient non pas des squelettes, mais des linéaments qui annonçaient que les ossements avaient été décomposés. — L'emplacement des squelettes était bien marqué par des colliers et des bracelets en bronze, dont la plupart étaient couverts de dessins gravés, semblables aux torques et bracelets gaulois que l'on voit dans la plupart des musées.

Autour du tumulus se trouvaient deux autres tumulus qui ne renfermaient ni le dolmen ni les cercles de pierre, mais seulement des tombes.

La découverte de ces monuments est due au zèle infatigable de M. Ringel, pasteur à Diemeringen, membre de la Société française d'archéologie.

Ici se termine mon rôle de rapporteur, a dit M. de Caumont. Maintenant la discussion peut s'établir, mais l'enquête n'est pas complète ; elle sera continuée. Dès ce moment, on voit qu'il y a des modifications à apporter dans le système de la Commission de la Carte des Gaules : nous livrons ces documents aux membres qui composent cette Commission.

COUPE DU TUMULUS SUR A—B.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES QUESTIONS PRÉCÉDENTES

ADRESSÉES AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

Par M. Henri MARTIN,

Membre de plusieurs Académies.

Le savant historien, M. Henri Martin, que le Congrès des délégués a été très-flatté de compter cette année au nombre de ses membres, a présenté, sur les questions précédentes, des notes que nous nous empressons de mettre sous les yeux des lecteurs du *Bulletin monumental*, persuadé qu'ils les liront avec le plus vif intérêt.

NOTE DE M. HENRI MARTIN.

Ne me trouvant pas encore suffisamment rétabli d'une extinction de voix pour exposer devant le Congrès les considérations que je désirais lui présenter sur les *monuments celtiques*, je vous demanderai la permission de résumer par écrit mes conclusions générales, en les appuyant sur une seule preuve de fait, le temps manquant pour essayer d'en développer d'autres.

Tout en accordant pleine justice au mérite et à l'utilité de la remarquable étude de M. Alexandre Bertrand, *Sur les mo-*

numents primitifs de la Gaule, étude couronnée par l'Académie des Inscriptions, et dont la partie positive restera la base de tout ce qu'on fera pour compléter la liste et la nomenclature de ces monuments, je dois dire que mes conclusions sont tout-à-fait opposées à la partie théorique de l'ouvrage de M. Bertrand, sur ce point essentiel : que les monuments appelés *menhirs*, *dolmens*, *cromlechs*, etc., seraient l'œuvre de peuples inconnus et disparus, antérieurs aux Celtes.

Mes conclusions sont celles-ci :

1°. Que le véritable âge de pierre, l'âge où vivaient les hommes dont M. Boucher-de-Perthes a retrouvé les grossiers instruments, n'a pas le moindre rapport avec l'âge des monuments de *pierre brute* ou *pierre vierge*, et lui est énormément antérieur ;

2°. Que les monuments de *pierre vierge* appartiennent à l'ère patriarcale ; que l'usage en a commencé, selon toute apparence, au centre de l'Asie, d'où cet usage a rayonné en diverses parties de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, à mesure de l'expansion des peuples sortis d'un berceau commun : les Celtes étaient un de ces peuples ;

3°. Que la Bible donne l'explication fort claire du sens de cet usage, opposé à celui des peuples *artistes*, comme les Égyptiens, etc. ;

4°. Que, dans l'occident et le nord de l'Europe, ces monuments appartiennent exclusivement aux Celtes, c'est-à-dire au groupe de populations d'origine plus ou moins mêlée, mais de famille ancienne, et enveloppées dans un même ensemble de formes sociales, de langues, de religions, que nous désignons par le nom de celtiques; lesquelles populations sont entrées en Occident vraisemblablement entre 25 et 20 siècles avant notre ère, c'est-à-dire dans un âge correspondant aux temps fabuleux de la Grèce pélasgique ;

5°. Que les *cromlechs* étaient les sanctuaires, les lieux d'assemblées religieuses, politiques et judiciaires des Celtes; que les dolmens et les grottes ou dolmens recouverts étaient leurs tombeaux, tombeaux remplacés dans certaines contrées, ou à certaines époques, par de simples tumulus; que les menhirs avaient des caractères divers et comportant des explications diverses; que c'étaient des *monuments* très-variés dans leur but; toutefois, chez les Celtes d'Irlande, d'Écosse, et plus ou moins ceux de Galles, les *menhirs* sont très-communément funéraires; ils ont gardé ce caractère jusqu'en plein moyen-âge chrétien : rien n'est plus fréquent que de voir des menhirs portant de purs symboles druidiques à côté de menhirs portant des symboles mélangés d'insignes chrétiens, puis enfin d'autres purement chrétiens.

J'arrive à une preuve directe de l'attribution aux Celtes des plus anciens monuments de pierre vierge.

Un certain nombre de ces monuments portent des figures symboliques, et c'est par ces monuments que nous touchons enfin aux secrets, ou du moins à quelques-uns des secrets de cette antiquité reculée. L'Irlande possède cinq ou six immenses monuments attribués aux *Tuatha de Danann*, ou druides primitifs des Gaëls; monuments analogues à nos buttes de Tumiac, de St.-Michel, à la grotte de Gavarinys, etc. Dans l'intérieur des allées couvertes et des chambres funéraires ensevelies sur les collines artificielles, les blocs, les dalles sont couverts de figures. Ces figures ont été gravées sur les pierres, avant que les pierres fussent posées, car elles tournent autour des pierres et se perdent dans les interstices; elles sont donc contemporaines des monuments. Or, ces figures, ce sont les enroulements, les disques pointillés, les losanges, les dents-de-loup, les stries, etc., qui constituent le style celtique, si connu de quiconque a un peu étudié ces questions. Cette sorte d'ornements se retrouve sur tous les objets

de provenance celtique, en tout temps et en tout pays : depuis ces pierres des grottes d'Irlande, qui remontent aux plus hautes antiquités des races celtiques et qui nous donnent ce qu'on peut croire le prototype, ou au moins les restes du premier âge, jusqu'aux plaques de bronze finement ouvrées des tombelles d'Alaise, ouvrages d'une époque voisine de la conquête romaine, et bien plus bas encore, jusque sur les armes et les ustensiles du moyen-âge gaëlique ou breton chrétien.

Je sais que M. de La Villemarqué a maintenant en main une preuve analogue, pour ce qui regarde les monuments figurés de la Bretagne française.

Avec ces preuves directes en main, est-il nécessaire d'insister sur l'extrême invraisemblance d'une hypothèse, qui attribuait à des peuples inconnus et disparus les monuments de l'Europe occidentale antérieurs aux Romains; tandis que le grand peuple qui a occupé l'Occident durant tant de siècles, le peuple gaulois, n'y aurait laissé aucun vestige notable de lui-même ?

Je viens maintenant au second objet de ma note :

En étudiant dernièrement, à Édimbourg, les monuments des *Pictes* avec le savant M. Skene, l'homme de l'Écosse le plus versé peut-être aujourd'hui dans les questions celtiques (disons, en passant, que ces monuments des Pictes consistent en une série de menhirs couverts de figures mythologiques, symboliques, historiques, partant des âges purement païens, pour arriver jusqu'aux rois d'Écosse et en plein moyen-âge); en examinant, dis-je, ces monuments avec M. Skene, il me parla d'un travail très-intéressant qu'il avait fait sur les dialectes celtiques d'Écosse et sur les noms de lieux dans les provinces autrefois occupées par les Pictes ; il y trouvait des formes et des racines particulières, quoique la langue de ce

peuple fût gaëlique. Cela nous conduisit à l'idée qu'on pourrait arriver, peut-être, à résoudre une question historique assez intéressante, celle de l'identité des Pictes et des Poitevins, si Messieurs les Antiquaires de l'Ouest, chez nous, voulaient bien chercher et réunir les éléments celtiques restés saisissables dans la topographie de l'ancien Poitou. Si les *lieux dits* du Poitou nous fournissaient les mêmes particularités, les mêmes racines spéciales que présentent les contrées de l'Écosse orientale, la question serait décidée affirmativement.



ANDILLAC ET LE CAYLA

(TARN),

Par M. le baron Edmond DE RIVIÈRES,

Membre du Conseil de la Société française d'archéologie.

Un jour du mois de décembre dernier, mon confrère et ami, le comte Raymond de Toulouse-Lautrec et moi, nous voulûmes voir les lieux aujourd'hui célèbres où vécurent Maurice et Eugénie de Guérin. La presse de Paris et de la province a déjà rendu à ces deux sympathiques mémoires un tribut unanime d'hommages et d'admiration. Parler des Guérin est chose téméraire après les pages éloquentes de MM. Sainte-Beuve, Georges Sand, de Pontmartin, du Breil de Marsan, Auguste Nicolas; après le *Pélerinage au Cayla* de M. Émile Vaïsse (1). Mais n'est-il point permis d'honorer, en en parlant, la littérature contemporaine? N'est-ce point faire de la bonne décentralisation que de décrire à ceux qui ne les ont point visités le vallon et le manoir solitaire où virent le jour ces génies chrétiens et méridionaux, le champ de repos qui a reçu leurs dépouilles mortelles? Je l'ai du moins cru ainsi, et les lignes suivantes sont le récit exact de mes impressions.

Quand on est sorti de la belle et riche plaine de Gaillac, le pays change complètement de physionomie. Ce sont des co-

(1) Toulouse, 1863; brochure in-8°.

teaux jadis couverts de forêts épaisses qui ont fait place à des champs cultivés ; l'herbe y est rare, et l'œil s'attriste à l'aspect monotone d'une terre blanchâtre. Les seules parties boisées sont celles où la culture aurait échoué, et les racines des vieux chênes s'enfoncent dans les fissures des rocs calcaires.

A Cahuzac, nous pénétrons dans la riante vallée de la Vère, au cours sinueux, planté d'arbres et bordé de vastes prairies. Laissant, à une petite distance la voie ferrée de Toulouse à Lexos, dont les gigantesques travaux ont mis à jour, l'année dernière, des vestiges de la domination romaine, nous suivons, pendant quelques minutes, le chemin qui mène au village de Vieux :

« Aujourd'hui j'ai été à Vieux visiter les reliques des saints et en particulier de saint Eugène, mon patron... (1) J'aime ces pélerinages, restes de la foi antique ; mais ce n'est plus le temps aujourd'hui de ces choses, l'esprit en est mort pour le plus grand nombre. On allait à Vieux en prière, on n'y va plus qu'en promenade. »

Sur la hauteur, à droite, s'élevait jadis la demeure des Verdun :

« Adieu, grand'tante que je viens de baiser morte ; adieu, dernier reste d'une génération d'aïeux, famille de Verdun, toute dans les tombes à présent et si dispersées (2) ! »

Bientôt nous tournons vers le nord, dans un étroit vallon arrosé par un petit ruisseau bordé de peupliers et de noyers. Après une montée assez raide, ombragée de chênes, quelques maisons en pierre blanche s'offrent à nos regards et nous saluons Andillac.

On arrive à l'église par une sorte de place allongée sur laquelle s'élève une croix de mission. La porte d'entrée, pro-

(1) Journal d'Eugénie de Guérin, p. 134 et 135.

(2) *Ibid.*, p. 370.

tégée par un auvent, offre dans ses moulures les caractères du commencement du XVIe. siècle ; un des vantaux possède un anneau et un verrou remontant à une époque reculée. Il faut descendre six marches pour arriver au pavé de l'édifice ; la cause en est due à la déclivité du terrain et puis au lent mais continuel exhaussement du cimetière, fait qui se reproduit dans tous les champs de sépulture.

L'église est pauvre et nue et ne possède qu'un mauvais plancher grossièrement peint ; le sanctuaire seul, qu'éclaire une fenêtre à plein-cintre trilobée, se fait remarquer par sa voûte aux nervures élégantes avec clef pendante et date du XVIe. siècle. Qu'elle est vénérable dans son dénûment cette cette église d'Andillac, où tous les jours Eugénie venait implorer pour son frère le Dieu qui console et fortifie ; où le frère et la sœur furent portés, à bien des années de distance, avant de reposer dans la tombe. Eh bien ! cette pauvre église, on songe en ce moment à la renverser pour en élever une nouvelle plus vaste, plus aérée. Adieu les souvenirs ! Adieu le parfum répandu sur ce vieux sanctuaire !

Ainsi que la plupart des églises rurales dans l'Albigeois, le clocher d'Andillac est formé d'une muraille terminée en pignon aigu percé de trois ouvertures. La cloche ne date que de 1838 ; elle porte ces mots :

J'APPELLE A LA PRIÈRE.

C'est celle dont la fonte inspire à Mlle. de Guérin les réflexions suivantes :

« Mélange religieux de joie, de deuil, de temps, d'éternité, berceaux, cercueils, ciel, Dieu : la cloche, qui annonce tout cela, me l'a mis dans l'esprit à présent. O ! surtout, surtout je pense quel premier glas elle sonnera ! Pour qui ? Je le marquerai. »

Elle disait vrai : une année à peine s'était écoulée que le

vase d'airain sonnait le glas de *celui qui était sa vie*, et dix ans après c'était pour Eugénie que ces funèbres tintements se faisaient entendre.

Quelle est cette porte qui s'ouvre devant nous au sortir de l'édifice sacré ? Ne foulons ce champ qu'avec respect : c'est ici la terre bénite, où les restes mortels de Maurice et d'Eugénie de Guérin dorment d'un glorieux sommeil dans l'attente de la résurrection. — La première tombe qui s'offre à nos regards est celle d'Eugénie, ornée de quelques fleurs vivaces et marquée d'une simple croix de bois peint. A l'intersection des croisillons, un cadre rond renferme une couronne de fleurs blanches et ces mots :

M[lle]
DE GUÉRIN
DÉCÉDÉE
LE 31 MAI
1848.

A quelques pas plus loin, s'élève un petit obélisque de marbre blanc, surmonté d'un globe et d'une croix de fer ; sur le socle, nous lisons la touchante inscription :

ICI REPOSE MON AMI
QUI NE FUT MON ÉPOUX
QUE HUIT MOIS. ADIEU
PIERRE GEORGE MAURICE
DE GUÉRIN DU CAYLA
NÉ LE 4 AOUT 1810
MORT AU CAYLA
LE 19 JUILLET 1839.

Tel est le monument élevé à Maurice de Guérin par sa veuve. Vingt-quatre années ont passé depuis, ternissant de noirs lichens la blancheur du marbre. Deux simples croix de

fer marquent les tombes de M. Erembert de Guérin et de M. de Guérin père. La famille est là réunie dans un petit espace, unie dans la mort comme elle le fut dans la vie.

Le cimetière d'Andillac s'étend au midi et à l'est de l'église; un mur peu élevé l'entoure et l'isole du chemin. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, le village offre un aspect tout moderne; nous avons cependant remarqué plusieurs maisons avec portes ou fenêtres en accolade. De l'ancien château d'Andillac, il ne reste pas même des ruines.

Mais la journée s'avançait et nous nous acheminâmes vers le Cayla. Après avoir descendu quelques instants, nous retrouvons le vallon dont nos yeux embrassent maintenant toute l'étendue. A gauche, sur un coteau, se présente le hameau de Pausadon; là vivait la Vialarette, une sainte fille, dont M[lle]. de Guérin raconte la vie et la mort d'une façon touchante (1). Au-dessus des vignes et des bouquets de bois qui les surmontent, nous voyons à notre droite le clocher et le village de Lentin.

« A l'heure qu'il est, midi, premier dimanche d'octobre, j'étais à Paris....... Aujourd'hui à Lentin, dans la pluie, les poignants souvenirs et la solitude....... (2) »

A travers les arbres, une blanche façade, surmontée d'une sorte de flèche, borne l'horizon devant nous; c'est le Cayla.

Arrivés au bas de la descente, nous donnons un coup-d'œil au petit moulin que font mouvoir les eaux du ruisseau de *Sanctusson*. Ainsi qu'on le remarque dans bien des maisons à Cordes, les ouvertures de cette usine sont carrées, avec linteau supporté par deux pierres faisant saillie sur les pieds-droits. Cette forme indique le XIV[e]. siècle comme date de la construction.

(1) Journal d'Eugénie de Guérin, p. 169.

(2) *Ibid.*, p. 202.

Le chemin continue, tantôt longeant les prairies et les champs, tantôt caché au milieu de bouquets de chênes ; nous traversons le ruisseau et saluons une croix de bois, élevée au bord d'un tertre. Après une montée un peu raide, nous arrivons dans une cour de ferme ; nous voici au Cayla.

Je n'essaierai pas d'en refaire la description après le fidèle tableau tracé par M. Valsse. Mlle. Marie de Guérin, Mme. de Guérin et sa fille s'y trouvaient et nous firent l'accueil le plus hospitalier. On nous reçut dans la chambre où naquit Maurice, où, 29 ans plus tard, il exhala son dernier soupir ; cette pièce est éclairée par deux fenêtres au midi. L'émotion nous gagnait en songeant à cette vie si courte de Maurice, à ces projets d'avenir et de gloire qui étaient venus finir là ! Une porte était ouverte : nous entrâmes dans la chambrette. — O vous qui visiterez le castel du Cayla, n'entrez qu'avec vénération dans cette modeste cellule. Son étroite enceinte a abrité une âme sublime, une sainte, dont les fortes pensées, l'honneur de notre temps, feront l'admiration de la génération future. Voici la fenêtre donnant sur le chemin de Cordes, la table sur laquelle fut écrit le *Journal*, la gravure de sainte Thérèse d'après Gérard.

« Voici un ornement de plus à ma chambrette, une gravure de la sainte Thérèse, de Gérard, que notre amie la baronne de Rivières m'a donnée avec ta poésie à ce sujet. Il me tardait d'avoir ces deux belles choses (1). »

Voici encore un portrait au crayon de Mlle. Louise de Bayne, une vue de St.-Point, dessinée par Mme. de Sainte-Marie. Il n'y manque que le portrait de Mlle. Eugénie de Guérin. Mais son image vivante, ne l'a-t-elle point laissée dans ce *Journal*, où elle note, jour par jour, pour son frère bien-aimé, ses tristesses, ses occupations, ses découragements,

(1) Eugénie de Guérin, *Fragments*, p. 429.

bientôt remplacés par cette force surnaturelle qu'elle puisait en Dieu ? Un portrait nous rendrait-il sa physionomie morale ? Non, car toutes les personnes qui ont connu Mlle. de Guérin, s'accordent à lui donner une taille élevée et svelte, un air froid et sévère, joint à une grande dignité ; on ne soupçonnait nullement, au premier aspect, l'admirable talent dont elle était douée.

Grâce à la complaisance de Mlle. Marie de Guérin, nous avons aussi vu quelques portraits des amis de Maurice. En premier lieu, cette tête intelligente et fine, à l'expression maladive, aux yeux vifs et spirituels, aux longs cheveux, nous révèle le pieux éditeur de Maurice et d'Eugénie, M. Trébutien ; son amitié, survivant au-delà du tombeau, a surmonté tous les obstacles et donné aux belles-lettres chrétiennes deux joyaux. Voici l'auteur de la *Thébaïde des Grèves,* avec sa tête bretonne, ses cheveux tombant sur les épaules et ses lunettes, M. Hippolyte de La Morvonnais, mort depuis peu d'années. Cette physionomie de patriarche, cette tête affaissée sur la poitrine est le portrait de M. de Guérin père.

Enfin, cette figure calme et belle, à la chevelure presque blanche, aux yeux rayonnants d'intelligence, reproduit les traits de l'illustre auteur des *Études philosophiques*, M. Auguste Nicolas, dont l'étude psychologique sur Eugénie de Guérin est le travail le plus complet qui ait été fait sur cette nature d'élite. — Nous voyons encore le dessin d'un splendide manoir de la Renaissance, avec fenêtres en croix et lucarnes finement ouvragées ; c'est le château de Marzan, résidence d'un autre ami de Maurice, M. François du Breuil de Marzan.

En nous montrant toutes ces choses, en nous parlant des témoignages d'admiration et de sympathie rendus à ces chers défunts, Mlle. Marie de Guérin était calme et résignée. Mais cette brillante renommée, cette gloire posthume qui envi-

ronnent désormais Maurice et Eugénie de Guérin, est pour leur sœur mêlée de bien des larmes. Elle a eu la douleur de survivre à sa famille ; elle a vu s'éteindre le vieux nom de Guérin du Cayla. Et cette famille, brillante d'avenir il y a vingt-cinq ans, se compose aujourd'hui de deux femmes et d'une jeune fille.

Mais qu'ai-je dit ? Le nom des Guérin est désormais impérissable ; et, oublieuse de Guérin de Senlis (1) (l'ordonnance de la bataille de Bouvines fut due à Guérin, évêque de Senlis), la postérité honorera la mémoire de Maurice et d'Eugénie de Guérin d'une admiration que les années ne feront que grandir.

(1) Journal d'Eugénie de Guérin, p. 251.



DESCRIPTION

D'UNE CAVERNE

DU LARZAC,

Par M. le Cte DE SAMBUCY-LUZENÇON,

Membre de la Société française d'archéologie.

NOTA. — Cette notice est extraite d'un mémoire plus complet, publié par la Société archéologique du Midi de la France.

Non loin de Roquefort, sur les pentes abruptes du grand plateau du Larzac, et contre la corniche de rochers qui en couronne les bords, apparaissent les traces d'un éboulement.

C'est là qu'un jour (il y a de cela huit ans) un craquement se fit entendre ; et, tout aussitôt, l'on vit une grande roche se détacher du massif de la montagne et rouler sur ses pentes en fragments épars.

A la place de la roche éboulée, s'offrit alors un spectacle étrange, celui d'une caverne, dont personne jusque-là n'avait pu soupçonner l'existence, et qui contenait, rangés en rond et comme à demi couchés, dix squelettes humains..... — Les pieds et les genoux, enchevêtrés les uns dans les autres, formaient le centre de la circonférence marquée par les têtes.

Le propriétaire de ce lieu, honnête et religieux paysan, s'empressa de recueillir tous ces ossements et de leur donner la sépulture dans un coin de son jardin (1).

(1) Il s'était réservé deux crânes, dont il a bien voulu depuis me

Curieux de visiter, à mon tour, le théâtre d'une découverte aussi extraordinaire (et dont la nouvelle ne m'arrivait cependant que fort tard), je priai ce brave homme de m'y conduire. L'ascension qui se présentait difficile, en raison de la raideur des pentes et des débris de roche accumulés, put s'effectuer, sans malencontre, au mois de septembre de l'année dernière (1862).

Arrivé à l'entrée de la grotte, ou plutôt de ce qui n'en était plus que le fond, je vis un espace fort restreint, demi-circulaire, de 4 mètres carrés environ, et complètement dégarni d'ailleurs de tout squelette, par la raison indiquée plus haut.

Vers l'extrémité, vis-à-vis, se trouvait une anfractuosité obscure, dont j'aurais eu bonne envie de sonder les mystères, si l'impossibilité d'avancer, même en me traînant sur les mains et sur les genoux, n'eût été bientôt constatée. Force fut donc de m'en tenir au récit (rapporté) d'un jeune pâtre qui, s'étant naguère enfoncé aussi avant que possible dans cette fissure, n'avait pu reconnaître autre chose qu'un trou de renards.

Ramenant alors toute mon attention sur le réduit que nous occupions, et l'explorant dans ses recoins les plus cachés, je cherchai à y découvrir, du moins, quelques-uns de ces vestiges de l'industrie humaine, plus d'une fois rencontrés dans les cavernes, tels que *poterie, instruments en silex, colliers d'os*, etc., etc. ; mais il ne me fut point donné de voir le moindre objet de cette nature.

Maintenant, s'élève la question de savoir par quels moyens et pour quels motifs ces corps *avaient été* introduits dans cette cavité.

rendre possesseur et que j'ai pu offrir à la collection municipale de l'École de médecine de Toulouse, après un examen préalable de l'Académie des sciences, reconnaissant l'ancienneté et le prix de ces fragments humains.



ASPECT DE LA CAVERNE AU MOMENT DE L'ÉBOULEMENT.

En deux mots : *comment* et *pourquoi* se trouvaient-ils là ?

La question du *comment* me paraît d'abord d'autant moins facile à éclaircir que, d'après le témoignage de ceux qui avaient pu remarquer l'état des lieux (avant l'éboulement), nulle ouverture ne se montrait sur la paroi rocheuse dans le point correspondant à la grotte.

Quant au gros bloc, dont la chute a révélé d'une manière si inattendue la caverne dont il s'agit, on ne pourrait un seul instant expliquer sa présence sur l'emplacement qu'il occupait, comme le résultat de forces mécaniques, humaines ou autres. Les dimensions de son volume, son homogénéité parfaite avec le massif restant, ainsi que la netteté de la cassure, et principalement *le vif de la plaie*, encore béante, excluent toute vraisemblance d'une pareille hypothèse.

Toutefois, comme il ne serait pas moins embarrassant de supposer une famille entière, soudainement éclose dans un rocher, et se développant là tout tranquillement, sans communication aucune avec le monde extérieur, il faut bien, ce me semble, chercher le mot de l'énigme.

Dès lors, pourquoi ne reporterions-nous pas notre attention vers cette *anfractuosité*, dont il vient d'être parlé, en décrivant l'état restant de la grotte ? Et pourquoi aussi ne penserions-nous point que *cette ouverture, jadis sans doute assez large pour le passage d'une ou de plusieurs personnes, a fort bien pu se réduire à la longue, obstruée par des concrétions calcaires, et perdre de la sorte insensiblement toute communication avec d'autres couloirs secrets cachés dans l'intérieur de la montagne ?*

Cette supposition, la seule possible à mon avis, se trouverait corroborée d'ailleurs par d'autres circonstances, qui elles-mêmes aideraient puissamment à la solution du *pourquoi* et du *comment*, relativement à la présence des squelettes dans la caverne.

Il importe de bien s'entendre sur le sens de ces mots ; et pour cela je distingue. Si par l'*âge de pierre* on entend (et, franchement, je crains qu'on ne l'entende de la sorte), une période de temps, d'une durée indéterminée, apparaissant à l'aube des siècles et précédant même ce que l'histoire et le symbolisme des poètes, combinés, ont appelé les quatre âges de l'humanité, il me semble que cette manière par trop absolue d'envisager la question, supposant, de toute nécessité, une invasion simultanée et universelle de la terre par l'homme, ne peut se concilier avec ce que nous savons (très-pertinemment) de la diffusion de la race humaine à travers le globe, diffusion lente, graduée, successive.....

A cette existence générale d'un âge de pierre, on comprend qu'il aurait fallu une *coexistence*, générale aussi, de l'espèce humaine..... Or, je le répète, ce n'est point de la sorte que le monde a été occupé par les fils d'Adam, une première fois, et par les descendants de Noé, plusieurs siècles après.....

Pour moi (j'en fais l'aveu), il ne me serait possible de comprendre le règne de cet âge qu'en le fractionnant et le plaçant, tour à tour, à la naissance de chaque peuple, à l'apparition de ces peuplades aborigènes qui, de plus en plus refoulées vers les espaces déserts par de nouveaux flots humains, s'éloignaient toujours davantage du *berceau primordial*, semblables à ces entassements de roches et de débris que les grands glaciers des Alpes poussent lentement devant eux jusqu'au fond des vallées.

Tandis que le berceau, dépositaire des traditions primitives et de l'antique civilisation, conservait ainsi pour lui les avantages de sa position (ou, si l'on veut, les bénéfices d'un *âge d'or*) ; ses enfants dispersés, s'enfonçant dans les horizons lointains, perdaient, en raison des distances, non-seulement les traditions premières, mais encore les ressources morales et matérielles que ce souvenir aurait pu leur ménager.

Alors, en présence d'une nature sauvage, au milieu d'une lutte avec des forces rebelles, se développaient des instincts sauvages aussi, et des habitudes imposées par les nécessités de cette dure existence. De là, des *antres*, des *cavernes* pour demeures ; des *haches* de *pierre*, des *couteaux* de *silex* pour armes ; des *os aiguisés et durcis au feu* pour flèches ou ustensiles, etc., etc. ; tout ce que l'on découvre, non-seulement dans les flancs caverneux des montagnes, mais encore dans le voisinage des *menhirs*, sous les *cella* des *dolmens*, au fond des *allées couvertes des tumuli*, dans les *nur-hags*, de la Sardaigne, les *talayots* des îles Baléares, ce que l'on vient de découvrir dans les anciennes *cités lacustres* de la Suisse et de la Savoie, dans les *crannoges* ou châteaux paludéens de l'Irlande, dans les tourbières de la Tour-du-Pin, dans les marécages de Bourgoin, et sur plusieurs autres points du Dauphiné; tout ce qui enfin (chose des plus remarquables, concluante même à mon avis, et venant tout-à-fait à l'appui de notre thèse), *se retrouve et se continue de nos jours* chez les Sauvages de l'Océanie.

D'après cette manière d'envisager la question (la seule admissible, j'ose le croire), le *grand âge de pierre* devrait donc faire place à une subdivision, ou plutôt à une succession de plusieurs âges de pierre, états *fractionnés* de vie rudimentaire coïncidant avec la dispersion des hommes sur le globe, marchant parallèlement avec elle et présidant à chaque installation d'un peuple nouveau dans chaque contrée du monde.

Maintenant, à quel anneau de la chaîne des temps rattacherons-nous l'âge de pierre de notre France ?

Pour éclaircir ce dernier côté de la question, nous pouvons, je le croirais, procéder d'autant plus librement et plus vite que, forcément dispensé de recherches nombreuses, nous n'avons guère à juger que par *intuition*, c'est-à-dire à

nous aider des derniers et extrêmes documents de l'histoire nationale, pour déterminer ou pressentir ceux qui se trouvent enfouis au-delà, perdus dans la nuit des âges.

Or, en remontant aussi loin, aussi haut que possible dans les annales de notre pays, que trouvons-nous, ou que pouvons-nous supposer au-delà des Celtes? quelle race ayant nom dans l'histoire? quels pionniers ouvrant la marche?

Pas d'autres (si je ne m'abuse) que les *autochthones,* non point les autochthones tels que se les représentaient les anciens, spontanément sortis de la fécondité du limon, vrais enfants de la nature, fils de la terre; ni comme ceux qu'une philosophie païenne, qui trouve encore assez d'adeptes parmi nous, a voulu faire provenir d'une pâte originelle, d'un mucilage primitif (une physiologie sérieuse et savante ne saura jamais, d'après l'organisation de l'homme, adopter l'hypothèse de cette boue, de ce limon générateur); mais, par ce mot *autochthones,* j'entends ici désigner les premiers envahisseurs, les premiers occupants de notre sol; issus eux-mêmes, sans doute, de la race *indo-germanique*, celle qui semble s'être répandue de l'est à l'ouest, dans la partie centrale de l'Europe, et avoir laissé sur sa route diverses familles, entre autres les Cimmériens dans la Tauride, les Cimbres dans la Jutland, et quelques tribus de l'Illyrie ancienne, avant de se fixer en masses plus grandes dans la Gaule.

Telles sont les populations, sans nom déterminé, que je me suis déjà permis de considérer comme antérieures aux Celtes, et auxquelles je serais porté à donner un âge analogue, celui de *mille ans au moins* avant l'ère chrétienne.

Enfin, et pour conclusion, telle serait aussi la date présumée de la *caverne du Larzac*, quant à sa prise de possession par l'homme.

CHRONIQUE.

Vente du donjon de Brionne (Eure).—La propriété privée dont fait partie le donjon de Brionne doit être prochainement vendue en plusieurs lots. M. Loisel, membre de la Societé française d'archéologie, en a prévenu la Compagnie, et M. de Caumont s'est rendu avec lui à Brionne pour examiner les lieux, le 29 mars dernier. On espère que, moyennant une subvention de la Société française d'archéologie, qui déterminerait le Ministre de la Maison de l'Empereur à en accorder une de son côté, et moyennant surtout l'intervention de M. Janvier, préfet de l'Eure, la ville de Brionne pourra acquérir le lot de terre qui comprend les ruines du château. Alors, comme l'a proposé M. Loisel, on y ferait une promenade publique.

On doit désirer que cette combinaison réussisse, car elle assurerait à jamais la conservation de cette belle ruine qui domine la vallée de la Rille. C.

Notes sur un monument épigraphique du département de l'Isère. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, notre devoir est de signaler, au fur et à mesure que nous les découvrirons, les monuments épigraphiques pouvant servir de pièces justificatives de notre histoire provinciale.

Dans la réorganisation des fonctions que nous avons l'honneur de remplir à Vienne, nous avons eu le bonheur, après une trop longue attente, de nous assurer du concours désintéressé d'un aide *indispensable*, dont nous sommes obligé de dire le nom, malgré la délicate répugnance de notre coopérateur; c'est M. Leblanc, professeur au Collége de Vienne, et membre de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques de France.

En acceptant le mandat que nous avait depuis long-temps décerné l'opinion publique, nous nous étions surtout réservé la faculté de réorganiser les *Archives de la ville de Vienne*, dont nous savions que les titres: *dossiers*, *parchemins* et *registres* gisaient, depuis de longues années, dans les platras et gouttières d'un galetas de l'Hôtel-de-Ville.

Cette réorganisation, nous l'avons ordonnancée, commencée, continuée, et nous la continuons avec l'aide de notre honorable coopérateur.

Faisant le dépouillement des anciennes pièces d'archives de la ville, nous avons la satisfaction de donner la description d'un vieux dessin du XVI[e] siècle, qui fut projeté et exécuté pour la *lame en bronze* qui devait être placée sur la sépulture du cœur du Dauphin de Vienne, fils de François I[er], devant le grand-autel de l'ancienne cathédrale de St-Maurice de Vienne, d'après les ordres du roi de France Henri II, son successeur. Ce monument devait être érigé en considération de l'affection que les Viennois avaient témoignée pour le jeune prince, son frère, mort d'une *pleurésie* à Tournon (Ardèche), et non d'un *empoisonnement* par le comte de Montécuculli, son échanson, quoi qu'en puisse dire l'histoire.

Le dessin que nous venons de rappeler est fait à la plume, sur un papier à cloche, et a en largeur 37 centimètres, et en hauteur 26 centimètres. Dans une bordure délimitée par deux filets, se voient d'abord deux écussons sommés d'une couronne à trois fleurs de lis et entourés du collier de l'ordre du roi (l'ordre de St-Michel). L'écu de gauche, le premier dans l'ordonnance, offre les armes du Dauphiné écartelées de celles de France. L'écu de droite porte, à l'inverse du premier, les armes de France écartelées de celles du Dauphiné. Entre ces deux écus, et un peu plus bas, est un cœur entouré des mêmes accessoires, et reposant sur un cartouche à l'antique, sur lequel était gravée l'inscription que nous allons rappeler.

Au dos de ce dessin est tracé, en caractères cursifs de l'époque, le titre suivant :

Portraict de la lame du cœur
de Mos[r] le Dauphin.
1548.

Plus bas est, en caractères du siècle dernier, le titre :

Dessein de la plaque qui est devant le grand hôtel St-Maurice, où repose le cœur du Dauphin.
En 1548.

La pierre, que l'on voit encore devant le maître-autel de notre ancienne cathédrale, offre des proportions analogues à celles de la tablette du dessin dont la description vient d'être donnée. Elle a en largeur 1 mètre 25 centimètres, et en hauteur 1 mètre 11 centimètres. Elle fut replacée en sens inverse des proportions, en l'année 1737, époque à laquelle fut renouvelé le pavé du chœur et du sanctuaire, aux frais de M. F. Perouse, prêtre et chanoine, et du Chapitre, ainsi que le rappelle une inscription derrière l'autel. Alors, probablement, fut enlevée la lame de bronze qui devait être fort usée, et dont nous avons remarqué les crampons de scellement lorsque fut refaite la mosaïque actuelle sur laquelle on voit un cœur.

Charvet, dans ses *Preuves de l'Histoire de la sainte Église de Vienne*, page 783, rapporte l'inscription de la lame de bronze ainsi qu'il suit :

D. O. M. S.

CORPUS ABEST. COR TANTUM HIC EST, PARS MAXIMA [NOSTRI]
PRINCIPIS, IN COELO CORPORIS UMBRA MANET.

DOMINO FRANCISCO, FRANCISCI PRIMI GALLIARUM REGIS AUGUSTISSIMO PRIMOGENITO, DELPHINO VIENNÆ BRITANNIÆ DUCI, VIENNENSES MOESTISSIMI POSUERE V• IDUS JULII MDXXXXVIII.

MEMORIÆ ET ÆTERNITATI.

Consacré à Dieu, très-bon, très-grand.

Le corps est absent, le cœur seulement est ici, partie la plus noble de notre Prince dont l'âme réside au ciel.

Au seigneur François, très-auguste premier-né de François Ier, roi de France; Dauphin de Vienne, Duc de Bretagne, les Viennois très-affligés ont élevé ce monument, le cinq des ides de juillet 1548.

Pour cette inscription, on peut aussi consulter Chorier, *Antiquités de Vienne*, l. III, p. 180.

Dans la page citée plus haut, Charvet produit une très-curieuse note en latin qui vaut un procès-verbal, et dont nous donnons la traduction :

« Il est à remarquer que, en l'année 1737, lorsque le sanctuaire (*St-Maurice*) fut pavé de nouvelles pierres, la lame de bronze sur laquelle on lit la susdite inscription ou épitaphe, du 19 juillet, fut enlevée. J'étais alors présent et j'examinai tout curieusement. Après l'enlèvement de la lame de bronze, fut découverte une cassette en pierre, dans laquelle était renfermée une petite caisse en bois, garnie intérieurement d'une étoffe de soie de couleur pourpre, revêtue extérieurement de lames de plomb, toute brisée et couverte de poussière. Je m'empressai de secouer cette poussière ou cendre, dans l'espoir de découvrir quelque pièce indicatrice. Mais on ne trouva rien, sinon une très-petite monnaie d'argent, portant une croix, sans inscription, et dont le revers était tellement rongé par la rouille qu'il n'offrait absolument rien. J'eus soin de remettre cette pièce de monnaie dans le tombeau. Si j'ai été trompé dans mon espérance, qu'y a-t-il d'étonnant, puisque les Calvinistes, vulgairement les *Huguenots*, pour lesquels rien n'était inviolable, avaient occupé Vienne, par trois fois, et l'avaient dévastée, surtout en l'année 1567 ? »

Nous terminerons en mentionnant une lettre que Laurent de Maugiron, gouverneur de Vienne adressa aux consuls de cette ville, le 15 septembre 1562, pour leur enjoindre de faire replacer devant le maître-autel de St-Maurice la lame de bronze dont il est ici question, et qui avait été transportée par leurs soins dans la maison commune, probablement pour la soustraire à une destruction certaine dans ces temps de troubles et de calamités.

VICTOR TESTE,

Conservateur du Musée de Vienne.

Peintures murales, à St-Jean de Caen. — M. le comte de Galembert, de Tours, va commencer prochainement les peintures murales qui doivent être exécutées sous sa direction dans l'église St-Jean de Caen.

Voyage de M. Paul Durand, de Chartres. — M. Paul Durand, de Chartres, membre de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département d'Eure-et-Loir, est parti pour l'Égypte. Notre savant confrère doit visiter ensuite la Terre-Sainte et revenir par la Grèce. Nous attendons des résultats importants de ce voyage, entrepris par un homme aussi savant et aussi bon appréciateur des monuments. D. C.

PUBLICATIONS. — *Vézelay. Étude historique par M. Chérest, vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* Auxerre. Perriquet et Rouillé, éditeurs, 1863.

Vézelay, antique et puissante abbaye et petite ville aux confins du Nivernais et de la Bourgogne, à l'entrée des sites pittoresques du Morvand, est connue de tout le monde. M. Augustin Thierry a popularisé l'histoire de la lutte de ses bourgeois contre le pouvoir féodal des moines vers 1150, et tous les livres d'archéologie citent justement son église comme un des plus splendides spécimens de l'architecture clunisienne du XIe et du XIIe siècle. Son histoire est un des fragments les plus curieux que l'on puisse détacher de l'histoire générale du moyen-âge en France. Quand M. A. Thierry faisait un tableau si animé du mouvement communal qui y éclata au XIIe siècle, il n'avait sous les yeux que des documents incomplets, et il a dû se contenter de reproduire un acte, une simple scène du drame terrible et complexe qu'un chroniqueur avait raconté avant lui. Tout au plus il a peint, à côté des bourgeois combattant pour leur indépendance, le représentant de la féodalité laïque, le comte Guillaume de Nevers, se faisant, par ambition et par vengeance, l'allié des gens de la commune, se servant d'eux pour humilier l'orgueil des abbés de la Madeleine de Vézelay et s'efforçant de prélever, sur la richesse des monastères des impôts lucratifs.

Il y avait à Vézelay d'autres intérêts en jeu. Car on dirait que, par un triste privilége, cette ville devait servir de théâtre à toutes les querelles qui agitèrent jadis la société civile et le monde religieux. Ce n'était pas seulement la turbulence des

bourgeois, ou la rapacité du comte de Nevers, qui inquiétaient les moines de la Madeleine : c'étaient encore les tendances unitaires et dominatrices des Clunisiens, qui prétendaient soumettre à la même règle toutes les abbayes bénédictines de France, et imposer leur suprématie à Vézelay comme ailleurs. C'étaient aussi les efforts de l'évêque d'Autun pour y faire prévaloir son autorité diocésaine. C'était enfin la politique envahissante du roi de France qui, dans le conflit de tant de prétentions diverses, cherchait l'occasion d'une nouvelle conquête; tandis que les moines de la Madeleine ne voulaient pas plus céder au comte de Nevers qu'aux bourgeois, à Cluny qu'à Autun, au roi de France qu'à tous autres.

Ces luttes furent longues, ardentes, compliquées d'incidents dramatiques. Elles se prolongèrent pendant toute la durée de ce siècle. L'histoire avait été écrite, dans les dernières années du XII[e] siècle, par un moine de l'abbaye appelé Hugues de Poitiers, dont le manuscrit, qui subsiste à la bibliothèque d'Auxerre, a été publié dans le *Spicilége* de d'Achery. Il est complet jusqu'à l'année 1250. Mais, à partir de cette date, ses feuillets sont coupés par la moitié, de manière à ne laisser que des demi-lignes. Quelque sommelier du couvent a, sans doute dans le XVII[e] siècle, coupé ces feuillets du vieux bouquin pour boucher ses confitures. Or, c'étaient ces feuillets qui racontaient les grandes péripéties du long drame qui avait commencé par l'insurrection communale de 1150. Et, depuis deux cents ans, personne n'avait pu rien en lire. M. Chérest a entrepris de restituer ces textes, et de recomposer l'histoire qu'ils racontaient, puis de la continuer jusqu'à 1789. Les bulles des papes, les chartes émanées, tant de Vézelay que des divers adversaires de son indépendance, et qu'il a exhumées de la poudre des archives, sont les auxiliaires dont il s'est servi pour retrouver les événements accomplis dans la période si intéressante, et avant lui si obscure, de la seconde moitié du XII[e] siècle. Une étude approfondie de ce qui restait des lignes coupées, mise en regard de ces documents, lui a permis de faire un travail, non semblable, mais analogue à ceux des palimpsestes du cardinal Maï. Cette période une fois franchie, il a retrouvé dans les chartes la série

entière des vicissitudes historiques de l'illustre abbaye. Et c'est cette histoire qu'il publie. Son premier volume comprend toute la partie antérieure au XIIIe siècle. Le volume suivant comprendra les annales postérieures à cette date avec la description architecturale et iconographique de l'église de la Madeleine. Celui que nous avons sous les yeux se recommande, non-seulement par l'intérêt essentiellement dramatique des événements, et par la curieuse découverte d'une série de faits tout-à-fait inconnus, mais par une méthode nette et lucide, par un style à la fois clair et élevé, et enfin par une haute, sage et impartiale appréciation des faits. A. C.

Le Trésor des Chartes, recueil complet des documents renfermés autrefois dans les layettes du Trésor, conservés aujourd'hui aux Archives de l'Empire. Publication faite par ordre de l'Empereur, sous la direction du Directeur général des Archives de l'Empire; par A. Teulet, archiviste aux Archives de l'Empire. — De toutes les collections de documents relatifs au moyen âge qui existent, tant en France que dans le reste de l'Europe, la plus considérable et la plus précieuse est celle du *Trésor des Chartes*, conservé aujourd'hui aux Archives de l'Empire. Cette mine si féconde des matériaux indispensables pour asseoir les bases de notre histoire nationale a été à peine exploitée, et l'on peut dire avec assurance que le *Trésor des Chartes* est encore plus célèbre que réellement connu. Il se compose de deux parties très-distinctes : les *Layettes* et les *Registres*. L'inventaire des Registres paraîtra ultérieurement. C'est par les pièces renfermées autrefois dans les *Layettes* ou *Coffres du Trésor*, que la Direction générale des Archives de l'Empire ouvre la série de ses publications. Ces pièces, au nombre d'environ dix-sept mille, toutes authentiques, originales pour la plupart, en grande partie scellées, embrassent la période comprise entre le commencement du XIe siècle et la première moitié du XVIe.

Ces dix-sept mille pièces constituent, dans leur ensemble, le grand cartulaire de la monarchie française sous la troisième race de ses rois, et en outre, par leur variété, elles présentent

un tableau des plus complets de la vie au moyen-âge. Traités internationaux, pièces d'histoire ecclésiastique et civile, pièces relatives aux croisades, documents législatifs et judiciaires, coutumes, statuts, procès politiques, États-Généraux, actes d'administration, actes relatifs à l'état des personnes, conventions matrimoniales, testaments, contrats privés, tout s'y trouve réuni. On aura donc dans cette collection, qui diffère essentiellement des recueils spéciaux publiés jusqu'à ce jour, des spécimens de tous les actes qui, pendant six siècles, ont pu naître chez une grande nation, soit des rapports du souverain avec ses voisins et ses sujets, soit des rapports des sujets entre eux et avec leur souverain.

Cette grande entreprise a dû occuper vingt années de la vie du savant M. Teulet et de ses collaborateurs. On s'est arrêté à l'ordre chronologique rigoureux, comme étant le seul qui ne laisse rien à l'arbitraire. Aucune pièce n'a été éliminée. Toutes celles qui présentent un véritable intérêt pour l'histoire des faits, des institutions ou des mœurs, ou même sous le rapport philologique, sont reproduites intégralement. Quant aux pièces d'un intérêt secondaire, on en donne des analyses ou des extraits, dont l'étendue est proportionnée à l'importance de ces pièces elles-mêmes.

Le premier volume, actuellement en vente, contient quinze cent quatre-vingt-quinze pièces, qui s'étendent de l'an 755 à la mort de Philippe-Auguste (juillet 1223). Les volumes suivants en contiendront davantage, puisque les dix feuilles de prolégomènes qui se trouvent dans celui-ci seront remplacées, dans les autres volumes, par dix feuilles de texte ; la collection entière, composée de dix-sept mille pièces, ne dépassera donc pas huit volumes, dont la publication se succédera avec une grande régularité, car le manuscrit de tout l'ouvrage est préparé.

Quant à l'exécution typographique, il suffit de dire que l'ouvrage sort des presses de M. Plon, qui a généreusement consacré des capitaux considérables à l'exécution de cette belle publication. Les caractères ont été fondus exprès pour l'ouvrage, le papier est d'une beauté remarquable, enfin le format grand in-4° à deux colonnes, adopté par la Direction générale des

Archives, réunit à l'avantage de contenir au moins trois fois autant de matières qu'un in-4° ordinaire, celui d'être d'une lecture aussi facile que commode. D. C.

Dissertation sur les guerres d'Arioviste contre les Éduens et contre César, 72 et 58 ans avant J.-C. — M. le lieutenant-colonel Sarrette vient de publier une remarquable étude sur les guerres d'Arioviste. Ce savant mémoire, accompagné de plans, intéressera vivement tous ceux qui veulent approfondir les faits de cette période ancienne de notre histoire nationale. Il était digne d'un officier supérieur, aussi distingué que M. Sarrette, de se livrer à l'étude de ces questions stratégiques : le mémoire qu'il vient de publier montre que personne ne pouvait traiter un sujet si difficile avec plus de science et de talent. X.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Haze, membre de l'Institut, commandeur de la Légion-d'Honneur.* — Le savant et vénérable M. Haze, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque impériale, vient de mourir dans sa 84e année. C'était un des hellénistes et des philologues les plus savants de l'Europe, une des lumières de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. D. C.

Mort de M. Ampère, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — L'Institut vient de faire encore une perte très-grande dans la personne de M. Ampère, dont bien des personnes se rappellent les cours au Collége de France et l'esprit si distingué. M. Ampère avait voyagé dans les deux mondes; c'était un homme rare et que l'on ne remplacera pas de sitôt. D. C.

Mort de M. de Beauvois, de Maine-et-Loire. — On annonce la mort de M. de Beauvois, l'apiculteur de Maine-et-Loire, qui avait souvent figuré dans les concours agricoles et qui a siégé au Congrès archéologique de France et au Congrès scientifique.

RAPPORT VERBAL

FAIT

A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Dans sa séance du 20 novembre 1863,

PAR M. DE CAUMONT.

(Suite.)

Quand je me suis rendu à la XXXe session du Congrès scientifique de France, qui siégeait à Chambéry, ma première station a été à Bourg.

BOURG. — La ville de Bourg désire recevoir un jour dans ses murs le Congrès scientifique de France; les travaux archéologiques et historiques de M. J. Baux, de M. Sirand et de plusieurs habitants de cette ville, vous sont depuis longtemps connus. Ce chef-lieu du département de l'Ain possède une société savante laborieuse, dont faisaient partie M. de La Teyssonnière et M. Puvis, membre de l'Institut des provinces. J'y ai fait une station de trois heures pour visiter l'église de Brou, si bien décrite par M. l'architecte Du Pasquier. M. Du Pasquier est chargé des travaux de restauration; ces travaux marchent bien, mais ne sont pas encore terminés. Cette église, célèbre entre toutes les églises de la même époque par ses magnifiques sculptures, ses prodiges de finesse et la beauté de ses tombeaux, est annexée au séminaire qui occupe les

bâtiments de l'ancienne collégiale. Je n'ai pu savoir si l'archéologie est enseignée dans l'établissement, mais on devrait bien y établir un cours d'architecture religieuse. La vue de l'église de Brou doit inspirer le désir de connaître l'histoire de l'architecture, de savoir par quelles phases l'art a passé avant d'arriver au style qui est si fortement empreint dans la collégiale de Brou.

La ville de Bourg renferme toujours des hommes laborieux, et la Société départementale fait de bonnes publications ; elle a dirigé des fouilles et des recherches sur différents points du département de l'Ain.

AIX-LES-BAINS. — J'ai pu voir à deux reprises les monuments romains de la ville d'Aix. L'arc-de-triomphe et le temple sont remarquables par leur conservation ; ce qu'on voit encore des bains romains présente des particularités dignes d'être étudiées. Nous espérons qu'un plan de ces vestiges sera publié dans le compte-rendu de la visite faite à Aix par le Congrès scientifique de France, et qu'il sera possible alors de présenter quelques aperçus sur les dispositions de l'édifice.

L'arc de Campanus, situé sur la place qui porte ce nom, à égale distance des deux sources, est d'ordre toscan et ionique ; il formait l'entrée principale des thermes. Sa hauteur est de 9 mètres 16, sa largeur de 6 mètres 71 ; ouverture de l'arc, 3 mètres 02. Les inscriptions forment autant de dédicaces en l'honneur de la famille Pompeia ; les voici, avec la traduction :

Sur l'attique :

POMPEIO CAMPANO AVO A PATRE.

A Pompeius Campanus, grand-père du côté paternel.

CAIAE SECVNDIN. AVIAE A PATRE.

A Caia Secundina, grand'mère du côté paternel.

POMPEIAE MAXIMAE SORORI.

A Pompeia Maxima, sa sœur.

POMPEIO CAMPANO FRATRI.

A Pompeius Campanus, son frère.

Sur l'architrave :

D. VALERIO GRATO.

A Decius Valerius Gratus.

CAIO AGRICOLAE.

A Caius Agricola.

POMPEIAE SECVNDIN. AMITAE.

A Pompeia Lucia Secundina, la tante.

C. POMPEIO JVSTO PATRI ET PARENTIBVS.

A Pompeius Justus, le père, et à ses parents.

VOLVNTILIAE C. SENTIAE AVAE AMATAE.

A Voluntilia Caia Sentia; aïeule chérie.

C. SENTIO JVSTO AVO AMATO

A Caius Sentius Justus, aïeul chéri.

T. CANNVTIO ATTICO PERPESSO.

A Titius Cannutius Atticus Perpessus.

L. POMPEIO CAMPANO CAMPANI ET SENTIAE FIL.

A Lucius Pompeius Campanus, fils de Campanus et de Sentia.

Sous l'architrave :

L. POMPEIVS CAMPANVS VIVVS FECIT.

Lucius Pompeius Campanus, de son vivant, fit ériger ce monument.

L'établissement des bains a été construit sur des dimensions assez vastes et couvre une partie de l'établissement antique.

Les inscriptions recueillies à Aix ont été l'objet d'un travail très-consciencieux de M. Bourquelot, membre de la Société des antiquaires de France.

CHAMBÉRY. — Le Congrès scientifique de France à Chambéry a été brillant. Une belle exposition artistique, organisée par M. le marquis de Costa et ses fils, attirait à bon droit la curiosité des étrangers, et j'aurais à vous en entretenir, si le catalogue imprimé que je vous offre n'entrait dans beaucoup plus de détails que je ne pourrais le faire dans ce rapport verbal.

La section d'archéologie était présidée par votre secrétaire-général, M. l'abbé Le Petit, et plus de trente membres de la Société française d'archéologie s'y étaient fait inscrire. Le compte-rendu du Congrès qui s'imprime, et que vous pourrez bientôt lire, me dispense de vous parler des antiquités de Chambéry et de ses environs. Une crypte très-curieuse, et probablement antérieure au XI[e] siècle, a été visitée par le Congrès dans la partie la plus ancienne de la ville ; on y voit un *ciborium* garni de colonnes monocylindriques disposées en cercle, dont les chapiteaux sont bien caractérisés comme anciens par leur style et par l'absence d'astragale faisant corps avec le chapiteau : l'astragale fait partie des fûts des colonnes, comme dans les chapiteaux antiques.

GENÈVE. — Après le Congrès, nous avons, M. l'abbé Le Petit et moi, traversé Genève et Lausanne pour nous rendre à Basle et à Vesoul. Une partie des membres du Congrès suivait la même ligne, et nous trouvâmes à Genève M. Bouillet, de Clermont ; M. l'abbé Langlois, de Caen ; M. l'abbé Decordes et M. le comte d'Estaintot, de la Seine-Inférieure. Après avoir visité la belle église catholique, bâtie dans le style ogival du XIII[e] siècle par M. de Grigny, d'Arras, et les grands travaux exécutés depuis quelques années dans cette ville en voie de s'accroître et de s'embellir, nous avons visité les musées (musée Rath, collection lapidaire). Je ne dois vous entretenir que du musée lapidaire, très-bien disposé depuis

peu dans une grande salle au Palais-de-Justice. Les inscriptions gallo-romaines y sont très-nombreuses et rangées le long des murs avec beaucoup de goût ; les objets du moyen-âge sont placés au centre de la salle. Nous n'avons que des éloges à donner aux organisateurs de ce musée. La plupart des inscriptions étaient disséminées autrefois, il a fallu du temps et bien des soins pour les réunir. Nous avons maintenant à demander aux savants auxquels on doit ce musée, de faire, le plus tôt possible, un bon catalogue indiquant les provenances, reproduisant, autant que possible, les inscriptions et donnant la description sommaire des objets.

La nouvelle église catholique de Genève est assez vaste, dans le style du XIIIe siècle. Les autels sont tous en style ogival et laissent à désirer.

Les confessionnaux sont passables.

La chaire et les fonts baptismaux ne nous ont guère satisfaits.

Quelques vitraux, beaux de couleur, garnissent les fenêtres au pourtour du chœur.

Dans la nef, on a fait vitrer les fenêtres du clérestory de la manière suivante :

On a dessiné sur le fond clair l'image d'une travée de l'église avec du verre jaune. Comme cette représentation se fait par la disposition des pièces jaunes, d'après un patron uniforme, et qu'un vitrier peut l'exécuter, ce genre de décoration, qui n'intercepte pas la lumière (le jaune étant très-pâle), pourrait être employé souvent et à peu de frais. Ces formes architecturales, rappelées dans toutes les fenêtres à lancettes, sont d'un effet harmonieux qui ne déplaît pas.

LAUSANNE. — Nous avons souvent fait le trajet de Genève à Lausanne par bateau à vapeur, mais à présent le chemin de fer qui contourne le lac est bien préférable : on jouit de la vue des riants coteaux et des riches habitations qui bordent le

Léman, et comme on ne s'écarte guère de la plaine liquide, on jouit en même temps de deux aspects différents.

M. Blanchet, conservateur des antiquités du musée cantonal, a publié tout récemment (1863) un volume intitulé : *Lausanne dans les temps anciens.* Dans un précis sur l'antiquité de Lausanne, l'auteur rappelle qu'en 1739 on trouva à Vidy, localité voisine de Lausanne, l'inscription suivante qui fait connaître l'ancien nom latin de la ville et le rang qu'elle tenait au IIe siècle, la constitution de sa magistrature, quelques autres circonstances de son état, de celui de l'Helvétie entière, chose qui serait probablement demeurée ensevelie dans un éternel oubli avec le marbre qui en était le dépositaire, si des ouvriers cherchant des pierres n'étaient pas tombés sur celle-là en creusant la terre ; voici cette inscription :

SOLI GENIO LVNAE
SACRUM EX VOTO
PRO SALVTE AVGVS
TORVM P. CLOD. CORN.
PRIMVS CVRATOR VIKA
NOR. LOVSONNENSIVM II
IIIIIVIR AVGVSTAL. C. C R.
CONVENTVS HEL D. S. D.

C'est un vœu adressé au soleil, génie protecteur de la ville, et à la lune, par Publius Clodius de la tribu Cornelia, pour la conservation des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus. Ce Clodius y est titré de premier curateur des habitants de Lausanne pour la seconde fois, et de sévir augustal ; il a fait la dédicace de ce monument à ses frais et par le consentement du Conseil de l'Helvétie.

Ce marbre fermait le côté de la tête d'un cercueil, dont les

trois autres côtés, de même que le fond et le couvercle, n'étaient que d'une pierre dure commune. Ce cercueil se trouvait si bien fermé que le corps qu'il conservait parut tout entier et ne tomba en poussière qu'au bout de quelques moments. Évidemment, l'inscription est de beaucoup antérieure à ce tombeau.

C'est à Vidy et dans les environs qu'on paraît avoir souvent trouvé des débris antiques.

Comme on creusait dans le bois de Vaud, près de Vidy, en 1719, on trouva divers monuments très-curieux de l'antiquité romaine, plusieurs médailles et quelques tombeaux avec des inscriptions. Il y avait entr'autres celui d'un homme dont le corps était si bien conservé qu'il avait encore ses cheveux et de très-belles dents; on trouva dans son tombeau une lampe sépulcrale en terre cuite. Sur une pierre était gravée l'inscription ci-jointe en beaux caractères :

I . . HONOREM D . . . . . .
DEO APOLLINI CA . . . . .
BELA IVLII CONIVX . . .
. . . TIS VIRI SVI. V. S. M.

On pourrait la rétablir ainsi :

In honorem domus Divinæ, Deo Apollini; Camilla Cabela Julii conjux, ... tis viri sui; Votum solvit merito.

Camilla Cabela, femme de Julius, a accompli le vœu que son digne époux avait fait en l'honneur de la maison Divine (la famille impériale) et d'Apollon.

On trouve, dans l'ouvrage de M. Blanchet, l'indication des principales trouvailles d'antiquités romaines faites aux environs de Lausanne.

Musée cantonal. — La partie consacrée à l'archéologie ren-

ferme une collection assez considérable de statuettes, de poteries et d'objets divers de l'époque gallo-romaine. Une armoire est consacrée à l'époque mérovingienne, et l'on y voit de belles agrafes de ceinturon.

La collection formée et classée par M. Troyon (*âge de pierre, âge de bronze, âge de fer*) occupe une assez grande place dans les armoires.

Musée lapidaire. — On vient de former au rez-de-chaussée un musée lapidaire qui renferme déjà plusieurs colonnes milliaires, des fûts de colonne, des débris d'architecture romaine, et plusieurs fragments des mosaïques trouvées dans le pays. On y voit un vase cylindrique en marbre blanc, d'un seul morceau, qui ressemble à une margelle de puits et devait être au centre de quelque *impluvium*. Il est percé à la partie inférieure pour l'écoulement des eaux. Cet objet a été mis à nu par les terrassements du chemin de fer.

Ce musée naissant offre déjà un haut intérêt, et nous avons vivement engagé ceux qui s'en occupent à en poursuivre l'accroissement.

Cathédrale. — On revoit toujours avec plaisir la cathédrale de Lausanne, assise dans la partie de l'ancienne ville qui dut être fortifiée la première. J'ai décrit, il y a vingt ans, cette cathédrale dans un de mes rapports verbaux de cette époque, et depuis elle a été vue et revue par bien des archéologues, ce qui me dispensera de vous en entretenir aujourd'hui. Je recommande seulement aux artistes et aux antiquaires les deux beaux anneaux de bronze ciselés et ornés de feuillages, portés par des têtes de lion, qui ornent les battants de la porte occidentale. Je ne crois pas qu'ils aient été dessinés ni décrits ; ils mériteraient d'être reproduits par le moulage : je les crois du XIII[e] siècle.

L'escalier placé dans le collatéral nord de la nef, et qui

s'élève sur des arcs inégaux et rampants, est construit d'après le même principe que quelques escaliers de la même époque que nous avons pu observer, notamment celui de Meaux, figuré dans mon *Abécédaire d'archéologie* (architecture civile), p. 139.

ROUTE DE LAUSANNE A BERNE.—La vue du chemin de fer de Lausanne à Berne est magnifique : les bords du lac d'abord, puis la vue des Alpes bernoises forment un majestueux tableau.

Chemin faisant, quelques petites villes ou bourgades se présentent au premier plan. Ainsi, nous avons vu Romont, dont les remparts se terminent, à l'une des extrémités, par un donjon cylindrique détaché de l'enceinte et qui semble former la sentinelle avancée de la place.

Cette belle tour m'a paru appartenir à la famille des donjons du XIIIe siècle que nous possédons en France. Il est percé seulement par quelques meurtrières ou archères, comme ceux que nous connaissons de cette époque ; mais il aurait fallu descendre et l'examiner de plus près, je n'ai pu qu'approximativement le juger du chemin de fer.

De Berne à Fribourg, on ne perd pas de vue les glaciers de la chaîne bernoise.

On vient de bâtir un palais fédéral à Berne.

Une statue équestre du fondateur de la ville (un comte de Zéringhen) a été érigée sur la place de la Cathédrale, devant le portail. Cette érection a eu lieu depuis mon précédent voyage à Berne.

J'ai parlé de Berne dans un autre rapport. Je suis passé trois ou quatre fois à Basle depuis trois ans; je ne m'y arrêterai donc pas, et je me hâte de vous conduire à Vesoul. D'ailleurs, les itinéraires en Suisse sont très-multipliés, et ces ouvrages se sont t llement améliorés qu'on peut aujourd'hui les lire avec confiance.

VESOUL. — Arrivé à Vesoul, je me suis empressé de visiter M. le commandant Noirot, M. Golmiche, président de la Société, et M. Longchamps, dont le *Bulletin monumental* a publié des notes intéressantes.

J'ai vu le musée, accompagné de MM. Noirot et Longchamps, et j'y ai trouvé des objets très-anciens. Si l'on peut consacrer assez d'espace aux débris romains, le musée lapidaire deviendra bientôt important; car il existe dans le département de la Haute-Saône beaucoup de localités qui en renferment.

M. le président Clerc, dans son important ouvrage *La Franche-Comté à l'époque romaine,* a esquissé avec le talent et la science qui le distinguent la géographie de la Séquanie pendant la domination romaine. Parmi les villes on comptait: au centre du pays, Besançon, métropole de la nation séquanaise; *Raurica*, ou la cité des Rauraques, près du Rhin; Mandeure (*Epamanduodurum* ou *Mandura*); Pontailler, passage important de la Saône (*Amagetobria ?*); Dammartin, près de Pesmes (*Dittatium?*); Seveux (*Segobodium*); Luxeuil (*Luxovium*); Port-Abucin, célèbre par son commerce (*Portus Abucinus*); Corre (*Colera?*), Lons-le Saulnier (*Ledo*) et Groson, renommés par leurs salines; Tavaux, Rochefort, Ruffey-sur-l'Ognon, la ville d'Antre et plusieurs autres dont le nom même a péri; à quoi il faut ajouter nombre de riches *villa* éparses dans les campagnes, surtout au voisinage des rivières.

Le musée de Vesoul renferme un tombeau romain du temps de l'incinération, qui, je crois, a été trouvé à Corre, et d'autres objets provenant de quelques-unes des localités qui viennent d'être citées.

M. Noirot a classé la bibliothèque et le musée avec beaucoup de zèle et de dévouement.

La Société d'agriculture, sciences et arts, fondée en 1801, a publié une douzaine de volumes.

La Commission archéologique, instituée en 1838, n'est à proprement parler qu'une section de la Société ; elle a obtenu du Conseil général une subvention dont elle a fait le meilleur emploi. M. Longchamps la préside ; elle a pour secrétaire M. Noirot.

La ville de Vesoul ne renferme pas de monuments anciens. Il paraît qu'un temple antique couronnait l'éminence qui s'élève près de la ville.

LUXEUIL. — M. l'abbé Clerc, qui assistait avec nous en 1840, à Besançon, au Congrès scientifique de France (8e session), vient de publier la 5e édition de l'*Histoire de Luxeuil.*

Rien n'est mieux prouvé que l'existence de l'établissement thermal de Luxeuil sous la domination romaine.

En 1755, pendant les travaux préparatoires pour la construction des bains qui existent aujourd'hui, on découvrit les restes de deux salles, l'une derrière le *bain neuf* actuel, située à l'ouest, et l'autre plus au nord, s'étendant depuis le bas du grand bain jusqu'à celui des cuvettes. Ces salles, d'une grande largeur, étaient pavées en albâtre et en mosaïques, et voûtées en tuf. Il y a quelques années, on trouva trois autres bassins, dont deux de forme circulaire et qui étaient également en albâtre ; le troisième formait un quadrilatère oblong en superbes pierres de taille. « Des observateurs judicieux ont remarqué, en 1755, dit le P. Prudent (Dissertation couronnée par l'Académie de Besançon en 1773), que, par les débris des murs, on pouvait conjecturer que le bâtiment thermal avait au moins quatre cents pas en longueur et presque autant en largeur. »

Il serait impossible d'énumérer tous les objets d'antiquité, urnes lacrymatoires, vases, patères, débris de statues, coupes,

et surtout médailles, qui ont été trouvés à Luxeuil ; il suffit de dire qu'ils ont servi à meubler sept cabinets archéologiques, et que bien des amateurs se sont enrichis en puisant dans cette source intarissable. La tourmente révolutionnaire a livré au pillage les deux plus considérables, celui du monastère et celui de l'hôtel de l'abbaye.

L'emplacement qui est regardé, avec les bains, comme renfermant le plus de débris, c'est le vaste espace qu'on a appelé le *Champ-Noir*, qui était contigu à la ville du côté du sud, et qui paraît avoir été destiné aux sépultures. Divers travaux d'excavation, exécutés dans des temps assez récents, y ont amené la découverte d'un grand nombre de tombeaux et de monuments funéraires en tout genre. Ce vaste cimetière devait en avoir contenu une bien grande quantité, puisque après l'énorme destruction qui en a été faite pendant plusieurs siècles, chaque fois que son sol est remué, on en voit sortir de nouveaux. En 1847, on fit des fouilles dans la grande place qui se trouve vis-à-vis l'ancienne église Notre-Dame, qui n'existe plus. Alors on eut à se féliciter de précieuses découvertes : cet espace était un prolongement du *Champ-Noir*. Là, on découvrit une quantité de pierres tumulaires.

M. le colonel Fabert, membre de notre Société, que nous avions vu au Congrès archéologique, tenu à Metz en 1846, et qui avait lu des fragments de son ouvrage au Congrès, n'existe plus. M. l'abbé Clerc a rendu hommage à sa mémoire (p. 231 de son ouvrage), et nous regrettons comme lui la perte de ce confrère savant et dévoué. L'ouvrage de M. l'abbé Clerc renferme quelques planches intéressantes, notamment celles qui reproduisent l'image de quatre personnages figurés sur des stèles tumulaires du temps de l'incinération. Plusieurs stèles sont conservées à Luxeuil, dans une salle de l'établissement thermal. Les inscriptions de Luxeuil ont, comme celles d'Aix, été l'objet d'un travail de M. Bourquelot.

PLOMBIÈRES. — Les grands travaux exécutés à Plombières par ordre de l'Empereur ont transformé cette localité, qui est devenue une très-jolie petite ville.

Quoiqu'elle eût de l'importance sous la domination romaine comme établissement thermal, moins que Luxeuil, pourtant, on n'y voit plus rien d'apparent en fait de ruines antiques; mais on a découvert des constructions considérables à diverses époques. M. P. Jutier, ingénieur des mines, chargé des travaux relatifs aux sources de Plombières, a publié, en 1862, un excellent volume que je recommande à tous les voyageurs sérieux, il est intitulé: *Études sur les eaux minérales de Plombières*, et accompagné de bonnes planches.

Depuis le bas de la vallée jusqu'à l'extrémité supérieure de la ville, le granite porphyroïde est presque constamment décomposé et transformé en arènes. Au milieu de ces sables, on remarque quelques fragments de granite non altéré qui affectent la forme de boules sphéroïdales (1).

C'est dans le granite porphyroïde que les sources chaudes de Plombières se produisent, et je me rappelle qu'il en est de même à Bade.

Dans son excellent travail sur les eaux minérales ou thermales de Plombières, M. P. Jutier, a donné une coupe très-intéressante montrant que les sources thermales de la région sortent du granite, lequel est recouvert d'abord par le grès vosgien, puis par le grès bigarré.

« Le grès vosgien et le grès bigarré qui recouvre le « granite, dit M. Jutier, ont subi des modifications dues à « la pénétration de la silice dans la masse, et qui paraissent « résulter de l'action ancienne des eaux thermales de cette « station. Nous avons souvent trouvé, autour de Plombières, « d'énormes blocs complètement transformés en jaspe. Le grès

(1) V. M. Jutier, *Sources minérales de Plombières.*

« a tout-à-fait perdu la structure arénacée ; elle est remplacée
« par une pâte siliceuse, ornée de couleurs vertes et rouges. »

Ainsi, les sources chaudes de la région sortent du granite. A Luxeuil, l'eau minérale pour arriver au jour traverse une assez forte épaisseur de grès bigarré et de grès vosgien ; mais elle sort aussi du granite, selon toutes les probabilités.

Les constructions romaines de Plombières, qui étaient considérables, ont presque entièrement disparu par suite des grands travaux modernes.

En 1611, Thibourel décrivait ainsi les bains romains de Plombières :

« Entre tous les vestiges que l'antiquité romaine nous a
« laissés pour mémoire de son industrie, il ne se trouve rien
« de si admirable que les bains de Plumières, car si le
« Panthéon, le Colysée et tant de superbes édifices que Rome
« et Vérone sont décorées, sont choses dignes d'admiration,
« si est-ce que rien n'est à l'équipollent de nos thermes qui
« sont d'autant plus admirables que leur structure est
« permanente....

« ..... La façon (de ce ciment romain) se manifeste sy
« copieusement adapté à Plumières par la réunion et sépara-
« tion des eaux chaudes pour en former divers bains que
« depuis l'église jusqu'au bout inférieur du village tout en
« est plein, servant aussy d'empeschement à l'eau froide de
« se joindre à la chaude. Mais la plus grande quantité d'iceluy
« ne se descouvre que dessoub le pavé où il adhère entre soy
« d'une telle composition qu'a peine la pointe du marteau en
« peut esclater quelque portioncule. »

La grande piscine se trouvait, comme aujourd'hui, au milieu de la ville, et le *bain romain* l'a remplacée. On rapporte que quatre à cinq cents personnes pouvaient s'y baigner commodément.

Les diverses pièces des bains romains ont été signalées, mais on n'a pas levé les plans de tout ce qu'on a trouvé, et la restitution complète de l'établissement antique serait conjecturale; mais on approcherait beaucoup, je crois, de la vérité.

Les travaux modernes ont eu surtout pour but le captage des eaux thermales et leur séparation des eaux froides qui sourdent dans la vallée et se mêlaient avec les eaux minérales. Les Romains avaient fait eux-mêmes dans ce but de grands travaux, dont M. l'ingénieur Jutier a tenu grand compte et qu'il n'a fait souvent que réparer, tant ils avaient été judicieux. On peut lire, dans son ouvrage, les détails qu'il donne sur ces travaux vraiment curieux :

« Il suffit, dit-il. d'enlever quelques déblais pour mettre « à découvert les principales piscines créées par les Romains. « Toutefois, si l'on avait retrouvé les parties essentielles « de ces thermes antiques, on avait perdu la trace des « canaux destinés à les alimenter ; l'ensemble des sub- « structions romaines était caché par une couche épaisse « d'alluvions ; une ville nouvelle s'était élevée peu à peu, « et sans aucun ordre, à la surface du sol occupé par les « eaux minérales, et les sources, gênées dans leur écou- « lement, s'échappaient par les issues que le hasard avait « laissées libres.

« On essaya à diverses époques, mais en vain, de re- « monter à l'origine des sources et de découvrir la pensée « qui présida à leur aménagement.

« En 1822, notamment, on conçut le projet d'établir « un plan hydrographique de Plombières, et de se rendre « un compte exact des travaux romains dont on appréciait « toute l'importance, sans pouvoir en préciser les détails ; « mais la tâche était trop vaste. Avançant dans une région « inconnue, on s'aperçut bientôt, et dès les premiers pas, « qu'on troublait profondément le régime des sources.

« Où devaient conduire ces recherches? On avait d'ail-
« leurs assez d'eau minérale pour les besoins de cette
« époque, et l'on s'exposait à des dangers sérieux dans
« un but, intéressant sans doute, mais qui n'avait pas alors
« un caractère suffisant de nécessité.

« Cependant le nombre des étrangers appelés, chaque
« année, à Plombières par l'efficacité de ses eaux augmentait
« rapidement.

« En 1856, l'Empereur Napoléon III vint à Plombières;
« il voulut que cette station thermale acquît un déve-
« loppement en rapport avec l'affluence croissante des bai-
« gneurs et avec son importance au point de vue médical.
« Il était dès lors indispensable d'augmenter le débit des
« sources minérales, et de remonter jusqu'à leur origine,
« de façon à les recueillir dans les meilleures conditions de
« température et de pureté.

« Ces travaux de captage et d'aménagement, commencés
« à la fin de l'année 1856, et poursuivis pendant cinq
« années consécutives, ont amené l'exploration complète
« d'une station thermale enfouie sous la ville actuelle. La
« recherche des sources minérales, effectuée tantôt au travers
« des substructions antiques, tantôt au sein de la roche
« granitique, a mis en évidence quelques faits intéressants
« à des points de vue très-divers.

« La station romaine de Plombières, placée dans un lieu
« étroit, difficile à défendre, impropre à tout agrandissement,
« mérite d'être citée comme preuve que les Romains n'ont
« négligé aucune des sources thermales de leur vaste empire,
« et qu'ils ont créé, même sur les plus reculées, des thermes
« dignes de l'admiration des siècles futurs.

« Leurs travaux furent si bien conçus, si largement
« exécutés, que c'est grâce à eux seulement que nous pou-
« vons même aujourd'hui disposer des eaux thermales; on

« en a toujours profité sans bien savoir jusqu'à quel point « on leur en était redevable. L'action du temps, les efforts « maladroits des hommes, encore plus redoutables dans « leur ignorance, n'ont pu détruire leur efficacité; mais il « fallait l'exploration complète du sous-sol à laquelle nous « a conduit la recherche des sources, pour apprécier leur « importance et pour pouvoir définir leur véritable rôle. »

On a formé à l'hôtel de la préfecture, car le préfet des Vosges a un hôtel à Plombières, un musée dans lequel une certaine quantité de débris antiques et d'objets ont été réunis; mais ce musée n'est pas toujours ouvert, et il m'a été impossible d'y entrer; on m'a d'ailleurs affirmé qu'une partie des objets trouvés à Plombières avait été transportée à Épinal.

Nous renvoyons aux Itinéraires nouvellement publiés pour la description des magnifiques hôtels Napoléon et de l'établissement thermal nouveau, puis pour la description de la nouvelle église, qui produit le meilleur effet à l'extrémité de la ville.

TROYES. — De Plombières à Paris nous ne nous sommes arrêtés qu'à Troyes, où le Congrès scientifique de France doit tenir sa session en août 1864.

Troyes a bien changé depuis que nous y tenions le Congrès archéologique il y a dix ans, mais les embellissements qu'elle a reçus ont fait disparaître bien des monuments anciens. La plupart des maisons en bois ont été défigurées ou reconstruites. Les puits avec armature en fer, dont nous avions réclamé la conservation (Voir la page suivante), ont disparu en grande partie; il en reste quelques-uns pourtant, et deux des plus intéressants ont été transportés dans la cour du musée.

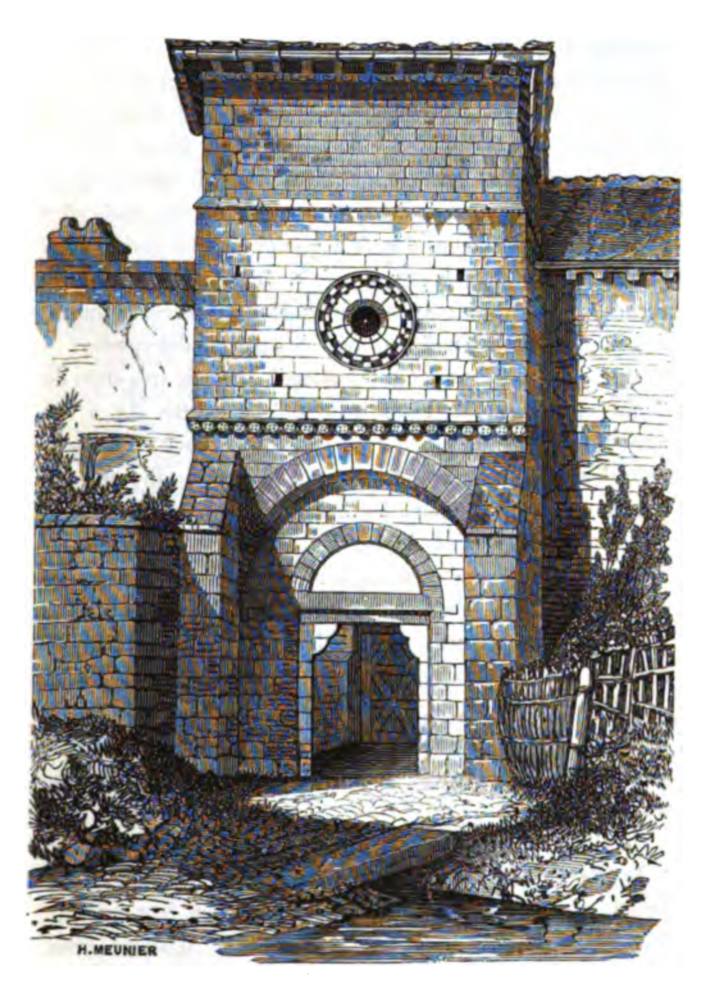
Une chose que l'on ne saurait trop regretter, c'est la démolition de l'intéressante portion du palais des comtes de Champagne, dont la Société française d'archéologie avait ob-

tenu la conservation en 1852, et sur laquelle une inscription devait être placée aux frais de la Compagnie.



DEUX DES ANCIENS PUITS DE TROYES.

Mais rien n'est plus incertain que les promesses, même quand elles sont obtenues dans l'intérêt de ceux qui les font et qui ne devraient pas y manquer. Les voix de quelques membres du Conseil municipal peuvent, sans réflexion, renverser les délibérations antérieures les plus logiques et les mieux inspirées; c'est ce qui a eu lieu.



ENTRÉE DU PALAIS DES COMTES DE CHAMPAGNE, A TROYES.

Le monument a été démoli, tandis qu'il eût dû être conservé, même en ne considérant que l'embellissement et en faisant abstraction des souvenirs. C'eût été, en effet, pour la place publique une ruine pittoresque qu'il eût été facile d'entourer d'arbustes : on en eût fait ainsi une des curiosités de Troyes. Aujourd'hui le mal est consommé : les pierres seulement ont été numérotées et empilées je ne sais où, afin, dit-on, de reconstruire *l'édifice quelque part*. Sans doute, il vaudra mieux prendre ce parti que de laisser périr ces pierres ; mais elles auront beaucoup moins d'intérêt que *là où elles indiquaient la place même occupée par le palais*. D'ailleurs, pourra-t-on reconstruire l'édifice ? Au bout de quelques années, la plupart des pierres de l'appareil n'auront-elles pas été détériorées ?

Quel que soit le sort qui les attend, je crois très-utile de donner une vue de la ruine, telle qu'elle existait il y a dix ans : alors j'en avais fait faire un dessin très-exact (V. la page précédente), que je suis heureux d'avoir recueilli ; puisque le monument n'existe plus, au moins conservons-en l'image !

Les murs d'enceinte de la ville ont été à peu près entièrement démolis ; des squares et des promenades plantés d'arbres, ornés de fleurs et de gazons, remplacent les anciens fossés et les boulevards qui les bordaient. Quelques tours auraient pu être conservées.

Vous verrez, du reste, tous ces changements au mois d'août prochain, car la Société française d'archéologie tiendra une séance générale à Troyes pendant la session du Congrès scientifique de France.

ROUTE DE PARIS A GAND. — Tandis que les chemins de fer belges, allemands et anglais favorisent de tout leur pouvoir les réunions scientifiques, les chemins de fer français (celui du Midi excepté) refusent d'accorder aux membres du Congrès une remise sur le prix des places. — M. le marquis

de Costa, secrétaire-général du Congrès de Chambéry, constatait cette ridicule et persistante malveillance dans son discours d'ouverture, au mois d'août dernier. Il est vrai qu'un des administrateurs d'une des compagnies répondait qu'en se faisant patronner par un ministre on pourrait obtenir une remise; mais aucun de nous n'a perdu le sens moral au point de mendier une si haute intervention pour obtenir une économie de quelques francs. Nous avons trop de respect pour les ministres, et nous croyons leur temps trop précieux pour les occuper de semblables réclamations. Seulement nous tenons à constater que la France est le pays du monde où les administrateurs de chemins de fer sont le moins sympathiques aux réunions scientifiques, *quand ce sont des réunions françaises*. Mais quand il s'agit de Congrès étrangers, C'EST AUTRE CHOSE : le patriotisme des compagnies est ainsi fait.

On me proposa effectivement un billet pour le Congrès de Gand, avec assurance que remise de moitié serait faite à partir de Paris, et j'acceptai afin de constater par moi-même la *singulière partialité* des compagnies.

Quelques jours après je me rendais à Gand, et je voyais qu'on ne m'avait pas trompé: la Compagnie du Nord faisait remise de moitié à tous ceux qui exhibaient la carte jaune du Congrès de Gand.

J'avais visité la Belgique à plusieurs reprises, mais je n'avais pas revu Bruges et Gand depuis l'année 1835, que je voyageais en compagnie de mon savant ami M. le conseiller Tailliar, de Douai. Il y avait moins long-temps que j'avais vu Aix-la-Chapelle et Cologne; mais près de vingt années cependant s'étaient écoulées depuis cette visite, et j'éprouvais le besoin de revoir ces deux villes.

Je suis allé directement de Paris à Gand sans m'arrêter : je n'ai donc rien à dire de l'état monumental des villes que touche la ligne de fer.

J'ai vu de loin le beffroi de Douai (Voir la page suivante), mais il ne m'était pas possible de juger des réparations qu'on y a faites.

Le beffroi, signe de la liberté des communes, avait, dans le Nord, un style grave et particulier; sous prétexte d'embellir, les architectes exhaussent quelquefois la pyramide du toit ou la brisent pour y substituer des flèches imitées des flèches d'église. Quoique ces édifices puissent y gagner sous certains rapports, je ne puis approuver ce système. Il ne faut pas que notre goût, par trop irréfléchi pour l'unité, nous fasse confondre la tour d'un beffroi avec celle d'une église; et quand le caractère propre à une classe de monuments est bien accusé, il est toujours mauvais de l'effacer.

GAND. — A Gand, on a, depuis quelques années, supprimé le toit en charpente du beffroi et on a refait le toit en fer en l'exhaussant.

La flèche du beffroi de Gand manque de relief : elle a la maigreur et la sécheresse de la fonte, et laisse beaucoup à désirer comme dessin. On a eu effectivement la mauvaise pensée d'employer le fer !!

Gand est toujours une grande et belle ville. Je n'ai pas la pensée de vous répéter ce que je disais dans un précédent rapport, assez ancien cependant pour avoir été oublié ; mais je désire vous entretenir de quelques édifices sur lesquels, je crois, j'avais passé un peu légèrement, et vous en signaler d'autres dont je ne vous avais pas parlé du tout. Disons-le d'abord, Gand renferme encore bon nombre de maisons anciennes, mais beaucoup ont disparu depuis vingt-cinq ans. Les pignons sur rue finiront tous par être remplacés par des entablements horizontaux : on comprend qu'il y a beaucoup d'espace perdu avec ces pignons terminés en pointe, et qui laissent entre leurs toits des espaces inoccupés. Aujourd'hui



VUE DU BEFFROI DE DOUAI ET DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

que l'on veut tirer parti des maisons, surtout lorsqu'elles bordent les rues, on étête les pignons, on les réunit par des constructions nouvelles, et les dentelures qui se dessinaient entre eux disparaissent, quand la maison n'est pas reconstruite de fond en comble.

Il faut donc s'attendre à voir changer complètement la physionomie ancienne des villes : il n'y a pas moyen d'empêcher les progrès de la transformation à peu près terminée.

Il restera pourtant encore à Gand quelques maisons qui pourront, à cause de leur réputation, et parce qu'elles ont été décrites, dessinées, gravées, résister long-temps encore : telles sont quelques-unes de celles que je vous avais signalées dans mon premier rapport, notamment la *maison des Bateliers ;* il faut citer surtout l'édifice connu sous le nom de *Château de Gérard-le-Diable*, qui sert aujourd'hui de caserne aux Pompiers, et est situé dans la rue du Bas-Escaut. Du *Reep* on voit encore ce vaste et antique bâtiment, flanqué de deux tourelles rondes ; il fut jadis surmonté d'une troisième tour, de forme carrée, qui s'élevait au sud de l'édifice. Cédé à Gérard Villain, surnommé le Diable, fils de Sohier II, châtelain ou burgrave de Gand, il fut connu depuis sous la dénomination de Château de Gérard-le-Diable. Jacques Van Artevelde s'y constitua prisonnier en 1342. Converti en maison de force vers 1633, il garda cette destination jusqu'en 1773, époque où la maison de détention près de la Coupure fut achevée, et il servit ensuite de maison de fous.

Cet édifice et quelques autres ont une notoriété qui les sauvera pendant quelque temps encore, il faut l'espérer.

Les Boucheries. — Un grand édifice dont les touristes font peu de cas, et qu'ils regardent comme une vieillerie sans intérêt, ce sont les Boucheries : les itinéraires ne se donnent pas la peine de les décrire ; quelques-uns se bornent à dire qu'elles existent

le long de la Lys. Construites vers la fin du XIV[e] siècle, elles furent considérablement augmentées et probablement refaites en grande partie sous Charles-Quint, en 1542. L'état de boucher devint alors presque héréditaire dans les familles; les bouchers formèrent une puissante corporation : leur chapelle existait dans la Boucherie même, et ne fut démolie qu'en 1828. Les bouchers de Gand avaient leur bannière et partageaient, avec les Poissonniers, le droit d'assister à l'inauguration du souverain et de lui fournir une escorte d'honneur (1).

La Boucherie de Gand présente un grand bâtiment fort long, avec pignons étagés, et qui rappelle le style consacré au moyen-âge pour les grands édifices commerciaux (entrepôts, halles, etc., etc.). Des poteaux robustes partagent cette longue galerie couverte, à deux nefs; les bouchers ont leurs diverses loges disposées de chaque côté des allées qui existent dans chacune des nefs. Ils ont, pour suspendre leur viande, des crocs en fer attachés à des cordes.

La porte d'entrée, en ogive, est ornée de sculptures : une Vierge en occupe le tympan.

Hospice de la Byloque. — L'hospice de la Byloque mérite l'inspection des antiquaires. La grande salle des malades, avec sa belle charpente apparente en ogive trilobée, et la façade extérieure, avec son ordonnance très-élégante, devraient avoir été publiées, et pourtant il m'a été impossible d'en trouver de dessins : les éditeurs s'ingénient à reproduire toujours les mêmes édifices et laissent de côté ceux qui offrent le plus d'intérêt.

La porte d'entrée, d'une forme élégante, est soutenue au milieu par une forte colonne que surmonte une statue de la Vierge, à qui cet édifice fut consacré. Une grande fenêtre,

(1) *Description des monuments de Gand*, par M. E.-L. Gyselynck. 1862.

flanquée de deux autres fort élancées, occupe la partie supérieure du gable principal. A droite et à gauche de la porte d'entrée se trouve une suite de petites arcades en tiers-point, soutenues par des colonnes très-sveltes dans le style du XIIIe siècle, dont la base repose sur un banc de pierre.

Il est question de construire un nouvel hospice, et l'on peut craindre pour la conservation des bâtiments actuels. Le receveur-économe m'a pourtant affirmé que l'on devait les conserver, comme annexe, pour les cas d'épidémies.

L'hospice des vieillards, tout près de celui des malades, a conservé un réfectoire du XIVe siècle ou de la fin du XIIIe, aux deux extrémités duquel on voit des peintures murales anciennes : l'une représentant le couronnement de la Vierge, l'autre un saint Christophe. Les colonnes qui garnissent les murs supportent une voûte ogivale en charpente, garnie de bardeaux consolidés par des arceaux en bois saillants, absolument comme les arceaux en pierre du même temps. Il est probable que bien des voûtes furent faites de la sorte et n'ont été qu'assez tard remplacées par des voûtes en pierre.

Hospice des Aveugles. — Dans le même quartier, l'hospice des Aveugles est une construction nouvelle et élégante, en brique, dans le style du XIVe siècle ou de la fin du XIIIe. Les dispositions architectoniques usitées à cette époque ont été bien observées dans la décoration, et l'on peut citer cette grande construction comme bien réussie au point de vue de l'effet et de l'imitation : j'ignore si les dispositions intérieures répondent à la destination, mais tout porte à le supposer.

Palais épiscopal construit en style gothique. — Puisque nous parlons d'un édifice construit en style ogival, nous pouvons en citer un autre qui n'est pas aussi bien réussi, et dont le style étriqué contraste avec celui de l'hospice des vieillards. C'est le palais épiscopal ; il date de 1845. La façade

de ce palais offre, au rez-de-chaussée, six fenêtres ogivales et une porte au centre; au-dessus de cette porte est une grande fenêtre avec balcon, accompagnée de deux statues, dont une représente la Religion et l'autre la Foi; les angles de l'édifice sont garnis de tourillons en encorbellement.

Chaque aile, en retour d'équerre sur cette façade, est percée de neuf fenêtres. On prendrait plutôt cette construction pour une maison bourgeoise que pour un palais épiscopal.

Eglise Ste-Anne. — La nouvelle église Ste-Anne est une des grandes constructions récentes faites à Gand en style moyen-âge. La première pierre en fut solennellement posée par le roi Léopold, le 1er septembre 1853, en présence de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Brabant, le comte de Flandre et la princesse Charlotte, aujourd'hui impératrice du Mexique. Elle n'a qu'une seule nef, large de 18 mètres, haute de 30 mètres, ayant six chapelles de chaque côté.

Cette disposition est, comme on le voit, imitée des églises à une seule nef si communes dans le midi de la France, et dont je vous parlais dans plusieurs de mes précédents rapports, notamment à l'occasion de celles que renferme la ville de Carcassonne.

Quant au style, on a adopté pour l'église Ste-Anne un style ogival dans lequel de grandes fenêtres cintrées, subdivisées en plusieurs baies à deux étages par des meneaux, rappellent un peu celles de la chapelle St-Michel à Florence; on y voit des contreforts, excepté dans la façade. Une tour qui n'est pas terminée, et qui fait des emprunts au gothique de la dernière époque et au style du XVIIe siècle, surmontera le portail. Je n'ai pas le projet de décrire cette église : quoique le style adopté ne soit pas franchement gothique, l'édifice ne produit pas un mauvais effet sur la place où il se trouve. Il mérite d'autant plus d'être examiné par les architectes,

que le clergé veut être vu. *Je veux être vu de mon peuple et voir mon peuple*, me disait un respectable curé. Ce sentiment domine partout, et les architectes qui voudront se soumettre à cette exigence, trouveront dans l'église Ste-Anne des dispositions telles que le clergé les préfère.

Le chœur est très-peu développé, comme dans les églises méridionales dont on s'est inspiré. La longueur de la nef et du chœur est de 70 mètres. On travaille aux peintures murales qui doivent décorer le sanctuaire et les transepts.

Cathédrale St-Bavon. — J'ai décrit suffisamment la cathédrale St-Bavon, dans mon Rapport de 1835 ; les itinéraires donnent avec beaucoup de détails la description des tableaux précieux qu'elle renferme (par Van Eyck, Probus, Vander Meire, Rubens, Janssens, etc., etc.) ; ils indiquent tout ce que cette église offre de remarquable. Il me suffira de vous rappeler que l'édifice actuel date du XIIIe siècle, et je crois du XIVe pour quelques parties (chœur) ; mais que la nef et les transepts furent commencés en 1533 ; la tour, commencée en 1462, ne fut terminée qu'en 1534.

Église St-Pierre. — L'église St-Pierre est moderne (commencée en 1629, terminée en 1720) ; elle a remplacé une église beaucoup plus ancienne.

Église St-Nicolas. — L'église St-Nicolas a quelques parties romanes du XIIe siècle (époque de transition) et d'autres du XIIIe, visibles encore à l'extérieur ; mais l'intérieur a été retouché au XVe siècle. Son architecture n'a rien de bien caractérisé aujourd'hui. Là, comme dans beaucoup d'autres églises belges, on voit que les clochetons qui garnissent les façades sont cylindriques et non carrés comme dans diverses contrées de la France ; cette forme, usitée aux bords du Rhin pour les clochetons romans, s'est conservée (chose, d'ailleurs, assez

naturelle) pendant tout le moyen-âge dans les villes de la Belgique et de la Hollande (1).

Bruges. — Le trajet de Gand à Bruges est l'affaire d'une heure à peine. En arrivant, j'ai visité les libraires et trouvé une excellente notice sur Bruges et ses environs, à l'usage des touristes.

En ouvrant ce livre, je suis tombé sur le passage suivant : « Bruges avait, jusqu'à ces dernières années, conservé plus « qu'aucune autre ville de Belgique sa physionomie du « moyen-âge. Mais, depuis peu, elle a beaucoup perdu sous « ce rapport : ses anciennes maisons si pittoresques, avec leurs « pignons à redents, leurs bas-reliefs et ornements sculptés, « cèdent la place à des bâtiments nouveaux, dont les fa- « çades qui, presque sans exception, se composent d'un mur « percé d'un nombre plus ou moins grand d'ouvertures rec- « tangulaires, proclament le manque de goût des Brugeois « de nos jours. Cependant la ville est encore riche en œuvres « d'art et autres objets qui méritent d'être vus et étudiés. »

M. James Weale a raison, et je n'ai plus retrouvé à Bruges quelques-unes des maisons que j'y avais visitées avec M. Tailliar en 1835 : elles ont été remplacées par des maisons modernes à entablements horizontaux. L'hôtel où je logeais, sur la grande place, a lui-même disparu. Mais Bruges est encore bien riche malgré ses pertes, et c'est avec raison qu'on en recommande la visite aux touristes.

Le carillon se faisait entendre à mon arrivée sur la grande place, et je revis avec plaisir le beffroi et les halles.

Le beffroi primitif était en bois ; il fut consumé par un incendie le 15 août 1280, avec les chartes municipales qui

(1) La tour, qui s'élève sur l'intersection du chœur et des transepts, a été construite en 1406.

contenaient les titres des franchises et priviléges que les Brugeois avaient acquis de leurs souverains.

Le comte Guy de Dampierre refusa pendant quelque temps de renouveler ces priviléges. Mais, en 1291, il accorda la permission de reconstruire le beffroi, que l'on bâtit en pierre et en briques pour éviter les incendies.

Cette tour a 80 mètres de hauteur; elle est de deux époques, et la partie octogonale avec les quatre tourelles qui couronnent les angles du deuxième étage ne datent que de 1393 à 1396. Elle était autrefois surmontée d'une flèche en bois, au sommet de laquelle planait le dragon en cuivre doré qui couronne à présent le beffroi de Gand. Les Gantois s'emparèrent de ce dragon en 1382, et le placèrent comme un trophée sur leur beffroi. Les Brugeois ayant perdu leur dragon le remplacèrent par une figure de saint Michel, foulant aux pieds le démon (1). Cette flèche fut incendiée par la foudre en 1493, elle fut reconstruite en 1502; la figure de l'archange fut remplacée par le lion de Flandre; enfin, le 30 avril 1741, la flèche fut de nouveau détruite par la foudre et n'a pas été reconstruite.

Les bâtiments qui accompagnent le beffroi et font face à la grande place étaient d'abord isolés; les ailes furent ajoutées de 1325 à 1364. Ces halles forment un quadrilatère de 84 mètres sur 43 mètres.

Hôtel-de-Ville. — L'Hôtel-de-Ville est une petite construction, ornée de six tourelles octogones, qui partent en encorbellement des angles et du centre des deux façades; elles sont couronnées de flèches aiguës qui contribuent par leur élancement à l'élégance de l'ensemble. La largeur du bâtiment est de 26 m. 30 c.; sa hauteur, de 19 m. 15 c., non compris le toit. Les lucarnes sont ornées de statuettes d'anges en cui-

(1) *Bruges et ses environs*, par M. James Weale.

vre doré, d'un bon style. Les tuyaux des cheminées, à chaque pignon, sont surmontés de couronnes en cuivre doré. Les quarante-huit niches de la façade étaient garnies des statues en pierre de la Sainte-Vierge, de l'archange Gabriel, de David, Salomon, Job, Daniel, Zacharie, Jérémie, Ezéchiel et de presque tous les comtes et comtesses de Flandre, depuis Baldwin Bras-de-Fer jusqu'à Joseph II. Dix-huit des consoles qui les soutenaient étaient historiées; les autres ornées de feuillages. Entre les fenêtres de l'étage et celles du rez-de-chaussée se trouvaient vingt-quatre écussons où étaient sculptées les armoiries des villes soumises à la juridiction de Bruges. Toutes les parties sculptées de la façade étaient peintes et dorées. A l'une des fenêtres inférieures de la façade, on voit un joli balcon, dit *bretèque*, en bronze fondu, où, lors de leur inauguration, les comtes de Flandre prêtaient serment aux lois et priviléges de la ville.

En 1598, on ajouta à l'Hôtel-de-Ville un corps de bâtiment destiné à servir de salle de réunion au Conseil communal. En 1766, on changea entièrement l'intérieur du rez-de-chaussée. En 1792, les troupes révolutionnaires françaises firent descendre les statues, ainsi que les écussons qui ornaient la façade. Toutes ces *représentations de tyrans* furent calcinées dans un vaste bûcher, sur la Grande-Place, où on brûla en même temps la potence, l'échafaud et la roue. En 1829, on construisit un étage au-dessus de l'aile ajoutée en 1598.

« En 1854, on commença ce qu'on appelle la *restauration* « de ce monument. D'abord on *écorcha toute la façade.* Du « sommet des tourelles jusqu'au niveau du sol, on n'y laissa « aucune des pierres de revêtement; ensuite on a fait nou- « velle peau : on s'est servi d'une pierre inférieure à l'an- « cienne; on a changé le caractère de toutes les sculptures; « on a exécuté en pierre blanche un fac-simile de cheminée « en briques retaillées; on a posé dans les niches des statues,

« dont les costumes sont des anachronismes et qui sont trop « grandes pour les niches qu'elles occupent, et on a inséré « dans les fenêtres des réseaux sans connexion avec la con- « struction et dont on a même supprimé le chanfrein inté- « rieur. Il n'existe aujourd'hui, dans la façade, d'antique que « quelques rares morceaux faciles du reste à reconnaître.

« Les amateurs peuvent, s'ils le désirent, admirer les an- « ciennes consoles, ainsi que quelques autres fragments re- « legués dans le souterrain, où se trouve également une belle « tête en laiton provenant d'une des anciennes fontaines de « la ville. »

Nous avons copié textuellement M. Weale. On voit que la Belgique a adopté *le système de restauration qui prévaut en France dans un grand nombre de localités*, malgré le contrôle des commissions officielles : ainsi donc, PARTOUT LES ARCHITECTES DÉTRUISENT, et les hommes de goût ne peuvent que gémir sans avoir l'espérance que leurs plaintes soient accueillies.

Palais-de-Justice. — Le Palais-de-Justice a remplacé le palais des comtes de Flandre; il a été reconstruit en 1722. La façade, qui donne sur le canal, date de 1523; c'est une élégante construction, dominée par quatre tourelles surmontées de fleurs en fer battu. J'ai supposé que ces minarets servaient en même temps de conduits pour des cheminées, mais je n'ai pu trouver la preuve qu'ils aient correspondu à des foyers, et conséquemment ma supposition serait sans fondement, à moins que les salles n'aient subi des changements qui aient fait disparaître les foyers que je cherchais. L'intérieur de cette construction est divisé en trois salles, dont une renferme une cheminée très-remarquable sculptée en 1529 par Herman Glosencamp, André Rasch, et Roger de Smet, d'après les dessins et sous la direction de Lancelot Blondeel

de Bruges et Guyot de Beaugrant de Malines, pour le magistrat du Franc, comme souvenir du traité de Cambray, dit *Traité des Dames*. La cheminée proprement dite, en marbre noir, est surmontée d'une frise qui sert de base à un trophée en bois; elle est ornée de quatre bas-reliefs, représentant l'histoire de la chaste Suzanne, sculptés en marbre blanc par Guyot de Beaugrant lui-même, qui exécuta aussi les quatre génies placés aux angles. La partie supérieure, en bois de chêne, est divisée en trois compartiments. Le centre de l'avant-corps est occupé par la statue de Charles-Quint, représenté comme comte de Flandre; derrière lui, se trouve un trône orné des portraits en buste de Philippe-le-Beau, son père, et Jeanne d'Espagne, sa mère; sur le dossier sont sculptés deux portraits en médaillons de Charles de Lannoy, le vainqueur de Pavie, à qui François Ier remit son épée, et de Marguerite d'Autriche, tante de l'Empereur, qui, en négociant le traité de Cambray, consolida les fruits de cette victoire. Sur les pilastres aux angles de l'avant-corps se trouvent les portraits en profil de François Ier et d'Eléonore d'Autriche, sœur de l'Empereur, dont le mariage mit le sceau au traité. Devant le compartiment à droite de l'Empereur, sont placées les statues de Maximilien et de Marie de Bourgogne, ses aïeuls paternels, et devant le compartiment à gauche, celles de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, ses aïeuls maternels, entourées d'écussons et de banderoles.

La cheminée fut restaurée en 1850 par Charles Geerts, de Louvain.

Bruges renferme encore bien des maisons anciennes à pignon sur rue, la plupart de la fin du XVIe siècle et du XVIIe. Je ne compte pas en faire l'énumération, et d'ailleurs j'en avais décrit quelques-unes dans mon Rapport de 1835; mais j'ai à vous parler d'une construction civile très-impor-

tante et dont les itinéraires ne disent rien, quoiqu'elle soit bien plus intéressante que les autres maisons. Je veux parler de l'hôpital St-Jean, fondé au XII[e] siècle pour recevoir les malades des deux sexes.

Le guide de M. Weale est le seul qui donne des renseignements sur ce monument intéressant. Il fut considérablement agrandi en 1330, mais il avait subi peu de changements depuis cette époque quand, en 1856, la chapelle du cimetière fut détruite pour faire place à une série de constructions du plus mauvais goût.

L'entrée primitive de l'Hôpital est aujourd'hui murée; dans le tympan sont sculptés la mort de la Sainte-Vierge et la mort de quelqu'autre sainte, le Couronnement de la Sainte-Vierge et le Jugement dernier; l'archivolte est ornée de statuettes des apôtres et des prophètes, placées dans des niches, vers 1270. Le tout est admirablement sculpté et retient encore des traces de peinture polychrome.

Deux fenêtres et une rose éclairent la salle, à laquelle la porte précédente donnait accès.

Accolé à ce corps-de-logis en est un autre, ayant également un pignon sur la rue et qui renfermait la grande salle des malades. La salle des malades, avec ses arcs ogivaux soutenus par des colonnes massives, est d'un aspect fort pittoresque. Il y a 240 lits: 100 pour hommes, 100 pour femmes et 40 pour des enfants. Quatre belles fenêtres ogivales, divisées en trois baies, existent dans le pignon; d'autres ouvertures, la plupart cintrées, occupent la partie triangulaire du gable. D'autres fenêtres ogivales garnissent les murs latéraux, et j'ai trouvé dans cette belle construction la même disposition que dans les hospices anciens de Bayeux, de Caen et de quelques autres localités.

Plus on étudie l'architecture du moyen-âge, plus on se convainc que les architectes avaient alors des plans dont ils

s'écartaient le moins possible. L'hospice St-Jean de Bruges est, comme beaucoup d'autres, sur le bord d'une rivière.

On conserve, à l'hospice St-Jean, une riche collection de tableaux de l'ancienne école de Bruges. On trouve dans le guide de M. Weale des renseignements détaillés sur ces différentes œuvres et leurs auteurs (1).

COLOGNE. — Je voulais revoir Cologne, et je suis parti de Gand pour m'y rendre directement.

La cathédrale de Cologne est terminée jusqu'aux tours, qui sont demeurées à peu près dans leur ancien état. On a suffisamment parlé de ce grand édifice : j'en ai moi-même entretenu plusieurs fois la Société depuis 1837, que je fus consulté par M. Delassault et quelques architectes allemands. Alors, toute la nef étant parvenue à la moitié de la hauteur, il fallait refaire pour la partie terminée les clochetons, dont la pierre s'était décomposée. On comprend que les travaux faits sont considérables; il eût été facile de les conduire plus vite encore avec plus d'argent.

Je consacrerai dans le *Bulletin* un article à la cathédrale de Cologne, et aux autres monuments de la ville que j'ai revus cette année avec l'intérêt qu'ils méritent. Je n'en dirai donc presque rien dans ce rapport.

Depuis mon précédent voyage, on a formé à St-Géréon, dans le vestibule, une petite collection d'inscriptions et de moulures anciennes : j'ai revu avec intérêt cette église que j'avais décrite il y a long-temps, et relevé de nouveau les inscriptions qui se rapportent aux reliques des martyrs de la légion thébaine.

Enfin, j'ai visité le beau pont suspendu sur le Rhin et le

(1) V. page 135 et suivantes.

musée placé dans un magnifique palais en style moyen-âge, bâti depuis ma dernière visite à Cologne. La collection lapidaire qu'on y a formée est une des plus belles et des plus curieuses. J'aurais bien désiré être accompagné d'un photographe pour prendre des vues de certaines stèles gallo-romaines, d'un immense intérêt pour moi. Je me plais à espérer qu'une description et des figures de ces curieuses pierres seront publiées tôt ou tard. Le catalogue actuel, écrit en allemand, s'occupe surtout des tableaux ; il faudrait un catalogue spécial pour le musée d'antiquités.

Je parlerai des faits tout-à-fait curieux qu'offrent ces monuments, dans l'article que je consacrerai plus tard à Cologne.

Je suis parti de Cologne pour Aix-la-Chapelle, et j'ai revu et examiné très-attentivement la cathédrale et ses curiosités.

Je suis rentré à Paris le lendemain.



DES BAGUES

A TOUTES LES ÉPOQUES

ET EN PARTICULIER

DE L'ANNEAU DES ÉVÊQUES

ET DES ABBÉS ;

PAR M. L'ABBÉ BARRAUD,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.



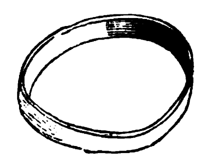
(*Suite.*)

CHAPITRE VI.

SUBSTANCES AVEC LESQUELLES ON A FABRIQUÉ LES ANNEAUX DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN-AGE.

Quoique nous ne devions nous occuper de la forme des bagues que dans le chapitre suivant, il est indispensable d'en dire quelques mots en commençant celui ci, pour fixer le sens de quelques expressions que nous avons besoin d'employer dès à présent.

Il y a des bagues qui sont fort simples, qui consistent uniquement en une tige ou une lame, le plus souvent métallique, disposée en cercle ; mais il en est d'autres qui portent extérieurement, à l'une



des parties de leur circonférence, une pierre enchâssée ,



sur laquelle un sujet est ou peut être ordinairement gravé. Ces deux sortes de bagues étaient connues dans l'antiquité. La pierre précieuse ornant les anneaux de la seconde espèce, appelée ψῆφος par les Grecs, était en général désignée par les Romains sous la dénomination de *gemma*. Ceux-ci donnaient le nom de *pala* ou de *funda*, et les Grecs celui de σφενδόνη à la tête de la bague ou au cadre dans lequel la pierre était retenue. C'est le *chaton*, mot formé selon les uns de *capsa*, « petite caisse, » selon les autres de *capitulum*, « petite tête, chapiteau. » Le cercle, ou l'anneau proprement dit, est quelquefois nommé *orbiculus* par les auteurs latins; nous l'appelons *jonc*. Le mot chaton, dont nous nous servons pour désigner spécialement l'encadrement de la pierre, est pris aussi assez souvent pour la pierre elle-même réunie à cet encadrement. On l'applique encore à la plaque ou tablette métallique qui, dans beaucoup de bagues, occupe la place de la *gemme*. L'indication des trois parties dont il vient d'être question, cercle ou jonc, chaton et pierre, se trouve dans ce passage des Florides d'Apulée: *Etiam pedum tegumenta crepidas sibi compegerat, et annulum in læva aureum faberrimo signaculo quem ostentabat. Ipse ejus annuli et orbiculum circulaverat et palam clauserat et gemmam insculpserat* (1).

Ces notions données, indiquons maintenant les différentes substances avec lesquelles les bagues ont été faites dans l'antiquité et au moyen-âge.

1° *Anneaux d'or.* Nous ne reviendrons pas ici sur ce qui

(1) Apul. Flor., p. 777.

a été dit, dans un des chapitres précédents, relativement aux personnes qui eurent chez les Romains, soit au temps de la République, soit sous les empereurs, la faculté de se servir d'anneaux d'or. Nous rappellerons seulement que dans les derniers temps l'usage en devint commun, et qu'il fut même permis aux affranchis d'en porter, sans qu'ils fussent obligés pour cela de demander aucune autorisation. Aussi existe-t-il soit dans les musées publics, soit dans les cabinets particuliers, un très-grand nombre de bagues d'or romaines trouvées à différentes époques. Il est aussi peu de recueils d'antiquités où il n'y en ait quelques-unes de dessinées ou de décrites.

Il résulte des détails dans lesquels nous sommes entré que, chez presque tous les autres peuples de l'antiquité, les personnes riches ou constituées en dignité ont également fait usage d'anneaux d'or.

Au moyen-âge, on a employé l'or pour les bagues, peut-être aussi communément qu'aux époques antérieures, et maintenant il n'y a guère que les personnes pauvres qui aient des anneaux d'un métal moins précieux.

La bague des évêques, d'après les auteurs liturgiques, doit être d'or et élégamment ornée.

Quoique Rupert et Honoré d'Autun, qui écrivaient l'un et l'autre au commencement du XIIe siècle, ne nomment pas positivement ce métal en traitant de l'anneau épiscopal, la manière dont ils en parlent ne permet pas d'admettre qu'il ait pu être fait, de leur temps du moins, avec une autre matière. Honoré d'Autun, au chapitre CCXVI du livre Ier de son traité *De gemma animæ,* rappelant les coutumes des anciens, dit qu'après avoir fait usage d'anneaux de fer, on en était venu assez communément à n'en vouloir point qui ne fussent en or; et il ajoute immédiatement : « L'évêque *donc* a au doigt un anneau, afin qu'il se considère comme l'époux de

l'Église et qu'il donne sa vie pour elle, si cela est nécessaire (1). »

Rupert, dans son traité *Des divins offices*, livre Ier, chap. XXV, emploie ces expressions : « L'anneau, enrichi d'une pierre précieuse, *brille* avec raison au doigt de l'évêque, par le ministère duquel Notre-Seigneur Jésus-Christ distribue les dons si éclatants du Saint-Esprit » : *Non ergo ab re in ejus digito gemmatus fulget annulus, per cujus ministerium Christus Dominus tam fulgida distribuit dona sancti Spiritus* (2).

Innocent III, élevé sur la chaire de saint Pierre en 1198, est plus formel : il désigne explicitement le riche métal. Suivant lui, l'anneau que l'évêque porte au doigt est l'emblème de la grâce du Saint-Esprit, et l'*or* avec lequel il est fait, aussi bien que sa forme circulaire, signifie la perfection de ses dons que Jésus a reçus sans mesure, puisqu'en lui habite corporellement la plénitude de la Divinité (3).

Guillaume Durand, qui mourut en 1296, copie textuellement Innocent III, dans son *Rational des divins offices* (4).

(1) Pontifex ergo annulum portat, ut se sponsum Ecclesiæ agnoscat, ac pro illa animam, si necesse fuerit, sicut Christus, ponat. Honor. August, *De gemma animæ*, lib. I, cap. CCXVI. *De annulo*, col. 609 du t. CLXXII du *Cours de Patrologie* de M. Migne.

(2) Rupert, *De divinis officiis*, lib. I, cap. XXV, col. 24 du t. CLXX du *Cours de Patrologie* de M. l'abbé Migne, le IVe des œuvres de l'auteur.

(3) Annulus digiti donum Spiritus sancti significat... Annulus aureus et rotundus perfectionem donorum ejus significat, quæ sine mensura Christus accepit, quoniam in eo plenitudo divinitatis habitat corporaliter. Innocent III, *De sacro altaris mysterio*, lib. I, cap. XLVI, col. 790 du tome IV des œuvres de ce pape, le CCXVIIe du *Cours de Patrologie* de M. Migne.

(4) Guill. Durand, *Rationale divinorum officiorum*, lib. III, cap. XIV, num. 4, fol. 77 verso.

On lit, dans les *Constitutions et décrets synodaux* de saint Charles Borromée, publiés dans la seconde moitié du XVI[e] siècle : « L'anneau épiscopal, fait d'or pur et massif, a un chaton avec une pierre précieuse sur laquelle rien ne doit être sculpté (1). » Le traité *De ritibus Ecclesiæ catholicæ,* du président Duranti, qui date de la même époque, contient absolument la même indication (2).

A ces enseignements des auteurs qui ont écrit sur la liturgie, on peut ajouter que les anneaux des anciens évêques, trouvés dans leurs tombeaux ou conservés avec vénération dans les trésors des églises, sont tous en or.

Du Saussay, dans sa *Panoplie épiscopale*, expose tous les motifs qui ont dû porter l'Église à donner aux évêques des anneaux d'or ; il serait trop long de les reproduire ici. Nous nous bornerons à faire remarquer qu'il est juste et convenable que les premiers pasteurs, les chefs de la milice sacrée, soient distingués des simples prêtres par de plus riches ornements ; que cette brillante parure, en rapport avec leur haute dignité, ajoute à la pompe des cérémonies religieuses ; et que l'or enfin, par son prix, son éclat et sa pureté, leur rappelle les sublimes vertus dont ils doivent être ornés.

Les abbés et les autres dignitaires ecclésiastiques auxquels il est permis de porter une bague comme les évêques, l'ont également en or. L'anneau même des abbés de la Trappe est en ce métal et orné aussi d'une pierre précieuse, quoique leur crosse ne puisse être que de bois.

(1) Annulus episcopalis, ex auro puro puto solide conflatus, palam habet cum gemma pretiosiori, in qua nil sculpti esse debet. S. Carolus Borromæus. *Acta Ecclesiæ mediolanensis seu constitutiones et decreta synodalia*, lib. IV, cap. *De supellectili missarum,* art. 4, p. 153, édit. de Paris, 1645.

(2) Joan. Steph. Duranti, *De ritibus Ecclesiæ catholicæ*, lib. II, cap. IX, art. 37, p. 339 de l'édition de Cologne, 1692.

Les anneaux d'or pur sont appelés anneaux de Thynnie, *annuli Thynnii* par Isidore de Séville, parce que, suivant lui, c'est dans la Bythinie, nommée autrefois Thynne ou Thynnie, qu'on a commencé à fabriquer de ces sortes de bagues. L'auteur cite, à cette occasion, des vers d'un poète nommé Flaccus, vers faussement attribués par plusieurs auteurs à Mécène et présentés avec de nombreuses variantes dans différents ouvrages :

Lugente mea vita, nec smaragdos,
Berillosque mihi, Flacce, nec nitentes
Percandida margarita quæro, nec quos
Thynnica lima perpolivit annulos
Neque jaspios lapillos (1).

2° *Anneaux d'argent.* — A l'époque où, chez les Romains, l'usage des anneaux d'or n'était permis qu'aux sénateurs, aux chevaliers et à quelques autres personnages revêtus de certaines dignités, les simples citoyens durent le plus souvent en porter en argent. « Moi-même, dit Pline, j'ai vu Arellius Fuscus, qui fut rayé de l'ordre équestre sur l'étrange imputation d'attirer à sa suite la nombreuse jeunesse des écoles, je l'ai vu faire usage d'anneaux d'argent (2). » Isidore de Séville, comme on l'a vu précédemment, assure qu'alors les affranchis portaient des bagues faites avec ce métal. Dans la suite, quoique rien ne s'opposât plus à ce qu'on fît usage de l'or, on ne cessa pas cependant de fabriquer des bagues en

(1) Thynnius purus est (aureus) primum in Bythinia fabricatus, quam olim Thynnam vocabant. Flaccus, *Lugente mea vita*, etc. Isid. Hispal., *Etymolog.*, lib. XIX, cap. XXXII, t. LXXXII[e] du *Cours complet de Patrologie* de M. Migne, III[e] et IV[e] des œuvres de l'auteur, col. 702.

(2) Vidimus et ipsi Arellium Fuscum (motum equestri ordine ob insignem calumniam, quum celebritate adsectarentur adolescentium scholæ) ex argento annulos habentem (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, chap. LIV, p. 107 du tome XIX, édition de Panckoucke.)

argent, et des personnes ou moins riches ou moins amies du luxe en portèrent encore.

Le comte de Caylus, au n° 1 de la planche LXXXVIII du IIe volume de son *Recueil des antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines,* donne le dessin d'un anneau d'argent qu'il considère comme remontant à la période romaine. La table qui sert de chaton à cet anneau porte les lettres G. O. V. L'ouverture est légèrement ovale (1).

Au n° 2 de la planche suivante du même Recueil, est représenté un autre anneau d'argent, probablement de la même époque. Il figure un serpent à deux têtes replié sur lui-même (2).

Les écrins du musée Napoléon III renferment un grand nombre de bagues étrusques, grecques et romaines en argent, quelques-unes enrichies de pierres précieuses, la plupart ayant seulement un écusson métallique sur lequel sont gravées des lettres ou des figures.

Il y avait, en 1820, au musée Bourbon de Naples, une vingtaine au moins de bagues romaines du même métal, trouvées, la plupart, à Pompéï et à Herculanum.

Dans son ouvrage sur les *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, M. l'abbé Cochet, ce savant infatigable auquel l'archéologie est redevable de si nombreuses et si importantes découvertes, signale parmi les objets qu'il a trouvés, en septembre 1855, au cimetière mérovingien d'Envermeu, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure), une

(1) Caylus, *Recueil des antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines.* Paris, 1756, t. II, pl. LXXXVIII, n° 1, p. 309.

(2) Même *Recueil*, même volume, pl. LXXXIX, n° 2, p. 311.

bague d'argent avec chaton sigillaire présentant un monogramme (1).

Sur une des planches du tome II du *Bulletin* de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, est figurée une bague franque en argent, portant sur le chaton des caractères de l'époque mérovingienne qui, d'après des archéologues distingués, formeraient le mot CLODOVEVS. La planche accompagne un article de M. le colonel de Morlet sur les découvertes archéologiques effectuées dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen, arrondissement de Saverne (Bas-Rhin). La bague a été trouvée dans une tombe, sur le territoire de la commune de Lorentzen (2).

Le musée de Bonn conserve une bague à peu près semblable, qui provient d'une tombe franque des bords du Rhin (3).

Une multitude d'autres bagues en argent, de la même époque, trouvées dans diverses localités, sont encore indiquées dans les différents ouvrages de M. l'abbé Cochet, et en particulier dans celui qui a pour titre : *Le tombeau de Childéric Ier* (4).

Je possède une bague entièrement en argent, qui a aussi un monogramme, mais dont on n'a pas pu se servir comme cachet. Le chaton ou plutôt la tablette est de forme ovale; elle présente sur les bords un encadrement en relief de même forme. Le monogramme, au-dessus comme au-dessous duquel

(1) M. l'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*. Dieppe, 1857, p. 188.

(2) *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. Strasbourg, 1864, t. II, 1re livraison, *Mémoires*, p. 41, pl. Ire.

(3) Même Bulletin, même page.

(4) M. l'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, chap. VI, p. 34 et suiv.

s'épanouit une rose à six pétales, est formé de grandes lettres capitales romaines, gravées en relief. Ces lettres sont M. A. R. V. Le fond de la tablette était rempli d'émail. Cette bague, malgré la perfection des lettres que l'on dirait toutes modernes, ne paraît pas être d'une date postérieure au XVI[e] siècle. Elle a été trouvée, ainsi que quelques autres qui ont avec elle une très-grande analogie, dans les environs de Beauvais.

Plusieurs pontificaux des XIV[e], XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles désignent l'argent comme étant la matière avec laquelle doit être fait l'anneau nuptial. On lit dans celui d'Auxerre, de l'an 1300 environ: « L'époux et l'épouse étant arrivés à la porte de l'église s'arrêteront là, jusqu'à ce que le prêtre y étant également venu, revêtu de l'aube, de l'étole et du manipule, ait bénit l'anneau d'*argent* que l'époux doit remettre à l'épouse » (1). — Le pontifical de Lyon, écrit un siècle plus tard, dit absolument la même chose, en faisant en outre mention du plat ou bassin sur lequel l'anneau devait être posé (2). — C'est également un anneau d'*argent*, mais placé sur un livre, que le prêtre, en commençant la cérémonie du mariage, doit bénir, d'après le missel de Paris de l'an 1400 environ; missel dont a fait usage le cardinal Louis de Bourbon, et qui se trouve maintenant à la Bibliothèque impériale (3). — Le Manuel de Beauvais publié, en 1637, par Augustin Potier, veut encore que l'*argent* soit la matière

(1) Cum autem venerint ante valvas ecclesiæ sponsus et sponsa, ibi stent donec veniens sacerdos alba, stola, et manipulo ornatus, annulum benedicat argenteum. (Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IX, art. 5, ord. 6, p. 625 du tome II, édit. de Rouen, 1700.)

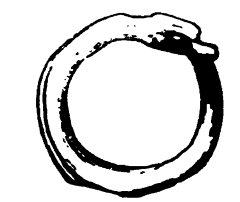
(2) Annulum argenteum super saitum positum benedicat. (Martène, *Ibid.*, ord. 8, p. 630.)

(3) Annulum argenteum super librum positum benedicat (Martène, *Ibid.*, ord. 10, p. 635.)

de la bague nuptiale (1). — Il y a tout lieu de croire que ces prescriptions n'étaient pas rigoureusement observées, et que, dans les églises même où l'on se servait des livres liturgiques qui les contiennent, on pouvait, comme on l'avait fait précédemment et comme on le fait encore maintenant, présenter à la bénédiction du prêtre, lorsque la position de fortune des époux le permettait, une bague nuptiale en or. Un ancien rituel de Limoges, dont toutefois nous ne connaissons pas la date précise, admet que l'anneau peut être fait avec ce métal (2).

3° *Anneaux de bronze et de laiton.* Quoique le bronze et le laiton soient des matières de peu de valeur, on s'en est servi pour faire des bagues auxquelles même on a donné des formes élégantes et que l'on a enrichies de délicates ciselures. La ressemblance qu'ont, par leur couleur, ces alliages, et surtout le laiton, avec l'or, aura pu les faire adopter quelquefois même de préférence à l'argent.

Au n° 1er de la planche LXXXIX du tome II du Recueil de Caylus, est gravée une bague en bronze formée par un serpent à une seule tête qui se replie sur lui-même. Elle n'est pas entièrement fermée : ses deux extrémités, en se joignant, se couvrent sans être fixées l'une à l'autre : de sorte qu'on peut la resserrer ou l'élargir à volonté (3).



(1) *Manuel de Beauvais*, de 1637, p. 164.

(2) Aliqui vero servant aliam formam', ut sequitur, annulum aureum benedicendo. (Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IX, art. 5, ord. 12, p. 641.)

(3) Caylus, *Recueil des antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines*, t. II, pl. LXXXIX, fig. I, p. 311.

Le n° 3 de la même planche est un autre anneau de bronze d'un fort beau travail. Sur le chaton, formé avec la matière même de la bague, est gravée en creux une tête de jeune femme autour de laquelle on lit VIVAS. Le chaton est relié au jonc, de chaque côté, par des plaques qui ressemblent pour la forme à un triangle dont on aurait coupé le sommet. Elles sont remplies d'élégants ornements en creux (1).

M. l'abbé Cochet, rendant compte des découvertes faites par lui, en 1854, dans le cimetière franc d'Ouville-la-Rivière, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure), mentionne une bague de laiton en forme de chevalière, propre au petit doigt d'un homme (2).

Dans son ouvrage sur le *Tombeau de Childéric Ier*, le même savant énumère encore un certain nombre d'anneaux du même métal, ou de bronze, qui appartiennent à des époques et à des localités différentes (3).

4° *Anneaux en fer.* Quoique les anneaux en fer et en acier aient été d'un usage fréquent, surtout pour les soldats et les esclaves, on en rencontre rarement dans les collections. On en connaît la raison. Le fer s'oxydant facilement, des objets aussi petits se réduisent en poussière dans le sein de la terre où ils sont enfouis. Ils perdent du moins leur forme primitive et leurs ornements, et cessent par là même d'offrir le moindre intérêt. Il est cependant arrivé quelquefois que des bagues en fer, s'étant trouvées dans des conditions particulières de conservation, n'ont pas été jugées indignes de trouver place parmi de précieux objets d'antiquité.

(1) Caylus, *Recueil des antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines*, t. II, pl. LXXXIX, fig. 3, p. 312.

(2) M. l'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 135.

(3) Id., *Le tombeau de Childéric Ier*, chap. VI, p. 347 et suiv.

Dans l'article consacré aux bagues des statues des dieux, nous avons mentionné un anneau de fer de quatre lignes de diamètre, travaillé avec soin, et dans le chaton duquel est sertie une petite émeraude. Le dessin de cet anneau se trouve dans le Recueil de Caylus, t. II, pl. LXXXVIII, n° 2 (1).

De La Chausse, dans son *Museum Romanum*, a fait graver un curieux anneau en fer ou en acier, dont le chaton est une tête de Sérapis, et que J.-Pierre Bellori avait fait connaître avant lui (2).

Non-seulement on employait le fer et l'acier pour fabriquer des anneaux, mais on s'en servait aussi pour orner des bagues faites avec des métaux plus précieux. Pétrone, dans son *Satyricon*, nous montre Trimalchion portant au petit doigt de la main gauche un grand anneau doré, et à l'extrémité du doigt suivant *un anneau qui parut d'or et qui était parsemé d'étoiles d'acier* (3).

Il y avait des bagues d'or dont le chaton était en fer et en acier. D'après Isidore de Séville, elles s'appelaient anneaux de Samothrace, du nom du pays où elles se fabriquaient (4). Pline parle comme saint Isidore des anneaux de Samothrace, mais il ne les définit pas d'une manière aussi précise. Après avoir dit que les esclaves commençaient à envelopper d'or le

(1) Caylus, *Recueil des antiquités égyptiennes*, etc., t. II, planche LXXXVIII, n° 2, p. 310.

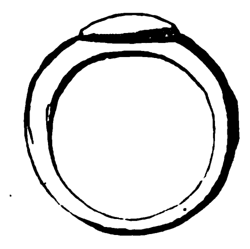
(2) De La Chausse, *Museum Romanum*. Rome, 1746, t. II, sect. VI, pl. VII, p. 76.

(3) Habebat etiam in minimo digito sinistræ manus annulum grandem subauratum, extremo vero articulo digiti sequentis minorem, ut mihi videbatur, totum aureum, sed plane ferreis stellis ferruminatum. (Pétrone, *Satyricon*, cap. XXXII, p. 141 du tome Ier de l'édition de Panckoucke. Paris, 1834.)

(4) Isid. Hispal., *Etymolog.* lib. XIX, cap. XXXII, col. 702 du tome LXXXII du *Cours complet de Patrologie*, les IIIe et IVe des œuvres de l'auteur.

fer de leurs anneaux, et même à en avoir quelquefois dont certaines parties au moins étaient d'or pur, il se borne à ajouter : Cet abus est originaire de Samothrace, ainsi que le prouve le nom même de ces anneaux (1).

Il existe au musée de Beauvais une forte bague en fer parfaitement conservée, ayant plus de largeur du côté qui devait être apparent que de l'autre. Dans son épaisseur, à l'endroit le plus large, est enchâssée, en guise de pierre, une plaque ovale d'argent sur laquelle est gravée en creux une tête qui paraît être celle d'un empereur romain. Cette bague a été trouvée au camp de César, près de Bailleul-sur-Thérain (Oise). Elle faisait partie de la riche collection que M. Houbigant a léguée par son testament à la Société académique de l'Oise.





5° *Bagues en plomb.* On voit au musée Napoléon III un anneau étrusque en plomb, ayant un écusson ovale en or sur lequel est gravé un sphinx. Le même musée possède encore une bague romaine en plomb, ornée d'une intaille en onyx, qui représente un petit Amour assis sur un lion et tenant un thyrse dans sa main. Une légende accompagne la figure. On lit d'une part IACLOE, et de l'autre COMIN. Les lettres, gravées en sens inverse, indiquent que la bague a dû servir de cachet. La pierre est antique, mais l'on s'accorde à considérer l'anneau comme moderne.

(1) Necnon et servitia jam ferrum auro cingunt : alia per sese mero auro decorant : cujus licentiæ origo, nomine ipso, in Samothrace id institutum declarat. (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, art. 6, p. 18 du tome XIX de l'édition de Panckoucke.)

6° *Anneaux en pierres fines et en autres substances non métalliques.* On s'est enfin servi autrefois, et on se sert encore maintenant, pour la fabrication des anneaux, de pierres fines et de plusieurs autres substances non métalliques, telles que l'ambre, l'ivoire, des pâtes vitreuses, etc. — L'anneau que l'on conserve à Peyrouse comme étant la bague nuptiale de la Sainte-Vierge, est en améthyste. — Le musée de Beauvais possède une bague avec chaton, faite d'un seul morceau de jaspe sanguin. Elle provient aussi de la collection de M. Houbigant. Un mémoire de M. Michel Duboccage de Bleville, que M. l'abbé Cochet a publié dans son ouvrage sur les



Sépultures gauloises, romaines et franques, nous apprend qu'au cimetière gallo-romain de Grainville-l'Alouette on trouva dans une urne, avec trois petites monnaies romaines, une bague en ambre jaune fort épaisse, très-grossièrement faite, et dont l'ouverture cependant ne pouvait convenir qu'au petit doigt d'une femme. Cet anneau porte, dans sa partie la plus large, un chaton creux qui ne contenait que de la terre à l'époque de la découverte. Une autre bague en ambre à surface unie, avec un chaton ou écusson rond, est portée sous le n° 935 au catalogue des bijoux du musée Napoléon III. — A la planche LXXXIX du tome II du Recueil de Caylus, est représenté un anneau fait avec une pâte vitreuse et ayant un écusson circulaire qui porte en relief une espèce de masque. Ce chaton est de la même matière que le jonc et y est tout-à-fait adhérent; ils ne forment qu'une seule pièce. L'anneau est plus mince d'un côté que de l'autre. On paraît l'avoir fait ainsi à dessein. On peut, en effet, malgré sa grosseur, le porter assez facilement soit au petit doigt, soit à l'index, en tournant le côté le plus

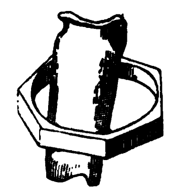
mince en dedans de la main. — Les nos 1012, 1013 et 1015 du catalogue de la riche collection de bijoux du musée Napoléon III, désignent trois grosses bagues en ivoire, ayant toutes un écusson de la même matière, écusson qui renferme un masque scénique sculpté en relief et à peu près semblable à celui dont il vient d'être question.

CHAPITRE VII.

FORMES ET ORNEMENTS DES BAGUES.

Si l'on considère les bagues par rapport à leur disposition générale, il n'en existe que de deux sortes, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent : les simples anneaux sans pierre ni rien qui en tienne la place, et les bagues enrichies de pierres précieuses, d'une tête ouvragée en relief, ou d'une tablette de métal sur laquelle, le plus souvent, sont gravées des figures ou des lettres.

Les simples anneaux ne peuvent pas, on le comprend, offrir des modifications bien importantes dans leur forme. Ils ne diffèrent guère les uns des autres que par leur largeur, leur épaisseur et la figure de la tige dont ils sont formés, tige tantôt cylindrique ou demi-cylindrique, tantôt prismatique, quelquefois parfaitement lisse, d'autres fois couverte de quelques stries. M. l'abbé Cochet, dans son ouvrage sur *Le tombeau de Childéric Ier*, donne la description et le dessin d'un grand nombre de ces anneaux trouvés soit en Normandie, soit dans d'autres parties de la France et même dans d'autres contrées. Il nous en montre un dont l'ouverture est parfaitement circulaire et qui, à l'extérieur, a



une forme heptagone. Il a été recueilli à Envermeu (1).

Sur la planche CXXX du Ve volume du Recueil des antiquités de Caylus, est figuré un curieux *anneau magique*, sans chaton et à tige carrée, lequel paraît dater du XIIe siècle. Des caractères gravés en creux et formant des mots cabalistiques, parmi lesquels on distingue toutefois ALPHA et ADONAI, couvrent chacune de ses faces ; quelques croix y sont aussi tracées çà et là, au milieu des mots. Cet anneau, dont le diamètre intérieur mesure 19 millimètres environ, pèse un peu plus de 3 grammes ; on l'a découvert, en 1763, à 4 ou 5 kilomètres de la ville d'Amiens, dans la direction du nord (2).

Maintenant la bague de mariage chez les chrétiens est sans chaton, et elle se compose quelquefois de deux anneaux enchaînés pouvant se replier et s'adapter l'un sur l'autre, de manière à n'en former qu'un seul. Sur la face intérieure de ces deux anneaux sont ordinairement gravés les noms des époux ou quelque affectueuse devise.

L'usage d'avoir de ces bagues formées de deux chaînons réunis est déjà quelque peu ancien. Un anneau de ce genre, appartenant à la seconde moitié du XVe siècle, a été trouvé à Auzances, près Poitiers.

A l'intérieur du cercle, on lit :

Mo cuer se est rejoui aussi doit il aimair Dieux.

Sur la partie extérieure du cercle concentrique au premier sont gravés ces mots :

(1) M. l'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier, roi de France*. Dieppe, 1859, chap. VII, p. 347 et suivantes.

(2) Caylus, *Recueil des antiquités égyptiennes*, etc., t. V, p. 404 et 405, pl. CXXX, fig. 6 et 7.

A mō gré je ne puis mieux aieu choisi
A mon gré, je ne puis mieux ailleurs choisir (1).

Le Manuel de Beauvais, publié par Augustin Potier, en 1637, sans faire aucune mention du double chaînon, veut que la bague nuptiale consiste en un anneau fort simple, sans gravure et sans pierre ; et de plus il n'admet aucune inscription (2). Les mêmes dispositions, exprimées de la même manière, se trouvent dans le manuel dont on se servait à Paris à la même époque. Le dernier rituel de Beauvais, qui date de 1783, tout en permettant de se servir d'un anneau d'or, demande encore que cet anneau soit simple, c'est-à-dire sans pierres et sans ciselures (3).

Chez les anciens peuples et même chez les chrétiens des premiers siècles qui ne faisaient pas difficulté d'employer l'or pour les bagues nuptiales, il n'y avait pas non plus, relativement à leur forme, de règle aussi sévère que celle-ci.

Vers 1850, on découvrit, aux environs de Mulsanne (Sarthe), un anneau d'or massif, du poids de 24 grammes 20 centigrammes, dont le chaton a la forme d'une tablette carrée. On y voit en creux deux personnages : l'un est un guerrier appuyé sur sa lance, et l'autre une femme qui lui tend les bras. Une feuille et des festons pointillés couvrent les parties du cercle les plus rapprochées du chaton. Ce bijou, qui date du V[e] siècle, est, suivant M. Hucher et plusieurs autres sa-

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1839, p. 32.

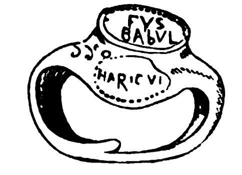
(2) Postulabit (sacerdos) a sponso annulum non benedictum, eumque argenteum, simplicem, absque cælatura, gemmis aut litteris inscriptis, et unicum in signum rejectæ polygamiæ ab Ecclesia. (*Manuel d'Augustin Potier*, 1637, p. 164.)

(3) Annulus argenteus vel aureus et simplex. (Rituel de Beauvais, publié par les ordres de Mg[r] de La Rochefoucauld, 1783, p. 253.)

vants antiquaires, un anneau de mariage. Les deux noms DROMACIVS et BETTA, inscrits sur la tranche du chaton, ne permettent guère d'émettre de doute à ce sujet (1).



Un autre anneau, qui sans doute avait été aussi donné par un mari à sa femme le jour de leur mariage, et qu'on doit rapporter à l'époque mérovingienne, a été recueilli, en 1849, aux environs de Vitry-le-Français. Il est en or et a deux chatons, tous les deux de forme ovale. Sur l'un on lit BAVDVLFVS, sur l'autre HARICVLFA ou HARICVBA, incertitude qui provient de ce que les dernières lettres sont mal formées. Les deux noms sont gravés en creux (2).



Dans des temps assez rapprochés de nous, des personnes d'un rang élevé, et surtout des princes,

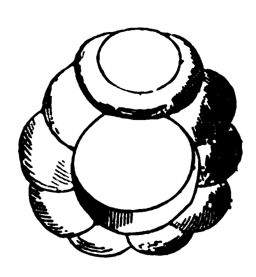
(1) *Sigillographie du Maine*, par M. Hucher, dans le tome XVIII du *Bulletin monumental*, p. 308.

(2) M. l'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, chap. VI, p. 360 et 382.

ont encore, malgré les règles liturgiques, donné à leurs épouses, comme anneaux de mariage, des bagues à chaton, même enrichies de pierreries d'une très-grande valeur, et magnifiquement ouvragées. Dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées (1599) est désigné : « *un diamant en table que madame de Sourdis a dit estre celuy du quel le roy a espouzé la royne, prisé neuf cens escus* (1). »

Les bagues à chaton sont la plupart, comme celles dont il vient d'être question, couvertes sur plusieurs de leurs parties, sinon sur toutes, d'ornements plus ou moins riches.

Le jonc lui-même n'est pas toujours uni et sans décoration. Ici, des sillons plus ou moins profonds, creusés circulairement dans le sens de la section, lui donnent la forme d'un collier de perles ; là, des cannelures ou des côtes s'étendent en





s'élargissant depuis le milieu jusqu'au chaton ; dans un grand nombre de bagues, des guirlandes, des rinceaux, des festons, des guillochis en recouvrent la surface extérieure ; dans d'autres, chargé d'écailles, il se présente avec la figure d'un serpent.

Assez souvent les parties les plus rapprochées du chaton forment comme deux pièces distinctes à peu près triangu-

(1) M. de Laborde, *Notice des émaux du Louvre*, IIe partie, *Documents et Glossaire*, p. 432, au mot ANNEAU DE MARIAGE.

laires, disposition que nous a présentée tout à l'heure la bague de Mulsanne, et que nous avons déjà remarquée dans le chapitre précédent. Ces parties sont encore plus chargées d'ornements, ou bien elles se découpent en griffes ou de toute autre manière, pour se rattacher par différents points au couronnement de l'anneau.

Le principal ornement du chaton, en donnant à ce mot sa signification la plus large, consiste dans la pierre qu'il renferme.

Les pierres ne sont pas toutes gravées. « Il en est, nous a dit Pline, que le luxe défend au burin d'altérer et dont on ne peut pas même se servir pour cacheter. » On sait, d'ailleurs, qu'il existe dans les musées des bagues antiques dont la pierre est brute, ou présente simplement une surface unie. Assez souvent les Étrusques laissaient ainsi aux pierres précieuses, même aux opales et aux agates, leur forme naturelle et s'abstenaient d'y graver des lettres ou des figures. — D'après saint Charles Borromée et le président Duranti, la gemme de l'anneau épiscopal peut bien être arrondie ou taillée de manière que sa surface se divise en plusieurs facettes ; mais elle ne doit recevoir aucun sujet, aucun ornement, ce qui cependant n'a pas toujours été observé, comme nous l'avons déjà dit et comme nous le répéterons dans le chapitre suivant.

Parmi les pierres gravées, les unes offrent le sujet en relief et on les désigne sous le nom de *camées ;* les Romains les appelaient *ectypæ*, comme on le voit dans Sénèque, qui, parlant du préteur Paullus, s'exprime ainsi à son sujet : *Paullus prætorius, in convivio quodam, Tiberii Cæsaris habens imaginem ectypa et protuberante gemma ;* sur les autres, les figures et les lettres sont gravées en creux de manière à pouvoir être imprimées sur de la cire ou quelque autre matière semblable. Nous les appelons *intailles*.

Il y avait des anneaux qui portaient deux pierres et même

davantage : une lettre de l'empereur Valérien en fait foi. Trebellius Pollion en fournit aussi la preuve dans la *Vie* de Claude-le-Gothique, et nous avons en outre le témoignage de Pline : « Certaines bagues, dit cet auteur, sont couvertes de pierreries, même à la surface que cache le doigt, et l'or semble ne plus avoir de prix au milieu de son riche entourage (1). » Les musées nous offrent encore plusieurs spécimens de ce genre.

Nous trouvons dans un inventaire de 1416, cité par M. de Laborde, une combinaison de pierres assez ingénieuse. On y lit : « *Un annel d'or auquel a un heaume et un escus de mesme fais d'un saphir aux armes de Monseigneur, un ours d'esmeraude et un cygne de cassidoine blanc soutenans ledit heaume xv liv. t.* (2).

Les pierres précieuses de toute espèce étaient employées pour les bagues. Nous citerons, en particulier, les agates et les cornalines, que l'on trouve chaque jour en si grand nombre ; les rubis, les grenats, les hyacinthes, les saphirs, les émeraudes, les turquoises, les topazes, les béryls, les calcédoines, les jaspes de toutes couleurs, les aigues-marines, les lapis-lazuli, les améthystes, les onyx, les sardonyx, les agatonyx. Le diamant était rarement employé dans les temps anciens. Montfaucon dit n'en avoir trouvé qu'une seule fois à cet usage.

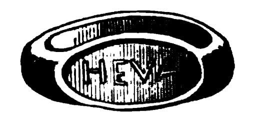
Au lieu de pierres précieuses, les personnes peu aisées se servaient de pierres factices. C'étaient des pâtes vitreuses sur lesquelles on imprimait des sujets, de manière à leur donner quelque ressemblance avec les pierres gravées et à s'en servir

(1) Quasdam vero neque ab ea parte quæ digito occultatur auro clusit (luxuria) aurumque millibus lapillorum vilius fecit. (Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, art. 6, p. 18 du tome XIX de l'édition de Panckoucke.)

(2) M. de Laborde, *Notice des émaux du musée du Louvre*, II[e] partie, *Documents et Glossaire*, p. 131, au mot ANNEL.

pour les mêmes usages. Ces pâtes sont on ne peut plus communes dans les collections.

A l'époque mérovingienne, les bagues et les autres bijoux en or étaient assez souvent ornés de plaques de verre de couleur, enchâssées à froid dans des cloisons métalliques de manière à produire des dessins assez simples. M. Peigné-Delacourt, dans ses *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila, en 451*, a fait reproduire par la chromolithographie un grand nombre de ces bijoux à verres encloisonnés, trouvés les uns à Tournay, dans le tombeau de Childéric Ier, les autres près de Pouan. Parmi ceux-ci se voit une bague chevalière tout en or, du poids de 40 grammes sur le chaton de laquelle est gravé en creux le mot HÉVA, formé de lettres majuscules. Mais, sur le même emplacement, on a découvert plus tard un autre anneau offrant l'ornementation dont nous parlons. Il est en or et décoré d'une rosace que forment des plaques de grenat, ou plutôt de verre, enchâssées dans des cloisons du même métal. M. Peigné en a fait l'acquisition.



L'émail, dont l'invention paraît devoir être attribuée aux Gaulois, a servi, à la même époque mérovingienne et pendant tout le moyen-âge, pour la décoration des bagues aussi bien que d'une multitude d'autres objets de dimensions même assez considérables. On l'a appliqué alors sur le cercle comme sur le chaton, pour y former diverses figures, pour faire ressortir les reliefs du métal et accompagner les pierres précieuses.

Sur l'anneau de Mulsanne, les mots DROMACIVS et BETTA, gravés en creux, sont remplis de cet émail noir que l'on a désigné sous le nom de *nielle* ou d'*émail de niellure*.

On trouve au tome IIIe de l'*Archæological Journal*, la figure d'un anneau d'or gravée en taille-d'épargne, dont les creux sont remplis du même émail. Les uns l'attribuent à Ethelwulf, roi de Wessex et frère d'Alfred-le-Grand; les autres à un évêque du même nom. Quoi qu'il en soit, on s'accorde à reconnaître qu'il a dû être exécuté au IXe siècle. Le chaton a la forme d'une mître; on y remarque deux oiseaux affrontés, entre lesquels s'élève une espèce de pyramide surmontée de deux quatre-feuilles. Ces ornements se détachent en or sur le fond d'émail noir. Le nom du prince ou de l'évêque est inscrit de la même manière sur le cercle ou le jonc, qui est fort large. Cette bague, du poids de 14 grammes, a été trouvée dans la paroisse de Laverstoch; on la conserve au Musée Britannique (1).



Un autre anneau émaillé, d'un très-riche dessin et de la même époque, a été découvert dans le Caernavonshire. Il porte pour inscription le mot ALHSTAN et aurait appartenu, selon Pegge, à l'évêque de Therbosne, Alsthaw, qui fut le premier conseiller du prince Ethelwulf.

La bague-cachet de saint Louis, que l'on conservait autrefois dans le trésor de St-Denis, et qui depuis peu a été déposée au musée des Souverains, nous offre encore un spécimen d'une ornementation consistant en partie en émaux de niellure. Elle n'a pas appartenu telle qu'elle est au saint roi: son fils ou les religieux de St-Denis auront, à l'époque de sa canonisation (1297), substitué au chaton primitif celui qui existe maintenant. Ce chaton, de forme rectangulaire, est un saphir pâle, gravé en creux à l'image de saint Louis. Le monarque

(1) *Archæological Journal*, t. III, p. 163-164.

debout, couronné, porte un sceptre de la main droite et de la gauche un globe. Un nimbe entoure sa tête, et les lettres S. L. (*Sanctus Ludovicus* ou *Sigillum Ludovici*) sont placées de chaque côté. L'anneau est semé de fleurs de lis qui se détachent en or sur un fond émaillé de noir. Sur la partie intérieure, on a gravé en creux et incrusté de nielle cette inscription :

CEST LE SINET DV ROI SAÑT LOVIS (1).

Du Saussay nous a appris que le cercle de l'anneau d'Agilbert, évêque de Paris vers 670, était décoré d'émaux dans sa partie supérieure (2). Il est à regretter qu'il ne nous ait pas donné de plus grands détails sur la nature de ces émaux et l'espèce d'ornementation qu'ils formaient.

La tête de l'anneau de Gérard, évêque de Limoges, décédé en 1022, se compose, comme on l'a vu, de quatre feuilles trilobées, opposées par la base de manière à former une croix, et sur chacune d'elles courent de légers filets d'émail bleu.

On connaît plusieurs bagues dont le chaton renferme, en guise de pierres, des monnaies à l'effigie du prince qui régnait lorsqu'elles ont été faites.

Caylus, dans le tome V^e de son Recueil, en décrit une de ce genre. Elle est en or et fort élégante. Un quinaire d'or de l'empereur Maximin y est enchâssé. Le droit de cette médaille, qui se trouve à l'extérieur, porte la tête laurée du prince, avec la légende : MAXIMINVS PIVS AVG GERM. Au re-

(1) Cet anneau est figuré et décrit dans l'*Histoire de l'abbaye de St-Denis*, par Félibien, pl. III, lettre O. M. de Laborde en fait mention dans sa notice *Sur les émaux du Louvre*, Ire partie, p. 54.

(2) Du Saussay, *Panoplie épiscopale*, liv. III, chap. II, p. 183.

vers, tourné du côté du doigt, se voit la figure de la Victoire tenant une couronne et ayant à ses pieds un captif assis par terre. Ces mots VICT. GERM. l'environnent. Le chaton, polygonal en dehors, est circulaire en dedans ; il dépasse en dessus, de 2 à 3 millimètres, la médaille et la garantit ainsi de tout frottement. De l'autre côté, elle est protégée de la même manière, et, de plus, elle se trouve soutenue par deux petites barres d'or disposées en croix. Les parties du cercle tenant au chaton sont triangulaires et chargées de gracieux enlacements. On a trouvé cette bague en 1760, dans un des faubourgs d'Amiens, en tirant de la tourbe.

Une bague d'or, conservée au Cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale de Paris, a pour chaton le sol d'or d'un roi de France du nom de Clotaire, entouré d'un cercle de perles d'or. Le sol offre, d'un côté, l'effigie du prince avec la légende : ICHLOTARIVS REX. Au revers, on lit de nouveau le nom du roi, écrit ainsi : CHLOTARIVS. Le champ est occupé par une croix et les lettres A. R., qui désignent l'atelier monétaire d'Arles.

Lorsque les chatons consistent en de simples plaques ou tablettes métalliques, ils sont ordinairement gravés en creux de manière à pouvoir servir de cachets. Il en est cependant qui offrent aussi des lettres ou des figures en relief. Leur forme, du reste, ne varie pas moins que lorsqu'ils renferment des pierres précieuses, des pâtes, ou qu'ils sont couverts d'émaux.

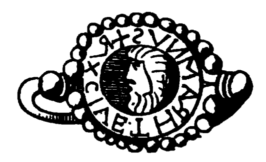
On voit, au n° 4 de la planche LXXXIX du IVe volume du Recueil de Caylus, un anneau tout en bronze dont le chaton figure deux semelles ou deux plantes de pied, placées l'une à côté de l'autre. Des caractères peu lisibles y sont gravés. Des bagues chrétiennes des premiers temps ont des chatons de la même forme, portant le nom du propriétaire ou d'autres in-

scriptions. M. Martigny, dans sa Notice des anneaux chez les premiers chrétiens, en indique quelques-unes et émet la pensée que l'image de l'empreinte des pieds était un symbole de propriété. Il cite, à l'appui de son opinion, l'adage reçu par les jurisconsultes de l'antiquité : *Quidquid pes tuus calcaverit tuum erit*, et cette observation de Paul de Castro (lib. I, *De acq. vel amitt. possess.*) : *Nota quod pedes sunt instrumentum aptum ad acquirendam possessionem naturalem.*

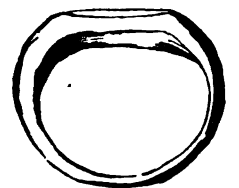
Le musée de la Bibliothèque impériale possède une bague en or massif, de l'époque mérovingienne, dont le chaton est circulaire. Une tête barbue, à longs cheveux, y est gravée en creux, avec les lettres S. R. Plusieurs savants ont supposé que ces lettres étaient les initiales des deux mots *Sigebertus rex*.



Il existe dans le même musée un anneau entièrement d'or, ayant encore un chaton rond sur lequel est gravée aussi une tête barbare qu'entoure le nom RACNETRAMNVS. Un cercle granulé, imitant un collier de perles, encadre ce chaton. L'anneau a été trouvé, il y a quelques années, dans les sables de la Loire, aux environs de Blois.



La bague en bronze figurée au n° 4 de la planche LXXXIX du tome II° du Recueil de Caylus, a un chaton ovale, et ce chaton est décoré d'une tête *en relief*, qui paraît être celle de Diane. Il est formé avec la matière même de l'anneau. La bague remonte à l'époque romaine.





Un grand nombre de bagues étrusques très-anciennes ont un chaton elliptique très-saillant, lequel renferme une lame estampée et ciselée, ou gravée en creux et entourée d'une bordure.

Au moyen-âge, la tête de la bague consiste quelquefois en une simple rosace ou en un fleuron qui tient lieu de chaton. L'anneau de Gérard, évêque de Limoges, dont il a été plusieurs fois question, nous a offert un exemple de cette espèce d'ornementation.

A certains anneaux était adaptée une petite clef qui accompagnait le chaton ou qui en tenait lieu, et dont on se servait pour ouvrir et fermer les cassettes. Boldetti nous donne deux exemples de ces bagues : à l'une est fixée une simple clef ; l'autre, avec la clef, a un chaton en forme de cachet. Cette dernière pouvait donc servir tout à la fois pour fermer les cassettes et pour y imprimer le sceau de celui à qui elles appartenaient. Les bagues à clef, *annuli ad claves*, ont servi aux usages que nous indiquons chez les païens comme chez les chrétiens ; mais ceux-ci en ont, en outre, porté de semblables par un sentiment de dévotion. C'étaient des objets de piété que l'on avait fait toucher aux reliques de quelque saint. On sait que les Souverains-Pontifes ont, à certaines époques, envoyé aux princes, en guise de reliques, des clefs d'or que l'on avait auparavant fait descendre sur les corps de saint Pierre et de saint Paul, par une petite fenêtre pratiquée audessus de l'autel de la Confession. Il paraît que ce fut surtout saint Grégoire qui donna cours à cet usage.

Ce ne furent pas seulement les flamines diales qui portèrent des anneaux ouverts et élastiques : on a fréquemment adopté la même disposition pour toute espèce de personnes, chez différents peuples et à différentes époques. Elle offre cet avantage, que les bagues peuvent ainsi être portées à tous les doigts et par tout le monde. On en rencontre de ce genre dans plusieurs collections. Ordinairement elles n'ont pas de

chaton, mais l'une des extrémités et quelquefois les deux se terminent par une tête qui en tient lieu. Le comte de Caylus, chez qui nous avons déjà rencontré un anneau élastique présentant la forme complète d'un serpent, nous en montre, au n° 2 de la planche LXXXVIII du tome IIe de son Recueil, un autre qui figure bien encore le corps de cet animal, mais qui se termine à chaque extrémité par une tête humaine. Il est en or pur et pèse 10 grammes. On l'a trouvé en Égypte. Cependant le travail en est romain et semble indiquer une époque antérieure à la décadence de l'art. Les deux bustes, sous les traits de Sérapis et d'Isis, représentent sans doute un empereur et une impératrice.





Parmi les bagues du musée Bourbon de Naples, il s'en trouve beaucoup soit en or, soit en argent, qui figurent un serpent à une ou à deux têtes, replié sur lui-même. Plusieurs d'entre elles ne sont pas fermées.

(La suite au prochain numéro.)

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE RIVIÈRES;

Par M. G. DE COUGNY,

Membre de la Société française d'archéologie.

Le petit village de Rivières, l'ancienne *Riparia* du moyen-âge, est situé sur le bord d'une plage peu élevée. Un rideau de grands peupliers l'entoure de tous côtés, et lui forme un cadre gracieux et pittoresque. L'église est à quelques pas du rivage. Le talus rocailleux sur lequel elle est assise descend en pente jusqu'à la Vienne, et baigne ses pieds dans les eaux claires et limpides de ce beau fleuve. Rien ne la signale de loin aux regards et à l'attention du touriste. Son humble clocher, couvert en ardoises, domine à peine de quelques mètres les toits environnants; et si n'était la croix qui le surmonte, on ne saurait même l'en distinguer. Quelques maisons de modeste apparence se groupent sans ordre et sans alignement autour de la maison de Dieu; à droite, des bâtiments de ferme; à gauche, le presbytère appuient leurs toits sur ses murailles, et les dérobent presque complètement à la vue.

Pour apercevoir et étudier du dehors les admirables détails de son abside, il faut franchir une cour boueuse, un impasse étranglé, formant une propriété particulière; mais on est largement dédommagé, lorsqu'après avoir surmonté tous ces

obstacles, on a devant les yeux un des plus riches spécimens de l'architecture romane. Là, tout charme les regards : la beauté des détails et la perfection du plan général. Tout s'agence, tout se lie, de manière à former un ensemble harmonieux. Il y a une silhouette, un mouvement que l'on rencontre rarement dans les édifices de cette époque. On dirait une riche mosaïque monochrome qu'un habile artiste aurait ciselée avec amour.

Nous voyons dans la *Vie de saint Mexme* que, dès le IVe siècle de notre ère, il existait à Rivières un oratoire dédié à la Vierge Marie. Ce sanctuaire était en grande vénération ; saint Martin s'y rendit souvent en pélerinage, lorsqu'après avoir visité son monastère de Candes, il reprenait le chemin de sa ville épiscopale. « La tradition nous a rapporté, dit le chroniqueur de saint Mexme, que le bienheureux Martin avait souvent prié dans cette église ; car elle est depuis long-temps en grande vénération, et enrichie des plus précieuses faveurs de la Vierge Marie. »

« Un jour saint Martin, se rendant à ladite église de Ste-Marie, rencontra le serviteur de Dieu, Mexme qui venait au-devant de lui. Or, à cette époque, le saint évêque se disposait à se rendre en pélerinage à Rome. Au milieu des doux entretiens du doux et spirituel amour, saint Martin s'adressant à son disciple lui dit : Je ne puis te cacher, Mexme, mon frère très-cher, qu'avec la permission de Dieu, j'ai dessein de t'emmener à Rome avec moi. A ces mots, le bienheureux Mexme se prit tout d'abord à refuser en disant : O père ! permets-moi d'achever le monastère dont j'ai déjà jeté les fondements non loin du château de Chinon ; lorsqu'il sera terminé, prêt à obéir à tes ordres révérés, je te suivrai partout où il te plaira de me conduire. »

« Affligé de ce refus, le bienheureux Martin se mit seul en route pour continuer son voyage. »

De son côté, saint Mexme se dispose à retourner vers son

monastère. Arrivé sur le bord de la Vienne, il monte sur une barque pour gagner la rive opposée. A peine a-t-il quitté le rivage, les flots se soulèvent avec fureur, la barque ballottée par les vents est poussée à la dérive, et le saint est englouti dans les abîmes du fleuve.

Les hommes qui, du rivage, avaient été témoins de cette scène de douleur se précipitent en pleurant vers les bords de la Vienne.

Pendant ce temps le bienheureux Mexme, englouti sous les flots, croyait voir l'habit de saint Martin qui, l'enveloppant de toutes parts, retenait les eaux et le préservait de tout mal.

On dépêche de suite un messager vers saint Martin pour lui annoncer le malheur qui venait d'arriver à Mexme, son disciple. A cette nouvelle, le saint vieillard sent ses entrailles tressaillir d'une douleur profonde. Il se hâte, il se presse d'accourir vers le lieu où saint Mexme avait disparu sous les eaux.

« Mexme, mon frère, dit-il d'une voix forte. — Maître, je t'entends, répond saint Mexme du fond de l'abîme. — Refuseras-tu encore de me suivre à Rome, comme je te l'ai demandé ? A peine saint Martin avait-il prononcé ces paroles, saint Mexme, soulevé du sein des flots, se présente sain et sauf aux yeux étonnés des assistants, et, se précipitant aux pieds du saint vieillard qui venait de lui sauver la vie, il lui jure de le suivre à Rome, et partout où il lui plaira de le conduire. »

L'histoire de l'église de Rivières nous est inconnue depuis le moment de sa fondation, dont la date est ignorée, jusqu'au commencement du XI[e] siècle. A cette époque, elle appartenait aux seigneurs de Rivières qui y avaient droit de patronage, ce qui donne lieu de penser qu'ils en étaient les fondateurs ou principaux bienfaiteurs. Vers 1030, ce droit fut apporté dans la maison de l'Ile-Bouchard par le mariage

d'Adonerde, dame de Rivières, avec Bouchard Ier, seigneur de l'Ile ; il passa ensuite entre les mains de Hugues, l'aîné de leurs enfants, et celui-ci le transmit à Bouchard II, son fils unique.

A la mort de Hugues, son père, Bouchard II étant encore en bas-âge, Thibaut III, comte de Touraine, lui donna pour tuteur Emery de l'Ile, son oncle. Emery conserva peu de temps cette tutelle : s'étant fait religieux à Marmoutier, il remit à Geoffroy Fuel, son frère, la garde des domaines de Bouchard II, à la condition de les rendre à son neveu, lorsque celui-ci aurait atteint sa majorité. Ceci se passait en 1040.

Geoffroy Fuel était un homme rapace, ambitieux, et peu délicat sur les moyens de s'enrichir. Le comte d'Anjou Geoffroy Martel ayant conquis la Touraine sur Thibaut III en 1044, Geoffroy Fuel profita de cette circonstance pour dépouiller son neveu, et se faire donner l'investiture de ses terres par le nouveau comte de Touraine. Celui-ci, en échange de cette faveur, reçut de Geoffroy Fuel la seigneurie de Rivières et l'église qui en dépendait, et peu de temps après il en fit don à l'abbaye de Vendôme qu'il avait fondée. Cette donation eut lieu en 1045.

Nous venons de le voir, Geoffroy Fuel n'était pas un modèle de délicatesse et de loyauté, et il se montrait peu scrupuleux lorsqu'il s'agissait de s'annexer le bien d'autrui. Dès que Geoffroy Martel eut passé de vie à trépas (1060), Geoffroy Fuel s'empressa de reprendre l'église de Rivières aux religieux de Vendôme. Il ne jouit pas long-temps du bénéfice de son usurpation. Bouchard II, étant devenu majeur, rassembla tous ceux de ses sujets qui lui étaient demeurés fidèles et, à leur tête, il s'empara du château de l'Ile sur son oncle. Celui-ci, de son côté, prend l'abbaye de Tavant, s'y fortifie et de là pille et rançonne les vassaux de son neveu. Bouchard réunit alors de nouveau ses hommes d'armes, marche contre Geoffroy Fuel, et met le siége devant Tavant qu'il emporte d'as-

saut. Redoutant encore la félonie et la vengeance de son oncle, Bouchard l'emmène prisonnier, et fait raser de fond en comble les tours et les murailles de Tavant.

L'église et le prieuré de Tavant appartenaient au monastère de Marmoutier; pour indemniser les religieux des dommages que leur avait causés cette guerre, Bouchard leur donna l'église de Rivières qui fut érigée en prieuré.

L'abbaye de Marmoutier ne conserva pas long-temps cette église : le seigneur de l'Ile étant venu à mourir vers 1070, sans avoir été marié, ses domaines revinrent de nouveau à Geoffroy Fuel, son oncle et son unique héritier.

On connaît Geoffroy Fuel, et l'on sait ce que l'on pouvait attendre de la bonne foi de ce seigneur. A peine eut-il pris possession de l'héritage de son neveu, qu'il contesta à l'abbaye de Marmoutier la donation de Bouchard II. Bientôt, appuyant sa revendication par la violence et par la force, il s'empara de l'église de Rivières et de ses dépendances, et en chassa les religieux. Cette usurpation dura tant que vécut Geoffroy. Celui-ci étant venu à mourir à son tour sans enfants, la châtellenie de l'Ile passa à Peloquin, son neveu, fils de Machilde, sa sœur, épouse de Girard, seigneur de Rivarennes du chef de sa femme. Peloquin était un seigneur pieux et équitable; il se fit un devoir de réparer l'usurpation de son oncle, en restituant l'église de Rivières aux religieux de Marmoutier (1100).

Ceux-ci ne tardèrent pas, paraît-il, à être troublés de nouveau dans leur possession. Nous apprenons par une charte de Raoul II, archevêque de Tours, que le prélat se vit obligé, en 1115, de protéger le prieuré de Rivières contre les prétentions et les empiétements de Guillaume, seigneur de ce lieu, en confirmant les droits de l'abbaye de Marmoutier, et en déclarant l'église de Rivières libre et exempte de toute exaction.

En 1118, Gilbert succède à Raoul II sur le siége de Tours;

l'année suivante, il confirme l'abbaye de Marmoutier dans la possession de l'église de Notre-Dame de Rivières, conformément à l'usage établi à chaque mutation d'évêque.

Cette église de Rivières et les domaines qui en dépendaient étaient, à ce qu'il paraît, un appât séduisant pour les seigneurs voisins. Guillaume de Rivières ne put résister à la tentation de s'en emparer, pour arrondir son petit fief, en dépit des deux sentences épiscopales que nous venons de citer. Il déposséda violemment les religieux et les chassa du prieuré. Gilbert l'excommunia comme usurpateur des biens voués à Dieu, conformement aux décrets des saints canons. « Tout prince ou tout autre laïque qui s'empare des possessions de l'Église est sacrilége, » écrit le pape Calixte.

Guillaume était un libre-penseur de ce temps-là : les armes purement spirituelles de l'Église lui parurent peu redoutables : il maintint le fait accompli, et conserva les domaines dont il avait fait annexion à son fief.

Guillaume de Rivières était plein de force et de santé au moment ou les foudres de l'Église étaient venus le frapper sans l'émouvoir. Mais la vie de l'homme est de courte durée : ses jours sont entre les mains de Dieu qui les prolonge ou les abrége suivant qu'il convient à ses impénétrables desseins. Les jours de Guillaume sont comptés, il sent que ses forces l'abandonnent; la mort approche et avec la mort le compte terrible que chacun doit rendre à Dieu au moment où commence l'éternité. Le remords entre dans son cœur, le remords que jusque-là l'ambition avait comprimé, mais non étouffé. Devant ses yeux, qui vont pour toujours se fermer à la lumière, les voiles se déchirent, la vérité apparaît sans nuages. Guillaume ne veut pas mourir excommunié, et en dehors du sein de l'Église hors de laquelle il n'y a pas de salut : il se repent, il veut réparer le mal qu'il a commis. Comme bien d'autres, Guillaume de Rivières n'était point un libre-penseur *in extremis*. Il appelle

auprès de son lit de mort Gislebert, prieur de Tavant. Celui-ci se rend à Rivières, et en sa présence Guillaume confesse son crime, s'en humilie, et restitue à l'abbaye de Marmoutier les biens dont il s'était emparé (1123).

Ceci n'empêcha pas un de ses fils, nommé Savary, d'élever, quelques années plus tard, des prétentions sur l'église de Rivières. Ce qui aggravait la faute, c'est que Savary était clerc. Il se désista toutefois en présence et entre les mains de l'abbé de Marmoutier, et Hugues, archevêque de Tours, confirma de nouveau le monastère dans la possession que lui avaient reconnue ses prédécesseurs, Raoul II, Gilbert et Hildebert.

L'église de Rivières est comprise au nombre des possessions de l'abbaye de Marmoutier, qui lui furent confirmées, en 1147, par Angebauld, archevêque de Tours.

Nous voyons, en 1184, une contestation surgir encore au sujet de l'église de Rivières. Celle-ci ne venait pas du fait du seigneur de céans. Le prieur, curé de Rivières, n'étant pas d'accord, à ce qu'il paraît, avec les religieux de Marmoutier sur la part qui lui compétait sur les revenus de l'église, Barthélemy, archevêque de Tours, termine le différend en réglant les droits de chacune des parties.

Le prieur de Rivières, nommé Geoffroy, et celui de Tavant, appelé Eudes, jouissaient en commun des terres de la Fuye et de la Roche, qui avaient été données à Marmoutier par Brun de Bourgueil. En 1209, du consentement de leur communauté, ils cèdent ces domaines au prévôt de Cravant, à la charge d'un cens annuel payable en deux termes : à Noël et à la fête de Notre-Dame de mars.

L'abbaye de Marmoutier conserva la possession de l'église de Rivières jusqu'au moment où la Révolution vint, au nom de la liberté, la dépouiller de tous les biens que lui avaient légués la libéralité et la foi des siècles passés.

Nous allons clore ici cet aperçu historique sur l'église de

Rivières, pour nous livrer maintenant à l'étude du monument lui-même.

L'église de Rivières date de deux époques différentes, le Xe et le XIe siècle. Au Xe siècle appartient la nef entière, sauf quelques restaurations du XIIe siècle : ces restaurations se font remarquer surtout dans la corniche extérieure. L'entablement est droit et repose sur des modillons variés, qui ont une frappante analogie avec ceux de l'église de St-Maurice de Chinon. On y voit des figures grimaçantes, des têtes d'animaux, le verre à boire, le petit baril dont se servent encore les gens de la campagne pour porter aux champs leur boisson, et la représentation de divers objets à l'usage habituel de la vie.

Les murs de la nef sont en pierres de petit appareil séparées par une couche épaisse de mortier. La nef entière appartient à ce genre de construction dont l'église de Cravant et celle de St-Mexme de Chinon sont les types les plus remarquables pour notre contrée. Rivières, toutefois, est moins ancien que ces deux monuments, moins ancien que Cravant surtout.

Le mur du côté du nord était endommagé : la Commission des monuments historiques y a fait faire quelques réparations ; mais, par une inadvertance que nous ne saurions comprendre de sa part, l'appareil ancien n'a pas été respecté et l'on a remplacé les petites pierres cubiques par un placage en larges pierres.

Pénétrons maintenant à l'intérieur de l'église : nous reviendrons plus tard visiter la curieuse abside que nous avons déjà signalée au lecteur. Les fenêtres sont étroites, à plein-cintre et sans colonnes. Elles sont disposées régulièrement de chaque côté de la nef, qu'elles éclairent d'une abondante lumière. Nous espérons qu'elles recevront plus tard des vitraux, leur complément obligé. Ces vitraux, en assombrissant légèrement ce beau sanctuaire, lui rendront le caractère mystérieux et recueilli qui convient à la maison de prière.

Comme dans toutes les églises de petit appareil, la nef

n'est point voûtée. La charpente est dissimulée en partie sous un lambris de bois. Les poinçons reposent sur d'énormes tirants qui relient ensemble les deux murs latéraux.

Si l'église de Rivières a attiré à juste titre l'attention des archéologues, et mérité d'être classée parmi les monuments historiques, elle le doit surtout à son caractère architectonique, mais elle le doit aussi à sa curieuse décoration intérieure, et aux remarquables fresques antiques que l'on a retrouvées sous un badigeon conservateur.

Les basiliques de l'époque romane, avec leur architecture sobre et sévère, leurs grandes surfaces nues et dépourvues de toute ornementation, leurs fenêtres étroites, leurs larges voûtes en berceau, appelaient nécessairement le secours de la peinture, comme complément obligé de l'œuvre de l'architecte. C'était ce que comprirent admirablement les artistes du moyen-âge. Aussi l'immense majorité des églises romanes, ont-elles été ornées de peintures. « On en a couvert les murs et les voûtes, dit M. de Caumont, et on a reproduit en couleurs tous les sujets que le ciseau du sculpteur gravait sur la pierre. »

Il en avait été ainsi pour l'église de Rivières : son ancienne ornementation murale a été retrouvée bien détériorée, il est vrai ; mais on a pu encore en relever les principaux motifs, pour les appliquer à l'ornementation nouvelle ; un fragment même a pu être conservé.

Lorsque, avec un zèle que l'on ne saurait trop louer, M. le curé de Rivières songea à restaurer son église et à lui restituer autant que possible sa splendeur passée, il comprit que cette œuvre délicate ne pouvait être confiée à un de ces artistes vulgaires qui font métier d'enluminer nos églises au dernier goût du jour, et sans se soucier des traditions dont ils ignorent du reste les premiers éléments. Il fallait un homme dévoué à l'art pour l'art, et d'un esprit assez élevé pour comprendre qu'il n'y avait rien de mieux à faire, dans la cir-

constance présente, que de s'astreindre à se faire le copiste des peintres qui l'avaient précédé dans l'ornementation de cette église. Il fallait en même temps un homme d'une critique assez sûre, d'un goût assez judicieux, pour combler les lacunes et suppléer à ce que le temps avait effacé, en conservant en tout une unité parfaite, comme si le travail eût été fait d'un seul jet, et fût sorti de la même inspiration.

Ses yeux se tournèrent tout naturellement vers M. le comte de Galembert. Une étude longue et sérieuse des monuments de l'antiquité, une science puisée aux sources mêmes de l'art un tact exquis, et par-dessus tout un sentiment profond des convenances religieuses le rendaient, mieux que tout autre, capable de mener cette œuvre à bonne fin.

M. de Galembert a rencontré sur son chemin des critiques sévères, je dirai même malveillants ; mais, il faut le dire, ces critiques prouvent leur complète ignorance des choses qu'ils prétendent juger du haut de leur petite judiciaire. Les autorités les plus compétentes s'accordent à reconnaître que M. de Galembert est dans la bonne voie ; nous ne pouvons que l'engager fortement à y persister. Lorsque la lumière sera faite, il rencontrera partout la justice qui lui est si légitimement due. Nous sommes heureux de trouver une occasion de témoigner à cet homme distingué toute la sympathie que nous inspire son œuvre. Quand un homme qui porte son nom consacre une vie d'études et de labeurs quotidiens à la gloire de Dieu, en se faisant le restaurateur de ses temples, tous ceux qui portent au cœur un sentiment généreux, un sentiment de foi, doivent applaudir avec nous à un tel dévouement. Nous ne voulons pas dire que les œuvres de M. de Galembert soient parfaites en tout (où sont, de nos jours, les œuvres parfaites ?) : M. de Galembert a les défauts de ses qualités, et nous saurons formuler nos réserves lorsque l'occasion s'en présentera devant nous. Nous connaissons assez son esprit

élevé pour être certain qu'il prendra nos humbles critiques pour ce qu'elles seront en réalité, une preuve nouvelle de notre sincère sympathie.

Il faut, toutefois, pour être juste, faire la part des circonstances et tenir compte de l'état actuel des choses. Chacun aujourd'hui cherche sa voie, et beaucoup, il faut l'avouer, s'égarent dans de fausses routes. M. le comte de Galembert a eu cette rare bonne fortune, d'étudier son art aux sources mêmes. Les monuments de la Grèce, de l'Égypte, de l'Italie, tour à tour explorés, lui ont fourni un *criterium* certain à l'aide duquel son talent ne peut que mûrir et se perfectionner; tous n'ont pas eu le même avantage.

M. de Galembert ne travaille pas seulement pour le jour ou le lendemain: son but est de faire des œuvres durables et qui résistent à l'épreuve du temps; on ne saurait trop l'en féliciter. De là vient cette vigueur dans certains tons de sa palette, et ces contours accentués qui, quelquefois, donnent un peu de rudesse aux produits de son pinceau. Que seront dans vingt ans, dans trente ans, ces peintures faites pour plaire aux yeux sans parler au cœur, ces peintures destinées à flatter le goût dépravé de notre époque; ces peintures, comme nous en avons vu, flasques, molles, pâles, sans caractère? Elles passeront à l'état d'ombres, et leurs contours indécis viendront bientôt se perdre dans les nuages des fonds, dont rien ne les détache aujourd'hui.

Nous parlons du mauvais goût, du goût dépravé de notre temps, et nous en déplorons les conséquences fatales, la pernicieuse influence. Pour satisfaire ce goût, bien des artistes abandonnent toutes les règles : ils délaissent tous les principes archéologiques pour faire des œuvres de fantaisie, de ce qui devrait être des œuvres d'art. Il faut plaire, et plaire à tout prix, en dehors de tout style et de toutes convenances artistiques. Il faut plaire à celui qui vous met

en œuvre, quel que soit son goût, plaire à celui qui paie, plaire à telle ou telle autorité locale, plaire à tous et à chacun. Chacun veut inspirer et diriger le pinceau de l'artiste. On lui impose la composition de ses tableaux, et jusqu'aux tons dont il doit charger sa palette. Celui-ci veut des peintures hautes en couleur, des teintes hardies et éclatantes; celui-là veut de l'or partout, et beaucoup d'or; un autre vous impose tel ou tel symbolisme dont il est l'inventeur, et il faut que l'artiste, sous peine de se voir remercié, consente à subir ces déplorables exigences.

Puisque ce mot de symbolisme se trouve sous notre plume, nous en dirons un mot, dût-on nous accuser de parler *de omni re scibili et quibusdam aliis,* à propos de cette église de Rivières. Du symbolisme, chacun veut en faire suivant la couleur de son esprit, chacun prétend au rôle d'initiateur en ce genre: on veut en mettre partout, en trouver partout et à tout propos; chacun le crée à son image et ressemblance. Mais, il faut le dire, le créateur seul à la clef de son énigme, et c'est lettre-morte pour tous autres. Qu'on veuille bien nous en croire, le vrai symbolisme chrétien n'est plus à faire, il est créé depuis bien des siècles, et l'on peut dire qu'il date des Catacombes. Nos ancêtres, avec leur sentiment profond des choses de la foi, l'ont fixé à tout jamais, et c'est témérité bien outrecuidante que de chercher à faire mieux qu'eux.

Ceci posé, revenons à notre église de Rivières en remerciant le bienveillant lecteur, s'il a bien voulu nous suivre dans nos longues digressions. Ces digressions, nous le confessons en toute humilité, n'étaient ici motivées par rien, et sont un pur hors-d'œuvre. Nous avons cru toutefois devoir placer ici ces considérations doctrinales, quelque étrangères qu'elles fussent à l'église de Rivières, pensant qu'elles pourraient trouver leur application ailleurs.

Lorsque M. le curé de Rivières proposa à M. de Galembert de se charger de diriger la décoration de son église, ce dernier accepta cette offre avec empressement. Les anciennes peintures de Rivières avaient été, à une époque antérieure, l'objet d'une étude toute spéciale de sa part. Il nous souvient d'avoir lu il y a plusieurs années, dans le *Bulletin* de la Société archéologique de Touraine, un rapport plein de savoir et de lumineuses déductions qui nous avait vivement intéressé.

A Rivières, l'artiste décorateur trouvait, chose peut-être unique, deux systèmes de décoration superposés, et datant de deux époques différentes : l'un du XIe siècle, l'autre du XIIIe.

De ces deux systèmes, l'un était de beaucoup supérieur à l'autre, par la solidité de l'enduit, l'entente de la décoration et la beauté des figures ; c'était celui du XIe siècle. Le mortier était composé de chaux et de sable. Celui du XIIIe siècle, formé de terre jaune et de chaux, avait été étendu sur l'enduit primitif, sans qu'on eût pris soin de soumettre celui-ci à un repiquage préalable ; circonstance qui a permis de relever quelques-uns des sujets de la première décoration. Ceux-ci étaient d'un coloris bien plus vif : chaque ton avait conservé sa valeur : le bleu, le rouge et le blanc étaient franchement distincts et accusaient nettement les contours des sujets. Formés d'éléments fort simples, leur agencement offrait cependant une agréable variété. Deux nuances de bleu, deux nuances de rouge, le jaune, le blanc, le vert et le violet composent la palette du peintre. La nature de ces couleurs annonce qu'elles ont dû être délayées à la chaux, et appliquées sur l'enduit encore humide, suivant le procédé indiqué par le moine Théophile ; c'est ce qu'on appelle *bon fresque, il buon fresco des Italiens.*

Dans les compositions du XIIIe siècle, au contraire, les couleurs paraissaient fondues dans un glacis général d'une teinte jaune d'ocre ; et par suite le bleu avait passé au vert, le rouge

à l'orangé, et le blanc, ainsi que les tons de chair, avaient complètement disparu. Les ornements maigres et pauvres affectaient une certaine recherche ; leurs couleurs étaient loin d'avoir l'harmonie et l'éclat de celles du XI[e] siècle qui leur étaient pourtant antérieures de deux siècles. Cette détérioration provenait, sans nul doute, de ce qu'une partie des couleurs avait été appliquée sur l'enduit, lorsque déjà celui-ci avait perdu l'humidité nécessaire à leur fixation, par la cristallisation qu'elle provoque.

La charpente, qui paraît remonter au XII[e] siècle, ne portait aucune trace de la décoration dont elle avait dû être recouverte lors de la restauration de l'église au XIII[e] siècle.

Cette restauration fut nécessitée, sans doute, par la coupure opérée à cette époque dans la longueur du monument, coupure qui l'avait réduit de 10 mètres environ. La portion retranchée se retrouve en partie sous le porche actuel. On y voit une remarquable fresque, représentant la mort et la résurrection de Lazare, œuvre du XI[e] siècle.

Un fragment d'inscription en lettres latines indique le sujet du tableau ; on y lit ces trois mots : VBRA LAZAR.... EXVRCI.

« A gauche de la composition, dit M. de Galembert dans sa notice sur les peintures de Rivières, le Christ suivi de deux disciples s'avance vers le tombeau, en faisant de la main droite levée le geste de la bénédiction ; de la gauche il tient un rouleau. A ses pieds Marthe et Marie sont à genoux, dans des attitudes suppliantes. L'une le tire naïvement par un pan de son manteau ; l'autre embrasse un de ses pieds qu'elle tient dans ses deux mains. A droite, sortant d'un tombeau large et profond, Lazare apparaît dans son suaire blanc, entouré de bandelettes noires. Un homme lève le couvercle du sépulcre, et deux autres, plus éloignés, paraissent par leur attitude exprimer l'admiration. Ces deux derniers sont fort endommagés.

« Attenant immédiatement à cette composition, et à l'encoi-

gnure du mur de façade élevé postérieurement, on voit, dans un compartiment séparé, une scène qui ne peut être que la mort de ce même Lazare, ressuscité dans la précédente.

« Un homme est étendu sur un lit. A son chevet se tient une femme, dont le geste désespéré suffirait à indiquer que la destinée de cet homme vient de s'accomplir, quand même le peintre n'eût pas rendu ce fait sensible à la manière naïve de son temps. De la bouche béante du mort sort une petite figure entièrement nue, dont deux personnages à peine visibles se disputent la possession. Le plus élevé est un ange, comme l'indique la silhouette de ses ailes; l'autre, moins endommagé, est un diable aux doigts crochus, armé d'une lance qu'il dirige vers l'âme de Lazare, figurée par le petit homme. »

Nous signalerons également, sous le porche, une ancienne cuve baptismale du XIVe siècle, ornée de panneaux de forme ogivale. Cette cuve est partagée en deux parties; elle a près de 2 mètres de longueur. La partie antérieure seule est décorée, et l'on voit qu'elle devait être engagée dans la muraille par sa partie postérieure. Nous signalerons encore la porte principale, ornée d'armatures en fer forgé qui ne manquent pas d'un certain intérêt, bien que le travail en soit grossier.

Deux systèmes de décoration se trouvaient en quelque sorte en concurrence, lorsque fut mis à l'étude le projet d'ornementation de l'église de Rivières. Suivant nous, il n'y avait pas à hésiter entre les deux systèmes: celui du XIe siècle devait être incontestablement préféré. Il était plus satisfaisant à l'œil, et plus pur de tout alliage. Il conservait la trace évidente des traditions antiques dans la large grecque qui règne au-dessous de la corniche, et dans la délicieuse frise à enroulements, d'un dessin si original, dont on aperçoit encore trois volutes sous le porche où elle sert d'encadrement inférieur au tableau de la résurrection de Lazare. M. de Galembert ne balança pas un moment, il adopta complètement le système du XIe siècle, qui,

outre ses qualités incontestables, avait l'avantage immense d'appartenir au style d'une partie de l'église elle-même.

Malheureusement le soubassement au-dessous de cette frise était détruit, et M. de Galembert s'est trouvé dans la nécessité d'en créer un. La création, nous l'avouons, laisse à désirer sous certains rapports. Nous nous sommes promis de dire la vérité en toutes choses, sans sévérité exclusive, comme aussi sans complaisance : nous tenons à rester toujours dans notre rôle de stricte impartialité. Pour agir autrement, nous déplorons trop les appréciations complaisantes qu'il nous est donné de lire quelquefois. Elles ont à nos yeux un double inconvénient, un inconvénient majeur : elles illusionnent l'artiste sur son propre mérite, arrêtent chez lui toute tendance vers le progrès, en lui laissant croire que tout est pour le mieux dans ses œuvres ; et Dieu sait combien, de nous-mêmes, nous sommes portés à nous faire illusion sur notre propre valeur ! Puis elles trompent le public, ce qui est plus grave encore, le public ignorant qui est le plus nombreux, et elles peuvent avoir pour lui les facheuses conséquences que chacun comprend sans qu'il soit nécessaire de les énumérer.

Le soubassement créé par M. de Galembert exige, suivant nous, quelques modifications de détail. Nous nous trouverions toutefois bien empêché, nous en convenons, s'il nous demandait ce que nous ferions à sa place. Nous lui répondrions par ce vers bien connu :

La critique est aisée et l'art est difficile ;

Et je ne sais si cette réponse le satisferait complètement.

Cette partie de l'ornementation murale est demeurée jusqu'ici, nous oserions le dire, sans solution satisfaisante. De tout ce qu'il nous a été donné de voir, rien ne répond à ce que l'on serait en droit de désirer. Les essais d'appareils divers qui

ont éte tentés n'offrent pas à l'œil cette apparence de force qu'exige le soubassement d'une construction monumentale.

Les différents genres de draperies que nous avons vu employés laissent énormément à désirer sous tous les rapports. On a cherché à imiter les riches étoffes antiques : l'idée en elle-même portait quelques germes féconds, mais presque partout elle avorte dans l'application. On emploie souvent des dessins maigres, mesquins, de petite proportion, tandis qu'il faudrait de l'ampleur, du développement, des proportions magistrales, en rapport avec la grandeur du monument que ces draperies sont destinées à décorer. Espérons que de nouvelles études et de nouvelles recherches nous apprendront la manière dont les anciens, nos maîtres, traitaient cette partie importante de la décoration murale.

Nous aurions bien encore d'autres considérations à développer, mais nous mettons un frein à notre plume, pour ne pas fatiguer la patience du lecteur par nos fréquentes digressions.

Un autre changement notable a dû être apporté dans l'ensemble de la décoration. Autrefois tout l'espace compris entre la grecque et la frise était occupé par deux zones de tableaux, séparés seulement par une triple bande. Celle du milieu était noire et renfermait la légende du sujet de la zone inférieure en lettres blanches. Des motifs d'économie forcèrent d'abandonner cette disposition, pour se restreindre à une seule zone de personnages.

Une observation importante demande encore ici une petite place : nous ne saurions la lui refuser, sous peine de laisser cette étude incomplète; le lecteur voudra bien nous le pardonner.

Nous voyons quelquefois des églises dans lesquelles une ornementation plus ou moins fantaisiste a envahi tous les espaces, tous les murs, toutes les voûtes; cette ornementation a

usurpé même la place du Saint des saints, et occupé son sanctuaire sans laisser le moindre vide pour y figurer quelque image pieuse. Un tel oubli de toutes les convenances, une telle ignorance des règles élémentaires et des usages anciens nous laissent confondu.

Au moyen-âge, à ce moyen-âge dont on fait si souvent le maladroit pastiche, le peintre décorateur avait un sentiment de foi assez profond, pour savoir qu'il faut parler au cœur en même temps que l'on cherche à plaire aux yeux. Tous les larges espaces, il les réservait aux tableaux historiques; les espaces plus restreints étaient destinés aux images des saints. Rien au moyen-âge n'était fait sans but, tout avait sa raison d'être. On peut dire que la pensée-mère de toutes les peintures de nos basiliques chrétiennes a été celle-ci : arriver à l'âme par l'intermédiaire des yeux (1).

Tous les ornements, frises, volutes, enroulements, dont on couvre aujourd'hui les murs de certaines églises, n'étaient que le cadre et l'accessoire du tableau. Ceci tombe sous les sens de tout homme réfléchi. Ces artistes consciencieux comprenaient si bien cette convenance, qu'au tableau principal, ils réservaient toujours les plus riches couleurs, les tons les plus brillants de leur palette intelligente. Pour l'enluminure, au contraire, le peintre affectait les gammes les plus sobres, les plus effacées, les plus éteintes, afin de ne point nuire à l'effet du sujet principal. Nous ne comprendrons jamais une église chrétienne dans l'ornementation de laquelle on aura laissé de côté Dieu et ses saints. Quand nous en rencontrons sur notre chemin, nous nous disons : l'inspiration, le souffle de la foi n'ont pas passé par là. C'est un livre dont les marges ont été chargées d'enluminures riches, brillantes, savantes

(1) A St-Hilaire de Poitiers, on voit des images de saints jusque sur les colonnes et les pilastres.

même si l'on veut, mais dont les pages restées blanches sont muettes pour celui qui les parcourt d'un regard distrait et insouciant.

Nous l'avons dit, M. de Galembert dut se restreindre à une seule zone de personnages, ce qui suffisait, du reste, pour satisfaire à toutes les convenances. Il prit alors pour alignement des tableaux dont il devait plus tard orner les deux murs latéraux, il prit le dessus et le dessous des fenêtres, espace largement suffisant. Il occupa les parties laissées libres, entre la frise et la grecque, par un remplissage d'un ton de pierre avec un appareil particulier emprunté au chevet extérieur de l'église, appareil dessiné dans la pierre par un ciment rouge.

Comme nous l'avons dit plus haut, les lambris de la toiture ne portaient aucune trace de leur ancienne décoration : M. le comte de Galembert dut y suppléer par une création tirée de son propre fonds. C'est dans cette création que M. de Galembert s'est montré artiste plein de goût, et a fait preuve d'un sentiment profond de la science décorative : s'inspirant de l'esprit des maîtres de l'antiquité romane, il a mis en pratique le principe qui forme, en quelque sorte, le criterium de la décoration antique : la plus grande satisfaction des yeux jointe à la convenance architecturale.

M. le comte de Galembert a fait peindre les lambris d'un ton gris-perle pour les éclairer et les enlever ; et a accusé la charpente, c'est-à-dire les tirants et les poinçons, par des tons vigoureux rehaussés par une riche ornementation. L'éminent artiste a résolu là, savamment et hardiment, une des questions vitales de la décoration murale. Loin de tomber dans la fausse voie suivie depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, il n'a point cherché à dissimuler la réalité sous de trompeuses apparences : il l'a accusée au contraire avec vigueur et fermeté. Il est ainsi parvenu à produire les effets les plus heureux, en

triomphant d'une difficulté qui eût effrayé de moins hardis que lui. Il est arrivé à former un ensemble harmonieux, de ce qui paraît au premier abord le moins gracieux et le moins monumental, une charpente apparente. En voyant la voûte de l'église de Rivières ainsi décorée, on sent s'évanouir les préventions dont ces sortes de charpentes sont communément l'objet. Ce qui pour un autre eût été un embarras et un écueil est devenu, pour M. de Galembert, un motif d'ornementation ; c'est ainsi que les lourdes solives de nos vieux châteaux gothiques produisent un effet heureux et deviennent agréables à l'œil, lorsqu'elles ont été décorées avec goût.

Au-dessous de la voûte et de la corniche qui termine le lambris, une grecque un peu plus haute que celle qui existait autrefois forme, autour de la nef, une bande de soutènement à la naissance des tirants. L'appareil qui remplit l'espace compris entre la grecque et la frise inférieure est fleuronné, pour lui ôter la sécheresse inhérente à ce genre de décoration. Un espace a été réservé, comme nous l'avons dit, pour servir de cadre aux compositions historiques. Le manque de ressources suffisantes n'a pas permis à M. de Galembert d'entreprendre cette partie importante de la restauration. Nous le regrettons bien vivement, et tous ceux qui visiteront la charmante église de Rivières comprendront combien nos regrets sont fondés. Nul doute que ce travail de M. le comte de Galembert n'eût été digne du cadre qu'il lui avait destiné.

Nous avons déjà signalé la délicieuse frise qui forme l'encadrement inférieur de la zone principale ; cette frise est la reproduction exacte de celle qui existe sous le porche, et dont on aperçoit encore aujourd'hui quelques pâles vestiges. Bientôt elle aura complètement disparu. M. de Galembert a rendu un véritable service à l'art en la conservant par l'heureuse copie qu'il en a faite, et en l'appropriant à son système d'or-

nementation. En voyant cette frise avec ses sujets d'un jaune d'ocre sur fond noir, on est frappé de l'analogie qu'elle présente avec les vases grecs, et avec quelques-unes des décorations romaines de Pompeï.

L'ancienne frise du porche ne présentait que trois enroulements, et par conséquent trois sujets seulement : un guerrier la lance à la main, une corne ou olifant, et une chèvre debout sur ses pieds de derrière. Le comte de Galembert, jugeant avec raison que l'artiste s'était proposé de représenter les symboles caractéristiques de la vie du châtelain et de la vie de l'homme des champs, avait commencé à remplir une partie de ces petits médaillons par des sujets analogues. Une autre partie, par une opposition bien raisonnée, avait déjà reçu quelques symboles de la vie spirituelle et religieuse; mais malheureusement ce travail est demeuré interrompu jusqu'à ce jour. On peut toutefois juger du délicieux effet produit par ce genre de décoration.

Au-dessous de cette frise se trouve le soubassement, sur lequel nous avons dit notre opinion dans le cours de cette notice : il est inutile d'y revenir. Disons-le toutefois à M. de Galembert, l'idée des arcatures en application était bonne en elle-même; mais elle demandait certaines modifications. Son esprit ingénieux les lui eût assurément inspirées, s'il eût terminé cette partie de son travail et il n'eût pas hésité à y apporter les changements nécessaires pour mettre ce soubassement en rapport avec le reste de la décoration. Nous espérons que cette lacune ne sera pas long-temps sans être comblée.

Nous avons laissé de côté le sanctuaire et la crypte, dans l'intention d'y revenir. Cette partie de l'église appartenant à une époque et à un style différents du reste de l'édifice, nous avons préféré nous en occuper dans un travail séparé. Nous avions encore pour agir ainsi un autre motif : l'ornementation

murale de M. de Galembert n'embrassant uniquement que la nef, nous eussions été forcé de scinder notre travail, ce qui eût nui à son ensemble.

Le sanctuaire est de forme rectangulaire ; il est accompagné, à droite et à gauche, de deux petits bas-côtés fort étroits, séparés du chœur par deux robustes arceaux. Le sanctuaire et les bas-côtés sont en voûtes d'arête revêtues d'un enduit. Les chapiteaux ont peu de relief et portaient quelques traces d'anciennes peintures. Les moulures et les ornements appartiennent au style latin, mais l'harmonieuse élégance du monument ne permet pas de le faire remonter au-delà du XIe siècle. Le chœur est placé au-dessus d'une crypte de la même époque. La voûte d'arête de cette crypte repose sur des colonnes courtes et ramassées, à chapiteaux cubiques sans moulures.

Le sanctuaire est élevé de 2 mètres environ au-dessus du niveau de la nef. On y monte par deux escaliers droits, appliqués à droite et à gauche aux deux murs latéraux. Ces escaliers nous semblent postérieurs de plusieurs siècles à la construction de la crypte et du sanctuaire.

Lorsque les membres du Congrès de la Société française d'archéologie visitèrent l'église de Rivières en 1862, MM. de Verneilh et Ramé signalèrent une observation qui jusque-là, croyons-nous, n'avait été faite par aucun archéologue. Ils firent remarquer que la porte étroite qui se trouve sous le clocher, et donne entrée dans le chœur, n'était autre chose qu'une ancienne fenêtre prolongée dans sa partie inférieure, et fort reconnaissable à son ébrasement. La fenêtre correspondante, du côté opposé, avait été remplacée par un large arceau. De cette découverte, nos savants confrères conclurent que l'église de Rivières, avant la restauration du XIe siècle, se composait d'une nef oblongue, terminée par une abside semi-circulaire, forme ordinaire des basiliques antérieures au Xe siècle. Ce nous est une preuve nouvelle de l'uniformité complète qui exista

dans le plan de nos églises de petit appareil, comme on peut le remarquer à Chanceau, à St-Michel, à Langeais, à Cravant, à Pont-de-Ruan, etc.

Si nous sortons maintenant de l'église pour aller visiter extérieurement son admirable chevet, nous serons frappé du ravissant coup-d'œil qui va se développer devant nous. Cette partie de l'église a été nouvellement restaurée, à grands frais, par la Commission des monuments historiques. Nous l'avons déjà fait connaître superficiellement au lecteur, au commencement de cette notice. Mais rien ne peut rendre l'effet produit par la riche variété de l'appareil, en arête de poisson, réticulé, imbriqué, découpé en lobes; par les contreforts en forme de colonnes à demi engagées et leurs gracieux chapiteaux; par les corniches et leurs modillons largement développés en saillie; par le savant agencement du corps principal et de ses deux bas-côtés, légèrement en retraite; rien ne peut rendre tout cela, et nulle description, quelque scrupuleuse qu'elle soit, ne peut en donner une idée exacte.

On aperçoit dans le mur de pignon deux larges dalles où sont représentés, en relief très-bas : d'un côté, une femme paraissant tenir un fuseau; de l'autre, deux personnages qui semblent s'embrasser. Quelques-uns ont cru voir, dans ce dernier groupe, l'entrevue de saint Martin et de saint Mexme à Notre-Dame de Rivières. Quant à nous, nous n'hésitons pas à y reconnaître la salutation de la Sainte-Vierge et de sa cousine, sainte Élisabeth. Nous avons pour cela divers motifs : d'abord le titre de l'église sous le vocable de Notre-Dame, la forme des vêtements et l'espèce de voile figuré sur la tête des deux personnages. Puis, en dernier lieu, la frappante analogie de ce petit bas-relief avec ceux que l'on trouve représentés sur une foule de chapiteaux romans, et notamment sur celui que nous voyons à la page 206 de l'*Abécédaire* de M. de Caumont, provenant, croyons-nous, de St-Benoît-sur-Loire.

Nous terminons ici cette notice sur l'église de Rivières, en reconnaissant combien elle est incomplète sous bien des rapports. Plusieurs détails, peut-être, nous ont échappé, malgré la scrupuleuse attention que nous avons apportée à les étudier. Nous serons heureux, toutefois, si nous avons pu donner une idée imparfaite de l'un des plus curieux monuments religieux de notre Touraine, de cette église dont un chroniqueur du XI[e] siècle a dit : « Elle est depuis long-temps en grande vénération, et enrichie des plus précieuses faveurs de la Vierge Marie. »



CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France, session de 1864, à Fontenay.—Le Congrès archéologique de France avait décidé, l'année dernière, qu'il se réunirait, en 1864, à Fontenay, dans la région monumentale du Poitou et de la Saintonge, où les monuments romans offrent un style particulier qui a motivé une des grandes divisions géographiques admises par M. de Caumont, dans son *Abécédaire*, pour les monuments de la France. Le choix de la ville avait d'ailleurs été déterminé par la position de Fontenay, situé entre les villes de Nantes, Angers, Saumur, Niort, Saintes, Poitiers et Bordeaux, où le Congrès avait tenu précédemment des sessions. Des hommes savants et connus par d'importantes publications, MM. B. Fillon, de Rochebrune et Poydavant, avaient promis de préparer la session, et M. Fillon s'était chargé des fonctions de secrétaire-général. Le succès de la session de 1864 était donc assuré.

Le Congrès archéologique de France s'est ouvert le 12 juin, à midi, dans la salle d'audience du tribunal de 1re instance : 240 membres étaient présents.

Sur l'invitation de M. de Caumont, M. le préfet de la Vendée a présidé la séance, ayant à sa droite Mgr l'évêque de Luçon ; à sa gauche, M. l'abbé Le Petit, M. l'abbé Lacurie, de Saintes ; le président du tribunal, et le maire de Fontenay.

MM. de Caumont, Fillon, Ledain, de Parthenay, et Gaugain siégeaient au bureau.

M. le préfet a prononcé un discours oral qui a été vivement applaudi, et auquel M. de Caumont a répondu par un discours écrit.

Le Congrès archéologique a excité pendant toute sa durée, à Fontenay, l'intérêt et la curiosité La salle des séances a toujours été comble.

Plusieurs excursions ont été faites ; celle de Maillezais a surtout offert un grand attrait. Cent personnes, dans une vingtaine de voitures, sont parties de Fontenay et ont fait une première halte à Nieul, où une belle église romane, restaurée par M. Segrestain, de Niort, méritait à tous égards la visite du Congrès. M. le maire de la commune, M. de Pongerville, fils du membre de l'Académie ; M. et Mme Martineau, propriétaires de l'ancienne abbaye, remarquable par un beau cloître conservé avec soin, ont reçu le Congrès avec un gracieux empressement.

A Maillezais, éloigné de deux lieues de Nieul, le Congrès a trouvé dans l'église paroissiale un autre spécimen très-curieux du *roman saintongeois* et *poitevin*, si différent du roman du Nord.

M. Poydavant avait invité le Congrès tout entier à dîner à l'abbaye de Maillezais, dont il est propriétaire. Là, dans l'ancien réfectoire des moines, orné de guirlandes, six tables ont reçu cent membres du Congrès. Il serait difficile de peindre la gaîté franche qui a régné dans ce banquet splendide ; les toasts ont été nombreux, et l'ombre de Rabelais, qui a été moine de Maillezais, a été évoquée. M. l'abbé Baudry a lu, au dessert, une note sur les célébrités de cette abbaye, transformée en évêché au XIVe siècle.

Un autre jour, le Congrès visitait Vouvant, dont le portail roman est si remarquable.

Le 18, le Congrès a tenu une séance publique, dans laquelle il a distribué des médailles d'argent et de bronze.

Voici les noms des lauréats :

M. de Longuemar, de Poitiers, une médaille de 1re classe pour son ouvrage intitulé : *Recherches archéologiques sur une partie de l'ancien pays des Pictons*, publié à Poitiers en 1863.

M. Challe, d'Auxerre, une médaille de 1re classe pour son *Histoire des guerres de religion de l'Auxerrois*, vol. in-8°.

M. Cherest, avocat, membre de l'Institut des provinces, à Auxerre, une médaille de 1re classe pour son volume intitulé : *Vézelay*, étude historique, publié à Auxerre en 1863.

M. l'abbé Auguste Aillery, une médaille de 1re classe pour son Pouillé du diocèse de Luçon remontant à 1327.

M. Poydavant, une médaille de 1re classe pour son grand ouvrage sur la *Numismatique féodale*.

M. Rossignol, de Gaillac, une médaille de 1re classe pour le Ier vol. de son ouvrage sur la statistique monumentale du département du Tarn.

MM. Fillon et de Rochebrune, à chacun une médaille de 1re classe pour leurs grands travaux sur les monuments de la Vendée.

M. Doré, médaille de 1re classe pour son volume sur l'histoire de France, du Ve au IXe siècle, publié à Paris à la fin de 1862.

M. l'abbé Arbellot, curé-archidiacre de Rochechouart, membre de l'Institut des provinces, une médaille de 1re classe pour son *Histoire de saint Léonard*, publiée en 1863.

M. l'abbé Lacurie, de Saintes, une médaille de 1re classe pour les services rendus à l'archéologie.

M. Segrestain, de Niort, une médaille de 1re classe pour ses restaurations des monuments du Poitou.

M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, une médaille de bronze pour ses recherches archéologiques et historiques.

M. Piet, de Noirmoutiers, une médaille de bronze pour ses recherches sur l'histoire de Noirmoutiers.

M. Robuchon, photographe, une médaille de bronze pour la bonne exécution de ses photographies des monuments historiques du pays.

Le Congrès a voté 3,500 fr. pour des réparations d'églises, des fouilles et des moulages.

M. Ch. Vasseur, de Lisieux, a été nommé secrétaire-adjoint de la Société française d'archéologie sur la présentation de M. de Caumont, directeur, et de M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général.

M. Ballereau, architecte à Luçon, a été nommé membre du Conseil général administratif, pour le département de la Vendée.

M. de Campagnolles a été nommé membre du même Conseil, pour les arrondissements de Vire et de Mortain.

L'an prochain, le Congrès archéologique aura lieu à Cahors et à Montauban

M. l'abbé Pottier, inspecteur des monuments du Tarn-et-Garonne, a été nommé secrétaire-général de cette session.

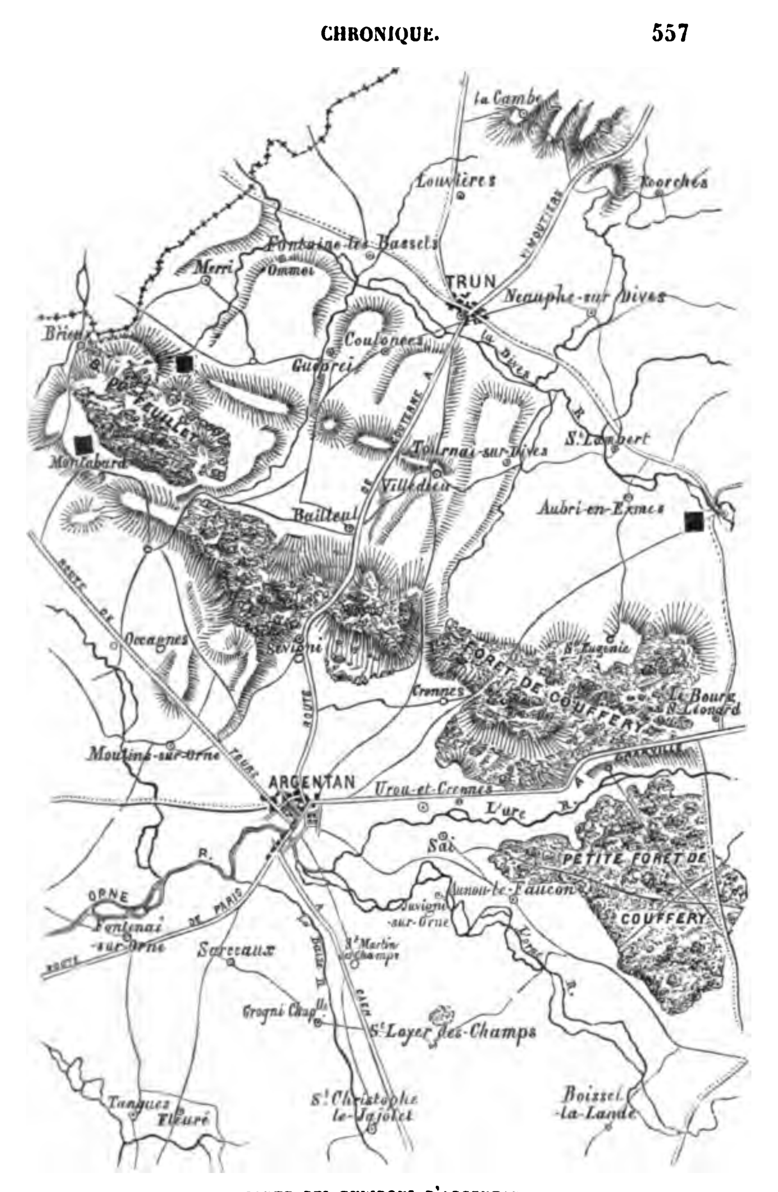
Association normande, session de 1864, à Falaise, le 14 juillet. — Des fêtes se préparent à Falaise, à l'occasion du Congrès provincial de l'Association, qui s'ouvrira dans cette ville le 14 juillet. La Société française d'archéologie se propose de tenir une séance pendant la session du Congrès; elle sera présidée par M. de Glanville, inspecteur de la Société pour le département de la Seine-Inférieure.

Une exposition artistique et archéologique, organisée par une Commission dont M. de Brébisson père est le président, s'ouvrira, le 14, en même temps que le Congrès provincial. M. Bouet, inspecteur des monuments et M. de Brébisson fils ont été nommés commissaires de l'Association normande près la Commission de l'Exposition.

Des mémoires intéressants et une notice nécrologique sur M. le comte de Beaurepaire seront lus à la séance du 14 juillet, qui s'ouvrira à une heure précise. M. Choisy, inspecteur de l'Association normande et membre de la Société française d'archéologie, a préparé une description très-intéressante de l'un des grands châteaux des environs au XVIIe siècle. On annonce que M. le duc Pasquier, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, présidera la séance du 15 juillet. D'autres grandes notabilités sont attendues, parmi lesquelles nous citerons M. le duc d'Harcourt.

Des excursions pourront être faites les jours suivants au camp de Bières, à Chamboy, à Montabard et dans plusieurs localités des arrondissements d'Argentan (Voir la carte page suivante) et de Falaise. Quelques membres de la Société se proposent, dit-on, de visiter le rempart de la Courbe. Y.

Congrès scientifique de France, XXXIe session à Troyes (Aube). — La XXXIe session du Congrès scientifique de France, habilement préparée à Troyes par M. Gayot, membre de l'Institut des provinces, ancien représentant, s'ouvrira le 1er août et réunira un grand nombre de notabilités. On dit même que M. Duruy, ministre de l'instruction publique, honorera le Congrès d'une visite et passera un jour entier à Troyes.



CARTE DES ENVIRONS D'ARGENTAN

Pour les courses archéologiques qui seront faites après la réunion de Falaise.

Mgr l'Évêque de Troyes a engagé les desservants de son diocèse à envoyer au chef-lieu, où aura lieu une exposition artistique et archéologique, tous les objets anciens qui se trouvent dans le Trésor de leur église. La même chose s'était faite au Puy, en 1855, pendant la session du Congrès : l'exposition artistique de Troyes sera, dit-on, extrêmement riche.

Une belle exposition d'horticulture offrira aussi beaucoup d'attrait aux étrangers.

Tout annonce, d'ailleurs, que le Congrès réunira un très-grand nombre de membres. D. C.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — Ont été nommés membres de la Société française d'archéologie :

MM. le duc Pasquier, au château de Sacy (Orne).
Le baron Amédée Drouilhet de Sigalas, à Marmande (Lot-et-Garonne).
Delacter, curé-doyen de St-Éloi, à Dunkerque.
Lanshere, curé-doyen de Gravelines (Nord).
Bérode, ancien notaire, à Lillers (Pas-de-Calais).
Baron, ancien député, à Fontenay (Vendée).
Duras, propriétaire, à Paris.
Jules Vaurabourg, architecte, 32, rue Neuve-des-Bons-Enfants, à Paris.
E. Dramard, boulevard Sébastopol, 81, à Paris.
L'abbé Albin, chanoine honoraire, au Mans.
Le vicomte de Clermont-Gallerande, au Chalet, près Clermont.

Découverte de tombeaux, à St-Martin-de-Mailloc. — Le 25 juillet 1863, à St-Martin-de-Mailloc, entre Lisieux et Orbec, les ouvriers terrassiers, employés à la construction du chemin de moyenne communication de la chapelle de Noiremont à St-Martin-de-Mailloc, ont mis à découvert, à 50 ou 60 centimètres seulement de profondeur, dans un terrain sablonneux très-incliné, onze ou douze squelettes appartenant,

dit-on, à des individus de différents âges et de différents sexes. Tous ces squelettes étaient placés dans le même sens, la tête regardant l'Orient. La plupart étaient couchés sur le dos; un seul était couché sur le ventre; trois autres étaient, dit-on, placés debout : ce qui indiquerait des sépultures précipitées. On a trouvé à côté de ces squelettes une espèce de scramasaxe en fer très-oxydé, qui était attaché au ceinturon au moyen d'une petite chaîne qu'on a également retirée du sable. Deux fragments d'agrafe en bronze, de l'époque mérovingienne, permettent d'assigner une date à cette découverte qui remonte au Vᵉ siècle de l'ère chrétienne, à la chute de l'Empire romain détruit par les Francs. V. PANNIER.

PUBLICATIONS. — *Monographies communales ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn*, par M. ROSSIGNOL. — M. Rossignol, inspecteur de la Société française d'archéologie, vient de publier le premier volume de l'ouvrage dont nous venons de mentionner le titre, et c'est une bonne nouvelle que nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs.

On ne saurait trop encourager les monographies, les histoires locales : c'est *par la circonférence* et non par le centre que l'histoire de France pourra être refaite; c'est-à-dire qu'il faut l'étudier par parties dans nos provinces pour pouvoir faire un bon tout. Autrefois, en effet, chaque pays avait son administration, ses lois et ses coutumes propres; les provinces formaient, pour ainsi dire, autant de nations distinctes. Il importe donc beaucoup à l'étude de l'histoire générale de connaître à fond l'histoire de chacune de ces provinces.

Ces idées sont aujourd'hui universellement comprises, et les études dirigées dans ce sens. Dans toutes les parties de la France, on voit des écrivains de talent se mettre avec ardeur à l'ouvrage et nous donner, les uns, des monographies civiles ou religieuses, et les autres, des traités précieux sur les traditions, les mœurs et les monuments des siècles passés. Il faut en féliciter les académies et les sociétés qui ont inauguré cette

grande réforme. Les hommes les plus judicieux, les plus grands écrivains de nos jours ont sanctionné de l'autorité de leur nom cette manière de représenter le passé.

« Les monastères et les églises occuperont, dit M. Rossignol, une large place dans notre œuvre, et sous le nom d'églises nous comprenons les abbayes d'hommes et de femmes, les prieurés et les communautés religieuses dont nous rechercherons les titres. Nous écrirons leur histoire particulière, nous donnerons leurs revenus et ferons connaître les dîmes et les droits ecclésiastiques prélevés dans les paroisses.

« Notre travail sera à la fois une étude statistique, historique et monumentale. A nos yeux, l'histoire et l'archéologie sont deux sœurs qu'on ne saurait séparer : elles se donnent mutuellement la main, et se fortifient l'une par l'autre. »

M. Rossignol a parfaitement raison, sa méthode est excellente, c'est un homme savant et plein de courage, dont les recherches ont une valeur incontestable.

Le premier volume des *Monographies communales du département du Tarn* se compose de 388 pages. Le second volume paraîtra dans le courant de l'année 1864.

DE CAUMONT.

Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue, dans l'Auxerrois, le Sénonais et les autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, par M. CHALLE, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Tome I. Auxerre, imprimerie de Perriquet et Rouillé. MDCCCLXIII, in-8°.

On ne saurait bien savoir l'histoire générale d'une époque que quand on a approfondi ses détails dans l'histoire particulière d'une portion limitée du territoire. C'est ce qu'a compris l'École historique moderne, et voilà pourquoi les moindres écrits des travailleurs de province sont maintenant recherchés avec empressement, tandis que les élucubrations du dernier siècle restent dans la poussière des bibliothèques. Avec le goût pour

le Moyen-Age est revenu le règne d'Aristote, si fort en vogue à cette époque. C'est un progrès réel, aux yeux de certaines gens, du moins, préférant la dialectique du philosophe de Stagire aux raisonnements de Voltaire et des Encyclopédistes.

S'il est une époque de l'histoire de France qui ait besoin, pour être bien connue, de ces efforts nouveaux, c'est à coup sûr celle où régnèrent les derniers Valois; époque de luttes sanglantes et de révolutions, appelée fort improprement, selon moi, l'époque des guerres de Religion; car, à mesure que l'on étudiera dans ses causes et dans son but ce grand mouvement du XVIe siècle, on se convaincra que la religion y était pour bien peu et la politique pour beaucoup.

Malheureusement, même après trois siècles, bien des écrivains n'ont pu se mettre à l'abri de ces vieilles passions. Ainsi, par exemple, le livre de M. Charronnet, sur « les guerres de Religion dans les Hautes-Alpes et l'histoire de la société protestante de cette contrée » est loin d'être impartial, bien qu'il ait été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; et si l'on veut avoir une idée exacte de la *société protestante* dans cette partie du Dauphiné, il faut y joindre, comme correctif, les Réflexions de M. l'abbé Joubert, vicaire général de Gap.

Il n'en est pas ainsi de l'*Histoire des guerres du Calvinisme*, dont M. Challe vient de nous donner le premier volume. C'est une bonne fortune de voir un homme de cette science, de cette autorité, prendre la plume pour tracer, avec la sûreté de jugement qui lui est propre, avec impartialité, les luttes dont l'Auxerrois et le Sénonais furent alors le théâtre. L'intérêt qui s'attache à ses récits émouvants n'est pas purement local. Les chefs des deux partis, Théodore de Bèze, Jacques Spifame, les évêques de Troyes et de Nevers, le prince de Condé, Coligny, le maréchal de Saint-André, les Guise, avaient des terres et des relations nombreuses dans ce pays. Aussi la lutte fut-elle, là, plus vive, plus terrible que partout ailleurs.

M. Challe a dû examiner, en commençant son ouvrage, quelles furent les causes de cette combustion déplorable. Il

n'hésite pas à en rendre la politique responsable. Le Concordat de 1517, en abolissant les vieilles règles du clergé de France, pour y substituer la nomination royale aux bénéfices; les commendes; la non-résidence; tous ces abus envahissant le gouvernement de l'Église, n'étaient que le fruit de l'immixtion du pouvoir laïque dans l'administration spirituelle. Aussi, aux yeux de l'histoire impartiale et réfléchie, les causes qui ajournèrent pour long-temps encore le règne de la tolérance et ouvrirent une ère de guerres, de massacres et de dévastations, qui devait amener la France jusqu'au bord de sa ruine, étaient plus politiques que religieuses (p. 25.)

Les prédications frénétiques de Luther avaient commencé en 1517, et dès 1522 ses doctrines comptaient des adhérents dans le Sénonais. Fait curieux à signaler et instructif pour les gouvernants, dans notre siècle amateur de grandes voies de communication! C'est dans les villes situées sur la Loire et le grand chemin royal que se répandit davantage cette prétendue réforme: aussi, dès 1540, trouvait-on de « nombreux affiliés dans l'Auxerrois. » Les catholiques s'alarmèrent de ces associations ténébreuses, organisées au milieu d'eux et contre eux, ayant des postes secrètes pour transporter leurs correspondances chiffrées, et répondant à des mots d'ordre occultes. Ils n'eurent pas l'habileté de résister aux provocations, et l'on vit les émeutes d'Auxerre, de Vassy, de Sens (1561-1562). L'émeute de Sens eut lieu le 12 avril 1562. Pour se justifier, les catholiques disaient « qu'ilz estoient avertis que les alliez desditz hérétiques estoient par les champs pour s'emparer de la dicte ville » (p. 62.) Ceci est fort vraisemblable, et la tentative des huguenots faisait partie d'un plan général, concerté à l'avance; car en même temps, à trois jours seulement d'intervalle, la ville de Lisieux était envahie et saccagée par eux, Toulouse et d'autres villes du Midi avaient le même sort.

La prise d'armes, suite du massacre de Vassy, appartient à l'histoire générale. Elle aboutit à la bataille de Dreux et à la paix d'Amboise. Mais, dans l'Auxerrois surtout, les huguenots se livrèrent à des représailles sanglantes et à la déva-

tation des églises. Les traités de paix ne donnèrent point le repos à la France : aucun des deux partis ne les exécutait. En lisant ces scènes de meurtre et de pillage, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre la manière d'agir des hommes de la Réforme et celle des révolutionnaires de 1793. Chaque page permet cette comparaison. Lisez, par exemple (p. 150), le pillage des églises d'Auxerre, ou encore celui de l'abbaye de Pontigny (p. 182), ou la prise du bourg de Courbon (p. 161.)

Il a fallu le talent de M. Challe pour captiver le lecteur au milieu de ces épisodes sanglants, si souvent répétés ; mais il a parfaitement réussi. Mille traits nous initient aux mœurs privées de ce siècle. Partout où l'occasion s'en présente, il entre dans le domaine archéologique. S'agit-il du siége d'un château ? il en donne l'époque de construction.

Son texte est accompagné du *fac-simile* d'une curieuse gravure du XVIe siècle et d'un plan de Vézelay. Il n'est pas non plus sans faire des excursions dans l'histoire générale ; les faits qu'il rattache ainsi à son récit sont esquissés avec concision et à grands traits.

Ce premier volume se termine à la paix d'Etigny, en 1576 ; et d'un bout à l'autre règne l'impartialité dont l'auteur s'est fait une loi. Là où il trouve deux versions différentes, il les donne. Partout où il peut le faire, il transcrit littéralement les paroles des témoins oculaires ; et les autorités sont citées avec soin. En un mot, ce livre attachant par la forme est à la hauteur de la critique moderne, et mérite d'attirer l'attention de la Société française d'archéologie qui récompense les bons ouvrages.

Je me permettrai une seule observation. J'aurais été bien aise de trouver, au bas de la page où est décrit le massacre de la St-Barthélemy, une simple indication du recueil qui renferme les noms de ces « milliers de gentilshommes protestants qui périrent dans cette affreuse journée. » Je le sais, les mémoires du temps (ils sont écrits, la plupart, par ceux de la religion nouvelle) se sont plu à grouper les chiffres d'une

manière effrayante; mais, en additionnant les noms enregistrés avec tant de soin dans les martyrologes protestants, on serait, je crois, encore loin du total. Y avait-il alors en France tant de milliers de gentilshommes? Les massacres n'eurent-ils pas lieu seulement à Paris et dans quelques autres villes? Cet acte, tout politique du reste, est déjà assez odieux pour qu'il soit inutile d'étendre ses limites au-delà des faits prouvés, sur la seule autorité de déclamations intéressées.

Je ne puis trop le répéter, si le livre de M. Challe est d'une lecture agréable, il est également plein d'érudition. Même après le savant abbé Lebeuf, l'auteur a su réunir une foule de faits nouveaux. Aux noms de tous les acteurs que l'on voit successivement paraître, sont jointes des notes généalogiques. Les noms de lieux sont accompagnés d'indications topographiques se rattachant à leur situation et à leur distance des localités principales. Enfin des pièces justificatives, au nombre de vingt huit, la plupart d'une grande étendue, terminent ce volume, où l'on ne voit rien à désirer sous le rapport typographique, bien qu'il soit sorti des presses de province. Charles Vasseur.

La Gazette littéraire, artistique et scientifique. — Il vient de surgir à Paris un nouveau recueil périodique, sous le titre que nous venons de transcrire et dont les premiers numéros donnent beaucoup d'espoir pour le succès de l'entreprise. Des idées vraies et indépendantes paraissent animer les rédacteurs. Les articles publiés jusqu'ici ont un véritable intérêt, et nous souhaitons aux rédacteurs succès et persévérance (1).

D. C.

Églises romanes des arrondissements de Riom et de Clermont. — Nous devons à M. de La Faye de L'Hôpital, de la Société française d'archéologie, un mémoire sur quelques églises des arrondissements de Clermont et de Riom. Ce sont les églises de

(1) Bureau rue des Saints-Pères, 61. Le recueil paraît tous les samedis, par numéro de 18 pages.

Cournon, de Royat, de Riom, de Mozat, de St-Bonnet-les-Champs, de Chaptuzet, de Montpensier, de St-Geniès de Retz.

D. C.

Chemins, habitations et oppidum de la Gaule du temps de César, par M. Bial.—Nous nous empressons d'annoncer l'apparition d'un remarquable volume par M. Bial, professeur à l'École d'artillerie de Besançon et intitulé : *Chemins, habitations et oppidum de la Gaule du temps de César*. Ce volume, composé de 305 pages, est orné de planches. Il est tellement bien rempli, si intéressant, qu'il faudrait un très-long article pour le faire connaître ; nous nous bornons donc à l'annoncer et à renvoyer à la Table raisonnée des matières qui fera parfaitement connaître l'étendue des recherches de l'auteur et leur immense intérêt.

D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le marquis de Bournazel, de la Société française d'archéologie.* — M. Charles du Buisson, marquis de Bournazel en Rouergue, est mort le 15 avril dernier, à Toulouse, d'une maladie qui ne paraissait avoir aucune gravité et qui l'a emporté d'une manière presque foudroyante. Il avait à peine 45 ans. C'était un homme d'un très-noble caractère, très-bon, très-aimable, fort instruit. Il aimait son vieux château de Bournazel, un des plus beaux édifices de la Renaissance dans le Midi. Il avait réuni tout ce qu'il avait pu de documents sur la province du Rouergue : autographes, portraits, écrits de toute sorte. Il se composait une bibliothèque historique qui était déjà fort nombreuse. La branche des Buisson, marquis de Bournazel, s'éteint avec lui.

M. le marquis de Bournazel avait siégé au Congrès des délégués des Sociétés savantes de la rue Bonaparte, en 1863 ; il y siégeait encore au mois de mars 1864.

C[te] DE TOULOUSE,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

Mort de M. Reboul, de Nîmes, membre de l'Institut des provinces. — Le poète Reboul vient de mourir à Nîmes, après

une longue maladie. Cet homme distingué, dont les poésies ont fait la réputation et qui pratiquait la profession de boulanger, fut un des membres du bureau de la section de littérature et beaux-arts du Congrès scientifique de France, session de 1844. Il fut élu, à la même époque, membre de l'Institut des provinces. Deux fois nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le poète Reboul avait refusé la décoration par modestie. La ville de Nîmes, fière à bon droit du talent et de la belle réputation de Reboul, a voulu se charger de ses funérailles, elles ont eu lieu avec pompe. D. C.

Mort de M. A. Digot, de Nancy. — M. Digot, ancien inspecteur de la Société française d'archéologie, dont les recherches historiques et archéologiques sont des plus remarquables, vient de mourir à Nancy, à l'âge de 48 ans. M. Digot a rempli, en 1850, les fonctions importantes de secrétaire-général de la session du Congrès scientifique de France; le *Bulletin monumental* a publié plusieurs mémoires intéressants de M. Digot, savoir :

Notice sur l'évangéliaire, le calice et la patène de saint Gauzlin, évêque de Toul, XII, 507; — sur le font baptismal de Mousson (Meurthe), XIII, 177; — sur l'église de Champ-le-Duc (Vosges), XIV, 445; XV, 280; — sur le trésor de l'église St-Nicolas-de-Port, XIV, 585. — Mémoire sur la population et la culture des Vosges au VII[e] siècle, 665. — Note sur des carreaux de terre cuite du XI[e] siècle, 712; XV, 280. — Notice sur l'église de Laitre-sous-Amance, 267. — Trésor de l'abbaye de Prum, en Prusse, 283. Conjectures sur l'ancienne *Andesina* de la Carte de Peutinger, XVI, 500; XVIII, 504, 312; —sur l'époque originelle des quatre animaux évangéliques, XVI, 509. — Notice sur l'église prieurale de Blanzay (Meurthe), 545.

Il est auteur d'une Histoire de Lorraine et d'un grand nombre de mémoires écrits avec élégance, avec une grande sûreté de vues et une science incontestable. DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé Rivière, vicaire-général du diocèse de Bayeux. — M. l'abbé Rivière, grand-vicaire, membre de la

Société française d'archéologie, qui avait présidé la cérémonie religieuse qui eut lieu, il y a deux ans, pour l'inauguration des listes des compagnons de Guillaume-le-Conquérant dans l'église de Dives, vient de mourir à Bayeux à l'âge de 67 ans. M. l'abbé Rivière, autrefois curé de Honfleur, avait reçu, dans son église de Ste-Catherine, la *Société française d'archéologie* et lui avait fait alors des communications intéressantes; c'est lui qui, le premier, avait signalé l'inscription de l'église de Quetteville, près de Honfleur, qui a été publiée dans la *Statistique monumentale du Calvados*. M. l'abbé Rivière avait été professeur au collége de Bayeux avant d'être appelé à la cure de Honfleur.

X.

Mort de Mme Pailloux, membre de la Société française d'archéologie. — Une femme remarquable vient de s'éteindre. Mme Pailloux est morte à St-Ambreuil (Saône-et-Loire) après une longue maladie de cœur.

Mme Pailloux, originaire de la Champagne, perdit sa mère en naissant.

Placée par son père dans un des premiers pensionnats de Paris, elle y acquit bientôt des connaissances étendues et variées.

Plus tard, avec un mari de son choix, M. Pailloux, de la Société française d'archéologie, toujours avide d'apprendre, elle parcourait à peu près toute l'Europe, visitant les capitales, les villes manufacturières et les sites remarquables, pour agrandir la sphère de ses connaissances à cette grande école des voyages.

C'est ainsi que nous la trouvons en Espagne, en Irlande, dans l'Écosse aux sites pittoresques; que nous la voyons visiter les antiquités de Rome, les ruines de Pompeï et d'Herculanum, les cascades de Tivoli, etc.

Elle était courageuse, intrépide: elle suivait son mari sur les plus hautes montagnes, sur les sommets les plus inaccessibles, sur les glaciers, descendait dans les mines profondes de Hallein et de Berthgasten en Allemagne, où elle fit un véritable voyage souterrain, à travers mille difficultés singulières:

pour explorer l'intérieur de la terre comme elle en avait exploré la superficie, elle descendait dans le cratère du Vésuve.

Le Congrès scientifique de France et la Société française d'archéologie l'avaient admise au nombre de leurs membres.

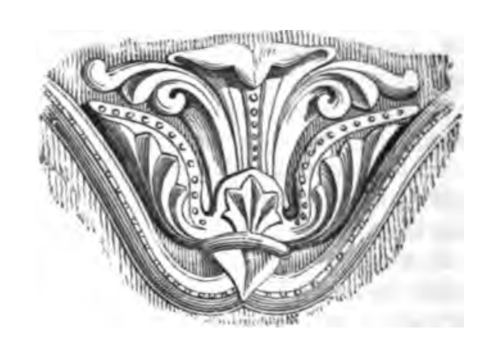
Cette noble et courageuse femme a couronné sa vie par de grandes et belles œuvres.

Vivement frappée des besoins et des misères du pauvre, elle a, par ses dispositions testamentaires, légué des sommes considérables destinées à subventionner et à fixer un médecin dans sa commune ; à fonder une école de filles, qui sera dirigée par des sœurs ; à fonder un asile pour les invalides de l'agriculture.

Enfin, elle a assuré à l'église de St-Ambreuil une rente annuelle importante.

Mme Pailloux a constamment assisté, depuis douze ans, au Congrès scientifique de France. Elle siégeait encore au Congrès de Chambéry l'année dernière, et se disposait à partir pour le Congrès archéologique de Fontenay quand la mort l'a frappée.

D. C.



ESQUISSES

DES

MONUMENTS ROMAINS DE FRÉJUS,

Par M. Victor PETIT,

Membre de la Société française d'archéologie.

Les monuments antiques de Fréjus ont été souvent le sujet de recherches archéologiques et d'études historiques. L'ensemble plein de grandeur de nombreux édifices, dont il ne reste plus cependant que des débris, a motivé la publication de plusieurs ouvrages importants et d'une foule d'articles isolés plus ou mois étendus.

Mais presque tous les auteurs qui ont parlé des monuments romains de Fréjus se sont plutôt attachés à rechercher et à reconstituer l'aspect primitif des édifices, à décrire leur splendeur, enfin à les relever avec toute leur beauté décorative, qu'à les montrer dans leur état actuel. Assurément, de telles recherches offrent un très-vif intérêt rétrospectif. Mais il ne faut pas oublier que l'imagination des antiquaires et des architectes, à propos de restaurations « sur le papier », n'a pas toujours des limites bien précises.

N'osant pas nous lancer dans la carrière si brillante et si attrayante des restaurations, nous bornons nos études à reproduire simplement l'aspect actuel des édifices antiques de Fréjus, sans nous préoccuper de leur état originaire. Nous

avons dessiné et mesuré les débris que nous avions devant les yeux ; rien de plus. Les esquisses que le *Bulletin monumental* veut bien accueillir ne sont que les copies des croquis faits d'après nature. Ces esquisses ne montrent que ce que l'on voit encore. Ajoutons qu'elles sont gravées à l'aide d'un procédé nouveau, qui permet à l'artiste de remettre à l'imprimeur le dessin lui-même fait sur une plaque métallique et que le graveur n'a pas eu besoin de reproduire ou de copier. Ce procédé nouveau employé avec succès, notamment par MM. Morel, Dulos et Gillot, donne de véritables dessins à l'eau-forte, *en relief*.

A ce travail du crayon nous avons joint quelques notes explicatives qui nous sont personnelles, mais auxquelles nous sommes heureux d'avoir pu réunir une partie de l'œuvre d'un ecclésiastique du diocèse de Fréjus, l'abbé Girardin. Ce digne prêtre publia, en 1729, l'*Histoire de la ville et de l'Église de Fréjus*. Procédant méthodiquement, il parle d'abord de l'origine et du nom de la ville; puis il en décrit les premiers édifices, c'est-à-dire les monuments construits par les Romains. C'est précisément cette description que nous reproduisons textuellement. Elle a le rare mérite d'être simple et vraie. L'abbé Girardin décrivit ce qu'il voyait; il le fit d'une manière naïve et sans la moindre prétention. D'ailleurs, les notions les plus élémentaires d'architecture manquaient complètement à l'auteur; il ne songea ni à le montrer, ni à le cacher.

L'ouvrage de l'abbé Girardin à la main (un petit volume in-12), nous avons visité les monuments antiques de Fréjus, lesquels, à l'époque où il les voyait, c'est-à-dire il y a cent cinquante ans, présentaient encore une conservation remarquable, eu égard à l'état où ils sont maintenant.

Les excursions dans les environs ou aux abords de Fréjus sont nombreuses : on en jugera par la nomenclature des édifices

à visiter. L'amphithéâtre, le théâtre et les thermes; — les murs d'enceinte de la ville antique et les portes désignées sous les noms de : Romaine, Dorée, des Gaules, Paticière; — les citadelles d'Agrippa et d'Auguste; — les aqueducs, les ponts, enfin le port et toutes ses dépendances. Ajoutons encore quelques fragments de sculptures épars dans la ville.

Nous nous proposons d'indiquer d'une manière sommaire les excursions que pourrait faire un touriste pressé, et de décrire successivement les édifices qui se trouveront sur notre chemin, bien que nous ne nous dissimulions nullement les inconvénients d'une semblable façon de procéder. Nous commencerons par visiter l'aqueduc; c'est une excursion un peu longue, mais qui permet tout d'abord de reconnaître l'emplacement de la ville antique et la situation des édifices que nous aurons également à visiter successivement.

Le point de départ sera la station du chemin de fer, lequel longe la ville du côté du midi.

Nous donnons d'abord le texte de l'abbé Girardin.

CHAPITRE IX.

DE L'AQUEDUC DE FRÉJUS.

« Voici la description d'un ouvrage digne du nom romain. Que ce soit Jules César qui l'ait fait construire par magnificence; que ce soit Auguste, en faveur de la flotte qu'il y tenait, ou Caius Caligula qui, au rapport de Suétone, se plaisait à faire couper les plus durs rochers, aplanir les montagnes et à combler les plaines et les vallées; que ce soit enfin Vespasien, par bienveillance pour les Fréjusiens, et en considération de Valère Paulin, citoyen de Fréjus, qui, de concert avec ses compatriotes, tint bon pour cet empereur et fit déclarer la Gaule Narbonnaise en sa faveur, tandis que son

autorité était encore chancelante, il n'y a qu'un empereur romain qui puisse avoir formé une pareille entreprise. C'est un aqueduc qui commence dans le terroir d'une petite ville de notre diocèse, appelée Mons, à cinq ou six lieues de Fréjus, vers le nord. Là coule une rivière, nommée Siagne, qui prend sa source dans les montagnes et dont l'eau est excellente.

« Soit que celle de Fréjus ne fût pas trop bonne, ou qu'il n'y en eût pas assez pour fournir aux bains dont les anciens usaient tous les jours et aux autres besoins de la grande multitude de soldats, de matelots, d'officiers de terre et de mer et de citoyens de cette ville, on prit le dessein d'y en faire venir de cette rivière. La chose était de longue haleine et difficile à exécuter : il fallut appeler les hommes les plus habiles du temps, consulter les plus hardis architectes, amasser une quantité prodigieuse de pierres et d'autres matériaux, emploier une infinité d'ouvriers, niveler et reniveler plusieurs fois et faire une furieuse dépense.

« On coupa d'abord une roche vive à coups de ciseau et de marteau, l'espace de soixante pas de longueur. On y ouvrit un canal de 4 pas de largeur. Il subsiste encore aujourd'hui; et les coups des outils de fer dont on se servait y paraissent distinctement (On nomme cet endroit, dont nous parlerons plus loin, ROQUETAILLADE). Une partie des eaux de la Siagne, passant par cette ouverture, fut conduite dans un canal de maçonnerie par divers tours et détours, l'espace de neuf ou dix lieues de Provence, qui en valent bien quinze ou dix-huit des environs de Paris. Il fallut tantôt élever des arcades fort hautes dans les vallées et les plaines, pour conserver le niveau ou joindre par ce moyen deux collines éloignées; tantôt on fut obligé d'ouvrir profondément la terre, ou de percer des montagnes et des rochers; il fallut tourner de côté et d'autre, voir et revoir mille fois les choses. Enfin, après bien des soins

du tems, des peines et des frais, les eaux de Siagne arrivèrent près de notre ville, sur une hauteur, à mille pas de la porte Romaine. Là, on en découvre le canal à fleur de terre, d'où les eaux se jetaient sur des arcades qui s'élevaient peu à peu en descendant de cette éminence vers la ville. On voit dans cet endroit encore douze des arcades sur pied : leur cintre a dix pans d'épaisseur; après quoi se présentent les débris de plusieurs autres arcades. Il y en a qui ont été entièrement démolies, et dont les ruines même ont disparu ; quelques autres subsistent sans avoir ressenti aucun échec. Près de la ville il reste plusieurs piliers tous de suite, sur lesquels portaient les plus grandes arcades. Ces piliers sont d'une hauteur considérable, et font encore un bel effet. Il ont plus de trente-six pans de rès de terre, jusqu'à la naissance de leur cintre, qui est abattu. La distance d'un pilier à l'autre est de dix-huit bons pas: ainsi, ces arcades étaient superbes. Elles avaient des piliers boutants ou contreforts au nord et au midi ; on les avait conduits jusqu'à la naissance du cintre, et ils s'élevaient de la terre en diminuant insensiblement. Parmi ces arcades, il y en a une que le tems semble avoir respectée. Elle est dans un fonds qui appartient au sieur Callas de Villeper ; elle a neuf cannes de hauteur. Le canal où passait l'eau est encore couvert en voûte ; ce qui marque que tout l'aqueduc l'était aussi, et il paraît qu'un homme y pouvait marcher debout au-dessous. Les pieds de cette arcade, si élevée et si entière, n'ont chacun que cinq pans et demi de face, et la distance d'un pied à l'autre est de dix-sept pans. Il y a un poids énorme de maçonnerie au-dessus du cintre de cette arcade ; et quoiqu'elle soit isolée aujourd'hui, celles qui la touchaient étant détruites, elle ne menace ruine d'aucun endroit : c'est la plus belle et la mieux conservée de toutes, et il n'y en a qu'une située à cent pas de là, vers le midi, qui soit de la même hauteur ; mais elle est plus épaisse ; elles n'ont ni l'une ni l'autre point de



CUVETTE OU CANAL DE L'AQUEDUC.

contrefort. Il reste encore dans une terre qui m'appartient, non loin de ces deux belles arcades, un mur long de trente cannes, sur lequel le canal de l'aqueduc passait. J'y ai monté plusieurs fois pour mesurer la largeur du canal, qui est de plus de deux pans et demi, et cette dimension était à peu près la même depuis Mons jusqu'à Fréjus.

« Cet immense aqueduc était bâti comme nos murs, notre porte Dorée et notre cirque : je veux dire à chaux et à sable, avec des pierres de tout qualibre en dedans, mais paré en dehors de ces pierres taillées d'environ un pan de face, dont j'ai parlé, et qui font le plus joli effet du monde par leur arrangement. Les bords des cintres étaient garnis des deux côtés de pierres taillées, beaucoup plus grandes et plus longues ; ce qui sert encore d'ornement aux arcades.

« Nous croions que les eaux de Siagne ont coulé pendant plusieurs siècles sur ce magnifique édifice : cela paraît par une espèce de limon que l'on trouve comme pétrifié dans le canal, qui était fabriqué d'une manière à durer plusieurs milliers d'années, si les peuples barbares, qui ont si souvent inondé les Gaules et qui se plaisaient à détruire les beaux ouvrages

des Romains, ne l'avaient ruiné. Les piliers des arcades étaient bien fondez, bien soutenus, bâtis de bonnes pierres liées avec un mortier qui est devenu aussi dur que les cailloux, et qu'on n'épargnait pas. Les cintres qui portaient sur ces piliers, quoique fort grands en divers endroits, étaient par conséquent très-bien appuiez et auraient été comme éternels, si les ouvrages des hommes pouvaient durer toujours. Le canal des eaux était fait d'un ciment tout pur, qu'on ne sçait plus composer de nos jours, aussi impénétrable que les pierres. On avait donné un pan et trois quarts d'épaisseur à ce canal de ciment dans les côtez, qui étaient ensuite revêtus et gardez par la maçonnerie ordinaire d'un pan et trois quarts : de sorte qu'il était presque impossible que l'eau qui y coulait pût le pénétrer et se perdre. Cet aqueduc, étant conduit jusqu'à la porte Romaine, avait ensuite été tourné du côté du nord. On distribuait l'eau de cet endroit-là dans les divers quartiers de la ville : aux fontaines, aux bains publics et particuliers, et cela était d'un secours infini pour nos citoyens.

« Un comte de Tourette, dans le siècle passé, entreprit de conduire ces mêmes eaux dans sa terre par le même aqueduc. Il fit de grandes dépenses pour ce sujet ; mais quelques affaires ou la mort l'empêchèrent d'achever son entreprise. »

Nous allons maintenant, à l'aide de nos dessins, compléter la description donnée par l'abbé Girardin. Les mesures de longueur indiquées dans le cours de son ouvrage, c'est-à-dire le *pan* et la *canne*, sont encore usitées généralemeut dans toute la Provence. La canne correspond à l'ancienne toise et compte pour 2 mètres ; le pan est la huitième partie de la canne et compte pour 25 centimètres. Les villageois mesurent les pans par l'écartement, le plus étendu possible, de l'extrémité du pouce à l'extrémité du petit doigt.

Le point de départ est, avons-nous dit déjà, la station du chemin de fer. Le petit plan partiel de la ville que nous

donnons ici permettra de reconnaître la direction générale de l'itinéraire que nous suivons. Dans ce plan, dessiné à une très-petite échelle, on a teinté en gris l'emplacement de la ville moderne, enclavée dans une partie de l'enceinte plus étendue de la ville antique.

La grille de clôture de la station longe la grande route d'Italie; on traverse cette route qui borde une grande muraille romaine faisant partie de la première enceinte de la ville antique. Le parement extérieur a été arraché. Nous reparlerons de ce mur, qui touche à la porte dite des Gaules, lors de notre deuxième promenade. Nous longeons le bas-côté nord de l'église d'un ancien couvent. Puis, après avoir dépassé le mur d'enceinte construit vers les premières années du XVI[e] siècle par les Espagnols, dit-on, il faut continuer à s'avancer directement vers le sommet d'une colline nommée butte du Moulin-à-Vent et près de l'emplacement duquel s'élève isolément une petite maison de campagne.

La Compagnie du chemin de fer, lors de la construction des remblais qui avoisinent Fréjus, fit enlever une quantité considérable de terres du versant sud de cette colline. On mit à découvert des amas nombreux de débris de tuiles, de briques, poterie, etc. Dans tout le territoire de Fréjus, il est impossible de fouiller le terrain sans rencontrer, près de la surface actuelle du sol, des murs épais ou des amoncellements de matériaux de démolitions.

Lorsqu'on est parvenu au sommet aplani de la butte du Moulin-à-Vent, la vue se développe sur un très-remarquable panorama. Cependant on ne domine le niveau de la mer que d'environ 26 mètres; mais la situation de cette petite butte permet de bien reconnaître non-seulement l'ensemble des environs de la ville à une distance assez considérable, mais aussi la position de la ville elle-même et de plusieurs édifices, isolés notamment les thermes et l'amphithéâtre.

Nous ne parlerons de la position topographique de l'antique cité de Fréjus qu'à notre deuxième promenade. C'est sur le sommet aplani de la butte où nous sommes arrêté que vient aboutir, après un parcours de 60 kilomètres, le grand aqueduc amenant à Fréjus l'eau de la Siagne. De ce même point qui domine toute la ville, l'aqueduc semble avoir été divisé en plusieurs branches allant alimenter des réservoirs, aujourd'hui comblés ou détruits. Des conduits en poterie, des fondations de murailles isolées semblent indiquer encore çà et là, sur la pente de la colline, la direction des branches du canal; mais depuis long-temps ces conduits, presque à fleur de sol, ont été détruits par les propriétaires du terrain livré à la culture.

Le point A du plan (pl. II et III) marque l'endroit où semble se terminer l'immense muraille dont nous allons suivre les débris; une ligne ponctuée indique la direction d'un massif de maçonnerie à fleur de sol.

Mais, avant de nous éloigner de la butte du Moulin-à-Vent où nous ne reviendrons plus, nous signalerons de nouveau la beauté de la contrée qui s'étend autour de Fréjus. L'aspect remarquablement pittoresque de tout ce territoire est beaucoup plus « italien », dans le sens classique du mot, qu'un très-grand nombre de sites célèbres en Italie. A cet égard, il est incontestable que le littoral de la Provence présente un aspect infiniment plus méridional que la plus grande partie de l'Italie elle-même. Il faut, pour retrouver en sites pittoresques l'équivalent des vallées rocheuses et boisées de la Provence, dépasser la ville éternelle ; il faut dépasser la campagne de Rome et s'avancer vers Naples, par les montagnes.

Ne pouvant décrire les environs de Fréjus sans sortir de notre sujet, nous ne signalerons aux touristes que la région qui s'étend au nord de la ville et qui est formée de nombreuses collines boisées, c'est-à-dire recouvertes de pins d'Italie, de chênes-verts, chênes-lièges et d'oliviers. Au-delà de ces

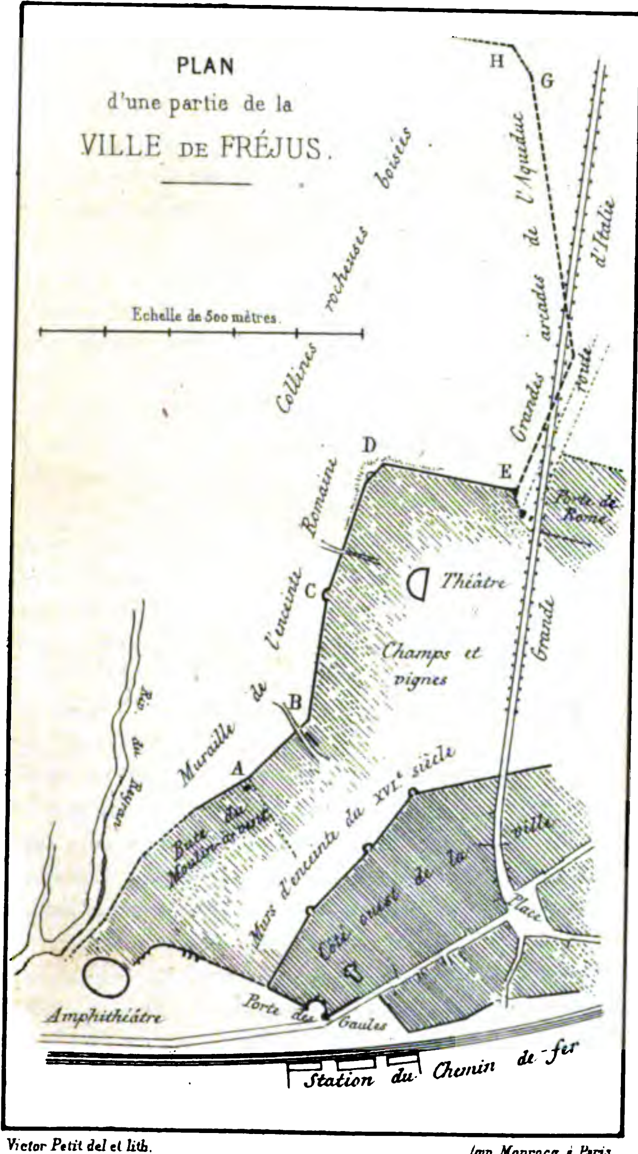
collines s'élèvent les premières ramifications des Alpes maritimes; celles-ci bornent l'horizon.

Au centre de ces collines d'un aspect charmant et d'origine volcanique se montre, dans une notable partie de son étendue, la vallée du Reyran.

La VALLÉE DU REYRAN est arrosée par une tortueuse rivière dont le cours est successivement étroit ou très-large, rocailleux ou sablonneux, bordé de rochers abrupts ou de marécages, enfin ombragé d'arbres verts ou de grands roseaux. Cette vallée présente pour nous un intérêt tout particulier, parce que l'aqueduc de Fréjus en suit à mi-côte les capricieux contours. Nous donnons, à cet égard, une petite carte d'ensemble de la vallée du Reyran, afin de bien faire comprendre la direction générale de l'aqueduc, dont nous allons enfin remonter le cours, si nous pouvons dire ainsi.

Après avoir longé le revers gazonné de la butte du Moulin-à-Vent sur une longueur de 130 mètres, on arrive au chemin dit du Reyran et qui, en effet, suit le fond de la vallée. Ce chemin descend à gauche en longeant un pan de muraille antique, maintenant isolé, mais qui devait se relier à la muraille d'enceinte (point B, pl. II) de la ville antique et dont nous allons dès maintenant suivre les débris à demi recouverts de ronces et de lierre, et aussi ombragés par de vieux oliviers et quelques orangers. Cette muraille, précédée d'un fossé aujourd'hui comblé, servit de support de passage ou de point d'appui à la cuvette ou canal de l'aqueduc; disposition très-singulière, unique peut-être en ce qui touche les murs d'enceinte fortifiés d'une ville. Et chose non moins singulière! la construction de ce canal établi au sommet de la muraille, là où devait être le chemin de ronde, semble contemporaine de la construction de la muraille d'enceinte elle-même. Le chemin de ronde fut remplacé par la rigole du canal quelques années à peine après la construction du mur fortifié. Celui-ci


Vallée de l'Appié d'Amie
Le Reyran
La Mine
Collines rocheuses et boisées
Route d'Italie rectifiée
La Moure, tor.
Grisolles
Le Reyran riv.
Boutcillière
Vallée de Gargalon
Vallée du Reyran
Ch. Ste Brigitte
d'Italie
Grande route
CARTE
d'une partie de la
VALLÉE DU REYRAN.
Grande route
FRÉJUS
Chemin de fer
Station
Echelle de 2 kil.
Villeneuve
Ruines antiques
Sables
Golfe de Fréjus



Victor Petit del et lith.

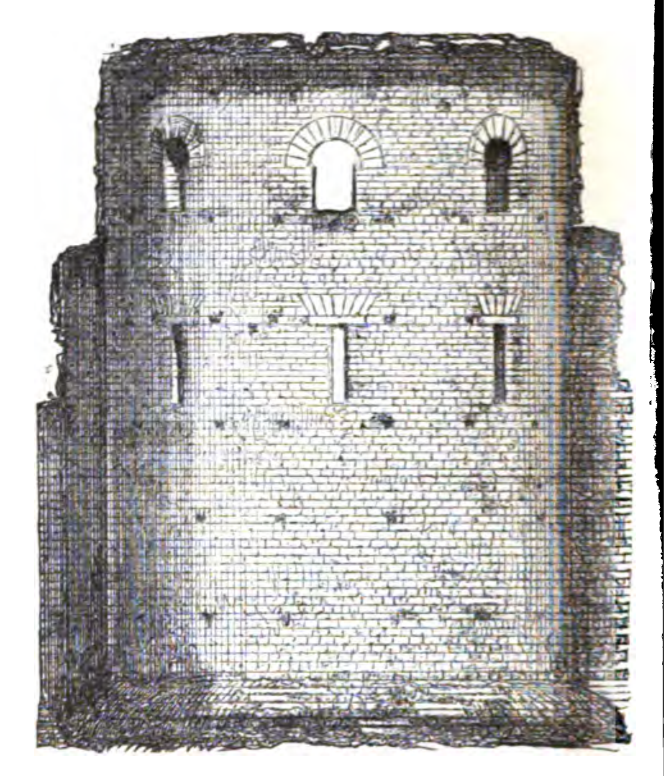
Imp. Monrocq, à Paris.

servit à maintenir le niveau de l'eau à la hauteur considérable où elle était amenée. Il est possible que la cuvette ou rigole ait été recouverte de larges dalles formant alors chemin de ronde; mais cela n'est, de notre part, qu'une supposition qu'aucun indice de construction ne vient appuyer. Tout ferait penser, au contraire, que le mur d'enceinte fut, peu de temps après sa construction, jugé insuffisant comme défense militaire, et qu'il fut employé comme simple prolongement de l'aqueduc, édifice considéré comme étant d'une utilité incontestable et journalière. On peut supposer qu'une période d'années de paix donna lieu d'espérer que le mur fortifié devenait, pour l'avenir, une défense inutile, ou bien que cette ligne défensive fut reportée ailleurs. Il est indubitable qu'une brèche faite par l'ennemi dans le mur d'enceinte atteignait, du même coup, le canal de l'aqueduc.

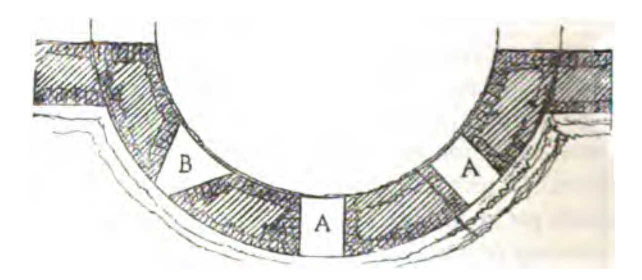
A une distance de 205 mètres du chemin du Reyran, la muraille antique vient s'appuyer à une belle et haute tour ronde dont nous donnons ici le dessin d'élévation et le plan (Voir la page suivante), bien que nous remettions à notre deuxième promenade la description de cette même tour, dont l'abbé Girardin, dans sa description des murs de Fréjus, dit :

« Ils étaient gardez (les murs) par plusieurs tours. On en voit deux sur les bords de la Vigne du Chapitre, vers le nord. L'une avait plus de cinquante pans d'hauteur, et environ trente-deux pans de circonférence; l'autre avait les mêmes dimensions à peu près; mais elle est fort ruinée dans le haut. Les eaux de l'aqueduc passaient par le milieu de ces deux tours; on en voit encore le canal, renfermé dans leur diamètre. La moitié de ces tours, qui tourne au midi, a été ruinée par les barbares, jusqu'au rès de terre. »

Le trop de concision rend cette description laconique. On doit croire que le canal suivait, non le contour du sommet de



TOUR ROMAINE DE L'ENCEINTE.



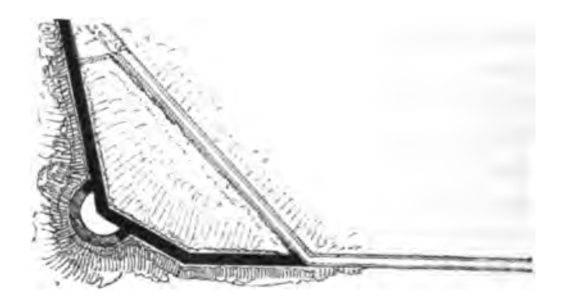
PLAN DE LA TOUR ROMAINE.

la tour, mais le diamètre, ce qui motiva l'établissement d'une large arcade transversale dont il ne reste plus de trace. Nous croyons aussi pouvoir assurer que cette tour ne fut jamais fermée du côté de la ville, c'est-à-dire qu'elle n'est qu'une demi-tour formant contrefort ou point d'appui à la muraille qui, par suite de la déclivité du sol, arrive à une hauteur assez considérable. Lors de notre deuxième promenade, consacrée aux murs d'enceinte, nous reparlerons de cette tour qui offre quelques particularités dignes d'attention. Constatons seulement que le sommet du mur est encore parfaitement à la hauteur du niveau général de l'aqueduc, ainsi que le signale la ligne ponctuée de notre dessin (point C, pl. III).

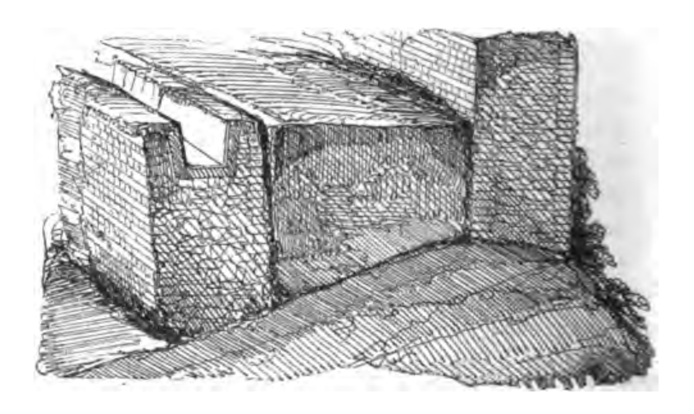
Sur une longueur de 272 mètres, nous n'avons à constater que la continuation de l'aqueduc, établi toujours sur le sommet de la muraille d'enceinte dans laquelle on remarque deux arcades de moyenne dimension, et dont la situation démontre de la manière la plus évidente que le mur fortifié n'était plus considéré que comme simple mur d'appui.

Au-delà de la tour, le sol se relevant peu à peu arrive à une butte rocheuse isolée et qui domine tout le terrain avoisinant. Le mur d'enceinte surmonte cette butte et se coude brusquement à angle droit (point D, pl. II et III). Ici, l'aqueduc, ne pouvant suivre le faîte du mur qui dépasse la hauteur du niveau des eaux, fait un coude sur la droite et longe obliquement le penchant de la butte, puis va rejoindre le mur d'enceinte, à l'endroit où celui-ci est redescendu par suite de l'abaissement du sol à la hauteur régulière de la cuvette. Voici le plan et la coupe en plus grand de ce mur (Voir la page suivante), ainsi que la coupe de l'aqueduc. Celui-ci, poussé par des terres de remblai, s'est obliqué et même a été à demi renversé; il était sans fondation.

Avant de nous éloigner de ce point culminant de la muraille



DÉRIVATION DE L'AQUEDUC.



COUPE DU MUR DE L'AQUEDUC.

d'enceinte, signalons les vestiges d'une tour ronde établie sur le faîte même d'une butte rocheuse. Signalons également, pour n'y plus revenir longuement, durant notre deuxième promenade, la disposition oblique des assises qui furent posées simplement sur le sol dont elles suivent les inflexions. C'est là un curieux exemple de maçonnerie que nous n'avons rencontré nulle part aussi accusé. Ces assises, qui ne diffèrent

en rien de celles qui composent la muraille entière, sont posées sans fondations, ni préparations sur le sol même.

Se prolongeant sur une longueur de 271 mètres, l'aqueduc arrive à un nouveau coude (point E, pl. II et III). Dans cette portion de muraille qui fut consolidée à diverses époques très-reculées et même à une époque contemporaine de sa construction, on trouve deux arcades.

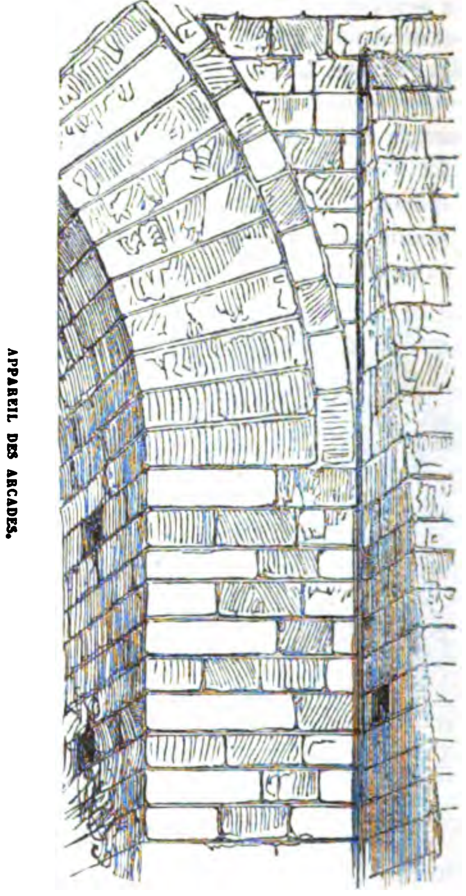
On remarque facilement à quelle hauteur le mur de l'aqueduc fut « enté » sur la muraille d'enceinte. L'abbé Girardin, qui signale cette arcade, dit qu'elle fait partie d'un fonds appartenant au sieur Callas de Villeper. Voici également un dessin du canal ou rigole dont parle le même auteur.



MUR DE L'AQUEDUC.

Parvenus au point E (pl. II et III), nous remarquons que le mur d'enceinte tourne sur la droite, tandis que l'aqueduc

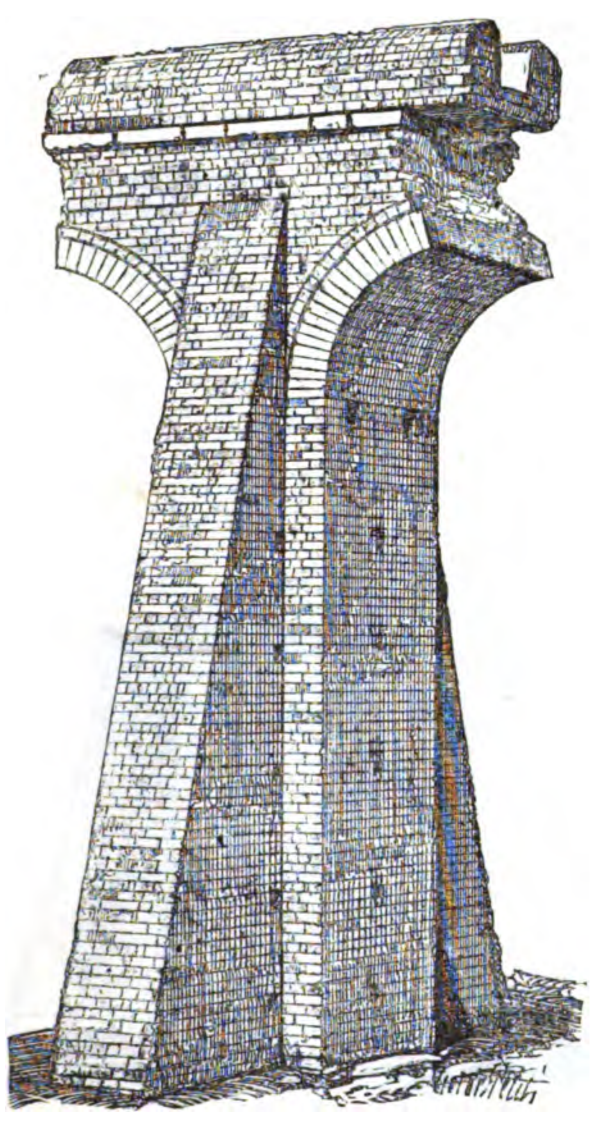
s'éloigne à angle droit sur la gauche. La jonction de ces deux édifices, superposés et si dissemblables, présente un aspect assez pittoresque.



APPAREIL DES ARCADES.

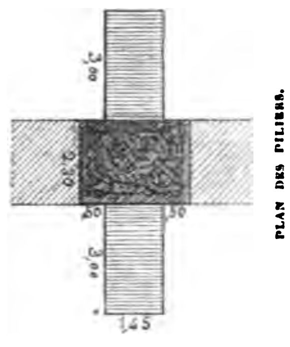
Désormais notre exploration n'aura plus pour sujet que l'aqueduc seul, et tout aussitôt nous pouvons admirer l'une des parties les plus imposantes restées aux abords de la ville.

Nous mettons ici les dessins en grand de l'une des belles et



GRANDS PILIERS DE L'AQUEDUC. 38

hautes arcades qui attirent l'attention des étrangers qui suivent la route d'Italie. Notre planche III montre, dans tout son développement, le profil de l'aqueduc qui, sur une longueur de 710 mètres, présentait une série de 87 arcades admirablement bâties et dont nos dessins peuvent à peine donner une idée. Mais de bien nombreuses lacunes ont amoindri ce bel et curieux édifice. Le dessin général montre, teintés en gris, les murs restés debout.



PLAN DES PILIERS.

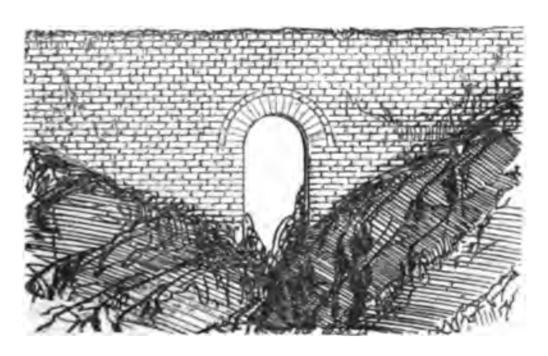
Voici une vue perspective de quelques arcades. Ces diffé-



VUE DES PILIERS DE L'AQUEDUC.

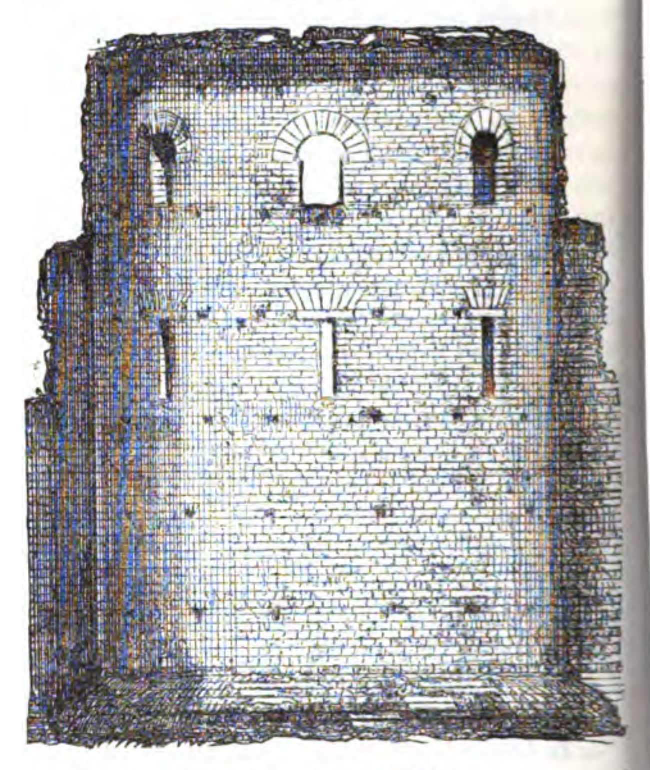
rents dessins, ainsi que ceux qui vont suivre, donneront à peu près exactement l'ensemble général de cette grandiose construction, dont les parties les mieux conservées sont les moins connues ; car il faut aller les chercher au milieu d'une contrée peu fréquentée, d'un abord difficile et demandant de la part des touristes du temps et de bonnes jambes. A l'aide de ces deux moyens, et même d'un troisième moyen, peut-être plus utile encore, un bon guide, il sera possible de faire l'une des excursions qui laissent les meilleurs souvenirs. Le guide que nous recommandons aux touristes est un ancien garde-champêtre de la commune de Fréjus, nommé Michel Brunel, demeurant à Fréjus.

Avant de nous éloigner de la ville antique pour aller explorer les ruines de l'aqueduc, il est bon de se rendre compte du

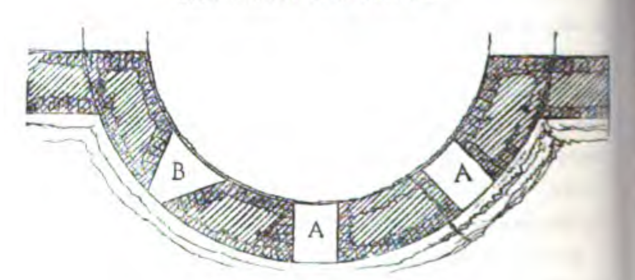


MURAILLE DE L'AQUEDUC.

temps à y consacrer, c'est-à-dire environ deux journées entières, et de se munir de provisions de bouche pour la première journée seulement. C'est, avons-nous dit déjà, une exploration assez fatigante au milieu d'une contrée à peu près inhabitée, et dont les rares chemins et les tortueux sentiers tracés par les pâtres sont un véritable dédale pour les étrangers. Pour ceux-ci, les débris à demi cachés sous les arbou-

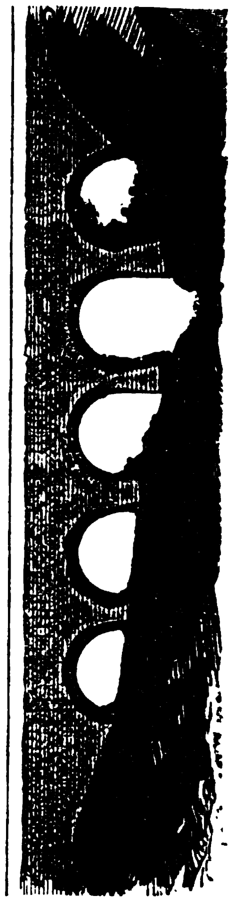


TOUR ROMAINE DE L'ENCEINTE.



PLAN DE LA TOUR ROMAINE.

Nous signalons cette lacune avec un peu d'amertume, par suite de la déception que nous avons éprouvée en consultant les beaux dessins-minutes du Dépôt de la guerre. Nous avons vivement regretté que les ruines imposantes de ce grandiose édifice n'aient pas été assimilées à la plus chétive maison isolée qui, elle, a le droit d'être indiquée sur les cartes cadastrales. Espérons, lorsque les cartes du Dépôt de la guerre seront remises entre les mains des graveurs, que l'on fera en faveur de l'aqueduc de Fréjus ce que l'on a fait avec tant de soin pour les voies gallo-romaines.


LES ARCS BORELLIERS (CÔTÉ DE L'OUEST).

Le tracé que nous donnons dans la petite carte (pl. I) n'est donc que provisoire et seulement approximatif, quant à la direction d'ensemble. Il y a même doute et lacune dans la première partie du tracé, car l'aqueduc traversant un sol assez fertile et plus cultivé a été détruit, comme étant devenu inutile par suite de son état de ruine. D'autre part, la rigole étant à quelque profondeur sous la couche de terre végétale n'est plus reconnaissable; enfin, cette rigole, dans cette partie habitée du territoire, aura été employée comme matériaux de construction pour les maisons de campagne et les métairies avoisinantes. On trouvait là des pierres toutes taillées.

Il faut donc franchir une distance de plus de 2 kilomètres avant d'ar-

river aux ARCS SORELLIER, établis dans le fond d'un petit vallon fertile. Voici le dessin de ces arcs, posés sur des bancs de roches à fleur de sol. Le diamètre de chaque arc est de 4^{m} 50^{c}; les piles ont 1^{m} 50^{c} d'épaisseur.

Continuant notre exploration à travers une contrée boisée, rocheuse et très-ondulée, nous arrivons à une petite vallée que l'aqueduc franchit en ligne directe. Celui-ci se nomme les ARCS BÉRINGUET (Voir la page suivante). Le diamètre de ces belles arcades, bien conservées, est de 5^{m} 40^{c}; les piles ont 2^{m} 30^{c} d'épaisseur sur 2^{m} 38^{c} de largeur.

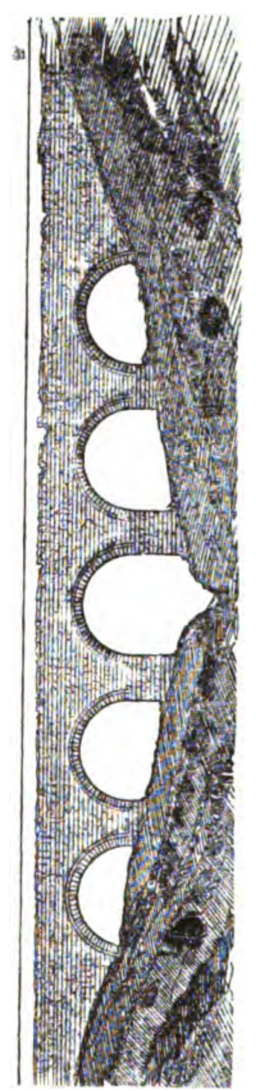
L'ensemble du pays devient de plus en plus boisé et inhabité dans la partie centrale des collines. On entrevoit, à gauche, la fertile vallée du Reyran, et sur un monticule pittoresque la chapelle de Ste-Brigitte, pélerinage très-renommé dans la contrée.

Nous arrivons enfin à la vallée de Gargalon, arrosée par un petit cours d'eau allant se réunir au Reyran.

Les ARCS DE GARGALON (Voir la même page), avons-nous dit déjà, méritent d'être le but d'une excursion spéciale. La facilité d'arriver, la beauté pittoresque et agreste de la vallée, l'importance des ruines de l'aqueduc, la courte distance qui sépare de Fréjus (5 kilomètres environ), tout concourt à justifier la célébrité, même à Fréjus, de cette belle ruine.

Afin de bien faire comprendre l'ensemble des arcs de Gargalon, nous avons reproduit l'aspect général et aussi les principaux détails de l'édifice. Ces dessins remplaceront une longue description : quelques mots explicatifs et quelques indications de mesures, ou dimensions, suffiront.

L'aqueduc est composé de quatorze arcades ayant une largeur de 5 m. 30 c. sur une hauteur de 12 m. 40 c. Cette dimension est celle de tout l'édifice en général, c'est-à-dire le long de son parcours. L'aqueduc a 134 mètres de longueur (V. la page 592).



LES ARCS BÉRINGUET (CÔTÉ DE L'OUEST).



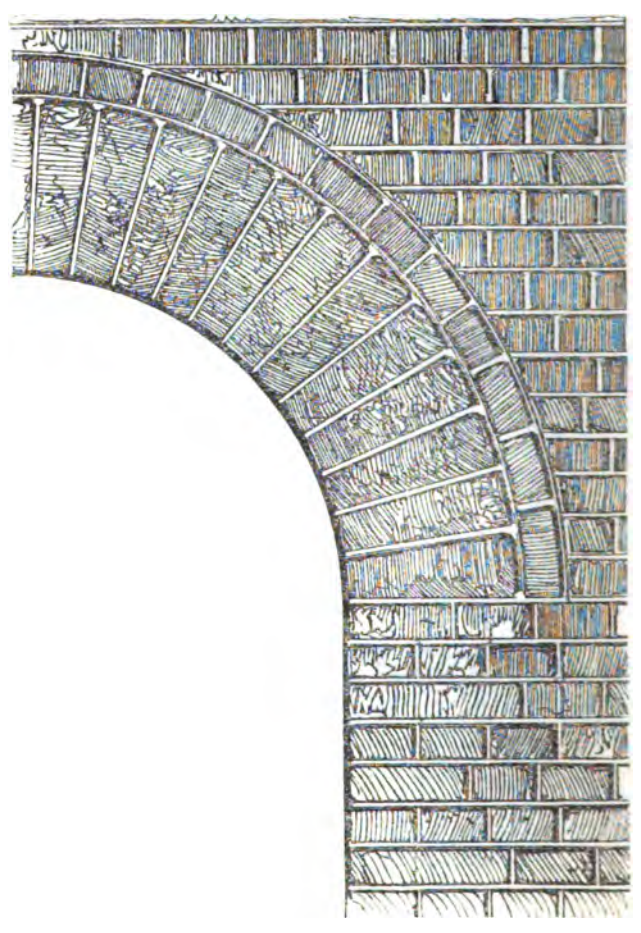
LES ARCS DE GARGALON (CÔTÉ DE L'OUEST).



LES ARCS DE GARGALON (CÔTÉ DE L'OUEST).

Cinq des arcades centrales se sont écroulées à une époque et pour une cause qui restent incertaines, bien qu'elles ne datent pas de deux siècles, dit-on. A cet égard, nous aurons plus loin l'occasion de parler de la chute d'autres arcades qui furent consolidées ou réédifiées peu de temps après leur construction primitive (Voir page 601).

Nous donnons en grand le dessin des arcades les mieux con-



APPAREIL DES GRANDS AQUEDUCS.

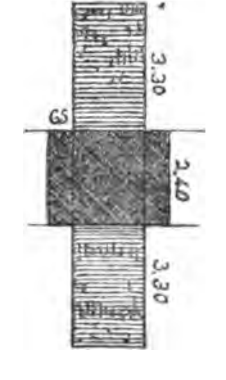
servées et, en plus grand encore, le détail de l'appareil de tout l'édifice ; c'est un très-curieux spécimen de construction authentiquement d'origine romaine, purement romaine et qui, cependant, n'offre aucune analogie avec les constructions romaines du centre de la France.

Chose bizarre à constater ! les murs romains de Fréjus, comme les murs romains de l'aqueduc, ressemblent aux constructions élevées durant le XIIe siècle dans le centre de la France.

L'appareil des grands arcs et l'appareil des piles offrent une régularité et une homogénéité parfaites. Les dessins placés ici peuvent faire bien reconnaître la disposition des matériaux, leurs dimensions et leur mode d'emploi, qui sont invariables, et d'une remarquable régularité.

Que penser et que dire de ces pierres minces et longues placées aux angles des piles et des contreforts ; car il y a aussi des contreforts, et ils sont placés là où l'élévation des murs les rendaient nécessaires ? Nos précédents dessins, notamment celui placé page 586 montre le développement et la forme invariable de ces contreforts, dont la surface oblique est calculée sur la proportion suivante : le quart de la hauteur pour base. Ainsi, un contrefort qui aura 8 m. d'élévation aura un embasement de 2 m. de largeur.

Les contreforts de Gargalon, qui sont les plus considérables, ont à leur base 3 m. 30 c. de saillie et juste 13 m. 20 de hauteur totale. En voici le plan, dressé à la même échelle que notre dessin page 593.



PLAN D'UN PILIER.

Le dessin des voussoirs des pleins-cintres est donné à une grande échelle, afin de permettre d'en mesurer les proportions anomales, ou

au moins inconnues ou inusitées dans les monuments gallo-romains du centre de la France. Nous répétons, une fois encore, que cet appareil est le même pour l'aqueduc entier.

Signalons, avant de nous éloigner, les quelques rangs de briques placées au 2e pilier de droite. En voici un fragment.



DÉTAIL DE L'APPAREIL.

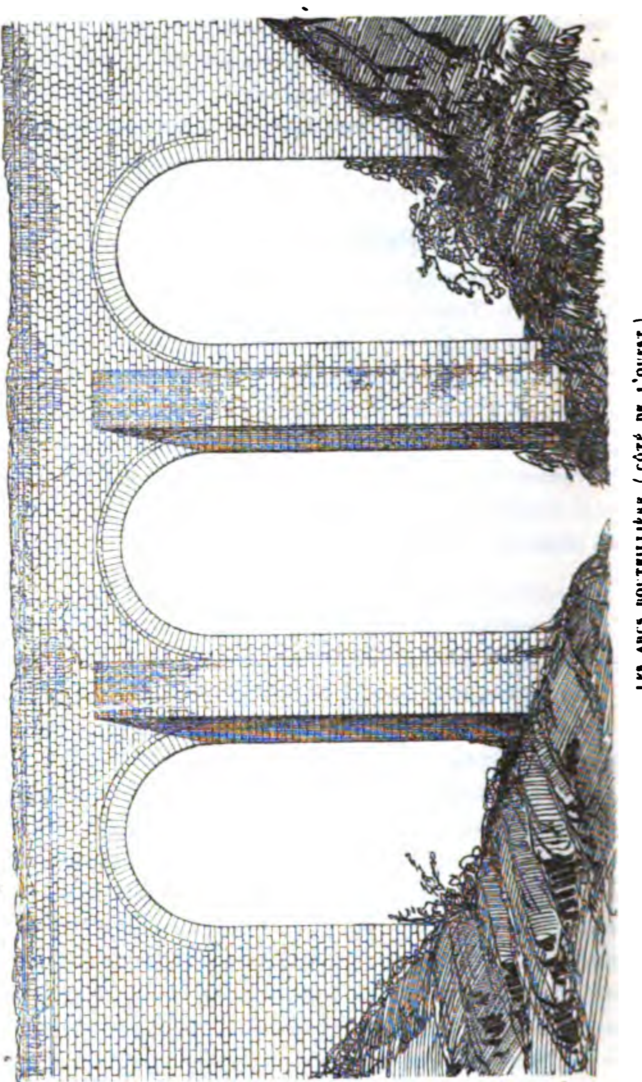
Au point de vue géologique, le vallon de Gargalon, de même au surplus que tous les vallons environnants, offre de curieux exemples de couches pierreuses volcaniques, alternées avec des bancs de sable et de terre. Ce sont ces couches pierreuses, d'une couleur gris-violet foncé et d'une dureté extraordinaire, malgré la multitude de petits trous de la grosseur de grains de millet à peine dont elles sont percées, qui furent employées pour la construction de l'aqueduc. Ces pierres, que l'on trouve par bancs considérables, portent, dit-on, en géologie, science que nous ignorons, le nom de mélaphyre. Elles proviennent toutes de courants volcaniques dont les ondulations, parallèles le plus souvent, présentent de curieux profils.

L'extrême dureté de la plupart de ces bandes pierreuses

les rend presque inattaquables aux intempéries des saisons : l'eau glisse sur elles comme sur le porphyre, et les mousses peuvent avec peine s'y attacher. Ce sont là les principales causes, indépendamment de l'excellence des mortiers, qui donnent tant de solidité aux murs antiques de Fréjus ; et bientôt nous allons avoir sous les yeux l'un des plus remarquables exemples de la conservation de l'appareil romain.

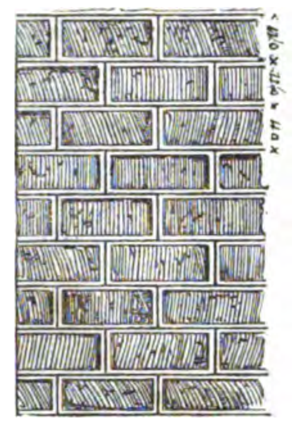
A compter de l'aqueduc de Gargalon commence la partie fatigante de notre excursion, mais on ne songe nullement à s'en plaindre. Tout, au contraire, l'âpreté du sol, l'aspect de plus en plus solitaire de la contrée inhabitée que l'on explore ; la beauté de quelques échappées de vue sur les montagnes qui bornent l'horizon ; l'ensemble pittoresque des massifs de pins et de chênes-verts sous l'ombrage desquels on s'avance en écartant les ajoncs et les ronces, donnent aux touristes qui n'aiment pas à suivre les « sentiers battus » une animation pleine de nouveauté et de charmes.

On contourne ainsi plusieurs pentes rocheuses avant d'arriver au solitaire vallon de la Gayette, traversé par un pont qui n'est autre que l'aqueduc lui-même, et qui ne sert guère de passage qu'aux troupeaux de moutons et de chèvres qu'on mène dans les pâturages établis vers la partie la plus élevée de la chaîne de collines dont nous suivons la base. On nomme cet aqueduc les ARCS BOUTEILLIÈRE. C'est un charmant petit édifice, composé de trois arcades seulement, et situé d'une manière heureuse près de rochers escarpés remarquablement pittoresques. Un petit cours d'eau formant cascades ajoute encore à la beauté du site. Il faut descendre à travers les broussailles au fond du ravin, afin d'examiner ou plutôt d'admirer, à la base des piles, la conservation parfaite de l'appareil qui semble avoir été terminé la veille seulement par un habile ouvrier. On remarquera surtout la régularité étonnante des



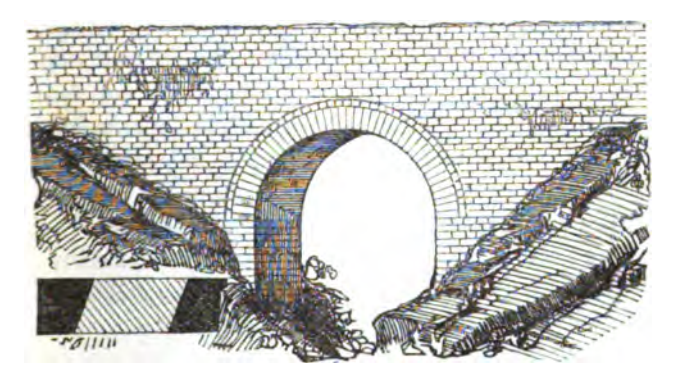
LES ARCS BOUTEILLIÈRE (CÔTÉ DE L'OUEST).

joints. Nous donnons un croquis de la disposition de cet appareil.



APPAREIL.

Au-delà des arcs Bouteillière, on longe de nombreux blocs de rochers qui soutiennent la rigole, toujours à fleur de sol, et franchissant sur de petits arcs les ravines qu'elle rencontre. Voici le dessin de l'un de ces arcs, lequel est bâti de biais pour



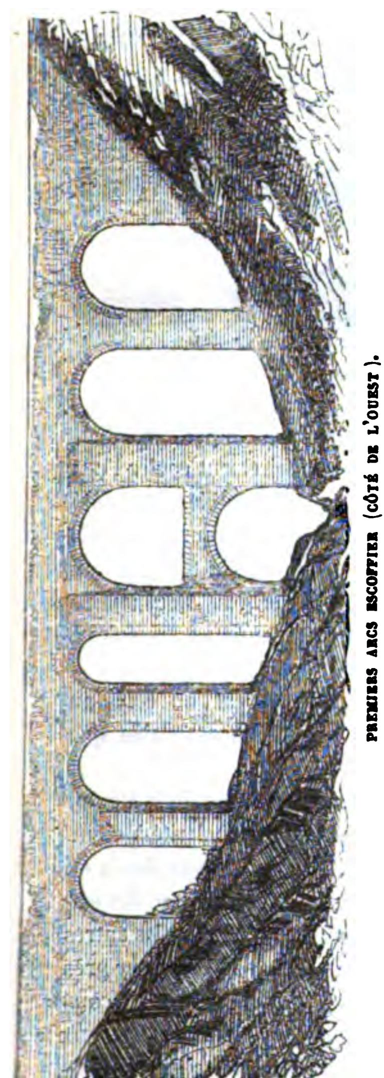
ARCADE BIAISE (CÔTÉ DU SUD).

ne pas faire entrave au torrent. C'est là un des plus curieux exemples, durant le parcours de l'aqueduc, des constructions biaises dont nous aurons, dans une prochaine excursion autour de Fréjus, l'occasion de reparler à propos des ponts antiques qui existent encore et sur lesquels passait la grande voie romaine allant d'Italie dans les Gaules. Ici, l'arcade a 4 m. 90 c. de largeur. Le parement du mur est parfaitement régulier et d'une belle conservation.

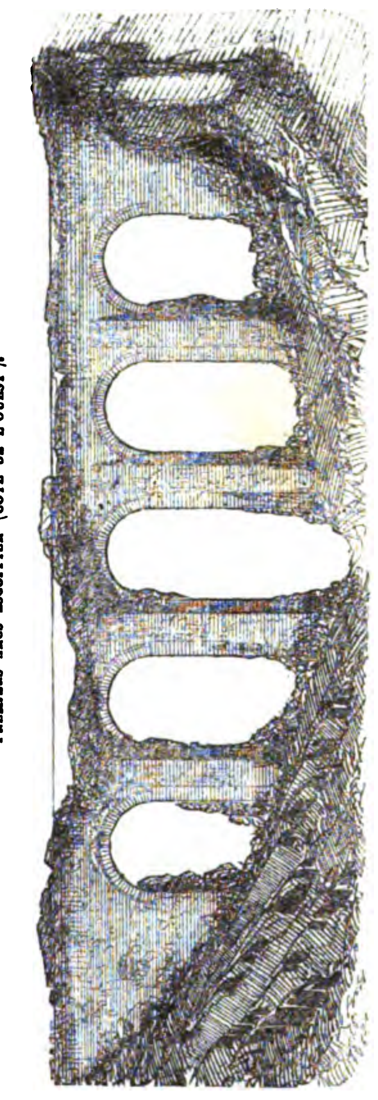
Après avoir contourné la colline et plusieurs petits vallons boisés d'un aspect sauvage, on aboutit à un vallon profond, étroit et bordé de rochers, dans le fond duquel passe l'aqueduc nommé les ARCS ESCOFFIER. Ici, des dessins et un plan sont indispensables; car une disposition toute nouvelle arrête le touriste, frappé de surprise à la vue de deux aqueducs presque semblables et bâtis à quelques mètres de distance l'un de l'autre, ou plutôt l'un derrière l'autre. Le plan que nous donnons fera comprendre cette disposition; nos deux dessins compléteront la description.

Voici le dessin de la première rangée d'arcs qu'on aperçoit, du côté de l'ouest. On remarquera l'inégalité de largeur des arcs et la disposition d'une arcade d'appui, à la base de la grande arcade centrale qui a 5 m. 20 c. de largeur. Mais on se hâte de passer cette première rangée d'arcades pour examiner un second aqueduc, composé de cinq arcades qui, dans leur ensemble et malgré leur état de ruine, montrent toute la régularité de construction que nous avons toujours vue jusqu'ici. On se demande la cause qui a pu amener la construction de ces deux édifices, si voisins l'un de l'autre.

Selon nous, l'aqueduc qui a cinq arcades et que nous reproduisons est le plus ancien : il fut construit durant la même période que l'aqueduc entier, il date de la construction première. Pour une cause restée inconnue, mais qui, selon toutes les probabilités, est l'ébranlement de l'une des piles à la suite



PREMIERS ARCS ESCOFFIER (CÔTÉ DE L'OUEST).

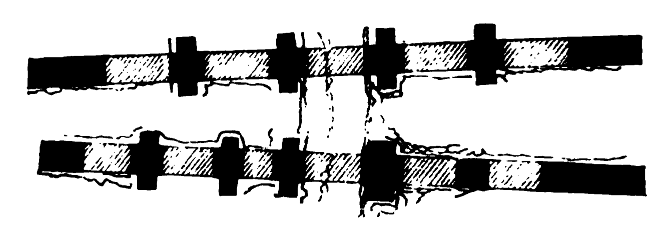




SECONDS ARCS ESCOFFIER (CÔTÉ DE L'OUEST).

d'une crue d'eau considérable du torrent, il fallut remédier au plus vite et surtout prévenir pour l'avenir le renouvellement d'un semblable ébranlement.

On est amené à penser que, pour ne point interrompre pour



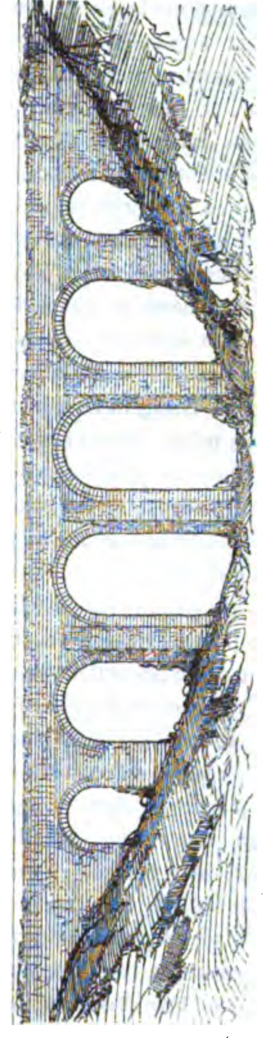
PLAN DES ARCS ESCOFFIER.

la ville de Fréjus le service des eaux amenées par l'aqueduc, on trouva plus simple de laisser provisoirement couler l'eau dans l'aqueduc ébranlé, et de construire tranquillement à côté de celui-ci un second aqueduc dans lequel on aurait soin de ménager une issue plus large pour les eaux du torrent, qui pouvaient être souvent grossies par les orages. Nous aurons bientôt, à l'appui de notre opinion, de nouveaux exemples à citer.

Un coup-d'œil jeté sur le cours du torrent, où coule un petit filet d'eau, démontre d'une manière incontestable que les pluies d'orages l'ont souvent ravagé.

Les ARCS SÉNECQUIER, dans le sauvage vallon de la Moute, au nombre de six, ne présentent pas de particularité à citer. Même régularité d'appareil et de proportion. Notre dessin en fera comprendre l'ensemble : on remarquera les arcs des extrémités, lesquels n'ont que 3 m. 10 c. de largeur; les autres ont les dimensions moyennes de 4 m. 50 de largeur, sur près de 9 m. de hauteur. Le fond de la rigole, parfaitement conservé et qui sert de passage aux troupeaux, présente de beaux et larges échantillons de la couche de béton ou ciment, revê-

tant les parois de la cuvette. Nos précédents dessins, notamment celui de la page 574, donnent une idée de la disposition et de l'épaisseur de ce revêtement compacte, d'une parfaite solidité et homogénéité. Cet enduit est composé de chaux et de petits fragments de terre cuite provenant de briques ou de tuiles concassées, mêlés à un peu de sable bien lavé. Les parements extérieurs, c'est-à-dire les surfaces devant être en contact avec l'eau, sont parfaitement aplanis et lissés avec soin. A cette surface se sont superposées plusieurs couches fines et minces de dépôt provenant de la nappe d'eau elle-même. Ces différentes feuilles de limon, plus épaisses dans leurs dispositions verticales que dans celles horizontales, offrent beaucoup de dureté et d'adhérence au ciment romain. Il nous est tout-à-fait impossible d'expliquer le plus d'épaisseur du dépôt sur les côtés verticaux que sur le fond horizontal; de même qu'il nous semble inexplicable que ces mêmes dépôts soient incontestablement plus épais dans les pentes rapides que dans



LES ARCS SÉNECQUIER (CÔTÉ DE L'OUEST).

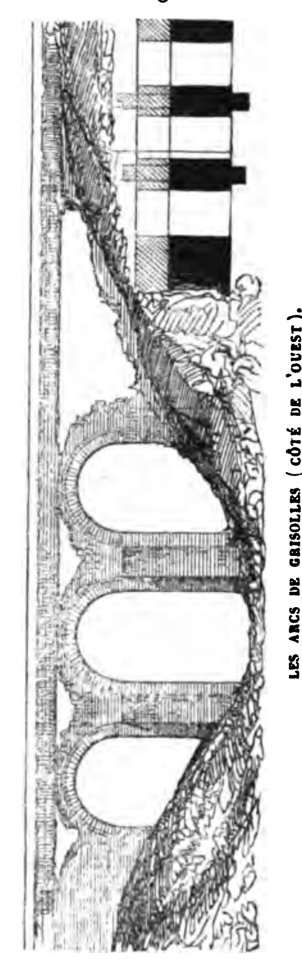
les pentes insensibles. Cela nous a été affirmé par l'auteur d'un beau travail sur le nivellement général de l'aqueduc de Fréjus, M. Just, aujourd'hui architecte à Cannes. Ce nivellement fut fait il y a une trentaine d'années, d'après les ordres du préfet du Var, M. Chevalier, pour un travail d'ensemble sur les monuments antiques du département du Var, travail qui seulement aurait été commencé.

Tout en marchant, on peut remarquer un changement assez notable dans la nature et la configuration du sol. Aux couches pierreuses volcaniques, s'étalant par longs rubans ondulés, succèdent des bancs de pierre de couleur grise, sortes de limons sablonneux devenant de plus en plus friables. Ce changement avait à nos yeux beaucoup d'importance, car il faisait pressentir un changement non moins notable dans la durée et, par cela même, dans la conservation de l'appareil des arcs que nous allions désormais rencontrer.

Les Romains, afin d'éviter les difficultés de transport de matériaux, se bornaient à les prendre ou à les choisir sur place, ainsi qu'il est facile de le reconnaître à Fréjus. Ils n'eurent guère à transporter que la chaux.

Les pentes dénudées ou ravinées, couvertes d'ajoncs ou de bruyères, ne permettent pas toujours de suivre le tracé de la rigole. Celle-ci est détruite sur une longue étendue de son parcours, et ce n'est que de place en place que l'on peut entrevoir quelques vestiges de massifs de béton ou ciment. On traverse ainsi plusieurs vallons se rapprochant du bas de la vallée du Reyran. Ces vallons, remplis de terres sablonneuses pour la plupart, sont cultivés en partie ; ils étaient autrefois recouverts de bois, de bruyères et de buissons. Des défrichements ont dénudé les pentes cultivables, et sans nul doute les vestiges gênants de l'aqueduc ont été démolis, car on n'en trouve plus trace. Peut être sont-ils enfouis sous les sables amenés par les eaux pluviales.

Nous arrivons enfin à un petit vallon sauvage et rocheux, d'un aspect désert, et là se présente une série d'arcades de l'aqueduc. Notre dessin fera comprendre l'état de ruine de ces arcs, nommés ARCS DE GRISOLLES, nom d'une très-vaste propriété traversée par l'aqueduc qui s'y montre encore çà et là, mais dans un état de ruine complet.



LES ARCS DE GRISOLLES (CÔTÉ DE L'OUEST).

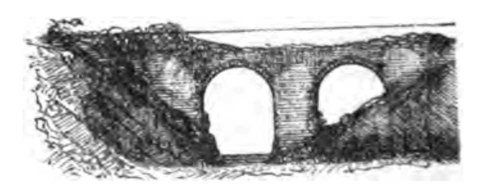
Le premier aqueduc de Grisolles offre toutefois un intérêt tout particulier parce que deux conduites d'eau ont été juxtàposées ; c'est-à-dire que les arcades ont été presque doublées en épaisseur pour l'établissement d'une seconde cuvette parallèle et contiguë à la première. L'une de ces cuvettes, la plus ancienne, croyons-nous, par la force, la dureté et l'homogénéité de son blocage, est restée suspendue ou soutenue par quelques massifs de maçonnerie auxquels elle n'adhère que par son propre poids. Cette cuvette produit l'effet d'une immense poutre en pierre d'un seul morceau.

L'excellence du mortier explique cette solidité prodigieuse. Le mortier, en effet, est ici plus dur que la pierre. Celle-ci,

de couleur blanchâtre, est d'une nature sablonneuse et friable. Les joints du mortier seuls sont restés à peu près intacts ; ils forment une bordure saillante autour de chaque pierre qui, elle, a été rongée par l'humidité ; dans nos provinces du centre et du nord, on dirait « par la lune », suivant une vieille erreur populaire.

Continuons notre exploration sans nous arrêter, quant à présent, à l'occasion du double canal dont nous venons de parler et duquel nous retrouverons plus loin un exemple moins ruiné.

On dépasse rapidement un petit vallon rocheux et boisé où se trouvent trois arcades ruinées ; puis, après une assez longue

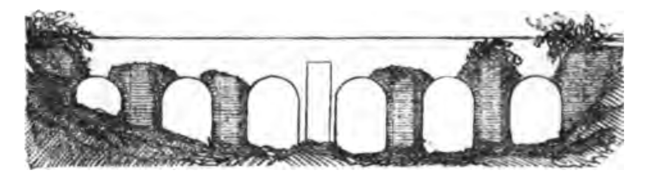


LES ARCS DE GRISOLLES.

marche le long de la rive gauche du torrent du Reyran ou rien de bien intéressant n'est à signaler, à part quelques fragments de la cuvette de l'aqueduc restés suspendus sur les flancs ravinés des collines, ou roulés faute de points d'appui dans le lit même du Reyran, nous arrivons vers le point de réunion de plusieurs vallons, sauvages et tristes d'aspect malgré les massifs d'arbres verts qui les recouvrent en partie. Le fond de ces vallons, qui se ramifient dans les flancs de collines déjà fort élevées (400 m. en moyenne), est occupé par le lit d'un torrent où ne coulent que rarement les fortes pluies d'orages et habituellement un très-mince filet d'eau.

Dans le fond du premier de ces vallons pierreux se trouve un aqueduc composé de six arcades. Ce sont les ARCS DE BONSON. Nous en donnons un dessin qui fera reconnaître que

les arcades centrales se sont écroulées, sans laisser dans le tor-

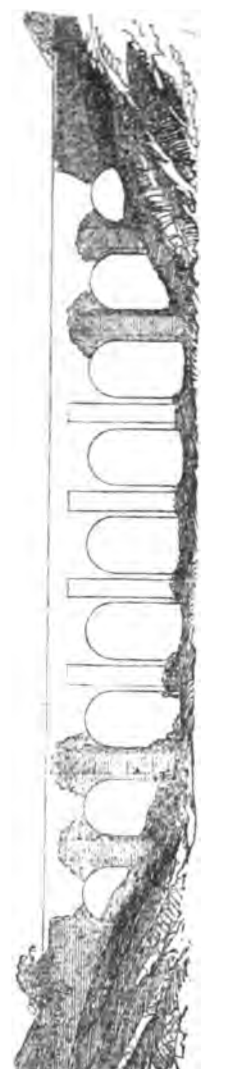


LES ARCS DE BONSON (CÔTÉ DE L'OUEST).

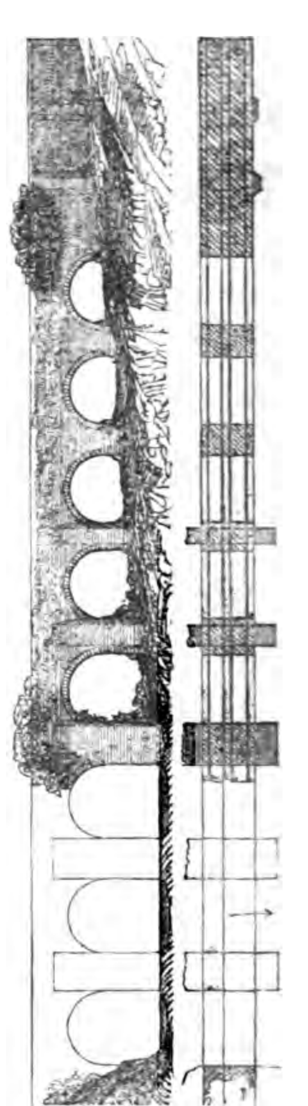
rent la moindre trace de leurs débris. Le sommet des voûtes des autres arcades s'est également écroulé.

Continuons toujours notre excursion. A peu de distance des arcs de Bonson se présente un autre aqueduc : c'est celui dit les ARCS DE LA MINE, dénomination motivée par le voisinage d'une mine de charbon d'assez médiocre qualité et qui est exploitée sur une petite étendue.

L'aqueduc de la Mine, composé primitivement de neuf arcades, est presque complètement ruiné, ainsi que le montre notre dessin. Les cinq arcades centrales ont été emportées par le torrent; les autres arcades se sont écroulées en partie. L'examen de cette vaste ruine, traversant un vallon pierreux et marécageux, amène promptement à découvrir la cause première et principale de sa destruction. Les piles centrales ne sont fondées que sur des terrains de transport amenés par le torrent. Ces piles furent hors d'état, composées de petits matériaux sablonneux et friables, ainsi que nous l'avons dit, de résister aux crues subites et considérables du torrent dont elles traversaient le lit : elles furent ébranlées, puis renversées il n'y a pas un très-grand nombre d'années peut-être, d'après ce que dit l'abbé Girardin, dont nous rappelons ici le texte : « Un comte de Tourette, dans le siècle passé, entreprit de conduire ces mêmes eaux dans sa terre par le même aqueduc. Il fit de grandes dépenses pour ce sujet ; mais quelques affaires ou la mort l'empêchèrent d'achever son entreprise. »



LES ARCS DE LA MINE (CÔTÉ DE L'OUEST).



LES ARCS D'ESQUINE (CÔTÉ DU SUD).

Avançons encore de quelques pas en côtoyant la rive gauche du Reyran, capricieuse rivière dont les abords sont formés de larges bancs de cailloux roulés par elle à la suite des grandes pluies. A l'endroit où nous sommes arrivés, le lit du Reyran dépasse 100 m. de largeur; vers l'un de ses plus brusques contours, il atteint 200 m. Cette large surface ondulée, composée de cailloux descendus des montagnes, recouvre un sol autrefois boisé, à en juger par de vieilles racines que le torrent a ployées sans pouvoir les arracher et les entraîner. Or, à ce brusque contour dont nous venons de parler vient aboutir l'un des vallons les plus importants qui se ramifient à la vallée du Reyran. On nomme ce vallon ou, pour mieux dire, cette vallée l'APPIÉ D'AMIE, dénomination bizarre dénaturée sans doute par l'orthographe moderne.

Au confluent de cette vallée dans celle du Reyran se montre encore un bel aqueduc dont nous mettons ici le dessin. Dans ce dessin, de même que dans ceux qui précèdent, nous avons indiqué, par une ligne d'esquisse horizontale, la hauteur ou niveau primitif du sommet de l'aqueduc, et de même par un trait d'esquisse la place des arches disparues. Cette disposition devra faire bien comprendre l'ensemble de l'édifice et par cela même suppléer une description écrite. Un coup-d'œil donné à notre dessin montre, sur la gauche, trois grandes arches qui aujourd'hui ont disparu entièrement, entraînées par le torrent qu'un revers de rochers escarpés bordant la rive droite rendait plus terrible encore au moment des crues considérables.

Notre dessin et le plan qui en explique la disposition font voir que, dès l'époque de la construction, c'est-à-dire selon toutes les probabilités avant l'ère chrétienne, les Romains avaient jugé indispensable d'élargir le diamètre de leurs arches, afin de donner une issue plus facile aux grandes eaux, et ils avaient également renforcé l'épaisseur des piles. Les

arches avaient 6 m. de large; les piles avaient 2 m. 75 c.: telles sont, au moins, les dimensions de la grande arche et de la pile qui restent. Le torrent a renversé les trois autres.

Notre petit plan indique encore la particularité la plus digne d'être signalée, et à l'égard de laquelle nous devons entrer dans quelques détails. Cette particularité, c'est la juxtà-position de deux aqueducs, bâtis l'un après l'autre et cependant parfaitement semblables tous deux et paraissant avoir été construits à un petit nombre d'années d'intervalle.

Le plus ancien de ces deux aqueducs a la largeur habituelle, qui varie entre 2 m. 35 c. et 2 m. 40 c.; l'autre n'a que 1 m. 75 c. de large: différence qui s'explique facilement parce que l'un des côtés de la cuvette, ou canal, est formé par la paroi extérieure de l'aqueduc construit le premier. Ces deux cuvettes ou rigoles, arrivées à l'extrémité du mur sur la droite, font simultanément un coude pour se réunir et ne former qu'une seule branche; celle-ci, encore bien conservée, se prolonge sur le flanc de la colline à la manière accoutumée.

Nous retrouvons donc ici le troisième exemple d'une double conduite d'eau, établie parallèlement et même contiguë, offrant chacune une similitude complète de construction qui ne permet pas de les attribuer à des constructeurs autres que les Romains. On est donc porté à croire que, peu de temps après la construction de l'aqueduc et alors qu'il amenait régulièrement une notable quantité d'eau limpide à Fréjus, une circonstance imprévue aura motivé quelques murailles de renfort et l'utilité d'un canal de rechange.

L'aqueduc que nous avons devant les yeux, et qu'on désigne sous le nom des ARCS D'ESQUINE, est construit tout entier en petites pierres sablonneuses, de couleur gris-cendré, de mauvaise qualité, mais reliées entr'elles par un mortier d'une extrême dureté. La construction semble donc offrir une remarquable solidité. Mais cette grande muraille, de

même que tout l'édifice, c'est-à-dire les différents aqueducs dont nous avons montré l'ensemble, repose en partie sur le roc, en partie sur le sable. Ainsi, les piles extrêmes s'appuient sur les bancs de rochers, tandis que les piles centrales sont posées sur des terrains de transport, des sables, des cailloux roulés et des terres limoneuses. Un mouvement de tassement a dû nécessairement se produire dans la partie centrale, et provoquer un certain ébranlement qu'il fallut arrêter aussitôt que possible. Mais, la reconstruction des arcades ébranlées entraînant la suppression pour assez longtemps de l'arrivée des eaux de source à Fréjus, on préféra, avons-nous dit déjà, consolider les murailles en leur donnant un point d'appui du côté d'où venait le torrent. Or, tout en laissant couler l'eau dans le canal de l'aqueduc ébranlé, on construisait une muraille de renfort mieux fondée et qui, se reliant à la construction première, présentait une force de résistance très-grande et un point d'appui sur le sable plus considérable. Sur le sommet de cette muraille neuve on établit la cuvette nouvelle du canal, sans pour cela détruire l'ancienne qui, elle-même, pouvait alors être restaurée facilement.

Telles sont les causes qui, selon nous, ont motivé la construction de ces doubles murailles que nous avons vues ici pour la première fois. Nous ignorons si les autres aqueducs romains qui furent élevés en France et en Allemagne présentent les mêmes dispositions. Nous n'avons rien vu en Italie de semblable.

Les arcades de l'aqueduc d'Esquine sont à demi enfouies dans un banc de cailloux, de sable et de pierrailles amoncelés par la rencontre des différents torrents qui se réunissent à la rivière du Reyran qui, à partir des arcs d'Esquine jusqu'à la mer, descend par une pente assez douce et sur une longueur de 10 kilomètres, la vallée qu'elle fertilise. La hau-

teur des eaux du Reyran au point où nous sommes est d'environ 37 m. au-dessus de la mer. L'élévation de la cuvette de l'aqueduc étant à peu près de 10 m. au-dessus du Reyran, c'est-à-dire 47 m. au-dessus de la mer, arrive à Fréjus sur la colline du Moulin-à-Vent à la hauteur de 26 mètres. C'est donc une pente de 21 mètres pour un développement d'environ 12,000 m.

Ne pouvant pas traverser le torrent de l'Appié-d'Amie faute de pont, il nous faut revenir un peu sur nos pas pour gagner la passerelle fort branlante établie au-dessus du Reyran par les ouvriers de la mine de charbon, dont nous voyons à peu de distance les galeries d'extraction.

La vallée du Reyran, resserrée entre deux collines boisées, remonte directement vers le nord en présentant un aspect de plus en plus solitaire avant d'arriver à l'ARC DE JAUMIN.

La description de cet arc et du prolongement de l'aqueduc fera le sujet d'un deuxième article.



DES BAGUES

A TOUTES LES ÉPOQUES

ET EN PARTICULIER

DE L'ANNEAU DES ÉVÊQUES

ET DES ABBÉS ;

PAR M. L'ABBÉ BARRAUD,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

(*Suite et fin.*)

CHAPITRE VIII.

SUJETS GRAVÉS SUR LA PIERRE DES BAGUES OU LA TABLETTE QUI EN TIENT LA PLACE.

Il faudrait des volumes entiers pour faire connaître tous les sujets gravés soit en relief, soit en creux, sur les pierres ou les tablettes métalliques des bagues. Nous devons évidemment nous borner ici à indiquer les principaux. Pour procéder avec ordre et ne pas rapprocher des objets qui accusent une civilisation des coutumes et des mœurs différentes, nous les grouperons en trois diverses classes. La première comprendra les bagues appartenant à l'antiquité païenne ; la seconde, celles des premiers chrétiens ; la troisième, quelques bagues d'époques postérieures au IV[e] siècle, en particulier des anneaux de rois et d'évêques.

I.

BAGUES APPARTENANT A L'ANTIQUITÉ PAÏENNE.

Ce sont les anneaux de cette classe qui offrent les sujets les plus nombreux et les plus variés. Toute la mythologie des anciens peuples y est reproduite ; on y voit les têtes ou les bustes des empereurs, des rois et des plus illustres personnages de l'antiquité, des scènes diverses, des animaux réels ou chimériques, ainsi que des temples, d'autres monuments importants, des instruments de musique, des objets servant dans l'industrie et beaucoup d'emblèmes. Enfin ils sont, par la multiplicité des types, tout aussi curieux, tout aussi instructifs, sous le rapport de l'histoire, des arts et des sciences, que les revers des médailles antiques. Voici quelques sujets dont les auteurs classiques et les historiens nous donnent l'indication.

Numa avait défendu, par une loi, de graver sur les anneaux les figures des dieux. Pythagore faisait la même défense à ses disciples. Mais l'usage abrogea la loi de Numa, et les Romains en vinrent à faire représenter sur leurs bagues, non-seulement leurs propres divinités, mais encore les divinités étrangères et en particulier celles des Égyptiens. Pline le consigne dans plusieurs endroits : « Bien des hommes, dit-il, au chapitre v[e] du livre II de son *Histoire naturelle*, se rendent esclaves d'un culte étranger : ils portent à leurs doigts les dieux, les monstres qu'ils adorent (1). » Au chapitre XII[e] du livre XXXIII, il écrit : « Du reste, les hommes même com-

(1) Externis famulantur sacris (quidam homines) : ac digitis deos gestant, et monstra quoque quæ colunt. Pline, *Histoire naturelle*, livre II, ch. v, p. 14 du t. II, édition de Panckoucke.

mencent à porter au doigt Harpocrate et des effigies de déités égyptiennes (1). »

Jules César, dont les ancêtres prétendaient descendre de Vénus, honorait cette déesse d'un culte particulier. Une Vénus armée était sculptée sur le chaton de sa bague, et il se servait ordinairement de ce cachet lorsqu'il s'agissait d'affaires importantes (2).

On lit dans Suétone que Néron, voulant prendre les auspices, Sporus lui fit cadeau d'un anneau dont la pierre représentait l'enlèvement de Proserpine (3).

Vers le temps où Galba fut salué empereur, on trouva, en fortifiant une ville qu'il avait choisie pour place d'armes, un anneau d'un travail antique sur lequel se voyait la Victoire avec un trophée, ce qui dut être considéré comme un heureux présage (4).

P. Lentulus Sura avait, sur la bague qui lui servait de cachet, l'image de son aïeul, *P. Cornel. Lentulus,* prince du sénat, qui vivait en l'an 633 de Rome, lors de la dernière sédition excitée par C. Gracchus. On lit, au ch. v[e] du III[e] discours de Cicéron contre Catilina : « Alors je mis sous les yeux de Lentulus la lettre qui lui était attribuée et je lui demandai s'il reconnaissait le cachet. Il répondit affirmative-

(1) Jam vero etiam Harpocratem, statuasque Ægyptiorum numinum, in digitis viri quoque portare incipiunt. Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXIII, ch. XII, p. 32 du t. XIX de l'édition de Panckoucke.

(2) Dion Cassius, *Histoire romaine,* livre XLIII, vers la fin, p. 266 de l'édition de Henri Estienne. Paris, 1692.

(3) Auspicanti (Neroni) Sporus annulum muneri obtulit, cujus gemmæ sculptura erat Proserpinæ raptus. Suétone. *Vie de Néron*, ch. XLVI, p. 282 du t. II de l'édition de Panckoucke. Paris, 1832.

(4) Per idem fere tempus, in munitione oppidi, quod sedem bello delegerat, repertus est annulus opere antiquo, sculptura gemmæ Victoriam cum tropæo exprimente. Suétone, dans la *Vie de Galba*, ch. X, p. 346 du t. II, édition de Panckoucke.

ment. En effet, lui dis-je, cette empreinte est connue. C'est l'image de votre aïeul, de ce grand homme qui toujours aima uniquement sa patrie et ses concitoyens. Toute muette qu'elle est, cette image aurait dû vous détourner d'un si horrible attentat (1). »

Le cachet qu'Auguste apposait aux actes publics, aux requêtes et aux lettres fut d'abord *un sphinx ;* il se servit ensuite de l'image d'Alexandre, et en dernier lieu de la sienne, qui avait été exécutée par Dioscoride, et de laquelle les princes, ses successeurs, continuèrent à faire usage (2). Pline nous fait connaître le motif qui détermina Auguste à ne plus se servir de son premier anneau : « Il avait trouvé, parmi les bijoux de sa mère, deux bagues parfaitement semblables, offrant l'image d'un sphinx. L'une, pendant les guerres civiles, servit à ses amis, lorsqu'en son absence, les circonstances forcèrent à expédier des lettres et des édits en son nom. De là ce mot spirituel de ceux à qui parvenaient ces missives : « Le sphinx apporte des énigmes. » Ce fut pour couper court aux plaisanteries dont ce cachet était l'objet, que l'empereur remplaça le sphinx par la tête d'Alexandre (3). »

(1) Tunc ostendi tabellas Lentulo, et quæsivi cognosceretne signum. Annuit. Est vero, inquam, signum notum, imago avi tui clarissimi viri, qui amavit patriam et cives suos, quæ quidem te a tanto scelere etiam muta revocare debuit. Cicéron, IIIe discours contre Catilina, ch. v, p. 108 du t. X des *Œuvres complètes*, édition de Jos.-Victor Leclerc. Paris, 1821.

(2) In diplomatibus, libellisque et epistolis signandis, initio, sphinge usus est, mox imagine magni Alexandri, novissime sua, Dioscoridis manu sculpta, qua signare insecuti quoque principes perseverarunt. Suétone, dans la *Vie d'Auguste*, ch. L, p. 229 du t. I de l'édition de Panckoucke.

(3) Divus Augustus, inter initia, sphinge signavit. Duas in matris annulis indiscretæ similitudinis invenerat. Altera per bella civilia, absente eo, amici signavere epistolas et edicta, quæ ratio temporum

Trebellius-Pollion, dans la *Vie de Quietus*, fait remarquer que la famille des Macriens avait une profonde vénération pour la mémoire d'Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine; que les hommes portaient son image sur leurs anneaux et que les femmes l'avaient également sur leurs réseaux, leurs bracelets, leurs bagues et sur tous leurs autres ornements (1).

Plusieurs amis d'Épicure avaient fait graver sur leurs anneaux la *figure de ce philosophe.* Dans le traité de Cicéron, qui a pour titre : *Des bornes des biens et des maux,* livre V[e], ch. I[er], Pomponius parle ainsi : « Et moi à qui vous faites la guerre d'avoir adopté les sentiments d'Épicure, dont nous venons de passer les jardins, je m'y trouve souvent avec Phèdre que j'aime, vous le savez, et, averti par l'ancien proverbe, je n'oublie pas les vivants; mais quand je voudrais oublier Épicure, comment le pourrais-je, lui dont quelques-uns de nos amis ont la figure, non-seulement dans leurs tableaux, mais sur leurs vases et jusque sur leurs bagues? (2) »

L'ami auquel Ovide adresse la VII[e] élégie du I[er] livre des *Tristes* portait, sur le chaton de sa bague, l'*image de ce poète :*

nomine ejus reddi postulabat, non infaceto lepore accipientium : « Ænigmata adferre eam sphingem. » Augustus postea, ad evitanda convicia sphingis, Alexandri magni imagine signavit. Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXVII, ch. IV, p. 302 du t. XX de l'édition de Panckoucke.

(1) Trebellius-Pollion, *Vie de Quietus,* le treizième des trente tyrans, p. 192 de la collection publiée par Saumaise, sous le titre de *Historiæ Augustæ scriptores*, VI. Paris, 1620.

(2) Nec tamen Epicuri licet oblivisci, si cupiam, cujus imaginem non modo in tabulis nostri familiares, sed etiam in poculis et annulis habent. Cicéron, *De finibus bonorum et malorum,* lib. V, cap. I, p. 394 du t. XXIII des *Œuvres complètes*, édition publiée par Joseph-Victor Leclerc.

Hæc tibi dissimulas, sentis tamen, optime, dici,
In digito qui me fersque refersque tuo;
Effigiemque meam fulvo complexus in auro,
Cara relegati, qua potes, ora vides.
Quæ quoties spectas, subeat tibi dicere forsan :
Quam procul a nobis Naso sodalis abest!

« En vain cherches-tu à te le dissimuler ; tu sais que je m'adresse à toi, noble ami, qui en tout lieu me portes à ton doigt, qui as fait enchâsser mon portrait dans un or pur, pour contempler, par le seul moyen qui te reste, les traits chéris de l'exilé. En y jetant les yeux, tu peux quelquefois te dire : « Qu'il est loin de moi ce cher Ovide (1) ! »

Dévoué à Agatoclès, tyran de Sicile, Aristomène avait été le premier à faire graver *son portrait* sur sa bague (2).

« Sous le règne de Claude, dit Pline, on vit naître à Rome une mode insolite : c'était celle de porter sur l'anneau *le portrait du prince*, *gravé en or*. Il fallait en obtenir le droit de ses affranchis. Cet usage donna lieu à nombre d'accusations rendues impossibles aujourd'hui par l'heureux avènement de Vespasien à l'empire. Il décréta que l'image de l'empereur appartenait à tous ses sujets (3). »

Le militaire macédonien dont il est question dans la pièce de Plaute intitulée *Pseudolus*, et à qui Phénicie était vendue,

(1) Ovide, *Tristes*, liv. Ier, élégie VII, vers 5 et suivants, p. 50 du t. IX des *Œuvres d'Ovide*, édition de Panckoucke.

(2) Polybe, *Histoires*, liv. XV, p. 717 de l'édition de Jérôme Drouard. Paris, 1609.

(3) Fuit et alia Claudii principatu differentia insolens his, quibus admissionem liberti ejus dedissent, imaginem principis ex auro in annulo gerendi, magna criminum occasione; quæ omnia salutaris exortus Vespasiani imperatoris abolevit, æqualiter publicando principem. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, ch. XII, p. 32 du t. XIX de l'édition de Panckoucke.

avait laissé une empreinte de son cachet, afin qu'une pareille empreinte servît de pièce de crédit à l'homme qui devait, de sa part, venir chercher cette femme. Sur le cachet était gravé le propre *portrait du soldat*.

> Ea causa miles heic reliquit symbolum,
> Expressam in cera ex anulo suam imaginem,
> Ut qui huc adferret ejus similem symbolum,
> Cum eo simul me mitteret (1).

D'après Pline, le dictateur Sylla usa toujours d'un cachet représentant Jugurtha livré aux Romains (2). Cependant Dion Cassius assure qu'il avait adopté pour type trois trophées (3).

Commode, sur un anneau dont il se servait quelquefois pour cacheter, avait *une amazone représentant Martia;* il nous l'apprend lui-même dans une lettre qu'il écrivit à Albin et qui se trouve au commencement de la *Vie* de ce dernier, écrite par Jules Capitolin, ou selon Saumaise, par Ælius Spartianus (4).

L'espagnol d'Intercatie, dont Scipion Emilien avait tué le père après défi, cachetait avec *un anneau où ce combat était figuré*. Qu'eût-il fait, disait en riant Stilon Preconinus, si son père eût tué Scipion (5)?

(1) Théâtre de Plaute, *Pseudolus*, acte 1er, scène 1re, vers 53 et suivants, p. 22 du t. VIII de l'édition de Panckoucke.

(2) Sulla dictator traditione Jugurthæ semper signavit. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXVII, ch. IV, t. XX, p. 300.

(3) Dion Cassius, *Histoire romaine*, liv. XLII, p. 218 A de l'édition de Henri Estienne. Paris, 1692.

(4) Quin et super hoc ad procuratores meos litteras misi quas ipse signatas excipies signo amazoniæ. *Vie d'Albin*, dans la collection publiée par Saumaise sous le titre de *Historiæ Augustæ scriptores* VI. Paris, 1620, p. 80.

(5) Est apud auctores et Intercatiensem illum, cujus patrem Scipio Æmilianus ex provocatione interfecerat, pugnæ ejus effigie signasse: vul-

Dans *Charançon* de Plaute, Therapontigonus a, sur le chaton de sa bague, un guerrier coupant en deux de son glaive un éléphant.

CURCULIO.

Multam me tibi
Salutem jussit Therapontigonus dicere,
Et has tabellas dare me jussit.

LYCO.

Mihi n'?

CURCULIO.

Ita
Cape, signum gnosce : gnostin'?

LYCO.

Quid ni gnoverim?
Clypeatus elephantum ubi machæra dissicit.

« *Charançon :* Therapontigonus m'a chargé de te souhaiter bien le bonjour, et de te remettre ces tablettes. — *Lycon :* A moi?—*Charançon :* Oui; prends, regarde le sceau; le reconnais-tu? — *Lycon :* Si je le reconnais? un guerrier couvert d'un bouclier, et coupant en deux d'un revers un éléphant (1). »

Le chapitre v^e du XIIe livre des *Antiquités judaïques* de l'historien Josèphe contient une lettre écrite par Arias, roi de Lacédémone, à Onias, grand sacrificateur des Juifs. Elle se termine ainsi : « C'est Demotelès qui vous remettra cette missive, écrite sur une feuille carrée et cachetée d'un anneau où est empreinte la figure d'un aigle qui tient un serpent dans ses serres (2).

gato Stilonis Præconini sale, quidnam fuisse acturum eum si Scipio a patre ejus interemptus esset. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXVII, ch. IV, t. XX, p. 302.

(1) Théâtre de Plaute, *Charançon*, acte IIIe, scène 1re, vers 428e de la pièce, le 50e de l'acte, t. IVe, p. 78, édition de Panckoucke.

(2) Josèphe, *Antiquités judaïques*, liv. XIIe, ch. v^e, p. 407 de l'édition de Pierre de La Rovère. Genève, 1611.

Une grenouille était gravée sur la bague de Mécène, et, au rapport de Pline, on redoutait fort cette grenouille, parce qu'elle était apposée sur les décrets d'impôts (1).

Dans le *Traité d'Isis et d'Osiris*, Plutarque rapporte qu'en Égypte les gens de guerre portaient sur leur anneau *la figure d'un scarabée.* Ils avaient, dit-il, adopté ce symbole, parce que les scarabées sont tous mâles, qu'il n'y a point de femelles parmi eux (2).

Les Locriens occidentaux, appelés aussi *Ozalæ*, se servaient, pour les affaires publiques, d'un cachet où figurait l'*étoile du soir,* appelée *Hesperus* (3).

Lorsque la nouvelle de la mort de Pompée fut parvenue à Rome, beaucoup de citoyens refusèrent d'y croire, et ne furent convaincus que lorsque l'on eut apporté l'anneau de cet illustre général. Sur cet anneau, étaient gravés trois trophées (4).

Séleucus portait une bague sur laquelle était représentée *une ancre* de navire, ainsi que nous l'apprennent plusieurs auteurs. Justin, en particulier, nous donne de curieux détails sur l'origine de cet anneau: « Avant qu'éclatât la guerre de Ptolémée et de ses alliés contre Antigone, rapporte cet historien, celui-ci avait trouvé un nouvel ennemi dans Séleucus,

(1) Quin etiam Mæcenatis Rana per collationem pecuniarum in magno terrore erat. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXVII, p. 302 du t. XX, édition de Panckoucke.

(2) Plutarque, *Traité d'Isis et d'Osiris*, p. 355 du t. II des *Œuvres complètes*, édition des successeurs d'André Wechel, à Francfort, et p. 320 C du 1er volume de la traduction de Jacques Amyot. Paris, 1775.

(3) Strabon, *Géographie*, édition d'Eustache Vignon, d'Arras, 1687, liv. IX, p. 287.

(4) Dion Cassius, *Histoire romaine*, liv. XLII, p. 218 A de l'édition de Henri Estienne. Paris, 1692.

sorti de la Haute-Asie, prince illustre et par son courage et par sa merveilleuse origine. Sa mère, Laodice, épouse d'Antiochus, un des plus fameux généraux de Philippe, crut voir en songe Apollon partager sa couche, et, pour prix de ses faveurs, lui donner, lorsqu'elle eut conçu, une bague dont la pierre portait l'image d'une ancre. Elle devait la remettre au fils qui naîtrait d'elle. Ce qui prêta à cette vision les caractères d'un prodige, c'est qu'un anneau marqué de la même empreinte fut trouvé le lendemain dans le lit de Laodice, et que Séleucus, en venant au monde, avait une ancre tracée sur la cuisse. Lorsque Séleucus partit avec Alexandre pour l'expédition de Perse, sa mère lui remit l'anneau, en lui révélant le mystère de sa naissance; et, après la mort d'Alexandre, Séleucus fondant une ville dans l'Orient, dont il était maître, y consacra le souvenir de sa double origine. Il appela la cité Antioche, du nom de son père, et Apollon fut honoré d'un culte particulier dans les campagnes voisines. Sa postérité porta la trace de sa divine naissance. Ses enfants, ses descendants avaient tous une ancre à la cuisse comme signe naturel de leur famille (1). »

D'après Clément d'Alexandrie, le type qu'avait adopté Polycrate était *une lyre*. Il ne nous dit pas si ce type se trouvait sur l'anneau dont le prince fit courageusement le sacrifice et qu'il retrouva d'une manière si extraordinaire; il n'y a pas lieu de le penser, à moins de supposer qu'il y ait été formé naturellement; car Pline dit que la pierre de Polycrate qu'on voyait tous les jours n'avait reçu aucune atteinte du burin. Quoi qu'il en soit, nous rappellerons ici l'histoire de cet anneau, en nous servant des propres paroles de Pline: « Polycrate, ce tyran de Samos, que les îles et les conti-

(1) Justin, livre XV, chap. IV, p. 338 du tome I[er] de l'édition de Panckoucke.

nents respectaient, voulant expier, par des pertes, ce que lui-même il appelait un excès de prospérité, crut faire un sacrifice suffisant, et rendre don pour don à la Fortune, par la privation volontaire d'une gemme; il crut que le chagrin de cette unique perte serait assez pour le mettre à l'abri de l'envie et de l'inconstance de la déesse. Las d'un bonheur que rien n'interrompt, il s'embarque, atteint la haute mer, jette son anneau dans les ondes. Un poisson énorme, grandi pour la bouche d'un roi, avale la gemme; puis, tombé aux mains du cuisinier de Polycrate, la laisse reparaître aux yeux du tyran. Présage sinistre! Perfide restitution de la Fortune! Cette pierre, on l'assure, était une sardoine; on la voit à Rome, au temple de la Concorde, enfermée dans une corne d'or, offrande d'Auguste. C'est presque la moindre du temple : cent autres plus belles ont la première place (1).

II.

ANNEAUX DES PREMIERS CHRÉTIENS.

Les principaux types adoptés par les premiers chrétiens pour leurs anneaux, sont: d'abord la lyre, le navire, l'ancre, le poisson, la colombe, sujets indiqués par Clément d'Alexandrie; puis les lettres grecques alpha et oméga, le monogramme du Christ, la figure du bon Pasteur, quelques circonstances de la vie du Sauveur, des épisodes de l'histoire de Jonas, Daniel entre deux lions, Élie enlevé au ciel, Orphée jouant de la lyre, la chute et la réhabilitation de nos premiers parents, l'arche de Noé, le lion, l'agneau, le lièvre,

(1) Pline, *Histoire naturelle*, livre XXXVII, chap. II, t. XX, p. 299, édition de Panckoucke.

le phénix, le coq, le paon, le serpent, la lyre, les épis de blé et les palmes (1).

1° *La lyre.* Cet instrument de musique, dont nous donnerons la signification en parlant d'Orphée, ne paraît pas avoir été souvent représenté sur les anneaux des premiers chrétiens, quoique Clément d'Alexandrie le mette au nombre des objets qui pouvaient y figurer. Nous ne connaissons du moins qu'une seule pierre de bague où il se voie isolément; elle appartient à la Bibliothèque de Turin. On n'a rien de certain sur l'époque précise à laquelle elle remonte; M. Promis, bibliothécaire du roi, la regarde néanmoins comme ancienne et n'a aucun doute sur son origine chrétienne (2).

2° *Le navire.* Une pâte brune, conservée également à la Bibliothèque de Turin, présente un navire qui n'est accompagné d'aucun autre symbole; la vergue transversale, placée au haut du mât, forme *avec lui une sorte de croix* (3). Chez les anciens, un vaisseau voguant à pleine voile était l'emblème du bonheur et du succès. Tout en lui donnant un sens analogue, tout en le prenant comme un signe de la navigation du pieux fidèle vers le port de la bienheureuse éternité, les premiers chrétiens y voyaient aussi l'image de l'Église agitée par les persécutions et les fausses doctrines, et toujours soutenue

(1) M. l'abbé Martigny, chanoine de Belley, que nous avons déjà cité, a fait sur les anneaux chez les premiers chrétiens une intéressante notice imprimée à Mâcon, en 1856. Cette brochure, nous nous plaisons à le reconnaître ici, nous a servi de guide pour cette partie de notre travail.

(2) M. Perret, *Les Catacombes de Rome*, vol. IV, pl. 16, fig. 60, et vol. VI, p. 115, n° 60.

(3) Perret, même ouvrage, même planche et même page, n° 51.

par l'assistance de son Chef invisible. Une gemme antique, dont le cardinal Borgia avait orné son anneau, présente incontestablement le vaisseau avec cette signification. Le pilote qui le dirige est bien Jésus-Christ, dont le nom IHCOY est gravé au dos de la pierre; et dans les six rameurs que l'on voit d'un côté et qui en supposent autant de l'autre, il faut reconnaître les apôtres dont le Fils de Dieu s'est servi pour fonder son Église (1).

3° *L'ancre.* Symbole de la bonne conscience, de l'espérance (2), l'ancre est encore un des sujets qu'offrent souvent les premiers anneaux chrétiens; on l'y voit ordinairement avec une traverse au-dessous de l'anneau, ce qui fait une croix de sa partie supérieure. Avec cette forme, elle rappelle en outre les souffrances et la mort de Jésus-Christ, et par là même, le salut des hommes. Deux pâtes antiques, l'une jaune, l'autre brune, font voir une ancre isolée; elles appartiennent toutes les deux à la Bibliothèque de Turin (3). Sur une cornaline décrite par Bottari, l'ancre est gravée entre les deux lettres X et B qui paraissent être les initiales des mots grecs XPICTOC BIOC, *Christus vita* « Le Christ est la vie ». Si cette interprétation est exacte, les lettres ne seraient que la traduction même du symbole (4). Boldetti a donné le dessin d'une bague à un large chaton, composé de deux compartiments presque circulaires. L'un des compartiments est occupé par une ancre et l'autre par un navire

(1) Borgia, *De cruce velit.*, p. 213.

(2) Bosio, *Roma sotterranea*, lib. IV, cap. XLIII, p. 675. Rome, 1650, in-4°.

(3) M. Perret, *Les Catacombes de Rome*, vol. IV, pl. XVI, fig. 65 et 67, et vol. VI, p. 115, n° 65 et 67.

(4) Bottari, t. III, p. 19.

dont le mât porte une voile que le vent semble gonfler (1).

4° *Le poisson.* De nombreuses significations mystiques se rattachent au poisson (2) ; mais ce qui a particulièrement porté les fidèles de l'Église naissante à l'adopter comme symbole sacré, c'est que le substantif grec ΙΧΘΥΣ, « poisson », se compose de cinq lettres initiales des mots Ἰησοῦς Χριστὸς, Θεοῦ υἱὸς, Σωτὴρ, qui signifient « Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur ». Cette circonstance faisait de l'image, comme du nom, un signe phonétique résumant les titres principaux que le fondateur du Christianisme a à nos hommages et à notre reconnaissance. —Le *dauphin,* quoique appartenant à la famille des Cétacés, a été considéré comme une espèce particulière de poisson. Sa tendresse pour ses petits, l'amour dont on le dit animé envers les hommes, son agilité et son calme pendant la tempête le rendaient, du reste, propre à rappeler la puissance et la bonté du Sauveur. —Ce n'était pas seulement Jésus-Christ que le poisson symbolisait, c'était encore ceux qui avaient adopté sa religion, qui s'étaient soumis à ses divins préceptes, qui reconnaissaient lui devoir la grâce et le salut. Et cela explique pourquoi il se trouve quelquefois plusieurs de ces animaux aquatiques sur le même chaton. En se représentant ainsi eux-mêmes sous la figure de poissons, les chrétiens faisaient évidemment allusion à la pêche miraculeuse, emblème de l'établissement du Christianisme, et aux paroles que Jésus, dans cette circonstance, avait adressées aux apôtres. On conserve dans les musées publics, comme dans les collections particulières, un grand nombre de bagues et de pierres

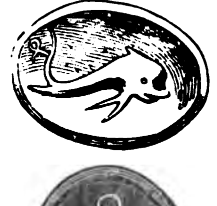
(1) Boldetti, *Cimit.*, p. 502, tav. III, n° 28, et M. Martigny, *Anneaux chez les premiers chrétiens*, pl. unique, n° 1 et p. 22.

(2) Bosio, *Roma sotterranea*, lib. IV, cap. XLII, p. 672. Rome, 1650, in-4°.

de bagues portant soit un ou plusieurs poissons, soit le mot ΙΧΘΥΣ. Quelquefois le nom et le symbole s'y trouvent réunis. Beaucoup sont fausses; il en est toutefois dont l'authenticité ne saurait être contestée, et la plupart de celles-ci sont antérieures au IVe siècle. Un anneau d'or, indiqué par M. de Rossy dans son Catalogue des cachets et des pierres précieuses, est orné de deux pierres dont l'une offre un seul poisson, et l'autre une colombe sur un arbre, accompagnée du mot AEMILIA. Une bague semblable, si ce n'est la même, est dessinée au n° 4 de la pl. XVI du IVe volume du grand ouvrage de M. Perret sur *les Catacombes*.



Le n° 17 de la même planche montre un dauphin sans aucun accessoire; le n° 32, un dauphin s'enroulant autour d'un gouvernail; le n° 70, un dauphin et une ancre (pâte jaune); le n° 39, un dauphin tenant une palme (grenat). L'onyx du n° 86 porte deux poissons, au milieu desquels est placée une ancre.



Lupi pense que cette pierre a fait partie d'un anneau nuptial. Selon lui, l'ancre représente la croix dont elle a la forme et par là même le Sauveur ; et les deux poissons sont l'emblème des deux époux, unis au nom de Jésus-Christ (1). Le même type existe sur la pierre du n° 31, sur la cornaline donnée au n° 20 et sur une autre pierre dessinée au n° 73. Les deux poissons sont placés au-dessus d'un vase au n° 24 ; ils sont seuls au n° 56 et au n° 75. La cornaline du

(1) Lupi, *Epitaph. Sev. martyr.*, p. 64.

n° 57 a pour type un poisson et un crustacé, et la pâte bleue du n° 41, un poisson au-dessus de deux coquilles. L'améthyste, n° 89, porte une ancre, une nef et un poisson accompagnés des lettres S. T. qui sont sans doute les initiales du nom du propriétaire. Un poisson seul, la queue relevée, figure sur la pâte rouge, n° 33. Costadoni nous fait connaître une gemme où est gravé un pêcheur tenant un poisson au bout de sa ligne ; dans le champ se lit le mot ΙΧΘΥΣ (1). Le même mot est encore inscrit au dossier d'une chaire épiscopale, sur une calcédoine mentionnée dans les *Origines et antiquités chrétiennes* de Mamachi. A droite et à gauche du mot sont les lettres P. et S., que quelques antiquaires ont considérées comme les initiales de PAVLVS et de SAVINA. Si leur opinion est fondée, il y aurait tout lieu de croire que la calcédoine a orné le chaton d'un anneau de mariage (2).

5° *La colombe.* La colombe était considérée par les premiers chrétiens comme l'emblème tout à la fois de la simplicité, de la douceur, de l'innocence, de la charité, de la contemplation, de la paix du cœur, des saints élans de l'âme vers le ciel et des dons de l'Esprit-Saint, qui apparut sous cette forme au moment du baptême de Notre-Seigneur (3). Et c'est pour cela que, dans les premiers siècles, ils lui ont souvent donné place sur les monuments religieux et en particulier sur les sarcophages et sur les anneaux. Une bague d'or, décrite par Boldetti (4), et une opale qu'a publiée Vettori, en donnent l'image isolée. On voit, au n° 10 de la planche XVI du IVe volume des *Catacombes de Rome*,

(1) Costadoni, *Del pesce simb. de Cristo*, n° 8.

(2) Mamachi, *Origin. et antiq. christ.*, t. V, p. 59.

(3) Bosio, *Roma sotterranea*, lib. IV, cap. XLI, p. 667. Rome, 1650, in-4°.

(4) Boldetti, *Cimit.*, p. 502, t. III, n° 27.

une colombe sur une couronne avec une palme et deux poissons; on lit autour : ROYR F (cette pierre est un lapis-lazuli de la collection de M. Signol); — au n° 15, une colombe tenant en son bec un rameau; — au n° 22, une colombe tenant une palme et au-dessus d'elle une étoile (grenat); — au n° 26, une ancre en forme de croix, dont les crochets sont cachés par un poisson ; sur la barre transversale, à gauche, est posée une colombe ; le nom de Notre-Seigneur IHCOYC est gravé deux fois dans le champ: le côté droit de la traverse de l'ancre portait probablement une autre colombe; — au n° 27, une colombe posée sur un épi (pâte jaune); — au n° 35, un dauphin et deux colombes posées, l'une sur une corne d'abondance, l'autre sur un de ces paniers de forme conique qui sont si souvent employés dans l'ornementation des sarcophages chrétiens (onyx); — au n° 36, un dauphin, une ancre, une colombe et un poisson (cornaline); — au n° 72, une colombe sur un olivier (jaspe sanguin); — au n° 88, une colombe tenant à son bec un rameau; au-dessous, un dauphin; dans le champ, les lettres CIAP (pâte de verre brun) (1).

6° *L'alpha et l'oméga.* On lit au verset 8 du ch. Ier de l'*Apocalypse* de saint Jean : « Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin, dit le Seigneur, qui est, qui était, qui doit venir, le Tout-Puissant. » L'α et l'ω, première et dernière des lettres de l'alphabet grec, disent absolument la même chose dans le passage de saint Jean que les paroles qui les suivent : « Je suis le commencement et la fin »; et elles symbolisent fort bien le Fils de Dieu. Le Verbe divin n'est-il pas, comme le Père, la cause, la source, le principe et la fin de tous les êtres créés? Ne renferme-t-il pas dans son éternité le

(1) Cette pâte est publiée dans la *Revue archéologique*, 1re année, 1844, p. 404.

présent, le passé et l'avenir? Tout vient de lui et tout doit retourner à lui. Personne ne l'a précédé et personne ne doit lui succéder dans son immuable empire. Les deux lettres grecques redisaient tout cela aux fidèles, en remplissant leur âme d'un saint respect pour leur divin Maître. Boldetti nous fait connaître une bague dont le chaton est uniquement occupé par ces deux lettres. Elle est d'une élégante simplicité (1).

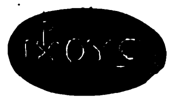
7° *Le monogramme du Christ.* Les deux lettres grecques X et P, enlacées l'une dans l'autre, furent, on le sait, placées par Constantin, comme représentant le mot XPICTOC, au haut du *labarum* que le prince fit faire, après l'apparition dans les airs de la croix miraculeuse. Mais, avant lui, ce *chrisme*, qu'Isidore de Séville appelle *chrisimon*, était déjà bien connu des chrétiens. Il accompagne, en effet, dans les Catacombes, une multitude d'inscriptions plus anciennes, ainsi qu'on peut le voir dans la *Roma sotterranea* de Bosio (2). Une bague décrite par Vettori présente le monogramme du Christ, accosté de l'A et de l'Ω (3). Il est seul sur l'agate du n° 50 de la pl. XVI du t. IV de l'ouvrage de M. Perret; sur la cornaline du n° 59, sur le grenat dessiné au n° 62 de la même planche et sur la pâte jaune du n° 69. On le trouve également seul au n° 18, mais là au X et au P s'ajoute un T. Plusieurs antiquaires veulent que cette nouvelle lettre reproduise simplement le T du milieu du mot Χριστὸς; d'autres y voient, avec plus de raison, il nous semble, l'image de la croix. Le chaton carré d'un anneau chrétien, dessiné par Aringhi, porte, avec le monogramme, une

(1) Boldetti, *Cimit.*, p. 502, tav. III, n° 32, et M. Martigny, *Des anneaux chez les premiers chrétiens*, planche unique, n° 2, p. 25.

(2) Bosio, *Roma sotterranea*, lib. IV, cap. XXXI, p. 634.

(3) Vettori, *Num. ær. explic.*, p. 52, et M. Martigny, fig. 3, p. 25.

colombe, une palme et une étoile (1). M. le comte de L'Escalopier a donné au musée du Vatican une curieuse cornaline où le mot ΙΧΘΥΣ « poisson » offre cette particularité que le X est surmonté du P, de manière à former encore le monogramme et à rappeler que le poisson symbolique est bien Jésus-Christ (2).



8° *Le Bon-Pasteur*. Jésus-Christ s'est plu à se présenter à ses disciples sous les traits du pasteur dévoué donnant sa vie pour son troupeau ; du pasteur qui, plein de tendresse pour toutes ses brebis, court après celle qui s'est égarée, la charge sur ses épaules et la ramène au bercail. Cette figure était bien propre à donner aux chrétiens une haute idée de la bonté et de la miséricorde du divin Maître, et à les porter à la confiance. Aussi c'est un des emblèmes qu'ils ont aimé à placer fréquemment dans le lieu de leurs réunions, à reproduire sur la sépulture de leurs parents, de leurs amis, et à graver sur leurs bijoux. Un grand nombre de bagues et de pierres annulaires nous le présentent. Quelquefois le Bon-Pasteur, couvert du *sagum*, y chemine précédé de la brebis qu'il a retrouvée (3); mais le plus souvent il la porte sur les épaules (4). Sur une pierre de la collection Hamilton, il a près de lui deux brebis qui semblent le regarder (5). Sur une pierre de la collection Odelli, le Bon-Pasteur est entouré de son troupeau ; on remarque, au-dessus de sa tête,



(1) Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 708.
(2) M. Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 87.
(3) M. Perret, *Les Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 82, et t. VI, p. 116, n° 82.
(4) Id., *Ibid.*, fig. et n° 61.
(5) Id., *Ibid.*, fig. et n° 19.

une couronne d'étoiles ; à sa droite, deux arbres ; à sa gauche, le *tugurium* et le chien (1). Il est accompagné du chrisme et d'une palme sur la pâte verte de la Bibliothèque de Turin, reproduite au n° 49 de la pl. XVI du t. IV de l'ouvrage de M. Perret. — Le n° 2 de la même planche nous le montre portant la brebis infidèle sur ses épaules et entouré de son troupeau, au milieu duquel il revient ; à droite, s'élève un olivier où repose une colombe. — Au n° 6, deux colombes se tiennent sur un olivier auprès duquel est le Bon-Pasteur, chargé de sa brebis. — Plusieurs autres symboles l'accompagnent au n° 12 ; outre la colombe posée sur une croix en forme de T et tenant un rameau d'olivier, on y reconnaît l'ancre et les poissons, et on lit autour le mot symbolique ΙΧΘΥΣ.

9° *Quelques circonstances de la vie du Sauveur.* Un verre coloré de forme ovale qu'a publié Gori et qui, quoique d'une dimension assez grande, a pu cependant encore occuper le chaton d'une bague, représente la naissance de Jésus-Christ. L'Enfant-Dieu, enveloppé de langes, est dans une crèche, près de laquelle se trouvent le bœuf et l'âne. La Sainte-Vierge, à demi couchée sur un lit grossier, appuie la main droite contre la crèche, vers la tête de l'enfant ; sa tunique est serrée sur sa poitrine à l'aide d'une ceinture ; un long voile lui couvre la tête et les épaules, et une draperie roulée en spirale l'enveloppe de la ceinture aux pieds. Saint Joseph, la tête appuyée sur la main gauche, est assis dans l'attitude de la contemplation ; de la main droite, il tient le manteau qui recouvre sa tunique. Ces trois figures sont nimbées ; le nimbe de Jésus est crucifère. En haut, dans le champ, on voit, d'un côté, la lune, symbole de la nuit, au milieu de laquelle s'est accompli

(1) M. Perret, *Les Catacombes de Rome*, fig. et n° 80.

le mystère de la naissance du Sauveur ; de l'autre, l'étoile de Bethléem (1). — La scène du Christ marchant sur les eaux est retracée sur une onyx qui est à peu près de la grandeur d'un ongle et dont Aleander a fait l'objet d'une dissertation. Le Fils de Dieu occupe la droite de la pierre ; les trois premières lettres du mot Ἰησοῦς, IHC, se lisent au-dessus de sa tête. Saint Pierre s'est avancé vers lui, mais il ne se soutient plus, il s'enfonce dans la mer. Le divin Maître lui tend la main et le retient au-dessus des eaux. Le nom de l'apôtre est écrit en abrégé, ΠΕΤ, au-dessous de celui du Sauveur. Au centre de la pierre, une barque est violemment agitée par la tempête ; une colombe se tient sur la poupe, une autre sur le mât ; et sous la quille, on remarque un énorme poisson. La voile est pliée, les rameurs luttent avec énergie contre la fureur des vagues. Mais quel est ce navire ? Quel est ce poisson qui semble le soutenir ou l'agiter ? Le vaisseau est évidemment celui sur lequel les apôtres, que Jésus vient rejoindre, s'étaient embarqués. Mais il faut y voir aussi l'emblème de l'Église au milieu des persécutions. Les rameurs sont les prêtres et surtout les évêques ; la colombe, le Saint-Esprit. Saint Pierre, c'est le chef de l'Église, qui, au milieu des dangers qui l'environnent, recourt à Jésus-Christ en s'écriant : *Domine, salvum me fac.* Les uns voient dans le poisson placé sous le navire le terrible Léviathan de l'Écriture, qui cherche, mais en vain, à faire sombrer le vaisseau de l'Église (2). Selon d'autres, il symboliserait Jésus-Christ soutenant son Église au milieu des plus effroyables tempêtes (3). La première explication nous paraît la plus vraie. En appliquant uniquement le sujet

(1) M. Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 84, et t. VI, p. 116, n° 84.

(2) Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 476.

(3) Costadoni, dans la *Raccolta d'opuscoli scient. et filolog.*, t. XLI, p. 305. — Polidori, *Del Pesce come simb. di Christ.*

au fait rapporté dans l'Évangile, le poisson ou le Léviathan signifierait seulement l'agitation de la mer. Pelliccia fait remarquer que les plus anciennes abréviations du nom de Jésus ont la forme IHC, qui se voit sur ce précieux monument.

10° *Épisodes de l'histoire de Jonas.* Il y a, entre l'histoire de Jonas et celle de Jésus-Christ, des rapprochements frappants. Aussi le divin Sauveur déclare-t-il, dans l'Évangile, que le grand miracle dont il veut se servir pour convaincre les Juifs de sa mission et de sa divinité est le signe du prophète Jonas. Jonas est précipité dans la mer pour délivrer d'un naufrage certain ceux qui étaient sur le vaisseau avec lui. Jésus-Christ meurt afin de préserver le genre humain d'une ruine entière et inévitable. — Ce n'est qu'après y avoir consenti, qu'après même l'avoir demandé, que le prophète est jeté à la mer. Les Juifs n'auraient jamais pu mettre à mort le Sauveur s'il ne l'avait pas voulu, s'il ne s'était pas lui-même livré pour le salut des hommes. — Jonas sortit sain et sauf du ventre du cétacé, après y être resté trois jours, et Jésus-Christ ayant été le même temps dans le tombeau, en sortit vainqueur de la mort et de l'enfer pour vivre d'une vie glorieuse et immortelle. Mais, tout en figurant Jésus-Christ, Jonas fut aussi l'image du peuple hébreu. La tente de verdure formée par un lierre ou, suivant les Septante, par un pied de courge et sous laquelle il attend avec inquiétude que la colère divine se fasse sentir sur Ninive, indique, ainsi que ses plaintes contre la trop grande clémence du Seigneur, la jalousie des Juifs ne pouvant comprendre que les Gentils soient appelés à la grâce du salut. Pour les motifs que nous venons d'indiquer, les chrétiens ont encore souvent reproduit sur leurs monuments l'histoire de Jonas. Une gemme citée par Macarius en contient les principaux faits symboliques. On y voit le prophète :

1° livré au monstre marin ; 2° rejeté par lui ; 3° couché sous la cucurbite (1).

11° *Daniel dans la fosse aux lions.* Le prophète Daniel, domptant les lions par la vertu divine et sortant sain et sauf de leur fosse où on l'avait jeté, était une autre figure de Jésus-Christ qui, attaché à la croix, vainquit l'enfer, qui sortit glorieux du tombeau et nous donna, par ses mérites, la force de triompher aussi du démon, ce lion rugissant toujours prêt à nous dévorer. Attendant de Dieu avec confiance, au milieu des plus grands dangers, sa délivrance, Daniel symbolisait également la foi en la résurrection et l'espérance chrétienne. Une curieuse pierre de la collection de M. Hamilton représente tout à la fois le Bon-Pasteur, Daniel entre deux lions, le prophète Jonas, et, près de ce dernier, le vaisseau sur lequel il s'était embarqué, ainsi que le monstre qui va le dévorer ; puis la cucurbite, et enfin différents symboles déjà mentionnés : l'ancre, le poisson, la colombe, l'olivier, une étoile et un monogramme formé des lettres IXC, Ιησοῦς, Χριστὸς, σωτὴρ (2).

12° *Élie enlevé au ciel.* Les rapports entre Élie et Jésus-Christ ne sont pas moins remarquables que ceux qu'ont avec le Fils de Dieu Jonas et Daniel. Le nom d'Élie, qui signifie « il est mon Dieu », marque la divinité du Sauveur, et le zèle ardent du prophète, celui dont il était embrasé pour la gloire de son Père. Dans les persécutions de Jézabel contre Élie, on trouve l'image de celle de la Synagogue contre Jésus. La veuve de Sarepta, cette femme étrangère ramassant deux morceaux

(1) Macarius, *Hagioglypta*, p. 199, et M. Martigny, *Anneaux chez les premiers chrétiens*, p. 22.

(2) M. Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 8, et t. VI, p. 113, n° 8.

de bois pour faire cuire le pain dont elle doit se nourrir, est la Gentilité qui embrasse la croix, source pour elle de vie et de salut. Élie, se raccourcissant en quelque sorte pour ressusciter le fils de la veuve, représente l'incarnation du Verbe qui, pour nous sauver, se rabaisse et se rapetisse en prenant notre nature et en se revêtant de nos infirmités. Le transport du prophète vers le ciel dans un char de feu n'est-il pas surtout une figure très-frappante de l'ascension de Notre-Seigneur, et dans le manteau abandonné à Élisée, comme signe du double esprit qui lui sera communiqué, ne faut-il pas voir la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et les pouvoirs immenses conférés à l'Église par son divin Fondateur ? Un camée, indiqué par M. Perret sous le n° 21 de la pl. XVI du t. IV, nous montre Élie enlevé au ciel dans un char de feu et soutenu par des anges ; il tient son manteau qu'il va jeter par terre. Les dimensions de la pierre sont telles qu'elle n'a pu être placée dans un chaton. Nous avons cru toutefois devoir en faire mention ici, parce qu'il y a tout lieu de croire que les chrétiens ornaient aussi leurs bagues de gemmes offrant le même sujet que celle-ci.

13° *Orphée jouant de la lyre.* Tout ce que les poètes racontent d'Orphée, les merveilles si connues opérées par les doux accents de sa voix et les charmes de sa lyre, sa descente aux enfers et la délivrance d'Euridice, morte à la suite de la morsure d'un serpent, en faisait un personnage qui pouvait rappeler la victoire de Jésus-Christ sur le démon et la vérité de cette prophétie : *Si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum.* Les chrétiens crurent, pour cette raison, pouvoir représenter dans leurs peintures et sur leurs bijoux Orphée jouant de la lyre. Une autre considération contribua peut-être à les y déterminer. D'après une tradition reçue dès les premiers siècles, Orphée, après avoir introduit en Grèce

le culte d'une multitude de fausses divinités, s'en était repenti et avait composé des vers en l'honneur du vrai Dieu. Plusieurs Pères constatent cette croyance. L'image d'Orphée disait donc aux Gentils combien ils devaient s'estimer heureux d'avoir abandonné les idoles pour suivre les saints enseignements du christianisme. Enfin on pensait qu'étant allé en Égypte, Orphée avait eu connaisance du Pentateuque ; on lui attribuait, comme aux sibylles, des prédictions sur différentes circonstances de la vie de Jésus-Christ, et on l'assimilait en quelque sorte aux prophètes. La lyre d'Orphée était pour le chrétien le symbole de la croix. Une gemme du musée Vettori montre Orphée, entouré de divers animaux et jouant de la lyre. Mamachi parle de cette pierre dans son ouvrage *Sur les origines et antiquités chrétiennes*, mais il n'en donne pas le dessin (1).

14° *Chute de nos premiers parents, leur réhabilitation.* Ce sujet paraît représenté avec une multitude d'autres sur une pierre de la collection Hamilton. A la partie supérieure, on reconnaît le Bon-Pasteur près de son *tugurium*, et Jonas sous la cucurbite. La partie inférieure est occupée par l'arche de Noé, consistant en un coffre carré sur lequel est posée une colombe. On y voit encore Jonas, jeté à la mer et englouti par le monstre marin, puis deux personnages nus se tenant à genoux devant un troisième qui s'incline vers eux pour les relever. Ce groupe, d'après Polidori, ne peut être qu'Adam et Ève, honteux de leur faute, implorant leur pardon et sauvés par le Verbe divin. Dans le champ de la pierre, on remarque encore le triple symbole de l'ancre, du poisson et de la colombe (2).

(1) Mamachi, *Origin. et antiq. christ.*, t. III, p. 81, en note.
(2) M. Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 5.

15° *L'arche de Noé.* Cette arche est considérée comme étant l'emblème tout à la fois de la croix qui nous a arrachés à la damnation éternelle, et de l'Église formée d'hommes de toutes les nations et de toutes les langues, hors de laquelle il n'y a point de salut. Elle peut aussi signifier la glorieuse résurrection du chrétien fidèle, après une vie de tribulations et d'épreuves. Nous l'avons vue tout à l'heure figurer avec beaucoup d'autres sujets. Elle se trouve encore, au milieu de plusieurs des symboles chers aux premiers chrétiens, sur une cornaline publiée pour la première fois par le P. Garruci et dont le diamètre est à peine d'un centimètre. Ces symboles sont l'ancre, les deux poissons qui s'accostent, la croix en T posée sur le dos d'un agneau et surmontée de la colombe qui porte un rameau d'olivier à son bec, le Bon-Pasteur et enfin le mot ΙΧΘΥΣ gravé tout autour de la pierre. L'arche a ici la forme d'un navire; elle est surmontée d'un mât formant la croix à l'aide de l'antenne transversale (1).

16° *Le lion.* Le lion représente le démon qui, comme un lion furieux, rôde sans cesse autour de nous pour nous dévorer; mais il figure également Jésus-Christ, ce lion puissant de la tribu de Juda qui a vaincu ses ennemis et les nôtres: « Ecce vicit leo de tribu Juda. » Il était aussi dans l'antiquité le symbole de la vigilance, parce qu'on croyait qu'il dormait les yeux ouverts. Aux deux figures de lion dont est formé un anneau trouvé dans le cimetière de St-Calixte s'applique sans doute cette dernière signification symbolique. Elles se réunissent par leurs extrémités. Les têtes sont en saillie à la partie supérieure, et les pattes de devant soutiennent un petit

(1) Garruci, *Il simbolismo cristiano in una corniola del secondo secolo.* Artic. estratto dalla *Civita cattolica.* 1857.

encadrement circulaire qui a dû contenir une pierre ou des reliques (1).

17° *L'agneau.* On se rappelle qu'un jour Jean-Baptiste, voyant venir Notre-Seigneur, dit à ceux qui se trouvaient avec lui : « Voici l'Agneau de Dieu, voici Celui qui efface les péchés du monde. » Il faisait ainsi allusion à ces paroles du prophète relatives au Messie : « Nous étions tous des brebis errantes; Dieu a mis sur lui l'iniquité de nous tous. Il a été offert en sacrifice parce qu'il l'a voulu, et il n'a pas ouvert la bouche. Il sera conduit à la mort comme une brebis, et il demeurera dans le silence comme un agneau devant celui qui lui ôte sa toison. » Par là, le saint Précurseur rappelait encore ce qui se faisait dans le temple où l'on immolait tous les jours, soir et matin, un agneau au nom de toute la nation. Ceux qui l'immolaient lui imposaient les mains, comme pour mettre sur sa tête les péchés de tout le peuple. L'agneau et la brebis symbolisent aussi les chrétiens, dont Jésus est le pasteur: *Nos autem populus ejus et oves pascuæ ejus.* L'agneau représentant Jésus-Christ tient ou supporte assez souvent une croix, et sa tête est environnée d'un nimbe crucifère qui appartient exclusivement aux personnes divines. On le voit ainsi plusieurs fois dans les peintures des Catacombes de Rome. — La cornaline publiée par Garruci et dont il vient d'être question au n° 15, nous l'a montré portant sur le dos une croix en T; le n° 54 de M. Perret offre un agneau seul, mais il n'est pas nimbé. Aux n°s 30 et 38, on voit une brebis également sans nimbe. Sur la cornaline du n° 66, est gravé un bélier devant deux épis. Au n° 23, sont représentées deux brebis et autour d'elles trois palmes plantées en terre.

(1) Boldetti, *Cimit.*, tav. IV, n° 35.

18° *Le lièvre*. Deux camées indiqués par M. Perret, sous les n°s 43 et 44, représentent un lièvre. Sur le premier, le lièvre est poursuivi par un chien. Sur le second, il paraît fuir rapidement ; devant lui est tracé le monogramme du Christ, et au-dessous de lui une palme ; on lit, en outre, le mot ΚΕΡΔΑΝΑΙC. Les antiquaires pensent que le lièvre désigne ici les dangers dont les premiers chrétiens étaient environnés et la confiance qu'ils avaient dans le nom du Sauveur.

19° *Le phénix*. Cet oiseau chimérique qui, chez les anciens, désignait l'éternité, fut aussi adopté par les chrétiens comme un des symboles de la résurrection. On lit dans les *Actes* de sainte Cécile qu'elle fit ensevelir le corps du martyr Maxime dans un nouveau sarcophage, et qu'elle ordonna de graver sur cette tombe un phénix comme marque de la foi du Saint, qui avait cru qu'à l'exemple du phénix il ressusciterait un jour. La cornaline du n° 66, de l'ouvrage de M. Perret, a pour type un phénix posé sur une palme.

20° *Le paon*. Personne n'ignore que le paon, comme oiseau consacré à Junon, servit à l'époque romaine comme signe de l'apothéose des impératrices. Il se trouve fréquemment au revers de leurs médailles. Les chrétiens le prirent encore pour symbole de la résurrection future, de l'immortalité de l'âme et du bonheur éternel dans le ciel. Un paon figure sur la cornaline n° 28 de M. Perret.

21° *Le coq*. La pierre qui porte le n° 29 dans l'ouvrage de M. Perret est chargée d'un coq posé sur un rameau, et au-dessus de cet animal on remarque le monogramme du Christ. Emblème de la vigilance, le coq est aussi le symbole de Notre Seigneur, qui réveille nos âmes par sa grâce, les appelle à la vie chrétienne et les excite à la pratique des

bonnes œuvres. Il l'est encore des Apôtres et de tous les saints prédicateurs de l'Évangile.

22° *Le serpent.* Nous ne connaissons pas de bagues ni de pierres annulaires offrant isolément l'image du serpent, mais on la trouve comme accessoire sur une bague en verre qui a appartenu au cardinal François Barberini, et dont Bosio a donné la description et le dessin dans sa *Roma sotterranea.* Le reptile est enroulé autour du pied d'une croix en forme de T; à droite et à gauche se voit une colombe qui semble s'avancer vers lui. Avec le montant de la croix, au-dessous de la traverse, est formé le monogramme du Christ, accosté des deux lettres α et ω. Au bas, sous le serpent, se lit le mot SALVS écrit en toutes lettres. Le serpent désigne-t-il ici le démon vaincu et terrassé par la croix de Jésus-Christ? ou bien est-il l'emblème de la prudence? Les deux colombes qui l'accompagnent portent à admettre cette dernière opinion, et à voir ici la traduction figurée de la recommandation du Sauveur : *Estote prudentes sicut serpentes et simplices sicut columbæ.* Il ne répugne pourtant pas d'admettre que l'artiste ait eu en vue à la fois les deux significations symboliques du serpent.



23° *La vigne.* Elle est d'abord l'image de Notre-Seigneur : *Ego sum vitis vera et Pater meus agricola est* (1). *Ego sum vitis, vos palmites* (2). Puis elle représente le genre humain, l'Église, l'âme chrétienne, objet de la sollicitude divine. On l'a

(1) Joan., cap. XV, v. 1.
(2) Id., cap. XV, v. 5.

adoptée aussi comme propre à désigner le martyre : *Et vere fructus vitis est sanguis martyris* (1). Enfin, tout porte à croire que, dans certaines circonstances, on a voulu la donner comme symbole de l'Eucharistie. Elle paraît avoir cette signification sur une améthyste de la bibliothèque de Turin, où on la voit chargée de raisins et enroulée autour d'un arbre. Elle se trouve entre deux épis de blé, de sorte que l'on a ici les deux éléments de l'auguste sacrement.

24° *Les épis de blé.* D'après ce qu'on vient de dire, les épis comme la vigne symboliseraient l'Eucharistie sur plusieurs pierres, et en particulier sur celles des n°s 27 et 66 de l'ouvrage de M. Perret, pierres que nous avons déjà citées. Ils y figurent sans doute aussi comme symbole de la grâce, nourriture de l'âme chrétienne.

25° *La palme.* Nous avons déjà remarqué sur plusieurs pierres des palmes réunies à d'autres emblèmes. On en voit encore une entre les pattes d'une colombe, sur une pâte rouge, au n° 34 de l'ouvrage de M. Perret. Le même symbole occupe isolément le chaton d'un anneau d'argent dessiné au n° 25; il est placé au milieu d'une couronne sur le jaspe rouge du n° 13. Au n° 3, on le trouve associé au poisson et à la houlette qui remplace ici l'image du Bon-Pasteur. Selon les circonstances, la palme peut représenter la justice, l'homme juste, l'austérité de la vie, l'Église, la foi, le martyre, la victoire temporelle et la victoire spirituelle.

(1) S. Bernardus, in *Cant. semon.*, 6.

III.

ANNEAUX DE ROIS, D'ÉVÊQUES ET AUTRES, D'UNE ÉPOQUE POSTÉRIEURE AU IV[e] SIÈCLE.

Ce sont ou des têtes d'hommes, ou des monogrammes, ou des légendes qui occupent ordinairement le chaton des bagues de l'époque mérovingienne. Il en est cependant sur lesquelles sont gravés des personnages en pied ou des scènes diverses.

Nous avons déjà donné le dessin d'une bague en or massif de cette époque, offrant une tête barbue avec les lettres S. R. Elle appartient à la Bibliothèque impériale.

Une autre bague de la même collection, dont il a été également fait mention au chapitre précédent, porte une tête barbue avec le mot RACNETHRAMNVS.

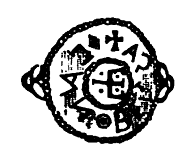
Aux deux anneaux mérovingiens qui présentent l'un le mot HEVA, l'autre les mots BAVDVLFVS et HARICVLFA, nous pouvons en ajouter deux autres où des noms propres sont écrits en toutes lettres.

Le premier, d'argent, a été trouvé, en 1850, dans le cimetière franc de Haulchin, en Hainault. On le conserve au musée royal d'armures et d'antiquités de Bruxelles. Sur son chaton est inscrit circulairement, en forme de légende, WABVETVSVS (1).

Le second, en bronze, recueilli par M. Drouet dans un des sarcophages de grès ferrifère que l'on a découverts à Allonnes, près du Mans (Sarthe), nous donne le nom de femme LAVNOBERGA entourant une croix égale dont deux des bras, celui du haut et celui du bas, se replient de manière à former

(1) M. l'abbé Cochet, *Le Tombeau de Childéric I[er]*, ch. VI, p. 377. — Schayes, *Notice sur la découverte d'un cimetière franc à Haulchin en Hainault*, p. 4, pl. II, n° 10.

un E majuscule ou un trident. Cette croix est cantonnée de quatre points. M. Hucher qui a décrit, dans sa *Sigillographie du Maine,* l'anneau d'Allonnes, fait remarquer qu'il offre la fidèle image du coin de l'or mérovingien, tandis que les anneaux monogrammatiques rappellent les monétaires d'argent (1).



Une bague d'argent portant un monogramme a été, comme on l'a vu, trouvée en 1855, par M. l'abbé Cochet, au cimetière franc d'Envermeu.

L'anneau de Mulsanne, où nous avons reconnu une femme tendant les bras à un guerrier armé de sa lance, et qui porte sur la tranche du chaton les mots DROMACIVS et BETTA, date des premiers temps de la monarchie française.

Les anneaux-cachets dont nos premiers rois se servaient, pour authentiquer leurs diplômes et leurs édits, ont ordinairement pour type leur portrait.

On trouva à Tournai, en 1653, dans le tombeau de Childéric Ier, la bague sigillaire de ce prince avec un second anneau, des abeilles, des monnaies d'or et d'argent, des boucles, des agrafes et plusieurs autres objets d'un haut intérêt. Cette bague était en or très-pur. Au chaton, était gravé en creux et de face le buste de Childéric Ier, sans barbe, la tête nue, ayant les cheveux flottants sur les épaules, et tenant de la main droite un javelot appuyé sur son épaule. La poitrine était couverte d'une tunique semblable à celles dont sont revêtus sur leurs médailles les empereurs d'Orient. Autour du chaton, on lisait : CHILDERICI REGIS. Le chaton avait près de 23 millimètres de hauteur et 18 millimètres dans sa plus

(1) M. Hucher, *Sigillographie du Maine*, dans le t. XVIII du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, p. 309.

grande largeur. L'archevêque de Mayence, Jean-Philippe de Schonborn, électeur du Saint-Empire, obtint de Léopold Ier, empereur d'Allemagne, cette bague et une grande partie des objets trouvés à Tournai, et il en fit cadeau à Louis XIV qui lui avait rendu d'éminents services. Après avoir fait admirer à toute sa cour le précieux trésor qui lui était offert, le roi le fit déposer dans le Cabinet des médailles, récemment créé dans le palais du Louvre, et quelque temps après on le transporta à la Bibliothèque royale. La nuit du 5 au 6 novembre 1831, une bande de voleurs, conduite par un nommé Fossard, forçat libéré, pénétra dans la Bibliothèque et s'empara des précieuses reliques trouvées dans le tombeau de Childéric, ainsi que de tous les objets en or qu'elle put rencontrer. Poursuivis par la police, les malfaiteurs jetèrent dans la Seine une partie de leur butin. Plusieurs pièces furent retrouvées au pont de la Tournelle, quant à la bague sigillaire du roi franc, elle n'a jamais été revue (1).



Dom Mabillon fait mention, dans son *Traité de Diplomatique*, d'un autre anneau de Childéric Ier, qui présente sur un saphir l'image de ce prince; mais elle n'est entourée d'aucune légende (2).

Childebert Ier monta sur le trône en 511. Le P. du Breuil, qui avait examiné l'empreinte de son anneau, atteste que la tête du monarque y est représentée de face, à la manière des Grecs (3).

(1) M. l'abbé Cochet, *Le Tombeau de Childéric Ier*, chap. II, p. 15; — Montfaucon, *Monum. de la monarchie française*, t. I, pl. IV, n° 1.

(2) Mabillon, *De re diplomatica*, p. 135, n° 2.

(3) Aimonii *Gesta Francorum*, p. 60 et 61.

L'empreinte de l'anneau de Chilpéric Ier, qui commença à régner en 561, offre un buste de profil tourné vers la droite. La couronne qu'il porte paraît enrichie de pierreries (1). Elle ressemble beaucoup à celle dont est ceinte la tête de l'empereur Justinien sur un sceau qui figure parmi les plombs antiques de Ficoroni.

Du Breuil a vu encore un cachet de Dagobert Ier, représentant une tête de roi tournée vers la gauche (2).

Thierry III, fils de Clovis II, fut élevé sur le trône de Neustrie et de Bourgogne en 670; il donna, en 678, un plaid qui permet à Chramlin, évêque d'Embrun, déposé dans un concile, de jouir de ses revenus après sa dégradation. Cet acte fut scellé de l'anneau royal dont Mabillon a donné le dessin dans son *Traité de Diplomatique*. La tête du prince, portant une longue chevelure, est accostée de deux croix. Il ne reste, de la légende, que les lettres VS REX FR (3). Sur une autre charte de Thierry III, de l'an 680, qui est conservée aux archives de l'Empire et dont M. Letronne a donné le fac-simile dans ses *Diplômes et chartes de l'époque mérovingienne*, se trouve aussi l'empreinte de l'anneau de ce prince. L'inscription est moins altérée, mais les croix manquent: elles ont sans doute été effacées (4).



L'anneau de Clovis III qui succéda à Thierry III, son

(1) *Nouveau traité de Diplomatique par deux religieux bénédictins de la Congrégation de St-Maur*, t. III, p. 646.

(2) Aimonii *Gesta Francorum*, p. 61.

(3) Mabillon, *De re diplomatica*, tab. XX, p. 381, et *Nouveau traité de Diplomatique*, par deux religieux bénédictins, t. IV, p. 104.

(4) M. Letronne, *Diplomata et chartæ merovingiæ ætatis in archivo Franciæ asservata*, tab. XVIII.

père, l'an 691, diffère peu du sien. L'empreinte en est conservée sur plusieurs chartes des archives de l'Empire, publiées par M. Letronne. Voici le dessin de celle qui se trouve sur un plaid du 28 février 693, relatif à une terre du *Pagus Bellovacensis* (1).

Le successeur de Clovis III, Childebert III, avait aussi son portrait sur son anneau, comme le montre une charte du 23 décembre 695, qui adjuge à l'abbaye de St-Denis un lieu appelé *Hordinium*, avec les églises qui y sont construites (2).

Deux autres pièces, appartenant également aux archives de l'Empire, ont le même cachet. L'une est du 14 mai 697, l'autre du 8 avril 709 (3). La tête du prince, sur toutes ces empreintes, est accostée de deux croix.

Chilpéric II monta sur le trône en 715. La tête de ce roi est gravée sur son anneau, mais on n'y voit pas les deux croix qui existent sur les précédents. Plusieurs lettres de l'inscription sont renversées. L'empreinte de ce sceau est au bas d'un diplôme donné par Mabillon et par M. Letronne (4).



(1) M. Letronne, *Diplomata et chartæ merovingiæ ætatis*, tab. XXVIII.

(2) Id., *Ibid.*, tab. XXX.

(3) Id., *Ibid.*, tab. XXXI et XXXIII.

(4) Mabillon, *De re diplomatica*, tab. XXII, p. 385. — *Nouveau traité de Diplomatique*, t. IV, p. 105. — M. Letronne, *Diplom. et chart. merov. ætat.*, tab. XL.

Mabillon a également publié un diplôme de Pépin, maire du Palais sous Childéric III. Il est scellé d'un anneau ovale qui offre le buste d'un roi fort jeune, tel qu'était Childéric II en 751. C'est probablement le sceau de ce prince et non celui de Pépin, né en 714. Il n'y a pas d'inscription, et le monarque, représenté de profil, regarde vers la gauche.



Voici la figure de cet anneau qui est d'un assez beau travail, et dont les dimensions sont plus petites que celles des quatre sceaux dont il vient d'être question. On voit, par cette bague, que la mode de porter les cheveux longs avait fini avec le dernier roi de la race mérovingienne (1).

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, les évêques ont quelquefois fait graver sur leurs anneaux des têtes d'hommes, des emblèmes, des figures de saints et des inscriptions.

Saint Augustin scellait ses lettres avec un anneau sur lequel était gravée une tête d'homme vue de côté.

On possède, dans le Trésor de la cathédrale de Metz, l'anneau ou du moins le fac-simile de l'anneau de saint Arnould, qui a été à la tête de ce diocèse depuis 611 jusqu'à 626. Une émeraude y est enchâssée, et sur cette émeraude, d'après M. Bégin, qui du reste donne le dessin de la bague, sont gravées trois pommes de pin, une grande et deux petites; la grande occupe le milieu (2).

L'anneau de saint Arnould était une des reliques les plus précieuses de la cathédrale de Metz. Winfride (Paul, diacre) assure tenir de Charlemagne même, qui prétendait descendre du saint, le fait suivant : « Le digne évêque, s'étant arrêté un

(1) Mabillon, *De re diplomatica*, tab. XXII, p. 384, et *Nouveau traité de Diplomatique*, t. IV, p. 105.

(2) M. Bégin, *Histoire de la cathédrale de Metz*, t. I, p. 20 et 349, t. II, p. 293.

jour sur l'un des ponts de la Moselle, regarda cette rivière, compara l'énormité de ses fautes au volume des eaux, et tirant du doigt l'anneau épiscopal qu'il portait, le jeta dans le courant en priant Dieu de le lui rendre comme témoignage de pardon. Peu de temps après, le cuisinier du prélat découvrit, dans les entrailles d'un poisson, le même anneau et le lui restitua. » Cette légende, adoptée par les uns, rejetée par les autres, ressemble beaucoup à l'histoire de l'anneau de Polycrate, tyran de Samos.

M. Edmond Le Blant, dans son important ouvrage sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule, signale aussi une bague conservée dans le trésor de la cathédrale de Metz et ayant appartenu à l'évêque Arnulphus. On y voit, dit-il, sur une agate opaque d'un blanc de lait, un poisson à demi engagé dans une nasse. Deux autres poissons, figurés à droite et à gauche, se dirigent vers l'orifice du filet (1). Cette bague serait-elle la même que la précédente, sur laquelle les uns auraient cru voir des pommes de pin, tandis que les autres y auraient distingué des poissons ? S'il en était ainsi, nous admettrions plus volontiers les poissons que les pommes de pin. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les inventaires du trésor de la cathédrale de Metz, il n'est question que d'un seul anneau de saint Arnould.

Sur l'agate enchâssée dans l'anneau de saint Agilbert, qui occupait le siége de Paris vers 670, on voyait saint Jérôme se frappant la poitrine avec un caillou devant l'image de Jésus en croix (2).

La bague de saint Ébrégésile, élu évêque de Meaux en 724, avait une pierre où était gravé saint Paul, ermite, agenouillé

(1) M. Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. Ier, p. 421.

(2) Du Saussay, *Panoplia episcopalis*, lib. III, cap. II, p. 183.

devant un crucifix, ainsi que nous l'apprend Mabillon dans ses *Annales bénédictines* (1).

Dans les *Mélanges archéologiques* de la Société des Antiquaires de Londres, t. XXXI, sont dessinés par M. Merervether deux anneaux épiscopaux ornés tous les deux d'une pierre précieuse.

Sur l'un, qui a appartenu à Jean Stanbery, évêque d'Hereford, de 1452 à 1474, on lit : EN BON AN.

Sur l'autre, dont s'est servi Richard Mayo, également évêque d'Hereford, de 1504 à 1516, sont gravés ces mots : AVE MARIA, ainsi qu'une croix de saint Antoine à laquelle pend une clochette (2).

CHAPITRE IX.

SIGNIFICATIONS SYMBOLIQUES ET MYSTIQUES DES ANNEAUX.

Avant l'établissement du christianisme, on attachait déjà aux anneaux quelques idées symboliques.

La bague d'or que portaient les princes, les sénateurs, les chevaliers rappelait leur autorité, leur élévation et leur puissance.

Au contraire, l'anneau de fer, chez les esclaves et les soldats, était un signe d'infériorité, de dépendance et de soumission.

La bague nuptiale représentait les liens qui unissaient les époux, et l'obéissance que la femme doit à son mari. La manière de porter cet ornement désignait leur amour mutuel.

Artémidore veut que les bagues creuses, renfermant quelque chose de divin et de sacré, aient signifié les embûches et

(1) Mabillon, *Ann. bénédict.*, t. Ier, p. 456.

(2) M. Corblet, *Revue de l'art chrétien*, t. II, p. 141.

la ruse, parce qu'on ne pouvait apercevoir ce qui y était contenu. Ces bagues, ajoute-t-il, indiquent aussi plutôt des espérances qu'une fortune faite et des avantages réels, leur poids n'étant pas en rapport avec leur volume (1).

Chez les flamines diales, les anneaux creux et non fermés avaient une tout autre signification. Ils symbolisaient la liberté, l'indépendance, l'éloignement de toute contrainte, de toute gêne, de toute rigueur, ainsi que Festus nous l'a précédemment appris (2).

Mais c'est surtout dans la religion catholique que la bague est devenue un emblème sacré, désignant une dignité à soutenir, des devoirs à remplir, des vertus à pratiquer.

Les rituels, les pontificaux, ainsi que les anciens ouvrages sur la liturgie, donnent plusieurs significations différentes à l'anneau épiscopal :

1° L'évêque est dans l'Église ce qu'était un sénateur dans l'Empire. Il est investi de pouvoirs immenses ; c'est un pontife, c'est un prince. Il faut d'abord reconnaître dans son anneau la *marque de sa sublime dignité*. Aussi, d'après plusieurs pontificaux, le consécrateur doit-il, en le lui remettant, lui adresser ces paroles ou d'autres semblables : *Accipe annulum pontificalis honoris* : « Recevez l'anneau de la dignité pontificale (3). »

(1) Semper meliores sunt annuli ex toto fabricati, nulla inanitate, et completi. Vacui enim, cavique et qui divinum ac sacrum quippiam intra se habent, dolos ac insidias significant, ob id, quod in se continent occultatum. Vacui vero et cavi etiam majores expectationes quam commoditates præsagiunt, propterea quod majorem molem quam gravitatem habent. (Artemid., II, 2.)

(2) Sext. Pomp. Festi, *De verborum significatione*, lib. XX, verbo Edera.

(3) Martène, *De antiq. Eccl. ritibus*, lib. I, cap. VIII, art. 11, ord. 2 et 5, t. II, p. 342 et 384.

2° La formule employée dans le pontifical de Jumiéges, écrit au IX[e] siècle, et aussi dans plusieurs autres, nous donne la bague de l'évêque comme un emblème de *discrétion* rappelant au prélat le soin qu'il doit avoir d'apprendre aux fidèles les vérités utiles, et de garder devant les infidèles et les impies le silence sur certains mystères, afin qu'ils ne blasphèment pas contre la religion : *Accipe ergo annulum discretionis et honoris, fidei signaculum, ut quæ signanda sunt signes et quæ aperienda sunt prodas* (1). L'usage ancien de sceller, avec l'anneau que l'on portait, les objets auxquels on voulait empêcher de toucher, a fait donner cette signification du *silence et de la discrétion* à celui des premiers pasteurs.

3° Dans la même formule, nous trouvons une autre idée se rapportant au même usage. La bague du prélat y est présentée comme *une clef* avec laquelle il peut ouvrir la porte de l'Église et celle du ciel, tirer du trésor de Dieu des dons anciens et nouveaux pour le bonheur et la sanctification des fidèles : *Accipe annulum discretionis et honoris, ut quæ signanda sunt signes et quæ aperienda sunt prodas, quæ liganda sunt liges, quæ solvenda sunt solvas, atque credentibus, per fidem baptismatis, lapsis autem sed pœnitentibus, per ministerium reconciliationis, januas regni cœlestis aperias, cunctis vero de thesauro dominico nova et vetera proferas*, etc. (2).

4° Les anneaux d'or enrichis de pierres précieuses ne sont ordinairement portés que par des personnes riches : c'est une marque d'opulence. Les liturgistes, pour cette raison, ont considéré la bague épiscopale comme indiquant *le don du Saint-Esprit, les trésors de la grâce*, signification d'ailleurs

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. VIII, art. 11, ord. 3, t. II, p. 368.

(2) Id., *Ibid.*

peu différente de la précédente. « L'anneau du doigt, dit Rupert, dans son *Traité des Offices divins*, signifie le don de l'Esprit-Saint dont était rempli et orné le Fils de Dieu en descendant vers son Église, et que, selon son bon plaisir, il distribue par des grâces nombreuses et différentes à ceux qui croient en lui. Il donne, en effet, aux uns la grâce de s'exprimer avec noblesse, de ne jamais s'écarter dans leurs discours des règles de la sagesse et de la prudence; aux autres, celle de parler le langage de la véritable science et de tout approfondir (*Rom.*, c. XII, v. 6 et suivants; — I Cor., cap. XII, v. 8, 9 et 10). Dans l'Église catholique, le pontife, comme vicaire de Jésus-Christ, imite visiblement cette répartition invisible des grâces; car, par l'administration des Ordres, il établit ceux-ci prêtres, ceux-là diacres, d'autres officiers et ministres du saint autel. Ce n'est donc pas sans raison qu'il porte au doigt un anneau d'or enrichi de pierreries, lui par le ministère de qui Notre-Seigneur Jésus-Christ distribue d'aussi précieux dons du Saint-Esprit (1).

Innocent III reproduit à peu près l'explication de Rupert, en y ajoutant quelques développements tirés de la Sainte-Écriture. Voici comment il s'exprime au chapitre XLVI du

(1) Annulus digiti donum significat Spiritus sancti, quo dives et ornatus ad Ecclesiam suam descendit Filius Dei, quodque credentibus in se, per multas et differentes donationes, secundum beneplacitum suum, distribuit, alii dans sermonem sapientiæ, alii sermonem scientiæ. (*Rom.*, c. XII, v. 6; — I Cor., c. XII, v. 8, 9 et 10). Harum divisiones gratiarum invisibiles imitatur visibiliter, utpote Christi vicarius, catholicus pontifex, per sacrorum divisiones ordinum, ponens quosdam in Ecclesia sacerdotes, alios diaconos, et cæteros sacri altaris officiales..... Non ergo ab re in ejus digito gemmatus fulget annulus, per cujus ministerium Christus Dominus tam fulgida distribuit dona sancti Spiritus. (Rupertus Tuitiensis abbas, *De divinis officiis*, lib. I, cap. XXV; *De annulo*, col. 23 du tome CLXX du *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne).

livre Ier de son Traité *De sacro altaris mysterio* : « L'anneau du doigt signifie le don du Saint-Esprit. » Le doigt, articulé et distinct, indique en effet l'Esprit-Saint, selon ces paroles : « Le doigt de Dieu est ici » (Exode, c. VIII, v. 19) ; et ces autres : « Si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, par qui vos enfants les chassent-ils ? » (Luc, c. XI, v. 19). « L'anneau, étant d'or et rond, marque la perfection des dons du Saint-Esprit, dons que Jésus-Christ a reçus sans mesure, puisqu'en lui habite corporellement la plénitude de la Divinité » (Coloss., c. II, v. 9). « Le Sauveur, en effet, qui nous est venu du ciel est au-dessus de tous, et Dieu ne lui a pas donné l'Esprit divin par mesure » (Joan., c. III, v. 31 et 34). « Celui, a dit le saint Précurseur, sur qui vous verrez l'Esprit-Saint descendre et demeurer, c'est lui qui baptise par le Saint-Esprit » (Joan., c. I, v. 33) ; « car sur lui repose l'Esprit de sagesse et d'intelligence » (Isa., c. XI, v. 2). « Il donne de sa plénitude dans la distribution des différentes grâces. Selon l'Apôtre, il accorde à celui-ci des discours pleins de science, à celui-là le don de guérir, à un troisième le pouvoir de faire des prodiges » (I Cor., c. XXII, v. 8, 9 et 10). « Et c'est ce qu'imite le pontife visible lorsqu'il confère aux uns la prêtrise, aux autres le diaconat, à d'autres encore le sous-diaconat ou quelque ordre inférieur (1). »

(1) « Annulus digiti donum Spiritus sancti significat. Digitus enim, articulatus atque distinctus, Spiritum sanctum insinuat, secundum illud : *Digitus Dei est hic* » (Exod., c. VIII, v. 19). « Et alibi : *Si in digito Dei ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt ?* » (Luc, c. XI, v. 19). « Annulus aureus et rotundus perfectionem donorum ejus significat, quæ sine mensura Christus accepit, quoniam in eo *plenitudo Divinitatis habitat corporaliter* » (Coloss., c. II, v. 9). « Nam *qui de cœlo venit super omnes est* ; cui *Deus non dedit Spiritum ad mensuram* » (Joan., c. III, v. 31 et 34). « *Super quem videris Spiritum*, inquit, sanctum *descendentem et manentem, hic est qui baptizat in Spiritu sancto* » (Joan., c. I, v. 33). « Nam *requiescit super eum*

5° L'évêque est le gardien, le défenseur, le surveillant de l'Église que Jésus-Christ a choisie pour épouse ; mais, en outre, on le considère lui-même, avec raison, comme l'époux spirituel de l'église particulière confiée à ses soins. Il l'aime, en effet, comme un époux aime son épouse, comme il s'aime lui-même; il lui est uni par des liens sacrés et en quelque sorte indissolubles ; il se dévoue, il se sacrifie pour elle. Les enfants de son église sont les siens. Il les fait vivre à la grâce par le baptême, il leur rend par la pénitence cette vie de l'âme s'ils viennent à la perdre. Par l'administration des autres sacrements, il les nourrit, leur donne la force de se conduire en généreux chrétiens, les met à même de surmonter les obstacles qui peuvent s'opposer à leur salut, leur ouvre en quelque sorte la porte du ciel et les met en possession de la vie éternelle. L'anneau qu'il porte est l'emblème de cette union mystique, de ce mariage spirituel : *Episcopus debet habere annulum, quia sponsus est. Cæteri sacerdotes, non, quia sponsi non sunt, sed amici sponsi, vel vicarii* (1). Toutefois, la formule du pontifical romain actuel, tout en admettant cette idée de mariage spirituel, désigne le prélat comme gardien et, s'il nous est permis de nous servir de cette expression, comme paranymphe habituel de l'Église plutôt que comme époux : *Accipe annulum, fidei scilicet signaculum,*

Spiritus sapientiæ et intellectus » (Isa., c. XI, v. 2). « Ipse vero de plenitudine sua secundum differentes donationes distribuit : *alii*, secundum Apostolum, dans *sermonem scientiæ*, *alii gratiam sanitatum*. *alii operationem virtutum* » (I Cor., c. XII, v. 8, 9 et 10). « Quod et visibilis pontifex imitatur, et alios in Ecclesia constituens sacerdotes, alios diaconos, alios subdiaconos et hujusmodi » (Innoc. III, *De sancto altaris mysterio*, lib. I, cap. XLVI, col. 790 du tome IV[e] des œuvres de ce pape, le CCXVII du *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne).

(1) *Speculum Ecclesiæ.* Apud Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. III, cap. XII, n° 11, t. III, p. 859.

quatenus sponsam Dei, sanctam videlicet Ecclesiam, intemerata fide ornatus, custodias. Guillaume Durand exprime la même pensée : L'anneau du pontife, dit-il, est l'emblème de la fidélité parfaite qu'exigent ses fonctions. Il lui rappelle qu'il doit aimer l'Église, épouse de Jésus-Christ, comme il s'aime lui-même et la garder sobre et chaste pour son céleste Époux, conformément à ces paroles : Je vous ai fiancée à un seul époux qui est Jésus-Christ. Par là même il l'avertit qu'il doit agir non comme un maître, mais comme un pasteur ayant à conduire un troupeau qui ne lui appartient pas (1).

6° Chez les Romains, les guerriers portaient des anneaux. Celui des simples fantassins était en fer ; les chevaliers et les tribuns militaires en avaient un en or. Mais les évêques sont aussi des soldats : *Labora sicut bonus miles Christi Jesu* (2). — *Hoc præceptum commendo tibi, fili Thimothee, ...ut milites in illis bonam militiam, habens fidem et bonam conscientiam* (3). — Ils sont les chefs des saintes cohortes que forment les fidèles de leurs diocèses. Leur bague d'or, enrichie d'une pierre précieuse, est encore une marque de ce *haut grade dans l'Église militante.* La prière que prescrit le pontifical de Besançon, du XII[e] siècle, pour la bénédiction de l'anneau épiscopal, fait allusion aux combats incessants que l'évêque doit livrer au démon et à tous ses suppôts: *Deus totius creaturæ principium et finis, in quo clausa sunt omnia, hunc annulum benedicere et sanctificare digneris, ut qui, per*

(1) Annulus ergo pontificis integritatem significat fidei, ut videlicet Ecclesiam, Dei sponsam, sibi creditam, sicut se diligat, et sobriam et castam cœlesti Sponso custodiat : juxta illud : Despondi enim vos uni viro, id est Christo ; et se meminerit non dominum, sed pastorem sicut alterius. (Guill. Durand, *Rationale divinorum officiorum*, lib. III, cap. XIV, édit. de Lyon, 1574, t. I[er], p. 77).

(2) II Timot., c. II, v. 3.

(3) I Timot., c. I, v. 18.

eum, famulo tuo honoris insignia concedis, virtutum et præmia largiaris, quo et discretionis habitum semper obtineat et veræ fidei fulgore præfulgeat, Sanctæ Trinitatis quoque armatus munimine, miles inexpugnabilis acies diaboli constanter evincat (1).

7° Dieu veut que nous retracions tous en nous-mêmes l'image de Jésus-Christ, que nous lui devenions semblables autant que cela est possible ; et l'évêque doit employer tout son zèle, toutes ses forces, pour que cette divine image soit imprimée dans nos âmes. Il doit, selon le langage d'Hugues de Saint-Victor, la former en nous comme on forme une empreinte avec un anneau : *Prælati quasi annuli obsignare studeant fideles imagine Christi.* La bague que porte le prélat doit lui rappeler sans cesse cet important devoir.

Plusieurs des significations qui s'attachent à l'anneau des évêques s'appliquent également à l'anneau des abbés,

Nous avons vu que la prière et la formule que prescrit le pontifical romain de Clément VIII et d'Urbain VIII, pour la bénédiction et la remise de l'anneau abbatial, diffèrent peu de celles qui sont employées pour la bénédiction et la remise de l'anneau épiscopal. L'abbé y est donc considéré aussi comme un des défenseurs de l'Église et en particulier comme le surveillant de la communauté à la tête de laquelle il a été placé (2).

L'allocution contenue dans le pontifical du Mont-Cassin, précédemment cité, présente l'anneau de l'abbé comme étant, aussi bien que celui de l'évêque, un symbole de *discrétion* et *d'honneur* : *Accipe annulum discretionis et honoris, integræ*

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. VIII, art. 11, ord. 10, p. 418 du tome II, édition in-4° de Rouen, 1700.

(2) *Pontificale romanum Clementis VIII et Urbani VIII*, cum commentariis Josephi Catalani; part. I, tit. XV, § 18, t. I, p. 461.

fidei signaculum, ut quæ signanda sunt signes et quæ aperienda sunt prodas (1).

Il est, dans la même formule, l'emblème des pouvoirs spirituels dont l'abbé est investi : *Et ut credentibus per fidem baptismatis, divinæ misericordiæ viscera pandas, lapsis autem et pœnitentibus, per ministerium reconciliationis, januas regni cœlestis aperias* (2).

Le saphir qui orne la bague cardinalice, comme on l'a vu déjà, désigne par sa couleur bleue, ou le ciel, ou la position éminente que les cardinaux occupent auprès du chef de l'Église, pontife et roi.

L'anneau nuptial, chez les chrétiens, a une signification analogue à celle qu'il avait avant l'établissement du christianisme; mais il indique des liens plus sacrés, un amour plus pur et une fidélité plus parfaite. Nous ne pouvons nous dispenser de citer de nouveau le passage de saint Isidore de Séville qui y a rapport : « Si un anneau, dit ce saint évêque, est d'abord donné par l'époux à l'épouse, c'est qu'il est le signe de leur fidélité mutuelle. Il indique aussi qu'en raison des liens qu'ils contractent ils doivent s'attacher cordialement l'un à l'autre; et c'est pour cela qu'il est mis au quatrième doigt : une veine, en effet, comme on l'assure, partant de ce doigt va directement au cœur (3). » Guillaume Durand, dans son *Rational*, se sert des propres paroles de saint Isidore (4). Il ajoute : « Le sage Prothée fit d'abord, comme marque d'affection,

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. II, cap. I, ord. 1, t. III, p. 18.

(2) Id., *Ibid.*

(3) Isid. Hispal., *De ecclesiasticis officiis*, lib. II, cap. XX, n° 8; *Patrologie* de M. Migne, t. LXXXIII, col. 812.

(4) G. Durand, *Rationale divinorum officiorum*, lib. I, cap. IX, édit. de Lyon, 1574, t. Ier, p. 43.

un anneau de fer ; il y enchâssa un diamant et voulut que l'époux en donnât un semblable comme arrhes à sa future épouse. De même, en effet, qu'avec le fer on vient à bout de tout, de même aussi l'amour surmonte les plus grands obstacles ; car il n'y a rien de plus puissant, de plus violent que l'amour. Et comme on ne saurait briser le diamant, on ne saurait non plus séparer ceux qu'unissent un ardent amour. L'amour est fort comme la mort. Et voilà pourquoi il a été réglé que l'on porterait l'anneau au doigt annulaire renfermant une veine qui vient directement du cœur. Dans la suite, on substitua des anneaux d'or aux anneaux de fer, et on remplaça le diamant par des gemmes. Comme l'or est le plus riche et le plus précieux des métaux, l'amour pur est aussi au-dessus de tous les biens ; et de même que l'or reçoit un nouvel éclat de la pierre qu'il enchâsse, à l'amour conjugal doivent venir s'ajouter toutes les autres vertus, pour lui donner un plus grand prix (1). » Tout ce dernier passage paraît être tiré de la *Perle de l'âme* d'Honoré d'Autun. Mais celui-ci nomme l'inventeur de la bague de fer Prométhée et non Prothée. Du reste, il lui donne également le titre de sage : *sapiens quidam* (2).

(1) Item Prothæus quidam sapiens primum ob amoris signum ferreum annulum fecit et inibi adamantem inclusit et inde subarrare sponsas constituit. Quia sicut ferrum omnia domat, sic amor omnia vincit ; quoniam nihil amoris furore vehementius. Et sicut adamas est infrangibilis, sic et amor est insuperabilis. Fortis est enim ut mors dilectio. Ideoque in digito annulari, in quem vena procedit a corde illum portare instituit. Postmodum vero pro ferreis, sunt aurei constituti et pro adamante gemmis ornati, quia sicut aurum cætera metalla sic amor universa bona præcellit. Et sicut aurum gemma decoratur, sic conjugalis amor cæteris virtutibus adornatur. (Guill. Durandi *Rationale divinorum officiorum*, lib. I, cap. IX, n° 10, édition de Lyon, 1574, t. I, p. 43).

(2) Honorius August., *De gemma animæ*, lib. I, cap. CCXVI, tome unique, le CLXVII^e du *Cours de Patrologie* de M. l'abbé Migne, col. 609.

Une des prières assignées pour la bénédiction de l'anneau de mariage dans le missel de Rennes, écrit au XIe siècle et conservé dans la Bibliothèque de St-Gatien de Tours, considère surtout cet ornement comme l'emblème de la chasteté conjugale : *Benedic, Domine, annulum istum, ut ejus figura pudicitiam custodiant* (1).

L'anneau des vierges consacrées à Dieu indique qu'elles sont les épouses de Jésus-Christ, et les avertit de ne jamais violer les saints engagements qu'elles ont contractés envers lui : *Desponso te Jesu-Christo filio summi Patris, ut te illæsam custodiat. Accipe ergo annulum fidei, signaculum Spiritus sancti, ut sponsa Dei voceris, et, si ei fideliter servieris, in perpetuum coroneris* (2).

CHAPITRE X.

DIFFÉRENTS NOMS DES ANNEAUX.

Nous ne donnerons que les noms grecs, latins et français, et ils sont peu nombreux :

1° Δακτύλιος. Dans la langue grecque, le mot le plus usité est δακτύλιος, qui vient de δάκτυλος, doigt. Il est employé pour désigner non-seulement les anneaux de pur ornement, mais encore les bagues-cachets. La version des Septante nous en fournit de nombreux exemples ; en voici quelques-uns : — Lorsque Juda demande à Thamar ce qu'elle veut qu'il lui donne pour gage de ses promesses, elle répond : Τὸν δακτύλιον

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IX, art. 5, ord. 2, p. 616 du tome II, édit. in-4°, 1700.

(2) *Pontificale romanum* Clementis VIII et Urbani VIII, cum commentariis Josephi Catalani.

σου, « votre anneau (1). » — C'est en ces termes qu'il est question, dans la *Genèse*, de l'anneau que Pharaon remit à Joseph, comme marque de la haute dignité qu'il lui conférait : Καὶ περιελόμενος Φαραὼ τὸν δακτύλιον ἀπὸ τῆς χειρὸς αὐτοῦ, περιέθηκεν αὐτὸν ἐπὶ τὴν χεῖρα Ἰωσήφ : « Et ôtant son anneau de sa main, Pharaon le mit à la main de Joseph (2). » — Parmi les objets précieux qu'apportent à Moïse les Israélites pour la fabrication des vases et des ustensiles devant être employés dans les cérémonies religieuses, se trouvent des bagues, et c'est encore sous le nom de δακτύλιος qu'elles sont indiquées, celles du moins qui ne servaient que pour la parure. Καὶ ἤνεγκαν οἱ ἄνδρες παρὰ τῶν γυναικῶν... ἤνεγκαν σφραγῖδας, καὶ ἐνώτια, καὶ δακτυλίους : « Et ils apportèrent des cachets, des pendants d'oreilles, des anneaux (3). » — A l'endroit où le prophète Isaïe parle des filles de Sion, qui seront dépouillées de leurs plus brillants ornements, on lit : Ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ, καὶ ἀφελεῖ Κύριος τὴν δόξαν τοῦ ἱματισμοῦ αὐτῶν... καὶ τοὺς δακτυλίους : « En ce jour le Seigneur leur enlèvera leurs riches vêtements... et leurs anneaux (4). » — Daniel rapporte ainsi avec quelles précautions on ferma la fosse aux lions où il avait été jeté : Καὶ ἐσφραγίσατο ὁ βασιλεὺς ἐν τῷ δακτυλίῳ αὐτοῦ, καὶ ἐν τῷ δακτυλίῳ τῶν μεγιστάνων αὐτοῦ : « Et le roi scella de son anneau et de celui des grands de son royaume la pierre placée au-dessus de l'ouverture de la fosse (5). » — Le passage d'*Esther* où il est dit qu'Assuérus donna à Aman son anneau pour sceller les lettres écrites contre les Juifs, est rendu de la sorte : Καὶ περιελόμενος ὁ βασιλεὺς τὸν δακτύλιον, ἔδωκεν εἰς χεῖρας τῷ Ἀμὰν, σφραγίσαι

(1) *Genèse*, ch. XXXVIII, v. 18.
(2) *Genèse*, ch. XLI, v. 42.
(3) *Exode*, ch. XXXV, v. 22.
(4) *Isaïe*, ch. III, v. 18-21.
(5) *Daniel*, ch. VI, v. 17.

κατὰ τῶν γεγράμμενων κατὰ τῶν Ἰουδάιων : « Et le roi prenant son anneau, le mit entre les mains d'Aman pour sceller ce qui avait été écrit contre les Juifs (1). » Les auteurs profanes se servent, comme les traducteurs de la Bible, du mot δακτύλιος. Nous l'avons rencontré déjà dans Josèphe, dans Philostrate, dans Aristophane ; il se trouve aussi dans la *République* de Platon, à l'endroit où il est question de l'anneau de Gygès.

2° Σφραγὶς (Ion., Σφρηγὶς). Ce mot, qui s'applique en général à toute espèce de sceaux, désigne en particulier les anneaux dont on se servait comme cachets. Il a cette signification dans les Septante, à l'endroit où il est question des lettres qu'écrivit Jézabel, au nom d'Achab, pour faire périr Naboth : Καὶ ἐσφραγίσατο τῇ σφραγίδι αὐτοῦ : « Et elle les scella de l'anneau du roi (2). » Il l'a également dans le passage où Hérodote fait l'énumération des objets qui formaient le costume des Babyloniens : Σφρηγίδα δ' ἕκαστος ἔχει καὶ σκῆπτρον χειροποίητον : « Chacun d'eux porte au doigt un anneau à cacheter, et à la main un sceptre fort riche (3). » Appien donne le nom de Σφραγὶς aux anneaux d'or que portaient au doigt les tribuns militaires (4).

3° Σύμβολον. Planche, dans son Dictionnaire, donne σύμβολον comme désignant certains anneaux. Nous ne connaissons aucun auteur qui en ait fait usage en ce sens. Il faut pourtant, d'après ce que nous dirons tout à l'heure au mot

(1) *Esther*, ch. III, v. 10.

(2) III[e] livre des *Rois*, ch. XXI, v. 8.

(3) Hérodote, *Histoire*, livre I[er], § 195, p. 65 de l'édition de Didot. Paris, 1844.

(4) Appien, lib. VIII, *De rebus punicis*, cap. CIV, p. 146 de l'édition de Didot.

latin *Symbolum*, qu'il ait été assez fréquemment employé, et par là même que l'indication de Planche soit exacte.

4° *Annulus*. *Annulus*, qu'un certain nombre d'auteurs écrivent *anulus*, est le nom latin sous lequel on a le plus souvent désigné les bagues. C'est celui que nous ont offert la plupart des passages précédemment cités.

5° *Annellus, anellus*. Nous avons déjà trouvé *annellus* dans les vers où Horace trace le portrait de Priscus, homme inconstant et bizarre :

> Sæpe notatus
> Cum tribus annellis, modo læva Priscus inani
> Vixit inæqualis, clavum ut mutaret in horas (1).

Certaines éditions de Cicéron écrivent aussi *annellus* à l'endroit où Pomponius rappelle que plusieurs disciples d'Épicure avaient la figure de ce philosophe non-seulement sur leurs tableaux, mais encore sur leurs vases et sur leurs anneaux : *Cujus imaginem non modo in tabulis, sed etiam in poculis et in annellis habent* (2). — Le même mot se lit dans un passage de *Lucrèce*, où il est question d'anneaux de fer ou d'acier placés les uns à la suite des autres sous une pierre d'aimant, et s'attachant ensemble de manière à former une sorte de chaîne par l'effet de la seule force magnétique :

> Hunc homines lapidem mirantur ; quippe catenam
> Sæpe ex annellis reddit pendentibus ex se (3).

(1) Horace, satire 7 du livre II, v. 8, p. 17 du tome Ier des Œuvres complètes, édition de Panckoucke.

(2) Cicér., *De finibus bonorum et malorum*, lib. V, cap. I, p. 374 du tome XXIII des Œuvres complètes, édition de Leclerc.

(3) Lucrèce, *De rerum natura*, lib. VI, v. 911, p. 256 du tome II de l'édition de Lemaire. Paris, 1838.

Dans Plaute, *Epidique* adresse à *Thelestis* ces paroles :

> Non meministi me auream ad te adferre natali die
> Lunulam, atque anellum aureolum in digitum ?

« Tu ne te souviens pas que je t'apportai, pour l'anniversaire de ta naissance, un croissant d'or avec un petit anneau d'or pour mettre à ton doigt (1) ? »

6° *Ansula*. Le mot *ansula*, désignant dans la Bible des cordons, des liens, des courroies (2), a été employé par plusieurs auteurs avec la signification de bague. Saint Augustin, dans son *Traité de la Doctrine chrétienne*, signale une pratique superstitieuse qui était observée de son temps et qui consistait à porter au doigt, pour obtenir des effets merveilleux, des anneaux faits avec des os d'autruche ; il appelle ces anneaux *ansulæ* (3). — Les *Actes* des saintes Perpétue et Félicité, publiés dans le recueil de Dom Ruinart, désignent sous le même nom la bague que Saturus, au moment de son martyre, prit au doigt du soldat Pudens et qu'il lui remit ensuite comme un précieux souvenir de sa foi et de son courage, après l'avoir trempée dans son sang (4).

(1) Théâtre de Plaute, *Epidique*, acte V, scène 1re, v. 614, p. 256 du tome IV, édition de Panckoucke.

(2) *Exode*, ch. XXVI, v. 4, 5, 10.

(3) Quæ mitiore nomine physica vocant, ut quasi non superstitione implicare, sed natura prodesse videantur. Sicut sunt inaures in summo aurium singularum aut de struthionum ossibus ansulæ in digitis. (August., *De Doctrina christiana*, lib. II, cap. XX, p. 50 du tome III des Œuvres complètes de ce Père, édition de M. Migne. Paris, 1842.

(4) Tunc Pudenti militi : Vale, inquit (Saturus), et memor esto fidei meæ, et hæc te non conturbent, sed confirment. Simulque ansulam de digito ejus petiit et vulneri suo mersam reddidit ei, hæreditatem pignoris relinquens illi et memoriam sanguinis. (Ruinart, *Acta sanctorum Martyrum sincera et selecta*, in-4°, p. 96. Paris, 1689.)

7° *Condulus* et *Condulium.* En grec, κόνδυλος signifie articulation, phalange. Peut-être s'en est-on servi aussi dans cette langue pour nommer les bagues qui se portent aux phalanges des doigts. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Latins les ont quelquefois désignées par les mots *condulus* et *condulium,* qui ne sont que la reproduction de celui-là. En effet, dans l'ouvrage de Sextus Pompeius Festus, qui a pour titre *De verborum significatione,* on lit : *Condulus annulus ; condulium similiter annuli genus* (1).

8° *Condalium.* Substituant un *a* au premier *u* de *condulium,* on en a fait *condalium.* Scaliger, dans sa note sur le passage de Festus que nous venons de citer, rappelle que Plaute ayant traduit une comédie de Ménandre qui avait pour titre Δακτύλιος, lui donna celui de *Condalium* (2). Dans une de ses propres pièces : « L'Homme aux trois deniers, » *Trinumus,* Plaute se sert de cette expression avec la même signification. Au vers 6ᵉ de la 3ᵉ scène de l'acte IV, *Stasime,* esclave de la maison de *Charmide,* s'adresse à lui-même ces paroles :

> Ecce hominem te, Stasime, nihili ? Satin' in thermopolio
> Condalium es oblitus, postquam thermopotasti gutturem ?
> Recipe te et recurre petere, re recenti.

« Cours sans t'arrêter, imbécile de Stasime ; ne voilà-t-il pas que tu as oublié ton anneau dans le cabaret où tu as

(1) Auctores latinæ linguæ in unum redacti corpus cum notis Gothefredi, 1585, p. 271.

(2) M. Verrii Flacci quæ exstant et Sexti Pompeii Festi, *De verborum significatione,* lib. XX, cum castigationibus Jos. Scaligeri recognitis et auctis. (P. XLVIII des Notes de Scaliger.)

humecté de vin chaud ton gosier. Retourne, cours le réclamer pendant qu'il est temps (1). »

Quelques vers plus bas, pensant aux fripons avec lesquels il a bu, il se dit :

> Inter eosne homines condalium te redipisci postulas,
> Quorum unus subripuerit currenti cursori solum ?

« Tu t'imagines retirer d'eux ton anneau, lorsque l'un d'entre eux pourrait voler les souliers d'un coureur pendant la course. »

9° *Ungulus* et *Ungulum*. On lit dans Pline : *Miror Tarquinii statuam sine annulo esse; quanquam et de nomine ipso ambigi video. Græci a digitis appellavere; apud nos prisci ungulum vocabant.* « On doit donc s'étonner de voir la statue de Tarquin sans bague. Du reste, on varie sur le nom même de cet ornement. En grec, on le tire du mot doigt ; en vieux latin, il se nomme ongle (2). » — Festus dit aussi que, dans la langue des Osques, *ungulum* signifie anneau : *Oscorum lingua significat annulum*, et il cite plusieurs auteurs qui l'ont employé (3). Il paraît, d'après ces auteurs, qu'on lui donnait ordinairement une terminaison masculine, *ungulus*. Festus cependant le met au neutre, *ungulum* (4). Saint Isidore de Séville nous assure, dans le

(1) Théâtre de Plaute, *Trinumus*, acte IV, scène III, v. 1069, t. IX, p. 152, de l'édition de Panckoucke.

(2) Id., *Ibid.*, v. 178.

(3) Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, chap. IV, t. XIX, p. 8, de l'édition de Panckoucke.

(4) Sextus Pompeius Festus, *De verborum significatione*, verbo UNGULUM ; inter *auctores latinæ linguæ in unum redactos corpus* a Gothefredo, 1585.

livre des *Étymologies,* que ce nom ne s'appliquait qu'aux anneaux ornés de pierres. La raison qui les faisait désigner ainsi, suivant lui, est que la pierre des bagues est enchâssée dans le métal comme l'ongle dans la chair des doigts : *Ungulus est gemmatus, quia sicut ungula carni ita gemma annuli auro accingitur* (1).

10° *Symbolum.* Pline, dans le passage que nous venons de citer, nous apprend encore que les bagues ont été nommées *symbolum.* « En vieux latin, cet ornement s'appelait ongle ; depuis, la Grèce et Rome l'ont appelé *symbole : Prisci ungulum vocabant, postea et Græci et nostri symbolum* (2). Ce n'étaient pas seulement les anneaux portés comme *signe de puissance, d'autorité ou d'honneur*, qui étaient désignés de la sorte : le même mot paraît avoir été appliqué à tous ceux qui présentaient *la marque sigillaire* des personnes auxquelles ils appartenaient.

11° *Anneau, anniau.* Du mot latin *annulus*, les Français ont fait *anneau* et *anniau.* Ces mots sont employés l'un et l'autre dans les vieux auteurs, dans les anciens comptes, dans les anciens inventaires, pour désigner les bagues ; le second s'y trouve peut-être plus souvent encore que le premier. On lit dans *Li romans des sept sages,* écrit vers 1250 :

Deus aniaus ot en sa main destre
Et trois en ot en la senestre ;

dans les Comptes royaux de 1359 : *Pour ij anniaux d'or*,

(1) Isidore Hispal., *Etymol.*, lib. XIX, cap. XXXII, tome LXXXII du *Cours complet de Patrologie* de M. Migne, t. III et IV réunis des Œuvres complètes de l'auteur, col. 702.

(2) Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, chap. IV, t. XIX, p. 8, édition de Panckoucke.

achetez pour le roy, esquiex a deux pierres taillées ; dans des comptes du duc de Bourgogne, de 1399 : *A Jean Lessaieur, orfèvre, pour un anneau d'or esmaillé de lermes, auquel est escript une chançon* (1).

12° *Annel*, *anel.* Annel, correspondant au mot latin *annellus* et à l'italien *annello*, a été aussi très en usage dans le vieux langage français. Plusieurs anciens cérémoniaux, comme on l'a vu précédemment, s'en servent en indiquant les rites prescrits pour la célébration du mariage. Nous citerons, en outre, les exemples suivants :

Pour j anel et j fermail d'or — que la royne li donna quand il prist fame (Comptes royaux, de 1316).

Un annel où il y a une pierre dont Joseph espousa Nostre-Dame, si comme dist madame de Saint-Just qui donna le dit annel a Ms. (Inventaire du duc de Berry, de 1416.)

A Luc, orfèvre, — pour avoir fait et forgié un annel d'or esmaillé de W vers, garni d'un dyamant (Comptes des ducs de Bourgogne, de 1399, n° 5881) (2).

13° *Anelet.* Le diminutif *anelet* figure dans des Poésies de Marie de France, composées vers le milieu du XIII[e] siècle :

Et l'anelet mist en son dei
Ne li dis plus ne il a mei (3).

14° *Bague.* Ce nom, d'après Ménage, vient du mot latin

(1) M. de Laborde, *Notice sur les émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Louvre*, II[e] partie, *Glossaire*, p. 131, aux mots ANNEL et ANNEAU DE MARIAGE.

(2) Id., *Ibid.*

(3) Id., *Ibid.*, p. 130, au môt ANELET.

bacca, qui signifie une perle ronde. Du Cange le dérive de *baga*, qui, dans la basse-latinité, avait la signification de coffre, et duquel on a également formé le mot bagage. M. de Laborde paraît avoir adopté la même opinion (1). Papias, dans l'*Elementarium doctrinæ rudimentum*, le fait venir de *bauga* ou *bauca*, désignant certains bracelets que les hommes portaient autrefois. Ce serait aux Francs, aux Cimbres, aux Goths ou aux Saxons qu'il aurait été emprunté, si l'on en croit Icquez. Cet auteur fait remarquer que *boug* dans la langue des Francs, *baug* dans celle des Goths, *bagua* dans celle des Cimbres, *beag* et *beg* dans celle des Saxons, signifient bijou, bracelet, pierrerie. Il ajoute que *bugan* veut dire fléchir, courber, et que ce verbe saxon est la racine des autres mots qui viennent d'être indiqués.

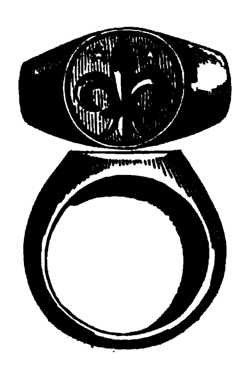
Quoi qu'il en soit, on donnait autrefois aux mots *baghe* et *bague* une acception assez étendue. Ils s'appliquaient à toute sorte de bijoux et d'objets précieux, quelquefois même à tout ce qui comprend l'avoir mobilier, à cette partie de la fortune qu'au moyen-âge on tenait toujours en état d'être promptement emportée. Le verbe débaguer, à cette époque, avait la signification qu'a maintenant le verbe dévaliser, comme on le voit dans ce passage d'une Histoire de Charles VII, écrite en 1463 : « La reyne d'Angleterre fut en adventure de perdre sa vie et son fils en une forest du pays, où ils furent pris et débaguez de brigands (2). » Depuis deux cents ans, le mot bague n'est plus pris que pour les anneaux de la main. Quand, au XV[e] siècle, il commença à avoir cette acception particulière, on ajouta : « aux doigts », « à porter aux doigts », pour empêcher de confondre les bagues proprement dites avec d'autres bi-

(1) M. de Laborde, *Notice sur les émaux du Louvre*, 2[e] partie, p. 154, au mot BAGHE.

(2) Id., *Ibid.*, II[e] partie, *Glossaire*, p. 154, au mot BAGHE.

joux. Ainsi, dans *Jean, le maire des Belges*, il est dit : « Tant de bullettes pendantes à chaînes d'or, tant de carquans, tant d'affiquetz, tant de brasseletz, tant de bagues aux doigts que c'est une chose infinie. » L'Inventaire de Gabrielle d'Estrées, de 1599, porte encore ces indications : « Bagues à mettre aux doigts, — autres bagues de plusieurs façons (1). »

(1) M. de Laborde, *Notice sur les émaux du Louvre*, au mot BAGUE et au mot BRACELET.



CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France, XXXIe session, à Troyes. — La XXXIe session du Congrès scientifique de France s'est tenue à Troyes (Aube), du 1er au 10 août ; elle peut être regardée comme une des meilleures, non-seulement à cause du grand nombre de bonnes communications qui ont été faites dans les diverses sections ; mais encore par l'excellente direction donnée par les bureaux de ces sections.

On a dit, il y a longtemps, que du chef dépend le succès. Or, le secrétaire-général, qui est toujours le véritable chef d'un Congrès, était un homme de mérite, véritable organisateur, M. Gayot, membre de l'Institut des provinces, ancien constituant, qui a tenu la plume avec un rare talent, il y a quelques années, au Congrès de l'Institut des provinces, à Paris, rue Bonaparte, 44. Le Secrétaire-général du Congrès a été secondé par tous les secrétaires des sections. Le bureau général se composait de M. *Baruffy*, de Turin, président ; de MM. *Challe*, d'Auxerre ; l'abbé *Le Petit*, *Taillandier*, membres de l'Institut des provinces, et de M. *de La Peyrouse*, président de la Société de l'Aube, auxquels on a adjoint, comme présidents d'honneur : M. *Salles*, préfet ; Mg^r^ *Ravinet*, évêque de Troyes ; M. le Maire de Troyes et M. *de Caumont*, directeur de l'Institut des provinces.

Les membres de la Société française dont les noms suivent ont été appelés à faire partie des bureaux des sections :

MM. *Cotteau*, d'Auxerre (1re section) ; le comte *d'Estaintot*, de Rouen ; l'abbé *Decorde*, de Bures (2e section) ; *Roux*, de Marseille ; *Ancelon*, de Dieuze (3e section) ; *Tailliar*, de Douai ; l'abbé *Coffinet*, de Troyes ; l'abbé *Tridon*, id. ; *de Smyttère*, d'Auxerre (4e section) ; *Camusat de Vaugourdon*, de Troyes ; *Pernot de Vassy* (5e section).

Le nombre des membres inscrits s'est élevé à 500.

Les séances générales ont été très-suivies : la belle salle de l'Hôtel-de-Ville était toujours pleine et les dames s'y trouvaient en grand nombre.

L'ouverture du Congrès a été imposante.

A 9 heures 1/2, deux cents membres du Congrès, ayant en tête M. Gayot, secrétaire-général, M. le préfet, M. le maire et M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, ont quitté l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à la cathédrale. Le doyen du Chapitre, entouré de quatre chanoines, attendait le Congrès à la porte et a adressé aux membres quelques paroles bien senties, auxquelles M. de Caumont a répondu au nom de ses confrères. Toutes les cloches sonnaient à grande volée. La cathédrale était pleine : les plus riches toilettes donnaient à l'assistance un éclat inaccoutumé.

Le Congrès a été introduit dans le chœur aux sons d'un orgue magnifique qui a appartenu à l'abbaye de saint Bernard (Clairvaux.)

Mg[r] l'évêque a célébré la messe. Des chœurs admirablement dirigés ont exécuté divers morceaux.

M. l'abbé Duquesnay, curé de Paris, est monté en chaire, et, prenant pour texte ces paroles de Bacon : *Un peu de science éloigne de la religion, beaucoup de science y ramène*, il a fait un magnifique discours qui aurait souvent provoqué les applaudissements du Congrès, si la sainteté du lieu l'avait permis. Mais nous sommes heureux d'apprendre que, sur les instances de M. de Caumont, l'orateur a bien voulu promettre d'écrire ce beau discours, afin qu'il puisse être imprimé dans les *Actes* du Congrès.

Monseigneur a terminé la messe, et à peine avait-il prononcé les paroles sacramentelles et donné la bénédiction, que la grande toile qui depuis vingt-deux ans séparait le chœur de la nef, par suite des réparations considérables qu'on a faites dans le chœur, est tombée : et ce beau chœur restauré, avec ses brillants vitraux peints, a paru dans tout son lustre aux yeux des fidèles qui remplissaient la vaste basilique. Ce changement à vue a été du plus bel effet.

Monseigneur alors est allé au-devant des membres du Congrès, les invitant à visiter les restaurations, et M. l'abbé Tridon, de l'Institut des provinces, a indiqué les dates des diverses parties de l'édifice.

Monseigneur a conduit ensuite le Congrès à l'exposition des châsses, émaux, ornements, qu'il a organisée au palais épiscopal. M. l'abbé Coffinet a fait la démonstration de toutes les raretés et chef -d'œuvre d'art réunis dans cette galerie.

Il ne nous appartient pas de faire connaître les discussions élevées dans le sein de la 4e section ; toutes les questions inscrites au programme ont été traitées ; quelques communications en dehors du programme ont été entendues. Ainsi M. R. Bordeaux, dans une revue des plus intéressantes, a indiqué les principales observations qu'il a faites à Troyes, au sujet des constructions en bois, dont il a fait, selon son expression très-juste, l'*anatomie comparée* en indiquant ce qui les distingue des constructions de même nature qui existent à Rouen, à Lisieux et dans d'autres villes. Un grand nombre d'observations *ecclésiologiques*, faites à Troyes par notre confrère, et qui n'avaient pas encore préoccupé les archéologues, ont paru intéresser particulièrement l'Assemblée.

Une de ces observations est relative aux anneaux des portes de l'église St-Urbain, au centre de la ville ; M. Bordeaux a cru y reconnaître des anneaux qui assuraient le droit d'asile ou l'impunité aux condamnés, qui pouvaient s'échapper et parvenir à les saisir avec la main. Personne ne savait si le privilége du droit d'asile avait été concédé par le pape Urbain IV à l'église qu'il avait fondée à Troyes, sur l'emplacement de la maison de son père, qui était cordonnier. Mais, le lendemain, l'idée de M. Bordeaux paraissait probable ; car on se rappelait que l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains avait vu avec déplaisir fonder une église près de son abbaye et sur un terrain qui en dépendait.

La tradition rapporte même qu'elle ne se contenta pas de faire des remontrances au légat du pape quand il posa la première pierre de l'église, mais qu'elle lui appliqua deux soufflets.

L'abbesse exerçait la haute-justice, et les instruments destinés aux corrections étaient sur une place voisine : il se peut donc que, pour prendre sa revanche des mauvais procédés de l'abbesse envers son légat, le pape Urbain IV ait accordé le droit d'asile à son église, et favorisé de cette manière l'absolution des prévenus de la justice de l'abbesse. D'autres suppositions très-probables viennent à l'appui des idées de M. R. Bordeaux. Des recherches approfondies seront faites, sur ce sujet, par M. l'abbé Coffinet.

Dans la séance tenue le 4 août par la Société française d'archéologie, M. Demarsy remplissait les fonctions de secrétaire : M. l'abbé Tridon présidait. D'intéressants mémoires ont été entendus; une allocation a été faite pour contribuer à l'érection d'un monument sur l'emplacement de la bataille de Cassel (Nord).

Le Congrès s'est transporté le 8 août à Nogent-sur-Seine, et de là dans un canton où existent encore une dixaine de dolmens. M. Gréau a fait un rapport intéressant sur le résultat de cette course.

Dans la séance du 9, qui a été remarquable, M. Gayot a présenté un tableau rapide et très-bien fait des travaux du Congrès. M. de Caumont, au nom de l'Institut des provinces, a annoncé que la ville de *Rouen* avait été choisie pour siége de la session de 1865. Enfin, M. le président Baruffy a prononcé un discours de clôture, dont la péroraison a produit le plus grand effet sur l'Assemblée. L. P.

Expositions de Troyes. — Mgr Ravinet avait bien voulu adresser une circulaire pour engager MM. les curés de son diocèse à faire parvenir à l'évêché ce qu'ils possèdent de curieux dans le mobilier portatif de leurs églises, pour que ces objets fussent exposés dans la salle du Synode. Cette exposition attirait, à juste titre, l'attention des archéologues; elle était riche et disposée avec goût.

D'autre part, une grande exposition artistique renfermant des tableaux anciens, des meubles, des faïences et des objets

d'antiquité, occupait la belle salle de la Bibliothèque, longue de 150 pieds et une autre salle de 100 pieds.

M. Gréau avait apporté là sa riche collection de bronzes, de meubles, d'antiquités, de médailles. Le catalogue des deux expositions a été publié et forme un volume in-12.

Le catalogue des musées de Troyes a été publié avant l'ouverture du Congrès ; il est fait avec talent par MM. Coffinet, Gréau, Ray, et c'est une œuvre remarquable. Quand le Congrès n'aurait fait que déterminer la publication de cet important catalogue, que le Congrès archéologique demandait il y a dix ans déjà, il eût rendu au pays un vrai service. D. C.

Congrès provincial de l'Association normande à Falaise.— Les quatre jours passés à Falaise par l'Association normande, du 14 au 17 août 1864, ont offert une suite de fêtes extrêmement brillantes, et le dimanche 17 juillet, 25,000 personnes du dehors étaient venues s'ajouter à la population normale de la ville, qui est d'environ 10,000 habitants.

Les rues étaient, comme à Bernay l'année précédente, tapissées de verdure : M. Le Guay, maire de Falaise, avait voulu que ces fêtes fussent plus brillantes que toutes celles qui avaient précédé, et il a complètement réussi. Les séances de l'Association, présidées successivement par M. Le Guay, M. le duc Pasquier d'Audiffret et M. Mabire, maire de Neufchâtel, ont été intéressantes et bien remplies. Des excursions ont eu lieu à la Brèche-au-Diable et à Versainville, comme l'avait prévu le programme, et une visite a été faite à Mme la baronne de La Fresnaye, qui a bien voulu faire les honneurs du château de La Fresnaye et des magnifiques collections zoologiques qu'avait formées le baron F. de La Fresnaye. Le concours de bestiaux a été un des plus beaux des dernières années : 150 bêtes à cornes, presque toutes remarquables, y ont concouru. Le Congrès s'est terminé par un banquet splendide, dans les bâtiments du Collége, et par une illumination qui ne le cédait pas aux illuminations de Paris. Il est vrai que la centralisation n'a rien oublié ; car, en fait d'exploitation, elle exploite jusqu'aux

lampions ! Tous les appareils employés à Falaise étaient venus de Paris !!!

Deux expositions avaient été organisées et attiraient, à juste titre, l'attention : la première, l'exposition artistique, à l'Hôtel-de-Ville ; la deuxième, l'exposition industrielle, dans les bâtiments de la Salle d'asile. La première avait été organisée par une Commission dont faisaient partie MM. de Brébisson, de Clock et Choisy ; la seconde avait été formée par les soins de la Chambre de commerce ; elles resteront ouvertes l'une et l'autre au moins pendant un mois. Il y avait aussi une belle exposition d'horticulture. La Société française d'archéologie s'est réunie une fois sous la présidence de M. de Glanville ; M. Charles Vasseur remplissait les fonctions de secrétaire.

C'est à Coutances (Manche) que se réunira l'Association normande en juillet 1865. M. du Poërier de Portbail espère, d'ici à cette époque, propager dans l'arrondissement de Coutances l'enseignement primaire agricole qui, grâce à son impulsion et à ses efforts, a été organisé dans les arrondissements de Cherbourg et de Valognes. D. C.

Institut des provinces de France. — L'Institut des provinces de France a tenu, le 5 août, à l'Hôtel-de-Ville de Troyes, une séance générale administrative, dans laquelle il a procédé à l'élection de plusieurs membres nouveaux, sur les travaux desquels des rapports ont pu être présentés. L'élection de plusieurs autres candidats a été remise au 30 novembre, les rapports qui les concernent n'ayant pu être terminés.

Dans la même séance, l'Institut des provinces a décidé que la XXXII[e] session du Congrès scientifique de France se tiendra à Rouen en 1865. M. de Caumont a été chargé d'organiser les bureaux avant le 30 novembre.

Quelques jours après, le Bureau de l'Institut des provinces se constituait en chambre des comptes à l'effet de voter des remerciments à M. Ch. Des Moulins, de Bordeaux, secrétaire-général de la XXIX[e] session du Congrès scientifique de France : ce savant dévoué a voulu que tous les mémoires importants

présentés au Congrès de Bordeaux fussent publiés, et il a généreusement suppléé à l'insuffisance des recettes. En effet, cinq magnifiques volumes ont été le résultat de la XXIXe session; mais notre savant et généreux confrère, sous-directeur de l'Institut des provinces, cet homme *qui n'a pas son pareil en France* en fait de dévouement et de désintéressement, a contribué pour 2,500 fr. aux dépenses du Congrès. Voici l'état qui le prouve :

« Le Conseil municipal a voté, en deux fois, et *payé directement à l'imprimeur*	9,000 fr.
« Les souscriptions ont fourni.	6,120
« Le reliquat a été donné par M. Des Moulins. .	2,500
« Ainsi, les 3,391 pages des cinq volumes et toutes les dépenses accessoires du Congrès ont coûté. . .	17,620 fr.

L'Institut des provinces tiendra le 30 novembre, à une heure, à Paris, rue Bonaparte, 44, sa session semestrielle. De nombreuses communications sont annoncées.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — Ont été nommés membres de la Société française d'archéologie :

MM. Ch. DE VOGELSANG, ancien président de l'Association lilloise, à Lille (Nord), rue de la Barre, 50;
Frédéric D'ARRAS, ancien notaire, à Dunkerque;
L'abbé CORTYL, de l'Académie royale de Belgique, curé de Wylder, près Dunkerque.

Bonnes nouvelles archéologiques. — Le Gouvernement vient d'accorder 10,000 francs à la ville de Reims pour qu'une toiture soit établie au-dessus de l'arc-de-triomphe gallo-romain, et empêcher ainsi les eaux pluviales de traverser les voûtes; les terres seront nivelées alentour et les eaux pluviales écartées. On se rappelle que la Société française d'archéologie, réunie à Reims il y a quelques années, avait émis à l'unanimité le vœu qui va être exaucé. M. Duquenelle, membre de la Société, en a poursuivi l'exécution avec un courage et un dévouement dont on doit lui savoir gré.

Il est arrêté aussi qu'un musée d'antiquités sera formé dans les annexes de l'Hôtel-de-Ville actuel, qui vont être construites ; en attendant, tous les objets d'antiquité vont être réunis et classés dans un local provisoire, mis par l'Administration municipale à la disposition de la Commission chargée de ce classement.

Enfin, dans l'escalier de la partie nouvelle de l'Hôtel-de-Ville, on doit placer, comme tenture décorative des murs, la belle mosaïque trouvée sur la promenade, et dont nous avons entretenu les lecteurs du *Bulletin monumental*. C'est une excellente idée qui donnera un grand intérêt à cet escalier, en même temps qu'elle assurera à jamais la conservation de cette belle mosaïque. DE CAUMONT.

PUBLICATIONS. — *Dictionnaire des communes de la France*, par Adolphe JOUANNE, avec la collaboration d'une Société d'archivistes, de géographes et de savants (1). — Voilà un ouvrage qui effraie quand on réfléchit à l'immense quantité de documents qu'il a fallu réunir, et au courage de l'auteur ; mais on connaît M. Adolphe Jouanne par ses précédents travaux : on sait avec quelle énergie il entreprend les ouvrages les plus longs et les plus difficiles, et l'on comprend que ce qu'un autre homme n'aurait pu entreprendre, M. Jouanne l'ait terminé en quelques années à la satisfaction de tous. En effet, ses publications sont telles qu'on est toujours forcé de rendre hommage à l'exactitude et aux consciencieuses recherches de l'auteur.

L'article spécial consacré à chaque commune contient : la division administrative, la population d'après le recensement de 1861, la situation géographique, l'altitude, la distance des chefs-lieux de canton, d'arrondissement et de département, les bureaux de poste, les stations et les correspondances des chemins de fer, le bureau de télégraphie électrique, la cure ou succursale, l'indication de tous les établissements d'utilité publique ou de

(1) 2,400 pages, 4,800 colonnes, 360,000 lignes, 14 millions de lettres, 1 million de renseignements.

bienfaisance, tous les renseignements administratifs, judiciaires, ecclésiastiques, militaires, maritimes, le commerce, l'industrie, l'agriculture, les richesses minérales, la nature du terrain, enfin les curiosités naturelles ou *archéologiques*, les collections d'objets d'art ou de sciences.

Chaque département, chaque cours d'eau, chaque montagne a aussi un article particulier, dont les développements sont proportionnnés à son importance relative.

Comme on le voit, le *Dictionnaire des communes de la France* est un catalogue aussi complet et aussi exact que possible de la France actuelle, aux points de vue géographique, géologique, hydrographique, administratif, statistique, industriel, commercial, agricole, artistique, monumental, archéologique, etc.

Il offre un résumé fidèle de tous les ouvrages publiés durant ces vingt dernières années sur les 89 départements français, mais il contient en outre un très-grand nombre de documents inédits.

Nous ne craignons pas de l'affirmer : le *Dictionnaire des communes*, dont nous annonçons la mise en vente, est l'ouvrage de ce genre le plus exact et le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour sur la France ; c'est le *vade-mecum* indispensable de tous les gens d'affaires ou d'étude, de tous les fonctionnaires, de tous les géographes, de tous les archéologues.

Dans ce dictionnaire nouveau, qui renferme 2,400 pages et 4,800 colonnes, nous avons à peine remarqué quelques erreurs légères et bien pardonnables dans un travail aussi étendu. Ainsi, à Castillon, canton de Balleroy (Calvados), on a appliqué ce qui se rapporte à Castillon-en-Auge, canton de Mézidon, et réciproquement. Ce sont là de bien petits défauts qui, avec quelques autres du même genre que nous pourrions indiquer encore, disparaîtront dans la seconde édition. D. C.

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. Mouquet, receveur des finances à Dieppe.*—La Société française d'archéologie a perdu, dans la personne de M. Mouquet, un de ses plus anciens membres, et l'Association normande un de ses inspecteurs. M. Mouquet, neveu de

M. Estancelin, archéologue distingué, avait été sous-préfet de Dieppe de 1830 à 1845 ; alors il devint receveur des finances dans la même ville. Quand l'Association normande tint à Dieppe, en 1839, son Congrès provincial, M. Mouquet, alors sous-préfet, seconda avec un grand empressement la Compagnie, et l'on vit deux hommes qui l'un et l'autre sont devenus ministres prendre une grande part aux discussions dirigées par MM. de Caumont, Girardin et Mouquet; ces deux hommes étaient M. Roulland et M. de Chasseloup-Laubat.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis 25 ans, M. Mouquet avait été un des inspecteurs les plus dévoués de l'Association normande et un des lecteurs les plus constants des publications archéologiques, notamment de celles de la Société française d'archéologie. M. Mouquet était officier de la Légion-d'Honneur.

De Caumont.

Mort de M. Billon, de Lisieux, de l'Institut des provinces. — Il y a déjà trois mois que nous avons perdu notre excellent confrère et collaborateur, M. le docteur Billon, de Lisieux. Depuis son voyage à Rome, d'où il était revenu très-fatigué, M. Billon a vu ses forces décliner de jour en jour. Il s'est éteint après avoir dicté ses dernières volontés à ses amis, entouré des soins d'une épouse dévouée. M. Billon, dont on connaît plusieurs mémoires insérés au *Bulletin monumental* et qui avait tant fait pour la conservation de nos monuments normands, avais mis la dernière main à son travail sur *l'Épigraphie campanaire*, publié en abrégé dans le *Bulletin monumental*. Ses amis désolés se sont rendus en grand nombre à Lisieux le jour de ses obsèques. M. de Caumont a prononcé un discours sur sa tombe, au nom de la Société française d'archéologie et de l'Institut des provinces. B.

Mort de M. de L'Écluse. — M. de L'Écluse, un des rédacteurs du *Journal des Débats*, et qui avait rendu des services incontestables à l'art et à l'archéologie, est mort à Paris dans un âge avancé. M. de L'Écluse était venu plusieurs fois visiter les monuments de la Basse-Normandie. D. C.

ESQUISSES

DES

MONUMENTS ROMAINS DE FRÉJUS,

Par M. Victor PETIT,

Membre de la Société française d'archéologie.

DEUXIÈME PROMENADE.

LES MURAILLES ET LES PORTES ROMAINES.

Avant de commencer notre deuxième promenade, nous donnons le texte de l'abbé Girardin.

CHAPITRE IV.

DE L'ENCEINTE ET DES MURS DE FRÉJUS.

« Notre ancienne ville avait plus de cinq mille pas de circonférence. J'ai fait le circuit de ses murs, qui s'étendaient, comme on le voit encore, depuis les anciens magasins du Port jusqu'à la Porte-Romaine; de la Porte-Romaine jusqu'à la Plate-Forme, et de là jusqu'à l'amphithéâtre; de l'amphithéâtre jusqu'au Pati; du Pati jusqu'à la porte de la Pâticière; de cette porte jusqu'à la butte de Saint-Antoine, et de cette butte enfin tout alentour du Port jusqu'à ses magasins.

« Ses murs étaient bâtis de quartiers de pierre de tout qualibre, à chaux et à sable ; on n'y épargnait pas le mortier ; on l'y jettait en abondance, et ce mortier est aujourd'hui aussi dur que la pierre même ; de sorte qu'il est très-mal aisé de détruire ces anciennes mazures. Le dehors de ces murs était paré de petites pierres taillées, ayant environ un pan de largeur, et demi-pan de hauteur, à peu près. Elles étaient rangées d'une manière qui fait plaisir à voir. Ces murs étaient fort élevez et fort épais partout, pour résister aux béliers et aux machines de guerre de ce tems-là : il en paraît des restes en une infinité d'endroits, et il y en a qui se sont conservez presque entiers jusqu'à nos jours.

« Ils étaient gardez par plusieurs tours. On en voit deux sur les bords de la Vigne du Chapitre, vers le nord. L'une avait plus de cinquante pans d'hauteur, et environ trente-deux pans de circonférence ; l'autre avait les mêmes dimensions à peu près ; mais elle est fort ruinée dans le haut. Les eaux de l'aqueduc passaient par le milieu de ces deux tours ; on en voit encore le canal, renfermé dans leur diamètre. La moitié de ces tours, qui tournent au midi, a été ruinée par les barbares, jusqu'au rès de terre.

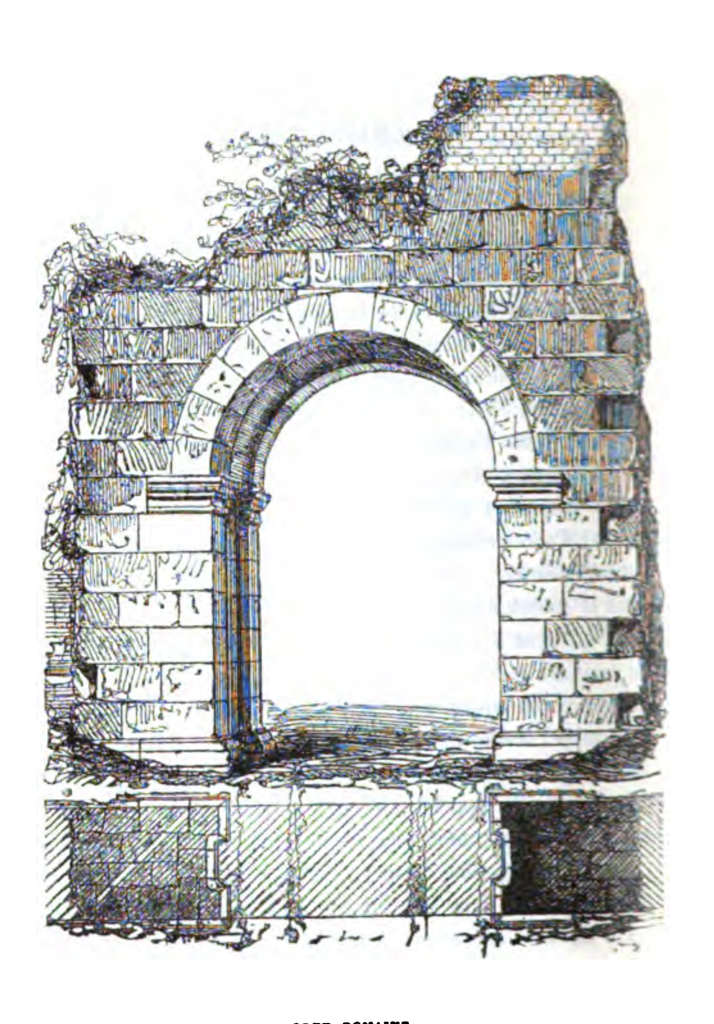
« On en trouve deux autres au côté méridional de la butte de St-Antoine ; j'en ai mesuré la grandeur interne. Elles ont vingt et cinq pas de circonférence ; je n'ai pu juger de la hauteur qu'elles avaient, parce qu'elles sont fort délabrées ; il y en a encore une à l'orient de la ville, attenant à la Bastide du sieur Aimar, et une autre plus considérable auprès de la Porte-Romaine. J'ai vu les vestiges de quelques autres, que je ne m'amuserai pas à décrire ; mais je ne dois pas en oublier trois qui sont au bord du clos des Révérends Pères Cordeliers, le long du grand chemin : elles ont vingt-quatre pas de tour chacune en dehors. Toutes ces tours étaient de la même fabrique que les murs, et seraient encore en assez bon état, si

les Vendales et les Gots, ennemis jurez du nom romain, n'avaient pris plaisir de les ruiner.

CHAPITRE V.

DES PORTES DE FRÉJUS.

« Je commence par la description de la porte qui ouvrait, pour ainsi dire, l'entrée des Gaules à ceux qui venaient d'Italie. Jules César la fit bâtir pendant la conquête des Gaules, pour donner d'abord une grande idée d'une ville qu'il avait honorée de son nom, et de cette immense province, dont il était gouverneur. Nous l'appelons la Porte-Romaine. Elle est bâtie de grosses pierres de taille, et consistait en deux arcs, distans d'une canne et demie l'un de l'autre ; l'entre-deux était voûté : l'arc oriental et la voûte sont tombez ; l'arc occidental-oriental, l'arc du côté de la ville subsiste encore ; mais la pierre du milieu, qui en est comme la clef, est si usée et tient à si peu de chose, que plusieurs ont la faiblesse de craindre que cet arc ne leur tombe dessus dans le moment qu'ils passent au-dessous. Cette porte a, du rès de terre jusqu'à son cintre, trente-deux pans de hauteur, et vingt-trois de largeur. Il y avait au-dessus des pièces d'architecture, du goût de ce tems-là, qui servaient d'ornement ; et il reste encore beaucoup de maçonnerie sur le pilier méridional, qui soutenait cette porte superbe. Nous voions par là qu'elle était extrêmement élevée dans son tout. Je n'ai pas vu en France une porte de ville qui approche de la magnificence de celle-ci. Les voyageurs qui prennent la grande route de Provence en Italie sont obligez de passer par cette porte, aussi bien que ceux qui viennent d'Italie en France. Elle est à l'orient de la ville, à trois ou quatre cents pas de nos murs nouveaux,

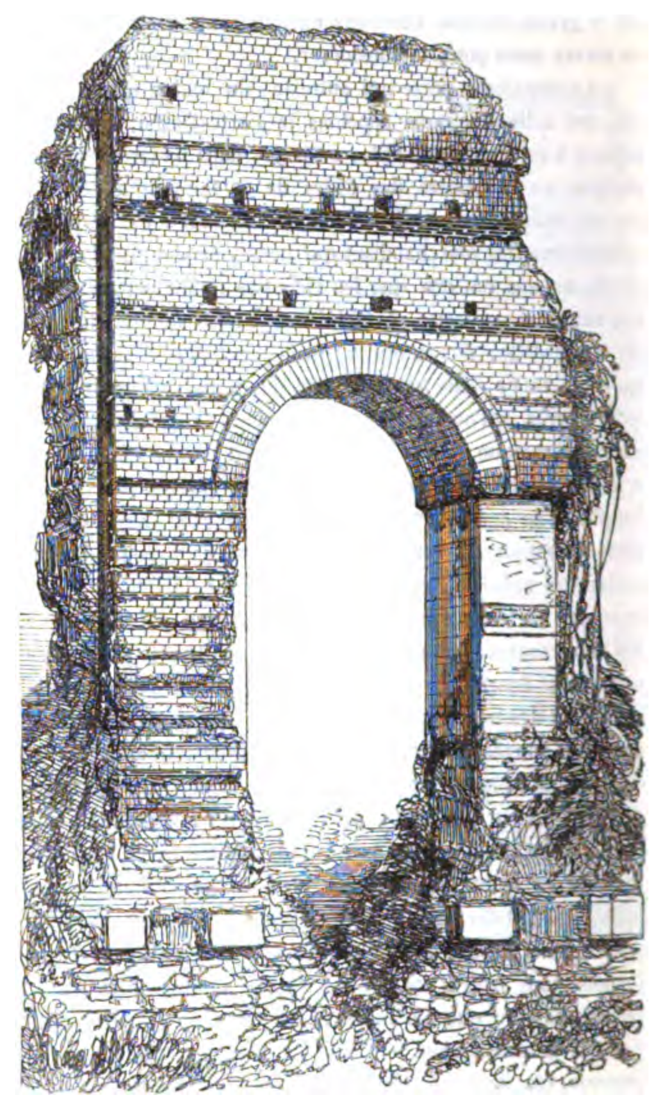


PORTE ROMAINE.

D'après un ancien dessin.

sur le grand chemin. Plusieurs curieux sont venus chez nous en divers tems pour la considérer.

« La deuxième porte qui subsiste, du moins quant à un arc, est celle que nous appelons la Porte-Dorée, qui est à présent à cent pas de la ville, au midi, dans un jardin qui appartient au monastère des Filles de St-Dominique. C'était par cet endroit qu'on allait de la ville au Port : c'était par là qu'entraient les marchandises qui nous venaient par la mer. Quelques-uns ont cru que les richesses qu'on amenait dans nos magasins par cette porte lui avaient fait donner le titre de Porte-d'Or, *Porta aurea;* mais il est plus vraisemblable qu'elle a eu ce riche nom, à cause des grands clous de fer à têtes dorées qu'on y avait placez dans la massonnerie, à distance presque égale, et que l'on voit encore aujourd'hui très-distinctement dans l'entre-deux des pierres qui parent les piliers de cette porte magnifique ; elle avait trente-quatre pans d'hauteur du rez de terre au plus haut point de son cintre qui subsiste, et seize pans et demi de largeur : elle consistait en trois arcs ; celui du milieu était plus large que les deux autres, qui sont aujourd'hui abattus. Il y a encore une masse énorme de maçonnerie qui s'élevait plus de deux cannes au-dessus des cintres, ornée, d'espace en espace, de certaines rangées de grosses briques qui servent d'ornement du côté de la ville. La foudre en abattit une partie du côté de l'est, il y a quelques années, et fit en ce moment ce que trente hommes n'auraient pas fait dans dix jours ; mais elle respecta le cintre qui a douze pans de profondeur, et les piliers qui ont dix pans de face. Il y a des difficultez sur cette porte, que je suis en état d'expliquer aux curieux, et que j'omets pour n'être pas si long. Ce bel édifice est bâti de la même manière que les murs et les tours de la ville, dont j'ai fait la description. On voit au bas, du côté du midi, presque rez de terre, de gros quartiers de pierre de taille

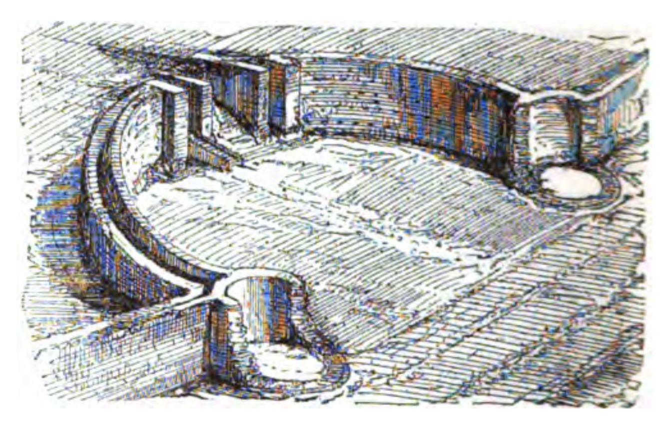


PORTE-DORÉE.

rangez avec art qui servaient également de soutien et d'embellissement à cette porte auguste. Elle était accompagnée de plusieurs bâtiments qui l'ornaient, de magasins et de maisons qui servaient de demeure aux officiers qui la gardaient. On en voit beaucoup de restes tout alentour. La troisième porte, qui est en assez bon état, est celle que nous appelons la Pâticière. Nos magistrats la firent murer, il y a plusieurs années. Le cintre est tout entier, mais bas, et sa largeur n'est pas grande. Deux tourelles en gardent l'avenue; elles sont postées aux deux cornes d'une demi-lune, dans la concavité de laquelle est placée cette porte. La demi-lune a trente-six pas de circuit en dedans.

« Mais la quatrième porte qui me reste à décrire est tout-à-fait remarquable et d'une fabrique particulière. Elle est comme dérobée aux yeux des cytoiens, parce qu'elle est enfermée dans le jardin potager des Pères Cordeliers, qu'ils ont fait clore de murs qui règnent le long du grand chemin. C'était par cette porte que ceux qui venaient des Gaules entraient dans notre ville. Ils trouvaient d'abord une grande demi-lune de quatre-vingt-dix pas de circuit interne, dont les murs, quoique bâtis depuis dix-huit siècles, sont encore entiers et fort élevez. On apercevait, au fond de cette demi-lune, deux portes semblables dans leurs dimensions, éloignées de douze pas l'une de l'autre. Elles avaient plus d'une canne de largeur chacune. Les avenues de ces deux portes étaient gardées par deux grandes tours, de vingt-quatre pas de circonférence, postées aux deux cornes de cette vaste demi-lune. Il y a dans le bas de ces deux portes de gros quartiers de pierre de taille, comme dans le bas de la Porte-Dorée, et tout cela faisait un bel aspect. Je ne doute pas qu'elles ne fussent gardées par les soldats, aussi bien que la Porte-Romaine et les autres de la ville. Je n'ai pu découvrir s'il y en avait quelqu'une au Septentrion, en faveur de ceux qui

venaient des montagnes à Fréjus, parce que tout ce côté de l'ancienne ville est presque tout ruiné. »



PORTE DES GAULES (1)

Vue à vol d'oiseau.

Le point de départ de notre deuxième promenade est la station du chemin de fer, dont la palissade de clôture longe la grande route d'Italie. Cette route, qui n'a cessé d'être extrêmement fréquentée que depuis l'ouverture récente du chemin de fer entre Toulon et Nice, fut restaurée et rectifiée dès les premières années de la République française, et surtout durant la période de l'Empire. Parmi les premiers travaux de redressement et d'élargissements aux abords de Fréjus, on démolit les tours romaines qui empiétaient sur le nouvel alignement de la voie publique ; pour la même raison, le grand mur d'enceinte qui longeait l'ancien grand chemin fut aminci pour élargir la route. Ce que l'on conservait du mur antique soutenait le remblai d'une large place dite le

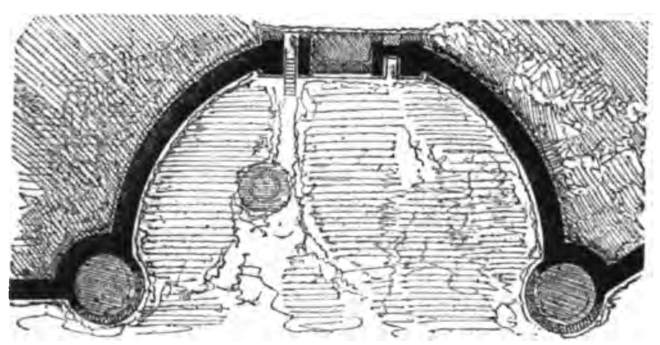
(1) Nota. Dans ce dessin, la tour de gauche est beaucoup trop ruinée.

Pati, et qui auparavant dépendait du jardin des Cordeliers, couvent dont il ne reste plus que l'église et quelques bâtiments insignifiants (lettres P O du plan).

Nous suivons, en tournant sur la gauche, le vieux mur romain, reconnaissable seulement à la dureté de son blocage intérieur, mis à nu par les ingénieurs; et bientôt on arrive à une sorte de demi-lune servant de dépôt d'immondices. Voici le dessin de cet emplacement demi-circulaire et que borde encore une haute muraille antique, au centre de laquelle s'ouvre la PORTE DES GAULES, dont l'abbé Girardin donne une description exacte et que nous avons dessinée dans son état actuel, vue à vol d'oiseau.

Le diamètre du demi-cercle est de 55 mètres. L'épaisseur du mur est de 2 mètres 65. Les deux tours d'angle avaient 9 mètres 40 de diamètre. Voici la coupe verticale de ce grand mur, haut de 9 mètres, qui a conservé encore une notable partie de son chemin de ronde, bordé d'un mur d'appui de 70 centimètres de hauteur sur 60 centimètres d'épaisseur.

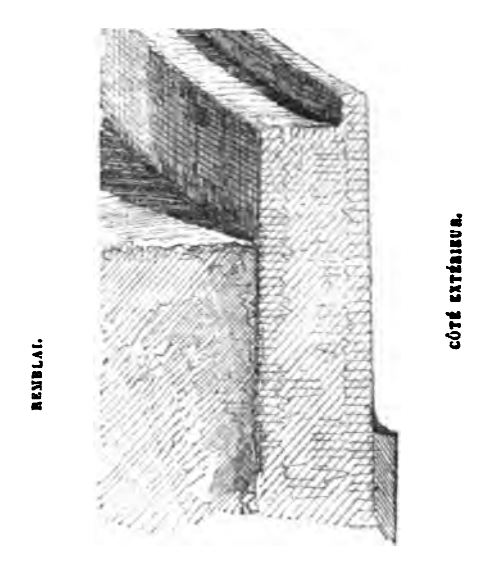
Nous ne connaissons aucun dessin de la porte des Gaules, mais on peut assez facilement reconnaître qu'un arc central



PLAN DE LA PORTE DES GAULES.

et deux petits arcs latéraux surmontaient les piliers qui sub-

sistent encore et dont l'embasement présente une façade de



COUPE DU MUR DE LA PORTE DES GAULES.

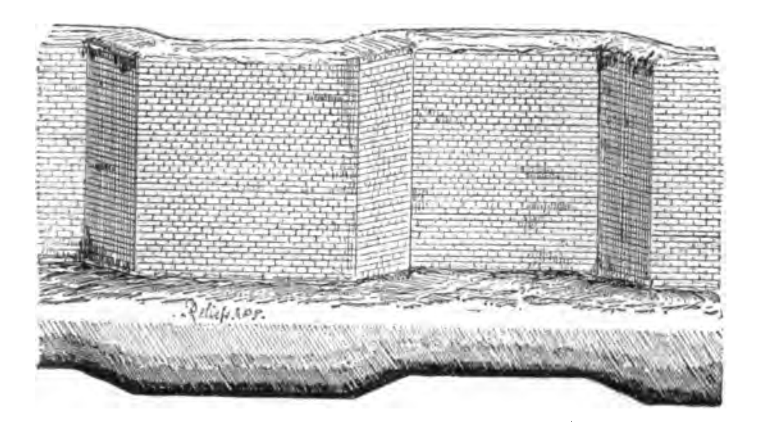
22 mètres de largeur. Mais l'état de ruine des piliers ne permet pas de mettre sous les yeux de nos lecteurs un dessin satisfaisant.

On ne saurait se faire une idée de l'abandon et de la malpropreté dans lesquels on laisse non-seulement les abords de la muraille antique, mais aussi l'emplacement assez vaste qu'elle circonscrit et qui est devenu l'une des promenades de la ville, après avoir été occupé par le jardin des Pères Cordeliers. Des terrasses de ce jardin, la vue s'étendait sur le golfe de Fréjus, la belle chaîne boisée des montagnes des Maures, la pittoresque montagne de Rochebrune et la riche plaine de l'Argent, ou Argens, rivière tortueuse dont le cours est bordé d'épais rideaux de verdure.

De la porte des Gaules, la muraille antique allait se réunir

aux grands murs de l'amphithéâtre, monument important qui sera le sujet d'une étude spéciale. Nous longeons le côté nord de l'église des Cordeliers, où nous sommes passés déjà lors de notre première promenade. Mais, au lieu de suivre la petite rue conduisant directement à la butte du Moulin-à-Vent, nous prenons sur la droite une rue transversale, d'un aspect misérable, aboutissant au chemin du Reyran, près de l'enceinte du XVIe siècle. Les chétives et sales maisons que nous avons entrevues sont établies sur l'emplacement de l'un des plus beaux quartiers, selon toutes probabilités, de la ville antique, lequel s'étendait, faisant face au midi, entre l'amphithéâtre et le théâtre, éloignés l'un de l'autre de 1,700 mètres environ. Des traces nombreuses de fondations, des amoncellements considérables de débris de constructions, témoignent de l'importance de ce quartier antique, admirablement situé en vue de la mer au sud et des montagnes au nord et à l'est.

Le chemin du Reyran, aussitôt après avoir dépassé le mur du XVIe siècle, longe à gauche la base d'une haute muraille

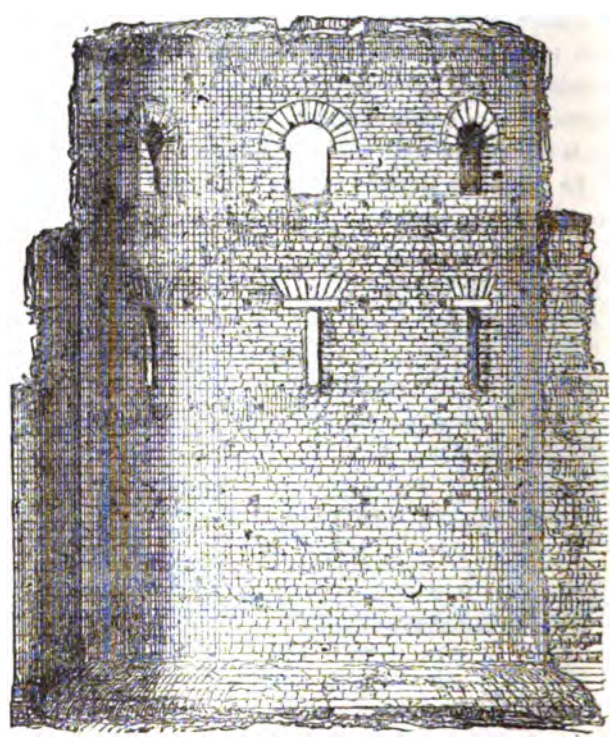


MUR ANTIQUE DU CHEMIN DU REYRAN.

romaine, dont nous donnons le dessin d'ensemble et un plan

(point A du plan général). Cette muraille, destinée à soutenir une levée de terre assez considérable, formait, il n'en faut pas douter, la terrasse d'un vaste édifice. Vers l'extrémité de ce même chemin, et semblant le rattacher aux murs d'enceinte romains, on remarque les restes, semblables à des massifs de roches, d'une autre grande muraille (point B du plan général).

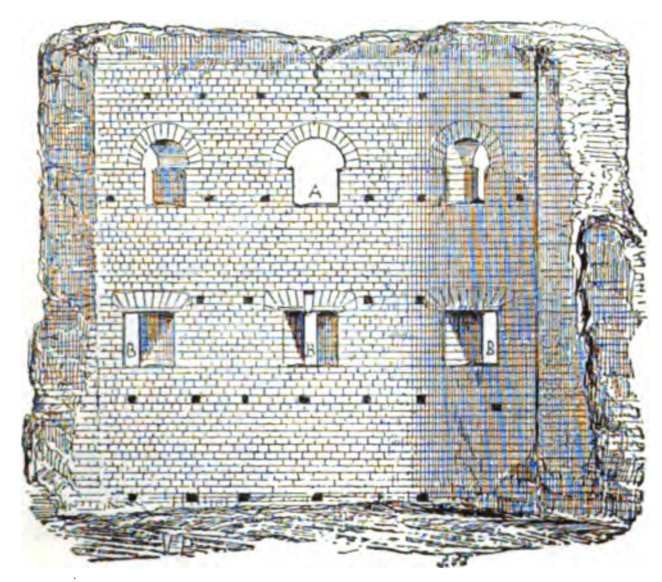
Nous voici arrivés à un endroit que nous connaissons déjà et, sans nous arrêter plus longtemps, nous suivrons la muraille antique dont les ruines sont ombragées par des oliviers, des amandiers et des figuiers. Nous sommes revenus au pied de la belle tour ronde, dont nous remettons le dessin



TOUR ROMAINE DE L'ENCEINTE, DANS L'ANCIEN CLOS DU CHAPITRE.

sous les yeux de nos lecteurs et dont l'abbé Girardin parle dans sa description (point C du plan).

Voici une vue de l'intérieur de cette même tour et un plan par terre. Nous ajoutons, en plus grand, le dessin de l'une des fenêtres du 1er étage. Celui-ci semble ne jamais avoir été formé que de simples madriers, posés sur des poutres enfoncées dans des trous encore apparents, et qui servirent primitivement à la pose des échafaudages lors de la construction. Ces trous, espacés en rangées à hauteur d'homme, traversent toute l'épaisseur de la muraille; celle-ci est revêtue de

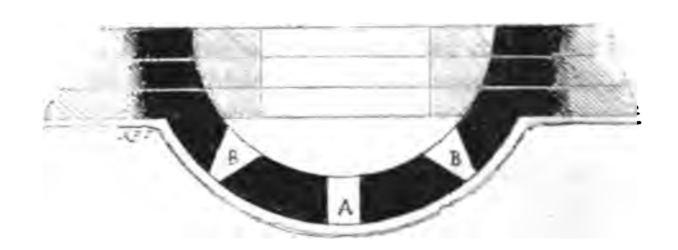


CÔTÉ INTÉRIEUR DE LA TOUR ROMAINE DE L'ENCLOS DU CHAPITRE.

petites pierres à peu près carrées, ainsi que le montrent nos dessins, qui, nous l'espérons, suppléeront à une longue description. Le nombre des assises est compté rigoureusement.

Mais ce que nous n'avons pas pu indiquer ce sont les lits

de maçonnerie très-nets, d'une épaisseur de 67 centimètres, et formés de couches de ciment lissé horizontalement, qui témoignent du mode de construction adopté pour élever ces murs considérables et formés de petits matériaux exclusivement.



PLAN DE LA TOUR ROMAINE.



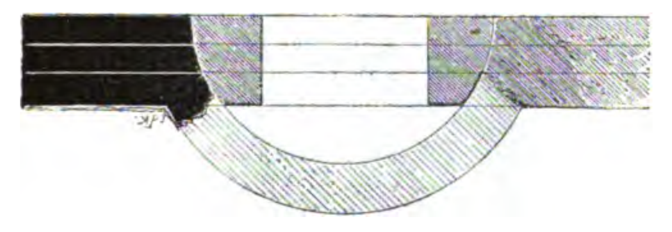
FENÊTRE DE LA TOUR ROMAINE.



APPAREIL DES MURS ANTIQUES.

Le canal de l'aqueduc a disparu ; mais, à quelques pas plus loin, c'est le contraire que nous allons rencontrer ; c'est à-dire que l'arcade de l'aqueduc est restée debout et que la tour qui la renfermait a été démolie (point F du plan général).

Nous représentons ici une vue d'ensemble de cette arcade (Voir la page 696) et un plan donnant, d'une manière suffi-



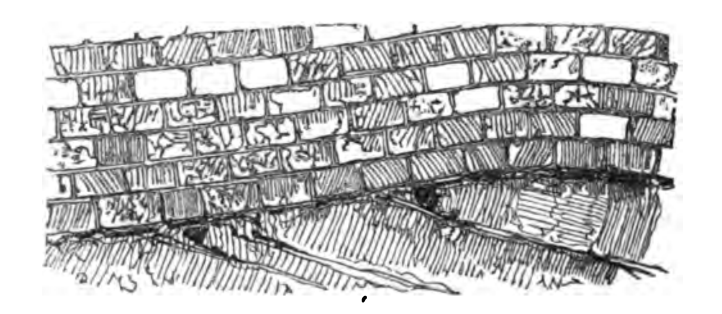
PLAN DE L'ARCADE.

sante, la disposition de deux constructions juxta-posées et



MUR ANTIQUE ET ARCADE DE L'AQUEDUC.

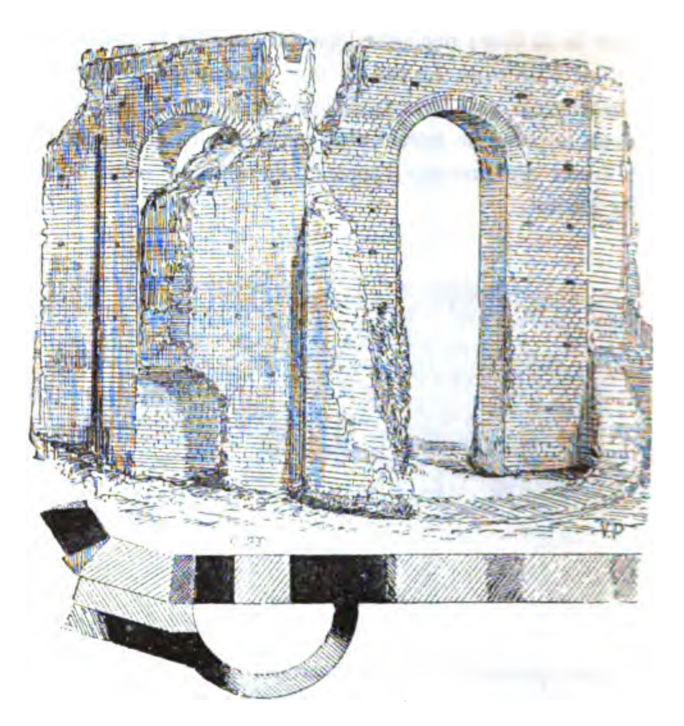
selon nous contemporaines. Des lignes fines indiquent la forme de la tour; une autre ligne (H) montre la hauteur du canal de l'aqueduc. Le pan de mur antique qui s'étend sur la gauche est posé sans fondations sur le sol, et les assises suivent la pente du terrain, ainsi que le montre, en plus grand un dessin qui présente l'appareil du mur au point F du plan général.



APPAREIL DU MUR.

Après quelques minutes de marche, nous voici parvenus à la rencontre et à la jonction du mur de l'aqueduc à la muraille d'enceinte (point G du plan général). Nous donnons un dessin et un plan de l'ensemble du grand massif de construction qui est resté debout, et qui présente un enchevêtrement fort compliqué de pans de murs collés les uns aux autres et auxquels une demi-tour semblable à celle que nous venons de voir donnait un point d'appui utile. Des lignes au trait indiquent l'emplacement de cette tour, dont il ne reste qu'un fragment (Voir la page suivante).

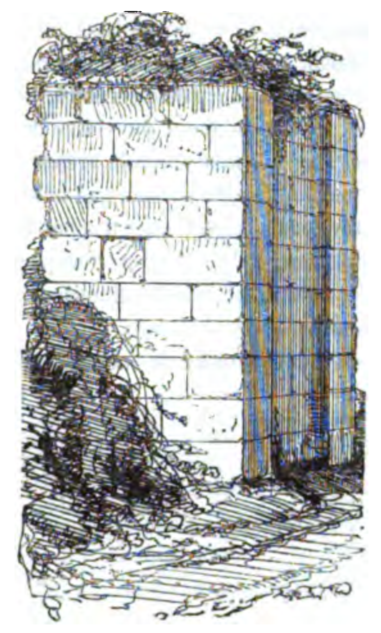
De cette même tour se détachait la muraille d'enceinte dans laquelle était établie la porte dite de ROME ou ROMAINE, dont l'abbé Girardin fait un si pompeux éloge. Le digne abbé



MURS DE L'ENCEINTE ET DE L'AQUEDUC.

n'eût point parlé en d'autres termes des arcs de triomphe qu'on admire à Rome même, tandis qu'en réalité la construction de la Porte-Romaine était fort simple et n'était bien en effet qu'une porte défensive. Nous mettons, page 684, la copie d'un très-ancien dessin représentant l'édifice antique, tel qu'il était encore il y a environ deux cents ans. Un second croquis montre ce qui reste de ce même édifice, c'est-à-dire le côté droit du grand pilier, que nous avons teinté en noir dans le plan joint à la vue ancienne. Ce grand pilier présente,

malgré son état de ruine, un aspect monumental motivé par l'emploi de larges pierres de taille admirablement juxta-posées



PILIER DE LA PORTE-ROMAINE.

sans mortier. La hauteur des assises varie entre 50 et 60 c. L'épaisseur de la muraille est de 2 m. 90 c. ; la hauteur est de 5 m. en moyenne, sans y comprendre les assises qui servent de point d'appui à une très-grande croix de bois posée en 1841.

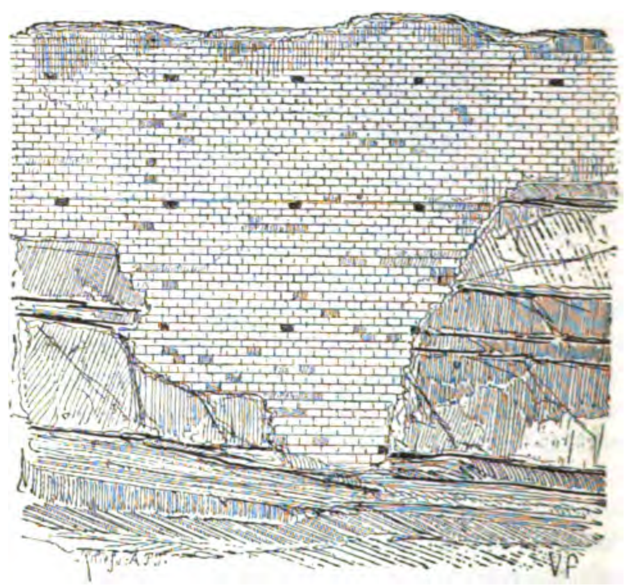
De la Porte-Romaine, dont nous regrettons vivement de ne pouvoir dire rien de plus, la muraille d'enceinte se rattachait à une sorte de construction isolée, bordée d'une épaisse muraille appuyée à un pli de terrain ou revers de colline dominant l'ancien port. On nomme cette localité la Plate-Forme

Le plan général indique la disposition de cette vaste enceinte, qui demande un examen tout particulier et qui sera le but d'une autre excursion.

Nous nous dirigerons donc immédiatement vers la petite chapelle de St-Roch, près de laquelle nous retrouverons un fragment important de la muraille d'enceinte, et à la base de laquelle passe la route conduisant au village de St-Raphaël, petit port de mer situé à 3 kilomètres de Fréjus.

La haute et longue muraille antique que nous avons devant nous sert de revêtement plutôt que d'appui à un massif de roches formant plateau, et dont le revers escarpé plongeait dans la mer avant l'établissement, par les Romains, du vaste entrepôt qu'ils nommèrent *Forum Julii*.

Voici le dessin d'un fragment de mur antique, bâti sur la



MUR ANTIQUE.

roche vive et destiné à compléter ou à remplir une brèche

dans ce même banc de rochers de nature volcanique, ainsi que tout le sol sur lequel la ville antique fut établie. L'exemple que nous donnons ici peut, d'une manière générale, faire comprendre la forme irrégulière de l'enceinte fortifiée. Les Romains ne firent point autre chose que de fortifier les endroits faibles des bancs de rochers s'avançant en forme de promontoire sur les plages sablonneuses qui bordaient à l'ouest la vallée du Reyran et au sud la mer elle-même. Ces divers massifs rocheux furent reliés entr'eux par une forte muraille, et nous aurons, en visitant l'ancien port, l'occasion de montrer d'une manière générale la configuration primitive du sol.

Sans nous arrêter davantage, nous donnons, page 686, un dessin d'ensemble de la PORTE-DORÉE dans son état actuel.

Cette porte, dont on a fait d'innombrables dessins, se voit parfaitement du chemin de fer, lequel passe en remblai dans un terrain marécageux qui n'est autre que le limon qui, peu à peu, a rempli le port antique.

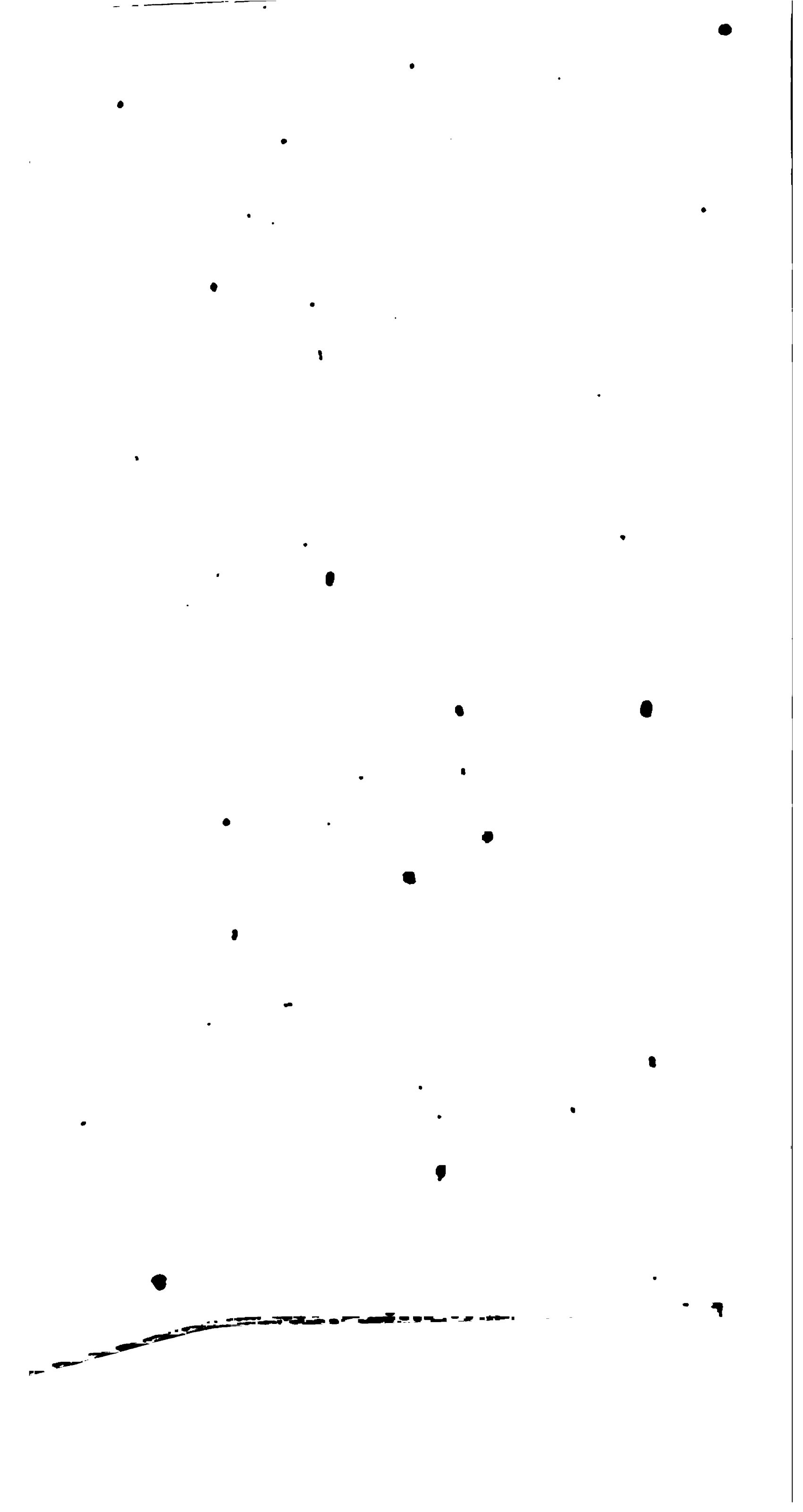
Notre dessin montre isolément l'aspect de ce vieil édifice, dont l'abbé Girardin a pu donner une description assez complète et assez exacte.

Le côté que nous avons dessiné fait face au midi ; le côté opposé, qui est tourné vers la ville, présente un assez grand nombre de massifs de briques formant consoles ou à peu près, et des rainures dont il est assez difficile de retrouver l'emploi. Une masse considérable de maçonnerie, eu égard au peu d'épaisseur des piliers, surmonte l'arceau central, le seul qui reste maintenant. Cette masse énorme se soutient par l'équilibre plutôt que par l'adhérence des mortiers. D'utiles travaux de soutènement ont été faits en 1820, ainsi que l'indique une inscription.

L'équilibre qui maintient sur de fragiles appuis le grand

arc de la Porte-Dorée peut être détruit d'un moment à l'autre; et alors s'écroulera l'un des plus curieux spécimens de l'art de bâtir des Romains de la première époque. A cette porte, des constructions considérables se rattachaient, à en juger par l'étendue des murailles dont il ne reste que des fondations à fleur de sol ou s'élevant seulement à 1 ou 2 mètres de hauteur. Les plans d'ensemble de ces vastes débris ont été le sujet de nombreux travaux descriptifs. Nous nous bornons à dessiner les fragments qui, aujourd'hui, présentent le plus d'intérêt pittoresque. Nos esquisses, nous le répétons, montrent seulement l'état présent de ces vastes ruines, dont les abords sont devenus des lieux de dépôt d'ordures et d'immondices. Le dessin que voici représente l'ensemble d'un grand pan de muraille antique surmonté de constructions défensives datant du XVIe siècle, croyons-nous. En avant, et presque contigu au mur romain, s'élève un épais massif de muraille également romaine, et dont la disposition a beaucoup occupé les antiquaires. Nous donnons le plan de cette partie d'un grand édifice auquel sont réunies d'autres murailles formant voûtes ou caveaux, dont l'origine semble antique malgré l'arc ogival, parfaitement conservé, construit en blocage et dont notre dessin laisse voir une partie. L'espace situé entre les portes moyen-âge, dites de Méou et de La Clède (Voir le plan général), est occupé par des fondations nombreuses qui témoignent de l'importance de ce quartier qui touchait au port.

La muraille d'enceinte ne laisse plus de traces bien visibles au milieu de bâtiments assez récents, bâtis pauvrement sur l'ancien quartier romain. Cette muraille se rattachait à une autre muraille considérable, et qui offre encore un assez grand intérêt par son étendue et sa conservation. Nous voulons parler de la butte dite de St-Antoine, et qui protégeait contre les vents de l'ouest le port de Fréjus. Nous dessi-





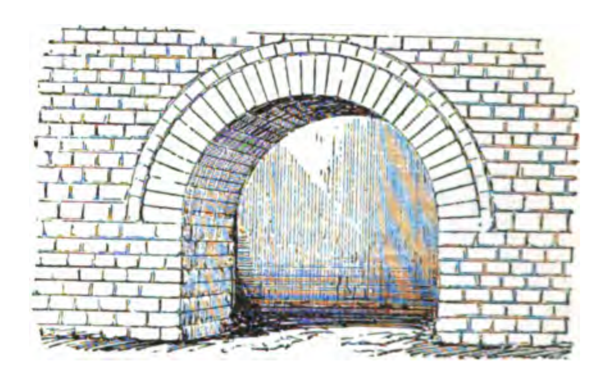
MUR ROMAIN. — TOUR DU XVIe SIÈCLE.

VUE ET PLAN D'UN ÉDIFICE ANTIQUE.

nerons cette muraille pour la décrire dans notre prochaine excursion.

Il ne nous reste à parler que de la porte dite PATICIÈRE, qui est démolie depuis quelques années seulement et dont voici un croquis fait d'après la description qui nous fut donnée sur place par un vieil habitant du quartier. Le chemin de fer compléta la démolition de la muraille qui touchait à la porte Paticière. La voie ferrée en recouvre l'emplacement.

Une petite rue nous ramène directement à notre point de départ, c'est-à-dire à la station du chemin de fer.



PORTE PATICIÈRE.

LES
VIEILLES MAISONS
DE LA FERTÉ-BERNARD.
ARTISTES ET OUVRIERS DE LEUR ÉPOQUE,
DU XVe SIÈCLE AU XVIIIe;

PAR M. L. CHARLES,
Membre de la Société française d'archéologie.



I.

Il existe encore en France un certain nombre de petites villes de province où l'amour de la ligne droite et de l'uniformité n'ont pu, jusqu'ici, faire disparaître tout vestige du passé, et où l'on rencontre, sinon de vieux quartiers à peu près intacts, du moins quelques maisons tranchant par leur physionomie pittoresque sur les prosaïques façades de leurs voisines. Elles ne sont pas l'objet d'un intérêt bien tendre de la part de leurs propriétaires, et encore moins de la part de l'édilité urbaine. A ses yeux, ces débris d'un autre âge, rebelles aux lois de l'aplomb, comme aux règles de l'alignement et de la voirie, ont le tort d'avoir trop vécu.

Erreur et ingratitude! D'abord, dans une petite ville où les reconstructions sont rares, il convient, en fait d'alignements, d'user de tempéraments et de ne pas viser à des changements trop radicaux, sous peine de lui donner plus longtemps un

aspect plus irrégulier que celui qu'elle présente ; on doit donc concilier les exigences d'une régularité suffisante avec ce qui existe. Ensuite, la conservation des restes du passé est une bonne fortune pour la cité où ils attirent les étrangers, les antiquaires, les archéologues : ils lui valent une place dans les itinéraires, parmi les localités curieuses. Vienne la réalisation des vœux municipaux, c'est-à-dire leur disparition complète, et la vieille cité, redevenue jeune, aura, par sa coquetterie inconsidérée, perdu tous ses titres à l'intérêt, avec le cachet spécial qui la recommandait aux touristes.

Elle aura volontairement quitté son rang pour disparaître dans la foule sans nom des petites villes blanches, neuves et bien alignées qui, se ressemblant toutes, n'attirent plus personne et ne valent, aux yeux des voyageurs, ni un instant d'arrêt, ni un seul regard.

Telle n'est pas encore, heureusement, la condition de La Ferté-Bernard (Sarthe), dont le *Bulletin monumental* a déjà enregistré quelques titres à l'estime des antiquaires. Elle se recommande à eux d'abord par sa charmante église et son hôtel-de-ville ; mais elle a su conserver aussi, jusqu'à ce jour, dans ses habitations l'empreinte très-caractérisée du XV[e] siècle, du XVI[e] et du XVII[e]. Sera-ce pour longtemps ? Nul ne le pourrait dire. Toujours est-il que, comme chaque chose ici-bas a son terme et que ce qui a déjà longtemps duré a plus de chance de disparaître vite, nous avons cru urgent, tandis qu'il en était temps encore, de conserver et de faire connaître, par le dessin et par quelques notes historiques, au moins un spécimen de chacun des styles qu'on remarque dans les vieilles maisons de la cité fertoise.

Vers la fin du XV[e] siècle, cette seigneurie passait entre les mains de René de Lorraine, le vainqueur de Charles-le-Téméraire, et sa postérité ; les Guise, qui jouent un si grand rôle dans l'histoire, la possédèrent durant tout le XVI[e] siècle.

Le domaine se ressentit de l'influence de si puissants seigneurs, et La Ferté acquit alors une importance qu'elle a perdue depuis. Déjà siége d'une baronnie, elle fut, en leur faveur, érigée en duché-pairie; elle posséda un bailliage d'une juridiction étendue, relevant directement du Parlement de Paris, privilége de la pairie; une maîtrise des eaux et forêts, un grenier à sel considérable, une élection pendant près de cent ans, une maréchaussée composée d'un lieutenant du prévôt du Maine, d'un assesseur, un procureur du roi, un greffier et quatre archers. Cette population de magistrats, dont les charges se transmettaient souvent en famille, se trouvait précisément en présence d'une collection d'ouvriers, ou plutôt d'artistes de tout état, réunis pour les travaux de l'église alors en construction et occupés à cette œuvre pendant près de cent cinquante années. Aussi le goût de l'art se développa-t-il naturellement dans le pays, et les familles bourgeoises, qui s'y trouvaient en grand nombre, se prirent toutes du désir de faire reconstruire et embellir leurs demeures par ceux dont elles avaient pu apprécier le talent. L'influence de l'atelier de l'église est si visible dans les constructions civiles, qu'après l'achèvement du monument la décadence se manifeste. Durant tout le XVI[e] siècle et jusqu'en 1640 environ, l'exécution décèle ordinairement une main-d'œuvre habile et des praticiens consommés. La taille des pierres, le profil des moulures et leur pureté frappent les architectes qui les examinent et peuvent souvent être comparées à ce qu'on produit de plus soigné de nos jours. Les mêmes qualités ne se retrouvent plus à ce degré plus tard. Toutefois, des édifices de la fin du XVII[e] siècle et du commencement du XVIII[e], le couvent des filles de Notre-Dame, au faubourg des Guillotières, et l'Hôtel-Dieu, se recommandent à un autre titre et par l'application du principe le plus rationnel en architecture, qui est l'harmonie des éléments essentiels de

la construction, jointe à un air de solidité et à l'emploi judicieux de matériaux ordinaires. Ils sont l'œuvre de maîtres-maçons qui ont toujours heureusement combiné la brique et la pierre. Nous dirons leurs noms plus loin, après avoir passé en revue ce qui appartient à des styles plus anciens.

Les maisons du XVe siècle, c'est-à-dire celles qui malgré leurs modifications accusent encore cette date, sont généralement à deux étages saillants et à façades en bois. Deux seulement, situées dans la rue des Porches ou des Halles, ont eu le bonheur de conserver leur caractère. Le propriétaire actuel de l'une d'elles, ornée de pampres et de masques humains, en a respecté le vieux style; débitant de boissons, il a eu l'heureuse idée d'y faire peindre cette séduisante enseigne: *Aux vendanges de Bourgogne.* Puisse-t-elle lui attirer le chaland, pour le récompenser du bon goût dont il a fait preuve! L'autre maison est plus intéressante, malgré son rez-de-chaussée complètement transformé, parce que les étages supérieurs offrent une série de personnages taillés dans les grosses poutres verticales de la devanture. Au reste, le croquis joint à cet article la fera mieux connaître qu'une description, quelque détaillée qu'elle puisse être.

Bien des fois nous avons examiné cette collection de personnages si différents sans en saisir le sens; il en a été de même jusqu'au jour où nous avons entrepris de la dessiner; alors des détails qui nous avaient échappé nous ont apparu et ont précisé une partie de la scène. L'étude d'un monument, le crayon à la main, amène toujours quelque révélation de cette nature, parce qu'elle nous force à passer en revue chaque élément en particulier; de même que la copie textuelle d'un morceau littéraire favorise son appréciation, en fixant notre attention non-seulement sur chaque phrase, mais sur chacun des mots. C'est de cette manière que nous avons reconnu, dans les figures angulaires du second étage, deux bourreaux armés

de pierres et menaçant saint Étienne, à genoux au milieu de



ANCIENNE MAISON DE LA FERTÉ-BERNARD.

la façade. Les vêtements du saint martyr accusent bien, par

leurs plis fortement et sèchement accentués, la facture du XVe siècle. Quant aux quatre personnages de l'étage inférieur, qui, par leur taille courte et trapue, font l'effet de caryatides, nous y trouvons deux fous, dont l'un dans une posture indescriptible; une sirène tenant un miroir de la main gauche et se peignant de la droite; puis un pélerin de saint Jacques, si ce n'est le saint lui-même. Ces figures ont-elles quelque rapport avec la scène religieuse qui se déroule au-dessus ! Existe-t-il même quelque relation entre elles quatre ? C'est assez douteux, et l'on peut y voir, sans invraisemblance l'inspiration capricieuse du sculpteur et une nouvelle preuve de l'étrange prédilection du moyen-âge pour le grotesque et la fantaisie; prédilection qui s'est révélée dans l'architecture et dans la littérature, dans l'ornementation des cathédrales, comme dans les *mystères* et jusque dans certaines cérémonies religieuses locales.

Le martyre de saint Étienne et la sirène se retrouvent ensemble sur une maison de Bayeux, signalée par M. de Caumont, dans sa *Statistique monumentale du Calvados*, sur les notes de M. Raymond Bordeaux. Mais là, l'être fantastique est accompagné d'une licorne, d'un berger et d'une femme qui sort de la corolle d'un lis, c'est-à-dire de figures qui dénotent également le caprice de l'artiste. Il n'y a de commun aux deux localités que la sirène, que l'on paraît prendre pour la fée d'Argouges dans la ville normande; et nous devons dire à ce sujet que ce buste de femme, finissant en queue de poisson et tenant un miroir, nous a semblé un personnage plus généralement connu, puisqu'on le retrouve à La Ferté, où la légende d'Argouges n'a point eu cours.

Qui croirait que notre vieille maison a pu exciter les susceptibilités révolutionnaires? C'est cependant ce qui est advenu en 1793. Alors on dut transformer le pélerin en sapeur, en l'armant d'une hache, et faire disparaître du bras de saint Étienne

un emblème suspect que les vieillards du pays croient être un chapelet, mais qui paraît plutôt avoir été un signe distinctif de la dignité du saint diacre. Grâce à cette précaution, la famille Lesieur, propriétaire de la maison dès 1730, a pu la sauver; et elle a passé, à peu près intacte, des mains de l'aïeul entre celles du petit-fils, qui conserve avec soin ce spécimen du goût un peu excentrique de nos pères.

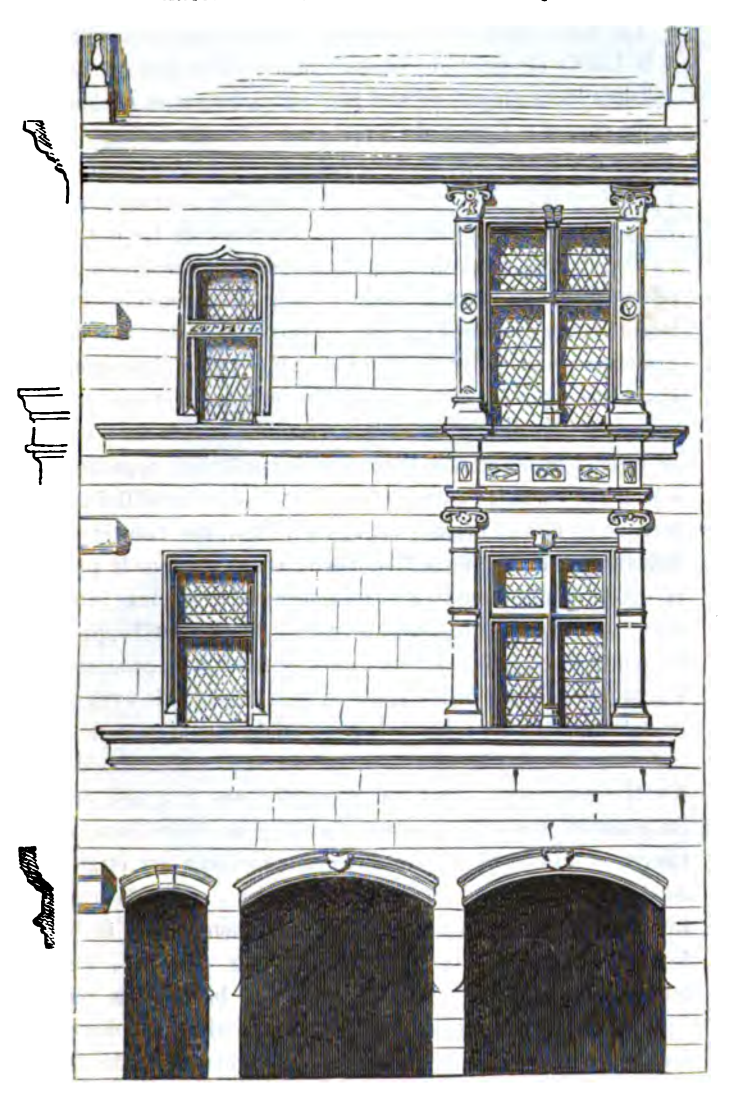
A gauche de la maison à personnages, sont bâties les halles avec l'ancien auditoire, transformé en justice de paix. C'est une vaste construction en pierres, de 1535, mesurant 16 m. sur 30, et qui mériterait une attention particulière si les limites et la spécialité de cet article le permettaient. Nous nous bornerons aujourd'hui à signaler sa belle charpente, qui porte sur 14 poteaux de fond formant 8 travées et 3 nefs avec les murs latéraux. Ces poteaux-piliers, équarris à franc bois et vive arête en octogone, ont 1 m. 80 de tour sur 12 m. de hauteur. Les halles ont été construites aux frais des seigneurs de La Ferté, Claude de Lorraine et Antoinette de Bourbon, sa femme, dont les armes supportées par des lions se voient aux contreforts angulaires de la façade. C'est, avec une niche placée à la pointe du pignon, le seul ornement qui égaie cette architecture un peu massive.

Une certaine sévérité de style fait aussi le principal caractère de la maison du XVIe siècle, dont nous donnons le dessin. Située dans la rue d'Huine, du côté sud, elle passe pour avoir servi de demeure à un gouverneur de la ville, et sa cour porte encore le nom de *Cour de l'Arsenal* (1). Serait-ce à sa destination qu'elle devrait son cachet spécial; car ce qui reste à La Ferté des constructions de la même époque, pré-

(1) S'il y a eu là vraiment un arsenal, ce ne peut être que celui des bourgeois, car il était situé en dehors de l'enceinte du château seigneurial.

sente généralement plus de richesse d'ornementation. A part quelques modifications de peu d'importance, et dont nous n'avons pas tenu compte dans notre croquis, la façade est intacte ; et c'est ce qui nous l'a fait choisir de préférence à des morceaux plus historiés, mais qui n'offrent plus un tout complet (Voir la page suivante).

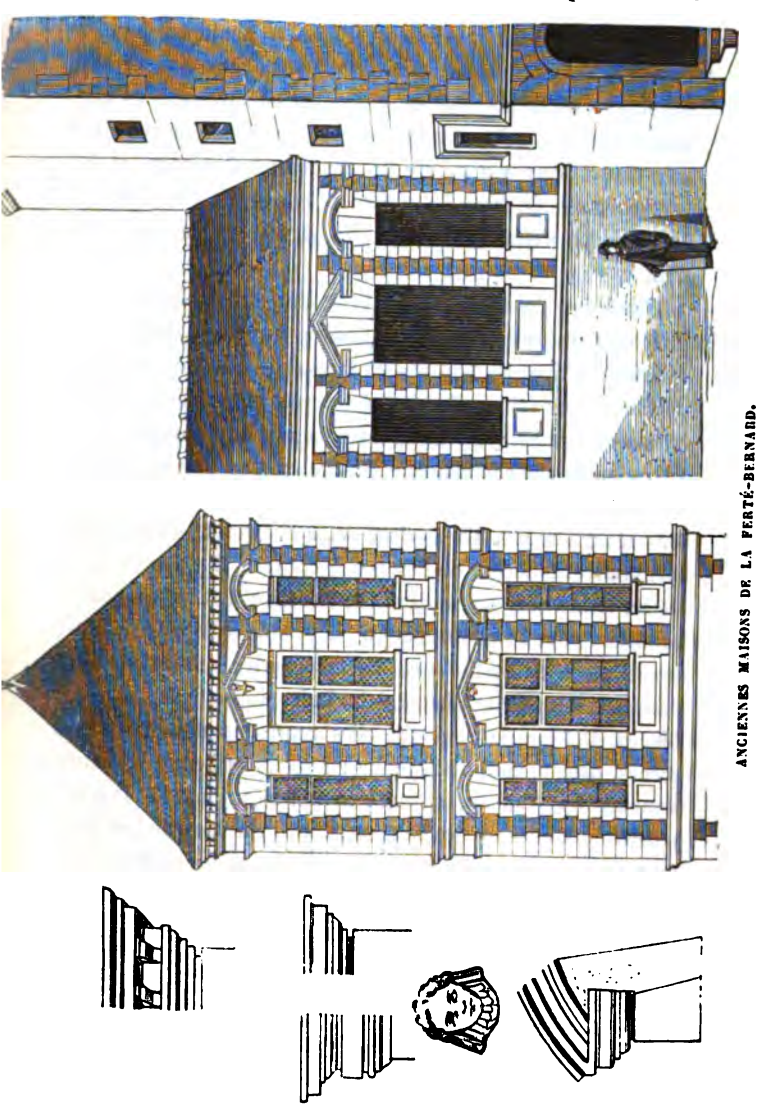
Le XVIIe siècle, et particulièrement le style Louis XIII, sont aussi représentés à La Ferté, dans la rue Bourgueux ou Brûlée. Tout ce quartier, ayant été incendié en 1624, fut reconstruit peu après. Il y avait là de véritables hôtels et en assez grand nombre. Le mieux conservé, que nous reproduisons, se trouve du côté méridional de la rue, près des *grands moulins*, et comprend dans ses dépendances une tour de l'enceinte de la ville, dite tour des Moulins. Il appartenait à l'abbaye de la Pelice, monastère de Bénédictins situé à 2 kilomètres de La Ferté. Il remplaça, après le désastre de 1624, un vieux logis acheté vers 1525 par la Fabrique de l'église de Notre-Dame-des-Marais de La Ferté à Jean Gaubert, sénéchal de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), et cédé au couvent en échange d'une maison, dite de Mamonseil, prise pour agrandir le chevet de l'église. La tourelle de l'escalier sur la cour, et la façade du même côté paraissent appartenir encore à l'ancienne demeure. On voit dans notre dessin une portion de cette tourelle accompagnée, à gauche, du commencement d'une galerie en briques et pierres, de 8 m. de long, formant, avec un retour d'équerre semblable, la cour intérieure. La façade du corps-de-logis principal sur la rue a deux étages, et, comme la galerie dont nous venons de parler, elle semble copiée sur le pavillon principal de la Place-Royale, commencé sous Henri IV et fini sous Louis XIII. C'est ainsi que le style d'une époque rayonne des grands centres aux petits. Les bâtiments de la capitale servaient de modèle à la province, vingt ans après leur achèvement, et quand déjà le goût tendait à se modifier dans la grande ville.



MAISON DU XVIe SIÈCLE, A LA FERTÉ-BERNARD.

Un autre hôtel de la même rue, appartenant aujourd'hui à la famille Guerrier en majeure partie, a conservé un portail dont les sculptures ne sont pas sans caractère, et quelques petits vitraux à émaux du XVIIe siècle. La décoration intérieure des habitations de cette époque, cheminées, lambris, plafonds et boiseries, accusent, par les moulures où dominent de gros tores, les dernières années du règne de Louis XIII ou le commencement de celui de Louis XIV; quelques-unes offrent même un genre de décoration peu commun dans une localité comme La Ferté : ce sont des plafonds et des lambris à panneaux peints sur bois ou sur toile. On y voit exclusivement des scènes mythologiques, des chiffres entrelacés et quelques armoiries. Des deux maisons qui présentent encore des traces de cette riche décoration, l'une, dans la rue Brûlée, appartient à M. Barré-Foreau; l'autre, située à l'entrée de la rue d'Huisne, presque en face de l'église, est l'ancien hôtel des Courtin de Torsay. Il offre des pièces bien mieux conservées que la première et, de plus, une façade en harmonie avec son luxe intérieur. Cette façade à bossages, avec remplissages en brique, est semée de corbeilles de fleurs, de guirlandes et de panneaux à grosses moulures; mais elle n'a point la pureté et la fermeté de style de l'hôtel des abbés de la Pelice, dont nous avons parlé.

De la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe, nous avons deux constructions dont il a déjà été dit quelques mots : le couvent des filles de Notre-Dame à Cherré et l'Hôtel-Dieu. Une charmante maison à un étage, de 1734, l'ancienne maison Charbonnier, dans la rue Brûlée, vient d'être détruite. L'ornementation entière de la façade, les guirlandes, les rinceaux, les entrelacs, les lucarnes du comble, les fenêtres et les balcons en fer forgé, tout était du meilleur goût. Sous la saillie en pierre des balcons, le sculpteur avait signé son œuvre : *S. Moite parisien*. La maison portait encore son numérotage du XVIIIe



ANCIENNES MAISONS DE LA FERTÉ-BERNARD.

siècle, le n° 183, et au-dessous, dans un nœud gracieux, la date 1734. On a détruit tout cela, parce que de nouvelles ouvertures qu'on projetait ne se seraient plus trouvées en harmonie avec les anciennes. Le constructeur moderne redoutait sans doute pour son œuvre ce dangereux voisinage, et il a trouvé simple de faire disparaître l'élément de comparaison. Ne pouvant s'élever à son niveau, il l'a fait descendre au sien.

L'intérieur des maisons du XVIII[e] siècle a été tellement modifié qu'il est resté fort peu de choses en place, de la décoration primitive; les tentures en tapisseries, luxe de bon aloi, doivent à leur valeur d'avoir été enlevées et utilisées ailleurs; elles semblent provenir de la manufacture de Beauvais, où on les exécutait sur commande et où des cartons bien traités servaient à reproduire plusieurs fois les mêmes scènes pour des localités différentes. La bordure seule changeait, selon les dimensions et la forme de l'espace à couvrir. Il y a près d'un siècle, le marquis de Simiane (1) fit faire à Beauvais quatre panneaux pour l'ameublement de la grande salle de son hôtel sur la place St-Barthélemy. Ces tapisseries sont aujourd'hui dans la commune de Cherré, à La Fuie, propriété de son petit-fils, M. Delelée de Simiane; elles représentent de coquettes scènes, dans le goût de l'époque : bergers et bergères, genre Boucher ou Watteau, galamment occupés, jouant à l'escarpolette ou dénichant des nids, etc... Des rinceaux de bon goût forment l'encadrement de ces bergeries, dont les couleurs sont vives encore et dont l'effet général est fort gracieux. Chaque panneau, de 4 m. carrés environ, a coûté 200 fr.

(1) Il figure parmi les nobles de la province du Maine présentés à la Cour en 1777; il était gouverneur de La Ferté.

II.

ARTISTES ET OUVRIERS A LA FERTÉ-BERNARD, DU XVe SIÈCLE AU XVIIIe.

Il est rare qu'on puisse nommer l'architecte d'une habitation particulière. Des édifices publics seuls, tels qu'une église, un hôtel-de-ville, un hôpital ou un couvent, ont quelquefois le privilége d'avoir une histoire, parce que là il y a des archives, tandis qu'une simple maison n'en a point. Aussi n'entreprendrons-nous pas d'attacher spécialement un nom à la construction de telle ou telle maison dont il a été question au cours de cette notice : tout ce qu'il est possible de faire, c'est d'indiquer les familles d'ouvriers ou d'artistes qui, résidant dans le pays à l'époque de leur construction, ont pu et ont dû s'y employer les uns ou les autres. Nos renseignements sont puisés : à l'Hôtel-de-Ville, dans les titres concernant des travaux communaux des XVe et XVIe siècles; et dans l'état civil, à la Fabrique, dans les comptes tenus par les marguilliers durant l'édification de l'église; et enfin, il faut bien l'avouer dans les registres de l'Hôtel-Dieu; car le proverbe de fâcheux augure qui concerne les artistes et qui voue leur vieillesse aux secours de la charité publique, a reçu de ces registres une triste consécration.

Débutons par les charpentiers, qui ont eu la principale part dans la construction de nos plus vieilles maisons du XVe siècle et de celles en bois du XVIe. Voici les noms de quelques-uns d'entre eux, avec les dates où ils apparaissent et la nature des travaux publics auxquels ils sont attachés : *Guillaume Martin* fait des réparations de son métier au pont-levis de la porte St-Julien (1480).

Marin Justice et *Estienne Moulnier*, le premier paroissien

de Souvigné, et le second d'Avézé, entreprennent la charpente de la couverture du gros pavillon carré de la porte St-Barthélemy ou des Moulins (1508). Elle soutenait un toit fort élevé qui n'a été détruit, avec la porte, que vers 1837.

Thibault et *Symon les Bonnette*, entreprennent la charpente de la chapelle du chevet de l'église de Notre-Dame-des-Marais, pour 32 fr. de façon, sans fournir le bois. Ce travail important fait encore honneur aux constructeurs (1531).

A la même époque, les comptes de Fabrique signalent aussi comme charpentiers: *les Jallons*, qui possédaient un puissant « engin » pour lever les lourds fardeaux, tandis que les Bonnette sont obligés d'en emprunter un dans la paroisse de Souvigné pour leur entreprise de la chapelle du chevet. En 1533, on trouve : *Jehan Bordeaux ; Pierre Moulnier*, sans doute le fils d'Étienne ; *Adrian Texier* et son fils, qui gagnent par jour 4 sols t. et 2 sols 6 d., et avec ceux-ci travaillent encore : *Mathurin Guyot*, *Estienne Verart* et *Pierre Deshayes.*

En 1577, un nommé *Maugé*, dresse tous les échafaudages et les moules nécessaires pour la construction des voûtes du bas-côté méridional du chœur.

En 1597, parmi les experts désignés pour constater les dégâts occasionnés à la chapelle de l'Hôtel-Dieu par le siége de la ville, en 1590, fait sur lequel nous reviendrons plus d'une fois, figurent *François Deshayes* et *François Poupart*, charpentiers; le premier, âgé alors de 65 ans, est peut être le fils de Pierre Deshayes nommé plus haut.

Les maçons, eux surtout, forment, pendant la construction de l'église un nombreux personnel de maîtres et de tailleurs de pierre, qu'il est utile de faire connaître en détail, parce qu'ils ont dû rayonner au loin, et exercer leur industrie ailleurs qu'à La Ferté-Bernard. Il est d'abord facile de reconnaître qu'ils ont, sinon reconstruit, du moins profondément

modifié, pendant la première moitié du XVI[e] siècle, toutes les églises des 29 ou 30 paroisses de l'ancien Fertois, au point que c'est à peine si l'on y peut retrouver, dans quelques portails, les traces de ces styles antérieurs à 1500.

Le premier nom fourni par les comptes de la Fabrique est celui de *Hierosme Gouin maître-maçon, conducteur de l'œuvre de l'église,* qui meurt en 1526 ou 1527, si inopinément que les marguilliers taxent, par aperçu, les travaux qu'il a pu faire depuis l'ouverture de la campagne. Son serviteur *Guillot Jardrin* ou *Jardin,* reçoit 5 sols t. par jour. Les deux principaux ouvriers travaillant sous ses ordres, *Guillaume le Plege* et *René Bruyère* sont payés 3 sols. Gouin était d'une famille de perrieurs ou carriers. Jehan tenait les carrières des Guillemetières qui, avec celle de Montavi (*Mons Avitus*) dans les paroisses de Theligny et de St-Bomer de l'ancien Maine, ont autrefois fourni la majeure partie des pierres de taille employées pour l'église et les maisons particulières de La Ferté et des environs. Cette pierre, d'une belle teinte jaunâtre, très-favorable aux sculptures, est fine et se taille facilement quand elle est bien choisie; mais elle est parfois d'une résistance inégale et semée de petits durillons, nommés *chats* par les ouvriers, qui redoutent leur apparition dans les parties délicates de leur travail. Les tailleurs de pierre du XVI[e] siècle n'ont pas même essayé de les attaquer : partout où ils les ont rencontrés, ils les ont laissés bruts et apparents, même au milieu des moulures, avec un sans-gêne vraiment incroyable. Le choix de cette pierre est devenu très-difficile aujourd'hui. Les paroisses de S[te]-Gauburge, de St-Cyr et de Masle, au Perche, ont aussi fourni, pour les mêmes constructions, des matériaux de grand appareil, dont le temps n'a point altéré la couleur blanc-jaune, et qu'il n'a fait que recouvrir d'une belle patine dorée. C'est ainsi que le curieux prieuré de S[te]-Gauburge (Orne) et l'église qui en dépendait, monuments qui mériteraient plus d'intérêt

qu'on ne paraît malheureusement leur en témoigner, semblent encore, par leur ton général, et malgré une existence de quatre à cinq siècles ou plus, être bâtis depuis peu d'années. La persistance de couleur que possède la pierre dont nous parlons a produit de singulières oppositions de teintes dans les édifices où elle a été employée simultanément avec des matériaux ne possédant pas la même propriété, et notamment dans la tour de l'église de La Ferté : on croirait, pour certaines parties, à une restauration récente.

Après la mort de Jérôme Gouin, il y a une lacune d'au moins quatre années dans les comptes de Fabrique et, pendant ce laps de temps, un nouveau maître-maçon a encore disparu et a été remplacé. Ce fait est révélé par les paragraphes suivants des comptes de 1531 et 1532 :

« 1531. Au fils du feu maître maczon, par ordonnance des habitans et paroissiens de La Ferté pour avoir vacqué à l'œuvre de lad. maczonnerie a été payé LX sols.

« 1532. A *Jehan Texier*, fils de feu *Jehan Texier* en son vivant maître maczon pour neuf vingt neuf journées qu'il a vacqué à l'œuvre à la raison de 12 den. par jour la somme de 9 liv. 9 sols. »

A ces dates, l'architecte est *Mathurin Grignon*, auquel le jeune Texier paraît confié par la sollicitude des paroissiens de La Ferté, sans doute en souvenir de son père : la somme minime et exceptionnelle qui lui est allouée annonce qu'il n'était pas, en effet, un ouvrier sérieux. Quel était donc ce Jean Texier le père, qui a dû mourir vers la fin de 1529 ou le commencement de 1530, après avoir conduit les travaux de l'église pendant deux ou trois ans seulement ? L'identité de nom, l'époque semblable de la mort auraient pu faire penser à Jehan Texier, dit de Beausse, constructeur du clocher neuf de Chartres et de la clôture du chœur, si une procuration trouvée dans les registres des contrats du Chapitre de Chartres

par M. L. Merlet, archiviste départemental, ne venait infirmer cette supposition. Le 23 septembre 1510, « Jehan Le Texier, dit de Beaulze, maczon et gouverneur de la maczonnerie faicte à l'un des clochers de l'église de Chartres, et Marguerite, sa femme, constituent leur procureur Jehan Le Texier, maçon, demeurant à La Ferté-Bernard, » pour poursuivre la vente d'une maison sise à La Ferté, près le marché au blé, aliénée par Jean Touzé, maçon, cousin germain de la dame Marguerite.

Notre maître-maçon était sans doute un cousin du fameux architecte, vraisemblablement originaire de notre pays, où se trouvait sa famille. Outre les deux membres, père et fils, que nous connaissons déjà et qui portent, comme lui, le prénom de Jean, on en trouve un nouveau en 1533, *Michel Texier*, qui travaille à l'atelier paroissial au prix de 12 deniers, puis de 20, puis enfin de 30 par jour, en 1535 ; voilà, on doit le croire, un frère du jeune homme qui apparaît dès 1531. De plus, il est probable que le charpentier du nom d'Adrian était leur oncle.

Les derniers détails connus sur cette famille sont tristes à constater. En 1557, les comptes de l'Hôtel-Dieu mentionnent « une somme de 4 liv. 10 sols t. baillée à *Jehan de Beausse* sur les deniers du dit hostel, comme appert par ordonnance des habitans et acquit du dit de Beausse, passé en la court de La Ferté, par Bourdin, notaire d'icelle, le XXIX jour du moys de may, an mil cinq cens cinquante sept. » Ce secours pécuniaire, donné par ordonnance de ville au fils sans doute de l'architecte Chartrain, est accompagné d'autres sommes moins importantes accordées à d'anciens ouvriers de l'église de La Ferté, tombés dans l'indigence. Mais revenons un peu sur nos pas pour consigner, année par année et à leurs dates, les noms des maçons fournis par les comptes de Fabrique.

En 1531, le maître-maçon Mathurin Grignon avait à son

atelier pour serviteurs : *Belot* et *Jorry*, payés 3 sols 9 deniers par jour ; *Jehan Marcadé*, *René Bruyère*, *Guillot Jardin*, *Guillot Jousse*, *Colin Jorry*, *Guillaume le Pleige*, *Olivier Sotereau* et *Jehan Queuret*, autres ouvriers, gagnaient 3 sols chacun. Quant au fils du feu maître-maçon, son travail de toute la campagne ne fut estimé que 50 sols. En 1532, Grignon meurt vers la fin de l'année, après avoir fait cent cinquante journées à 5 sols chacune. Les deux serviteurs *Loys Jorry* et *Bertran Gouyn* gagnent encore 3 s. 9 d., « prix accoustumé pour les dits serviteurs. » Le dernier était probablement le fils de Jérôme Gouyn. Deux autres ouvriers, Guillot Jardin et René Bruyère, sont payés 4 s. ; Jehan Texier, 12 d.

L'année suivante, il n'y a point d'architecte : on ne fait que suivre les plans arrêtés et tailler les meneaux des fenêtres. *Jehan Grignon*, maçon, fils ou père du précédent conducteur de l'œuvre, Jehan Queuret, Guillot Jardin reçoivent 3 sols, ainsi que Jehan Marcadé qui touche de plus 12 deniers par jour pour son serviteur *Michel Texier*. Un nouvel ouvrier, nommé *Loys le Vasseur*, qui gagne 4 sols, pourrait bien être de la famille d'un Thomas le Vasseur que Jean de Beausse s'était adjoint, en 1506, pour la construction du clocher neuf de Chartres.

En 1534, point encore d'architecte ; Loys Le Vasseur gagne toujours le prix le plus élevé, avec les mêmes ouvriers, au taux de l'année précédente ; Michel Texier, serviteur de Marcadé, est toutefois porté à 20 deniers par jour, au lieu de 12.

En 1535, le nouvel architecte est enfin choisi ; c'est *Mathurin de La Borde*, venu on ne sait d'où ; il gagne 7 sols par jour, et reçoit 45 sols pour ses frais de voyage. Dès son arrivée, il trace ses plans « sur un carreau d'une toise, collé en papier des deux côtés ». Ses deux serviteurs, Bertrand

Gouyn et *Marin Morice*, ne sont payés que 3 s. 3 d. ; Bruyère, Jardin et Marcadé sont toujours au même salaire ; mais Michel Texier est porté à 2 sols 6 d. par ordonnance de ville. Trois nouveaux ouvriers, *Thomas Martin*, *Macé Myanneau* et *Pierre Jobin*, sont autorisés par les habitants de La Ferté à entrer au chantier, et reçoivent chacun 3 sols. A propos du premier, rappelons-nous qu'il y a eu un Guillaume Martin charpentier au XVe siècle.

En 1540, on retrouve encore à l'œuvre Mathurin de La Borde avec quatre serviteurs : *Michel Symon* et *Jacques Richette*, à 3 sols 6 d. ; *Marin Morice* et *Jacques Symon* à 3 sols 3 d. Un Alain Richette tenait une carrière de pierre dure dans la paroisse de Cherré. Les autres ouvriers, *Estienne Hello*, *Jardin*, *Marcadé*, sont à 3 sols ; *Guillaume Hubon*, à 2 sols 6 d.

En 1542, de La Borde a encore sous ses ordres quatre serviteurs, *Jacques Richette*, *Hierosme le Plege*, *Léonard Guelon* et *Jehan Meilleron*, qui travaillent avec Guillot Jardin, Guillaume Hubon, Michel Symon, Jehan Marcadé et Michel Texier. Ce Marcadé, que nous trouvons toujours présent à l'atelier pendant douze années, devint maître de l'œuvre à son tour. En 1569, il s'associe avec un nommé *Regnault Mesnard*, du pays de Beauce, pour achever les arcs-boutants des contreforts extérieurs du chœur au nord. La Fabrique paie Mesnard et son serviteur 18 sols par jour, et Marcadé 8 sols seulement. Les contreforts et leurs arcs, sont par leur hardiesse, leur solidité et leur élégance, une des parties les plus remarquables de l'église de La Ferté.

A la même époque paraît une nouvelle famille de maîtres-maçons, les *Viet*, à qui revient l'honneur de la construction des voûtes ogivales de la majeure partie de l'édifice du XVIe siècle. Cette famille-là ne finit pas à l'hospice, mais elle en sort. Guillaume reçoit, par ordonnance de ville, 30 sols t.

sur les deniers de l'Hôtel-Dieu, un an après Jean de Beausse. En 1577, *Jean* entreprend pour 204 liv. les voûtes du bas-chœur méridional et garantit son ouvrage trois mois après l'enlèvement des cintres. Il ne fournit que son temps et son talent. Le même a signé isolément les voûtes du grand chœur, dans la pénétration d'une fenêtre, du côté du midi : *Jehan Viet* .:· *masô,* tandis qu'au-dessus de l'arc qui s'ouvre sur le transept et au-dessous des mêmes voûtes, on lit l'inscription suivante, accompagnée d'un fil à plomb, d'une équerre et d'un compas : « Ceste œuvre sy dessus a esté faicte et con- « duitte par troys frères Robert, Gabriel et Hierosme les « Vietz, maistres masons. 1596 ». Pourquoi Jean s'est-il mis à l'écart, et quel lien de parenté l'unissait aux trois frères ? Question indécise pour nous. *Robert* avait alors 49 ans, c'est ce que prouve une expertise faite l'année suivante à l'Hôtel-Dieu, pour constater la ruine de l'établissement à l'époque du siége de la ville, en 1590. Il y est ainsi désigné : « Robert Viet, maçon, âgé de 50 ans ». Au reste les registres de l'état civil conservés à l'Hôtel-de-Ville de La Ferté nous fournissent de nombreux renseignements sur cette famille, et sur d'autres encore dont nous parlerons tout à l'heure. Bien que la rédaction de ces documents au XVIe siècle et jusqu'au milieu du XVIIe, soit des plus laconiques, qu'elle se borne, pour les baptêmes, à consigner le nom du père et le prénom souvent seul de la mère, avec les noms des parrains et marraines, et pour les inhumations, à faire connaître le nom du décédé sans désignation de profession ni d'âge, nous les utiliserons souvent pour compléter les renseignements qui nous viennent d'ailleurs.

Robert, qui paraît l'aîné des trois frères, se marie vers 1575, *Gabriel* vers 1583, et *Jérôme* vers 1589. Ce dernier fut parrain d'un fils de Gabriel, auquel il donna le prénom de son père; il a signé l'acte de baptême d'une belle écriture.

Un fils de Robert, nommé *Christophe,* a inscrit son nom à côté de celui de son père et de Jean, sur les voûtes de l'église de Nogent-le-Bernard, localité de la mouvance féodale de La Ferté, dont elle est distante de 16 kilomètres. Il se maria vers 1605, à vingt ans, et mourut en 1648. Il fut inhumé dans l'église de La Ferté, où son oncle Gabriel l'avait précédé dès 1631. La tradition affirme que Robert et Jérôme reposaient aussi dans la nef, à côté de leur frère, Jean Viet, mort également en 1631.

Les Viet laissèrent un grand nombre d'enfants, et l'on voit une fille de Robert épouser, vers 1597, Pierre Jorry, le descendant sans doute de l'un des maçons de l'église, vers 1532.

La famille Viet fut remplacée dans l'art de bâtir par la famille *Pesche,* dont l'un des membres, nommé *Noël,* a construit très-probablement le couvent de Cherré, en 1692, et certainement l'Hôtel-Dieu en 1707.

Retournons maintenant en arrière vers les siècles que nous avons déjà parcourus, pour nous occuper d'artistes d'un autre genre, des peintres sur verre, dont les œuvres ont orné et l'église et les maisons du pays. Le plus ancien est *Robert Courtois,* qui peint, en 1498, un arbre de Jessé pour la grande fenêtre occidentale de l'église. Le devis du travail, sur parchemin, existe encore dans les archives de là Fabrique. Robert y prend qualité d'habitant de La Ferté, et nous voyons en effet son nom figurer, en 1500 et en 1503, dans les assemblées publiques; et en 1509, dans une réunion de notables où l'on arrête le devis d'un ornement magnifique pour l'exercice du culte; c'est lui qui est chargé de dessiner les médaillons des orfrois représentant les scènes de la vie de la Vierge. En 1534, *Jehan Courtois*, son fils sans doute, place de belles verrières dans la chapelle du chevet; mais il n'habite plus le pays; il est aujourd'hui reconnu qu'il s'était fixé à Limoges, et que Robert est la tige de la dynastie artistique

des Courtois, émailleurs célèbres au XVI[e] siècle, et d'abord peintres-verriers à La Ferté.

Resta-t-il dans cette ville quelques membres de la famille ? C'est assez probable, car dans les registres de l'état civil de la fin du XVI[e] siècle son nom s'y retrouve fréquemment, et il y a même un Jean Courtois marié à une Juliane *Fouet*, d'une famille de verriers. En 1597, *Claude Fouet*, maître-vitrier, est chargé avec Robert Viet de l'expertise du désastre de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, datant du siége de la ville, sept ans avant : il fixe l'estimation des verrières et déclare « ne les pouvoir réparer à moins. » Ce Claude était né en 1575, d'un père portant le même prénom. Malheureusement l'absence de tout détail sur la profession des personnes, dans l'état civil de cette époque, a nui beaucoup à l'intérêt et au fruit de nos recherches en cette circonstance. Pourtant, nous avons pu constater que tous les noms qui rappellent d'anciennes familles d'artistes se trouvent, à la fin du XVI[e] siècle, associés et alliés les uns aux autres : Courtois et Fouet, Texier et Courtois, Viet et Jorry, etc.

Parmi les vitraux civils des maisons de la vieille cité et que nous avons vus autrefois, il y en avait sans doute un certain nombre qui étaient sortis des ateliers des Courtois et des Fouet; mais aucun n'est signé. Deux petites grisailles du XV[e] siècle, Sainte Marguerite et le Baptême de Notre-Seigneur, accusent seules la facture fine et soignée de Robert. La frappante analogie de cette facture avec celle des verrières de l'église, dont l'attribution à notre vieux maître est certaine, ne nous a laissé aucun doute à ce sujet. D'autres petites pages peuvent encore être l'œuvre d'une troisième famille de verriers, les *de La Lande*, qui, contemporains des Courtois, ont fini au temps des Fouet. Cette famille, qui a exercé son art à La Ferté durant tout le XVI[e] siècle, ne paraît pas l'avoir jamais quittée et se révèle dès l'assemblée publique de 1500,

où *Colas*, son premier membre, figure près de Robert Courtois. *Guillaume* est vitrier ordinaire de l'église en 1525; *François de La Lande* lui succède dès 1530 et peint, pendant une période de dix années, outre une foule de restaurations moins importantes, les vies de saint Nicolas et de saint Julien en médaillons, et les grandes compositions de l'*Ecce-Homo*, du Baiser de Judas et de l'Incrédulité de saint Thomas (1), qui existent encore. En 1557 paraît *Michel*, qui répare, cette année-là, les vitres de la chapelle de l'Hôtel-Dieu; il était mort en 1568, car, à cette date, sa veuve recourait à la charité publique pour une parente infirme. Enfin, on trouve dans les registres de l'état civil, à la date du 6 mai 1590, pendant le siége que La Ferté soutenait contre l'armée de Henri IV, la naissance de Marie, fille de *Isaac La Lande*; elle a pour marraine Marguerite Courtois; mais la profession de ces personnes n'y est point désignée.

Il ne nous reste plus à tirer de l'oubli que quelques noms appartenant à d'autres corps de métiers, tels que les serruriers, les menuisiers, les peintres, etc. Parmi les premiers figurent: *Pierre Verart*, qui travaille aux portes de ville en 1481, et en 1533, *Colas Eudet*, *Pierre Cohin* et *Colas Roger*, qui sont employés à l'église. En 1540, on y voit aussi occupé un *Mathurin Chaulvière*, « arbalaistrier, » dont la famille exerce la même profession à La Ferté pendant tout le XVII[e] siècle encore. On n'ignore pas quelle était la valeur artistique des armuriers de la Renaissance. L'existence à La Ferté des « Chaulvière arbalaistriers » durant près de deux cents ans est donc bonne à noter.

(1) V. pour plus de détails: *Atelier de verriers à La Ferté-Bernard, au XV[e] siècle et au XVI[e]*, par L. Charles. Le Mans, 1851; — et *La peinture sur verre au XVI[e] siècle et à notre époque; Recherches sur les anciens procédés*, par L. Charles. Le Mans, 1860.

Les menuisiers sont représentés d'abord par *Everard Baudot*, qui marchande en 1501 la partie inférieure du buffet d'orgue, le cul-de-lampe, du gothique le plus flamboyant et le plus orné. Le devis de cette œuvre charmante se trouve dans les archives de la Fabrique. En 1533 paraissent *Jehan Halluart*, *Jehan Roger* et *Saincto-Chemin*, tous les trois employés à l'église. Roger et Chemin surtout sont plus particulièrement occupés aux travaux soignés : ce dernier est un véritable sculpteur et un dessinateur ; c'est lui qui, vers 1535, fait sur parchemin le plan détaillé de la partie supérieure du buffet d'orgue avec *Pierre Bert*, facteur d'orgues du Mans ; c'est encore lui qui dessinait « la plomberie de l'étoc de la chapelle neuve, c'est-à-dire du chevet, et sculptait les modèles nécessaires ; lui encore qui tournait et sculptait, en 1534, le bâton de la croix de procession et l'ornait de feuillages et rollaux ». Un orfévre habitant La Ferté, *Yvonnet de La Pille*, travailla l'or et l'argent de cette croix, et un peintre d'imagerie, nommé *Thomas Helye* ou *Jollis*, peignit en riches couleurs le bâton ouvragé. Ce Thomas Helye était employé pour peindre les saints et les rétables des églises, et pour « étouffer et peindre les plomberies des étocs » Il paraît que ces étocs, ou épis du toit, étaient rehaussés d'éclatantes couleurs : c'étaient souvent de véritables monuments, témoin celui de la chapelle du chevet pour lequel on employa le menuisier-sculpteur, le pintier d'étain fondeur, et le peintre-doreur. Beaucoup de maisons particulières se sont donné, elles aussi, mais sur une échelle plus modeste, le luxe de ce genre d'ornement.

INAUGURATION

DE LA

GALERIE CÉRAMIQUE DE ROUEN.

DISCOURS

PRONONCÉ, LE 15 AOUT 1864, PAR M. ANDRÉ POTTIER,

Conservateur du musée d'antiquités de Rouen.

La Société française d'archéologie est heureuse de reproduire le discours prononcé à Rouen par M. Pottier, membre de l'Institut des provinces, le jour de l'inauguration de la Galerie céramique :

« L'ouverture officielle que nos premiers magistrats, en ce jour de solennité nationale, a dit M. A. Pottier, daignent faire du modeste musée de céramique rouennaise, a pour but de consacrer le souvenir d'une grande et belle industrie qui florissait naguère parmi nous. C'est une chose nouvelle, et qui mérite sans contredit d'être signalée, que cet hommage public rendu à la mémoire d'une industrie locale, c'est-à-dire de cette œuvre collective, à laquelle beaucoup de nos pères ont coopéré, et qui, en ses jours de prospérité, assura leur bien-être et prépara celui de leurs descendants.

» D'ordinaire, on se montre trop oublieux envers ces sources fécondes de la richesse publique. Dès que les canaux par lesquels elles répandaient l'abondance autour d'elles se sont taris

ou ont dirigé leur cours vers d'autres lieux, on garde à peine, dans la contrée qu'elles ont fécondée et enrichie, un vague souvenir de leur passage, souvenir que l'histoire ne néglige pas de recueillir, il est vrai, mais qui n'a point d'écho dans la mémoire des populations.

« Combien d'exemples de cet injuste oubli pourrions-nous citer, sans sortir de nos murs et sans avoir besoin de franchir bien des siècles! Quel souvenir, par exemple, subsiste aujourd'hui de cette importante fabrication d'orfévrerie qui, au XVᵉ siècle, occupait, à Rouen, plus de cent orfévres, ayant tous leur boutique sur rue et frappant leurs œuvres de leur poinçon de garantie? Qui se souvient aujourd'hui de cette somptueuse industrie des draps d'or, des étoffes de soie brochée d'or et d'argent, qui obtenait de François Iᵉʳ, de Henri II, de Henri IV, de si magnifiques priviléges, et qui florissait même au milieu du siècle dernier?

« Enfin, qui a gardé mémoire de cette autre industrie, plus féconde encore, de la maroquinerie et des cuirs dorés, que Colbert déclarait digne de la protection royale, et qui, à son déclin, vers la fin du siècle dernier, était réputée la source de quelques-unes des grandes fortunes commerciales de notre cité?

« A la vérité, la plupart des industries laissent subsister après elles si peu de traces matérielles, distinctes et appréciables, qu'il n'est pas étonnant que la mémoire s'en perde facilement, ainsi qu'on perd le souvenir de leurs produits consommés. La céramique, à peu près seule entre toutes, a le précieux privilége de doter ses productions d'une inaltérabilité qui leur assure une durée indéfinie; car l'on sait que, grâce à quelques fragments de poteries qu'on exhume des profondeurs du sol vierge, nous touchons directement au berceau des premières sociétés humaines. Par le degré de perfection apporté aux formes et à la décoration de ces produits, la céramique nous fournit en outre un incontestable témoignage de l'état du goût

et de la civilisation chez les peuples qui en firent usage; et lors même que la Grèce antique ne nous eût transmis que les incomparables productions de ses céramistes, elle serait encore proclamée souveraine dans les arts de la forme, au jugement unanime des nations civilisées. C'est à ce don précieux de l'inaltérabilité que la faïence, produit céramique usuel que je n'ai pas besoin de définir, doit de survivre à l'industrie qui lui donna naissance, longtemps même après que celle-ci a disparu.

« Quoique j'aie vivement à cœur, Messsieurs, de ménager vos précieux instants, permettez-moi de jeter un très-rapide coup-d'œil sur les phases de cette industrie à Rouen. Cette histoire explique et justifie ses produits.

« L'industrie commerciale de la faïence s'établit à Rouen vers le milieu du XVII[e] siècle; elle y fut apportée par un homme d'un caractère énergique et entreprenant, appelé Edme Poterat, étranger à notre province, dont la famille, dans ses souvenirs les plus lointains, rattachait son origine à l'Italie et même à la Grèce, et qui fit souche, parmi nous, d'une nombreuse lignée dont la Révolution seule a dispersé les derniers rejetons.

« Edme Poterat dut emprunter d'abord ses procédés et ses types, ses ouvriers et ses artistes, à la fabrication nivernaise, antérieurement établie depuis un demi-siècle. On ne saurait douter de cette influence, lorsqu'on s'attache à recueillir les productions de cette période primitive, aussi rares d'ailleurs que difficiles à distinguer, tant elles se confondent, par le style et l'aspect, avec celles de la fabrique de Nevers.

« Quelques années après cette première fondation, Louis Poterat, fils aîné d'Edme, établit une deuxième fabrique, qu'il exploita, en concurrence de celle de son père; il y introduisit le style et les types de la fabrication hollandaise, qu'il avait été étudier pendant quelques années dans les Pays-Bas.

« Jusqu'à ce moment, aucun mérite bien saillant ne distingue

cette double fabrication, si ce n'est la tendance marquée à fabriquer de grandes pièces, l'aptitude à les bien réussir, et surtout, dans l'ordonnance et la disposition, aussi bien que dans l'exécution du décor, certaines qualités de netteté, de fermeté et de précision, qui deviendront le caractère dominant de la fabrication rouennaise.

« C'est à Colbert, à cet infatigable promoteur de tous les établissements utiles au développement de la richesse publique, qu'il faut rapporter la première impulsion donnée à ce développement extraordinaire que prit, vers la fin de ce siècle, l'industrie de la faïence dans la ville de Rouen.

« Dans l'un de ces précieux *memento*, formulés de sa main, et dans lesquels ce grand ministre résumait, en quelques mentions brèves et significatives, les projets qu'il élaborait, les soins et les instructions qu'il prescrivait à ses agents, on trouve, à la date de 1663, ce passage qui témoigne de quel intérêt il entourait notre industrie naissante : « Protéger et « gratifier les faïenciers de Rouen, les faire travailler à l'envy ; « leur donner des dessins, et les faire travailler pour le Roy. » Dans ces simples paroles est le secret du développement que nous venons de signaler.

« Le goût des artistes, stimulé par de pareils encouragements, fit véritablement des prodiges. C'est sous cette influence que naquit ce style décoratif, si nettement caractérisé, qui mérite à bon droit d'être appelé le style ou le décor rouennais, tant il porte en lui de cachet spécial et d'originalité. On peut discuter sur son origine, chercher en Orient ou ailleurs quels furent ses premiers éléments et ses modèles ; mais il n'en est pas moins vrai que notre industrie rouennaise, qui l'appliqua, le fit sien et se l'appropria si intimement, qu'on n'essaya jamais de le déplacer pour l'implanter ailleurs sans lui faire perdre la plupart de ses admirables qualités.

« Les événements de la fin du grand règne et, il faut bien le

dire, des événements désastreux pour le pays, contribuèrent à donner à l'industrie de la faïence un nouvel essor. Le trésor épuisé, il fallut songer à tirer parti de cet énorme capital improductif qui, sous forme de vaisselle et d'argenterie de toute espèce, était immobilisé entre les mains des grands, de la noblesse, du clergé et même de la bourgeoisie. Mais il fallait que l'exemple vînt de haut. *Le Roy*, écrit Saint-Simon, *délibéra de se mettre en faïence*. Introduire la faïence sur la table du roi, quand jusqu'alors les caisses des orangers et les gigantesques torchères de la galerie de Versailles étaient en argent massif! Louis XIV s'épargna à lui-même cette suprême humiliation : il consentit d'abord à descendre de la vaisselle d'or à la vaisselle d'argent; mais toute la cour, depuis les premiers princes du sang jusqu'aux derniers officiers, dut *se mettre en faïence* et envoyer son argenterie à la Monnaie. M. Saint-Simon raconte, avec sa verve caustique ordinaire, avec quel fracas d'ostentation d'adroits courtisans opérèrent cette substitution.

« Depuis cette époque et pendant de longues années, l'usage de la faïence demeura en quelque sorte le privilége des hautes classes; privilége que les classes moyennes ne manquèrent pas de chercher à s'approprier : celles-ci pour colorer leur économie d'un honorable prétexte, celles-là pour rendre un constant témoignage du sacrifice qu'elles avaient fait au salut et à l'honneur du pays.

« Il n'est pas douteux que ce fut la fabrication rouennaise qui pourvut, pour la plus grande partie, à cette immense consommation. Aussi retrouve-t-on de temps en temps — et ces insignes héraldiques ajoutent singulièrement à l'estime qu'on en fait et à la valeur qu'on leur attribue — des pièces de services aux armoiries des plus illustres familles : des Penthièvre, des Bouillon, des Montmorency, des Colbert, etc. Quant à celles qui portent les armoiries de simples seigneurs, elles sont

innombrables. Quel témoignage plus concluant pour prouver l'universelle diffusion, dans les classes élevées, des produits de la fabrique de Rouen !

« Je ne fais qu'indiquer cette phase de prospérité, je serai plus bref encore sur les années de décadence.

« Les fabriques, bientôt multipliées après l'expiration du privilége exclusif des Poterat, lequel s'est maintenu pendant un demi-siècle, passèrent tour à tour du régime de liberté, qu'elles avaient ardemment soutenu pour parvenir à s'établir, au régime d'exclusion qu'elles préconisaient non moins ardemment pour se maintenir, sans rivalités et sans concurrence. On les vit alors s'enchaîner, de leurs propres mains, dans les entraves d'une réglementation aussi étroite qu'absolue. C'est l'époque des luttes intestines, des chômages ruineux, des grèves prolongées entraînant la dispersion des ouvriers. La fabrication se ressent de cet état de malaise, et la décadence arrive à grands pas. Enfin l'époque des grands revers va succéder à ces défaillances qui n'ont pas conscience de leur état. Il est passé en habitude d'attribuer la ruine de l'industrie faïencière dans notre ville aux conséquences du traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre. Il est vrai que cette industrie en fut littéralement écrasée. Qu'on en juge par ce seul fait : que les premiers dépositaires de faïences anglaises à Rouen étaient obligés de munir leurs portes de gardes armés pour contenir l'envahissement des acheteurs. Mais, il faut bien le dire, la fabrique rouennaise n'avait rien fait pour éviter sa défaite : elle semblait ignorer les procédés nouveaux, les perfectionnements qui se produisaient de toutes parts et même si près d'elle ; elle s'obstinait à les repousser, quand on les lui présentait, et luttait contre le Parlement qui favorisait les innovations parce que, dans tout novateur étranger, elle voyait un rival ; enfin, elle s'opiniâtrait à maintenir les errements d'une fabrication routinière et négligée.

« A ces désastres la Révolution vint bientôt ajouter des ruines. Les établissements se fermèrent l'un après l'autre et, même en des temps meilleurs, ne se rouvrirent plus. Enfin, beaucoup d'entre nous ont connu, il y a vingt-cinq ans à peine, le dernier représentant parmi nous de cette industrie épuisée ; jusqu'à sa mort, il lutta avec un courage désespéré pour maintenir cet art, qu'il aimait avec passion, et dans lequel, malgré de douloureux mécomptes, il avait toujours foi. Avec lui s'éteignit le dernier four à faïence dans la ville de Rouen.

« Ainsi, depuis son origine jusqu'à son entier dépérissement, cette industrie avait subsisté tout juste l'espace de deux siècles ; et si l'on défalque les années de ses obscurs commencements et celles de sa décadence, prolongée pendant un siècle au moins, elle avait marché à la tête des autres industries analogues du pays. Pendant ce temps, elle avait appelé à elle et fixé dans ses rangs ce que j'appellerais volontiers une partie des forces vives de la cité. On retrouve, parmi nos principaux industriels de ce siècle, des noms qui appartiennent à l'industrie faïencière : les Levavasseur, les Pavie, les Malétra étaient au nombre des principaux manufacturiers de faïence du XVIIIe siècle. On voyait même figurer, parmi ceux-ci, des noms qui témoignent que ceux qui les portaient n'avaient pas cru faire acte de dérogeance en dirigeant eux-mêmes de semblables établissements. Ainsi, je citerai Dionis, avocat distingué au Parlement de Rouen ; Lecoq de Villeroy, conseiller à la Chambre des comptes de Normandie ; Piquet de La Houssiette, officier supérieur au régiment d'Auvergne ; de Barre de La Croizille, etc.

« Dans la collection du musée de Rouen, on s'est particulièrement attaché à reproduire les phases successives que je viens d'indiquer, à faire saillir les contrastes qu'offre la fabrication à ses diverses époques, afin d'en faire res-

sortir un utile enseignement. Ainsi, d'une part, l'empreinte d'une direction forte, inspirée par un goût toujours sûr, maintient l'unité de système et de style, laissant d'ailleurs toute liberté pour combiner la diversité des détails, et obtient pour résultat une série infinie de variations qui charment et enchaînent le regard sans jamais le fatiguer. De l'autre, au contraire, une absence à peu près complète de style, à peine compensée par un peu d'invention et beaucoup d'exagération de couleur, aboutit à un effet brutal et à une stérile uniformité. On ne saurait trouver une page plus éloquente pour une future histoire de l'art industriel.

« A une époque de concurrence entre les nations rivales, où les esprits prévoyants comprennent que, pour l'avenir des industries qui appellent l'art à leur aide, il n'y a de salut que dans l'union de plus en plus intime de ces deux éléments de richesse publique, il n'est pas sans intérêt d'étudier, dans le spectacle des vicissitudes d'une industrie qui dut à cette alliance sa renommée et sa fortune, les conditions et la mesure d'une pareille association. Sous ce rapport, la nouvelle galerie peut être considérée comme l'annexe naturelle d'un musée qui, pour sa plus grande part, consacré au moyen-âge et aux siècles suivants, est un véritable musée d'art industriel.

« Maintenant qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer un témoignage de profonde reconnaissance, moins encore en mon nom qu'au nom de tous, à l'Administration municipale, pour sa généreuse initiative. Au premier réveil de l'opinion en faveur de la réhabilitation de notre belle industrie artistique de la faïence, elle a aussitôt compris qu'il y avait là une gloire à revendiquer pour la joindre au faisceau de gloires dont s'enorgueillit notre cité ; elle a surtout apprécié avec justesse qu'aucune gloire ne faisait plus légitimement partie du patrimoine commun de ses habitants que celle qui s'at-

tache au souvenir d'une grande et noble industrie, puisque ce fut non l'œuvre d'un seul, mais l'œuvre de tous.

« Une large part de ce témoignage de gratitude est également due au Comité d'organisation de l'Exposition artistique de 1861, présidé par M. le comte de Germiny, pour la généreuse participation qu'il a prise à la fondation de notre nouveau musée céramique. De l'avis général, le succès extraordinaire de l'exposition qu'il avait patronnée résultait de ce que celle-ci exhibait pour la première fois en public une collection grandiose de faïences de Rouen, provenant des cabinets de nombreux amateurs. Pour consacrer le souvenir de cette solennité artistique, le Comité a offert la totalité des bénéfices gardés jusque-là en réserve, et en a fait don pour faciliter l'établissement du musée. L'inscription commémorative de la fondation transmettra le souvenir de ce concours prêté si libéralement.

« Enfin, et bien qu'il ne soit encore qu'au premier jour de son existence, le musée a déjà sa dette de reconnaissance à payer envers de généreux donateurs. Au premier rang devra toujours figurer M. Filleul, qui a offert la grille, chef-d'œuvre de ferronnerie délicatement ouvragée du XVIIIe siècle, qui sert d'introduction et de clôture à la galerie. Une libéralité aussi exceptionnelle méritait d'être hautement proclamée. Je me contenterai de remercier les autres donateurs, sans les nommer. Des inscriptions locales désigneront leurs offrandes. C'est à ce concours sympathique qui ne lui fera pas défaut, nous en gardons la ferme espérance, que ce musée sera redevable un jour de ses plus précieux trésors et, partant, aussi de son plus réel enseignement. »

CHRONIQUE.

Le Mont-St-Michel et son avenir. — La Société française d'archéologie n'a pas vu sans effroi, pour l'avenir des constructions si intéressantes de l'ancienne abbaye du Mont-St-Michel, la motion faite il y a quelques années au sein du Conseil général de la Manche, et précédemment au sein du Congrès des délégués des Sociétés savantes, par l'honorable comte de Tocqueville.

M. de Tocqueville, scandalisé de voir de si belles constructions historiques occupées par des détenus, demanda, et le Conseil général accepta ce vœu, que l'église de l'abbaye du Mont-St-Michel fût rendue au culte et que le dépôt de détenus fût supprimé.

La Société française d'archéologie fut alors effrayée ; elle se demanda ce que deviendrait ce groupe considérable de bâtiments, s'ils cessaient d'être habités ; sur quel budget on pourrait subvenir à l'entretien, et si même on ne cesserait pas complètement de les entretenir quand ils n'auraient plus de destination.

Il est bien vrai que l'on parlait d'y établir une abbaye de Bénédictins ou de religieux quelconques. Mais, hélas ! ceux qui raisonnaient ainsi ne songeaient pas, dans leur illusion peu réfléchie, que les communautés d'hommes n'ont aucun avenir, et que si quelques-unes peuvent vivre encore, ce sont celles qui ont des exploitations agricoles à surveiller et à faire produire.

Le Mont-St-Michel, au milieu des grèves, est la plus triste de toutes les résidences, et tout devait faire craindre l'absence complète de religieux assez dévoués pour vivre et mourir sur ce rocher. Si cette abnégation se voyait au moyen-âge, il ne faut pas oublier que l'abbaye possédait dans les contrées voisines et au loin de grands biens qui ne sont plus ; et ce n'est pas dans notre siècle, de moins en moins religieux, qu'on pourra retrouver les richesses perdues. Il valait donc mieux, selon la Société, voir le Mont-St-Michel occupé par des voleurs surveillés que de le voir abandonné.

Une autre considération encore frappait la Société : Que deviendra la commune du Mont-St-Michel, quand elle n'aura plus

ni les prisonniers ni les fonctionnaires chargés de gouverner la maison de détention, ni la petite garnison qui y était attachée et animait la place? On répondait à ces questions positives par des phrases sentimentales, qui n'étaient pas de nature à tranquilliser la Société française d'archéologie.

Quoi qu'il en soit, le temps est venu où le vœu de M. le comte de Tocqueville a été exaucé : les prisonniers ont été envoyés ailleurs, le Mont-St-Michel est désert. Mais les craintes de la Société n'ont pas tardé à gagner les esprits. Que deviendront les bâtiments? à quoi seront-ils destinés, sous peine de périr tôt ou tard? Telles sont les questions qui de tous côtés ont été adressées. Cette année, M. le marquis de Belbeuf, sénateur, membre de nos Sociétés savantes les plus autorisées, fit au Bureau du Congrès des délégués réuni à Paris une communication qui n'était pas de nature à dissiper les craintes. Il fit connaître les difficultés qui s'élevaient entre l'Administration civile et l'Administration religieuse, qui ne pouvait accepter les bâtiments de l'abbaye sans une dotation pour les entretenir. — Les négociations peuvent avoir marché depuis le mois d'avril, mais l'abbaye reste toujours entre les mains du Domaine, et on ne connaît pas encore la solution qui adviendra. En attendant cette solution, nous allons donner quelques renseignements sur l'état actuel de l'abbaye.

M. Bouet, membre du Conseil de la Société française d'archéologie, y a fait dernièrement une excursion. Nous allons reproduire les notes qu'il a communiquées à la Société à son retour : elles méritent d'autant plus d'attention et d'intérêt que plusieurs de ses observations nous paraissent neuves. Nous allons le laisser parler :

« Ayant, il y a quelques mois, dit M. Bouet, été faire quelques nouveaux dessins au Mont-St-Michel (1), nous avons remarqué dans la partie de l'édifice qui, sur les anciens plans, porte le nom

(1) M. Bouet est l'auteur des lithographies de l'*Histoire et description du Mont-St-Michel*, publiées par M. Ch. Bourdon. (Se vend, à Avranches, chez A. Anfray.)

de chapelle souterraine, quelques piliers à chaînes de briques, dont nous donnons ici le dessin (V. la page suivante). Un des arcs de briques portés sur ces piliers est ogival, mais nous n'osons affirmer qu'il n'ait pas subi quelques changements ; car le mur A, contre lequel il s'appuie, est moderne, et le souterrain avait autrefois, je crois, une travée de plus de ce côté. Il est probable qu'une autre arche existe aussi en B, mais je n'ai pu m'en assurer, toute cette portion du souterrain étant remplie de bois.

« Les piliers C, quoique d'une construction fort ancienne, sont postérieurs aux constructions que nous venons de décrire et contre lesquelles ils s'appuient. En se rendant compte de la position qu'ils occupent dans le plan général, on voit qu'ils ont eu pour but de porter les piliers du côté nord de la nef. C'est donc probablement d'eux qu'il est question dans la description que fait le *Gallia* des travaux d'Hildebert II (1017-1023) :

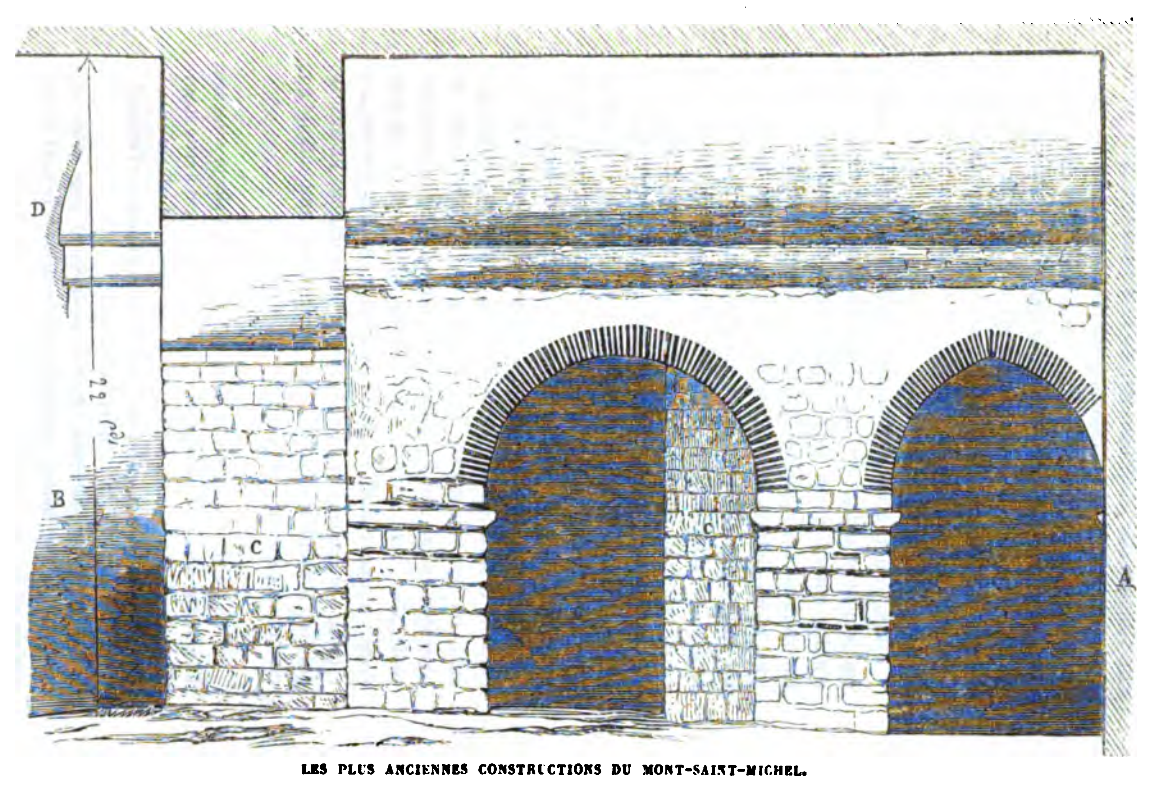
« Ut ad ecclesiæ fabricam, spatium sat amplum in cacumine montis haberet, crassiores pilas, muros et fornices exstruxit. »

« Nous aurions donc là un exemple assez rare de voûtes des premières années du XI[e] siècle. Ces voûtes reposent, au-dessus des arcs primitifs, sur un double retrait dont nous indiquons le profil en D.

« Quant aux constructions avec chaînes de briques, elles ne peuvent pas, ce nous semble, remonter moins haut que le règne de Richard I[er], et seraient alors un reste de l'édifice que Dudon de Saint-Quentin appelait *delubrum miræ amplitudinis*. Le même Richard construisit aussi les murailles de l'abbaye ; nous n'avons rencontré nulle part des briques dans la construction des murailles ; mais il reste quelques portions qui ont dû faire partie de l'enceinte romane, entr'autres le mur à contreforts plats qui longe le chemin conduisant de la Belle-Chaise à la Merveille.

« Depuis quelques années, de grands travaux ont été faits à l'église de l'abbaye du Mont-St-Michel. Malheureusement les bonnes intentions, secondées par une quantité de travail considérable, n'ont pas toujours produit de bons résultats.

« Dans la nef, on a inséré d'énormes chapiteaux, qui donneront



LES PLUS ANCIENNES CONSTRUCTIONS DU MONT-SAINT-MICHEL.

aux visiteurs une singulière idée de l'art roman, et l'on a fait porter des voûtes à des colonnes qui n'avaient jamais été destinées à cet usage. Dans le chœur, une excellente chose a été faite, en enlevant les planchers et les cloisons qui séparaient les bas-côtés en ateliers; mais on eût dû s'en tenir là et ne pas enlever la clôture primitive du sanctuaire, pour en placer dans les chapelles les sculptures, veuves des curieuses scènes peintes qui les accompagnaient.

« Maintenant, à une destination abjecte, a succédé l'abandon, qui semble le partage de tout monument auquel on ne voit pas d'utilité immédiate, et qui en ferait en peu de temps des ruines irréparables. Les derniers travaux ont encore ajouté au danger. Aux laides toitures qui couvraient, il y a quelque temps, les bas-côtés et les chapelles du chœur, on a substitué des plates-formes en ciment, sur lesquelles l'eau séjourne faute d'un écoulement bien ménagé. Les portes du Chapitre projeté, débouchées nouvellement, laissent maintenant entrer dans le cloître la pluie, violemment chassée par le vent du nord; et les ouragans qui s'engouffrent par ces ouvertures peuvent, en un instant, détruire complètement ce chef-d'œuvre d'élégance.

« Tout cela demande un prompt remède. Il faut espérer qu'une nouvelle destination fera cesser cet état de choses, et qu'alors aussi on fera disparaître les planchers et les cloisons qui obstruent encore une des plus belles pièces de la glorieuse Merveille. Mais, avec une autre destination, *se présentent de nouveaux dangers dans les distributions nouvelles qui en sont toujours la conséquence*, et dans les restaurations hasardées, qui trop souvent aujourd'hui font perdre toute authenticité aux monuments qui en sont victimes (1). »

(1) En revenant du Mont-St-Michel, j'ai perdu un album contenant un grand nombre de dessins ayant rapport principalement à cette abbaye et quelques autres monuments de la Normandie. Cet album est relié en parchemin blanc, contient environ 200 pages et porte sur l'étiquette :

MONT-ST-MICHEL.

Je profite de la publicité du *Bulletin monumental* pour prier ceux qui pourraient me fournir quelques renseignements à ce sujet de bien vouloir me les faire parvenir. G. BOUET.

On voit par la visite toute récente de M. Bouet, homme si compétent en pareille matière, combien nos craintes étaient motivées. Mal pour mal, au point de vue archéologique, il valait mieux conserver l'abbaye du Mont-St-Michel comme maison de détention que de la perdre en lui donnant une destination nouvelle. DE CAUMONT.

Découverte faite près de Mayenne.—Une découverte importante, au point de vue archéologique, vient d'avoir lieu à Mayenne. Il y a quelques jours, en continuant la canalisation de la Mayenne, en amont de la ville, M. l'ingénieur Bense a trouvé une grande quantité de médailles romaines, éparses dans le gravier, près d'un point appelé le *Gué de St-Léonard*, non loin des moulins de *Brives*. Des débris de poutres entièremènt pourries et de briques ayant été mis à découvert, il semblerait résulter que dans ce lieu existait un passage gallo-romain. Quelques pas plus bas, on a retiré du lit de la rivière une borne milliaire, tronquée malheureusement, mais portant encore un reste d'inscription. Tout porterait à croire que ce point est celui où la voie romaine, de Jublains à Avranches, traversait la Mayenne.

Les fouilles se continuent et amènent chaque jour la découverte de nombreuses médailles, dont plusieurs à fleur de coin, et toutes dépourvues de patène et non oxydées, mais au contraire brillantes comme si elles étaient dorées ou passées à l'acide.

M. Chédeau, membre de la Société française d'archéologie, et moi en avons classé environ 3,000, sur lesquelles un tiers environ sont complètement frustes. Parmi celles qui sont bien conservées, on remarque deux monnaies gauloises; — 3 consulaires, — de nombreux *Auguste*, — 700 *Claude* (4 revers différents), — grand nombre de *Néron* (25 revers différents), 5 à 600 *Tibère*, presque toutes de la colonie de Lyon; — des médailles de la colonie de Nîmes, — une de la colonie de Vienne;—des *Caligula*, *Germanicus*, *Hadrien*, *Nerva*, *Trajan*, *Vespasien*, *Titus*, *Domitien*, *Antonin*, en assez grande quantité; —de rares *colonies*; —5 ou 6 *Faustine*, mère et fille;—1 *Com-*

mode,—1 *Drusus*,—1 *Ælius*,—3 *Drusus* et *Néron*, etc.;—puis, après une lacune assez longue,—3 *Gallien*, 3 *Tetricus* et 1 *Postume ;* ces dernières en petit-bronze, les autres en moyen-bronze, sauf une cinquantaine de grand-bronze et 2 en argent.

Il a été recueilli également trois sortes d'amulettes en cuivre, une fibule bien entière en cuivre, un anneau, une hache en bronze et divers autres débris; de plus, le socle en terre cuite d'une petite statuette, sur lequel existait la trace des pieds et de la draperie.

La colonne milliaire, dont la partie supérieure a été brisée et dont la partie inférieure porte la trace d'une tentative faite pour la scier, offre l'inscription suivante que nous avons relevée avec soin :

NIO V
INVIC
AVG P
I IIII

Il y a à peu près 4 lieues gauloises de cette localité à Jublains. Nous continuerons, M. Chédeau et moi, de surveiller les fouilles.

Baron DE SARCUS,
Membre de la Société française d'archéologie.

Visite faite à Faye-l'Abbesse (*Deux-Sèvres*). — Dans les champs voisins du bourg de Faye-l'Abbesse, où l'on soupçonne l'emplacement d'un établissement gallo-romain important, j'ai vu des substructions mises à nu par les soins de la Société de statistique de Niort, sous la surveillance d'un jeune archéologue de Bressuire, M. Barbaut, juge suppléant au Tribunal.

On voit aujourd'hui, clairement, que les bâtiments *accumulés* sur ce point étaient rangés de chaque côté d'une voie dont il ne reste plus que le *nucleus*, le *summum dorsum* ayant été enlevé comme la partie supérieure des fondations des constructions adjacentes. Deux faits m'ont particulièrement frappé dans

ces fouilles d'où sortent d'innombrables débris de poterie gallo-romaine, tuiles, meules à bras et de bronze du IIIe siècle, mais pas en-deçà : le premier, c'est que la voie en question paraît avoir eu un trottoir de chaque côté de son *agger* qui a disparu, et aux points de contact de ces trottoirs avec l'*agger*, se développe une longue ligne de pierres plantées debout pour accoster sans doute les dalles du parvis de la voie médiane, et préserver les maisons qui bordaient le trottoir de l'ébranlement qui, sans cet isolement, aurait incommodé les habitants au passage des chariots ; le second, c'est que les architectes romains avaient songé d'abord à l'assainissement du sol humide de cet emplacement avant d'y élever des constructions et d'y tracer une voie. Aussi un égout principal, dirigé suivant la pente naturelle du sol, traverse-t-il la voie, longe-t-il les fondations des habitations disparues, et reçoit-il des artères secondaires sous forme de drains en pierrées, venant de ces habitations ; c'est surtout dans les égouts ramifiés que se rencontrent les débris de poterie gallo-romaine : preuve qu'ils donnaient issue aux eaux ménagères des habitants.

La pièce capitale trouvée jusqu'à ce jour, dans les nouvelles fouilles, est une petite lampe de bronze, un peu écrasée, mais d'un joli modèle.

DE LONGUEMAR,

De l'Institut des provinces, à Poitiers.

Découverte et exploration du cimetière gallo-romain d'Orival, près Fécamp. — Depuis bien des années, on connaissait l'existence de nombreux débris antiques dans le joli vallon boisé d'Orival, que se partagent les deux communes de Colleville et de Ste-Hélène.

A diverses reprises, la presse locale avait entretenu le public de découvertes de monnaies, de poteries ou de murailles, faites dans cette bifurcation de trois vallées. Des traditions, déjà anciennes dans le pays, parlaient de trésors cachés, de portes de fer gardées par des esprits invisibles, d'apparitions nocturnes, de souterrains profonds et même d'une ville détruite. Cette ville, suivant les vieillards, aurait porté le nom de *ville d'Orival.*

Ces bruits vagues, joints aux trouvailles que faisaient de temps à autre la culture ou la voirie, attirèrent l'attention sur le vallon d'Orival. Déjà l'œil exercé des antiquaires y avait bien constaté la présence d'une *villa* romaine détruite par le feu, comme toutes les habitations antiques de la Gaule; mais, jusqu'à présent, on ignorait le cimetière des colons gallo-romains. Un heureux hasard vient de le faire rencontrer.

M. Desjardins, garde-éclusier au Havre, ayant fait défricher un petit bois qu'il possède sous le hameau d'Aventot, les ouvriers trouvèrent, au commencement d'avril, des vases de terre et de verre cachés dans le terrain qu'ils avaient mission de défricher.

Le 26 avril, M. l'abbé Cochet s'est empressé de se rendre à Orival, et a commencé une fouille sur le terrain appartenant à M. Gallois, de Ste-Hélène. Pendant trois jours, il n'a cessé de rencontrer des urnes funéraires encore remplies des os brûlés qu'y ont déposés, aux trois premiers siècles de notre ère, les Calètes devenus Romains.

M. l'abbé Cochet n'estime pas à moins de vingt-quatre le nombre des urnes qu'il a rencontrées. Leur forme était celle du pot-au-feu de nos campagnes, l'*olla* rustique des anciens. Toutes étaient couvertes d'une assiette noire renversée ou d'un trépied gris, également retourné.

Six ou huit sépultures se sont distinguées des autres. Elles contenaient de petits vases pour les offrandes ou les libations. Une a présenté, dans son *olla* de terre noire, une belle urne circulaire en verre, malheureusement brisée.

. Les deux groupes les plus remarquables ont été trouvés le 27, le 28 et le 30 avril. Le premier offrait, dans une amphore en terre rougeâtre, sept jolis petits vases bien conservés. C'étaient d'abord quatre vases noirs, dont deux ronds, un plat, et le troisième un trépied semblable à nos marmites. Les autres vases étaient une fiole de verre hexagone, un plateau rouge en terre de Samos et une petite coupe de même matière portant au fond le nom du potier *Daminus* : DAMINI-M. Chose singulière! cette même marque a été trouvée par M. l'abbé Cochet lui-même, dès 1851, dans le cimetière romain du bois des Loges, aux environs de Fécamp.

Cette coïncidence ne prouverait-elle pas le voisinage de la fabrique de *Daminus*, et la contemporanéité des établissements romains des Loges et d'Orival?

Le second dépôt était peut-être plus important encore que le premier; mais il était malheureusement brisé. Il se composait de deux urnes, ce qui indiquerait une double mortalité.

La première consistait en un *pot-au-feu* gris, recouvert d'un plateau rouge et contenant un autre plateau rouge; un plateau noir, une cruche blanche, une coupe en terre grise, une coupe en verre et une patère en bronze.

La seconde urne, aussi en terre grise, était accompagnée d'un joli vase côtelé et d'une cruche en terre blanche.

Le troisième dépôt était bien le plus riche et le plus intéressant de toute l'exploration. On peut dire qu'il a été le bouquet de la fouille. Ce groupe se composait d'abord de l'urne cinéraire en terre grise et en forme de pot-au-feu, laquelle était en partie pleine d'os brûlés. Elle avait été recouverte d'un trépied noir que la chute des terres avait brisé.

A côté de l'urne et dans un trou circulaire pratiqué pour cet effet, à 1 mètre du sol, se trouvaient des vases aux offrandes, composés d'un petit pot noir et de deux coupes de cristal placées l'une dans l'autre. Autour des vases, on a recueilli une statuette de Latone en terre cuite, une grosse perle en pâte de verre noir surmontée d'émail jaune, une fibule en bronze étamée ou argentée, une épingle en os, trois petits palets aussi en os, et un moyen-bronze de Faustine, destiné peut-être à payer l'avare nocher du Styx.

Tous ces curieux objets, dont la piété païenne avait entouré les restes mortels d'une jeune femme, probablement épouse et mère, n'avaient pas été confiés à la terre froide et nue, mais enfermés dans un coffret de bois dont on a retrouvé les clous en fer et jusqu'à l'ouverture de cuivre de la serrure.

En général, tout ces dépôts funéraires avaient été mis en terre dans des caisses de bois, dont on rencontrait les clous, et entourées de cailloux dont le choc avait souvent brisé les vases.

Ajoutons également que, parmi les débris, M. Delaporte a

recueilli un fragment d'inscription romaine, chose très-rare dans le département de la Seine-Inférieure.

L. NICOLLE.

Musée du moyen-âge, à Florence.—Le gouvernement italien a décidé qu'un musée national du moyen-âge serait créé à Florence et installé dans le palais du Podestat (il Borgello). Cet édifice, un des plus beaux monuments du XIVe siècle que possède Florence, a longtemps servi de prison d'État. — Il vient d'être approprié à sa nouvelle destination, sous la direction de M. le chevalier Mazzei.

Une Commission d'archéologues est chargée de veiller au développement et à la conservation des collections, dont le noyau sera formé par les objets du moyen-âge dispersés dans les galeries du palais Pitti. Deux salles consacrées, l'une à la sculpture, l'autre aux armures, peuvent dès ce moment être ouvertes au public.

(*Journal universel des progrès de l'Industrie.*)

Exposition ecclésiologique de Malines. — Le second Congrès catholique, qui a eu lieu à la fin d'août 1864, à Malines, a été l'occasion d'une exposition fort intéressante d'objets d'art religieux du moyen-âge et de la renaissance. Les salons de l'hôtel de Liedekerke, au rez-de-chaussée et au premier étage, étaient remplis de collections de la plus haute curiosité. Les trésors des églises de Belgique, encore si riches en orfévrerie et en étoffes anciennes, avaient fourni leur contingent, ainsi que plusieurs églises du nord de la France : les précautions convenables avaient été prises pour que les vases encore consacrés et les châsses garnies de reliques pussent figurer sans irrévérence dans cette exhibition. Le public studieux a eu ainsi une occasion unique de pouvoir étudier par centaines des monuments d'art, ordinairement enfermés dans des trésors ou des armoires rarement accessibles. En outre, le surplus du mobilier ecclésiastique offrait des collections très-complètes.

Par exemple, dans une des vitrines où se trouvaient rangées la série des ostensoirs et des monstrances, nous avons remar-

qué une collection de *soixante* anneaux antiques, du moyen-âge et de la renaissance, parmi lesquels l'anneau épiscopal de saint Charles-Borromée, plus une rangée de *trente* autres bagues des plus curieuses. Une collection de cette importance avait surtout de l'intérêt pour ceux qui venaient de lire, dans le *Bulletin monumental*, les savants articles de M. l'abbé Barraud sur les *Bagues à toutes les époques, et en particulier sur l'anneau des évêques et des abbés.* Nous avons vu aussi avec grand plaisir, parmi les broderies et les anciennes étoffes, des parements d'autel vraiment magnifiques. L'un d'eux représente l'arbre de Jessé. Un autre *antependium*, en tapisserie du XVIe siècle, représente la Vierge assise sur un riche trône, entre saint Jean-Baptiste et saint Jean-l'Evangéliste. Il faudra bien que l'on revienne à l'usage de ces parements, et que l'on cache, avec des étoffes de ce genre, tous ces vilains autels prétendus gothiques en bois de chêne ou en marbre, dont on encombre les églises depuis dix ou douze ans, et qui ne sont qu'une caricature du moyen-âge.

La section des sculptures en marbre, ivoire, bois, etc., comprenait plus de deux cents numéros. Les plaques d'évangéliaire de Tongres et de Tournay, qui sont des IXe et Xe siècles, y figuraient. Parmi les sculptures de la période gothique, il y avait de charmantes productions des écoles flamande, brabançonne, anversoise, brugeoise, tournaisienne, espagnole, allemande, italienne et hispano-flamande. Dans la section des bronzes, nous noterons de curieuses tombes en laiton. Quant à la catégorie des dinanderies, l'exposition était d'une abondance extrême. Chandeliers de toutes les époques, couronnes de lumière, lustres, lutrins, crucifix, etc., révélaient la richesse des églises belges en objets de ce genre : on sait, au reste, que la Belgique et particulièrement les villes de Dinant, de Tournay et de Bruges ont été le siége de cette fabrication d'objets gothiques en cuivre rouge et jaune, aujourd'hui si rares en France. Il y avait là une formidable collection de ces grands plats ou bassins d'offrande en laiton repoussé, gravé et estampé, que l'on trouve parfois en France où ils servent de plats à quêter, et qui ont été fabriqués à Nuremberg et à Augsbourg : nous en avons compté

vingt-neuf, de dimensions et de dessins différents. N'oublions pas les ouvrages en fer forgé, couronnes de lumière, lustres gothiques, chandeliers pédiculés, branches à cierges, etc. Mais nous ne pouvons tout énumérer. Un catalogue détaillé et plein d'explications savantes a été rédigé par le docte archéologue anglais, M. James Weale, qui se propose en plus de consacrer à cette exposition, une série d'articles et de dessins dans le journal d'archéologie qu'il publie à Bruges depuis deux ans, et qui a pour titre : *Le Beffroi*. Grâce à ces publications, et aux articles du journal anglais, *The Times*, l'exposition de Malines, qui a dû être close le 10 octobre, laissera un utile souvenir.

R. B.

Création d'une chaire d'archéologie à l'Université de Louvain.—Une chaire d'archéologie a été récemment fondée pour compléter l'enseignement de l'Université de Louvain. M. le professeur Reusens, bibliothécaire en chef de l'Université, est chargé de ce cours, qui déjà compte un bon nombre d'auditeurs : M. Reusens commence, en collaboration avec MM. Kuyl et de Ridder, et sous la direction de Mg[r] de Ram, recteur magnifique de l'Université, la publication d'un nouveau recueil intitulé : *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. Les *Analectes* paraissent tous les trois mois, et formeront par an un volume in-8° de 500 pages, du prix de 6 francs. Nous remarquons, dans le premier cahier, un travail important de M. de Ridder, sur la géographie ecclésiastique de la Belgique et sur la formation des nouveaux diocèses au XVI[e] siècle, plus une vingtaine de documents inédits, tirés de diverses archives, parmi lesquels se trouve un inventaire dressé en 1218 du trésor de l'église collégiale (maintenant cathédrale) de St-Aubin, à Namur. R. B.

Inscriptions campanaires du canton de Coulibœuf (arrondissement de Falaise).—M. le docteur Pépin, membre de la Société française d'archéologie, qui explore nos campagnes avec un zèle et un dévouement très-dignes d'éloges, vient de relever toutes les inscriptions de cloches du canton de Coulibœuf.

Voici les dates des cloches, classées chronologiquement :

Barou, 1604; Bernières, 1639; Pont, 1649, transférée à Vendeuvre; Vendeuvre, 1681, provenant de l'abbaye de St-Pierre; Grisy, 1710; St-Quentin, 1714, provenant d'une autre localité; Le Marais, 1738; St-André, 1744, transférée à Guibray; deuxième, 1744, transférée à Guibray; Favières, 1758; Courcy, 1764; Olendon, 1765; Escures, 1773; Tassilly, 1774; St-Quentin, 1775; St-Nicolas, 1779, Vicques, 1785; Crocy, 1788; Ste-Anne, 1789, provenant de St-Loup; Fourches, 1820.

DE CAUMONT.

PUBLICATIONS. — *Annuaire virois de la ville et de l'arrondissement de Vire*, pour 1865, 1re année; par M. Ch. de Campagnolles. Un vol. in-12 de 212 pages. — Quand le Congrès des délégués des Sociétés savantes, dirigé par l'Institut des provinces, émettait le vœu que chaque département et même, si cela était possible, chaque arrondissement publiât un Annuaire, il savait que tôt ou tard cet appel serait entendu. Chaque année, de nouveaux recueils de ce genre apparaissent et sont envoyés à l'Institut des provinces, qui a constaté depuis cinq ans une amélioration notable dans leur composition.

Voici un nouvel annuaire qui fait son apparition à la fin de 1864 pour l'année 1865 : c'est l'*Annuaire virois*, par M. de Campagnolles, de la Société française d'archéologie. Le plan de l'ouvrage est bon et peut être suivi. Deux articles nous ont paru devoir être remarqués surtout : l'un, de M. Is. Cantrel, membre de l'Association normande, sur l'*Histoire du château de Vire;* l'autre, de M. Edmond Le Grain, de la classe des Beaux-Arts de l'Institut des provinces, sur les *artistes virois.*

Le chapitre intitulé : Renseignements bibliographiques sur le Bocage normand sera très-intéressant, quand il pourra être complété. Nous y avons remarqué des lacunes regrettables. Ainsi, pour ne citer qu'un fait, le seul ouvrage dont les recherches aient embrassé toutes les communes de l'arrondissement de Vire, ouvrage couronné deux fois par l'Institut, la *Statistique monumentale de l'arrondissement de Vire*, par

M. de Caumont (t. III de la *Statistique monumentale du Calvados*), n'y est pas cité, tandis qu'on n'a pas oublié des publications de peu d'importance. Il est probable que les éditeurs n'ont pas lu cet ouvrage, mais ils auraient au moins dû en citer le titre.

En somme, l'*Annuaire virois* peut devenir excellent, et le premier volume nous paraît satisfaisant. X.

Distribution des dolmens sur la surface de la France, par M. Alex. Bertrand (nouveau mémoire). — La question ainsi posée au Congrès des délégués des Sociétés savantes : « *Les déductions tirées de la distribution actuelle des dolmens et des tumulus, par les membres de la Commission de la Carte des Gaules, peuvent-elles être acceptées sans modification?* » avait donné lieu, au sein du Congrès, à une discussion dont le *Bulletin monumental* a rendu compte. M. Alex. Bertrand vient de publier, dans la *Revue archéologique*, un nouveau mémoire en réponse aux faits énoncés au sein du Congrès. Ce mémoire intéressant se termine par les conclusions *modifiées*, dont voici le texte :

1° *Les dolmens ou tumuli-dolmens (car presque tous les dolmens ont été primitivement enfouis ou recouverts de terre) sont des tombeaux. Les corps y sont plus souvent ensevelis qu'incinérés. Ils ne renferment ordinairement que des objets de pierre et d'os. Le fer n'y apparaît jamais. L'or et le bronze y sont très-rares.*

2° *Les dolmens ne sont point également répartis sur la surface de l'ancienne Gaule. Ils appartiennent presque exclusivement aux contrées de l'Ouest. On n'en rencontre que très-exceptionnellement à l'est d'une ligne qui, partant de Bruxelles, descendrait à peu près perpendiculairement jusqu'à Marseille.*

3° *En suivant les différents groupes de dolmens connus, on arrive à la conviction que les populations qui ont élevé ces monuments n'ont point été refoulées de l'est à l'ouest, mais ont plutôt pénétré en Gaule par les rivières ou vallées de*

l'ouest, à partir de l'Orne jusqu'à la Gironde. Ces monuments sont au moins distribués sur le sol comme si les faits s'étaient passés ainsi.

4° Les dolmens sont rares dans la partie de la Gaule occupée autrefois par les Senons, les Ambarres, les Éduens, les Bituriges, les Boiens, les Arvernes et les Cénomans; c'est-à-dire dans la partie de la Gaule que l'on peut appeler, à juste titre, plus particulièrement la Celtique. Les rives des fleuves fréquentés par le commerce antérieurement à César, c'est-à-dire les rives du Rhône, de la Saône, de la Seine et le cours de la Loire, spécialement le cours de la Loire supérieure, sont, contrairement à la loi générale d'après laquelle les dolmens se trouvent surtout à proximité des cours d'eau, presque complètement privés de dolmens.

M. Alex. Bertrand publie à cette occasion un tableau des dolmens observés en France, classés par départements selon leur ordre d'importance numérique. Nous allons reproduire ce tableau.

LISTE DES DOLMENS OBSERVÉS EN FRANCE, CLASSÉS PAR DÉPARTEMENTS SELON LEUR ORDRE D'IMPORTANCE NUMÉRIQUE.

Lot.	500	Lozère.	19
Finistère.	500	Vendée.	17
Morbihan.	250	Loire-Inférieure.	16
Ardèche.	155	Sarthe.	15
Aveyron.	125	Deux-Sèvres.	15
Dordogne.	100	Orne.	14
Vienne.	70	Indre.	13
Côtes-du-Nord.	56	Manche.	13
Maine-et-Loire.	53	Pyrénées-Orientales.	12
Eure-et-Loire.	40	Haute-Vienne.	12
Gard.	32	Puy-de-Dôme.	10
Aube.	28	Oise.	9
Indre-et-Loire.	28	Nièvre.	8
Charente.	26	Tarn-et-Garonne.	7
Creuse.	26	Ariège.	6
Charente-Inférieure.	24	Cher.	6

Loir-et-Cher.	6	Loire.	2
Aisne.	5	Marne.	2
Ille-et-Vilaine.	5	Seine-et-Marne.	2
Gironde.	5	Somme.	2
Seine-et-Oise.	5	Var.	2
Hérault.	4	Aude.	1
Pas-de-Calais.	4	Côte-d'Or.	1
Tarn.	4	Corrèze.	1
Loiret.	3	Landes.	1
Basses-Pyrénées.	3	Mayenne.	1
Calvados.	2	Nord.	1
Eure.	2	Rhin (Bas-).	1
Isère.	2	Yonne.	1

M. Alex. Bertrand regarde ce tableau comme incomplet, mais il se propose de le modifier si de nouveaux renseignements l'y autorisent. Y. Z.

Rapports adressés à S. Em. Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, sur l'inspection des églises de son diocèse pendant les années 1862 *et* 1863, par M. l'abbé Cochet; Rouen, Mégard, 1864, in-8° de 84 pages. — Déjà chargé par le préfet de la Seine-Inférieure de surveiller officiellement les découvertes, fouilles et actes de conservation d'antiquités, M. l'abbé Cochet a été chargé par l'autorité ecclésiastique de tournées d'inspection pour surveiller les restaurations et reconstructions d'églises. C'est là un service administratif nouveau, dont l'action sera précieuse s'il peut arriver à diriger un peu les travaux entrepris de toutes parts. Il est certain qu'à une époque où l'on remue autant le mortier, la surveillance des travaux publics, tant civils qu'ecclésiastiques, peut suffire à occuper un inspecteur dans chaque département. On nous dit que, si l'exemple donné à Rouen était suivi ailleurs, l'archéologie départementale deviendrait une branche de l'administration. Ce serait à coup sûr très-fâcheux, car il y a un abîme entre la science et la bureaucratie. Nous avons assez d'administrateurs comme cela. Mais, à Rouen, heureusement le danger n'existe pas, car M. l'abbé Cochet est

un savant et non un bureaucrate. D'ailleurs, dans l'ordre ecclésiastique, la surveillance des églises est trop abandonnée de nos jours; avant la Révolution, elle était efficacement exercée par les archidiacres, qui pouvaient vérifier des détails qui échappent nécessairement aux évêques dans leurs tournées pastorales. La publication des rapports de M. l'abbé Cochet a un autre avantage, c'est de procurer la statistique des églises reconstruites en tout ou en partie chaque année dans le diocèse de Rouen: or, nulle part on ne peut avoir la liste des centaines d'églises en construction dans toute la France. Nos statisticiens sont encore muets sur ce point. M. l'abbé Cochet lutte contre l'emploi immodéré du plâtre, dont on encroûte de toutes parts les murailles des églises, et contre le mobilier en fonte de fer, dont la fabrication enrichit trop de boutiquiers aux dépens de la dignité des édifices sacrés. Il a grandement raison. Puisse-t-il entraver un peu le commerce de tous nos fabricants de gothique à la mode, de tous nos marchands de boiseries à ogive, de chaires en bois découpé, d'autels peinturlurés en style troubadour, de vitraux de couleurs criardes, de tous ces faiseurs de pastiches du moyen-âge, soi-disant artistes, dont il est grand temps de refréner la cupide ignorance.

Raymond Bordeaux.

Étude sur les origines de la Gaule, appliquée à la vallée du Loir, par M. de Rochambeau, de la Société française d'archéologie. — Tel est le titre d'une publication intéressante due à la plume d'un membre distingué de la Société française d'archéologie, M. le comte de Rochambeau. L'auteur donne des renseignements assez étendus sur les habitations présumées des Celtes et les cavernes dans lesquelles ils se ménageaient des retraites: quelques-uns de ces souterrains peuvent bien remonter à cette époque reculée; d'autres peuvent être postérieurs; jusqu'ici, la plus grande obscurité règne sur leurs origines. M. de Rochambeau a décrit un certain nombre de ces cavernes, observées dans différents départements et sur les bords du Loir.

Nous renvoyons aux curieux détails consignés dans la publication de M. le comte de Rochambeau (1). D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le marquis de Costa, de l'Institut des provinces.* — Une perte immense vient d'être faite par la Savoie et par la France académique : M. le marquis de Costa de Beauregard, le secrétaire-général de la XXX[e] session du Congrès scientifique de France, vient de mourir, à peine âgé de 60 ans. M. de Beauregard, un des hommes les plus considérables et les plus instruits de notre temps, était le bienfaiteur de son pays ; il y jouissait d'une influence considérable et d'une popularité méritée. Des publications importantes lui sont dues. Il a longtemps présidé l'Académie de Savoie; il était, chaque année, président du Conseil général de son département. Son immense fortune lui avait permis de donner une grande impulsion au progrès agricole en Touraine, en Savoie, dans le Milanais. Le château de Champigny et sa chapelle, dont les vitraux sont si remarquables, lui appartenaient. Tous ceux qui sont allés à Aix ou à Chambéry connaissent le château princier de Lamotte.

M. de Costa, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie, avait assisté au Congrès archéologique de Saumur. La même année, il était élu vice-président général du Congrès scientifique de France à St-Étienne; et l'année suivante (1863), c'était lui qui présidait à l'organisation de la session tenue à Chambéry. Tous se rappellent avec quel dévouement et quel entrain il dirigea les travaux de cette session ; quelle gracieuse hospitalité il offrit à plusieurs des membres du Congrès.

M. le marquis de Costa laisse plusieurs fils, amis des arts, qui suivront l'exemple de leur père et les nobles traditions de leur famille.

DE CAUMONT.

(1) Brochure in-8° de 39 pages. Vendôme, Le Mercier, 1864, avec deux planches.

Mort de M. Félix de Verneilh, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. — M. Félix de Verneilh, à peine âgé de 43 ans, vient de mourir à son château de Puyrazeau (Dordogne), après une douloureuse maladie. M. Félix de Verneilh faisait son Droit à Paris quand parut le *Cours d'antiquités* de M. de Caumont; il le lut et sa vocation se révéla. Petit-fils d'un préfet de l'Empire, fils d'un député, comptant parmi ses aïeux des présidents de Cours suprêmes, il pouvait suivre une brillante carrière publique; il préféra devenir antiquaire. Bientôt il révéla au monde artistique l'origine de l'architecture à coupoles en France; puis il fit de ce sujet l'objet d'une grande publication, qu'il ne voulut mettre au jour qu'à son retour de Constantinople. Quelque temps après, M. le comte de Vogüé confirmait, par de nouvelles observations dans ces contrées, les judicieux aperçus de M. F. de Verneilh. M. de Verneilh a laissé de beaux volumes in-4° très-appréciés en France et à l'étranger, une dixaine d'articles importants dans les *Annales* de M. Didron, autant d'articles dans le *Bulletin monumental*, et divers mémoires dans d'autres recueils. Il était inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie et membre de l'Institut des provinces. Les compatriotes de M. F. de Verneilh avaient porté leurs suffrages sur lui pour le Conseil général de la Dordogne. Au Congrès scientifique de France, qui se réunit à Cherbourg en 1860, M. de Verneilh fut élu, à l'unanimité, président de la section d'histoire et d'archéologie. Il assistait assez habituellement au Congrès des Sociétés savantes, à Paris; il y faisait des communications pleines d'intérêt, qui attiraient en France M. Parker, d'Oxford, et d'autres étrangers. On était certain, effectivement, d'apprendre de la sagacité de M. de Verneilh des faits nouveaux pour l'histoire de l'art. C'est ainsi qu'en 1863, après des voyages faits pour étudier les émaux de l'Allemagne et de l'Angleterre, il présentait des dates et des faits qui changeaient complètement les idées sur l'histoire de l'émaillure au moyen-âge.

M. F. de Verneilh laisse un grand vide, qui vraisemblablement ne sera pas comblé d'ici à longtemps. Nous ne voyons en effet

personne, en France, qui ait poussé aussi loin et aussi consciencieusement l'étude des spécialités auxquelles il s'était voué.

La mort de M. de Verneilh a été un deuil public; le clergé des seize communes du canton de Puyrazeau s'est rendu avec empressement à ses obsèques. G. B.

Mort du cardinal Geissel, archevêque de Cologne, membre de l'Institut des provinces. — Le cardinal Geissel vient de mourir à Berlin. Cet illustre prélat était un de ceux qui s'étaient les premiers, en Allemagne, occupés de l'architecture du moyen-âge. Aussi, quand je fus invité à donner mon avis, en 1837, sur les travaux entrepris pour l'achèvement de la cathédrale de Cologne, Mg^r^ Geissel, qui alors était évêque de Spire, voulut bien me faire engager à m'arrêter dans sa ville à mon retour. Il me reçut avec empressement; il se fit inscrire au nombre des membres de la Société française d'archéologie, et m'adressa, quelques jours après, un mémoire sur la cathédrale de Spire, lequel a été imprimé dans le t. III du *Bulletin monumental.* Quand l'Institut des provinces fut créé en 1839, Mg^r^ Geissel fut nommé membre étranger de cette illustre Compagnie. Promu de l'évêché de Spire à l'archevêché de Cologne, et fait cardinal, Mg^r^ Geissel a vu sa cathédrale terminée intérieurement, et les musées de Cologne installés dans un beau palais dont nous parlions dans notre dernier Rapport verbal. Jusqu'à la fin de sa vie, Son Éminence a porté un vif intérêt aux études scientifiques et archéologiques.

DE CAUMONT.

Mort de M. Hachette. — M. Hachette, le fondateur et le chef aimé et respecté d'une des plus honorables et des plus considérables maisons de librairie du monde entier, vient d'être enlevé à l'amour d'une famille patriarcalement unie, à l'estime de tous ceux qui le connaissaient, et à la direction des affaires les plus importantes, les plus vastes et les plus étendues. — Capacité industrielle de premier ordre, organisateur profondément habile, apte à toutes choses, et à celle qu'il faisait plus

qu'à aucune autre, centre d'intérêts nombreux et divers, M. Hachette apportait dans toutes les transactions de la vie un instinct du juste, du vrai et du grand qu'il n'eût pas été possible de méconnaître.

A cet hommage que nous empruntons à M. Louis Énault et auquel nous nous associons de tout cœur, nous ajouterons que M. Hachette avait toujours favorisé et accueilli les auteurs de province ; que les Congrès scientifiques avaient toute sa sympathie, et qu'il avait fait preuve plusieurs fois de son désir de leur être utile et d'en développer l'action. La perte de M. Hachette sera donc vivement sentie en province comme à Paris, et nous associons nos regrets à tous ceux qui ont été déjà si bien exprimés. DE CAUMONT.

Mort de M. Vital Berthin, de l'Isère. — M. Antoine-Vital Berthin est mort à Beaurepaire (Isère), le 8 octobre dernier, dans sa soixantième année, à la suite d'une longue maladie. Il était membre du Conseil général de l'Isère, de l'Académie delphinale, de la Société française d'archéologie, etc. Il remplissait diverses fonctions gratuites, depuis plus de trente ans.

M. Vital Berthin a fait beaucoup pour la conservation des monuments de l'Isère. Aussi était-il membre du Conseil général de la Société française d'archéologie et fut-il appelé à présider une des séances que tint cette Société, à Vienne, en septembre 1862.

M. Vital Berthin était un esprit cultivé, consacrant une partie de son temps à la littérature et aux sciences.

De nombreuses études sur l'histoire et sur les antiquités locales, publiées dans les journaux de Grenoble et de Vienne, lui valurent de nombreuses distinctions académiques.

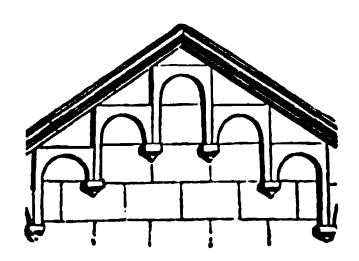
Un des fondateurs et des plus assidus collaborateurs de la *Revue de Vienne*, on doit se rappeler quel attrait il avait su donner à ses *Chroniques dauphinoises*, dans lesquelles le style imagé et pittoresque de la légende faisait ressortir l'intérêt du fond, sérieusement historique. D. C.

Mort de M. Anisson-Duperron. — M. Anisson-Duperron,

membre de la Société française d'archéologie, ancien sous-préfet de Louviers, est mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante contre laquelle tout secours est demeuré inutile. M. Anisson n'avait pas beaucoup plus de quarante ans. Il avait assisté à plusieurs séances de la Société française d'archéologie et à plusieurs Congrès; il était inspecteur de l'Association normande. D. C.

Mort de M. Pallu, du Mans. — Nous apprenons aussi la mort de M. Pallu, ancien magistrat, ancien membre de la Société d'archéologie, au Mans; il avait pris une part active à plusieurs séances tenues au Mans, à diverses époques, par la Société française d'archéologie. D. C.

Mort de M. Poëdavant. — M. Poëdavant, qui avait reçu la Société française d'archéologie à l'abbaye de Maillezais dont il était propriétaire, tomba malade pendant la session du Congrès archéologique à Fontenay. Il est mort quinze jours après, sans que les secours de la médecine aient pu le sauver. M. Poëdavant avait publié des ouvrages remarquables sur la numismatique, et c'était un des plus savants numismates de France; il avait assisté aux premières sessions du Congrès scientifique de France. On lui doit la conservation des anciennes constructions de Maillezais. Il était membre de la Société française d'archéologie depuis plus de vingt anneés. D. C.



ESQUISSES

DES

MONUMENTS ROMAINS DE FRÉJUS,

Par M. Victor PETIT,

Membre de la Société française d'archéologie.

TROISIÈME PROMENADE.

LES MURAILLES ET LE PORT ANTIQUES.

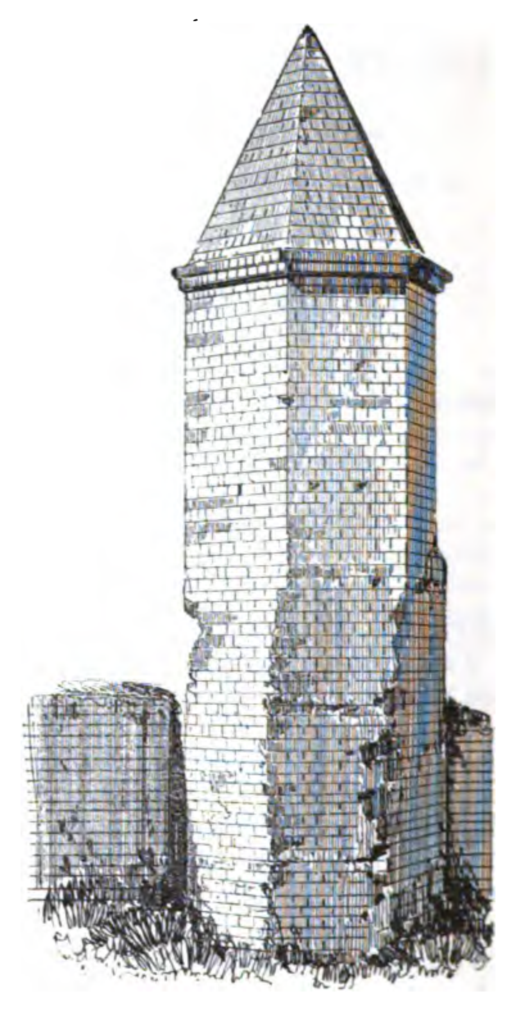
CHAPITRE VIII.

DU PORT DE FRÉJUS.

« Les Phocéens, qui mettaient toute leur fortune dans le sort de la navigation, aiant fondé Fréjus, y firent ce port si conforme à leur génie, et si nécessaire à la splendeur et à l'augmentation de leur nouvelle colonie : ils le creusèrent au pied de la ville et y firent venir les eaux de la mer par un grand canal. Jules César, considérant l'heureuse situation et la sûreté de ce port, y fit quantité de réparations et d'embellissemens, pour en faire le centre du commerce entre l'Italie et les Gaules, afin que notre ville pût porter avec dignité le nom de Marché de Jules, dont il l'avait honorée.

« J'ai mesuré de mes pas le circuit de ce vaste port ; je descendis, pour ce sujet, au bas de la chapelle de St-Antoine, où commençait précisément le quai méridional, dont les vestiges paraissent encore d'un bout à l'autre à

droite, et je m'avançai de là jusqu'à une mazure, que nous

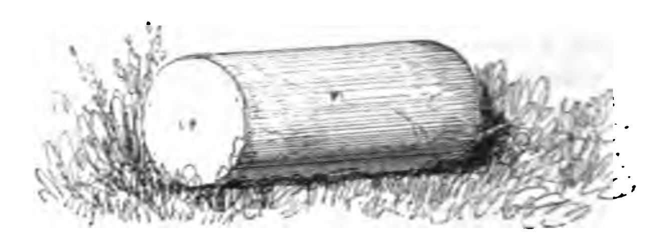


TOUR DITE LA LANTERNE.

appelons la Lanterne, en comptant mes pas; de sorte que

j'en fis six cent quatre-vingts dans cette course. La Lanterne était le phare ou l'on allumait du feu la nuit, pour servir de guide aux vaisseaux qui voulaient aborder. Le haut de ce phare est octogone ; il est posté au bout du quai, sur le bord du canal, à l'entrée du bassin, à mille quatre cens pas de la mer en droite ligne. Cet édifice était assez élevé, et on voit alentour les vestiges de plusieurs autres bâtiments qui servaient ou de magasins, ou de logemens aux gardes qui veillaient à la sûreté du port, ou aux officiers qui exigeaient les droits du prince et de la ville. Ce quai méridional a communément vingt ou vingt-un pans de largeur, quelquefois davantage. Un mur, haut d'environ deux cannes, régnait dans toute sa longueur et le bornait au midi : ce mur s'avançait même fort loin au-delà du phare, sur les bords du canal, où il subsiste encore tout entier pendant un certain espace de chemin. On croit que les Romains l'avaient conduit bien avant dans la mer ; les mariniers assurent même que, pendant la bonace, on en voit des restes dans l'eau, vers l'endroit où était l'embouchure du canal : il en paraît quelques vestiges de tems en tems au-delà du phare. Ce mur ainsi fabriqué servait à deux usages : il défendait le port et le canal, les mettait à couvert de la violence des vents du sud, et surtout du sud-ouest qui est dangereux sur nos côtes, servant, pour ainsi dire, de rideau, et arrêtant les sables que les vents soulèvent ordinairement. En second lieu, l'avantage qu'on en retirait dans la mer était de retenir par là le limon que la rivière, qui se dégorgeait à demi-lieue de là, pouvait amener. Ce limon, ou sable rougeâtre, qui fait changer de couleur à notre mer, après les grandes pluyes, qui grossissent extrêmement le fleuve d'Argent, s'adossait contre le mur dont je parle et laissait l'entrée du canal libre ; au lieu que, sans cette espèce de digue, elle aurait été infailliblement comblée dans la suite des tems.

« Je remarquai au-delà du phare deux grosses pierres plantées dans la massonnerie, rondes, élevées, et qui avaient



FRAGMENT DE COLONNE.

onze pans de circonférence, lesquelles servaient à amarrer les navires. Enfin, aiant soigneusement observé toutes choses de ce côté-là, je revins sur mes pas; et remontant sur l'éminence où est bâtie la chapelle de St-Antoine, je m'y arrêtai pour considérer ce poste. C'est une espèce de cavalier, que les Romains firent exprès pour défendre le port de la fureur du nord-ouest. On accumula, pour cet effet, quantité de terre qu'on soutint par de bons murs, par des tours et d'autres ouvrages. On y bâtit des maisons, et des magasins dessus: on en voit même quelques-uns au-dessous, avec certains conduits souterrains qui subsistent encore dans leur entier. Ce poste avait plus de sept ou huit cens pas de circuit; car il faut remarquer qu'il commençait près des murs de la nouvelle ville, et que la voie par où l'on va présentement à nos moulins n'existait point alors. Il est fait en quarré long, et venait en biaisant un peu vers la Porte-Dorée. De là on découvrait à plein toute notre rade. Enfin, comme le mur du quai mettait le port à couvert des vents du sud, et que ce dernier ouvrage le défendait de ceux d'ouest, de même la ville rompait les grosses bises. Ainsi, ce port était sûr et commode.

« Après toutes ces remarques, je repris mon dessein, qui était de sçavoir combien le port avait de pas de circonférence; et recommençant à compter, jen fis cinq cens de St-Antoine à la Porte-Dorée; de cette porte, qui était celle du port, ainsi que je l'ai dit, j'arrivai près de celle de Méou, d'où je me jetai dans la voie qui mène à St-Roch, le long de laquelle règnent des jardins entourez de murs. Comme on a amené dans ces lieux quantité de terreaux pour rendre ces jardins fertiles, on a aussi couvert ou démoli le quai du port de ce côté-là. Il n'en paraît absolument point de vestige; mais on le trouverait sans doute, s'il était nécessaire, en fouillant quelque peu.

« Étant arrivé au Pin de St-Roch, et voulant finir mon entreprise, je pris à droite, et peu après je retrouvai les débris du quai oriental au-delà des jardins qui aboutissent à l'Étang; là, aiant regardé le compte de mes pas, je vis qu'il se montait à sept cens cinquante.

« A peine avais-je quitté cet endroit que, le quai même se présentant à découvert et presque en son entier, je commençai à y marcher dessus, et j'allai ainsi jusqu'au bout du port, vis-à-vis de la Lanterne, où, étant arrivé, je reconnus à mes marques que j'avais fait encore environ cinq cens cinquante pas.

« Là, j'aperçus plusieurs vestiges de bâtimens qui répondaient au phare et aux édifices d'alentour, et faisaient ainsi une espèce de symétrie à l'entrée du port. De ces mazures au phare il y a environ cinquante cannes de distance. Cet entre-deux est aujourd'hui comblé de terres rapportées et se trouve changé en jardins potagers.

« Je remarquai de plus que les deux quais étaient parallèles à l'entrée du port l'espace de plus de cent cannes, et qu'ensuite le bassin du port s'étendait tout d'un coup vers la ville, du midi au septentrion. Il y avait un édifice sur la pointe que

fait le quai du nord, cessant d'être parallèle avec le quai du midi. Il en reste encore des voûtes entières. Je dois dire en passant que tout ce qui nous reste des bâtimens romains, où nous jugeons qu'ils habitaient, est fait en voûte. A l'occident du port, non loin de la Porte-Dorée, s'élève une grande masse de bâtimens qui est encore aujourd'hui entourée d'eau, où, selon les apparences, il y avait des troupes qui veillaient à la sûreté du port ou aux intérêts du prince et de la ville, et à maintenir la paix et le bon ordre parmi le prodigieux nombre de navires qui y mouillaient. L'intervalle de cette mazure aux murs de l'ouvrage de St-Antoine, contre lesquels la mer battait à mon avis, est aujourd'hui presque tout comblé et garni de jardins, aussi bien que l'espace qui reste de là vers la Porte-Dorée.

« Le Père Ardouin, dans ses Notes sur Pline-l'Ancien, dit que le fleuve d'Argent entraîne des sables qui ont rempli entièrement le port de Fréjus où mouillaient les navires d'Auguste: *Arenam devehit, quæ portum jam illum opplevit Augusti navium receptorem*. Mais il se trompe, puisqu'il n'y a pas un grain de sable dans ce port: l'embouchure seulement de son canal, qui est à quinze cens pas, est embarrassée de sables.

« Enfin, ceux qui vont se promener en bateau sur ces grands rochers que nous appelons les Lions, à trois milles du port, peuvent remarquer que, sur le milieu du Lion de mer, il y avait une tour et un phare, qui annonçait le port de Fréjus.

« L'empereur Auguste le choisit comme un lieu sûr et propre pour y faire garder le nombre innombrable de bâtimens qu'il avait pris sur Antoine au combat naval d'Actium; mais ce qui rendit ce port encore plus fameux, ce fut l'établissement permanent d'une flotte, pour garder les côtes des Gaules, au rapport de Tacite, beaucoup plus exact que

Suétone sur ce sujet; car ce dernier dit simplement que l'empereur Auguste aiant distribué les forces terrestres et maritimes de l'Empire dans les provinces, avait envoié une flotte à Misène, et l'autre à Ravenne, pour défendre la mer supérieure et la mer inférieure à l'Italie; et il oublie de parler de celle qu'il avait placée à Fréjus. Mais Tacite, après avoir rapporté que deux flottes, dont l'une était à Misène, et l'autre à Ravenne, gardaient l'une et l'autre mer d'Italie, ajoute que les beaux navires qu'Auguste avait pris à la bataille d'*Actium* avaient été envoiez par cet empereur à Fréjus, et qu'ils servaient à mettre en sûreté les côtes des Gaules: *Italiam utroque mari duæ classes Misenum apud et Ravennam, proximumque Galliæ littus rostratæ naves præsidebant, quas Actiaca victoria captas Augustus in oppidum Forojuliense miserat valido cum remige.*

« Plutarque, dans la *Vie d'Antoine,* remarque que ce fameux Romain avait cinq cens navires de guerre lorsqu'il combattit contre Auguste, vers le promontoire d'*Actium;* et que, s'étant lâchement enfui pour suivre Cléopâtre, Auguste en prit trois cens, dont la plupart étaient à huit ou dix rangs de rames et avaient encore, au-dessus des ponts, certaines tours qui les faisaient paraître comme autant de châteaux flottants sur l'onde; tandis qu'au rapport de Florus, les bâtiments sur lesquels Auguste combattit dans cette mémorable journée, qui lui valut l'Empire, n'étaient que depuis trois jusqu'à six rangs de rames: *Cæsaris naves, a triremibus, in senos non amplius ordines creverant.* La qualité des vaisseaux de ces deux célèbres concurrens est marquée dans une ode d'Horace, adressée à Mæcenas, où ce poète, faisant sa cour à ce favori d'Auguste, protecteur des sçavans, lui dit: Mæcenas, vous irez, sur des petits navires, affronter les épouvantables vaisseaux d'Antoine, et suivre Auguste au milieu des dangers, pour vous mettre au-devant de sa per-

sonne sacrée, et pour recevoir tous les coups de ses ennemis :

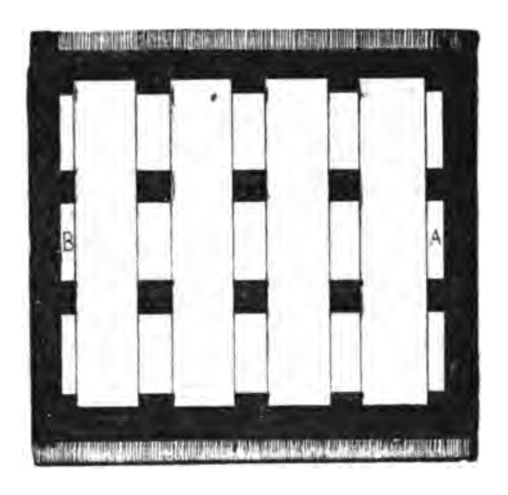
> Ibis Liburnis inter alta navium,
> Amice, propugnacula,
> Paratus omne Cæsaris periculum
> Subire, Mæcenas, tuo.

« Mais, pour revenir à notre port, j'ajoute qu'on peut aisément juger de sa vaste étendue, quand même on ne l'aurait jamais vu, par le nombre et la qualité des trois cents vaisseaux conquis sur Antoine qui y furent envoiez, et qui certainement n'étaient pas les seuls qui mouillaient dans ce port. Il est bon, néanmoins, d'en marquer encore la grandeur par le sommaire des pas que je fis dans son circuit, qui se monte à deux mille quatre cent quatre-vingts.

« Que si le port s'étendait dans cet enfoncement où est la vigne que nous appelons le Paradis, au-dessous des magasins du port, il avait encore plus de mille pas de circonférence. Quelques-uns le disent ainsi, et je sçai certainement que lorsqu'on creuse dans ce quartier, après quelques pans de bonne terre, on trouve du sable pur mêlé de coquillages : preuve que les eaux de la mer étaient autrefois là.

« Quant aux magasins où l'on tenait les agrès et les provisions des vaisseaux de l'Empire, ils se montrent de loin sur une éminence au-dessus du port, à l'orient de la ville. Il me souvient qu'étant fort jeune le bruit se répandit qu'on avait découvert une ouverture dans cet endroit-là, par laquelle on descendait dans des caves souterraines ; j'y courus aussitôt, et j'y descendis avec d'autres personnes à la faveur de quelques flambeaux. Nous trouvâmes quatre magasins voûtez, fort larges et fort hauts, qui étaient encore très-bien cimentez et qui communiquaient les uns aux autres. Ce ne sont pas les

seuls qui soient dans cette éminence qui est quarrée, fort



PLAN DE LA SALLE SOUTERRAINE.

grande et soutenue de bons murs. On voit, du côté de la ville, quatre de ces magasins dont les voûtes sont ruinées. Je suis sûr qu'il y en avait d'autres bâtis au-dessus de tous ceux dont je viens de parler, ou que du moins il y avait des maisons : on en distingue encore les ruines en remuant le terrain de cet endroit qui, par la bizarrerie des temps, se trouve aujourd'hui couvert de vignes et de grands arbres fruitiers qui étendent leurs racines et vivent sur les voûtes des magasins.

« César Auguste, qui chérissait la mémoire de Jules César, son oncle, fit à son exemple de grands travaux dans notre ville, et voulut qu'outre le nom de *Forum Julii*, elle fût encore nommée *Navale Augusti*, ainsi que Strabon l'appelle. Cela est conforme à ce que j'ai cité de Tacite il n'y a qu'un moment, et signifie que Fréjus était le lieu où Auguste tenait l'armée navale qu'il chérissait le plus. Les empereurs qui lui

succédèrent suivirent sa méthode dans le gouvernement de l'Empire et tinrent toujours une flotte à Fréjus.

« En effet, dans la guerre entre Othon et Vitellius, l'effroi étant général dans toutes les colonies des Gaules maritimes, l'armée navale du premier aiant paru sur nos côtes, les officiers de Vitellius s'appliquèrent principalement à mettre à couvert la ville et le port de Fréjus, dans l'assurance que de sa conservation dépendait celle de toute la côte maritime, la flotte pouvant être brûlée dans le port, les munitions et agrès des navires être enlevez, le port ou comblé ou ruiné; par conséquent les villes bâties sur la mer auraient demeuré sans défense. Les amis de Vitellius prirent si bien leurs mesures et firent si bonne contenance, aiant armé plusieurs bâtiments à la hâte et ramené beaucoup de troupes dans Fréjus, que les Othoniens n'osèrent en approcher.

« Notre port subsistait encore dans son éclat sous l'empire des Antonins; et, malgré les incursions des Vandales, des Goths et des Lombards, on a des preuves certaines, par des actes publics, que son entrée était encore libre et son bassin assuré dans le Xe siècle. »

Nous ne pouvons mieux faire, pour complèter la description de l'abbé Girardin, que de donner l'extrait suivant d'un Rapport fait en 1847 par M. Baude, conseiller d'État, chargé d'une mission relative à la marine sur les côtes de Provence.

Ce rapport, qui est très-développé, conclut au rétablissement du port de Fréjus, dans l'emplacement même du port antique.

« Les cités ont, comme les grands hommes, leurs vicissitudes: Fréjus en est un exemple. Cette ville, aujourd'hui réduite à moins de 3,000 habitants, en a jadis compté plus de 40,000. César et Auguste, après lui, se plurent à l'agrandir et à l'élever. Les antiquaires se sont souvent arrêtés sur les ves-

tiges de ses aqueducs et de ses temples ; s'ils fouillaient les décombres de son amphithéâtre, ils seraient probablement aussi bien dédommagés de leurs peines qu'à celui d'Arles. Considérées sous le point de vue des intérêts maritimes, les prospérités passées et la décadence actuelle de Fréjus s'expliquent avec une égale facilité : aucun autre point du littoral n'offre, peut-être de plus instructives leçons sur ce phénomène de l'envasement, dont les effets et les remèdes ne seront jamais assez étudiés.

« Fréjus est situé au débouché de la vallée de l'Argens ; après celle du Rhône, c'est la plus étendue qui s'ouvre sur la côte de Provence : elle a près de 300,000 hectares, et la richesse du sol y fut grande de tout temps. Quand la profondeur de la mer répondait devant Fréjus aux avantages dont la terre adjacente est parée, ces lieux semblaient réunir toutes les conditions requises pour la formation d'un grand arsenal maritime, et les Romains y fixèrent une de leurs principales stations navales (Navale Augusti). Malheureusement, l'abondance des dépôts de l'Argens, si précieuse pour l'établissement agricole, portait en soi le principe de la ruine de l'établissement maritime. Le danger se faisait déjà sentir avant le commencement de l'ère chrétienne : et, pour empêcher les alluvions de gagner de ce côté, Agrippa, favori d'Auguste, fit construire au sud-ouest du port un long épi ; mais le remède était borné et la source du mal intarissable. Quand l'épi d'Agrippa fut tourné par les atterrissements, on entreprit contre eux une autre lutte : on amena les eaux de l'Argens dans le port, probablement pour faire des chasses, et l'envasement s'opéra par le haut au lieu de s'opérer par le bas. Puis on creusa jusqu'à la mer, dans le terrain nouvellement déposé, un chenal qui s'est conservé jusqu'à la fin du XVIIe siècle. En 1555, l'activité du mouvement maritime déterminait Henri II à créer à Fréjus un siége d'amirauté. En 1663, la ville avait

encore 6,000 âmes; *mais le négoce était abattu et le port, autrefois renommé et fréquenté par-dessus tous les autres de la province, s'était tellement rempli, qu'il n'était plus capable de recevoir autant de bateaux qu'autrefois de galères et de grands vaisseaux;* les bâtiments de 50 tonneaux étaient les plus forts qu'il admît (Procès verbal du président de Segurau). En 1704, on voyait, à la place de ce même port, un étang qui n'avait plus de communication avec la mer. Cet étang est devenu plus tard un marais pestilentiel, et, pour dernière transformation, il a été desséché et mis en culture. Il ne reste aujourd'hui, du port où Auguste envoyait les 200 galères prises sur Antoine à la bataille d'Actium, que des pierres de quai dont l'ampleur et la solidité égalent celles des plus grandes constructions de Rome, et des bornes d'amarrage sillonnées par les grelins qui les ont jadis embrassées. La ville est séparée par une plage de 1,600 mètres de largeur des flots qui baignaient autrefois ses murailles, et la baie qui s'enfonçait à l'ouest n'est plus qu'une plaine parsemée de nombreuses lagunes.

« En examinant de près l'ensemble du projet de rétablissement de l'ancien port des Romains, les quais encore bien conservés, après avoir résisté à vingt siècles, la position, la direction de son embouchure, la facilité de creuser un canal dans le sable, les abris qui garantiraient des vents la prise de ce canal, on est avec raison étonné qu'on ait attendu si longtemps pour rendre une partie de son premier état à une ville autrefois si célèbre, et que les souverains du monde estimaient par sa position, par la fertilité de son terroir et par la salubrité de son air. »

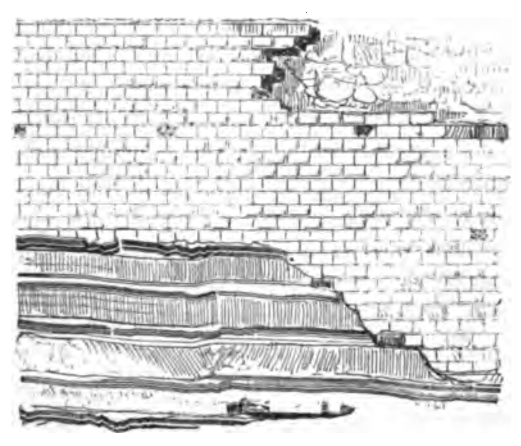
C'est en 1847, que M. Baude demandait le rétablissement du port antique. Douze années après, c'est-à-dire en 1859, une véritable armée de terrassiers occupait l'emplacement de l'ancien port de Fréjus; mais ce n'était pas pour le creuser:

on apportait de la terre, au contraire, pour former le remblai de la chaussée du chemin de fer de Toulon à Nice! Depuis trois ans, les puissantes locomotives passent sur l'emplacement même où venaient s'amarrer les galères romaines Le quai antique est recouvert par la station du chemin de fer, et les vastes dépendances du port sont occupées par des champs de vignes et d'oliviers.

Le plan que nous avons déjà donné peut faire reconnaître la disposition primitive et la situation actuelle de l'ancien port de Fréjus. Les notes et les dessins qui vont suivre compléteront, sous divers rapports, les descriptions précédentes.

Le point de départ est toujours la station du chemin de fer. De là, en quelques minutes de marche, on arrive facilement au passage à niveau établi près de l'emplacement de l'ancienne porte de la Clède. C'est de ce point que commence notre exploration, tout en suivant l'itinéraire indiqué par l'abbé Girardin que nous conservons comme guide.

Le chemin se prolonge au midi, bordé à droite par le canal



FRAGMENT DU MUR ANTIQUE.

du Béal et à gauche par un grand pan de mur antique (Point

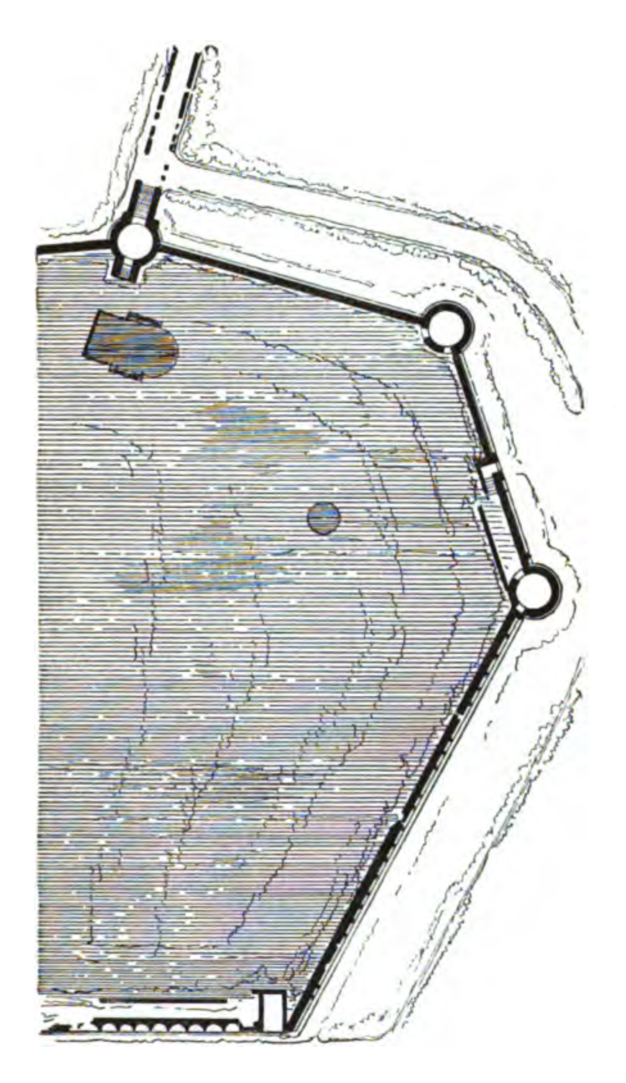
M L du plan). Le canal fait un coude à angle droit, passe sous le mur romain en longeant une salle voûtée et d'autres massifs de maçonnerie antique, que nous signalons sans pouvoir reconnaître leur disposition primitive.

Une masse considérable de terre avait été apportée par les Romains sur une surface d'un demi-hectare sur plus de 3 mètres de hauteur. Toute cette terre a été enlevée récemment pour l'établissement des remblais du chemin de fer.

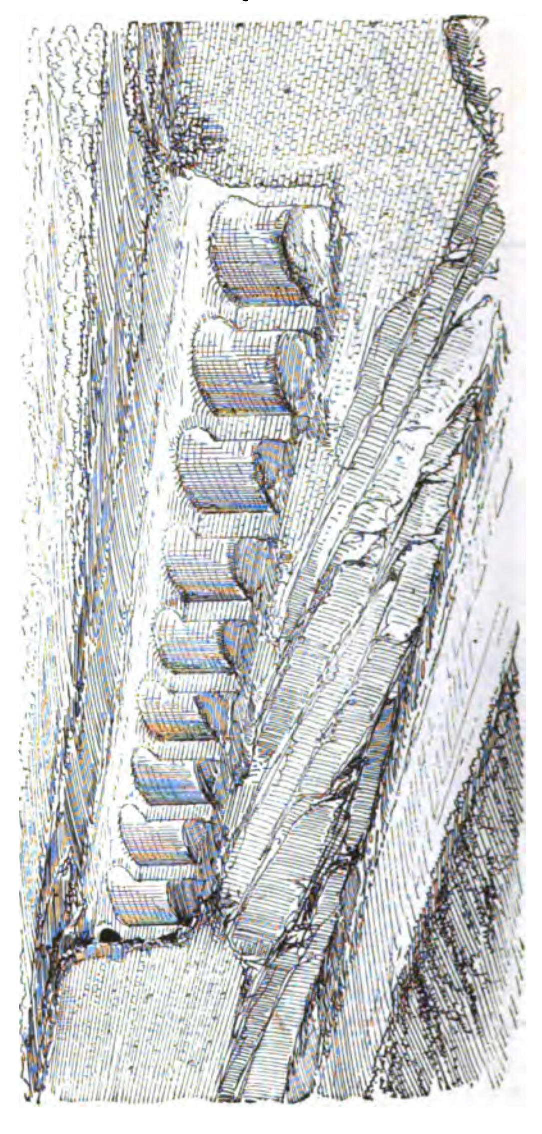
Au XVI[e] siècle, croyons-nous, lorsqu'on amena dans le port les eaux de l'Argens, on troua la muraille romaine pour le passage du canal au point L; on la troua de nouveau (Point K) vers l'endroit où se sont établis des moulins. On mettait à profit la différence de niveau du canal et du port. Nous reviendrons plus tard vers ces moulins, adossés à une belle muraille antique.

De la salle voûtée dont nous venons de parler, et qui n'offre rien de particulier à signaler que les cordons de briques qui divisent le blocage de la voûte, on suit la grande muraille bordée par le chemin, lequel contourne la butte dite de St-Antoine (dénomination motivée par la situation d'une petite chapelle aujourd'hui à demi ruinée) et que l'abbé Girardin désigne avec raison comme étant « une espèce de cavalier, « que les Romains firent exprès pour défendre le port de la « fureur des vents du nord-ouest. On accumula, pour cet « effet, quantité de terres qu'on soutint par de bons murs, par « des tours et d'autres ouvrages. » Ce sont ces différents ouvrages que nous représentons dans nos esquisses, lesquelles montrent seulement l'état actuel de ces vastes constructions.

On voit sur le plan d'ensemble, publié dans le n° précédent du *Bulletin monumental*, la disposition générale du grand mur qui contourne le massif de roches sablonneuses désigné sous le nom de butte St-Antoine. Nous donnons maintenant les détails principaux de ce même plan, en commençant par la muraille qui fait face à l'ouest et qui offre quelques parti-



PLAN D'UNE PARTIE DE LA BUTTE DE SAINT-ANTOINE.



MURS DE LA BUTTE DE SAINT-ANTOINE.

cularités dignes d'attention. Ainsi, on remarque d'abord que cette muraille, longue de 152 mètres, est posée simplement, c'est-à-dire sans assises de fondation, sur la surface des bancs de rochers qui, cela n'est pas douteux, étaient bordés par la mer avant l'époque de la domination romaine. Ces rochers formaient une sorte de presqu'île semblable à celles qu'on remarque en grand nombre dans la rade de Fréjus, notamment au-delà du petit port de SAINT-RAPHAEL.

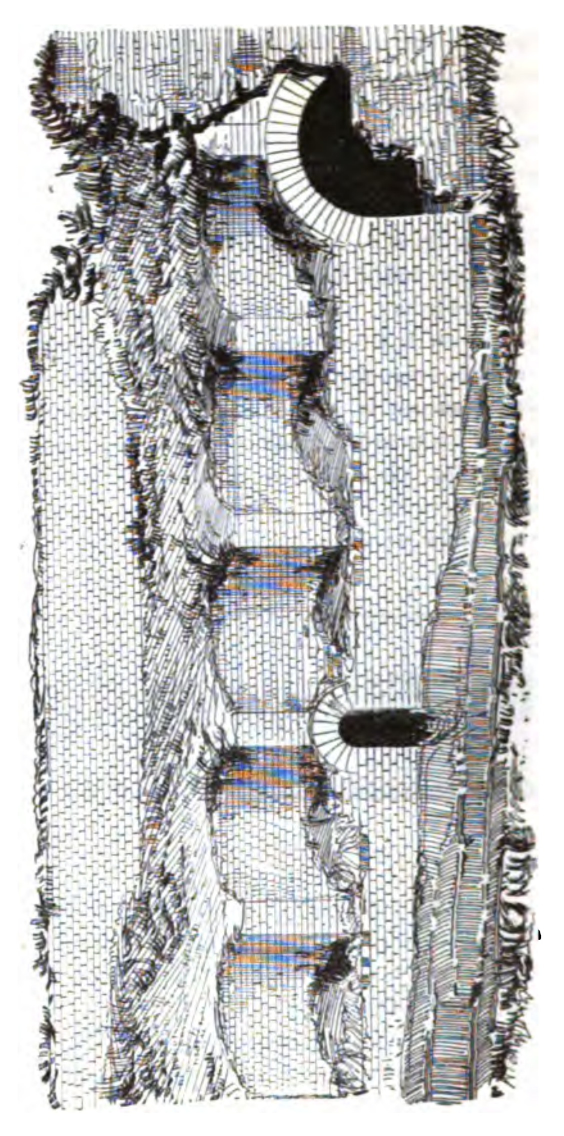
Les terres de remblai furent consolidées par une muraille d'appui ou de bordure, établie sur peu d'épaisseur en général, mais fortifiée par la forme donnée à la muraille elle-même, c'est-à-dire par des contreforts reliés entr'eux par des courbes ou voûtes soutenant la poussée des terres. Nos ingénieurs actuels n'ont pas trouvé de meilleur procédé pour soutenir les terrains mobiles, mis à découvert par les immenses tranchées des chemins de fer. A Fréjus, les voûtes formant demi-cercle ont 3^{m} 05^{c} en moyenne de diamètre intérieur.



PLAN DU MUR ANTIQUE.

Voici encore une autre partie du même mur, faisant face à l'ouest; elle montre l'entrée d'une salle voûtée semblable à celle dont nous avons parlé tout d'abord et l'orifice d'un petit canal souterrain, large de 50^{c} sur 1^{m} de haut.

Remarquons, pour n'y plus revenir, que le mur romain fut surmonté, vers le XVIe siècle, d'une muraille formant chemin



MUR ANTIQUE DE LA BUTTE DE SAINT-ANTOINE.

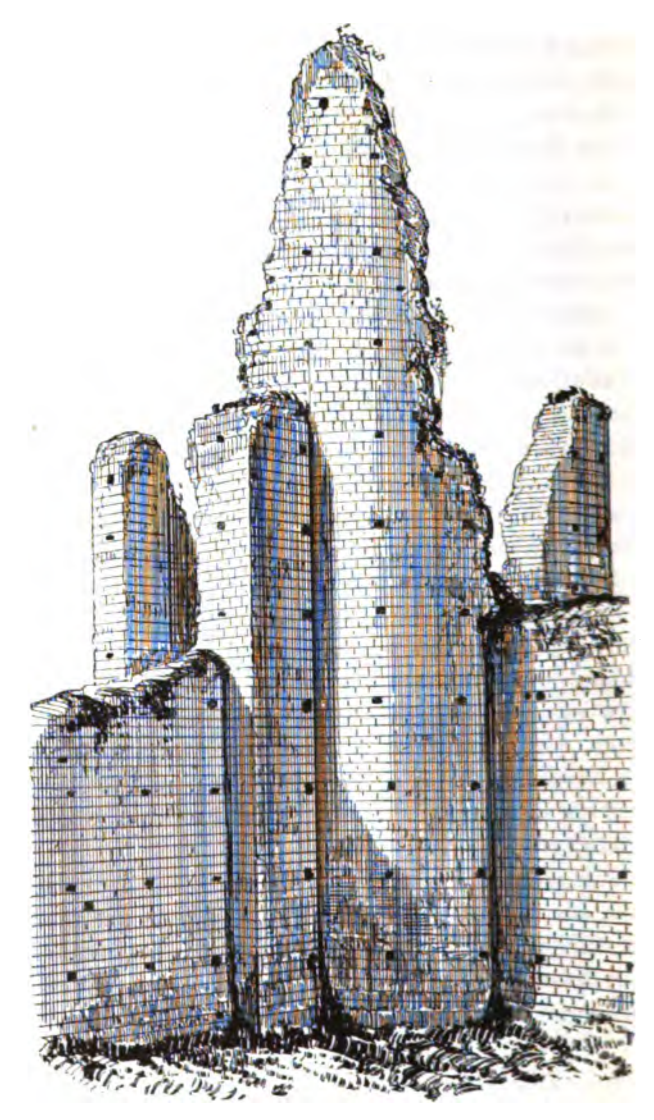
de ronde avec créneaux ou meurtrières ; cette ligne de défense se reliait à celle de la ville restreinte et que nos dessins d'ensemble, notammment le plan publié dans la précédente livraison du *Bulletin*, montrent dans son développement entier.

Nous donnons un plan de l'ensemble des côtés marqués R. S. T. U. sur le plan général. Cette belle muraille, avec ses deux tours d'angle, dont la base est enfouie aujourd'hui dans des terres de remblai et qui devait autrefois être baignée par la mer, présente un aspect monumental que l'exiguité de notre dessin empêche de rendre. A gauche, entre les deux tours, on remarque une porte cintrée laquelle formait, à l'aide d'un large escalier aujourd'hui intercepté, une communication directe entre le rivage et la plate-forme de la fortification ; en voici le plan. Notre dessin ne peut pas rendre non plus la saillie d'une sorte de revêtement en pierre placé à la base du grand mur et destiné, selon nous, à protéger contre la violence des vagues les fondations principales (1).

Les deux tours rondes placées aux angles S. T. semblent n'avoir eu que deux étages ; ceux-ci étaient formés de planchers supportés par des poutres dont l'emplacement est resté visible. Des arcades cintrées, encore entières, donnaient accès dans ces tours dans l'alignement du mur d'enceinte qui, sans doute, était couronné par un chemin de ronde ; disposition qui fut modifiée au moyen-âge et notamment au XVIe siècle, ainsi que des vestiges de créneaux et de meurtrières le montrent çà et là.

Nous arrivons maintenant à l'angle droit formé par la jonction, aux murailles d'enceinte, du mur qui protégait contre les vagues le quai établi pour former l'un des côtés du port romain (Lettre U du plan général). Voici un dessin de ce qui reste d'une haute tour qui, par sa situation,

(1) Ce dessin ne sera publié que dans le prochain n° du *Bulletin*.



TOUR ANTIQUE DE LA BUTTE SAINT-ANTOINE.

dominait la rade et le port, avec lesquels d'ailleurs elle était mise en communication par un grand escalier dont il ne reste plus que le massif central, semblable à un bloc ou banc de rocher.

Du haut de cette même tour, on découvrait facilement non-seulement tous les abords de la rade et du port, mais aussi tous les environs de la ville qui, de ce point, devait se développer tout entière. La petite ville actuelle se montre sous l'un de ses aspects les plus pittoresques. Assurément, si le port antique de Fréjus eut un phare, c'est sur le sommet de cette tour qu'il dut être établi.

Notre dessin montre, sur la droite, le commencement d'une belle et haute muraille qui se prolonge sur une longueur d'environ 225 mètres, en ligne directe à peu près vers la Porte-Dorée, que nous avons dessinée dans la livraison précédente du *Bulletin*. A cette muraille se sont adossés les moulins mis en mouvement par le canal du Béal. C'est du point marqué U de notre plan, et du bas de la chapelle aujourd'hui ruinée de St-Antoine, que l'abbé Girardin commença son exploration du port antique, dont il mesura au pas les principaux alignements. Il suivit la base d'une longue et épaisse muraille dont on retrouve encore de grands débris, et que nous avons indiquée dans notre plan général. Des jardins, des près et des champs de vignes occupent l'emplacement de l'ancien port et de ses dépendances extérieures, c'est-à-dire des bancs de sable formés en atterrissement le long de la jetée ou digue établie par les Romains.

Un chemin longe la muraille romaine ; il traverse ou côtoie de larges massifs de maçonnerie à fleur de sol et qui ressemblent, ainsi que nous l'avons répété souvent, à des blocs de rochers, tant l'adhérence des matériaux est forte.

Après avoir suivi le mur antique sur une longueur de 530 mètres, qui correspondent aux 680 pas comptés par l'abbé

Girardin, on arrive à un massif de maçonnerie plus considérable dont nous donnons un dessin, pris du côté de l'est, lequel montre dans son état actuel une sorte de tourelle à huit pans, d'origine romaine, mais que des travaux de restauration, faits en 1826, ont un peu modifiée. L'abbé Girardin désigne cette tourelle sous le nom de LANTERNE, laquelle « était le phare où l'on allumait du feu la nuit. » Ceci est d'ailleurs, à Fréjus, une tradition fort ancienne (Voir page 762).

Une exploration au-delà du phare, le long du canal du Béal, nous conduirait au centre d'une vaste plage où se trouvent quelques domaines d'un aspect assez fertile. Mais tous ces terrains « conquis sur la mer, » pour nous servir d'une locution usuelle, ne présentent aucun intérêt pittoresque et nous revenons vers la Porte-Dorée, non pas en suivant le mur antique, mais au contraire en traversant le chemin de fer à un passage à niveau, pour nous diriger vers une maisonnette isolée au milieu des près (Point X du plan).

Cette maison, que rien de loin ne signale à l'attention, est bâtie sur les fondations d'un édifice antique désigné à Fréjus sous le nom de « la Consigne » et qui occupe, en effet, l'un des principaux angles de l'ancien port. Ce massif de murailles, de forme à peu près carrée, renferme plusieurs petits caveaux voûtés, à demi enfouis sous le sol de la prairie. Cette prairie, quelques champs et de nombreux jardins recouvrent d'autres massifs de maçonnerie, qui témoignent de l'étendue et de la solidité des constructions antiques établies au milieu de la rade primitive. Nous traversons l'emplacement de celle-ci, devenue une prairie marécageuse, pour rejoindre la Porte-Dorée. Les murs ou les fossés de clôture de nombreux jardins qui s'étendent le long de l'ancien port, nous forcent à suivre la route bordée de murs, elle aussi, qui longe la grande muraille antique (Point I H du plan), laquelle est surmontée d'une foule de maisons de chétive apparence et qui

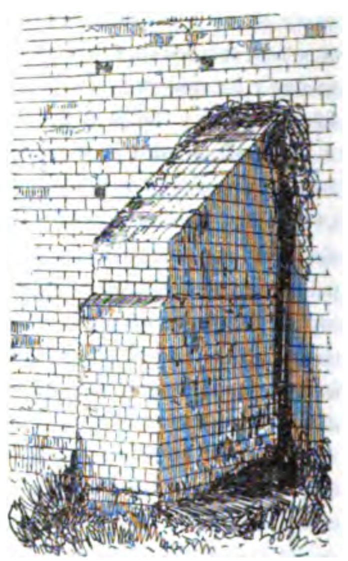
font partie d'un très-ancien quartier établi sur le faîte d'un banc de rochers s'abaissant à pic dans la mer, et dont l'escarpement fut consolidé et régularisé par la forte muraille antique dont nous avons déjà parlé. Il ne semble pas douteux que, dès les temps les plus reculés et antérieurement à la domination romaine, le banc de rochers dont nous parlons n'ait été choisi par les populations qui ont formé la bourgade primitive, comme l'emplacement le plus facile à défendre.

A la base de cet emplacement s'arrondissait une anse, abritée des vagues de l'ouest par la presqu'île de rochers dite butte de St-Antoine, et des vents de l'est par une colline nommée la Plate-Forme. Enfin un cours d'eau vive important, le Reyran, coulait à proximité. Non-seulement les Romains reconnurent l'importance de cette situation, mais encore tous les conquérants qui se sont succédé en Provence durant le moyen-âge. Un château-fort y fut construit; l'église devenue cathédrale y fut édifiée : l'évêque y établit sa demeure ; enfin nous voyons, lorsque l'amoindrissement de la population de Fréjus contraignit à réduire l'étendue de la muraille d'enceinte, vers le milieu du XVIe siècle, que les nouvelles fortifications protégèrent exclusivement l'ancien quartier, dont les tours féodales occupaient le point culminant et auquel s'était adossée l'église, édifice assez important, qui sera l'objet d'une note spéciale.

Le mur antique fait un coude à angle droit (Point I H du plan). Au point H, on remarque un large contrefort établi pour contrebuter la poussée des terres de remblai qui ont fait dévier de son aplomb, peu après la construction, une petite portion de la muraille romaine, laquelle est surmontée d'un mur du moyen-âge se reliant à l'enceinte bâtie au XVIe siècle. Dans cette dernière muraille d'enceinte, fut établie une porte dite « Porte-Reynaude, » nom de l'ancien quartier dont il vient d'être question et près d'une chapelle d'un couvent de pénitents, aujourd'hui abandonné.

Aux abords de la porte Reynaude, la muraille antique fait un nouveau coude à angle droit, et se confond avec un gros mur de soutènement qui borde la promenade publique dite le Cours.

Qand on a laissé et dépassé sur la droite la chapelle de St-Roch, on retrouve, au-delà d'un banc de rochers formant un petit promontoire (point Y du plan) les murs antiques qui contournent le creux d'un vallon très-abrité et nommé, peut-être pour cette raison, le Paradis. Ici encore les terres de remblai ont ébranlé et même renversé une notable partie des murs, aujourd'hui cachés sous des broussailles et à moitié enfouis sous les atterrissements qui ont comblé aussi le port de Fréjus.

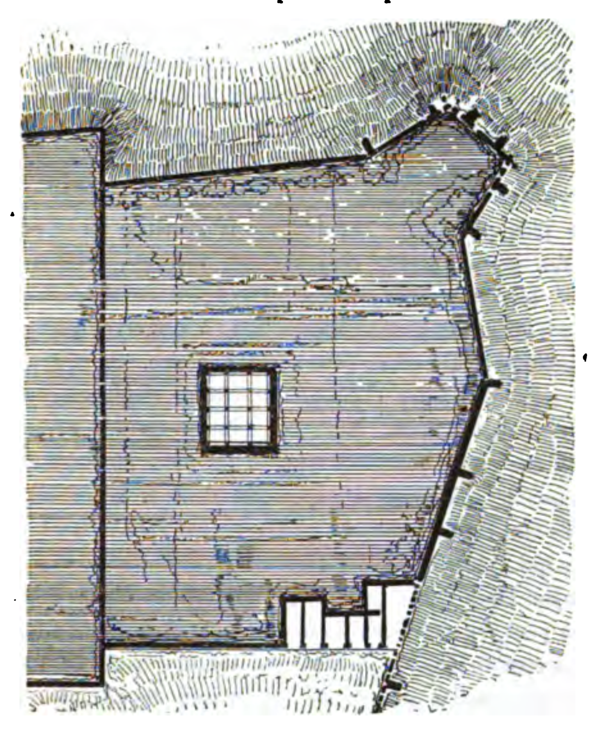


CONTREFORT ANTIQUE.

Voici le dessin de l'un des contreforts (Point Z) qui sou-

tiennent encore les murs antiques de l'enceinte, lesquels se reliaient à des constructions assez considérables, établies au pourtour et sur le sommet d'un pli de terrain nommé aujourd'hui la Plate-Forme, en raison des travaux de remblai et de nivellement faits par les Romains pour y établir des magasins, pour nous servir de l'expression employée par l'abbé Girardin, que nous allons essayer de décrire aussi et de montrer sous leurs divers aspects.

Nous donnons d'abord le plan d'une partie de la Plate-Forme



PLAN DE LA PLATE-FORME.

mais d'une manière à peu près exacte seulement; car l'état

actuel de l'édifice rend impossible une rigoureuse délimitation primitive des débris qui jonchent le sol, et qui même, semblables à des rochers, ont roulé sur le flanc de la colline.

On remarque, au centre du dessin, la salle voûtée que signale l'abbé Girardin (Voir p. 768), et dont nous avons donné un plan plus détaillé, page 769. Nous complétons ici ce plan par une vue perspective, représentant la moitié de cette salle souterraine, dont la disposition pourra être ainsi mieux comprise. On reconnaît que l'édifice se compose de trois voûtes parallèles en berceau plein-cintre, lesquelles sont traversées par quatre rangées d'arcades plus basses, également en plein-cintre, et destinées à faire communiquer entr'elles les trois galeries principales. Celles-ci ont 14 mètres de longueur, sur 3 mètres de largeur; la hauteur, sous clef, est de 4 mètres.

Le plan placé page 769 indique la symétrie de la position des piliers carrés, construits en blocage, revêtus de petites pierres carrées, lesquelles ont été autrefois recouvertes d'un enduit destiné, pense-t-on, à préserver les murs de l'infiltration des eaux. Tout porte à croire, en effet, que cette salle n'est autre chose qu'une citerne établie au centre d'autres constructions, dont les toitures ou les terrasses étaient aménagées pour verser toutes les eaux pluviales dans le réservoir que nous décrivons, et dont la seule entrée semble être l'ouverture qui s'est révélée par l'éboulement des terres qui l'obstruaient.

Aujourd'hui encore, ce n'est qu'à l'aide d'une échelle qu'on peut, en traversant la trouée dont parle l'abbé Girardin, descendre dans ce souterrain qui semble isolé de toute autre construction souterraine, et n'avoir aucune communication avec les salles, autrefois souterraines également, dont nos dessins montrent l'emplacement et l'aspect.

Nous voulons, avant de parler de ces salles, signaler l'ana-



COUPE, SUR AB, DE LA SALLE SOUTERRAINE.

logie incontestable qui existe entre la citerne romaine de Fréjus et la grande citerne, aujourd'hui encore intacte, de la célèbre abbaye de Vézelay (Yonne).

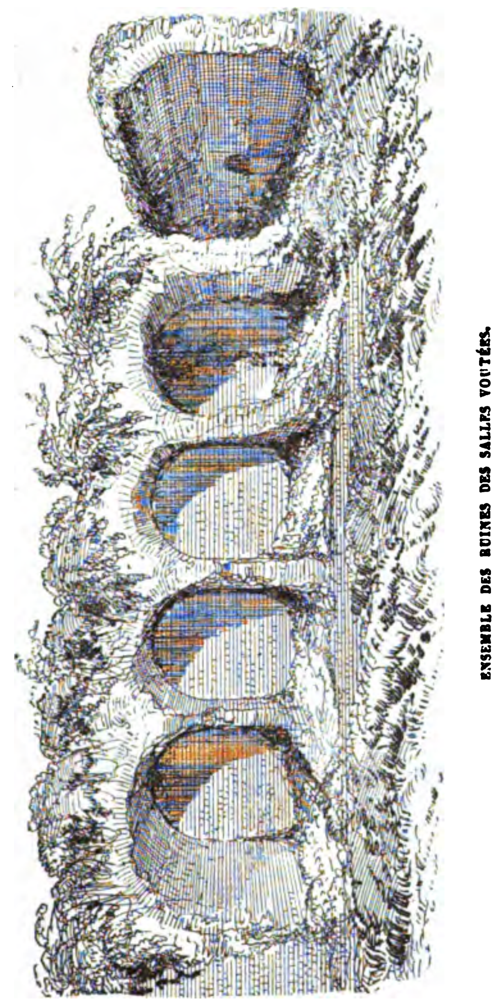
Les salles voûtées, que nous allons décrire brièvement, sont situées vers l'angle sud-ouest de la haute muraille qui borde le terre-plein de la PLATE-FORME (Voir le plan général publié dans le dernier numéro du *Bulletin monumental*). Le plan partiel ci-contre indique avec plus de détails ces salles, dont nous représentons l'aspect d'ensemble dans deux dessins.

Rappelons d'abord, pour n'y plus revenir, que la colossale muraille dont nous montrons la forme irrégulière (Page 785), motivée par la configuration du sol, est destinée seulement à soutenir le remblai énorme de terres rapportées pour niveler la surface arrondie d'une sorte de promontoire qui dominait l'ancien port, ou plutôt le rivage de la mer. Cette muraille, encore importante malgré son état de ruine, se rattachait à la ligne de murailles fortifiées qui entouraient la ville antique, aux abords de la Porte-de-Rome, dont nous avons parlé dans notre deuxième excursion. Or, les constructeurs romains tirèrent parti de la déclivité du sol vers le rivage de la mer pour établir, derrière la haute muraille dont nous parlons, plusieurs salles voûtées parallèles entr'elles, et séparées seulement par des murs n'ayant guère plus d'un mètre d'épaisseur.

Voici, vu de l'enclos nommé le Paradis, l'ensemble de ce qui reste de plusieurs des salles voûtées et souterraines établies dans le remblai de la Plate-Forme.

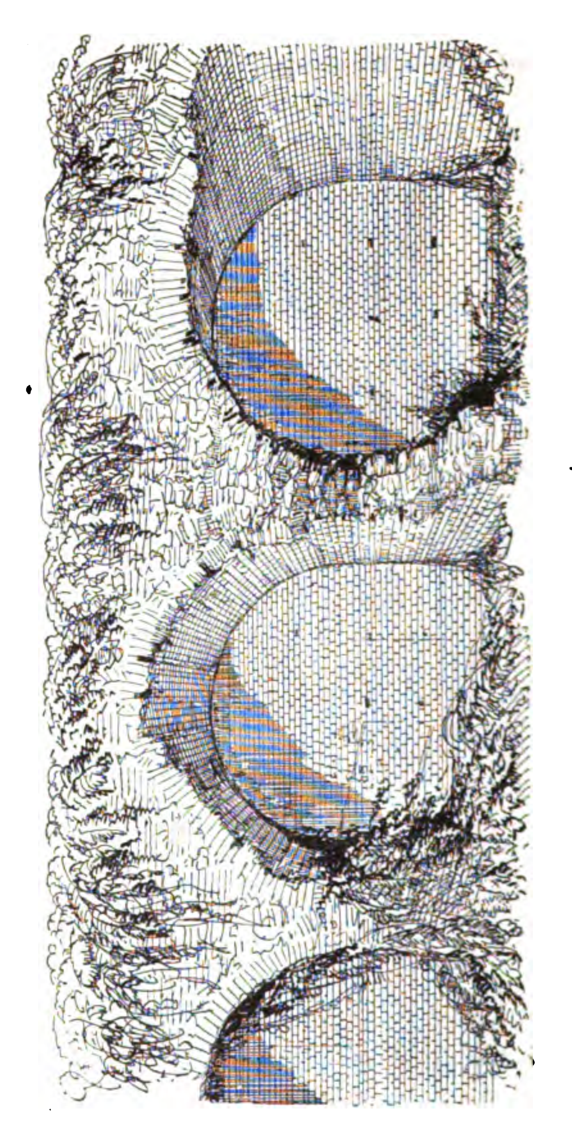
Une quantité considérable de broussailles ont pris racine dans les monceaux de décombres qui proviennent de la chute des voûtes. D'autres broussailles, des lierres séculaires recouvrent les terres de remblai, lesquelles sont remplies de débris de tuiles et de morceaux de ciment antique, prove-

nant, sans nul doute, des constructions qui furent établies dans l'enceinte de la Plate-Forme.



ENSEMBLE DES RUINES DES SALLES VOUTÉES.

Un second dessin montre, plus en grand, l'aspect de l'appa-



RUINES DES SALLES VOUTÉES.

reil, qui est invariablement celui de tous les monuments antiques de Fréjus.

Les voûtes, toutes en berceau plein-cintre, sont formées d'une masse énorme de blocage, c'est-à-dire de morceaux de pierres de toutes les grosseurs, employées telles qu'elles furent tirées des carrières et empâtées dans un mortier très-compacte, qui a dû être d'une pâte très-ferme lors de sa mise en œuvre. A peine, dans ce blocage, peut-on trouver une fissure dans laquelle puisse pénétrer un fétu de paille.

Une porte cintrée, encore entière, et quelques vestiges d'arcades font reconnaître que de semblables ouvertures mettaient toutes ces salles en communication, indépendamment d'ouvertures plus grandes, établies dans le grand mur de pourtour de la plate-forme.

Il ne semble pas douteux que ces salles ne fussent des magasins de dépôt pour les approvisionnements du port antique. On peut, à cet égard, en parcourant les anciens ports de l'Italie et notamment ceux de la Sardaigne, reconnaître qu'au moyen-âge, et plus récemment encore, des salles voûtées furent établies sur le modèle des édifices antiques, dont nous signalerons à Fréjus l'un des plus remarquables exemples.

Il nous reste à faire connaître, par un dessin spécial, le caractère de la construction comme appareil extérieur. Voici l'un des fragments les plus importants et les mieux conservés de la disposition, dans de nombreux endroits de la muraille antique.

Nous ignorons si les constructeurs crurent trouver là un motif d'ornementation, une cause de solidité, ou tout simplement l'emploi de matériaux plus petits que ceux taillés pour la construction générale, sur un modèle adopté, lequel porte environ 12 centimètres de hauteur sur 16 centimètres



APPAREIL DU MUR ANTIQUE.

de largeur. Les petites pierres disposées en losange sont au contraire parfaitement carrées, ainsi que le montre notre dessin. Celles-ci ont en moyenne 10 centimètres de côté. Il était donc impossible qu'elles fussent employées isolément. On ne trouva rien de mieux que de les réunir « par rang de taille » pour en tirer le parti que nous signalons ici. Rappelons, à l'appui de notre opinion, que tous les ouvriers carreleurs sont forcés de ranger par ordre de grandeur les carreaux dont les dimensions ont éprouvé, durant la cuisson, plus ou moins de retrait. Nous serions tenté de ne voir là qu'une espèce de mise en œuvre de matériaux trop petits; il en résulte une sorte d'ornementation, d'une exécution facile et dont les architectes, dès les temps mérovingiens, surent tirer un heureux parti, et que les successeurs, mieux inspirés encore, employèrent d'une manière si remarquable et si curieuse dans sa variété.

A Fréjus, une tradition générale veut que d'autres salles souterraines se trouvent encore sous le terre-plein de la Plate-Forme; ajoutons que, dans l'idée de quelques bonnes gens, ces mêmes salles sont peuplées de fantômes gardant des trésors.

La belle et haute muraille d'appui de la Plate-Forme a cédé dans diverses parties sous la pression des terres, et d'énormes blocs de maçonnerie ont roulé sur le flanc de la colline qu'ils couronnaient d'une manière si monumentale. Des lierres, des broussailles, des arbres séculaires même, ont pris racine sur les débris de ces murs antiques, cachés ou plutôt enfouis sous la mousse et les grandes herbes, où les couleuvres et les lézards trouvent un refuge assuré.

Une partie de ces vieux murs formait évidemment le prolongement, du côté de la mer, de la muraille d'enceinte de la ville antique. Une tradition locale, qui nous semble un peu vague, désigne ces mêmes murs comme servant de point

d'appui à une branche de l'aqueduc de la Siagne, lequel se bifurquait, dit-on, aux abords de la PORTE-DE-ROME, chose qu'il est impossible de vérifier maintenant.

Nous voici arrivés à la porte d'Italie, ou de Rome, édifice dont nous avons déjà parlé. Nous ne sommes qu'à une très-petite distance d'un édifice antique assez important encore, le THÉATRE. Ce monument, et aussi l'Amphithéâtre, seront ensemble le sujet d'une autre excursion pleine d'intérêt, et qui nous donnera l'occasion de mettre sous les yeux des lecteurs du *Bulletin monumental* de nouveaux et nombreux dessins.



PILIER DE PORTE ROMAINE.

MÉMOIRE

SUR

LES SÉPULTURES

EN FORME DE PUITS,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS ;

Par M. le Cte A.-L. DE ROCHAMBEAU,

Membre de la Société française d'archéologie, de la Société archéologique du Vendômois, de la Société polymatique du Morbihan, etc.

Les restes funéraires des anciens sont une mine féconde pour les recherches de l'archéologie moderne. Tous les peuples ont varié dans leur manière de rendre aux morts les honneurs funèbres : les uns les exposaient le long des voies publiques; les autres les déposaient dans des cavernes; ceux-ci les enfouissaient profondément dans la terre ; ceux-là choisissaient, au contraire, les lieux les plus élevés pour y déposer les restes sacrés de leurs aïeux.

Quoi qu'il en soit, une même pensée domine ces modes divers de sépulture : c'est la croyance à une seconde vie, à l'immortalité de l'âme ; dogme immuable qui se trouve dans toute raison humaine et qui fait en quelque sorte partie de l'essence de la créature. Ce dogme, les premiers hommes le possédaient comme nous, et, comme nous aussi, ils voulurent garantir leurs morts des intempéries des saisons et de la vora-

cité des animaux sauvages, si nombreux pendant l'ère antédiluvienne.

Quels moyens employèrent donc pour arriver à ce but les premiers habitants du globe, ces peuples que la tradition place sur les plateaux de la Haute-Assyrie? Le moyen le plus simple, celui qui est à la portée de tout homme, même le plus dénué de civilisation : c'est d'enfouir ces corps dans la terre, assez profondément pour les garantir de toute violation, de les ensevelir dans de véritables puits.

Tel est, croyons-nous, le premier mode d'inhumation dont usèrent les hommes. L'étude des langues orientales et surtout le déchiffrement des hiéroglyphes en donnent des preuves très-claires et très-positives.

On regarde aujourd'hui comme un fait à peu près certain, que les hiéroglyphes furent les premiers signes employés par les hommes pour représenter les pensées. Quoi de plus simple, en effet, de plus primitif et de plus naturel que de graver sur la pierre le fac-simile, la portraiture, auraient dit nos pères, de ce dont on veut se souvenir? C'est là l'origine de ces caractères bizarres que l'on voit à Paris sur l'obélisque de Luxor, sur les stèles du musée égyptien au Louvre et sur les monuments de l'Égypte.

Ils furent employés dans l'Assyrie, centre unique de civilisation avant comme après le déluge, et où tous les peuples ont pris leurs constellations, leurs lettres, leurs chiffres, leurs traditions, les arts et toutes les sciences.

La Chine a conservé des livres, apportés autrefois de ce pays, qui sont écrits avec ces caractères et renferment des récits analogues à ceux de la Bible. Non-seulement ces hiéroglyphes font allusion à l'ensevelissement dans des puits, mais ils indiquent même la position du mort que l'on y plaçait : on l'y mettait ASSIS.

Expliquons-nous : le mot TSING est le nom des *puits*

qui, dans les sables d'Asie et d'Égypte, étaient formées de *poutrelles croisées* || et ═, comme dans les bures des mines de houille de France et de Belgique. Ce nom de BURE vient de l'oriental BIR, source, fontaine : de là les *Birènes* du Bigorre, sources élevées des monts Pyrénées ; de là le nom de *Bures-en-Bray*, commune où l'on a trouvé des puits funéraires.

La 44ᵉ clef de l'écriture hiéroglyphique, qui est celle des cadavres et des mourants, se prononce CHY et signifie *cadavre*. Elle figure un homme ou plutôt un cadavre assis et le bras étendu.

Si on écrit PING, on a le sens de *cacher*, *couvrir*, *dépouiller*.

Avant le déluge, les hyènes, les chacals et tous les animaux carnassiers étaient très-nombreux et de grande taille. Les ossements fossiles que l'on en trouve dans les grottes antédiluviennes de la France et de l'Angleterre, et dans les couches géologiques de cette période, en sont la preuve. Il fallait donc mettre les morts assis ou plutôt accroupis, assis sur leurs talons, comme on s'assied en Orient, dans des puits profonds, les uns au-dessus des autres, et maintenir les puits fermés par une lourde pierre pour empêcher les hyènes d'y pénétrer. Les parois que figure un des caractères du mot étaient formées de poutrelles ou de pierres superposées qui empêchaient les animaux de parvenir jusqu'aux cadavres, même en grattant et creusant le sable autour de la pierre qui scellait le puits.

Les quatre canopes des tombes d'Égypte (1) que l'on met-

(1) Ces quatre canopes étaient des vases qui renfermaient les différents viscères des momies. Ils étaient de forme ovoïde tronquée et leurs couvercles surmontés de têtes de divinités, qui changeaient selon la nature des entrailles qu'ils renfermaient. On les déposait habituellement chacun dans une boîte en bois placée dans la tombe, aux quatre angles du cercueil.

Le musée égyptien du Louvre en possède un grand nombre.

tait auprès des momies sont les CHY, forme antique de cette clef. C'est un souvenir des temps primitifs, et leur nombre même est symbolique, relatif aux quatre éléments, aux quatre points cardinaux, aux viscères des momies qu'on y déposait. etc. Ces canopes sont eux-mêmes de vrais signes hiéroglyphiques, des caractères parlants de l'antique mnémonique des premiers hommes.

Du reste, cette inhumation assise ou accroupie, comme on voudra l'appeler, se retrouve chez un grand nombre de peuples de l'antiquité et des temps modernes, de l'ancien et du nouveau monde. Diodore de Sicile nous apprend que les Troglodytes prenaient les cadavres des morts, leur passaient la tête entre les jambes et les attachaient ainsi avec des branches d'aubépine.

Seulement, la sépulture qu'ils leur donnaient était toute barbare. Ils se réunissaient autour du défunt et lançaient des pierres sur lui jusqu'à ce qu'il en fût entièrement couvert; puis ils plantaient une corne de chèvre sur le sommet du tertre (tumulus) qu'ils avaient formé.

Le capitaine Bossu raconte (1) que les Allibamons, peuplades habitant vers la Mobile, au-delà de Nouvelle-Orléans, enterrent leurs morts assis, afin qu'ainsi ils puissent regarder le ciel où leur âme doit monter.

Au Mexique, on ensevelissait les morts accroupis sur eux-mêmes et les jambes repliées. Belleforest, qui nous a laissé une description de ces sépultures, dit que lorsqu'un homme du peuple est mort, on lui fait une fosse soigneusement maçonnée, puis on y place le corps assis. Les parents du défunt mettent près de lui son épée, son bouclier, des fibules et des ornements en or ou autres métaux précieux. Puis, ils y joignent

(1) Bossu, *Nouveau voyage aux Indes occidentales*, t. II, p. 49, lettre XVI.

quelque nourriture, persuadés qu'il y a un grand voyage à faire, et que ses armes et des provisions de bouche lui seront fort utiles pendant une aussi longue traversée. Si c'est une femme qu'ils ensevelissent, ils mettent à sa portée sa quenouille et ses ustensiles de ménage, pour qu'elle ne reste pas oisive dans son nouveau séjour (1).

Stevenson, dans son *Voyage au Pérou*, cite des sépultures de ce genre et dit que, dans ce pays, on met un globule d'or dans la bouche du cadavre avant de l'ensevelir.

Au Brésil, Thévenet (2) et Jean de Léry (3) nous font voir aussi des sépultures assises et dans des puits. Suivant ces auteurs, lorsque dans ces contrées un malade est en danger, tous ses parents et amis se réunissent autour de lui et boivent, chantent et dansent, s'appliquant à faire le plus de bruit possible. Triste remède, en vérité, qui a presque toujours pour résultat, on le comprend, d'envoyer le patient dans l'autre monde. Lorsqu'on voit qu'il est bien mort, on courbe son corps en deux, attachant en un même faisceau les jambes et les bras avec des cordes de coton; puis, le vacarme change de nature : aux chants succèdent les lamentations; aux danses, les signes de la plus expansive douleur : « Oh! quel bon chasseur nous avons perdu! s'écrient les femmes. Ah! le brave assommeur de Portugais! Hélas! il ne nous fera plus manger de prisonniers! » Quand, pendant une demi-journée, ils ont épuisé leur répertoire de gémissements semblables, ils songent à ensevelir le corps du brave assommeur de Portugais.

(1) Belleforest, *Histoire universelle et cosmographie*, livre dernier, chap. XIII. Nous n'ignorons pas que Belleforest n'est ici que compilateur; mais, les faits qu'il avance ayant été la plupart confirmés par d'autres auteurs, nous n'avons pas cru devoir les révoquer en doute.

(2) Thévenet, *Cosmographie*, liv. II, ch. II, et liv. XXI, ch. VIII.

(3) Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil, dite Amérique*, ch. XIX. 5ᵉ édition. Genève, J. Vignon, 1611, in-8°.

Ils mettent son cadavre presque tout debout dans un grand vase de terre et couvrent le vase d'un plat de même matière, dont le mort avait l'habitude de se servir pour se laver; puis, ils creusent une fosse ronde et profonde comme un grand tonneau de 2m à 2m 50 à peu près de profondeur.

Ces inhumations se font, soit dans un jardin, soit dans la case même où le défunt a vécu, et on a toujours soin de mettre avec lui, dans le vase funéraire, un peu de feu et de farine pour éloigner les esprits malins et servir de provisions de bouche à celui qui part pour l'éternité.

Telle est la manière dont Thévet et Jean de Léry dépeignent ces sépultures. Debret (1), voyageur moderne, qui a sur les précédents l'immense avantage d'avoir parcouru ces contrées au commencement de notre siècle, raconte à peu près les mêmes choses des Coroados, peuplade sauvage du Brésil, et son récit s'accorde parfaitement avec celui des vieux voyageurs que nos venons de citer. Ces naturels plaçaient les corps de leurs chefs, à l'état de momies, dans de grands vases. Ces vases de terre cuite, nommés *Camucis*, avaient la forme de l'*olla* gauloise, avec deux oreillons ou anses, et étaient fermés par un couvercle muni d'un bouton. Ils étaient assez grands pour contenir la momie du chef dans l'attitude d'un homme assis sur ses talons, position habituelle du Sauvage qui se repose. Ces urnes funéraires étaient enfouies profondément au pied des grands arbres. On en découvre quelquefois dans les défrichements, et les corps sont généralement dans un parfait état de conservation.

Debret qui a figuré une de ces inhumations dans son *Voyage au Brésil*, représente le chef Coroados, accroupi dans le vase, tenant dans la main gauche une sorte de sceptre; de la main

(1) Debret, *Voyage pittoresque et historique au Brésil*, t. I, pl. IV.

droite, il semble caresser un petit quadrupède à museau allongé, qui paraît dormir à ses pieds.

En voyant cette singulière sépulture attestée par un homme digne de la plus grande confiance, nous nous sommes reporté à un exemple parfaitement identique dont parle M. l'abbé Cochet, dans son intéressant ouvrage intitulé : *Archéologie céramique et sépulcrale, ou l'art de classer les sépultures anciennes à l'aide de la céramique.* Après avoir parlé de la naïve assertion du géographe allemand Zeiler, qui prétendait que dans la Silésie certains champs produisaient naturellement des pots de terre, l'éminent archéologue dit « qu'au « XIII[e] siècle, nos ancêtres découvraient dans leurs défri- « chements et dans leurs cultures des urnes gauloises ou ro- « maines. Il ne leur était pas malaisé de reconnaître dans « leur contenu des os humains brûlés et concassés. Le senti- « ment de leur foi vive en la résurrection des corps les porta « à envelopper cette cendre païenne dans ce réveil général où « toute créature humaine se lèvera à la voix de l'ange du « Jugement. Obéissant à cette pensée profondément chré- « tienne, les architectes et les sculpteurs de nos cathédrales, « dans la représentation qu'ils donnèrent du Jugement der- « nier, crurent devoir reproduire *un homme et une femme* « *sortant de l'urne où leurs amis les avaient enfermés.* »

La figure que donne M. l'abbé Cochet reproduit exactement la même forme que le vase des Coroados, sauf les anses qui n'existent pas dans l'urne gauloise. Cette figure est-elle donc vraiment une fiction des sculpteurs du moyen-âge ? Ne serait-elle pas plutôt une reproduction de la nature, l'écho lointain d'une coutume éteinte dans le pays en général, mais encore vivante au moyen-âge dans quelque partie retirée du territoire de la Gaule ? Ne pourrait-on pas supposer, par exemple, qu'aux sépultures en forme de puits, qui nous paraissent les plus anciennes dans nos contrées, ont succédé

les sépultures dans de grandes urnes qu'on enterrait dans la terre ; qu'elles ont même servi à les remplacer dans les terrains mouvants où les puits n'étaient pas possibles et n'offraient pas aux restes des défunts la sécurité désirable ?

En présence du fait analogue dont nous avons parlé plus haut, cette hypothèse nous a paru plausible, et nous souhaitons que de sérieuses découvertes viennent la changer en certitude.

L'Europe aussi a offert de nombreux spécimens d'inhumation assise : les anciens Germains, les Saxons la pratiquaient ; l'Allemagne, le Danemarck et la Gaule en offrent plus d'un exemple. Dans un des puits-sépultures signalés à Thoré en 1862, on a trouvé un squelette assis.

Dans le tumulus du Palud (canton de Pont-l'Abbé, Finistère), M. du Chatellier a rencontré huit tombes en pierre, à peine dégrossies, offrant des squelettes repliés sur eux-mêmes, c'est-à-dire accroupis. Dans une de ces tombes, placée au sud-est, on reconnut tout un squelette dont la colonne vertébrale et les omoplates avaient été relevées par des pierres brutes, de manière que le haut du thorax touchât presque la pierre plate formant cloison, et que la tête fût complètement recourbée sur la poitrine. Les jambes avaient été également repliées sur elles-mêmes, de sorte que les hommes inhumés dans ces tombes avaient été accroupis, peut-être le menton sur les genoux, comme certains peuples d'Amérique (1).

M. l'abbé Cochet, que nous citions tout-à-l'heure et qui fait toujours autorité en pareille matière, a rencontré plusieurs sépultures assises dans ses explorations (2). Mais c'est pendant

(1) Congrès archéologique de France, t. XXVI, p. 324.

(2) Voyez la *Normandie souterraine* de M. l'abbé Cochet, 2e édition.

la période franque-mérovingienne qu'il la trouve le plus fréquemment. Dans deux fouilles faites au cimetière d'Envermeu en 1854 et 1855, il en cite deux exemples. Chez le premier squelette, la tête touchait aux pieds; les fémurs et les tibias ne faisaient qu'un seul faisceau, comme dans les sépultures des bords du Rhin. Aucun ossement ne manquait et ne semblait avoir été dérangé : pourtant la longueur totale n'était que de 50 centimètres.

L'autre squelette, trouvé dans une fosse peu profonde, était accompagné des insignes qui indiquent le guerrier franc : la lance, le ceinturon et le poignard.

A l'avènement des premiers Carlovingiens, l'inhumation assise semble avoir à peu près cessé. Du reste, les découvertes en sont rares et doivent être jusqu'ici regardées comme exception. Ce sont peut-être les sépultures d'individus étrangers dans la Gaule, mais qui y ont conservé toutefois leur religion et se sont fait ensevelir à la mode de leur pays.

Aujourd'hui même, un mahométan, un Persan ou un Chinois, qui meurt chez nous sans avoir embrassé notre religion, n'est-il pas enseveli suivant les rites de son pays?

Rien d'étonnant alors de trouver dans l'antiquité ce qui frappe nos yeux chaque jour, et si, dans quelques siècles, un archéologue zélé vient à explorer nos sépultures chrétiennes, il ne sera pas plus surpris que nous de trouver sous notre ciel le tombeau d'un croyant de Mahomet, celui de la reine d'Oude ou de quelqu'autre étranger à notre divine religion. L'inhumation assise est déjà un usage ancien à l'époque des sépultures que nous découvrons sur notre sol; c'est une coutume oubliée et qui, comme tout ce qui nous vient de la haute antiquité, est essentiellement symbolique. On l'explique de diverses manières. Les uns voient, dans cette attitude de repos, une allusion au repos éternel dont va jouir celui que l'on dépose dans la tombe.

M. Peladan fils l'explique par une idée aussi ingénieuse que profonde : L'homme, dit-il, n'est que poussière et retournera en poussière ; il a été formé de la terre et il retournera à la terre. On en a conclu que mettre l'homme dans la terre, c'était le déposer, dans le sein de la mère commune. Or, l'enfant a dans l'utérus une position accroupie. L'inhumation assise ou accroupie rendait donc l'homme à la terre, dans la position qu'il a avant de venir au monde.

Nous voyons, du reste, cette idée présider dans les rites funéraires d'un grand nombre de peuples d'Amérique. Les Caraïbes, qui habitent les Antilles, lavent le corps du défunt, le teignent en rouge, lui frottent la tête avec de l'huile, l'accroupissent les jambes contre les cuisses et les coudes sur les genoux, puis l'enveloppent d'un drap. Après force lamentations, ils le descendent dans la fosse. Cette fosse est cylindrique, en forme de puits, et a 2 mètres de profondeur. Ils mettent au fond un petit siége sur lequel ils l'asseoient (1) et le laissent dix jours dans cette position, ayant soin de lui porter chaque jour à manger et à boire. Lorsqu'au bout de ce laps de temps, ils voient que le défunt n'a pas touché aux provisions, ils les lui jettent sur la tête et comblent la fosse (2).

Pierre Ciéça de Léon (3) raconte qu'à Port-Vieil, ville du Pérou, les naturels enterrent leurs morts dans des fosses profondes en forme de puits. Lorsque le puits est creusé, les pa-

(1) En France, on a trouvé assez fréquemment, dans les chambres sépulcrales des tumuli, des squelettes assis sur des siéges de pierre. Cet usage prévalut dans notre pays jusqu'à la fin de la période francomérovingienne. On sait que Charlemagne fut inhumé assis sur un siége de marbre.

(2) Muret, *Cérémonies funèbres chez toutes les nations*, chap. VIII.

(3) Pierre Ciéça de Léon, *Chronica del Peru*. Séville, 1553, in-fol., cap. LXI.

rents et amis du défunt se réunissent autour et dansent, chantent et pleurent tout à la fois, au son d'une musique des plus barbares. De temps en temps, ils boivent pour se donner des forces. Quand ces grotesques contorsions sont terminées, ils descendent le corps. Si c'est celui d'un chef puissant, ils le parent de ses plus précieux ornements et le font accompagner de deux ou trois de ses femmes les plus aimées. Ils n'oublient pas non plus de lui laisser une bonne provision de maïs et de boisson. Puis, ils comblent la fosse et plantent dessus un gros roseau dans lequel ils versent pendant plusieurs jours une certaine liqueur qu'ils appellent *Azna*, persuadés qu'elle est absorbée par le défunt.

Les Gorrons et les Quillacinguiens (1) ensevelissent aussi leurs morts dans des puits, avec des cérémonies analogues.

Le Nouveau-Monde n'est pas seul à nous en offrir des exemples. Thévet, qui a écrit son voyage en Afrique vers le milieu du XVI[e] siècle, parle avec détail des funérailles du roi des Manicongres, peuplade habitant les bords de la rivière de Manicongres ou Zaïre, sur les confins de l'Éthiopie. Dès que le roi est mort, dit-il (2), tout le peuple accourt dans une vaste plaine et se met à creuser, au milieu, un puits fort profond, large du bas et allant toujours en se rétrécissant jusqu'à l'orifice. Quand ce puits est terminé, on descend dedans le corps du roi; puis, tous les favoris du monarque et ceux de ses serviteurs qu'il affectionnait le plus se présentent à l'ouverture et se font, de leur plein gré, descendre auprès du cadavre de leur souverain. Ils tiennent à l'accompagner et à conserver ses bonnes grâces dans l'autre monde. C'est un grand honneur d'accompagner ainsi le roi.

(1) François Lopez de Gomara, historien espagnol, publiait son voyage vers 1553. On en a une traduction par Martin Fumée. Paris, 1706, in-8°.

(2) Thévet, *Cosmographie universelle*, livre II, chap. xv.

Aussi ne laisse-t-on pas descendre le premier venu : il faut qu'il soit bien prouvé et attesté que ceux qui se présentent étaient bien réellement aimés du souverain. Lorsque tous sont descendus et qu'il ne se présente plus personne, l'entrée du puits est bouchée avec une large pierre, et tout le peuple s'établit autour de l'orifice et y demeure jour et nuit, attendant que les courtisans, qui sont partis pour aller servir leur roi dans l'autre monde, aient cessé de vivre. Pour le savoir, ils nomment des commissaires qui soulèvent chaque jour la pierre et s'informent de ceux qui sont allés retrouver le prince. On remarque avec soin ceux qui sont partis les premiers : leur empressement est un grand honneur, dont on tient compte à leur mémoire et qui rejaillit sur leur famille et leurs amis. Lorsque les commissaires ne reçoivent plus aucune réponse, ce qui arrive d'ordinaire au bout de quatre ou cinq jours, on le fait savoir à l'héritier du trône. Celui-ci fait alors allumer un grand feu sur la pierre qui ferme le puits, et l'on y met à rôtir toutes sortes de viandes dont le nouveau roi régale ses sujets.

Nous avons dit plus haut que les sépultures en forme de puits sont représentées par les hiéroglyphes ; mais ce ne sont pas les seuls vestiges de cette coutume que l'on remarque dans la haute antiquité. L'Ancien-Testament contient un grand nombre de versets qui y font allusion. Nous ne citerons que les suivants (1) :

« Le cinquième ange sonna de la trompette, et je vis une étoile qui était tombée du ciel sur la terre, et la clef du *puits de l'abîme* lui fut donnée. »

« Elle ouvrit le *puits de l'abime* et il s'éleva du *puits* une

(1) Pour éviter des longueurs inutiles, nous donnons immédiatement la traduction de ces versets. Ils sera facile, avec les indications que nous plaçons à la fin de chacun, de recourir au texte latin.

fumée semblable à celle d'une grande fournaise, et le soleil et l'air furent obscurcis par la fumée de ce *puits*. »

« Ensuite, il sortit de la fumée du *puits* une multitude de sauterelles qui se répandirent sur la terre, et il leur fut donné un pouvoir semblable à celui qu'ont les scorpions de la terre. » (Apocalypse, IX.)

« Mais vous, ô Dieu! vous les ferez descendre dans le *puits* et dans l'abîme de la mort éternelle. » (Ancien-Testament, *Psaumes,* LIV, vers. 23.)

Il n'y a pas ici d'amphibologie possible, le *puits de l'abîme,* dont parlent les Livres saints, est un séjour des morts, lieu de sépulture, et c'est dans ce sens que l'on doit expliquer ces versets.

Le psaume 129, *De profundis clamavi*, etc., nous paraît offrir une allusion semblable. La pensée du Psalmiste nous semble avoir été celle-ci : « J'ai élevé ma voix du fond du puits dans lequel j'ai été enseveli, etc. »

M. le chevalier de Paravey, auteur d'un grand nombre de savants ouvrages sur l'Orient (1), nous apprend que l'antique Égypte embaumait les cadavres des morts et, afin d'éviter les épidémies, les portait à l'ouest, au-delà du Nil, le fleuve sacré, et les mettait dans des puits creusés dans le sable de la Lybie. Pour traverser le Nil, il fallait payer le batelier, le *Caron* (Caron des Grecs). Voilà pourquoi une ou deux oboles étaient déposées dans la bouche des défunts (2). Ils

(1) C'est à ses bienveillantes communications que nous devons les traditions hiéroglyphiques dont nous avons parlé plus haut. M. le chevalier de Paravey a publié beaucoup d'ouvrages sur la Chine, l'Assyrie, l'Égypte, etc. (Voyez le catalogue de B. Duprat, libraire, rue du Cloître-St-Benoît, à Paris).

(2) La coutume de placer une obole dans la bouche des morts s'appelait en Grèce Δαναχη. Elle était également pratiquée en Chine, où on la nommait la *Han*, et chez plusieurs peuples de l'Amérique.

étaient accroupis dans ces puits et regardaient le ciel où ils espéraient monter. Plus tard, ce genre de sépulture se perfectionna : on creusa et on construisit, pour déposer les momies, des salles souterraines auxquelles les puits servirent seulement d'entrée. L'ouverture de ces puits fut fermée par une pierre lourde et un peu haute, en forme de colonne et que les parents du défunt chargeaient de couronnes (1). Pour les sépultures des rois, ces colonnes devinrent des monuments immenses, ces fameuses pyramides que tout le monde connaît et qui ont été si souvent décrites.

Les individus de la classe moyenne étaient renfermés, à l'état de momies, dans des excavations pratiquées au fond des puits creusés dans la profondeur des montagnes. Ces tombeaux consistent habituellement dans un puits rectangulaire et de la dimension nécessaire pour pouvoir y descendre horizontalement les cercueils. Ils n'étaient l'objet d'aucune décoration. A peine leur unique salle, si toutefois nous pouvons donner ce nom à l'étroite cavité qui formait toute la tombe, offrait-elle assez d'espace pour loger le cercueil, et ses murs à peine dégrossis à la pioche n'étaient ornés d'aucune inscription. M. Passalaqua en découvrit un de ce genre à Thèbes, qui se trouvait parfaitement conservé : la chambre avait 4 pieds de haut sur 5 1/2 de large et 9 1/2 de profondeur. Quelquefois même, on trouve des momies ensevelies dans des puits aboutissant aux chambres sépulcrales murées. On suppose que ce sont les corps des pauvres ou des serviteurs auxquels les riches donnaient, après leur mort, une place près de leurs tombeaux (2). Cet usage passa de l'Egypte en Grèce, de Grèce en Italie et de l'Italie dans la Gaule, où il

(1) Lucian., *De Luctu.*

(2) Ern. Feydau, *Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens.*—Paris, Gide et Baudry. 1856-58. Grand in-4°.

était déjà très-vivace, apporté jadis par les populations nomades qui émigrèrent de l'extrême Orient. Ces peuples garantissaient ainsi la sécurité des morts qu'ils laissaient derrière eux dans leur marche à travers l'Ancien-Monde.

La mythologie grecque et romaine, imbue des idées de l'Égypte, représente l'entrée du Tartare comme un *puits*, le *puits de Pluton,* selon Virgile et les autres auteurs qui ont donné des descriptions des Enfers (1). Elle met aussi dans la bouche des morts l'obole pour payer Caron, qui n'est autre que le batelier du Nil.

A Sparte, on jetait les criminels condamnés à mort dans des puits qui avaient beaucoup de rapport avec les puticules romains dont nous parlerons plus loin. On les appelait *Céadas.* On sait que, vers l'an 666 avant notre ère, la Messénie dut subir le joug des Lacédémoniens. Aristomènes, son dernier soutien, est assailli par le nombre, conduit prisonnier à Sparte avec cinquante de ses plus braves défenseurs et précipité avec eux dans le Céadas, puits profond et dangereux dans lequel on jetait les criminels condamnés au dernier supplice. Le brave Aristomènes eut la douleur d'assister à l'exécution de ses amis et de voir leurs corps déchirés par les rocs aigus qui hérissaient les parois du puits. Il fut précipité le dernier, et, par un hasard que ses contemporains attribuèrent à la protection des dieux, il arriva sain et sauf au fond du gouffre.

Plongé dans une obscurité profonde, il cherche à se guider à tâtons dans ces affreuses catacombes; mais ses mains ne rencontrent que les cadavres mutilés de ses amis ou des suppliciés de la veille. Saisi d'horreur, il se couvre la tête de son manteau et se couche stoïquement pour attendre la mort. Deux jours se sont écoulés, et déjà un engourdissement signi-

(1) Voir, dans le *Magasin pittoresque*, le plan des Enfers dressé d'après la description de Virgile.

ficatif s'empare de tous ses sens..... Tout à coup, un léger bruit se fait entendre à ses côtés, et ses yeux, habitués à l'obscurité, distinguent un renard occupé à dévorer les chairs pantelantes d'un cadavre. Ce fait inattendu le tire de sa torpeur : il saisit la queue de son vorace visiteur et se traine, à sa suite, dans les inextricables détours à travers lesquels le quadrupède effrayé dirige sa fuite. Enfin, au bout de quelques instants, il finit par apercevoir devant lui, mais à une assez grande distance, une fissure du roc qui laisse pénétrer un rayon de lumière dans ce séjour de mort. Il lâche alors son guide, qui s'empresse de se glisser au dehors par cette ouverture, et lui-même, travaillant des pieds et des mains, parvient à l'agrandir assez pour pouvoir en faire autant. Il se trouve alors dans une campagne à quelque distance de Sparte, et parvient à regagner Ira où il s'enferme avec les siens.

Tel est, en substance, le récit de Pausanias (1) ; il nous fait toucher du doigt l'opprobre qui poursuit, après sa mort, celui dont on a flétri la vie, cette sépulture commune et dégradante qui assimile l'homme à la bête, qui en fait une charogne immonde dont on veut éviter la vue désagréable. C'est le puits de la primitive Assyrie ; c'est le puits de l'antique Égypte, simplifié et mis en rapport avec les besoins que demande son usage. Il est grossièrement creusé dans le roc ; le fond offre des cavités inégales et spacieuses où s'entassent chaque jour les cadavres que le temps dévore. Quelques siècles plus tard, nous retrouvons à Rome les Céadas destinés, sous le nom de *puticules*, aux plus infimes sépultures.

Sous la République et par conséquent dès la plus haute antiquité, la sépulture dans des puits était en usage à Rome

(1) Pausanias, *Description de la Grèce.*—Messénie, t. II, chap. XVIII. —Voir aussi : Polype, IV, 32 ; Diodore, XV, 66 ; Strabon, page 362, édit. Casaub.

pour tous les citoyens, patriciens et plébéïens; au fond du puits, où l'on descendait par un escalier, était un caveau où le corps était déposé.

Comme en Égypte, comme en Grèce, comme partout, le temps atténue, use cet usage. On supprime l'escalier, on élargit la fosse et l'on a ces charniers humains que nous révèlent plusieurs auteurs, Notre savant ami, M. Ch. Bouchet, bibliothécaire à Vendôme, a recherché les textes de ces auteurs et les a cités avec une telle lucidité que nous ne saurions mieux faire que de lui emprunter les quelques lignes qu'il leur a consacrées :

« Voici comment Varron parle des *puticoli* dans son *Traité de la langue latine* (IV, V) :

« Hors des villes sont les *puticoli*, ainsi appelés de *putei* « (puits), parce que c'est là que les corps étaient ensevelis « dans des puits; à moins qu'on ne les appelle plutôt, avec Ælius, « *puticulæ*, parce que là pourrissaient les cadavres qu'on y « jetait (1). » Varron, il est vrai, emploie l'imparfait : « les corps *étaient* ensevelis, » dit-il; ce qui semblerait indiquer que de son temps l'usage n'existait déjà plus. (Varron mourut sous le règne d'Auguste, l'an 28 avant J.-C.)

Mais, avant de nous prononcer, écoutons Horace, son contemporain, dans sa 8e satire du 1er livre : « C'est là qu'autre- « fois (sur le mont Esquilin), après avoir été arraché de son « étroite cellule, était transporté le corps des esclaves, placé « par leurs compagnons dans une vile bière.

« Là était la tombe commune de la misérable plèbe, du « bouffon Pantolabus et du débauché Nomentanus..... Au-

(1) « Extra oppida a puteis *puticoli*, quod ibi in puteis obruebantur homines, nisi potius, ut Ælius scribit, *puticulæ*, quod putescebant ibi cadavera projecta. » (Ed. de Godefroi.... ou Egger, *Latini sermonis Reliquiæ*, p. 10).

« jourd'hui on peut habiter les Esquilies, devenues salubres, « et se promener sur cette colline visitée du soleil, là où naguères les yeux attristés contemplaient un champ hideux « couvert d'ossements blanchis (1). » Horace, il est vrai, ne s'explique pas sur la forme de cette tombe commune; mais un de ses anciens commentateurs, le scoliaste de Cruquius, va nous compléter sa pensée : « Des puits que l'on creusait, dit-il, pour ensevelir les cadavres des pauvres, le lieu a été appelé *Puticuli*. Là étaient aussi les terrains publics pour brûler les corps (2). »

On trouve encore dans le Glossaire attribué à Isidore de Séville: « PUTICULES, endroit où l'on jette les cadavres (3). »

Mais nous allons entendre un témoignage encore plus précis : c'est celui de Festus, dans son traité *De la signification des mots*. Voici comment il s'exprime:

« Les *puticuli* ont été ainsi appelés, dit-on, parce que le plus ancien mode de sépulture avait lieu dans des puits, et cet endroit était public, hors de la porte Esquiline. Mais Ælius Stilon pense que ce nom de *Puticuli* vient plutôt de ce que, les pères de famille faisant jeter dans ce lieu les bêtes

(1) « Huc prius angustis ejecta cadavera cellis,
« Conservus vili portanda locabat in arca :
« Hoc miseræ plebi stabat commune sepulcrum,
« Pantolabo scurræ, Nomentanaque nepoti,
« . . . .
« . . . .
« Nunc licet Esquiliis habitare salubribus, atque
« Aggere in aprico spatiari, quo modo tristes
« Albis informem spectabant ossibus agrum. »

(2) A puteis fossis ad sepelienda cadavera pauperum, locus dictus est Puticuli ; hic etiam erant publicæ ustrinæ (Horace, édit. de Cruquius, Plantin, 1597, in-4°, p. 386.

(3) Puticuli, quo cadavera projiciuntur.

mortes et les esclaves du dernier rang, les cadavres y pourrissaient (1). »

Tels sont les puticules de Rome, d'abord sépultures de tous, puis réservés seulement à cette classe déconsidérée qui gémissait sous le joug des conquérants.

Qui sait, si les puticules de Rome antique ne furent pas l'origine des Catacombes de Rome du moyen-âge? De distance en distance, les voûtes de ces nécropoles sont percées de puits appelés *foramina* (2), destinés à leur donner du jour et sans doute aussi à faire pénétrer dans les galeries les corps des défunts, que l'on distribuait ensuite dans les différentes cases creusées et étagées le long de ces voies ténébreuses. Considérant ces *foramina* comme des entrées de catacombes, n'existe-t-il pas une analogie frappante entre ces cimetières souterrains et les puits et chambres sépulcrales de l'antique Égypte, avec les céadas de la Grèce, avec les puticules de Rome ancienne? Ce sont ces chambres agrandies, c'est le céadas élargi et régularisé, ce sont les puticules arrivés au même perfectionnement. Comme les puticules, ils sont d'abord le partage des pauvres, des esclaves, des chrétiens qui se recrutent dans cette classe opprimée. Puis, à mesure que le christianisme s'élève et se fortifie, les Catacombes reçoivent

(1) « Puticuli sunt appellati quod vetustissimum genus sepulturæ in puteis fuerit, et dicti puticuli, quia ibi cadavera putescerent. » (Festus, texte de Paul Diacre.)

« Puticulos dicunt esse appellatos quod vetustissimum genus sepultu ræ in puteis fuerit, quemque locum fuisse publicum..... extra portam Esquilinam..... sed indè potius appellatos esse existimat puticulos Ælius Stilo, quod quum in eum locum patresfamilias..... pecudes morticinas et vilia projicerent mancipia, ibi cadavera ea putescerent. (Festus, manuscrit Farnèse).

(2) Artaud, *Voyage dans les Catacombes de Rome*, 1 vol. in-8°, Paris, 1810.— Perret *Les Catacombes de Rome*, 2 vol. grand in-f°.

des hôtes d'une caste plus élevée et leurs puits (*foramina*) s'ouvrent pour les associer à ceux qu'ils méprisaient hier et qui sont aujourd'hui leurs égaux : *Hodiè mihi, cras tibi !* grande maxime que l'on oublie trop en ce monde versatile et léger...

La Gaule aussi a eu ses puits funéraires. Furent-ils uniquement importés de l'Italie ? Nous en doutons, nous pensons seulement que les Romains, les trouvant creusés suivant les rites des anciens Galls, les adaptèrent à leurs propres usages et que quelques-uns d'entr'eux, attachés aux vieilles coutumes de la mère-patrie, y ensevelirent les cendres de leurs compatriotes.

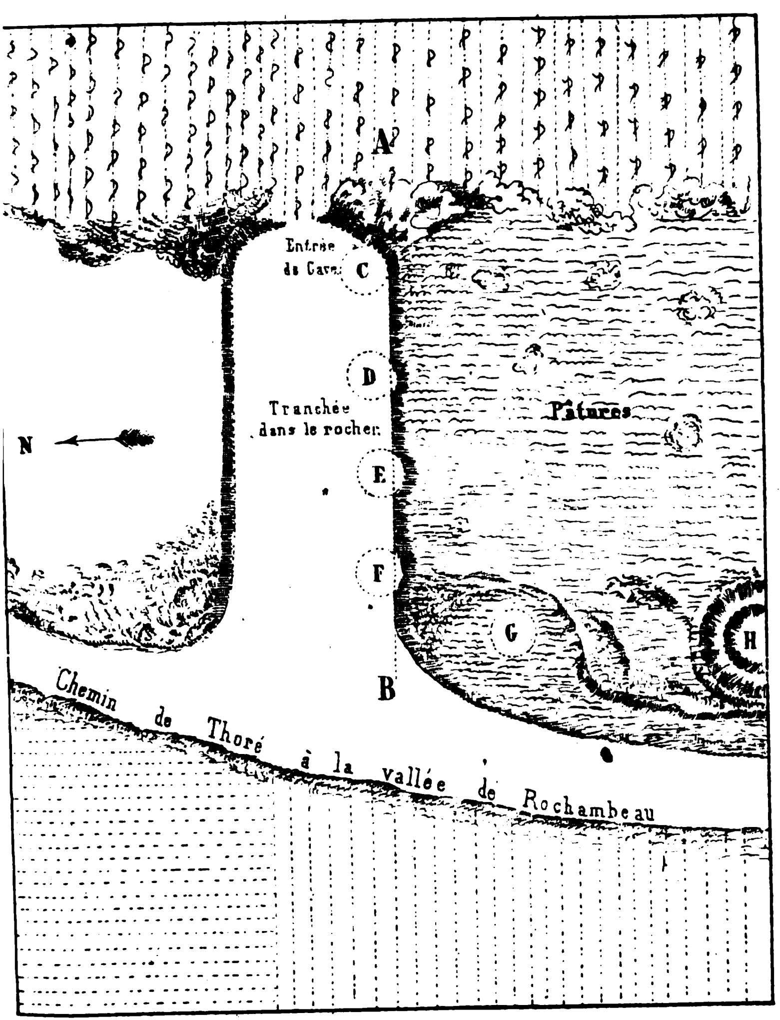
Depuis plusieurs années, d'importantes découvertes ont attiré sur ces nécropoles inétudiées l'attention des archéologues. Les puits-sépultures découverts en France sont généralement pratiqués dans le voisinage des habitations, taillés au marteau dans le roc vif ou creusés dans l'argile. Ils ont de 1 mètre à 1 mètre 50 de diamètre à l'orifice et de 2 à 9 mètres de profondeur. On y trouve presque toujours la sépulture par incinération : on y a cependant rencontré quelques exemples d'inhumation.

Avant le Ier siècle de notre ère, l'inhumation était en usage dans la Gaule ; du Ier siècle au commencement du IVe, c'est-à-dire après la conquête romaine, on brûlait les corps.

Plusieurs auteurs donnent moins de durée à la période de l'incinération. M. Comarmond, dans sa description du musée lapidaire de Lyon, p. 55, prétend même que l'usage de l'incinération tomba en désuétude à Rome, vers la fin du Ier siècle et disparut dans toute l'étendue de l'Empire vers le milieu et la fin du IIe siècle. De là, nous croyons devoir inférer que les puits où l'on n'a rencontré que l'inhumation sont purement celtiques ; que ceux où l'on rencontre l'inhumation et l'incinération mélangées sont gaulois où plutôt gallo-romains de la première période ; que ceux enfin où l'on ne trouve que

PLANCHE 1

PLAN DES PUITS FUNÉRAIRES DE THORÉ.



A. de Rochambeau delin.

l'incinération pure et simple sont gallo-romains de la Décadence.

C'est à Thoré, près Vendôme (Loir-et-Cher), sur le penchant d'une colline (1) appelée les *Caves-aux-Caux*, qu'on en a rencontré les premiers spécimens. Au commencement de ce siècle, des cultivateurs se mirent en devoir d'opérer une tranchée dans un massif de calcaire pour y creuser des caves.

En pratiquant cette tranchée horizontalement, ils furent surpris de rencontrer quatre puits creusés sur une même ligne et distants entr'eux de 2 à 3 mètres. Leur forme est celle d'un cône tronqué, dont la profondeur est d'environ 2 mètres, le diamètre de l'orifice de 1 mètre et celui du fond du puits de 2 à 3 mètres.

Deux autres puits furent découverts à quelques mètres de cette première rangée ; l'un d'eux n'a pas été entouré et a été fouillé sous nos yeux ; les cinq autres furent tranchés pour les besoins des propriétaires (2).

Le puits C était couvert d'une large dalle (3). On y a trouvé un grand squelette assis, haut de près de 2 mètres. La tête était tombée sur le bassin et les radius posés près des fémurs. Aucune trace d'incinération n'y a été remarquée. Nous donnons ci-contre la coupe de ce puits, avec la position occupée par le squelette d'après les indications à nous fournies par le propriétaire qui a trouvé ces tombeaux.

On n'a rencontré dans ce puits qu'un squelette, et ce squelette était de haute stature; ceci semble nous prouver que là

(1) *Sur le penchant d'une colline*, comme ceux de Troussepoil, décrits par M. l'abbé Baudry ; comme ceux de Beaugency, dépeints par M. de Pibrac. C'est, du reste, la position topographique de tous les cimetières anciens.

(2) Voyez pl. I, le plan topographique de ces sépultures.

(3) Voyez pl. II, fig. VI.

était la sépulture d'un chef Gall ou Kimris. L'isolement du squelette dans une fosse qui a dû coûter un travail long et pénible, sa grande taille qui est un indice de sa force et partant de sa puissance chez ces nations sauvages, paraissent confirmer cette hypothèse. Le puits H, découvert en même temps que les premiers, contenait un squelette entier aussi, et de grande taille. Il était étendu sur la terre ; sous lui et sur le sol même du puits étaient de nombreux ossements d'animaux de toute espèce, mêlés de charbons, et les parois du puits portaient les traces d'un foyer (1).

Si, comme nous le pensons, l'occupation de ces quelques tombeaux était le privilége des chefs, nous reconnaîtrons dans ce nouveau squelette un chef gaulois, comme le premier, ayant vécu au milieu d'une civilisation plus avancée, à une époque de transition. Ce chef était de ceux que César (2) nomme *equites*. Le jour de sa mort, la corne d'appel a retenti sous les sombres forêts des Cénomans et des Carnutes. A ces étranges accents, tous quittent leurs travaux pour s'inquiéter de la grande nouvelle, tous accourent vers cette colline sauvage qui contient déjà les dépouilles de plus d'un chef fameux. Un nouveau puits vient de s'ouvrir, cylindrique et profond, et les fossoyeurs ont déposé leur *ascia* (3) pour entreprendre un nouveau travail. Ils ont abattu les arbres environnants et, après les avoir coupés, les entassent sur l'ouverture même du puits. Les chênes seuls sont respectés, ils semblent pencher leur tête altière vers le bûcher

(1) Voyez pl. II, fig. VII.

(2) César, *De bell. gall.*, VI, 19.

(3) Houe à manche court, encore employée aujourd'hui par les paysans du Vendômois pour remuer et creuser la terre. Voyez le *Dictionnaire des antiquités romaines*, d'Antony Rich., traduit par M. Chéruel.

qui se prépare, attendant avec anxiété l'issue d'une scène insolite et terrible.

Déjà le soleil a disparu à l'horizon, et la nuit se fait profonde sous les bois touffus qui couvrent la plaine ; on n'entend que le murmure silencieux de la foule inquiète et les rafales du vent.

Soudain, des lueurs rougeâtres apparaissent au loin sous les sombres avenues ; l'assemblée s'ébranle et ses rangs pressés s'ouvrent avec un respect mêlé de terreur devant le cortége qui s'avance. Ce sont d'abord les bardes, vieillards vénérables qui célèbrent dans leurs chants sublimes la gloire des héros ; puis viennent les sacrificateurs portant des torches allumées et les vases employés aux lustrations ; puis la foule d'animaux que leurs mains vont immoler aux mânes du chef pour ne pas le séparer, dans l'autre monde, des divers objets de son affection. C'est son cheval aimé, fougueux coursier, à qui son maître dut plus d'une fois la vie ou la victoire ; ce sont ses brebis, ses vaches et ses bœufs, paisibles troupeaux qui l'attachaient à cette terre, et qui bêlent et mugissent avec inquiétude de se voir, à cette heure indue, tirés de leurs chaudes étables ; ce sont ses chiens, gardes vigilants et limiers intrépides, dont l'instinct lui était connu. C'est avec eux qu'il a forcé le cerf aux grandes ramures, ce renard et ce sanglier dont les dépouilles opimes ornent le convoi du guerrier-chasseur. On voit encore dans cette immense hécatombe le porc, animal domestique, si utile de nos jours dans le pays où se passait, il y a peut-être vingt siècles, la scène que nous décrivons ; des oiseaux d'espèces variées et des animaux rongeurs d'essences diverses.

Viatique suprême dont les vivants gratifient celui qui part pour les régions de l'immensité ! Emblèmes symboliques dont tous les assistants comprennent la signification et la valeur pour le défunt.

Le corps du chef est là aussi, sur un lit de pierre qui a déjà reçu plus d'un cadavre dans de pareilles circonstances. On l'a revêtu de ses plus beaux ornements ; ses cheveux et sa moustache ont été soigneusement teints en rouge avec de l'eau de chaux, et son air martial en impose encore à ses ennemis. Il est là, exposé à la vue de tous, étendu et à demi enveloppé de mousse et de feuillage.

Le sacrifice s'accomplit, les animaux s'entassent sur le bûcher, la flamme brille et monte vers le ciel ; puis tout d'un coup le monument a demi consumé s'écroule sur sa base, les tisons flambants et les quartiers d'animaux tombent au fond du puits. Ils brûlent quelque temps encore, assez pour en noircir les parois et finissent enfin par s'éteindre. Alors les guerriers descendent le corps du chef et l'étendent sur ces débris encore chauds. La pierre retombe et la foule se disperse dans les ténèbres.

Tels furent, sans doute, les derniers honneurs rendus à ce chef gaulois dont la sépulture nous occupe.

Un autre exemple d'inhumation s'est rencontré au hameau de Rochambeau. Nous tenons de celui même qui l'a trouvé les détails de sa découverte. En 1815, à cette époque d'occupation étrangère qui fut un si grand fléau pour nos campagnes, chaque paysan cherchait des cachettes pour dérober aux regards avides de ses garnisaires ce qu'il avait de plus précieux. Celui dont nous parlons habitait une grotte creusée dans le rocher le long de la côte de Rochambeau. Il avait souvent remarqué que le sol sonnait creux sous le pas de sa porte. L'idée lui vint qu'il pourrait peut-être trouver là un endroit pour cacher son petit trésor. Il soulève une pierre ronde qui formait le seuil de sa demeure et voit avec surprise une ouverture noire et béante. Après s'être assuré de la profondeur de l'excavation, il prend une torche et descend dans ce puits, profond de 2 à 3 mètres. Il ne trouve au fond

que quelques ossements, qui furent reconnus par un homme de l'art comme ayant appartenu à un enfant en bas-âge. Ils reposaient sur une couche peu épaisse de matière grasse et terreuse, que nous considérons comme le résidu du lit de paille ou de mousse sur lequel fut déposée la dépouille du défunt. L'époque de cette dernière sépulture est assez difficile à apprécier ; car tout porte à croire que, dans les sépultures gallo-romaines, les enfants au-dessous de sept ans étaient inhumés, tandis que les adultes étaient livrés aux flammes (1).

Dans les petites fosses qu'il nomme fosses communes, et qu'il a fouillées dans le champ de l'Esermilière, commune du Bernard (Vendée), M. l'abbé Baudry a rencontré aussi des squelettes entiers. De plus, il les a trouvés accompagnés d'objets dont la confection et la nature permettent de les faire remonter au Haut-Empire.

Enfin, un autre exemple d'inhumation a été rencontré a Parthenay par M. Ledain, qui a découvert aussi des puits funéraires intéressants dont la Société des Antiquaires de l'Ouest a donné une description. Nous en parlerons plus loin.

Tels sont les exemples d'inhumation pure et simple que nous connaissons dans ces sépultures en forme de puits; il est probable qu'il y en avait d'autres; que même tous les puits de Thoré et des environs, localités éminemment celtiques, furent consacrés aux mêmes usages.

Plus tard, sans doute, un certain nombre de ces sépultures furent violées et les puits, devenus veufs de leurs dépôts funèbres, reçurent les cendres des Gallo-Romains.

Mais, revenons à Thoré, pour continuer la description que nous avons commencée il y a quelques instants.

Nous avons parlé avec détails des puits C et H. Le puits D

(1) L'abbé Cochet, *Fouilles de Cany, de Fécamp, de Lillebonne.* — Thomas Wright, *Le Celte, le Romain, le Saxon.*

contenait des ossements d'animaux. Le puits E renfermait un vase en terre cuite de forme gallo-romaine. Le puits F était rempli d'ossements d'animaux. Enfin, le puits G que nous avons fouillé le 20 mars 1862, avec nos collègues de la Société archéologique du Vendômois, est le seul qui n'ait pas été entamé par la pique des carriers (1). Après avoir enlevé environ 30 centimètres de terre végétale, les ouvriers trouvèrent de gros moellons, parmi lesquels nous rencontrâmes les fragments d'un vase en terre cuite. Ces fragments sont malheureusement trop peu caractérisés pour permettre d'en rétablir la forme primitive. Il devait avoir au moins 30 centimètres de diamètre. La pâte en est bien homogène et sans aucuns fragments interposés. Il a évidemment été fait au tour et cuit au feu. Il est de couleur rouge brique et d'un grain assez grossier. Nous croyons pouvoir placer sa confection à l'époque gallo-romaine de la Décadence.

Ensuite, on retira un mélange de pierres et d'os de cheval, de bœuf, de chien, d'oiseaux et de toute espèce d'animaux. Il est évident que cette sépulture a été fouillée et bouleversée à une époque antérieure, sans doute pour y chercher ces trésors imaginaires que le paysan place toujours là où son instruction et son intelligence lui font défaut.

Quoi qu'il en soit, les débris dont nous avons constaté la présence et qui ont été rejetés pêle-mêle dans le puits, lorsque les chercheurs de trésors en eurent extrait ce qui leur paraissait avoir quelque valeur, nous autorisent à y voir une sépulture gallo-romaine du Bas-Empire, faite dans un puits creusé bien des siècles auparavant.

Sur la côte des Quatre-Vaux, à quelques kilomètres de Thoré, on a trouvé des traces évidentes de puits semblables ; nous en avons également remarqué le long de la vallée de

(1) Voyez pl., II, fig. VIII.

découvertes en France

THORÉ	POUZAUGES	BURES
(Loir-et-Cher)	(Vendée.)	(Seine-Inférieure)
G	1859.	1860.
VIII	IX	X

1 2 3 4 5

Échelle pour les cinq derniers puits

Rochambeau, et nous sommes intimement persuadé que des recherches intelligentes et suivies amèneraient sur ce point d'autres découvertes peut-être plus efficaces que celles que nous venons de signaler.

Sur plusieurs points de la France, dans l'ouest surtout, des trouvailles analogues ont éveillé l'attention des archéologues. Parmi les explorateurs de ces nouveaux monuments, nous devons placer en première ligne MM. de Pibrac et l'abbé Baudry.

En 1857 et 1858, M. le vicomte de Pibrac fouilla six grands puits ayant 1 mètre à 1 mètre 50 de diamètre à l'orifice, et une profondeur de 4 à 5 mètres. Dans tous, il trouva des pierres calcinées, des cendres, des os de mouton, de chien, de sanglier, de bœuf, d'oiseaux, de volatiles; des noyaux de fruits sauvages, des armes, des vases funéraires, etc; en somme, des sépultures celtiques par incinération. Vingt-deux puits semblables avaient été précédemment détruits par les ouvriers, sans compter un grand nombre de fosses de plus petites dimensions (1). Tous étaient situés à Beaugency (Loiret).

La commune du Bernard (Vendée) a fourni à M. l'abbé Baudry de nombreux exemples de sépultures en forme de puits. Il les divise en deux catégories: les petites fosses et les grandes. Les petites fosses ont de 1 à 2 mètres de profondeur. Il en a rencontré deux classes bien distinctes: les unes, en forme de coupe aux rebords évasés, renferment un mélange de charbons, de cendres, d'os d'animaux, de tessons de poteries romaines et de tuiles à rebords (*Incinération complète,* pas un os humain).

Les autres renferment des squelettes entiers accompagnés d'objets symboliques, tels que tuiles, poids romains, monnaies du Haut-Empire, haches en silex, etc. (*Inhumation*).

(1) Voir la brochure publiée en mai 1860, par M. Dufaur, vicomte de Pibrac, *Sur les sépultures en forme de puits.*

Les grandes fosses fouillées par M. l'abbé Baudry sont au nombre de trois. La première (janvier 1859) est creusée dans un banc d'argile schisteuse, à une profondeur de 9 mètres (1). L'orifice a 1 mètre 20 de diamètre et elle se termine en entonnoir. Les cinq premiers mètres ne renfermaient qu'un amas confus de pierres, de terre, de cendre, de charbon, de fragments de vases de toute sorte. Puis venaient sept couches successives, séparées par un lit de terre renfermant des ossements variés d'animaux domestiques et sauvages, un vase à boire en coco, des morceaux de bois façonnés et enfin une urne haute de 33 centimètres pleine de cendre. A côté de ce vase se trouvaient des ossements humains, des armes en fer et en bronze, les restes d'un coffre funèbre et un autre vase ansé, renfermant plus de cent moules en terre cuite pour couler les monnaies, aux effigies des empereurs, depuis Trajan jusqu'à Alexandre-Sévère (de 98 à 222 après J.-C.). Plusieurs couches étaient mélangées de coquilles d'huîtres.

La deuxième grande fosse (novembre 1859) était recouverte, en forme de dôme, de pierres calcaires étrangères au sol. Ronde jusqu'à 4 mètres, elle devenait carrée en finissant. Sa profondeur totale est de 6 mètres. Elle renfermait beaucoup de charbons, d'os d'animaux, de coquilles d'huîtres, de tuiles à rebords, de vases de terre de toutes formes, entiers ou brisés et remplis de cendres, et un magnifique vase en bronze à anse mobile.

Enfin, la troisième grande fosse (juillet 1861) était scellée par un tas de pierres de toute espèce, d'une épaisseur de 1 mètre. Le diamètre de l'orifice était de 1 mètre 30 (2). A 5 mètres de l'ouverture, elle se rétrécit et se termine en entonnoir à une profondeur de 9 mètres 35. La terre mélangée

(1) Voyez pl. II, fig. II.
(2) Voyez pl. II, fig. I.

de charbon, de pierres, tuiles à rebords, de bronzes du Haut-Empire et de quelques ossements d'animaux, se rencontrait pêle-mêle avec des tessons de poterie samienne jusqu'à une profondeur de 5 mètres 30. Les quatre derniers mètres étaient marqués, comme dans la première grande fosse, par des assises distinctes, au nombre de six, traversées par un petit chêne dont le tronc avait été placé au fond du puits à côté de la cavité qui contenait le dernier vase. Les trois premières assises renfermaient des os d'animaux variés, des vases de terre, des tuiles à rebords, etc. Les dernières couches contenaient des vases en bois, des bronzes d'Adrien, d'Antonin et de Faustine (IIe siècle de notre ère, 117 à 138 après J.-C.); des ossements humains avec les restes d'un coffre funèbre; des cornes de cerfs, de chevreuils et de béliers, des squelettes d'oiseaux, et enfin, un vase couvert d'une tuile à rebords et contenant des os de petits rongeurs et des corps d'insectes. Le dernier vase était en bois et placé dans une cave taillée dans le schiste.

Au Congrès archéologique de Saumur (séance du 1er juin 1862), M. Ledain, de Parthenay, parla de la découverte faite dans la commune de Gourgé, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), de tombes gallo-romaines dans des excavations en forme de puits. Au mois d'avril 1863, époque à laquelle M. Ledain a bien voulu nous renseigner lui-même sur les sépultures qu'il a fouillées, les puits découverts à Gourgé étaient au nombre de cinq. Leur profondeur varie de 5 mètres à 6 mètres 1/2. Ils sont creusés dans une terre jaune, connue dans le pays sous le nom de *tine* et douée d'une grande consistance. Ils étaient remplis de terre mélangée de gros moellons, d'ossements et de cornes d'animaux, de tuiles à rebords, débris de vases et de deux moulins à bras en pierre volcanique et en granit.

Au fond se trouvaient plusieurs vases, rangés avec un cer-

tain ordre : les uns, munis d'une ou plusieurs anses, avaient le goulot très-resserré et la panse très-renflée ; d'autres, plus larges d'ouverture, semblaient avoir renfermé des ossements concassés. La plupart avaient une matière grasse adhérente aux parois. Au fond de l'un des puits (1), on a trouvé un petit coffret en bois avec un peigne en buis et les tronçons d'une flûte. Une autre fosse renfermait une inhumation : à côté du squelette on a ramassé une monnaie de Faustine et la base d'une statuette en terre cuite. La terre qui se trouvait au fond de ces puits était grasse et très-noire.

Comme ceux de Troussepoil, de Beaugency et de Thoré, ces puits sont rapprochés les uns des autres et sur un terrain qui descend en pente vers une rivière. Les puits de Gourgé dominent la vallée du Thoué ; l'espace compris entre eux et la rivière est tout parsemé de débris gallo-romains, et se trouve enfin sur le bord de l'ancienne voie romaine de Poitiers à Nantes, encore aujourd'hui chemin vicinal.

En 1860, un puits elliptique de plus petite dimension fut trouvé à Triguères (Loiret) par M. Leclerc (2). Il n'a que 1 mètre de diamètre à l'orifice, et 5 mètres 60 de profondeur. Il était rempli de cendres et de fragments de bois brûlé, parmi lesquels se rencontraient des squelettes de bœufs et de moutons et des mâchoires de sangliers. Au fond, se trouvait une urne funéraire d'une pâte grossière, et à peine séchée au soleil, renfermant des débris humains calcinés.

En 1859, M. Parenteau, de la Société archéologique de Nantes, découvrait, près du chateau de Pouzauges (Poitou), une trentaine de sépultures en forme de trous ovoïdes qu'on a appelés *Ponnes* dans le pays, à cause de leur ressemblance avec d'énormes cuves à lessive qui portent ce nom. Ces puits

(1) Voyez pl. II, fig. III.
(2) Voyez pl. II, fig. IV.

ou ponnes, comme on voudra les appeler, sont creusés dans un sable très-résistant. L'un d'eux (1) a 2 mètres 10 de profondeur et 1 mètre 5 de diamètre d'ouverture.

On rencontra, en le fouillant : 1° 50 centimètres de terre végétale ; 2° de gros moellons schisteux ou granitiques ayant été soumis à l'action d'un feu très-violent ; 3° une couche de silex blancs cassés, de la grosseur d'un œuf ; 4° une couche de tessons de vases pilés très-fin ; 5° une masse de cendres mêlées de charbon d'if et de hêtre, mélangées de nombreuses esquilles d'os blanchis et rendus poreux par l'action du feu. Dans cette masse de cendres, on a recueilli un vase (*dolium*) en pierre grise légèrement rosée ; il avait 1 mètre de hauteur, 60 centimètres de diamètre et 3 d'épaisseur.

Un second puits renfermait une vingtaine de vases brisés, faits en terre, mais d'une terre grossière ; les uns rouges, les autres bruns ou blancs.

Dans un troisième, M. Parenteau a rencontré des armes et ustensiles en fer, parmi lesquels un fer de flèche avec douille, une cuillère avec anneau à l'extrémité du manche, un éperon aussi en fer, la pointe à busc triangulaire et courte, un fer-à-cheval très-petit, à bords ondulés et possédant encore ses clous rectangulaires en relief, et une clef très-grosse.

La découverte de M. Parenteau fut suivie de près d'une autre offrant identiquement les mêmes caractères.

Dans la commune de Tigné (arrondissement de Saumur), à droite et à gauche de la route de grande communication n° 33 qui mène de Chemillé à Doué, on trouva divers trous ovoïdes ou puits creusés dans la roche coquillière, profonds de 1 mètre 33 et ayant 1 mètre de diamètre. Comme ceux de Pouzauges, ils renfermaient des fragments de vases, du charbon de bois et des ossements variés.

(1) Voyez pl. II, fig. IX.

En 1860, M. Decorde, curé de Bures-en-Bray (Seine-Inférieure), trouvait dans sa paroisse un puits circulaire où il avait rencontré un vase noirci par le feu (1). Cette urne cinéraire était pleine d'ossements humains calcinés, et autour d'elle gisaient des squelettes de chevaux et de bœufs, ainsi que des armes en silex. Bien que nous ne connaissions pas la commune de Bures, nous croyons que ce puits n'est pas le seul qui existe dans cette localité : il doit faire partie d'un cimetière celtique encore inexploré, mais qui à coup sûr a laissé son nom oriental et celtique de Bures (*Bir*, bure) à la place qu'il occupait autrefois.

A Basilia (département de la Marne), à l'endroit où une ancienne voie romaine coupe le ruisseau de l'Ain, M. Counhaye, de Suippes, a découvert quelques restes de constructions romaines, et entre autres, des débris de poteries de diverses couleurs, des cadavres; plusieurs trous de 40 à 50 centimètres de profondeur contenant des os, de la braise et des débris de poterie (2).

Évidemment, nous sommes encore là en présence de sépultures semblables à toutes celles dont nous venons de parler.

Enfin, nous avons ouï dire qu'à Condat, près Brantôme en Périgord, des puits semblables avaient été trouvés; mais ils n'ont été l'objet d'aucune relation.

Tels sont les divers exemples de sépultures en forme de puits qui, à notre connaissance, se sont rencontrés sur les divers points du Globe. Maintenant qu'on nous permette de tirer de cette longue étude quelques conclusions, qu'on nous permette de hasarder quelques inductions et d'essayer ainsi d'éclaircir ce point obscur de l'archéologie sépulcrale.

(1) Voyez pl. II, fig. x.

(2) Congrès archéologique de Reims, 1861.

Nous dirons donc, avant toute chose, que les sépultures en forme de puits sont le mode d'ensevelir le plus ancien, qu'il est aussi vieux que le monde : qu'on en retrouve des traces chez presque tous les peuples primitifs, et surtout chez ceux qui habitaient les pays chauds où la prompte décomposition des cadavres exigeait les plus grandes précautions. L'inhumation assise fut le complément nécessaire de la sépulture dans des puits : nous l'avons prouvé dans le cours de cette dissertation.

Enfin, pour ce qui concerne les puits découverts en France et que nous avons signalés plus haut, nous croyons que ceux de Thoré remontent à une antiquité très-reculée. L'aspect celtique du pays, l'absence de débris gallo-romains et de trouvailles de monnaies romaines dans un rayon assez éloigné, nous font croire qu'ils sont dus au marteau des Gallo-Kimris et que les Gallo-Romains, en trouvant quelques-uns violés et bouleversés par une invasion étrangère, les utilisèrent pour leur propre usage.

Nous pensons que les nouvelles funérailles dont ils furent les récipients eurent lieu, comme dans les puits dépeints par MM. Baudry, de Pibrac, etc., vers le III[e] siècle, à cette époque de transition où les usages gaulois se trouvent associés aux rites romains. Nous pensons que, chez les Gallo-Romains de la Décadence, ces sépultures ne sont plus, comme pendant l'ère celtique, le privilége des chefs et des grands, mais qu'elles sont devenues, comme en Égypte, comme en Grèce, comme en Italie, le partage des serfs et de la plus basse classe de la société.

Dans tous, on retrouve à peu près les mêmes objets : poteries romaines sous toutes les formes, poids et monnaies romaines, ossements d'animaux domestiques et sauvages tels que chevaux, bœufs, sangliers, renards, bois de cerfs, etc.

Quelques-uns, ceux de Parthenay et de Pouzauges par

exemple, renferment des objets qui se rapportent à l'époque franque, tels que coffrets, éperons et cuillères en fer avec anneau à l'extrémité du manche, et nous semblent ne pas remonter plus haut que le V[e] ou VI[e] siècle de notre ère. Les vases contiennent les cendres du mort, ses ossements concassés ou les provisions dont on le munit pour son voyage dans l'éternité.

César nous explique la présence des ossements d'animaux dans les sépultures gauloises : « Les funérailles, dit-il, relativement à la civilisation des Gaulois, sont magnifiques et somptueuses. Tout ce que le défunt a chéri pendant sa vie, on le brûle après sa mort, même les animaux. Il y a peu de temps encore, pour lui rendre les honneurs complets, on brûlait ensemble les esclaves et les clients qu'il avait aimés (1). » Cette somptuosité n'a rien qui doive nous étonner : elle se retrouve chez un grand nombre de peuples des temps anciens. Nous lisons dans Homère, à propos des funérailles de Patrocle :

« Achille, ayant fait ranger en bataille toute l'armée alentour du bûcher, fit couper la tête à douze jeunes gentilshommes troyens, outre un nombre prodigieux de bœufs, de chevaux, de brebis, de chiens et d'autres animaux qui furent égorgés ; les corps furent rangés pêle-mêle auprès de celui de son ami, et lui-même y ayant jeté ses cheveux qu'il s'était coupés de sa propre main, le tout fut consumé aux cris lamentables de toute l'armée. »

C'est ainsi que, presque toujours, on voit associés les sacrifices et les cérémonies funèbres. Ne pourrait-on pas induire de

(1) Funera sunt, pro cultu Gallorum, magnifica et sumptuosa ; omniaque, quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia : ac paulo suprà hanc memoriam, servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremabantur. (Cæsar, *De gallo gallico*, VI, 19.)

cette observation une preuve en faveur du système qui veut reconnaître des autels dans les dolmens ? Pour faire des sacrifices, il faut faire des autels. La pierre qui recouvrait la dé-dépouille du chef pouvait en servir. Mais arrêtons-nous à cette simple observation. L'étendue de cette dissertation nous interdit une digression, qui demanderait un développement considérable et nous entraînerait beaucoup trop loin.

Les animaux qu'on immolait aux funérailles des Gaulois n'étaient pas seulement destinés à relever l'éclat de la cérémonie funèbre : certains d'entre eux, le sanglier et le cerf, par exemple, représentaient des symboles sacrés. L'usage d'inhumer un bois de cerf avec les morts se retrouve chez les Gaulois, chez les Francs, chez les Saxons, peut-être même chez les Romains.

Enfin, les premiers Francs victorieux adoptent, comme il arrive souvent, les mœurs des Gallo-Romains qu'ils ont soumis et emportent dans les tombes creusées par ces derniers les témoignages flagrants de leur nationalité.

Voici notre voyage souterrain terminé ! Puissions-nous avoir assez porté le jour au fond de nos puits pour y découvrir la vérité toute nue ! Puissions-nous, par nos faibles lumières, l'avoir dégagée des ténèbres dont l'enveloppait un passé de vingt siècles ! Tel a été notre but, tel est notre plus cher désir.

NOTA. — Depuis que ce travail est terminé, trois découvertes nouvelles sont venues s'ajouter à celles que nous avons énumérées, sans changer rien à nos conclusions.

Au mois de juillet 1863, plusieurs puits-sépultures ont été signalés à Bayenghem-lez-Eperlecques et décrits dans les journaux de St-Omer.

D'autres, en assez grand nombre, ont été explorés cette année, dans les environs de Bressuire (Vendée), par un amateur éclairé du pays, M. Barbaud. Enfin, la *Revue des Sociétés savantes* en a signalé à Villeneuve-St-Georges, près Paris.

LE GUÉ DE BRIVES

PRÈS MAYENNE,

SES MÉDAILLES, SA COLONNE MILLIAIRE,

PAR M. DE CAUMONT.



Nous avons publié, dans la dernière Chronique, une note de M. le baron de Sarcus sur l'intéressante découverte faite à Brives, près de Mayenne (1). Je suis allé visiter cette localité et j'ai pu juger de l'intérêt que présente ce passage. MM. de Sarcus et Chédeau ont bien voulu m'accompagner à Brives, et j'ai vu quelle profusion de médailles se trouvent dans le gravier de la Mayenne. Ces messieurs ont pensé que ces médailles ont été jetées en *ex-voto* et offertes à la divinité du fleuve pour la rendre favorable. Plusieurs de ces médailles, dont nous allons donner le tableau d'après le relevé qu'en ont fait MM. de Sarcus et Chédeau, étaient coupées en deux parties et l'on n'en avait jeté qu'une moitié dans la rivière.

Pour se rendre compte des faits, il faut savoir qu'autrefois on passait à gué les rivières, et que bien des routes romaines n'avaient pas de ponts. On a constaté l'existence de gués

(1) Ce passage est situé à côté de la minoterie de Brives, en face de la ferme des Châtelliers.

pavés de grandes pierres : c'étaient des voies submergées dans lesquelles il y avait toujours un certain danger à s'aventurer, quand les eaux étaient hautes ou troublées par les pluies. On devait craindre, non-seulement d'être entraîné par le courant, mais encore de prendre une fausse direction et de quitter la voie. On comprend donc que le voyageur éprouvât quelque crainte en entrant dans l'eau avec sa monture et qu'il fît son offrande au fleuve. C'est, effectivement, près de la rive que les médailles ont été trouvées en plus grand nombre.

On a reconnu dans l'eau les débris d'une charpente en bois qui devait servir à supporter des poutres ou traverses (1), ce qui semble prouver qu'au lieu d'un pavé c'était un plancher submergé qui facilitait le passage.

Un plan de ces pièces de bois nous a été présenté par le conducteur des ponts-et-chaussées, chargé de la surveillance des travaux, et je pourrais en reproduire l'esquisse si la Commission présidée par M. le baron de Sarcus ne se proposait de le publier (2).

On a vu, par la note de M. de Sarcus, qu'une colonne milliaire a été trouvée dans la rivière, à peu de distance du gué pavé en bois; elle est aujourd'hui déposée à l'hôtel-de-ville de Mayenne. La partie supérieure est brisée et n'a pas été retrouvée; on remarque, dans ce qui reste du cylindre en granite, une profonde rainure attestant qu'on avait

(1) Des bâtis en bois sont placés dans le lit de la Mayenne, à une profondeur de 1 mètre 40 environ au-dessous du niveau moyen actuel des eaux; ils ont été mis à découvert par les fouilles, et le plan en a été relevé avec soin.

(2) Nous apprenons que M. le général Creully vient de publier, de son côté, dans la *Revue archéologique*, une figure réduite de ces pièces de bois.



COLONNE MILLIAIRE TROUVÉE A BRIVES.

voulu séparer ce cylindre en deux. Ce qui reste de l'inscription est disposé ainsi sur le cylindre :

NIOV
INVIC
AVG P
I IIII (1)

On voit que la rainure creusée dans le granite a rogné la

(1) M. le général Creully pense que cette inscription se rapporte aux empereurs Victorin, *Piavonio Victorino* ou à Valérien. Dans la première hypothèse, on devrait lire : *Piavonio Victorino invicto, augusto, patri Patriæ. Leugæ IIII.*

partie inférieure de la dernière ligne, qui se composait d'une L et de quatre I, c'est-à-dire *Leugæ IIII;* c'est effectivement la distance qui sépare le passage de Brives de la ville romaine de Jublains. On croit que la voie se dirigeait vers Avranches, en passant à peu près par Goron, Landivy, etc., etc.

MM. de Sarcus, Chédeau et quelques personnes de Mayenne ont déjà reconnu le tracé de la voie de place en place dans cette direction.

Voici, d'après ces Messieurs, le tableau statistique des médailles découvertes au gué de Brives :

	VARIÉTÉS.	MODULES.					NOMBRE TOTAL.
		Argent.	Billon.	Grand bronze.	Moyen bronze.	Petit bronze.	
Gauloise (Diablintes).	1	..	1	...	...	...	1
Grecque (Samos ?).	1	..	..	...	....	1	1
Consulaires........	7	7	..	...	....	...	7
Auguste..........	21	..	..	...	662	12	674
Agrippa..........	2	..	..	...	108	1	109
Tibère............	14	1	..	...	2428	345	2774
Drusus............	2	..	..	...	3	1	4
Antonia..........	2	..	..	...	61	...	61
Germanicus.......	5	..	..	...	172	...	172
Agrippine.........	1	..	..	1	....	...	1
Nero et Drusus.....	2	..	..	...	5	...	5
Caligula..........	5	..	..	2	89	...	91
Claude...........	18	..	..	1	3787	9	3791
Néron...........	75	..	..	2	898	9	909
Galba...........	1	..	..	...	2	...	2
Vitellius..........	3	..	..	...	3	...	3
Vespasien.........	44	..	..	4	427	1	432
Titus.............	29	1	..	...	100	...	101
Domitien..........	67	..	..	7	329	...	336
Nerva.............	9	..	..	5	37	...	42
Trajan............	42	..	..	27	160	7	194
Hadrien...........	42	..	..	14	70	...	84
Sabine............	1	..	..	...	1	...	1
Ælius............	3	..	..	...	4	...	4
Antonin..........	27	..	..	5	32	...	37
Faustine mère.....	9	..	..	3	18	...	21
Marc-Aurèle.......	10	..	..	2	11	...	13

Faustine jeune	11	..	..	3	14	...	17
Lucius Verus......	3	..	..	1	2	...	3
Lucille...........	2	..	..	...	4	...	4
Commode.........	1	..	..	...	1	...	1
Crispine..........	1	..	..	...	1	...	1
Gallien...........	1	..	1	...	....	...	1
Postume..........	1	..	..	...	1	...	1
Victorin..........	2	..	2	...	....	...	2
Claude-le-Gothique.	3	..	3	...	....	...	3
Tétricus père......	4	..	..	...	....	4	4
Tétricus fils.......	3	..	..	...	....	3	3
Colonie de Nimes...	5	..	..	...	70	1	71
— de Lyon...	1	..	..	1	....	...	1
— de Vienne..	1	..	..	1	....	...	1
— d'Osca.....	1	..	..	...	1	...	1
Frustes...........	..	..	..	2	329	7	338
Total.......	483	9	7	81	9830	401	10328
De plus, médailles coupées (As romains et monnaies coloniales)......							91
Total général..............							10419

OBJETS DIVERS.

4 Fibules en cuivre, de formes différentes.

1 Feuille de laurier en cuivre.

3 Petites hachettes en cuivre, en forme de pavillons.

1 Sorte de clou à tête plate, ornée de gravures en creux.

1 Hache en fer.

1 Clef en bronze.

Fragments de deux statuettes de Vénus-Anadyomène.

Fragment d'une statuette de Lucine.

1 Meule à bras.

Morceaux de plomb en feuille.

Fragments de poterie rouge, noire et grise, parmi lesquels le goulot d'une amphore.

« Les médailles provenant des fouilles de St-Léonard, disent

MM. Sarcus et Chédeau, sont dépourvues de patine, le plus grand nombre sont en cuivre rouge, les autres en laiton; ces dernières, principalement, sont d'un aspect extrêmement brillant. Elles n'ont point subi d'altération depuis leur séjour dans l'eau, et une certaine quantité, qui paraissent n'avoir point circulé, sont restées à fleur de coin. — Plusieurs sont contre-marquées (71 Auguste, 1 Agrippa, 13 Tibère, 9 Germanicus, 4 Caligula, 14 Claude, 21 Néron, 2 Trajan), et la grande variété des contre-marques sera intéressante à étudier. — Beaucoup présentent des signes gravés en creux, souvent identiques, tels que des croissants, des lettres, des monogrammes, des croix ou de simples entailles faites avec un instrument tranchant. (93 Auguste, 3 Agrippa, 403 Tibère, 3 Germanicus, 3 Caligula, 90 Claude, 10 Néron.)

« Quelques médailles d'Auguste, de Tibère, de Claude et de Néron sont de fabrique complètement barbare.

« Il a été rencontré un certain nombre de médailles fourrées avec du fer (6 Auguste, 8 Tibère, 1 Néron, 2 Domitien). Ce dernier métal a presque entièrement disparu, et les monnaies sont complètement creuses, l'enveloppe de cuivre ou de laiton ayant seule été conservée.

« Une centaine de fragments de médailles coupées en deux ont été recueillis.—Ce sont, principalement, des as romains et quelques monnaies coloniales. — Cependant, deux grands-bronzes, l'un de Claude, l'autre d'Agrippine, ont été recueillis dans cet état.

« Les médailles qui ont été réunies sont au nombre de 10,419, et, en tenant compte de celles qui ont pu être distraites lors des premières fouilles et dont un certain nombre sont connues, on doit évaluer à 11,000 le nombre réel des médailles mises au jour.

« Le grand nombre de ces monnaies, le lieu où elles ont été recueillies, la manière dont elles reposaient dans le sol,

éparses sur un espace circonscrit, leurs nombreuses variétés, leur état de conservation et l'existence, sur un grand nombre, de signes particuliers, la découverte simultanée de statuettes et d'objets presque exclusivement consacrés à la toilette des femmes : tout porte à croire que leur présence dans cette partie de la rivière doit être attribuée au culte voué par les anciens, et particulièrement par les Gaulois et les Romains, aux divinités des eaux.

« Le culte des eaux était tellement enraciné dans les Gaules, lors de l'introduction du Christianisme, que les évêques, dont les efforts tendaient à détruire la religion païenne, se virent obligés de substituer le nouveau culte aux anciennes superstitions dans les lieux mêmes où elles étaient en vigueur. »

Il faut espérer que les recherches de MM. de Sarcus et Chédeau seront reprises l'année prochaine, et nous ne pouvons qu'engager bien vivement nos savants confrères à continuer l'exploration de la voie romaine qui passait la Mayenne au gué de Brives.



CONSIDÉRATIONS

SUR L'OUVRAGE DE M. FILLON

L'ART DE TERRE

USITÉ CHEZ LES POITEVINS,

Par M. Eug. HUCHER,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Voici un livre qui honore l'érudition provinciale; il est rempli d'aperçus neufs et hardis; il est abondant dans la forme comme au fond: pourquoi faut-il qu'il soit entaché d'exagérations qui n'ajoutent rien à sa valeur intrinsèque, et qui seraient de nature à en éloigner quelques esprits réservés qui pensent qu'aujourd'hui encore la licence n'est pas la liberté?

M. Benjamin Fillon est un de ces rares génies qui semblent appelés, dès l'extrême jeunesse, à jouer un rôle dans le monde des idées. Qui ne se souvient de l'étudiant en Droit, étonnant déjà, il y a tantôt quinze ans, les vieux routiers en archéologie, par la sûreté de son coup-d'œil, et par son incontestable talent dans la reproduction des objets antiques? Depuis lors, l'auteur des *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, in-8°, 1850, des *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, in-8°, 1853, et des *Études numismatiques*, in-8°, 1856,

s'est fait une belle place dans la littérature savante, et c'est avec un tel point de départ qu'il aborde aujourd'hui un sujet tout différent de ceux qui l'ont jusqu'ici occupé.

L'Art de terre chez les Poitevins est né d'une découverte très-curieuse faite par notre confrère, et que nous demandons la permission de raconter :

« Tout le monde connaît, dit l'auteur, les faïences fines, « décorées dans le style de la Renaissance, auxquelles on a « donné le nom de Henri II, parce que l'emblème et le chif- « fre de ce prince figurent sur un certain nombre d'entre « elles. Ces pièces sont minces et légères; leur pâte est fine, « très-blanche, peu dure, absorbante. Le vernis, tant soit « peu jaunâtre et transparent, est assez également étendu, « très-glacé et cependant fort mince; comparées à tous les « produits contemporains, elles ont sur eux une supériorité « marquée, au double point de vue de la perfection des dé- « tails et des difficultés de fabrication vaincues. Depuis que « les curieux ont commencé à comprendre que les poteries « orientales n'étaient pas seules dignes de leur attention, ils « se sont mis, avec une singulière ardeur, à la recherche de « ces charmants spécimens d'un art oublié depuis des siècles, « et qui avaient pour eux le merveilleux attrait du mystère. « Tous s'étaient, en effet, demandé quelle était leur « patrie, sans pouvoir trouver le mot de l'énigme. Du Som- « merard, le créateur du musée de Cluny, les a estimées « venues de Beauvais; M. André Pottier, qui le premier en « a parlé avec l'autorité d'un archéologue et d'un céramiste, « les a dites faites à Florence, tout en indiquant presque du « doigt sur la carte, par une contradiction étrange chez un « observateur aussi judicieux, le point exact de leur prove- « nance; Alexandre Brongniart, sans formuler exactement sa « pensée, a laissé supposer qu'il les croyait françaises; M. A. « Salvetat, non moins réservé, partage le même avis qu'ont

« nettement exprimé M. Jules Labarbe, M. Léon de La Borde, « et l'Anglais Joseph Marryat; MM. Thoré et A. Teinturier « les ont données au contraire à Pagolo ou à Ascanio, élèves « de Benvenuto Cellini, restés en France après le départ de « cet artiste; M. L. Clément de Ris à quelque bijoutier in- « connu venu également d'Italie; M. Auguste Bernard à « Geoffroy Tory, le célèbre imprimeur dont il a élucidé la « vie; M. de La Ferrière-Percy a insinué qu'elles pourraient « bien être dues à l'un des potiers italiens établis à Lyon, « M. Moore, marchand d'antiquités de Londres, les affirmait, « à cause de la nature de la terre, modelées par un de ses « compatriotes. M. H. Delange, auquel nous devons la de- « scription et la reproduction in-folio, de toutes les pièces « connues jusqu'à ce jour, a, dans une brochure imprimée « en 1847, émis l'opinion qu'elles étaient l'œuvre de Giro- « lamo della Robbia, le faïencier florentin qui décora, sous « François Ier, le château de Madrid. D'autres encore en ont « parlé, y compris M. J.-C. Robinson qui a donné, dans le « catalogue de l'exposition faite à Kensington en 1862, un « excellent résumé de tout ce qu'on a dit jusqu'à ce jour.

« Mais, en fin de compte, MM. Labarbe, de La Borde, « Marryat et Eugène Piot que j'allais oublier, guidés par la « sûreté du goût qui les caractérise, ont seuls affirmé, avant « décembre 1862, l'origine purement française de ces « faïences.

« Restait à déterminer le lieu de leur fabrication. Le hasard « m'en a fourni les moyens d'une façon tout-à-fait imprévue.

« M. Jules Charvet (marchand de médailles) me montra, « un jour que j'étais à Paris, deux feuillets de parchemin, « ornés de belles miniatures, provenant du calendrier d'un « livre d'Heures exécuté vers le milieu du XVIe siècle, pour « Claude Gouffier, grand écuyer de France, ami personnel de Henri II. L'une de ces miniatures, encadrée de termes

« élégants, emblèmes adoptés par le propriétaire du livre,
« de sa devise, de ses armes et des insignes de sa charge, se
« rapportait au mois de juillet, et représentait un repas rus-
« tique pendant la moisson. Sur le premier plan, une jeune
« femme tient d'une main un verre demi-plein et de l'autre
« semble vouloir empêcher un homme, assis devant elle,
« d'absorber la totalité du contenu d'une bouteille de terre à
« laquelle il boit. L'aspect de cette bouteille me frappa tout
« d'abord : elle était d'un ton blanc-jaunâtre et décorée de
« légers entrelacs noirs et du blason des Gouffier : une vraie
« faïence de Henri II. — Des recherches sur une question
« de numismatique féodale, qui m'occupait alors, m'empêchè-
« rent toutefois de suivre l'idée que sa vue avait fait naître.
« De retour en Vendée, cette idée me revint en mémoire
« avec une telle persistance, que je résolus de m'assurer si
« j'avais été le jouet d'une ressemblance sans portée, ou bien
« favorisé d'une véritable révélation.

« Après m'être remis un peu au courant de la question des
« faïences de Henri II, et guidé par les observations de M.
« Pottier sur la provenance de la plupart d'entre elles, je me
« mis résolûment en route, dans les premiers jours de dé-
« cembre 1862 ; je visitai successivement Poitiers, Parthenay,
« Airvault, Moire, Thouars et enfin Oiron, splendide rési-
« dence du grand écuyer. Là se termina le pélerinage. Le
« sphinx avait enfin laissé pénétrer un profane dans son sanc-
« tuaire. Quelques jours après paraissait la lettre où je faisais
« hommage à M. Riocreux des prémices de ma découverte.
« Un second voyage à Oiron, exécuté en janvier 1863, m'a
« fourni des preuves encore plus décisives, mais a modifié
« quelques appréciations d'un ordre secondaire. »

Puis vient une généalogie attachante et pleine de révélations artistiques, de la famille de Gouffier ; une description du château d'Oiron et des armes ou devises de cette famille, qui se

sont retrouvées estampées sur plusieurs pièces de cette mystérieuse faïence de Henri II, notamment sur le beau plat qu'a longtemps possédé M. A. d'Espaulart, notre savant confrère, et qui, adjugé à sa vente au prix de 3,500 fr., est maintenant au musée Kensington de Londres. D'après M. Benjamin Fillon, les armes représentées sur ce plat sont spécialement celles de Guillaume Gouffier, troisième fils de l'amiral de Bonnivet, alors qu'il était chevalier de Malte.

La visite que fit notre confrère M. Fillon au château d'Oiron lui mit dans les mains une lettre, écrite par Claude Gouffier à son receveur, dans laquelle il est question d'un nommé *François Charpentier*, *potyer*, de Helène de Hangest, mère de Claude, et de *Jehan Bernard*, son *segrettaire* et *gardyen* de *lybrairie* et *du four à poterie*, qui est bâti, est-il dit, dans le *Vergier*.

Ces deux personnages, dont l'un était un potier habile, mais un simple artisan, et l'autre un érudit, un inventeur, sont les modestes auteurs de ces merveilleuses créations qui ont excité depuis trente ans tant d'intérêt, qui ont été les objets de tant d'enchères folles et peut-être aujourd'hui amèrement regrettées.

(Un chandelier, vente Lafayette, a atteint le prix de 16,000 fr.; une coupe, vente Soltikoff, 12,600 fr.; un pot à l'eau, 20,000 fr.; enfin un M. Magnac, bien digne de ce nom, a dit quelqu'un de nos confrères, refusait, à l'exposition de Londres, 25,000 fr. d'une aiguière.)

M. Fillon partage les poteries d'Oiron en trois catégories, et, pour arriver à une classification méthodique il se livre à des appréciations très-fines et très-justifiées; écoutez-le:

« Mais, en procédant à cette enquête artistique, il ne faut
« pas surtout oublier que les faïences d'Oiron furent le résultat
« de l'association de trois intelligences. Bernard y mit son
« talent d'ornemaniste; Charpentier, son habileté à façonner

« la terre ; Hélène de Hangest, son goût très-fin, mais un peu
« minutieux et chargé de tristesse : note sombre qui tranche
« fortement sur les autres productions de la joyeuse Renais-
« sance. Tant qu'ils vécurent tous les trois, il y eut unité
« dans la création des œuvres. Un moment arriva où la mort
« vint successivement les enlever à l'association, et chaque
« fois que l'un d'eux disparut, il y eut amoindrissement dans
« la valeur des produits de l'officine. La lettre de Claude
« Gouffier, écrite après janvier 1537, apprend que la veuve
« d'Artus (Hélène de Hangest) fit défaut la première, et qu'au
« moment où ce triste événement se passa, la petite fabrique
« avait au moins huit années d'existence. L'état du personnel
« de la maison, pour 1538, constate aussi que Bernard était
« vivant à cette date, tandis qu'il n'en est plus question dans
« le document de même nature dressé en 1550. Charpentier
« ne figure pas dans ces états, par la raison fort simple
« qu'il habitait sans aucun doute la maison du bourg où était
« l'atelier. Malgré cette lacune, les faïences de la seconde
« période disent, aussi clairement que le premier écrit venu,
« que le potier survécut à son associé. Remplacé à son tour,
« au commencement du règne de Henri II, par Jehannot ou
« tout autre, il lui légua ses procédés, ses poinçons, ses
« moules ; mais il ne put lui transmettre le feu sacré qui
« l'animait.

« Une dernière observation me reste à faire avant de passer
« au chapitre suivant. Si le goût d'une femme, qui ne peut
« être autre qu'Hélène de Hangest, s'est fait sentir dans les
« pièces de la première catégorie et a laissé une place très-
« marquée dans celles de la seconde, il est une autre inter-
« vention qui est non moins apparente, celle d'un homme
« aimant les livres, connaissant aussi bien les pratiques de
« leur exécution matérielle que leur contenu. Mes devanciers
« ont depuis longtemps remarqué l'analogie frappante de la

« plupart des arabesques, entrelacs, fleurons et grotesques in-
« crustés dans la pâte des faïences d'Oiron, avec ceux employés
« par les imprimeurs et relieurs contemporains pour décorer
« leurs œuvres respectives. »

Dans un chapitre spécial, M. Fillon examine et décrit, d'après des essais faits à Sèvres, les procédés d'exécution de ces faïences, et donne l'analyse des terres employées ; la plus fine contient jusqu'à 40 et 41 pour cent d'alumine ; il suppose que le kaolin entrait dans sa fabrication et qu'on en découvrira plus tard près d'Oiron.

Tout l'intérêt du livre de notre confrère est dans cette découverte, flairée avec un tact merveilleux, développée avec un rare bon sens, et justifiée autant qu'il est permis de le demander. Il faut lire dans ce livre, qui est un véritable musée, tout ce qu'accumulent de moyens ingénieux et persuasifs un esprit actif, délié et entreprenant, une expérience déjà longue des choses d'art, et la méthode si sûre que la numismatique communique souvent à ses adeptes. M. Fillon a bien mérité de la science provinciale ; qu'il reçoive ici nos sincères compliments.

M. Fillon a fait précéder son travail sur les poteries d'Oiron d'un examen rapide des œuvres de céramique de tous les temps, depuis la période gauloise jusqu'à nos jours ; on y reconnaît toujours le même coup-d'œil subtil dans les questions où n'intervient que l'élément artistique ; car, dès que notre confrère aborde le point de vue politique, et il y arrive volontiers lorsqu'il s'agit de l'influence que les institutions du moyen-âge ont pu exercer sur l'art et l'industrie, M. B. Fillon perd le calme si nécessaire au critique. La force, je dirai presque la violence de ses convictions l'emporte au-delà du réel.

Un ancien l'a dit avec toute vérité : « Il faut, dans les
« affaires douteuses, être exempt de haine, d'amitié, de

« ressentiment et de compassion : celui que ces préventions « offusquent a trop de peine à discerner la vérité, et jamais « personne n'a servi à la fois sa passion et ses intérêts. » Cet ancien était un maître dans l'art de penser et d'écrire. C'était César parlant au Sénat romain, à l'occasion de l'attentat de Catilina.

Notre confrère me permettra de suspecter ses jugements d'un peu de partialité, et de me défier de l'exactitude de ses appréciations, lorsqu'il nous représente le moyen-âge comme constituant une société *énervée* et *abrutie :*

« Tout sombra à la fois, dit M. Fillon : l'art, la littérature, « les mœurs, les lois, l'industrie. Plus de voies directes de « communication, celles léguées par l'administration romaine « et qu'avaient entretenues tant bien que mal les rois francs, « furent systématiquement abandonnées, livrées à la charrue « ou coupées de *barres* et d'embuscades, pour rançonner les « passants. Une législation féroce, basée sur le caprice du « fort, fut adaptée à chaque lambeau de territoire. Non « rassasiés d'avoir fait autant d'officines de faux monnayeurs « des ateliers d'où étaient sorties jusque-là des espèces « métalliques d'une valeur loyale, les barons laïques et ecclé- « siastiques fabriquèrent des poids et des mesures arbitraires « pour voler leurs sujets. Les instincts brutaux des premiers « âges du monde furent dépassés : Caïn se contenta d'assom- « mer Abel ; il ne le saigna pas aux quatre membres, au « son de la lugubre psalmodie du chant grégorien. »

Notre confrère a une palette d'une extrême crudité ; il peint le moyen-âge comme autrefois les peintres espagnols peignaient les Saints, d'après *L'Ecorché*. Pour moi, je préfère Raphaël et le Titien à Ribera et à Zurbaran. Non, le moyen-âge n'a pas été tel que notre confrère nous le fait entrevoir. Que le haut baron ait abusé souvent de son omnipotence ; qui en doute et qui voudrait ou oserait soutenir le contraire ?

Mais si l'on prétend en inférer pour la masse du peuple français une situation avilie, déchue, conspuée, nous tournons bride et nous disons carrément : NON. Depuis quelque trente ans que nous étudions le moyen-âge dans ses monuments figurés, nous sommes de plus en plus frappé d'admiration et d'étonnement, Je dégage, bien entendu, le côté politique et la sphère bruyante ou batailleuse dans laquelle se mouvait l'aristocratie nobiliaire : pourtant il faut être juste, celle-ci n'a manqué ni de courage dans la guerre, ni, dans la paix, d'un véritable sentiment chevaleresque qui a heureusement influé sur les mœurs, et qui a fait du peuple français le peuple le plus poli du monde.

Le moyen-âge, envisagé dans ses œuvres encore aujourd'hui existantes, nous apparaît comme une époque où le travail intelligent, le travail individuel, est en suprême honneur. Au début, saint Eloi, évêque, grand-maître de la Monnaie royale, est orfèvre ; Suger, et la plupart de nos évêques, sont d'habiles architectes ; les chanoines de nos cathédrales sont de savants peintres sur verre, et notre confrère produit lui-même des pièces qui établissent qu'à la même époque, des gentilshommes poitevins s'honoraient de porter le titre de *verrier* dans des actes publics.

Comment le travail individuel n'aurait-il pas été en honneur, puisqu'à ces époques il était *un art?* On n'avait pas encore inventé les procédés mécaniques, les moyens d'estampage, de moulage, de reproductions indéfinies qui donnent à toutes les œuvres modernes un fatal cachet de banalité et de vulgarité : tout alors, dans l'industrie, portait l'empreinte divine du génie humain dans ce qu'il a de primesautier et d'original. Aujourd'hui, au contraire, la ferronnerie, la cuivrerie, la décoration des appartements et même celle des édifices n'emploient guère que la fonte, les pâtes et les papiers imprimés ; on a même pétri le cuir et le bois !

O charmants artistes du moyen-âge, qui sculptiez patiemment vos dentelles de pierre aux portails de nos cathédrales ; gais forgerons qui modeliez le fer ardent en légères spirales ou en fleurons élégants, pour en composer ces grilles savantes qui désespèrent l'art moderne ; habiles peintres sur verre qui nous avez laissé tant d'énigmes à deviner dans vos flamboyantes escarboucles ; ingénieux *huchiers* qui *pétrissiez* le bois avec tant d'art, non plus dans des moules banaux et sans couleur, mais sous votre ciseau acéré et suivant les caprices enchanteurs d'une technique habile ; savants émailleurs qui maniiez, en vous jouant, toutes les couleurs du prisme, y compris ce rouge vermeil impossible aujourd'hui ; céramistes expérimentés qui connaissiez l'art perdu d'unir deux terres différentes dans vos pavés diaprés, et qui avez légué à nos sanctuaires rustiques tant de naïves figures modelées par vos mains intelligentes ; enfin, pléïades infinies d'artistes-artisans qui avez laissé tant de chefs-d'œuvre disputés aujourd'hui à prix d'or, dites-nous si vous constituiez alors un *peuple avili, dégradé?* Dites-nous même si le bonheur n'habitait pas avec vous dans vos officines laborieuses, d'où sortaient tant de travaux marqués d'un sceau divin, et si vous eussiez voulu changer votre condition avec celle de vos frères de l'industrie moderne ! Sans doute, la plupart d'entre vous n'avaient qu'une instruction générale très-limitée ; mais vous lisiez, d'un autre côté, plus couramment que de nos jours dans le livre par excellence de l'ouvrier; vous saviez dessiner, car le dessin était alors un élément indispensable de l'industrie, c'était l'outil qui vous servait le plus.

Cette condition, inconnue à la plupart des artisans du XIX[e] siècle, vous relevait infiniment dans l'échelle sociale, car elle vous permettait d'être créateurs ; vous dessiniez vous-mêmes les motifs qui plus tard allaient saillir en ronde-

bosse sous votre outil puissant, sans avoir besoin qu'un théoricien vous donnât le fameux carton sur lequel travaille aujourd'hui, les yeux fermés, l'industrie moderne.

En devenant créateurs, vous vous intéressiez de plus en plus à l'œuvre qui devait sortir de vos mains, vous y mettiez vos pensées, votre âme d'artistes, et, en échange, vous y trouviez le bonheur; car l'homme puise ses plus pures jouissances dans la noble satisfaction d'un devoir accompli avec amour, tandis qu'il supporte impatiemment une tâche ingrate subie sous l'empire de la dure nécessité de vivre.

Aujourd'hui, l'ouvrier a juste assez d'instruction pour prendre en dégoût un métier pour lequel il est toujours assez savant, croit-il, puisqu'au demeurant on n'exige de lui absolument que des opérations mécaniques ou purement manuelles ; l'architecte, le directeur du travail, gémit bien en secret de cet état de choses ; mais il tourne la difficulté en recourant aux moyens mécaniques et en demandant à la fonte, au carton-pierre et aux autres inventions nécessaires de l'époque, ce qu'on obtenait autrefois de la main même de l'ouvrier.

Il y a là un malaise social qu'il faut combattre à outrance pendant qu'il en est temps encore : le remède en est assurément dans un large développement de l'enseignement professionnel ; il faut ouvrir de nombreuses écoles d'art dans lesquelles on s'efforcera de stimuler la classe ouvrière à trouver, dans des travaux intelligents et profitables à son avenir, les distractions qu'elle va puiser aujourd'hui au cabaret. Lorsqu'on aura des exécutants, le goût de l'ornementation reviendra ; on ne croira plus que le poli des surfaces l'emporte en beauté sur le travail du burin ou de la gouge, et on reléguera, parmi les utopies artistiques, cette idée fausse qui n'a été subie qu'en désespoir de cause par les architectes de notre temps. Espérons que

la prochaine législature nous apportera la solution de *cette* difficulté, qui est digne de préoccuper un gouvernement éclairé et ami des classes laborieuses.

Nous voilà bien loin, en apparence, de la thèse soutenue par notre confrère; cependant nous ne nous sommes pas si écarté qu'on pourrait le croire du point de départ.

M. Fillon est un fervent ami de l'art individuel; il adore, comme nous, ces mille débris du passé qui portent tous avec eux un lambeau de la pensée humaine; seulement ses convictions politiques le portent toujours, comme malgré lui, sur le terrain brûlant de la polémique; il assigne au mal des causes d'un ordre supérieur au point de vue auquel nous nous plaçons. Nous croyons, nous, que l'ouvrier peut être heureux et surtout habile sous tous les régimes politiques, pourvu qu'ils lui donnent aide et assistance; notre confrère ne voit de salut pour lui que dans un État démocratique pur. J'aurais bien des choses à dire là-dessus que je veux taire, sans compter ce souhait étrange d'un club ou d'une agape révolutionnaire, dans lequel on a bu *à l'abolition des musées, comme inspirant au peuple des sentiments trop aristocratiques.* Faisons remarquer, en passant, que ce souhait ne sortait pas assurément de la bouche d'un artiste, ni même d'un ouvrier; car l'un et l'autre savent bien que les musées sont comme leur livre d'or où se lisent, en traits magnifiques, les droits que le travail humain a acquis, depuis des siècles, au respect des peuples; c'était plutôt le souhait d'un de ces frelons politiques qui, dans toutes les révolutions, usurpent la place du véritable et intelligent travailleur.

M. Fillon reviendra à des opinions plus modérées, nous en avons la conviction : il aime sincèrement le travail, car il a adopté lui-même pour devise une plume sertie d'un lacs d'amour, avec cette légende : « Travail seul est honneur; » mais il comprendra qu'il est dans l'histoire des peuples des

phases d'enfantement qui ont, elles aussi, leurs gloires et leurs splendeurs ; le moyen-âge est un de ces moments séculaires où l'humanité fait lentement, laborieusement un pas immense ; c'est lui qui a définitivement implanté dans l'Occident le christianisme, ce flambeau des peuples directeurs de l'humanité, qui a aboli l'esclavage antique, qui a émancipé la femme et préparé l'avènement des idées modernes de sympathie et de fraternité qui n'auraient jamais pu sortir des institutions antiques.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Fillon est, comme tout ce qui émane de la plume de cet érudit, une œuvre saillante, pleine de sève et de relief ; on y trouve mille détails charmants et instructifs qu'il est impossible d'indiquer même ici ; nous aimons mieux y renvoyer nos lecteurs, sous le bénéfice, toutefois, des critiques que, la main sur la conscience, nous nous sommes cru obligé de faire ici.



CHRONIQUE.

Institut des provinces. — Dans l'importante séance qui a eu lieu à Paris, le 30 novembre 1864, sous la présidence de M. le vicomte de Cussy, l'*Institut des provinces* a constitué ainsi qu'il suit le Secrétariat général du Congrès qui s'ouvrira à Rouen, du 1er au 5 août :

Secrétaires généraux : MM. Pouyer-Quertier, député ; comte d'Estaintot ; Cordier, secrétaire de la chambre de commerce de Rouen.

Trésorier général : M. le comte de Germiny, receveur général de la Seine-Inférieure.

Dix secrétaires de section ont été désignés. M. Ch. Vasseur, de Lisieux, est un de ces fonctionnaires.

Soixante questions ont ensuite été adoptées, sur la proposition de MM. de Caumont ; d'Estaintot ; Guéranger, du Mans ; Lévy, de Rouen ; des Sociétés savantes de Rouen, du Havre, de Troyes et de quelques autres villes.

Nous allons indiquer six de ces questions, ayant trait à l'archéologie : elles nous paraissent d'un grand intérêt ; les voici :

1° Quel est le critère qui peut guider dans la distinction des bronzes d'origine gauloise, de ceux d'origine gallo-romaine ?

2° Quel critère peut-on adopter pour distinguer avec certitude les objets appartenant à l'art gallo-romain, de ceux qui appartiennent à l'âge mérovingien ?

3° Présenter une carte définitive et *non conjecturale* des voies romaines qui mettaient, vers le IIIe siècle, les localités de la seconde et de la troisième Lyonnaise en communication entre elles. Justifier ce tracé par des faits incontestables et des explications écrites.

4° La célèbre inscription du marbre de Thorigny prouve-t-elle qu'une administration gauloise, une sorte de représentation nationale, fonctionnait à Lyon, près du temple de Rome et d'Auguste? Étudier et grouper les autres inscriptions qui pourraient autoriser cette conjecture, en discuter la stricte valeur, pour la solution de la question.

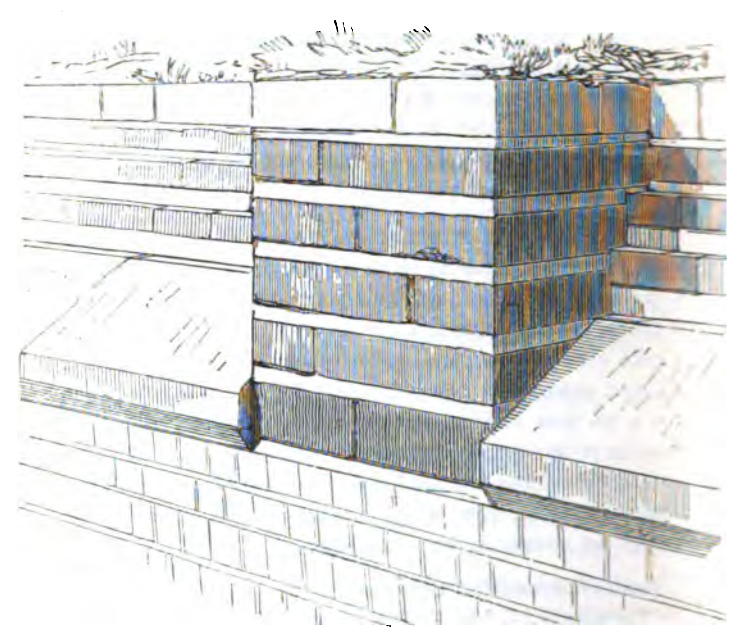
5° Tracer la marche des arts céramiques à Rouen et en France aux XIII°, XIV°, et XV° siècles.

6° Quelle a été la marche de l'art à Rouen, depuis le commencement du siècle jusqu'à ce jour? L. M.

Galerie annexée au palais des Thermes de Paris. — On vient d'ajouter une galerie au palais gallo-romain des Thermes, à Paris; elle est adossée au grand mur gallo-romain qui borne et supporte l'aile du palais de Cluny, placée à gauche de l'entrée. On a imité avec soin l'appareil gallo-romain pour cette annexe, et, s'il était absolument nécessaire de l'établir, on a fait ce que l'on a pu pour harmoniser cette addition avec le reste. Nous eussions préféré que les choses fussent restées dans l'état où elles étaient. Remercions pourtant l'architecte d'avoir établi une plate-forme qui laisse voir la partie supérieure du mur antique auquel est adossée la nouvelle galerie. D. C.

Fouilles exécutées à Vieux par la Société des Antiquaires de Normandie. — Les fouilles exécutées à Vieux, ou plutôt continuées à Vieux, cette année, par la Société des Antiquaires de Normandie, ont pris une tout autre extension que les deux années précédentes et sont aussi d'un bien plus grand intérêt. Des fondations de murs antiques ont été reconnues et dégagées sur un espace de 50 ares environ, et M. le commandant Lefèvre a pu lever un plan de tous ces vestiges. Il appartient à la Société des Antiquaires, particulièrement à M. Charma, son secrétaire, de donner une description complète et une explication de ces ruines. Nous y avons vu des salles chauffées par des hypocaustes, des tuyaux de chaleur dans les murs et un ensemble de constructions qui nous ont paru appartenir à la vie publique : telle est cette pièce, très-large et très-longue, dont

les murs intérieurs sont garnis de pilastres qui, peut-être, supportaient des colonnes pour la décoration de cette grande pièce.



SPÉCIMEN DES CONTREFORTS INTÉRIEURS D'UNE DES GRANDES SALLES RECONNUES A VIEUX.

M. le conseiller Renault et M. Bouet, qui ont parcouru ces ruines avec moi, ont fait des observations que ne peut reproduire cette simple note ; il nous suffit d'indiquer que des briques forment des cordons dans l'appareil moyen du revêtement ; que la brique a été employée seule pour certaines voûtes, notamment pour celle d'un arc que je suppose être l'ouverture ou *præfurnium* (V. la page suivante) ; qu'enfin des colonnes sculptées avaient été employées à la décoration de l'édifice, probable-

ment à l'intérieur des salles. Nous avons aussi observé des



modillons dont la destination a été probablement la même, et

nous avons été frappés de l'analogie de coupe qu'ils offrent avec ceux que nous avons observés dans les ruines romaines du Mont-d'Éraines, et qui ont été figurés dans le t. II de ma *Statistique monumentale du Calvados.*

Ce qui a le plus intéressé les antiquaires, c'est une espèce de piédestal brisé, dont nous devons l'esquisse à M. Bouet et qui porte un fragment d'inscription.

Évidemment ce piédestal a perdu une partie de sa base, il est polygonal; peut-être était-il adossé à un mur, et l'une de ses faces seulement, celle qui était la plus en vue vraisemblablement, a reçu une inscription. Nous n'avons nullement la prétention d'interpréter ce fragment, dont les mots sont incomplets. En voici le *fac-simile* (Voir la page suivante). M. Bouet suppose qu'un buste surmontait ce piédestal, ce qui n'est pas certain; mais on voit une tête en bas-relief sur l'angle de la face portant l'inscription, laquelle pouvait être répétée sur l'angle en regard. L'inscription se termine par les mots : V. S. L. M., *votum solvit lubens merito.* On a trouvé, d'après les renseignements de M. Besongnet, cette inscription avec plusieurs débris de colonnes et une quantité considérable d'os. M. Besongnet nous disait que les ouvriers avaient pu en vendre assez pour réaliser une certaine somme : d'où l'on pourrait conclure que l'on vendait des viandes dans le voisinage.

On avait précédemment trouvé, sur un autre point de la ville antique, un amas considérable d'os d'animaux, et l'on comprend que sous la domination romaine les forêts devaient regorger de gibier. De grands pacages devaient aussi permettre de nourrir du bétail en abondance. Les fêtes, les spectacles qui attiraient les populations rurales dans les villes, comme les foires y amènent aujourd'hui les habitants de la campagne, devaient donner lieu à des repas homériques dont les ossements retrouvés sont peut-être les témoignages.

DE CAUMONT.

Mouvement du personnel de la Société française d'ar-



INSCRIPTION TROUVÉE A VIEUX EN 1864.

chéologie. — M. Jules DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, est nommé inspecteur de la division composée des départements de la Dordogne, de la Corrèze et de la Haute-Vienne, en remplacement de M. Félix de Verneilh, décédé.

Ont été nommés membres de la Société française d'archéologie :

MM. James WEALE, à Bruges.

A. CARTIER O ✻, ancien officier supérieur, à Verdun.

Henry Barbe, propriétaire, à Jublains.

G. DE LA PEYROUSE ✻, ancien sous-préfet, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

MORLOT, archéologue, à Lausanne.

Raymond POTTIER, rue Neuve-des-Martyrs, 8, à Paris.

Le comte DE MONTAULT, à Nointot (Seine-Inférieure).

Joseph DE MUREL, à Martel (Lot).

L'abbé MONORGUE, curé de Bruniquel (Tarn-et-Garonne).

Le vicomte Edmond DE SAYROLLES, au château de Chambord, près Montauban.

Antonin REY-LESCURE, rue du Moustier, à Montauban.

Emile PAGEN, notaire, à St-Antonin (Tarn-et-Garonne).

A. D'ARNOUS DE BRASSARD, au Claspier de St-Porquier (id).

Le baron Jean D'YVERSEN, à Gaillac (Tarn).

Auguste GEOFFROY, orfévre-émailleur, rue du Bouloy, 10, à Paris.

L'abbé Pierre-Antoine FOURMENT, curé de St-Sauveur, à Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne).

L'esprit décentralisateur au Congrès scientifique de France, session de 1864. — Le Congrès scientifique de France fondé en 1833 a, depuis son origine, eu pour but principal la décentralisation et l'émancipation intellectuelle des provinces : il a beaucoup fait dans ce but, en encourageant les hommes isolés par des récompenses et des éloges, en groupant momentanément dans ces grandes assises annuelles les hommes studieux de chaque région, en leur indiquant la marche qu'ils pouvaient

suivre et donnant à leurs travaux la publicité qui pouvait en assurer le succès.

Bien des projets sont nés, depuis trente ans, au sein du Congrès scientifique de France, et ceux qui auront le courage de lire les soixante volumes contenant les comptes-rendus des diverses sessions, verront que d'idées ont été remuées à propos de toutes choses dans le sein de cette assemblée; combien il y a eu de propositions adoptées par Paris lui-même ou par les Commissions ministérielles vingt-cinq ans après qu'elles avaient obtenu l'assentiment du Congrès : c'est que le Congrès voyait des besoins que les hommes de Paris ne comprenaient pas encore. Il leur a fallu plus de vingt années pour saisir ce que la province, ou plutôt quelques hommes d'initiative de la province qui ont dirigé le Congrès depuis son origine, avaient aperçu du premier coup-d'œil, parce qu'ils voyaient *la société telle qu'elle est*, et ne vivaient pas dans leur cabinet au milieu d'une atmosphère factice comme les savants de Paris.

Mais arrivons à l'année 1864 : il faut reconnaître que l'idée de décentralisation a fait des progrès rapides dans l'opinion publique depuis quelques années, et jusque dans les plus hautes régions : on est d'accord sur le principe ; mais il n'en est pas de même quant aux applications. On a pu le voir cette année au Congrès de Troyes, où quatre membres ont soumis des projets dont nous n'avons pas à présenter l'analyse.

Trois de ces projets avaient pour but de donner, au moyen d'annonces périodiques, une plus grande publicité aux ouvrages édités dans les départements et au mouvement intellectuel des provinces : suivant l'un (Projet de M. Morellet, de Grenoble), il suffirait de publier des analyses ou des annonces dans une feuille unique ; mais, comme cette feuille n'aurait probablement ni abonnés ni lecteurs, elle ne produirait certainement aucun résultat.

Suivant l'autre (Projet de M. de Maynard), les annonces seraient faites en même temps dans une vingtaine de journaux de province par les soins d'un comité. Cette combinaison serait excellente si le comité avait la puissance d'action qui serait

utile pour être au courant de ce qui paraît en province, et les connaissances variées nécessaires pour bien juger la valeur relative de ces productions. C'est chose très-difficile, même à Paris, que de former un pareil comité ; ce serait plus difficile en province, où les hommes sont disséminés : cependant cela ne nous paraît nullement impossible.

M. Thévenot (auteur du troisième projet, le plus facile d'exécution et qui aurait le mérite de présenter chaque année un tableau court et saisissant des progrès de la province) demande que, chaque année, il soit dressé une statistique intellectuelle de la France. C'est ce que fait déjà le Congrès des délégués des Sociétés savantes de la rue Bonaparte, par les soins et avec le talent de M. Challe, d'Auxerre. Le rapport demandé par M. Thévenot diffère néanmoins du rapport annuel de M. Challe en ce qu'il ne serait pas le résumé des rapports présentés dans un Congrès, mais l'état, constaté par *tous les moyens possibles*, du mouvement intellectuel dans l'année, ce qui serait très-intéressant.

Des idées d'un ordre plus général ont été présentées par M. de La Peyrouse, ancien sous-préfet de Sens, membre du Conseil général de la Côte-d'Or et de l'Institut des provinces, sur la décentralisation administrative, et un projet complet a été soumis au Congrès par cet habile et savant économiste. — La décentralisation administrative est à l'ordre du jour. Il y a des choses excellentes dans le travail de M. de La Peyrouse, qui a été très-goûté de l'Assemblée.

Depuis notre retour du Congrès, on nous a fait parvenir un projet d'association très-vaste, dans lequel nous avons retrouvé plusieurs des mesures proposées et recommandées par l'Institut des provinces, en 1849, surtout en ce qui touche aux expositions régionales d'art, à la librairie centrale et aux annonces dans tous les journaux de province. Cette association, qui prendrait le titre de *Confédération des provinces*, et que forment MM. Luthereau et de Rouvère, est conçue sur des bases très-larges ; et si elle pouvait réaliser l'ensemble de ses projets, elle aurait une importance immense, car elle ferait tout ce que

l'*Institut des provinces* et les *Congrès* ont rêvé depuis trente ans qu'ils existent. Malheureusement ce n'est pas la conception d'un projet, quelque vaste qu'il soit, qui offre le plus de difficultés; c'est l'EXÉCUTION. Ce sont les difficultés d'exécution que nous craignons pour le projet dont nous venons de parler ; mais nous désirons vivement que ces difficultés soient vaincues, et nous engageons à lire les Statuts de la Confédération des provinces dans le journal *La Publicité*.

Le remarquable travail de M. de La Peyrouse sur la décentralisation administrative n'est pas encore assez connu, mais on le trouvera dans le compte-rendu du Congrès de Troyes.

DE CAUMONT.

•

Concours à Rambouillet pour la construction d'une église. —Un concours a été ouvert par la ville de Rambouillet pour la construction de son église, et l'exposition des plans est ouverte du 1er au 15 décembre, dans la grande salle du château.

Louis XVI voulait reconstruire l'église de Rambouillet qui menaçait ruine, la Révolution ne le lui permit pas ; Napoléon, méditant dans cette retraite la campagne de Russie, promit un église à ce village qui venait d'être fait ville et sous-préfecture, les désastres qui survinrent lui firent oublier cette promesse. Le duc de Berry en 1819, Charles X en 1829, Louis-Philippe en 1846, firent la même promesse, rendue vaine par les événements. L'Empereur actuel donna 100,000 fr. pour rebâtir cette église. La ville demanda un plan à un architecte qui a fait ses preuves en architecture gothique, mais qui eut le tort de présenter un plan de 1,500,000 fr. Le concours actuel fut alors ouvert sans autres conditions que 50 mètres de long sur 25 de large et une dépense de 340,000 fr. 55 concurrents se présentent de tous les points de la France, et rien n'est plus curieux et plus varié que l'exposition de leurs projets. A côté d'une magnifique aquarelle, se trouve une naïve enluminure, des sépias, des dessins à l'encre, au crayon. Quant au style, neuf sont romans, vingt-cinq gothiques ; j'appellerai modernes les vingt-et-un autres, après avoir vainement essayé de les classer autrement.

Sur ces cinquante-cinq projets, je crois qu'on peut en compter quatorze de très-bons et qui feront honneur à la ville qui les fera construire; seulement, quelques-uns coûteront trois ou quatre fois le prix indiqué et sortent par là des conditions du concours. Trois de ces projets sont romans et onze gothiques. On peut mettre en seconde ligne seize autres plans, bons aussi, mais demandant quelques modifications ou offrant des défauts. Quatre sont romans, sept gothiques, un de la Renaissance, élégant, mais surchargé d'ornements, un du XVIII[e] siècle et trois en style moderne ou néo-romain ; puis viennent trois projets gothiques et huit en plein-cintre inférieurs aux précédents; enfin restent deux projets romans, quatre gothiques, huit d'un style mêlé ou hybride, dont les uns ne pourraient être construits, et les autres seraient trop laids; les uns trahissent par la maladresse du dessin des amateurs novices, les autres viennent de dessinateurs qui se croient architectes.

Deux projets gothiques sont en fer. Dans l'un le plan est bon, mais les détails mauvais ; l'autre imite St-Eugène de Paris, en l'améliorant, et offre un joli portail et d'autres détails heureux.

On peut remarquer la tendance vers le plan roman avec trois absides ouvrant sur un large transept, souvent terminé par deux autres absides. Le collatéral autour du chœur est généralement supprimé comme trop dispendieux, ce qui permet d'éclairer le sanctuaire par de hautes fenêtres. Presque toutes les tours sont élevées et surmontées de hautes flèches; plusieurs offrent à leur base un porche ouvert. Les projets dans le goût moderne prennent beaucoup de détails dans l'architecture romane : ce qui, avec les absides multipliées, pourrait faire croire que cette architecture domine dans cette exposition. Aussi les efforts, malheureux jusqu'à présent, faits pour créer une architecture du XIX[e] siècle me paraissent prendre un peu plus d'ensemble. Bien du chemin a été parcouru depuis qu'on a donné le signal de la Renaissance de l'architecture nationale ; même le concurrent qui éclaire son temple dorique par des fenêtres en gothique flamboyant, prouve combien le

mouvement est irrésistible. Rien ne me paraît plus propre pour seconder ce mouvement et former le goût du public comme celui des architectes, que ces concours dont la Société française d'archéologie a donné l'exemple.

A. de Dion,
Membre de la Société française d'archéologie.

Atelier de sculpture de M. Yves Hernot, de Lannion.— Les lecteurs du *Bulletin monumental* apprendront avec plaisir que l'atelier de cet habile sculpteur, entièrement consacré à la reproduction des objets d'art religieux, prend chaque jour de nouveaux développements. Comptant aujourd'hui plus de cinquante ouvriers qu'il a formés lui-même, M. Hernot, qui n'emploie guère que le granit, se pourvoit des blocs qui lui sont nécessaires dans les plus belles espèces connues, à Laber, à Daoulas, à Ploaret. Quelques-unes de ces carrières, comme celle de Ploaret, peuvent fournir des blocs de 8 mètres de long, et nous avons vu dans l'atelier des fûts de croix habilement ciselés, qui, dans les plus grandes dimensions, présentaient l'effet le plus heureux et le plus élégant. —Nous citerons aussi, parmi les objets qui nous ont le plus frappé au moment de notre visite, plusieurs Christ traités de la manière la plus savante et quelques-uns dans de très-grandes proportions. Plusieurs tombes, parmi lesquelles nous avons remarqué celles du curé de Chatelandron et du supérieur de la maison du Bon-Sauveur à Caen, sont composées de figures traitées avec sentiment et dans un esprit de tradition religieuse parfaitement approprié à ce genre de monuments. On pourrait quelquefois, peut-être, désirer un peu plus de science dans le dessin; mais ce serait probablement au détriment du véritable sentiment de la tradition religieuse, et rien ne semble le prouver mieux que la faveur toujours croissante dont jouissent les œuvres de M. Hernot, et l'extension chaque jour plus grande de ses travaux. Des tombeaux, des balustrades, des ornements pour églises et pour chapelles sortent chaque jour de ses mains, se répandent quelquefois fort loin et servent ainsi à pro-

pager le goût des beaux et bons modèles. La ville de Lannion (Côtes-du-Nord), fière elle-même de son atelier de sculpture en granit, manque rarement, dans les comptes-rendus de son administration, de faire savoir quel est l'état des travaux annuellement exécutés par M. Hernot.

A. DU CHATELLIER,
De l'Institut des provinces.

Découverte et fouilles à Valentine (Haute-Garonne). — Il est permis de dire que les *Pagi* et *Vici* de la cité des *Convenæ* étaient reliés à leur métropole par de nombreux monuments, tels que des *villæ*, des *sacella*, des *castra*, en un mot de toutes les manifestations extérieures de la civilisation impériale.

D'un autre côté, tout le monde sait que les demeures importantes civiles, militaires ou ecclésiastiques, détruites par le temps ou les révolutions, ont remplacé les *villæ*, les *sacella*, les *castra* d'un autre âge. L'histoire fourmille d'exemples de cette tendance à substituer l'idée nouvelle à l'ancienne en cherchant à effacer jusqu'à ce qui pouvait la rappeler. Pour n'en citer qu'un seul, Charlemagne a ordonné dans ses Capitulaires que l'on construisît les églises des débris des temples du paganisme.

A la fin du dernier siècle, un prieuré royal existait à 500 mètres ouest de la petite ville de Valentine. Le prieur avait le privilége de nommer à la cure de Valentine, qui dépendait de l'évêché de Comminges. Le dernier prieur, nommé par le roi, était l'évêque de Grenoble. Cette suprématie devait être d'une origine fort ancienne, et il est permis de croire que l'autorité supérieure de Valentine a pris naissance aux lieux qu'occupa le prieuré. Des fouilles, exécutées dans un intérêt purement agricole, ont mis à découvert, il y a peu de jours, un fragment de mosaïque gallo-romaine d'un beau style. Des cubes de 1 centimètre, de couleurs diverses, forment des *grecces* et des *étoiles* dont les dessins variés et symétriques rappellent les

mosaïques de la *villa pseudo-urbana* de Pompeï, publiées par MM. Roux et Barré.

Cette mosaïque et les nombreuses substructions que la pioche met à nu m'ont fait penser que le prieuré avait pris la place d'une *villa* qui aurait fort bien pu être la résidence d'un certain *Nunfius* ou *Numfeus* qui, suivant une inscription tumulaire, longtemps encastrée dans les murs de l'église de Valentine et maintenant au musée de Toulouse, était, au IIIe ou au IVe siècle, le gouverneur du pays.

Entreprises, comme je l'ai dit, dans un intérêt purement agricole, les fouilles se poursuivent maintenant en partie pour la science. J'espère, avant peu, avoir assez d'éléments pour envoyer à la Société une étude plus complète avec un plan des substructions et un dessin de la mosaïque. J'adresse ces quelques lignes dans l'unique but de prendre date, comme étant le premier à retrouver les traces d'une *villa* gallo-romaine, à 300 mètres au nord de la voie romaine de *Lugdunum Convenarum* à *Tolosa*.

MOREL, de St-Gaudens,
Membre de la Société française d'archéologie.

M. l'abbé Cochet nommé correspondant de l'Institut.—Nous apprenons avec joie que notre savant confrère et collaborateur, M. l'abbé Cochet, a été élu membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 16 décembre dernier, en remplacement de M. A. Dinaux, de Valenciennes, décédé.

D. C.

Traité de la Réparation des Eglises.— Le Ministère de l'instruction publique a fait prendre trois cents exemplaires de la nouvelle édition in-12 du *Traité de la Réparation des Eglises*, par M. Raymond Bordeaux, pour les distribuer aux bibliothèques scolaires en cours de formation. Nos lecteurs se rappellent que la première édition de ces principes d'archéologie pratique parut par fragments dans le *Bulletin monumental*, pendant les années 1851 et 1852. La répartition dans les bibliothèques scolaires,

que l'on crée en ce moment, d'exemplaires de ce livre usuel, contribuera à populariser des notions de bon goût et à répandre des principes d'esthétique nécessaires pour la conservation et l'arrangement intelligent de nos monuments religieux. D. C.

Découverte d'un tumulus dans le département de la Côte-d'Or. — On vient tout récemment de découvrir dans le département de la Côte-d'Or, non loin de la colonne de Cussy, dans le bois du Défaut, un tumulus formé de pierres amoncelées. Au centre de ce tumulus, on a trouvé trois squelettes paraissant appartenir à un homme, une femme et un enfant. Aucune construction, aucun caveau n'avaient été pratiqués pour garantir les corps placés au niveau du sol et recouverts de pierrailles. Le plus grand des trois squelettes portait encore, autour des vertèbres du cou, un *torques* en bronze d'une parfaite conservation. C'est un cercle assez mince, sans solution de continuité, qui ne mesure pas moins de 63 centimètres 1/2 de tour extérieurement. Le dehors présente cinq faces, dont trois sont ornées d'une suite de petits anneaux, celles intermédiaires portent deux filets ou lignes droites ; en voici la disposition et le développement.

On a également recueilli plusieurs bracelets : l'un deux, formé d'un gros fil de bronze, strié transversalement de distance en distance très-régulièrement, était encore fixé à l'os du bras de l'un des squelettes.

Un autre bracelet, beaucoup plus petit, paraît avoir appartenu à un enfant ; il est fait d'un simple fil de bronze dont les extrémités viennent se croiser l'une sur l'autre.

Un troisième bracelet en bronze creux n'a pu être retiré de la fouille que par morceaux ; il est en tout semblable à ceux que M. de Ring a découverts dans les antiques sépultures de l'Alsace, et dont il a donné la gravure dans son bel ouvrage intitulé : *Tombes celtiques de l'Alsace*, 1 vol. in-f°. (V. planche VIII, n° 3.)

Plusieurs fragments d'un fil de bronze très-fin, courbé et très-probablement disposé en spirale, de manière à former un bracelet de femme : voilà les seuls objets recueillis dans cette sépulture par des paysans de la localité.

Des recherches mieux dirigées eussent produit, sans doute, un résultat plus complet, mais les habitants des campagnes, comme on le sait, n'attachent d'importance qu'aux objets qui paraissent leur présenter une certaine valeur intrinsèque ; leur ignorance et leur avidité transforment ordinairement en or tous les métaux trouvés dans la terre : aussi les possesseurs des objets que nous venons de décrire s'étaient-ils imaginés que le bronze qu'ils avaient trouvé était de l'or, et ils demandaient deux mille francs de leur découverte ; ce n'est qu'après une complète désillusion que j'ai pu les acquérir pour un prix raisonnable.

Si l'on rapproche cette découverte de beaucoup d'autres faites, à différentes époques, dans ce même bois du Défaut et aux alentours de la colonne de Cussy (1), on ne peut les faire remonter au-delà de l'époque gallo-romaine.

BEAUDOT,
De l'Institut des provinces.

Découverte d'un dolmen de tumulus, au Vernay, près Bayeux. — Il y a quelques jours, des ouvriers, en défrichant un fossé dans la commune du Vernay, dans un champ où il y avait, disait-on, un trésor, voulurent arracher une pierre qui rasait le sol et accrochait le soc des charrues. Ils la déchaussèrent et trouvèrent qu'elle se prolongeait fort avant. Ils constatèrent de plus, avec étonnement, qu'elle était en *granit.* Excités par la curiosité, ils fouillèrent et découvrirent, à 1 mètre 20 du sol, un certain nombre de pierres aussi en granit.

Le propriétaire vint ; on arracha plusieurs de ces pierres pour trouver le trésor, que bien entendu on ne découvrit pas. On m'avertit ; je me suis empressé d'aller au Vernay, et bien que plusieurs des pierres eussent été montées à la surface du sol, et que plusieurs laissées dans l'excavation eussent été renversées, cependant les plus grosses (qui pèsent 3,000 liv.) étaient en place ; de plus, l'emplacement des autres *était moulé* dans l'ar-

(1) *Rapport sur la colonne de* Cussy, par Henri Beaudot, 1 vol. in-4°, 1852 : à Lyon, chez Lamarche ; à Paris, chez Didron et Dumoulin.

gile formant les parois de l'excavation ; j'ai recueilli aussi assez de renseignements de la bouche des ouvriers pour pouvoir *lever un plan* et faire un *croquis de cette réunion de pierres.*

Ces pierres formaient une *allée couverte bien caractérisée.* Elle avait 3 mètres sur un sens et 2 mèt. 70 de l'autre ; cinq forts piliers, taillés en s'amoindrissant, supportent une tortue formée de deux pierres ; quatorze petits piliers, aussi de forme conique, forment des accotements. 1 mètre 20 de terre recouvrait le tout ; il n'y *avait plus de tumulus.*

Malheureusement le dolmen avait été vidé en grande partie avant mon arrivée, et s'il y avait quelque chose dedans, ces objets auraient passé inaperçus. La position de ce dolmen (en *granit* de Vire, circonstance à noter) dans l'intérieur de la terre, confirme pleinement, à mon estime, l'opinion émise, il y a longtemps, par M. de Caumont, que les monuments de cette sorte sont des *sépultures.*

Ce dolmen est placé près de l'*oppidum* de Castillon, où l'on a trouvé un nombre considérable de médailles celtiques.

G. VILLERS.
De la Société française d'archéologie.

Dernières fouilles exécutées à Gennes aux frais de la Société française d'archéologie. — Le Congrès archéologique de France se transporta à Gennes en juin 1862 et l'on vota 200 fr. pour dégager quelques parties de l'amphithéâtre situé dans les bois de M. d'Achon, et que ce propriétaire éclairé avait déjà dégagées sur plusieurs points. Les fouilles nouvelles, demandées par la Société française d'archéologie, sont en voie d'exécution, et elles confirment ce que déjà M. de Caumont avait dit de l'analogie des amphithéâtres de Chenevières et de Gennes (*Rapport verbal*, t. XXIX, p. 192 du *Bulletin monumental*). Il est aisé de voir que le monument de Gennes tient du théâtre par la série de ses gradins semi-circulaires, et de l'amphithéâtre par son arène elliptique.

On pourrait donc en conclure qu'il s'agit d'un édifice mixte. Toutefois, comme c'est bien plutôt la place où les jeux doivent

s'exercer qui doit déterminer la nature du monument, il s'ensuit que l'ellipse de Gennes, étant impropre à une représentation théâtrale comme l'entendaient les anciens, doit être rangée parmi les amphithéâtres, mais parmi les amphithéâtres incomplets, tels que celui de Chenevières (Loiret).

Nous avions donc eu raison en 1839, dans *L'Anjou et ses monuments*, tome Ier, page 86, de qualifier l'arène de Gennes d'amphithéâtre. A ce propos, qu'il me soit permis de dire que nous avons en Anjou trois autres amphithéâtres: l'un à Angers, un second à Douai de l'époque mérovingienne, et un troisième présumé à Allençon, près de Brissac.

De théâtre, je n'en connais aucun, ce qui démontrerait, jusqu'à preuve contraire, que nos ancêtres gallo-romains n'eurent pas de goût pour les représentations littéraires, tandis qu'ils en avaient beaucoup pour les combats de l'amphithéâtre qui, en effet, allaient mieux à leurs mœurs plus ou moins barbares.

Les gradins de ces amphithéâtres incomplets étaient généralement placés en éventail sur la pente d'une colline et clos par deux murs de soutènement.

Nous avons vu précédemment que l'on venait de trouver à Gennes l'un de ces murs, et que l'on était en devoir de découvrir le second.

« Les amphithéâtres de ce genre, dit M. de Caumont dans son « *Bulletin monumental* (année 1863, page 193), coûtaient « beaucoup moins à établir que les amphithéâtres complets... « Dans les localités dont la population était limitée, les arènes « à demi-amphithéâtre comme celles de Chenevières et de « Gennes, étaient plus que suffisantes pour les réunions ordi- « naires. »

M. Joly, notre collègue et notre ami, se propose de restituer, par le dessin et le calcul, le plan de l'amphithéâtre de Gennes, ce qui lui permettra de supputer le nombre de spectateurs qui pouvaient occuper les gradins. Quoi qu'il en soit, il est aisé de conclure que Gennes fut une ville autrefois beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui.

D'un autre côté, Raynouard, dans son *Histoire du Droit mu-*

nicipal, 1er vol., page 26, nous apprend « qu'on trouve la « preuve de l'existence du municipe dans l'indication des mo- « numents qui étaient jadis affectés aux cités municipales, tels « que les amphithéâtres, théâtres, etc. »

Il est donc permis de conclure que Gennes fut, à l'époque romaine, une cité municipale. Pline (*Hist. nat.*, lib. IV, c. 33) constate l'existence d'un petit peuple placé au sud de la Loire, dans le voisinage des Andes; il l'appelle *Ambilatri;* il nous semble que Gennes en pourrait bien avoir été le chef-lieu.

Cette petite ville est extrêmement intéressante à étudier : ses environs possèdent des peulvans, des dolmens de l'époque celtique, puis des restes de bains et d'aqueduc de l'époque romaine.

Les églises de St-Vétérin et de St-Eusèbe plongent fort avant, par leur construction, dans la période du moyen-âge. On conçoit, du reste, par son voisinage de la Loire et par le charme de sa vallée, que ce lieu ait été choisi comme centre d'habitation, dès la plus haute antiquité.

J'ai prononcé le nom d'aqueduc, et j'y reviens moins pour le décrire, ce qui a été fait dans *L'Anjou et ses monuments*, tome Ier, page 85, qu'afin de rectifier une erreur. En effet, j'avais écrit, d'après l'assertion de quelques habitants de Gennes, que ledit aqueduc prenait ses eaux à la fontaine de Mazeroles. Avec MM. d'Achon et Joly, nous avons très-bien vu que le niveau de la source ne le permettait pas. Il est vrai qu'à l'époque romaine l'on connaissait l'emploi de machines propres à faire monter l'eau.

Mais pourquoi recourir à ces moyens artificiels, lorsqu'avec ces Messieurs nous avons constaté la présence d'une source, nommée *Chapeau*, plus éloignée seulement d'environ 200 mètres, très-abondante, d'un niveau supérieur et suffisant, puis en outre voisine du ruisseau d'Avort, dont les eaux, à l'aide de la moindre chaussée, pouvaient être exhaussées en quelque sorte à volonté et réunies à la source de Chapeau? En résumé, il est pour nous bien établi que l'aqueduc en question prenait ses eaux à Chapeau et passait par Mazeroles, nom très-significatif; car il est amplement reconnu aujourd'hui que les

noms de Murs, Meurs, Fremurs, Mazières, Mazeroles, etc., sont indicatifs de lieux couverts de ruines anciennes.

Aussi n'avons-nous point été surpris d'apprendre de MM. d'Achon qu'ils savaient que leur grand-père avait fait démolir, près de Mazeroles, de vieilles constructions qui devaient être des restes de l'aqueduc.

De Mazeroles, il traversait diagonalement la vallée, gagnait le pied du coteau, le bas de l'amphithéâtre et se rendait dans Gennes à une enceinte circulaire et polylobée qui, par sa forme, nous semble avoir été une salle de bains, ce que le Congrès archéologique a vu en 1862 (Voir le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, année 1862, page 663). Les eaux s'échappaient ensuite dans le ruisseau d'Avort, près de son embouchure dans la Loire.

L'eau du ruisseau d'Avort, notons-le en passant, tient en suspension des matières pierreuses qui s'attachent, avec le temps, aux palettes des roues de moulin qu'elle fait tourner. Ces matières se concrètent si rapidement sur le bois, que les meuniers, tous les trois ou quatre ans, sont obligés de les briser à coups de barre de fer. Ce produit pierreux se nomme *gravelle* dans le pays.

Terminons en disant que l'antiquité de Gennes n'est pas seulement établie par ses monuments, mais encore par un diplôme de Charles-le-Chauve de l'an 845, qui nous apprend que ce prince donna au couvent de St-Maur l'église de Gennes (Gena), consacrée à saint Vétérin, qui y est inhumé. (*Archives d'Anjou*, pages 328-372.)

Cette antiquité est encore constatée par ce passage de l'*Histoire de saint Florent :* « A priscis Francie regum temporibus, « Andegavum atque Neustriam regionem libere tenencium, a « Castro Salmuro polimitissimam dominationem, vulgariter « Vicariam dictam, terminabat Gegina vicus. » (*Livre rouge* de St-Florent, fol. 55, vol. II. Voir Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. Ier, page 872.)

Les noms anciens de Gennes sont en latin : *Gena*, *Gegina*, *Genium*, *Gednensis vicus*.

GODARD-FAULTRIER,

De la Société française d'archéologie.

Monument à la mémoire de M. Félix de Verneilh. — La mort de M. Félix de Verneilh continue d'exciter partout les plus vifs regrets dans le monde archéologique. La Société avait pensé à recueillir dans son sein une souscription pour élever un monument à la mémoire de cet antiquaire éminent, et cette idée avait été accueillie avec empressement, quand on a annoncé que la chapelle du château de Puyrazeau, à la construction de laquelle M. de Verneilh avait présidé avec M. Jules de Verneilh, son frère, recevrait plus tard ses dépouilles mortelles. La Société française a donc dû renoncer à son projet (1).

DE CAUMONT.

PUBLICATIONS. — *La Presse en province ; L'Illustration du Midi.* — C'est toujours une bonne fortune que l'apparition, dans une ville de province, d'une revue vouée au culte de la décentralisation. L'année dernière, un de nos savants confrères, le comte de Toulouse-Lautrec, rendait compte, à cette même place, des premiers numéros du *Midi illustré* ; ce recueil, que nous appuyions de tous nos vœux, n'eut qu'une existence de quelques semaines. Heureusement, il surgit peu de temps après à Toulouse, mais sous une autre direction, un nouveau journal illustré.

Sous une forme hebdomadaire, *L'Illustration du Midi* publie dans ses colonnes tout ce que le pays compris entre les Alpes et l'Océan, la Loire et la Méditerranée, renferme de richesses artistiques, littéraires, historiques et archéologiques, de beautés naturelles, tout ce qui peut plaire aux hommes d'intelligence et aux gens du monde.

On conçoit aisément que l'archéologie est largement représentée dans un recueil voué aux gloires provinciales. Parmi les travaux déjà parus, nous signalerons la description du tombeau

(1) Quelques erreurs se trouvent dans la note nécrologique consacrée à M. Félix de Verneilh, dans le précédent numéro du *Bulletin monumental* ; l'Institut des provinces a publié, il y a trois ans, dans son *Annuaire*, une biographie de M. F. de Verneilh que nous recommandons aux lecteurs du *Bulletin* comme exacte et à peu près complète.

de l'évêque RADULPH à Carcassonne, par M. Gros-Mayrevielle; une série de savants articles sur les dolmens du LARZAC (1), par le comte de Sambucy-Luzençon. Pendant que M. Siadous mentionne la crosse et la mitre conservées dans l'église de SAINT-LIZIER, sous ce titre : *Une fête dans les Landes*, M. le comte de Toulouse-Lautrec raconte, dans son style coloré, l'inauguration des monuments élevés au lieu natal de saint Vincent-de-Paul et nous parle de ce qu'il a visité dans cette rapide excursion. Un autre de nos confrères, M. A. de Roumejoux, nous donne un piquant compte-rendu de l'Exposition des Beaux-Arts à Périgueux, et une notice sur le château de *Turenne*. Divers monuments sont l'objet de consciencieuses études, telles que La vieille enceinte de LA COUVERTOIRADE, par le baron de Gissac, et L'abbaye de GOUJON, par M. de Crozant-Bridier.

La partie littéraire est aussi digne de remarque : chaque numéro renferme un courrier de province plein d'esprit et de verve méridionale. Nous mentionnerons encore une charmante étude sur Maurice et Eugénie de Guérin, par M. Octave Depeyre ; un remarquable article où M. Emile Vaïsse analyse les dernières poésies du comte Jules de Rességuier, ce dernier des troubadours; le Crucifix, poésie inédite de Maurice de Guérin. Enfin, Jasmin, le poète national dont le Midi porte le deuil récent, avait donné à notre recueil les prémices de son poème : LOU POETO DEL PUPLE A MOUSSU RENAN (2).

L'Illustration du Midi a aussi commencé une sorte de Panthéon méridional. En tête de chaque livraison, on trouve le portrait gravé et la biographie d'une célébrité du Midi de la France. Les notices déjà publiées de d'Aguesseau, Viennet, Arago, Marmontel, A. de Pontmartin, Hippolyte Flandrin, Reboul, Pierre Goudelin, l'abbé Sicard, Gaston Phœbus, promettent pour l'avenir un ensemble des plus intéressants.

D'autres lecteurs aiment les chroniques scientifiques, les conseils agricoles, les récits de voyages ou même de gracieuses

(1) Voyez le *Bulletin monumental*, année 1864, n° 4, p. 448 à 455.

(2) Le Poëte du peuple à M. Renan.

nouvelles qui délassent l'esprit sans troubler le cœur. Ils trouveront tout cela encore dans cette revue fidèle à toutes les nobles et saintes traditions du passé, désireuse de plaire dans le présent et confiante dans l'avenir.

Il nous reste à parler des gravures sur bois dont chaque numéro est illustré ; quelques-unes pourraient être meilleures. Nous mentionnerons cependant une Vue du Cayla, vieux manoir des Guérin ; un dolmen du Larzac, par le comte de Sambucy-Luzençon ; une partie des murs gallo-romains de Dax, par le comte de Toulouse-Lautrec ; des types et costumes du Midi, par MM. Salières, Blairsy et Benezet ; les remparts de la Couvertoirade, par le baron de Gissac ; les portraits de Reboul, Jasmin, Lordat, Viennet, Mg^r de La Bouillerie et une Vue des environs de Quillan.

Tel est le bilan de cette revue qui s'étend tous les jours et qui devient, pour nous autres méridionaux, un centre et une sorte de tribune. Dix-huit mois d'existence sont déjà une garantie de durée. Aussi lui disons-nous courage et souhaitons-nous que, réalisant la fière devise d'une de nos villes du Midi, elle demeure longtemps DEBOUT (1).

Baron ED. DE RIVIÈRES,
De la Société française d'archéologie.

Nouveaux éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic, par M. L. Cousin. — M. Louis Cousin, de Dunkerque, membre de l'Institut des provinces de France et de plusieurs autres Sociétés savantes, françaises et étrangères, vient de publier un mémoire, plein de nombreuses recherches, sur l'emplacement présumé de Quentowic, qui, selon lui, n'est autre que celui du bourg actuel d'Étaples (Pas-de-Calais). Les moyens de preuve apportés par M. Cousin paraissent appuyés sur de grandes probabilités ; son mémoire, intitulé : *Nouveaux éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic*, et imprimé à Dunkerque, mérite d'être lu.

L. P.

(1) Devise de la ville de Castres.

L'agriculture arabe d'Ibn-al-Awam, traduction de M. Clément Mullet, membre de plusieurs académies.

M. Clément Mullet présente le premier volume de sa traduction du *Traité d'agriculture arabe d'Ibn-al-Awam, de Séville.* Cet écrivain vivait au VIe siècle de l'Hégire, qui correspond au XIIe de l'ère chrétienne, c'est-à-dire à cette époque où l'Espagne était devenue si florissante par les sciences et les arts, que les Maures y avaient importés.

Ce traité est une véritable encyclopédie agricole, ou une *Maison rustique*, comme l'a dit M. Antoine Passy, dans son Rapport à la Société impériale d'agriculture, le 17 juillet 1859. L'auteur a puisé dans tous les ouvrages d'agronomie écrits avant lui. Il a donc appelé à son aide les Grecs, les Latins, les Arabes et surtout cette agriculture Nabathéenne, recueil de traditions qui, partant des Babyloniens, remontent peut-être jusqu'aux patriarches. Une polémique assez animée s'est établie sur ce livre, et quelques savants ont contesté son authenticité; mais quel que soit le jugement qu'on en porte, l'agriculture Nabathéenne n'en restera pas moins un livre contenant souvent de très-bons préceptes d'agronomie.

Ibn-al-Awam a divisé son œuvre en trente-quatre livres. Les trente premiers sont consacrés à ce qui tient à la culture du sol et à ses accessoires, et les quatre derniers traitent de l'élevage des animaux domestiques, des oiseaux de basse-cour et des abeilles.

Le premier volume comprend dix-sept chapitres. Il traite des terres en général, des engrais et irrigations. La culture des arbres fruitiers et d'agrément est plus spécialement traitée dans ce volume; on en compte cinquante-une espèces. Cette culture est accompagnée des procédés les meilleurs pour la multiplication par boutures, semis et la greffe. La vigne occupe une place assez étendue; ses maladies sont décrites aussi avec le moyen de les guérir; on y voit l'analogue de l'*oïdium.* Les articles sur la conservation des fruits et l'arrangement des silos se font remarquer par la bonté des procédés indiqués. Le chapitre des engrais n'est pas moins remarquable. La matière humaine fait

la base de ces engrais et de nombreux composts, beaucoup plus compliqués qu'on ne le croit communément.

La culture des céréales, légumes et plantes, est placée dans le second volume, *sous presse.*

Il ne faut pas qu'on pense que cette *Maison rustique* soit une œuvre purement théorique, elle est l'œuvre d'un praticien intelligent, qui souvent expose au lecteur le résultat de ses propres expériences sur ses domaines.

Cette publication se recommande, en outre, par les détails de mœurs qui se trouvent interposés dans le cours de l'ouvrage. Ils jetteront un nouveau jour sur la vie intérieure et sur les habitudes si peu connues de l'Arabe sédentaire.

Cette traduction, œuvre d'un labeur pénible de dix années, joint au mérite de l'exactitude celui de la clarté et de la précision de la rédaction. M. Clément Mullet n'a laissé aucune citation sans renvoyer au livre d'où elle est tirée, ce qui rendra les comparaisons d'autant plus faciles. Tous les nombres qui expriment des mesures ou des pesanteurs sont traduits en mesures métriques, d'après les auteurs les plus connus et les meilleurs.

Nous terminerons en appelant l'attention du Congrès sur le livre de M. Clément Mullet, et en faisant des vœux pour que le second volume vienne bientôt compléter cette œuvre si intéressante, qui jette un nouveau jour sur l'histoire morale de l'Orient. G. B.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Segrestain, inspecteur de la Société française d'archéologie, à Niort.* — Encore une perte bien regrettable à enregistrer ! M. Segrestain, architecte à Niort, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département des Deux-Sèvres, vient de mourir. M. Segrestain, qui assistait, au mois de juin dernier, au Congrès archéologique à Fontenay, était depuis vingt-cinq ans membre de la Société française. En 1841 à Niort, en 1843 à Poitiers, il fut un des membres les plus actifs des Congrès qui y furent convoqués. Depuis, nous l'avons vu assister à beaucoup d'autres réunions,

et toujours sa parole et son expérience avaient une grande autorité. M. Segrestain a été chargé par le Gouvernement d'un assez grand nombre de restaurations importantes, qui ont été exécutées avec talent, avec zèle et avec conscience. M. Segrestain était, en effet, un de ces rares architectes qui ont peu de souci de leurs intérêts et qui ne considèrent que ceux de l'art et des monuments. Ses restaurations, toujours sagement dirigées, n'ont jamais compromis les parties anciennes des édifices; il ne cherchait pas à *refaire*, comme beaucoup trop d'architectes.

M. Segrestain avait été élu membre de l'Institut des provinces le 5 août dernier, en récompense de ses longs services.

Il venait de terminer, à Niort, une grande église que nous avions visitée avec lui. Cette année, il se proposait d'aller passer l'hiver à Rome, où son fils occupe un poste important dans l'armée d'occupation, quand la mort l'a frappé. C'est une grande perte pour l'art, c'est une grande perte aussi pour la Société française d'archéologie et pour la ville de Niort.

De Caumont.

Mort de M. P.-M. Roux, sous-directeur de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Marseille. — L'année 1864 aura été, pour l'Institut des provinces de France et pour la Société française d'archéologie, plus cruelle que toutes celles qui l'ont précédée. A la perte de MM. le marquis de Costa et le baron F. de Verneilh que nous annoncions dernièrement, il nous faut ajouter celle de M. P.-M. Roux, sous-directeur de l'Institut des provinces et inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

M. Roux, après avoir servi vers la fin du premier Empire comme chirurgien des armées, se fixa à Marseille où il fut bientôt à la tête de toutes les institutions utiles, et tint une place distinguée dans le corps médical.

Depuis 1840 jusqu'en 1864, M. Roux a constamment assisté aux sessions du Congrès scientifique de France. Il prit plusieurs fois la parole et se fit remarquer d'abord au Congrès de

Lyon en 1840, et à Strasbourg en 1842. En 1846, il avait organisé, comme secrétaire-général, la XIVe session du Congrès scientifique de France à Marseille. Souvent il a été élu président de la section de médecine du Congrès et, dans cinq ou six sections, il fut appelé à la haute fonction de vice-président général; enfin, il avait été à Chambéry président-général de la XXXe session, dont le secrétaire-général avait été le marquis de Costa. Tous deux sont morts, à quelques semaines d'intervalle.

Depuis vingt-cinq ans secrétaire de la Société de statistique de Marseille, M. Roux avait dirigé les nombreuses publications de cette laborieuse Société. Il avait présidé, à Aix, à Apt et à Avignon, des assises scientifiques au nom de l'Institut des provinces. Il avait aussi pris part à plusieurs congrès scientifiques à l'étranger, notamment aux congrès italiens, à Milan en 1844 et à Gênes en 1846, en Belgique et en Hollande vers 1852 ou 53. Ce fut dans un de ses voyages qu'ayant combattu dans les hôpitaux l'épidémie cholérique qui régnait dans le pays, avec une expérience et un succès qui frappèrent le corps médical, il reçut la croix de commandeur de la Couronne de chêne. M. Roux avait été précédemment décoré de la croix de la Légion-d'Honneur. Il reçut encore, du bey de Tunis, la croix de commandeur du Nickan. Enfin, en 1863, le roi d'Italie le nomma, après le Congrès de Chambéry qu'il avait présidé, chevalier des ordres des saints Maurice et Lazare. M. Roux était à Troyes au mois d'août dernier; il y présidait avec un entrain remarquable la section de médecine, et sa santé paraissait excellente; mais nous le perdions le 25 octobre, âgé de 74 ans. L'Institut des provinces et la Société française d'archéologie n'oublieront jamais les services qu'il leur a rendus. M. Roux était un de ces hommes dévoués et désintéressés que notre siècle ne produit plus et qu'il est impossible de remplacer.

De Caumont.

Mort de Mgr Jean-Joseph-Marie-Eugène de Jerphanion, archevêque d'Albi. — Mgr Jean-Joseph-Marie-Eugène de Jer-

phanion, né au Puy (Haute-Loire), le 8 mars 1796, d'une ancienne et noble famille du Lyonnais, fut sacré évêque de St-Dié le 6 septembre 1835, et nommé à l'archevêché d'Albi le 15 juillet 1842. Son père était préfet sous le premier Empire, et il avait lui-même appartenu à l'administration. Les faits de son épiscopat intéressants pour nous sont : les grands travaux de Ste-Cécile par M. César Daly; la restauration de la belle salle de l'archevêché avec peintures au plafond, du XVIe siècle, et la reconstruction de l'église de Notre-Dame de la Drèche, le plus ancien et le plus célèbre pélerinage du diocèse. Mg^r^ de Jerphanion faisait partie de la Société française d'archéologie.

Cte R. DE TOULOUSE-LAUTREC.

Mort de M. Ch. Chrétien-Rafn, de Copenhague. — Nous apprenons la mort de M. Ch. Chrétien-Rafn, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague, avec lequel nous avons, il y a trente ans, commencé des relations qui ont mis les Sociétés normandes en rapport avec celles du Danemarck. M. Rafn avait, un des premiers dans son pays, étudié les antiquités scandinaves que MM. Thomsen et Worsaë, l'un et l'autre membres étrangers de la Société française d'archéologie, ont si bien explorées et si bien fait connaître depuis quelques années. D. C.

Mort de M. Dagoury. — La Société française d'archéologie a perdu, très-jeune encore, M. Dagoury, inspecteur des forêts, qui avait fait des fouilles intéressantes dans la forêt de Bellême; fouilles dont il a été rendu compte, il y a quelques années, par M. le baron de Sainte-Suzanne dans le *Bulletin monumental.*

D. C.

Mort de M. Godard, d'Alençon. — Un artiste éminent, M. Godard, membre de l'Association normande, conservateur du musée d'Alençon, vient de mourir dans cette ville. M. Godard avait beaucoup contribué à remettre en honneur la gravure sur

bois, et était un des plus habiles artistes de l'époque. Entouré de l'estime publique, il était toujours prêt à seconder une entreprise utile, et le *Bulletin monumental* lui a dû pendant longtemps ses meilleures planches.

A. DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé La Croix, de l'Institut des provinces de France, chanoine honoraire de Poitiers.—Un botaniste éminent, M. l'abbé Sosthène Veyron La Croix, est mort d'une phthisie pulmonaire à Châtellerault, département de la Vienne. Depuis longtemps, la santé de M. l'abbé La Croix donnait des inquiétudes; mais ses amis conservaient l'espoir de le posséder longtemps encore, en le voyant depuis plusieurs années résister aux attaques de la maladie chronique dont il était atteint. M. La Croix, dont les profondes connaissances en botanique et en physiologie étaient justement appréciées en France et à l'étranger, était depuis plusieurs années membre de notre INSTITUT DES PROVINCES. L'Institut avait publié de lui, dans le Ier volume de ses *Mémoires* (Classe des sciences physiques et naturelles), un grand travail sur la botanique du Poitou.

M. l'abbé La Croix n'avait que 47 ans.

DE CAUMONT.

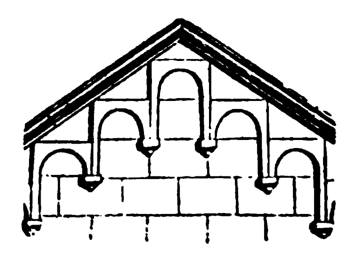
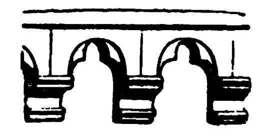


TABLE DES MATIÈRES.





Caen, imp. F. Le Blanc-Hardel.